

HISTOIRE DE LA RDC REVISITEE

Editions du CEBADAC, 2008

=====

CEBADAC Center

*(Association internationale créée en 1994 en Belgique, à l'initiative des chercheurs
d'origine congolaise de l'université de Liège en Belgique)*

International Research Center and Study Area

COMPILE DU CENTRE

Sous la direction de

Muzigwa KASHEMA J.-Gr.

Directeur du Centre

(Senior Lecturer, Research Director)



1994-2008

**15 ANS D'UNE PERIODE TUMULTUEUSE ET
DETERMINANT POUR L'EXISTENCE D'UNE NATION**

HISTOIRE DE LA RDCONGO

REVISITEE

Editions de l'Euro-CEBADAC

Fev. 2009

=====

DEDICACE

A plus de 6 millions (*) de congolais , victimes de ces différents épisodes de guerre (1996-2008) injustement imposée à leur pays pour avoir accueilli et donné hospitalité aux réfugiés hutu rwandais pourchassés par leurs frères et concitoyens tutsi au delà de leur territoire.

(*) Chiffre reconnu et confirmé par Human international rescue (ONU), Amnesty international, Union européenne et des chercheurs indépendants.

=====

TABLE DES MATIERES

AVANT PROPOS

PREFACE

PROLOGUE

**Pourquoi écrire les 15 dernières années de l'histoire de la RDC
Les 25 questions de Basile DIATEZWA posées aux Congolais**

Ière PARTIE

**AUTRES MOTIVATIONS POUR REECRIRE CETTE PARTIE
DE L'HISTOIRE DE LA RD DU CONGO DE 1994-2008.**

CHAPITRE I

AFRIQUE CENTRALE, LAISSEE A L'APPRECIATION DES SEULS EUROPEENS

**1.1.- Un rapport scandaleux de l'Union Européenne
révèle un complot international contre la RDC**

Problème politique

**A- ELECTION : Pourquoi il y a eu six mois de
prolongation**

1-Election gagnée d'avance

2-Inclusivité pour rire

=====

INSECURITE EN AFRIQUE CENTRALE

Le problème est à Kigali

Jusqu'ou ira cette volonté d'assujettir les Congolais ?

1.2.-Noires fureurs, blancs menteurs.Rwanda 1990-1994

1.3.-Que disent les juges espagnoles ?

1.4.-Plainte de monsieur RUSESABAGINA Paul

II. CRIMES DU FPR DU 1^{er} /01 1994 AU 31/12

CRIMES DE GUERRE, CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ ET CRIMES DE GÉNOCIDE COMMIS PAR LE FPR (1^{er} Janvier 1994 - 31 Décembre 1994) :

1. **Assassinat politique du 21 Février 1994 :**
2. **Assassinat politique du 23 Février 1994 :** Un autre **Le double assassinat des présidents du Rwanda et du Burundi le 6 avril 1994**
4. **Le massacre de Byumba, fin Avril 1994 :**
5. **Le massacre sélectif des intellectuels le 7 Avril 1994**
6. **Le massacre ciblé de jeunes à Kabuye en Avril 1994 :**
7. **La boucherie de Kiziguro en Avril 1994 :**
8. **Les corps flottants du mois de Mai 1994**
9. **La décapitation de l'église catholique le 5 juin 1995 :**
10. **Le massacre sélectif d'une famille entière Hutu à Nyanza en Juin 1994 :**

=====

11. L'odieux massacre de Byumba

12. Le massacre à Murama en Préfecture de Gitarama

13. Le massacre de sang-froid au mariage

14. L'incendie sauvage

15. Beaucoup d'autres crimes

1.4.-AUX ORIGINES DU PROBLEME BAHUTU AU RWANDA

III- CRIMES ECONOMIQUES ET HUMAINS : COMBIEN LE RWANDA A-T-IL PONCTIONNE DE LA CAISSE DE L'ETAT CONGOLAIS

Les vraies raisons de la déchéance

Et l'après libération ?

IV. CRIMES DU FPR DU 1^{er} OCTOBRE 1990 AU 31 DÉCEMBRE 1993

Crimes de guerre, crimes contre l'humanité et crimes de génocide commis par le FPR (du 1^{er} Octobre 1990 au 31 Décembre 1993) :

1. L'attaque contre la ville de Ruhengeri le 23 Janvier 1991 :

2. Le massacre de Butaro en Mai 1992 :

3. Les célèbres massacres de Ruhengeri et de Byumba le 8 Février 1993

4. L'assassinat politique du 18 Mai 1993 :

5. Autres crimes et actes terroristes

V.-CRIMES DU FPR DU 1^{er} JANVIER 1995 A AUJOURD'HUI (8 NOVEMBRE 2006)

=====

1- Crimes de guerre, crimes contre l'humanité, et crimes de génocide du FPR (du 1^{er} Janvier 1995 à aujourd'hui : 8 Novembre 2006) :

2- L'effroyable massacre de Kibeho du 17 au 23 Avril 1995 :

3. Le carnage au mariage de Nyarutovu, la nuit du 18 au 19 Janvier 1997

4. Les horreurs de la grotte de Nyakimana, du 23 au 28 Octobre, 1997

5. Le massacre des Hutu à Kayonza autour de Noël, du 23 au 25 Décembre 1998

6. Les campagnes de représailles impitoyables contre Abacengezi (1997-2000), et l'épuration ethnique de la région du Mutara (1995 et après)

VI.- AUTRES CRIMES PRÉSUMÉS DU FPR

1. Le crime de refuser aux malades le droit d'accès au traitement médical à l'étranger :

2. Les escadrons de la mort du FPR à la chasse aux opposants à l'intérieur et à l'extérieur du Rwanda

3. L'utilisation cruelle et inhumaine des prisonniers dans les opérations de déminage

4. Le traitement cruel et inhumain et l'exploitation des prisonniers rwandais dans la guerre du Congo

VII.- MAUVAIS ROLE DES MEDIAS DANS LA GUERRE DE L'EST

VIII. OBSERVATIONS FINALES

VII. CONCLUSION PARTIELLE

La présente liste des crimes du FPR est loin d'être exhaustive.

LES TUTSIS CONGOLAIS

=====

En résumé, voici la triste réalité du problème rwandais

VIII. DÉFINITIONS

- i) Crimes de guerre
- ii) Crimes contre l'humanité
- iii) Crimes de génocide

IX. BIBLIOGRAPHIE ET AUTRES RÉFÉRENCES

1.3.- La diffusion d'une idéologie inquiétante

II. UNE CONFERENCE DANS LA CONFIDENTIALITE.

III. L'INSTITUT DE HAVILA

- 1) Le Centre « GEDEON »
- 2) Le centre « ROI SALOMON »,

**20.07.07 DÉCLARATION ATTRIBUABLE AU PORTE-PAROLE DU
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (ONU): SITUATION DANS LES
PROVINCES DE L'EST DE LA REPUBLIC DEMOCRATIQUE DU
CONGO**

- 3) Le centre « HAKIM »
- 4) Le centre « MULENGE »
- 5) Le centre « TECHOUVHAH
- 6) Le centre « SACEGA »
- 7) Le centre « BILKIS REINE DE SABA »

IV. LES ORGANISATEURS

V. LA BIBLE, LES MYTHES ET LES FAUSSES PROPHETIES.

VI. UN NOM NOUVEAU, L'EMPIRE HIMA-TUTSI

VII. LES TENORS DE LA CONFERENCE

VIII. LES FAITS DE LA GUERRE.

**CHAPITRE III : ACCROITRE L'INSECURITE , STRATEGIE
POUR MIEUX PILLER LE PAYS**

I. Introduction

=====

II. La situation politique et sécuritaire de la zone d'enquête

2. L'ouest du Burundi

III. Trafic d'armes sur le lac Tanganyika

1. De la Tanzanie vers l'est de la RDC

1.1.-Les principaux acteurs de ce trafic

APPEL A LA RESISTANCE EN RDC

APRES L'OR : LE PÉTROLE OPPOSE L'OUGANDA A LA RDC

LES DERNIERS INCIDENTS MEURTRIERS

NKUNDA JOUERAIT-IL SES CARTES, AU NORD-KIVU ?

Reprise des hostilités au Nord-Kivu . la IIIème guerre de la RDC en marche (Par Le Potentiel)

=====

LES FAIBLESSES DE KINSHASA :

Absence d'un lobbying à l'échelle internationale

**LA CONFIANCE DANS LES CASERNES
APPROCHES DE LA RESTRUCTURATION**

**Malgré une succession des rencontres: Le Kivu au bord
d'une troisième guerre. (Le Révéléateur 31/08/2007)**

L'augure des évêques de Bukavu

**Population prise en étau
Coup d'épée dans l'eau ?**

*Est RDC: trêve provisoire conditionnée à des revendications
(camp Nkunda)*

**AFP , 30 août. 07 - 19h13
GOMA (RDC), 30 août 2007 (AFP) –**

Situation à l'Est de la RDC :

1.2. Les trafiquants isolés (Le Potentiel)

IV. Recommandations

1.3.- MINEMBWE bis : QUID SIT ?

LES FARDC SUBISSENT DES COUPS DURS A MINEMBWE

Avertissement de "Danger mortel"

«Les Forces Armées Congolaises piégées»

1. Le plan de l'offensive est connu
2. Le piège de Gatumba

**NOUS, PEUPLES DES NATIONS UNIES, RÉSOLUS :
LA SITUATION AU NORD-KIVU (Combats de 2007)**

=====

1.4.- Des témoignages empoignants sur les violences subies et à venir

1.4.1.-Le droit d'ingérence au nom de l'humanisme

Dans l'église

CHAPITRE II : LA JEUNESSE DENONCE ET SOUHAITE QU'ELLE SOIT ENTENDUE

2.1.- Jeunesse citoyenne de la RD Congo (Mouvement Politique) (par Me YANGAMBI Firmin LIBOTE ... ET LE CONGO SERA)

II- MORT DE LUMUMBA ET DISSOLUTION DE SON CORPS
EPILOGUE SUR LA RESPONSABILITE PATENTE BELGE DANS LA LIQUIDATION PHYSIQUE DE PATRICE LUMUMBA

CHAPITRE III : LA RESPONSABILITE CONGOLAISE

3.1.- Le pouvoir fort de Mobutu fut l'œuvre des universitaires
COLLEGE DES COMMISSAIRES GENERAUX

UGEC

MINISTRES TECHNOCRATES

POUVOIR FORT

CHAPITRE IV : LE CONGO-KINSHASA UNE PATRIE OU UNE MOSAIQUE DE TRIBUS

4.1.- Ecueils à l'émergence de l'Etat analyses de KAPITA SHABANGI P. :

SURVOL HISTORIQUE DE LA VEILLE DE L'INDEPENDANCE
AU 14 SEPTEMBRE 1960

1964.

1990-1992.

=====

24 février 1991, décembre 1996 et janvier 2004.
AGRESSION ET TRIBUS

4.2.-RDC : LES FRONTIERES TUENT

FDLR, négociations, Laurent Nkunda, uniformes : Charles Murigande fait le point ; Rwanda | 25 Juillet 2007 à 08:55:59

Qu'est ce qui peut amener à l'harmonisation des relations entre le Rwanda et la RDC ?

4.3.-Denis Kalume :«L'Angola n'a pas occupé Kahemba »

Déclaration du Front pour la Solidarité et le Progrès (FSP) à propos de la situation qui prévaut actuellement dans l'Est de la RDC

Parc national de Virunga : 4 gorilles tués mercredi 25 juillet 2007

Vers la Kosovisation du Kivu

LA QUESTION FRONTALIERE A LA UNE DE L'AGENDA DE L'UA

L'UA propose un programme de délimitation des frontières pour éviter les conflits !

TRIBUS ET NATION .

Écueils à l'émergence de l'État

IIème PARTIE: AIMER LE PAYS MAIS PAS SON PEUPLE !

PROTOCOLE DES ENNEMIS DU CONGO

=====

1. SITUATION ACTUELLE.

Similitudes entre Mobutu et J. Kabila :

2. ENNEMIS DU PEUPLE CONGOLAIS.

1°. Passivité.

2°. La lâcheté

3°. L'opinion extérieure sur la RDC

4°. Le manque de solidarité

2.1.- Les ennemis du peuple congolais.

2.1.1.- Les Etats-Unis d'Amérique (USA).

américains !

2.1.2. Les Tutsi.

2.1.3. La communauté internationale.

CHAPITRE XIV : NECESSITE DE REVISER LES CONTRATS
MINIERS

**Révision des contrats miniers : les ONGs congolaises
accusent la Compagnie Benjamin De Rothschild**

**MEMORANDUM DES ONG DE LA RDC ADRESSE AU
MINISTRE DES MINES EN RAPPORT AVEC LE PROCESSUS
DE REVISION DES CONTRATS MINIERS**

3. Préoccupations

**4. Préoccupations spécifiques aux conflits d'intérêts
Anglo-American :**

Barrick Gold

DeBeers :

Kinross Gold :

=====

Nikanor :

Phelps Dodge :

Umicore :

5.- Conclusion et recommandations

Aux entreprises multinationales et la FEC

Au gouvernement de la RDC

Aux ambassades accréditées à Kinshasa

A la MONUC

=====

IIème PARTIE

FAITS, ELEMENTS ET CONTEXTES DECLENCHEURS

CHAPITRE I : PATRICE-EMERY LUMUMBA ARRET ET MORT SUITE A L'EXAMEN DU DOSSIER SUR LES DETTES DE L'ETAT INDEPENDANT DU CONGO (1880-1908) ET DU CONGO-BELGE (1908-1960)

2.1.-Autres titres : relatifs à question minière de la RDC.

1.-L'ENJEU GEOPOLITIQUE DES SOCIETES MINIERES INTERNATIONALES EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO (ex-Zaïre)

2.-LES SOCIETES MINIERES A L'ASSAUT DE LA RDC

3.-LES MEDIAS DEVOILENT

4.-L'OR DE LA PROVINCE ORIENTALE

5.-L'OR ET L'ETAIN DU KIVU-MANIEMA

6.-LA FIN DE SOMINKI

7.-LES DEBUTS DE SAKIMA

2.2.-UN MESSAGE DE NOËL 1999 DE MGR KATALIKO DE BUKAVU

2.3.-LE DIAMANT DU KASAÏ ET DE KISANGANI

2.4.-KIGALI-KAMPALA-BUJUMBURA, LIEUX DE CONTREBANDE

CONCLUSION

PROPOSITION DE SOLUTION

=====

CHAPITRE II : LA CRISE ZAÏRO-CONGOLAISE, ETABLIR LA PAIX ENTRE LE ZAÏRE ET LA BELGIQUE

I. La République du Congo-Zaïre , indépendant depuis 1960 est le successeur naturel des anciens Etats, peuples et nations autochtones souverains de l'actuel Congo-Zaïre.

II. Occupation et Colonisation du Congo- Zaïre par la Belgique.

III. Le contentieux Belgo-Congolais d'un point de vue Congolaise (Total: US. 500.000 Milliards de dollars).

IV. Union économique entre le Congo-Zaïre, la Belgique et les Etats-Unis d'Amérique

CHAPITRE II : UNE AUTRE FORME DE CONTENTIEUX TEL QUE DENONCE PAR LE PRESIDENT D'APARECO, M. HONORE NGBANDA DANS UNE LETTRE OUVERTE A M. Karel De Gucht , MINISTRE BELGE DES AFFAIRES ETRANGERES

CHAPITRE III : ACCROUPIIS DANS LA MISERE, LE PEUPLE CONGOLAIS ASSISTE IMPUISSANT AU PILLAGE DE LEURS RESSOURCES NATURELLES

Pillage du patrimoine national :Banque mondiale complice

CHAPITRE VII : LES CONTRATS MINIERS A RENEGOCIER
Lubumbashi, le 10 mars 2006 (COMMUNIQUE DE PRESSE N°006/03/06) Pillage des ressources naturelles de la RDC

CHAPITRE IV : Rapport d'enquête parlementaire sur le partenariat Miba-Emaxon

Par Le Potentiel

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

=====

CHAPITRE IV: PATERNALISME BELGE : NON MERCI !

LA RESCOUSSE WALLONNE : c'est l'intention qui compte

TON COLONIAL
FLANDRE ABSENTE
UNE AMITIE CRITIQUE
ACCORD BEMBA KABILA

Observations pertinentes du Professeur Mubabinge Bilolo (RFA)

CONCLUSION

Etablir un Commonwealth entre la Belgique, le Congo, le Rwanda et le Burundi : une condition pour assurer la paix durable en Afrique centrale (Point de vue du Prof. Gérard Kagabo PILIPILI,

II ème PARTIE : L'INTEGRITE DU TERRITOIRE DE LA RD. DU CONGO

Vème PARTIE : ERREURS ET FAUTES POLITICO-ADMINISTRATIVES

LE DECOUPAGE TERRITORIAL EN R.D.CONGO

I. Préambule

1.1.A l'époque de l'E.I.C, soit de 1885 à 1908 :

1.2 .Du temps de la colonisation Belge, soit du 28 Novembre 1907 au 30 juin 1960 :

En 1910, année de l'arrêté royal du 7 mars,

*** En 1911, ce fut la génération de la subdivision des districts**

*** En 1912, par arrêté royal du 28 mars,**

- =====
- * **Le 28 juillet 1914,**
 - * **En 1922,** les vices gouverneurs généraux
 - * **En 1923** est introduit le district urbain,
 - * **En 1933,** la colonie est de nouveau répartie

1.3.A l'Accession du Congo à la souveraineté internationale :

Trois périodes :

a. La Période des pères de l'indépendance :

- **De 1960 à 1965**

b. l'avènement de MOBUTU :

De 1965 à 1978 :

- **De 1982 à 1997 :** les ordonnances n° **82/006 et 82/008** appelées " **lois sur la décentralisation** "

c. L'interminable transition : 1990-1997

-Par la **loi n° 95-005 du 20 décembre 1995,**
juin 1960.

Le 17 mai 1997, à l'avenement du pouvoir AFDL,

II. DEVELOPPEMENT

2.1.En ce qui concerne le découpage territorial :

- 1° Efficacité, rationalité et économies ;
- 2° Rapprochement de l'administration plus près de l'administré
- 3° Résolution des contraintes au bon fonctionnement du secteur économique
- 4° Recherche d'une cohésion culturelle au sein des espaces plus petites ;
- 5° Résolution de la question de la représentativité des segments socio-culturels ;
- 6° Redistribution équitable des richesses et résolution des conflits violents à caractère identitaire et foncier.

=====

2.2. Dans l'immédiat, les faiblesses du cadre institutionnel en place en R.D.C sont à mes yeux

III. CONCLUSION

IVème PARTIE : NOUVELLES VISIONS, PERSPECTIVES PLUS RASSURANTES

CHAPITRE X : Le fédéralisme et la gouvernance locale en République Démocratique du Congo (FEDERALISM AND LOCAL « GOVERNANCE » IN THE DRCONGO)

1. DEFINITION DES CONCEPTS

1.1. Du concept de fédéralisme¹

a. Historique et définition

b. Des principes du fédéralisme

1 - le principe de séparation,

2 - le principe d'autonomie

3 - le principe de participation

c. Du fédéralisme et du confédéralisme

1.2. De la gouvernance locale

2.3. De la paix

2.4. De la légitimité

2. ENJEUX DU FEDERALISME

2.1. L'ORGANISATION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE DE LA R.D. DU CONGO AUX TEMPS ANCIENS²

2.2 LE FEDERALISME ET LA GOUVERNANCE LOCALE

b.2. L'équilibre géopolitique et juridique

c. Le fédéralisme pour la démocratie et la sécurité³

=====

c.2. Pour la sécurité et la paix

CONCLUSION

**SUITE AUX EPISODES REPETES DE L'INSECURITE DANS
LE KIVU, LE PEUPLE ATTENT DE KABILA LA VERITE !**

VIIème PARTIE :

DIVISER POUR MIEUX REGNER :LES INSTITUTIONS ET LES
PARTIS POLITIQUES S'ENTREDECHIRENT

CHAPITRE 20 :

L'élite kasaienne entreprend «courageusement» de relire son
histoire (Le Soft 31/05/2006)

1. Proclamation de la libéralisation politique.
2. Événements survenus sur le campus de Lubumbashi.
3. Imposition du Multipartisme à 3 (trois partis politiques).
4. Négociations de Mbanza-Ngungu et de Gbadolite.
5. Agrément de l'Udps.
6. Concertations de N'Sele.
7. Conférence nationale souveraine (Cns).
8. Nomination du Premier ministre le 22 juillet 1991.
9. Pillages de 1991.
10. Accords du Palais de Marbre I.
11. Accords du Palais de Marbre II.
12. Campagne pour la suspension de la coopération structurelle.
13. Fermeture de la Cns.
14. Marche des Chrétiens du 16 février 1992.
14. Élection Premier ministre à la Cns.
15. Refoulement des Kasaiens du Shaba (Katanga).
16. Pillages de 1993.
17. Conclave politique de Kinshasa (Cpk).
18. Concertations et Accords du Palais du Peuple.
19. Soutien apporté au Fpr et l'Apr de Paul Kagame.

- =====
20. Éviction de Mgr L. Monsengwo de la présidence du Hcr-Pt.
 21. Rejet du consensus politique recommandé par la Banque mondiale et le Fmi.
 22. Début de la guerre de l'Afdl et visite à Mobutu à Nice en 1996.
 23. Concertations de la Cité de l'Oua en 1997.
 24. Nomination au poste de Premier ministre en avril 1997.
 25. Postes réservés à l'Afdl.
 29. Prise de pouvoir par l'Afdl.
 30. Visite manquée rendue à Laurent-Désiré Kabila.
 31. Contrainte faite à L-D. Kabila de s'impliquer dans le schéma de la Cns.
 32. Pressions pour l'enquête sur les allégations des massacres des réfugiés Hutu.
 33. Contestation de la thèse de l'agression au début de la guerre du 2 août 1998.
 34. Séjour en Occident.
 36. Dialogue inter-congolais (d'Addis Abeba à Sun City).
 39. Commission de suivi.
 40. Thèse d'exclusion.
 41. Soutien apporté à la Cei.
 42. Retournement contre la Cei et boycott du processus électoral.
 43. «Schéma 1+4=0».
 44. Retournement contre la Communauté internationale.
 45. Fin de la Transition le 30 juin 2005 et retour au schéma de la Cns.
 46. Rapprochement avec le Ciat.
 47. Boycott du Référendum constitutionnel.
 48. Entrée dans le processus électoral.
 49. Fin de la Transition le 30 juin 2006.
 50. Nouvelles négociations

Les 13 Intellectuels du Grand Kasai signataires

=====

REACTIONS DE PAUL Kapita
Le Katanga : CIMETIERE national ?
Le Congo est un et indivisible

X ème Partie : ORGANISATION DES ELECTIONS DEMOCRATIQUES

CHAPITRE XXIV : **A propos des élections de 2006**

**Joseph Conrad. Heart of Darkness: An authoritative
Sir Arthur Conan Doyle, Letters to the press, 1909.**

- 1.-Au Premier tour des elections Presidentielles:
- 2.-Au Second tour des election Presidentielles:
- 3.- Proclamation des Resultats Partiels par la CEI :
- 4.- Réponses des Occidentaux
- 5.- La Victoire était programmée d'avance

CHAPITRE XXIII : LES RESPONSABILITES A L'ECHELLE
INTERNATIONALE (**Conférence-débat tenue par Paul G.
KAPITA SHABANGI Le 19/02/2006 à Liège/ Seraing.**

- A. Les responsabilités de l'Occident :
- B. La complicité du Sud.

C. L'exécution du budget de l'exercice 2004.

VIIème Partie :

**NOUVELLES DIVISIONS ADMINISTRATIVES REPUBLIQUE
DEMOCRATIQUE DU CONCO (Etude de Joseph M.
Kyalangilwa)**

Les divisions administratives de la R.D.Congo au 30 juin 2003

XXIII CHAPITRE : PROBLEMES FRONTALIERS

=====
Conflit frontalier RDC-Angola : Les intérêts individuels priment dans l'affaire Kahemba (Le Révéléateur 25/05/2007)

Les dessous d'une précipitation

Le bureau de l'Assemblée nationale ambigu

Aucun millimètre du territoire congolais n'a été subtilisé par l'Angola(Le Potentiel 20/03/2007)

SUGGESTIONS DE L'IGC

Rapport de mission de la délégation de la société civile/Bandundu à Shayimbwanda

B) Frontières orientales

Bas-Uélé : les Mbororos chassent les congolais de leur territoire

C) Frontières de l'Est Sud-Nord Kivu et le Manièma

VIII ème PARTIE : DES QUESTIONS EN SUSPENS ET QUI GENENT

CHAPITRE XXIV : QUID SIT DE LA DOUBLE NATIONALITE

MODIFICATIONS SUGGEREES (Proposition de Me. Samuel Utshudiema, Avocat)

Chapitre 2 : De la Nationalité

RDC : Plaidoyer pour une double nationalité Bis

La double nationalité traduit, en outre, l'appartenance

LA QUESTION DE LA NATIONALITE

I.1.3. Les transplantés de Masisi

LA NATIONALITE CONGOLAISE EST MENACEE DE PARTOUT.

=====

EST CONGOLAIS D'ORIGINE TOUTE PERSONNE APPARTENANT
AUX GROUPES ETHNIQUES...

II. PROPOSITIONS D'AMENDEMENT DU LIVRE PREMIER DU
CODE DE LA FAMILLE

**DEBATS HOULEUX : INTERVENTIONS PERTINENTES
VENANT DE LA COMMUNAUTE CONGOLAISE A
L'EXTERIEUR**

POINT DE VUE DE Me. SAM

POINT DE VUE DU Dr. NZOGU KIATENDE P. : SEPARER LES
CONCEPTS : NATIONALITE et CITOYENNETE

VOICI LA PROPOSITION DU MAITRE UTSHUDIEMA

**MEMORANDUM DE LA COMMUNAUTE HUNDE A SON
EXCELLENCE MONSIEUR LE SECRETAIRE GENERAL DES
NATIONS UNIES**

I.2. Question de nationalité et conflits ethniques
I.2.1. La question de nationalité à travers l'histoire de la
RDC

**La loi fondamentale et la Table Ronde
La constitution de Luluabourg
La constitution de 1967
Loi n°002 du 05 janvier 1972
Loi n°002 du 29 juin 1981**

Quelques observations

- La Déclaration universelle des droits de l'homme
- La règle de non-discrimination

1.2.2 Conflits ethniques dans le Kivu

=====

1.2.2.1. Première République

1.2.3. La paranoïa de l'exclusion

1.2.4. Une ébauche de solutions

1.2.4.1. **La lettre des évêques du Kivu**

1.2.4.2. Les " pères de l'indépendance"

-L'accord de Lusaka

1.2.4.3. Modèle d'une loi sur la nationalité

1.3.- Quelques définitions utiles (41)

Section I : Des règles générales

CHAPITRE XXV : LA LOI FONCIERE

I. L'accès à la propriété foncière sous le règne de Léopold II 1

I.1. Un cas d'extorsion des terres par le biais des soit disant
"Traités d'amitiés" avec des chefs coutumiers. 1

I.2. Naissance du Domaine de la Couronne- 2

II. L'accès à la propriété foncière durant la période coloniale- 3

III. Conséquence de l'indépendance : la loi Bakajika- 4

IV. L'accès à la propriété foncière dans l'après Mobutu- 5

I.2. Naissance du Domaine de la Couronne

II. L'accès à la propriété foncière durant la période coloniale

III. Conséquence de l'indépendance : la loi Bakajika

IV. L'accès à la propriété foncière dans l'après Mobutu

SUPPLEMENT "NOUVEAUX HORIZONS"

1.- **Honoré Ngbanda : « J'accuse la classe politique congolaise » Par Freddy mulumba kabuyi**

2.- Liban et RDC : mêmes similitudes

=====

3.-LA RUSEE DE TOUTE L'AFRIQUE

4.- Quelle est votre analyse sur la classe politique congolaise ?

PROPOS RECUEILLIS PAR FREDDY MULUMBA K. ENVOYE
SPECIAL A PARIS

REQUIEM POUR UN MARTYR: LOUIS BAPUA MWAMBA

CHAPITRE XII : Crimes de NKUNDA , du RCD-GOMA et des troupes rwandaises en République Démocratique du Congo

1.-Crimes de NKUNDA , du RCD-GOMA et des troupes rwandaises en République Démocratique du Congo

2.- *Extraits*

2.1.-Les forces dissidentes du RCD-Goma sous le commandement du Colonel Mutebutsi et du Général Nkunda, mai-juin 2004

2.2.-Témoignage: Massacre des officiers congolais à Kavumu, le 2 août 1998

2.3.-UN RESCAPE DE MASSACRE DE KAVUMU

3.-LE CORPS DES FEMMES CONGOLAISES COMME CHAMP DE BATAILLE

3.1.-Massacres de CHIMPUNDA (KADUTU),

3.2.-IRSAC-LUIRO, KATANA, KASIKA , KITUTU

3.3.-De KAMANYOLA à KAVINVIRA

3.4.-A BUTEMBO : plus de 400 morts ;

3.5.-A KALEMIE et MOBA : plus de 900 morts ;

3.6.-A KALUNDU et KIGONGO : plus de 107 morts ;

3.7.-A MAKOBOLA : plus de 700 morts

3.8.-A KISANGANI : le 14 mai 2002 :

=====
4.- Voici la liste des bourreaux de Kisangani

5.-Les massacres de MBANDAKA

6.- Les massacres de KISANGANI 2002

V. LA REPRESSION

1.-La structure de commandement

2.-Quelques actes d'une barbarie sauvage que le Rwanda et l'Ouganda ont fait subir au peuple congolais sur son territoire entre 1997 et 2008

3.-Meurtres, viols et pillages dans le quartier résidentiel de Mangobo

3.1.-Meurtres

3.2.-Viols

3.3.-Pillages et Extorsions

3.4.-Victimes non-apparentes : les enfants traumatisés

3.5.-Exécutions sommaires au pont de la rivière Tshopo

3.6.-Les tueries des 14 et 15 mai

3.7.-Les preuves du massacre et les tentatives de les dissimuler

4.-Autres sites de massacres

5.-Les détentions et le traitement des détenus

6.-L'attitude du RCD

7.-Atteintes aux droits humains

=====

CHAPITRE XIII : A QUI LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO ?

CHAPITRE XIII : A NOUS LES RICHESSE DU CONGO :

1.-Les aveux relatifs aux élections en RD Congo

2.- Un argumentaire apparemment cohérent

3-Pourquoi entretenir de la confusion ?

(Guy De Boeck Congo Forum 26/12/2006)

4-Provinciales : le Combat des Chefs...

2.1.-Léopold II ou « le Vieux Nègre et la Médaille »

2.2.-Congo Belge : Faux chefs, demi chefs et super chefs

2.3.-Le Guide, Chef de tous les Chefs

Résultat final

5.-MALGRE TOUT CELA, L'AVENIR DE LA RDC, SOUS KABILA FILS RESTE INCERTAIN

6.- R. D. CONGO : L'HORIZON S'ASSOMBRI(Par Albert Kisonga M.)

1. La nature du pouvoir à Kinshasa

2. LES AMBITIONS DU RWANDA

3. LA DISSIDENCE INTERIEURE

4. LE PROBLEME DE MOBA

5. LA BATAILLE DU NORD

6. CONCLUSION

7.- Le culte de la Vache comme divinité des Tutsi

(Nilo-Hamites)

8.- Les Tutsi (ou Hima-Tutsi, Nilo-Hamites)

=====

9.-La disparition des prêtres du Rwanda

10.-L'actualité dramatique connue de tous

POSTFACE

1-UN claims Rwanda is abetting Congo rebels

2- Richard Dowden: Britain should cease its one-sided support of Rwanda

3.- « A vous, Congolaises et Congolais du terroir ou du pur sang »

4- R.D.C.: L'HORIZON S'ASSOMBRI DE L'AMBASSADEUR HON. Albert KISONGA MANZIKALA

5.- LES ENSEIGNEMENTS DU PROFESSEUR KAMANA

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

=====

AVANT PROPOS

Time le 19 janvier 1959:

Monday, Jan. 19, 1959

"If Blood Must Run"

In the broad-boulevarded tropical city of Leopoldville one day last month, a security officer handed the Belgian Governor General a piece of paper with a song written on it. The composer was unknown, but the song itself was being sung at nationalist meetings throughout the territory. "Congoland, land of our forebears," ran the opening lines, "we will fight for your freedom, if blood must run in streams." Last week, after the worst eruption the Congo had seen in a decade, blood did in fact run in Léopoldville (pop. 300,000).

In Brussels the reaction was stunned surprise. For 50 years the Belgians have—with model efficiency and unruffled complacency—run the land, 80 times the size of their own. that was once the private property of King Leopold II. They kept the 12.8 million blacks strictly segregated and denied them the vote—but then, the 107,000 white residents had no vote either, and paternalism had many advantages for all. It was not until 1957 that the Congolese, black or white, were allowed to take part in their first municipal elections, and the government has

=====

never clearly said how much more self-government can be expected.

On a Leopard Skin.

Among the blacks there had sprung up a **quasi-religious group called Abako**, which Belgian newspapers brushed off as merely a tribal organization. Originally it had been formed by the Bakongo tribe of the south as a sort of protective union against the harder-working and more favored Bangalas. But under the leadership of a slight, timid-looking but steel-willed fanatic named Joseph Kasavubu, 41, it gradually turned its anger upon bigger targets.

Just across the Congo River from Leopoldville sits Brazzaville (pop. 86,000), capital of French Equatorial Africa, which has been astir with De Gaulle's promise of autonomy. Kasavubu began to dream of reviving the fabled 14th century kingdom of the Congo, combining territories now French, Belgian and Portuguese. After his election as one of Léopoldville's commune burgomasters in 1957, **he had himself declared "Supreme Leader" by his followers, and began receiving homage seated on a leopard skin, symbol of tribal supreme power.** Meanwhile, the rival Bangalas also began organizing, and the bush telegraph began to echo the nationalist sentiments of the recent All African

=====
Peoples Conference in Accra. To make matters worse, the demand for Congolese copper ore hit a slump, and jobless natives swarmed into the city to find work. **Finally, one day last week, 4,000 blacks jammed into the courtyard of a Y.M.C.A. to hear Kasavubu speak at an unauthorized protest meeting. When the police arrived, the riots began.**

"Down with Belgium." With cries of "Independence! ", "Down with Belgium!" and "Vive Ghana!", the crowd surged down Prince Baudouin Avenue, was soon joined by thousands of spectators who were just then emerging from the football stadium. The swollen mob swept through the city, upset and burned cars, stoned and mauled Europeans, pillaged shops. Bands looted public buildings and invaded mission schools, concentrating their fury on Roman Catholic more than on Protestant schools (though Kasavubu, mission-educated, studied philosophy for three years as a Catholic seminarist). Under orders from their Belgian officers, African police opened fire, and Belgian paratroopers manned key points about the European part of the city. But for two whole days the rioting continued, until an estimated 175 people had been killed.

=====

In Brussels a hushed special session of Parliament quickly voted to send an investigatory mission. The new Minister of the Congo, Maurice van Hemelrijck, a longtime critic of Belgian complacency and the author of a long-awaited proposal for the Congo's gradual emancipation that is to be presented to Parliament this week, gave his countrymen a brief but pointed lecture. "We have been on the border of catastrophe, " he said. "We are not without fault. We could not wait so long without punishment before letting the Congolese know of our intentions."

=====

Préface

Nous oublions assez rapidement ce qui s'est passé hier (Muzigwa, 2003 et 2008b).

L'APR et l'UPDF se sont affrontés à Kisangani et l'APR appuyé le RCD dicit James Kabarebe

Par Jean-Pierre Mbelu

O. Mise en route

Notre peuple meurt faute de mémoire collective entretenue. A la veille de la conférence sur la paix dans le Grand Kivu, il ne serait pas mal de lire l'interview accordée par James Kabarebe à l'Obsac et publiée sur le site d'Africatime il y a deux jours. Elle est riche en révélations. James Kabarebe vient confirmer un secret de polichinelle: le mensonge est une constante de la politique étrangère du Rwanda géré par les membres du FPR. Ces messieurs sont capables de nier mordicus aujourd'hui des vérités qu'ils finissent pas accepter plus tard. (Seraient-ils conscients que les populations des Grands Lacs sont des amnésiques invétérés?) Question de laisser au temps le temps d'effacer de la mémoire de leurs victimes les torts qu'ils leur ont infligés. Aussi, petit à petit, les dirigeants militaires du Rwanda font-ils montre d'une arrogance qui ne se justifierait que par le nombre des victoires militaires imposées à leur voisin congolais avec la complicité des puissances anglo-

=====

saxonnes décidées à faire de "ce petit pays" leur chouchou en Afrique centrale. Heureusement, dans l'interview susmentionnée, James Kabarebe reconnaît que cette arrogance a atteint l'une ou l'autre fois ses limites.

A cette question: " Mon général, j'ai toujours été intrigué par cette opération audacieuse que vous avez conduite à la tête de troupes de l'APR sur Kinshasa en août 1998. (...) Quelles sont les raisons de votre échec à moment là. Certains affirment que ce fut l'intervention des zimbabwéens, des Angolais, ou même la résistance populaire dans les quartiers périphériques de Kinshasa qui vous ont empêché de prendre la ville de Kinshasa en août 1998?" James Kabarebe répond: "Je pense que notre échec à prendre Kinshasa en août 1998 tient à deux raisons. Premièrement, nous n'avions pas anticipé que l'Angola, la Namibie, le Zimbabwe, le Tchad se joindraient à Kabila. Nous n'étions pas préparés à ça." Deuxièmement, "le problème c'est que nous n'étions pas préparés pour nous battre sur deux fronts différents. Alors nous avons décidé d'abandonner le front Ouest pour nous concentrer sur le front Est." James Kabarebe n'intègre pas la résistance populaire dans les raisons ayant causé leur échec.

Et quand l'APR s'est retirée officiellement du Congo, elle a continué d'y être officieusement présente à travers l'appui

=====
offert au RCD. Telle est la réponse que James Kabarebe donne à l'Obsac après qu'il ait parlé du retrait de l'APR du Congo à l'issue de la guerre de Kisangani au cours de laquelle elle a imposé des défaites à l'UPDF à trois reprises. Il dit: "Oui, oui, nous appuyons le RCD, mais nous ne franchirons plus la frontière de la RDC." (Ceci est encore une fois un mensonge. Plusieurs rapports établis par la Monuc font mention des traversées répétées de la frontière de la RDC par l'APR après la guerre de 1998.)

L'intérêt qu'il y a à lire et à partager les interviews de ce genre est qu'elles nous permettent de nous faire une idée sur les dirigeants des pays voisins et sur leur mode de gestion politique. Mais aussi sur nos gouvernants d'hier et d'aujourd'hui. Que James Kabarebe affirme, la main sur le cœur, que Masasu Nindaga "fut exécuté par Joseph Kabila, par le président Kabila, juste avant la bataille de Pweto", cela n'est pas rien. Il donne une énième preuve de la nature **thanatophile** de celui qui préside aux destinées de la RDC.

I. Une interview qui suscite des questions...

Ne nous faudra-t-il pas, nous congolais, revenir collectivement un jour, dans les détails, sur cette guerre qui date (officiellement) de 1996? Supposons que l'APR se soit risquée sur notre territoire pour traquer les génocidaires. Dans ce cas,

=====

elle se serait limitée à l'Est. Qu'est-elle allée chercher à Kitona tout en cherchant à atteindre Kinshasa? Qu'un membre, et pas le moindre, en parle aisément, cela dépasse tout entendement. Ce n'est pas tout. Que l'APR ait infligé des défaites à une armée ougandaise sur notre territoire et cela à trois reprises, ça fait tiquer. Et pourtant, le Rwanda et l'Ouganda n'étaient pas en guerre l'un contre l'autre. Plus ou moins dix ans après, James Kabarebe vient donner raison aux analystes ayant soutenu que le Rwanda et l'Ouganda sont venus se disputer les richesses du sol et du sous-sol congolais au Congo même. Sur le plan international, cette guerre n'a pas été condamnée officiellement. Normaliser les relations entre le Congo, le Rwanda et l'Ouganda ne demandera-t-il pas que toute cette situation soit tirée au clair en exigeant la réparation des dégâts et dommages causés chez nous? Reprendre rapidement les relations commerciales et diplomatiques ne signifierait-il pas gommer des faits historiques pouvant se répéter demain? Nos juristes peuvent-ils se saisir de cette interview pour traduire, pour la énième fois, le Rwanda en justice? Même si la justice internationale est injuste (cf **Paix et châtement** de Florence Hartmann), ce dossier mérite d'être porté à la connaissance de ses juges.

Joseph Kabila a tué Masasu Nendaka, un citoyen congolais. Un

=====
témoin existe. Il s'appelle James Kabarebe. Joseph Kabila peut-il être traduit en justice ou il jouit d'une immunité qui lui donne la maîtrise sur la vie et la mort des Congolais? Et puis, il n'en est pas à son premier forfait!

II. La conférence sur la paix dans le Grand Kivu

A plusieurs reprises, nous avons fustigé le fait qu'au Congo, l'analyse des faits se limite aux épiphénomènes. Nous avons indiqué que la guerre, dans le monde contemporain, est ***une tactique commerciale***. Elle sert à entretenir la peur, l'angoisse, les intimidations au sein des populations dont les ressources naturelles sont pillées. Pendant qu'elle est organisée, des idéologies de pacotille se concoctent. Elles visent à transformer les victimes en bourreaux et à présenter les supplétifs des pouvoirs de l'argent comme les maîtres incontestables de la situation. Ceux et celles d'entre nous ayant lu le discours de Vital Kamerhe à la conférence sur les Kivus peuvent avoir touché du doigt ce genre d'idéologies.

Si la question de cohabitation entre les différentes ethnies se pose dans les Kivus, elle n'est pas une question majeure. La question majeure est celle de l'impunité des auteurs des "guerres secrètes", des massacres des populations civiles et des autres crimes économiques. Tous ces messieurs et dames se retrouvent dans les sphères dirigeantes du Congo, du

=====
Rwanda, de l'Ouganda et du Burundi. Lorence Hartmann est très claire là-dessus.

Traitant des auteurs des crimes commis au Rwanda en 1994 et de leur suite au TPIR, elle note qu'à Kigali, Kagame "estime que ses hommes n'ont pas de comptes à rendre à la justice d'une communauté internationale qui a laissé les Tutsis se faire massacrer." En effet, "Les Rwandais ne nient pas les crimes mais contestent à quiconque, et en particulier à la communauté internationale, le droit de poursuivre les membres de son armée."

D'où vient ce toupet du Rwanda et de Kagame? Des U.S.A. Pour cause. "Pierre-Richard Prosper (procureur américain au TPIR jusqu'en 1998 qui deviendra en 2001 ambassadeur américain pour les crimes de guerre) promet que la fermeture du TPIR mettra un terme à ces enquêtes qui le dérangent" et fera tout "pour encourager la procureure à céder les enquêtes spéciales au Rwanda. La magistrate est disposée à laisser les Rwandais conduire des enquêtes parallèles, mais veut garder la main sur les conclusions du dossier APR. Prosper penche en faveur du Rwanda, qui veut garder la main sur les enquêtes et les poursuites contre ses officiers."

Dans ce dossier, l'APR finira par obtenir la suspension des poursuites de ses membres. "De leur côté, en échange de la

=====
suspension des poursuites, les Américains obtiennent de Kigali la signature d'un accord bilatéral assurant l'impunité de leurs propres soldats (présents au Rwanda lors du génocide de 1994) face à la Cour pénale internationale. Le congrès américain lève l'embargo sur les armes et vote un accord d'assistance militaire au Rwanda."

Dans ce contexte, le dernier communiqué des FDLR indiquant que les marines américains se battaient aux côtés des "insurgés de Nkunda" suscite moins de doute. A quoi sert ce genre d'accord bilatéral? Au commerce international. Ceux et celles qui ont suivi le documentaire intitulé **Du sang sur nos portables** (sur Canal plus) en savent quelque chose. Dominique Dhombres en a fait un bon commentaire dans **Le Monde**. Il écrit: "L'aéroport de Bukavu, au Sud-Kivu, est une des plaques tournantes de ce commerce. Des appareils font la navette entre les pistes de brousse et Bukavu. Ce sont pour la plupart de vieux Antonov soviétiques. Ils apportent les produits de première nécessité et reviennent chargés de sacs de minerai. Les pilotes sont parfois obligés de repartir sans s'arrêter, lorsqu'ils découvrent que la piste où ils ont atterri a changé de mains. A Bukavu, il n'y a pas de banque ni d'industrie. Mais on voit s'élever de grandes villas qu'on appelle des 'maisons coltan'. " Et "dans le Nord-Kivu, **le**

=====

général Laurent Nkunda, en rébellion contre le pouvoir central (?), est à la tête d'une petite armée de 6000 hommes. ***Il se présente comme le représentant de la minorité tutsie et il vit lui aussi, malgré ses démentis, de l'exploitation des mines de coltan.***" (Nous soulignons)

Donc, contrairement aux démentis de Nkunda, la guerre des Kivus et du Congo participe de "la doctrine laissez-fairiste mondialiste" dans sa version la plus cynique. Tenez. "Cette doctrine a été littéralement imposée aux gouvernants américains successifs, puis au monde entier, par les multinationales américaines, et à leur suite par les multinationales dans toutes les parties du monde, qui en fait détiennent partout en raison de leur considérable pouvoir financier et par personnes interposées la plus grande partie du pouvoir politique." (Lire M. ALLAIS, **Les effets destructeurs de la mondialisation**)

Donc, le pouvoir financier et une large partie du pouvoir politique échappent aux hommes politiques et aux populations civiles de tous les pays du monde. Chercher à résoudre la question de la pratique de "la doctrine laissez-fairiste" en convoquant une petite conférence prenant au sérieux les mensonges des criminels de guerre et des criminels économique, c'est passer à côté de la plaque. Cela d'autant

=====
plus que les véritables protagonistes de cette "tactique commerciale" ne seront pas convoqués à la table du débat pour la paix.

La présence des ambassadeurs occidentaux n'y changera rien. D'un, ils n'ont pas le pouvoir financier et une large partie du pouvoir politique leur échappe. De deux, selon Maurice Allais, "au regard de l'ensemble de l'évolution constatée de 1974 à 2004, soit pendant trente ans, on peut affirmer aujourd'hui que cette évolution se poursuivra (...). **L'aveuglement de nos dirigeants politiques**, de droite et de gauche, depuis 1974 est entièrement responsable de la situation dramatique où nous nous trouvons aujourd'hui. " Isabelle Stengers, qualifiant ces dirigeants politiques de "petites mains du capital" estime que l'aveuglement ne rend pas très bien ce qui leur est arrivé. Elle recourt au langage de la sorcellerie pour avouer qu'ils sont mangés. Elle estime, et nous avec elle, qu' "il vaudrait mieux dire, employant un vocable sorcier, qu'elles (les petites mains) sont mangées, c'est-à-dire affirmer que c'est leur capacité à penser et à sentir qui a été la proie de l'opération de capture." (P. PIGNARRE et I. STENGERS, **La sorcellerie capitaliste. Pratiques de désenvoûtement**, Paris, La découverte, 2005, p.62) Pour dire les choses autrement, les dirigeants politiques occidentaux ont été la proie facile de l'envoûtement du pouvoir

=====
ensorceleur du capital, par action ou par omission. Ils servent le capital en tant flux mouvant et réorganisateur même au niveau de la justice internationale. Le cas du Rwanda est très éloquent à ce sujet.

Que faire?

D'abord et prioritairement, étudier collectivement le monde néolibéral et ses mécanismes d'envoûtement. Les connaître et les approfondir. Etudier et approfondir l'histoire politique et économique de "nos partenaires" les plus intéressés par notre pays. Sur ce point, un bon nombre de journalistes et d'hommes politiques congolais sont tout simplement ignorants. Beaucoup écrivent sur les U.S.A., la Belgique ou la France sans savoir grand-chose de l'histoire et de la ligne politique, géopolitique et géostratégique de ces pays. Nous avons tout intérêt à avoir "nos spécialistes" sur les U.S.A. la France, la Belgique, etc.

Il est aussi nécessaire de connaître et d'approfondir le fonctionnement des institutions dites internationales. Le triomphe de la mentalité mendicante nous pousse à attendre de ces institutions ce qu'elles ne peuvent pas nous donner. C'est-à-dire à nous bercer d'illusions. Souvent, nous ignorons que les **think tanks** les infléchissent dans le sens des intérêts des multinationales et des "petites mains du capital". Notre naïveté

=====

n'a d'égale à ce niveau que notre ignorance. (A ce point nommé, le profil de nos dirigeants politiques reste à redéfinir pour les échéances électorales à venir!)

Et puis, ne nous fatiguons pas d'exiger l'examen de tous les accords signés entre nos gouvernants actuels depuis dix ans avec les partenaires extérieurs et les multinationales. La guerre imposée au Congo n'est qu'une tactique commerciale d'où les multinationales tirent la part du lion – nous avons du sang sur nos portables qui se vendent comme de petits pains - et leurs supplétifs des miettes.

C'est déjà bien que certains parlementaires aient demandé que la conférence sur la paix s'étende à toutes les autres provinces. En effet, sur toute l'étendue de notre territoire, il n'y a pas de paix. Pour la simple raison qu'il n'y a pas de paix sans pain et sans justice. Les dégâts et les dommages causés par la guerre de Kinshasa du 22 et 23 mars et la répression de la manifestation des Bundu dia Kongo dans la Bas-Congo n'ont pas été réparés. Le Congo se reconstruira sur la fin de l'impunité ou ne se reconstruira pas.

Jusqu'à preuve du contraire, le fait que **la Commission Justice, Vérité et Réconciliation** n'ait pas atteint son but constituera un frein sérieux à la reconstruction du pays. Il n'est pas tard d'y revenir.

=====

Si nous avons un parlement assez audacieux, il demanderait la démission du gouvernement actuel (dont la diplomatie navigue à vue) et la réorganisation des élections (plus inclusives) pilotées par les Congolais eux-mêmes. La mascarade électorale initiée de l'extérieur a marqué ses limites; attendre jusqu'à la fin du mandat des prédateurs et criminels de guerre et économiques qui en sont issus, c'est opter pour un suicide collectif. Même si le temps peut être un allié pour qu'à travers nos associations, nos partis politiques et nos mouvements de résistance, nous apprenions à lutter contre la mentalité mendicante que Katompa et Kalombo dénommaient dernièrement SOPEKA (Sombelangai, pesangai, kabelangai).

En effet, nous avons profondément un problème de la recreation d'une nouvelle culture nous habituant en re-avoir confiance en nous-mêmes, en nos capacités d'inventivité , de créativité et d'imagination sans "parrain". Et dans tous les domaines .Ceci mettra beaucoup de temps à prendre en nous. La misère n'y peut pas grand-chose. Surtout si elle ne permet pas d'apprendre des autres et d'entretenir une mémoire collective vivante.

A moins que demain, au Congo, se lèvent des leaders charismatiques (soutenus par nos populations) du genre Lula, Hugo Chavez, Rafael Correa, etc. et décident de nous

=====
reformer spirituellement et matériellement! (Ces messieurs, formatés dans la tradition bolivarienne et fins connaisseurs du néolibéralisme occidental, viennent de doter leurs pays d'une Banque du Sud comme moyen économique de leur politique commune en rompant avec les instruments de l'impérialisme américain (le FMI et la Banque mondiale)). Ceci est une tâche immense et de longue haleine. Face à cette tâche, une conférence de paix sur les Kivus est une goûte d'eau dans un océan. Elle peut, pour un temps, colmater les brèches. Elle ne résoudra fondamentalement aucun problème.

A quoi sert-il d'organiser une conférence sur la paix en négociant un plan triennal avec le Fonds monétaire International? Les programmes d'ajustements structurels appauvriront toujours nos populations tout en enrichissant "les partenaires extérieurs" et leurs "collabos" congolais. Il nous faut apprendre à voir ces problèmes dans leur interconnexion. Enfin, il n'y a que les Grands Lacs maîtres de leurs moyens économiques propres, débarrassés de Kagame, Kabila et Museveni (et leurs alliés) et fondés sur les valeurs authentiques (paix, justice, vérité, amour) et le respect des droits humains fondamentaux et une Union africaine conséquente qui peuvent faire face à **la tactique commerciale** décriée. Or, l'actuel parrain des Kabila,

=====

Museveni et Kagame a opté pour la politique de la balkanisation des Grands Lacs, fidèle à ces trois grands impératifs géostratégiques traditionnels: " **éviter les collusions entre vassaux et les maintenir dans l'état de dépendance que justifie leur sécurité; cultiver la docilité des sujets protégés; empêcher les barbares de former des alliances offensives**" (N. CHOMSKY, La doctrine des bonnes intentions, Paris, Fayard, 2005, p.61.Nous soulignons). Comprendre ceci collectivement prendra beaucoup de temps dans les Grands Lacs où la SOPEKA justifie les mensonges, les génocides, les massacres, les exécutions extra-judiciaires, etc. Par-ci par-là, au pays, se lèvent des compatriotes qui commencent à mettre le doigt sur la plaie. Les compatriotes ayant lu l'article de Freddy Mulumba du Potentiel sur les dangers que représente l'Africom et les extraits du livre de Florence Hartmann publiés par ce même journal ne me contrediront pas. Mais, le chemin paraît encore très long...

CongoOne , Mise en ligne le 21-12-07

=====

Prologue

Pourquoi il eut fallu que parmi les gens qui écriraient l'histoire de la RDC de ces 15 dernières années (1994-2009), il est essentiel qu'un des congolais au moins rende compte objectivement de ce qui est arrivé ?

Pourquoi, cette justification basée sur la théorie classique de Max Weber (l'état est la seule structure sociale légitimée à disposer de moyens de contrainte physique - ou théorie de la violence légitime de l'état), est peu conforme à la situation sur le terrain congolais, qui est celle d'une transition vers un état "normal" et "légitime".

1.- Parce qu'aucun autre peuple au monde n'a aussi souffert d'injustices et d'atrocités du chef de son voisin (à qui, il avait offert pourtant une hospitalité sans condition) que ne l'a vécu dans sa chair, le peuple congolais !

2.- Puisqu'aucun pays au monde n'a perdu autant de sa population (estimée aujourd'hui à 6 millions d'âmes) dans une guerre où le pays n'était même pas engagé.

3.- Car, pire que la SHOAA, les femmes et les filles ont été torturées, violées et humiliées devant leur maris avant d'être tuées ou parfois laissées avec blessures physiques et morales, après avoir assisté aux massacres odieux de leurs fils, leurs pères, frères, oncles, grands pères et maris.

=====
4.- Tout simplement parce que ces actions sauvages continueront à causer des dégâts dans les familles et tribus de l'Est de la RDC dont les bourreaux étaient pour la plupart porteurs du virus HIV.

5.- Parce que ces actes ont été accompagnés aussi bien par la destruction des écosystèmes de l'Est de la RDC et le pillage des matières premières de la RDC pour construire les pays d'origine de ses bourreaux

6.- A cause de la non assistance aux personnes en danger dont a fait preuve une bonne partie de l'opinion occidentale (de 1996-1999 et tout récemment en 2007, dans le nord-Kivu) qui s'apitoyait (avec raison) au sort des centaines de milliers des rwandais qui se sont entretués et ayant exporté leur violence et/ou génocide en RDC où le carnage est encore plus alarmant ! Cette non assistance des personnes en dangers, pour des intérêts partisans, dénoncée aussi par Ziegler (2008), est une constante en Occident.

7.- Parce que les butins (le pillage des minerais et des ressources naturelles) de cette guerre qu'on vient faire sur le territoire congolais servent à armer davantage nos bourreaux et à nous imposer une catégorie de dirigeants !

8.- Parce que même la colonisation, ni les razzias arabes et encore moins la rébellion de 1964, bref aucun conflit armé

=====
en RDC n'a fait autant de victimes, en vies humaines, en un temps record que ne l'ont fait nos bourreaux.

9.-car, même certains pays, jadis amis se sont ralliés à l'ennemi pour fragiliser la RDC soit pour tirer aussi profit du sol congolais ou alors pour soutenir la thèse de son implosion et réduire ainsi son importance au cœur de l'Afrique.

10.-Parce qu'en ce moment, certains fils du pays, n'ayant pas compris l'enjeu réel, répandent les idées d'abandon de l'Est et plus particulièrement, le Kivu au Rwanda et le Haut-Congo à l'Uganda. Cette attitude est ressentie par les ressortissants de l'Est comme un couteau que son compatriote remue dans leur plaie et pourtant... l'Est n'était pas demandeur de cette guerre-là !

11.- Parce qu'il nous faudra enseigner aux générations à venir la vraie histoire de nos relations avec le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi et le reste du monde eut égard aux différents types de conflits qui nous ont opposés.

Enfin et surtout, l'auto déterminisme régional pour certains est une occasion de se positionner pour quelques politiciens véreux et démagogues car, incapables d'affronter une plus large diversité d'autres ambitieux politiciens, à l'échelle nationale !

=====
Ce sentiment d'injustice à l'égard de la RDC, ressenti par tout congolais de la Diaspora ou de l'intérieur du pays et vécu dans sa chair par tous les fils et les filles de l'Est du pays peut être pardonné mais jamais oublié.

Alors que faire ? Tenir informé la mémoire collective des vrais enjeux de cette guerre qu'on a livré sur notre territoire et l'agenda caché de nos semblants d'amis.

Faire comprendre aux fils et filles de ce pays que ne pas pardonner, c'est enfermer l'autre dans son mal car il n'y a pas d'avenir sans pardon ! Expliquer que quand on ne pardonne pas, on additionne des rancunes. Et pourtant, le pardon, conditionne aussi la liberté du fautif et sa joie d'exister tout simplement.

Cependant, envisager le pardon signifierait-t-il qu'on a oublié ? D'aucun le penserait ! Ce serait même du tort qu'on aurait fait, à la mémoire collective et à la morale éthique de coup-circuiter les étapes ! La réconciliation passe d'abord par la reconnaissance du mal qu'on a fait. Ce qui logiquement nécessiterait, soit la présentation d'excuses et réparation. Ce processus entrainerait ipso facto, par la suite, dans le chef de la victime, selon le cas, un regain de confiance et conduire à la réconciliation. Pour le moment, entre le Rwanda et la RD Congo, rien de tout cela n'a été fait !

=====

**Les 25 questions de Basile DIATEZWA
posées aux Congolais**

1- Qui sont les premiers occupants de l'Afrique centrale, particulièrement du Congo ?

2- D'où viennent les Bantous et les Nilotiques (d'après l'ethnologie d'une certaine époque) ?

3- Où sont aujourd'hui les Pygmées et quel est leur sort dans le Congo actuel ?

4- Quel est le sujet congolais, le clan, la tribu, l'ethnie ou la race qui a émergé du sous-sol du Congo comme des champignons ?

5- Qui a tracé les frontières actuelles du Congo ?

6- Quels sont les grands ensembles raciaux (d'après l'ethnocentrisme colonial) qui ont constitué le Congo Belge ?
Quels sont ces groupes culturels ?

7- Qui a regroupé les différentes communautés culturelles en les identifiant à travers des labels culturels ?

=====

8- L'appartenance à une communauté identifiée au Congo est-elle génétique ou culturelle ?

9-Le label caractérisant un groupe culturel (Bashi, Bafulero, Baluba...) a-t-il une essence naturelle ou une codification humaine circonstancielle et temporaire ?

10-Quelle est la différence entre l'identité congolaise et l'identité africaine ?

11- Existe-t-elle au Congo une volonté commune pour un destin commun ?

12-Quel est le fondement moral et intellectuel pour un destin commun des populations congolaises ?

13- Existe-t-elle une communauté Banyarwanda au Congo?

14- Quelle est la différence entre un Hutu et Tutsi du Congo ?

15-Faut-il désarmer et intégrer les rebelles rwandais ou faut-il les renvoyer au Rwanda ?

=====

16-Est-il possible, à travers une loi, de donner la nationalité congolaise à un Africain (Angolais, Rwandais, Burundais...) ou un Européen (Belge, Français, Portugais...) né ou vivant au Congo ?

17-L'Etat congolais a-t-il l'obligation d'assurer la sécurité des personnes et des biens ?

18-Que doit faire une personne ou une communauté dont la sécurité n'est pas assurée par l'Etat congolais ?

19-Les Congolais ayant opté pour une nationalité étrangère (belge, française, américaine, canadienne, anglaise...) sont-ils des étrangers au Congo ? Ont-ils perdus leurs droits et devoirs familiaux ou claniques?

20-Quels sont les effets positifs et négatifs de la double nationalité ?

21-Que doit être le comportement des Bateke autochtones de

=====
la région de Kinshasa vis-à-vis des Congolais venant des autres régions ?

22-Un pays limitrophe du Congo a-t-il le droit et le devoir de s'assurer d'un pouvoir allié au Congo pour ses intérêts ?

23-Sommes-nous conscients des conséquences de la politique régionale et des interventions intempestives du régime de Mobutu dans les pays limitrophes (Angola, Rwanda...) ?

24-Qui sont les responsables du chaos actuel au Congo ?

25-Le pouvoir actuel à Kinshasa est-il capable de résoudre les problèmes politiques et économiques du Congo ?

Basile Diatezwa <diatezwabasile@yahoo.fr> wrote: Mes réponses aux 25 questions posées aux Congolais

L'objectif de ces 25 questions est simplement d'aider les Congolais à mieux cerner quelques problématiques pour nous sortir de cette crise grave qui va sûrement entraîner la disparition du Congo dans ses frontières actuelles si nous persistons dans nos égarements.

=====

1. Qui sont les premiers occupants de l'Afrique centrale, particulièrement du Congo ? D'après les historiens africanistes, les premiers occupants de l'Afrique centrale, plus particulièrement du Congo, sont les Pygmées.

2. D'où viennent les Bantous et les Nilotiques?

Les Bantous, par vague migratoire, fuyant les mauvaises conditions climatiques et les guerres, sont venus du bassin de Bénoué (entre le Cameroun et le Nigéria); ils ontensemencé la côte ouest-africaine, la côte atlantique et l'Afrique du Sud.

En Afrique centrale, ils ont repoussé les Pygmées dans les forêts. Les Nilotiques sont des éleveurs de vaches qui viennent des régions longeant le bassin du Nil (Erythrée, Somalie...) ; à la recherche des pâturages pour leurs troupeaux, ils sont arrivés dans la région des Grands Lacs, en se mixant avec les Bantous cultivateurs.

3. Où sont aujourd'hui les Pygmées et quel est leur sort dans le Congo actuel ? Les Pygmées, qui sont les premiers occupant, ont été repoussé dans les forêts; pendant la période précoloniale et coloniale, ils ont vécu dans la marginalisation

=====
totale, méprisé par le colonisateur et les indigènes Bantous.
Aujourd’hui, ils subissent encore le mépris des autres.

4. Quel est le sujet congolais, le clan, la tribu, l’ethnie ou la race qui a émergé du sous-sol du Congo comme des champignons ?

Aucun être humain, aucun congolais n’est sorti sous-sol comme un champignon ; nous sommes tous issus des courants migratoires, nous venons tous de quelque part et nous avons tous connus des brassages> raciaux et culturels.

5. Qui a tracé les frontières actuelles du Congo ?

Ce sont des Européens, pour leurs intérêts politiques et économiques, qui ont tracé les frontières des pays africains à la Conférence de Berlin de 1885, sans le consentement des autochtones africains, considérés comme faisant partie de la faune et de la flore des terres vouées à l’exploitation. Le territoire congolais, avec ses composantes vivantes, était la propriété privée de Léopold 2, ensuite la propriété du royaume de Belgique.

6. Quels sont les grands ensembles raciaux

=====

(d'après l'ethnocentrisme colonial) qui ont constitué le Congo Belge? Quels sont ces groupes culturels ?

Le colonisateur belge, qui était le propriétaire du Congo, nous a appris que, dans sa géographie humaine, le Congo était constitué racialement des Bantous, des Soudanais, des Pygmées et des Nilotiques. La composition culturelle était la suivante :

Groupe Bantou / semi-Bantou : Ne-Kongo, Lunda, Luba, Bashi, Anamongo, Banyarwanda... Groupe Soudanais: Azande, Ngbandi, Ngbaka...

Groupe Pygmées : Twa... Groupes Nilotique ou Hamite: Hema, Banyarwanda. Le groupe culturel Banyarwanda, qui s'est constitué dans le royaume précolonial du Rwanda, est un brassage entre Bantous, Nilotiques et Pygmées.

7. Qui a regroupé les différentes communautés culturelles en les identifiants à travers des labels arbitraires ?

C'est le colonisateur belge qui a regroupé les différentes communautés culturelles du Congo en adoptant ou en inventant

=====

des labels pour les distinguer. Par exemple, d'après la nomenclature coloniale, les groupes culturels considérés comme des ethnies (Ne-kongo, Anamongo, Luba...) sont constitués de plusieurs sous groupes ou tribus.

8. L'appartenance à une communauté identifiée au Congo est-elle génétique ou culturelle ?

La transmission des valeurs culturelles n'étant pas de nature biologique, l'appartenance à une communauté culturelle ne peut être génétique. Un enfant né des parents ayant la culture Luba mais élevé et grandi totalement dans un microcosme culturel Ne-Kongo est un Ne-Kongo; un enfant né des parents blacks africains mais élevé et grandi totalement dans la culture suédoise est un Suédois. L'identité culturelle n'est pas un acquis génétique.

9. Le label caractérisant un groupe culturel (Bashi, Bafulero, Baluba...) a-t-il une essence naturelle ou une codification circonstancielle et temporaire ?

Un label caractérisant un groupe culturel n'a pas une essence naturelle ; c'est une codification humaine, circonstancielle et temporelle. L'histoire de l'humanité connaît des labels disparus des communautés humaines qui ont

=====

dépéries (les Francs, les Wisigoths, les Alamans...). Chez les Ne-Kongo, le label du groupe Besi-Ngombe est une création humaine de l'époque coloniale; chez les Banyarwanda du Sud-Kivu, le label Banyamulenge est une création humaine des années 70 pour se distinguer des migrants Banyarwanda post-coloniaux (réfugiés, infiltrés...) ; mais les humains qui composent ces labels culturels sont connus comme étant des autochtones (Besi-Ngombe, Banyamulenge...).

Les Banyarwanda du Nord-Kivu ne s'identifient pas avec le label Banyamulenge, malgré la même appartenance culturelle. Ainsi il est erroné d'affirmer que dans le répertoire colonial des groupes ethniques du Congo, le mot Banyamulenge est inexistant ; ce n'est pas le label qui précède l'existence d'une communauté humaine, c'est plutôt le contraire.

10. Quelle est la différence entre l'identité congolaise et l'identité africaine ? L'identité congolaise est une identité léopoldienne, sans notre volonté individuelle ou commune; nous sommes des Congolais pour avoir été des simples sujets domestiqués dans un territoire dont le propriétaire était le roi Léopold 2 ; celui-ci a décidé souverainement d'identifier son bien avec le label Congo, malgré l'existence des communautés autochtones africaines organisées politiquement. Vers la fin de

=====
sa vie, il a cédé son bien (le Congo) à son royaume (la Belgique). Comme des bêtes de somme, nous faisons partie de son espace terrien voué à l'exploitation. Suite aux conséquences de la guerre froide, nous avons acquis une indépendance nominale, mais notre territoire est toujours considéré comme la chasse gardée de la Belgique, donc de l'Europe.

Aujourd'hui, nous avons une identité propre qui nous différencie des européens, des asiatiques..., mais qui nous rapproche spatialement et culturellement des autres africains et surtout, qui nous affranchi définitivement du carcan colonial: c'est l'identité africaine.

11. Existe-t-elle au Congo une volonté commune pour un destin commun ? L'appartenance à un espace politique commun ne signifie pas une volonté collective pour un destin commun, surtout que l'identité congolaise est une oeuvre coloniale. Les Congolais sont encore au stade primaire d'une communauté politique consciente (47 ans après l'indépendance) c'est-à-dire l'acceptation de l'autre pour une communauté de destin. Les tentatives d'épurations ethniques, l'ostracisme et les guerres intercommunautaires dans certaines régions du Congo prouvent l'inexistence d'une volonté

=====

commune pour un destin commun, ou du moins l'inconscience communautaire : la nation congolaise, un construit colonial, est une fiction animée par notre souffle de vie et notre vanité, ni plus, ni moins !

12. Quel est le fondement moral et intellectuel pour un destin commun des populations congolaises ? Au 21^{ème} siècle, la condition préalable pour une communauté politique conviviale, c'est l'acceptation de l'autre, le vouloir vivre ensemble. Cette volonté commune est le fondement moral. Dès lors que cette condition est remplie, on se donne des institutions capable d'harmoniser la cohabitation des différentes composantes nationales pour le bien commun: c'est le fondement intellectuel.

13. Existe-t-elle une communauté Banyarwanda au Congo ?

Cette question semble naïve, mais un ancien ministre congolais a confirmé publiquement lors d'une conférence-débat que les Banyarwanda n'existent pas au Congo : ce sont tous des squatteurs à renvoyer au Rwanda !

Le colonisateur du Congo a identifié ce groupe culturel comme étant celui qui parle le Kinyarwanda, langue unique

=====

utilisée au Rwanda. Cette communauté congolaise appartenait à l'ancien royaume précolonial du Rwanda. Lors du partage de l'Afrique à la Conférence de Berlin, une partie du Rwanda précolonial s'est retrouvée dans les frontières du Congo Belge (Rutshuru, Goma, Masisi...) et de l'Ouganda (Bufumbira, Kigezi). Les populations Banyarwanda du Congo ont conservé la stratification sociale de leur royaume précolonial en se distinguant entre Hutu, Tutsi et Twa. La communauté Banyarwanda se retrouve au Nord-Kivu, au Sud-Kivu et nord du Katanga. Il est bon de rappeler que le pouvoir traditionnel en Afrique précoloniale ne s'étendait pas sur des espaces terriens mais plutôt sur des communautés humaines ; cette remarque est importante pour percevoir la différence entre la notion de la propriété terrienne en Afrique et celle du colonisateur européen.

14. Quelle est la différence entre un Hutu et un Tutsi congolais ?

Hutu, Tutsi et Twa appartiennent tous au groupe Banyarwanda (label colonial), communauté culturelle homogène du royaume précolonial du Rwanda. Lors de la genèse de ce royaume, la vache était une valeur d'échange dominante ; les rapports de puissance étaient déterminés par la

=====
quantité de vaches détenues, entraînant une stratification sociale caractérisée par la domination progressive des possédants de bétail surnommés Tutsi ; les autres étaient appelés Hutu ou Twa en fonction de leur origine. Dans l'organisation sociétale du Rwanda précolonial, un Hutu pouvait devenir un Tutsi et vice versa. Le Rwanda précolonial a connu un brassage actif entre Bantous, Nilotiques et Pygmées, créant ainsi une seule identité culturelle. Le même phénomène sociohistorique se retrouve au Burundi.

Pour asseoir son pouvoir issu de la Conférence de Berlin, le colonisateur allemand s'est servi de la classe sociale dominante Tutsi. Lors de la défaite allemande à la Première Guerre Mondiale (1914-1918), le nouveau tuteur belge a poursuivi la même stratégie de domination en utilisant la classe Tutsi, qui sera à l'avant-garde de la lutte indépendantiste. Mécontent, le tuteur belge va exciter la majorité Hutu contre la minorité Tutsi, entraînant l'idéologie du « *Hutu Power* » dont l'apothéose est le génocide anti-Tutsi au Rwanda.

Les mots Tutsi et Hutu n'ont aucune origine raciale ; ils reflètent simplement une stratification sociale temporelle aujourd'hui obsolète. Les préjugés ataviques alimentent encore les relations communautaires à l'Est du Congo ; nous devons les transcender pour construire une communauté de destin sur

=====

des bases objectives car les générations nouvelles doivent l'emporter sur les générations passées.

15. Faut-il désarmer et intégrer les rebelles rwandais ou faut-il les renvoyer au Rwanda ?

Mobutu avait commis une faute fatale, celle d'avoir acceptée en 1994 les réfugiés militaires rwandais sans les désarmer ; Laurent KABILA s'est égaré en prenant comme alliés objectifs les rebelles rwandais contre le RCD/Goma et dans sa politique régionale. Aujourd'hui, le Rwanda soupçonne l'intégration des rebelles rwandais dans l'armée congolaise.

Depuis leur arrivée comme réfugiés en 1994, les rebelles rwandais commettent des actes de violence contre les populations congolaises et sont à la source des divergences entre le Rwanda et le Congo : la seule solution viable c'est de les désarmer ; chacun sera libre de s'intégrer au Congo ou de rentrer au Rwanda !

16. Est-il possible, à travers une loi, de donner la nationalité congolaise à un Africain (Angolais, Rwandais, Burundais...) ou un Européen (Belge, Français, Portugais...) nés ou vivant au Congo ?

Cette question semble être anodine, mais quand on observe les faits autour de cette problématique, il est temps que le législateur clarifie les concepts car nul n'est sorti du sol

=====

congolais comme un champignon. Le débat sur la nationalité au Congo est faussé par l'intrusion, à dessein, des préjugés rwandophobes.

17. L'Etat congolais a-t-il l'obligation d'assurer la sécurité des personnes et des biens ?

Autre question anodine ! La légitimité du pouvoir actuel dépend de cette obligation, celle d'assurer la sécurité des personnes et des biens !

18. Que doit faire une personne ou une communauté dont la sécurité n'est pas assurée par l'Etat ?

Une personne ou une communauté mature dont la sécurité n'est pas assurée par l'Etat se donne le droit, pour sa survie, d'organiser sa propre défense ; si l'autorité établie devient la cause de son insécurité, la rébellion devient un acte légitime !

19. Les Congolais ayant opté pour une nationalité étrangère (belge, française, américaine, canadienne, anglaise...) sont-ils étrangers au Congo ? Ont-ils perdu leurs droits et devoirs familiaux ou claniques ?

Dans la jurisprudence occidentale, ils sont étrangers ; mais dans notre culture africaine, ils ne le sont pas car ils gardent toujours leurs droits et devoirs familiaux ou claniques. Sur ce, nous devons inventer une formule juridique appropriée à notre culture favorable à la double nationalité.

=====

20. Quels sont les effets positifs et négatifs de la double nationalité ?

Les effets négatifs pour le Congo peuvent provenir des individus marginaux sans scrupules qui sont tentés à la trahison pour leurs intérêts égoïstes ; les traites se retrouvent aussi parmi les nationaux d'origine congolaise. Les effets positifs sont plus nombreux : renforcement des capacités institutionnelles à travers une mobilité des ressources humaines, intellectuelles et financières, contribution à la croissance du Congo et à la lutte contre la pauvreté, lobbying...

21. Que doit être le comportement des Bateke autochtones de la région de Kinshasa vis-à-vis des Congolais venant des autres régions ?

Les Bateke autochtones de la région de Kinshasa ont un comportement digne, irréprochable et responsable par rapport à ceux qui prônent l'épuration ethnique dans leur terroir d'origine. Les autres communautés doivent suivre leur exemple !

22. Un pays limitrophe du Congo a-t-il le droit et le devoir de s'assurer d'un pouvoir allié au Congo pour ses intérêts ?

Tout pays limitrophe du Congo a le droit et le devoir de s'assurer d'un pouvoir allié à Kinshasa ; en fonction de ses

=====
intérêts, il doit mener une politique régionale de bon voisinage et d'entente mutuelle. Tirant les leçons du passé, les dirigeants angolais et rwandais surveillent bien le pouvoir de Kinshasa.

23. Sommes-nous conscients des conséquences de la politique régionale et des interventions intempestives du régime de Mobutu dans les pays limitrophes (Angola, Rwanda...) ?

Notre narcissisme occulte nos propres fautes politiques ! Il est connu que le Zaïre de Mobutu a soutenu la rébellion de l'UNITA en Angola ; son armée n'a pas été capable de désarmer les soldats fuyards du Rwanda en 1994 ; Mobutu a fait le jeu des autres puissances non africaines dans la région des Grands Lacs pour ses propres intérêts.

24. Qui sont responsables du chaos actuel au Congo ?

Nous sommes seuls responsables du chaos actuel dans notre pays, payant ainsi nos propres turpitudes d'hier. Je me rappelle d'un slogan populaire à Kinshasa à l'époque de Mobutu : Ebeba, ebeba lelo ! Tokobongisa lobi !

25. Le pouvoir actuel à Kinshasa est-il capable de résoudre les problèmes politiques et économiques du Congo ?

Non, car c'est le pouvoir pour le pouvoir !

=====

Omar Basile Diatezwa

Monsieur Diatezwa,

(1) Posez les mêmes questions aux citoyens de tous les pays de la région des Grands Lacs, puisque votre préoccupation semble de pacifier cette région et d'y faire régner la concorde entre ethnies et entre nationalités.

(2) Quant à votre question 13, vous semblez ignorer qu'à la venue des colonistauers européens, aucune des communautés de la région (à part les Baganda) n'étaient réunis au sein d'un seul royaume. Les bashi étaient sujets de sept royaumes (qui existent encore), et les Banyaruanda étaient disséminés entre cinq royaumes. Le plus grand de ces derniers, celui des descendants du roi Rwabugili, a été étendu par els Allemands. ce qui fait dire à tout historien sérieux que le Rwanda ctuel est la création es Allemenads, au m^me titre que le Congo a été créé par lépold II. Le Bwisha, soit la plus grande partie du Rutshurtu actuel

=====

a vait son propre royaume, tout comme le Bufumbira dans l'actuel Ouganda. L'unicité du rwanda ancien eswt un mythe contraire aux observations historiques m^me antécoloniales, comme celles faites déjà par certzains de mes ancêtres Ba-Ngwana ("swahilisés" de différentes etzhnies du Maniema ancien) qui s'étaient rapprochés de cette communauté pour tenter, vainement, de la convertir au commerce à longue distance!

(3) Vos suggestions quant à l'octroi généreux de la nationalité devrait davantage concerner le Rwanda et le Burundi, où l'acuqisiton de la nationalité par des non-"rwandophones" ou "kirundiphobnes" est de facto impossibles!

(4) La réciprocité est le principe de base dans les relations entre Etats. Pourquoi demander au Congo de songer à la sécurité nationale du Rwanda, lorsque le Rwanda sème l'insécurioté au Congo (en créant carrément des "rébellions" et en s'en félicitant)? Il ne faut tout de même pas que nous soyionsmasochistes, en nous préoccupanmt de résoudre le sproblèmes dsw ceux qui nous créent de sproblèmes, et alors que nozs

=====

avons sur les bras une multitude de problèmes qui nous
sont propres!

(5) Occupez-vous de votre pays, le Congo, a dit le grand Mandela aux aventuriers de l'AFDL qui venaient le souler avec les problèmes du Rwanda. C'est ce que je vous dis aussi, car vous êtes congolais et non rwandais! le jour où les Rwandais vont manifester de la compassion pour les souffrances congolaises, là ils auront le droit de nous demander la réciprocité. Leur attitude actuelle de pyromanes au Congo, notre patrie, me pousse à ne guère me préoccuper de leurs problèmes. S'ils arment Nkunda et d'autres "rebelles" congolais, il est du droit et du devoir des Congolais d'armer leurs éventuels "rebelles". Le contraire c'est la bêtise, qui a emporté LDK dans la tombe, et qui caractérise la politique d'idiot de Joseph Kabila.

(6) Enfin, pour votre gouvverne, il n'y a aucun etat au monde qui n'ait été créé par des "colonisateurs" .

(Tous els états occidentaux sont des créations initioales des Romains; la Chine a été initialement créée par des conquérants Mongols; le Japon par des

=====

Migrants chinois; les empires du nord de l'Inde par des conquérants venus de la Perse; etc.) Si vous trouvez un seul état créé par le peuple qui y vivait majoritairement, dites-le-moi, ce serait la plus grande découverte historique!

(7) Il ne faut pas annoncer la rengaine des "frontières artificielles héritées de la colonisation" , c'est de la distraction improductive. Les frontières sont là, il faut vivre de manière adéquate à l'intérieur de ces habits que l'histoire nous a taillés, comme il en a taillé à d'autres peuples ailleurs. Et la règle fondamentale du jeu est connue: chaque citoyen doit loyauté à sa patrie! Aimez votre patrie le Congo, tout en ayant la liberté d'en choisir une autre mais alors là, ne vous préoccupez plus du Congo, en dehors de votre famille!

Patriotiquement,

Nzogu bin kyantede P R

=====

Ière PARTIE :

**AUTRES MOTIVATIONS POUR REECRIRE CETTE
PARTIE DE L'HISTOIRE DE LA RD DU CONGO**

CHAPITRE I

AFRIQUE CENTRALE,

LAISEE A L'APPRECIATION DES SEULS EUROPEENS

**1.1.- Un rapport scandaleux de l'Union Européenne
révèle un complot international contre la RDC (Kenge
Mukengeshayi)**

Un brûlot. Le document qui remet en cause tout l'engagement de la communauté internationale en République Démocratique du Congo est intitulé « Rapport politique sur la République Démocratique du Congo 5 mai 2006 ». Ce document est signé Carlo De Filippi, chef de Délégation de la Commission de l'Union Européenne. Le Phare a pu s'en procurer une copie après que, la semaine dernière, des personnalités politiques de premier plan en eurent fait leurs choux gras, notamment le leader de l'Apareco, Honoré Ngbanda Zambo Ko-Atumba.

Dans une conférence de presse, l'ancien conseiller spécial du Maréchal Mobutu a donné de larges extraits de ce document sans qu'à Bruxelles ou à Kinshasa, l'UE ne lève le plus petit

=====

doigt ou oppose un quelconque démenti. Le Phare pour sa part estime qu'au-delà des analyses et commentaires que chacun est naturellement libre de faire, il appartient effectivement au peuple congolais de se faire lui-même un jugement : sur le rôle de la Communauté internationale, sur les véritables intentions de nos dirigeants et leur capacité réelle à développer une ambition de libération et un projet de développement d'un pays devenu avec leur concours – c'est dit dans le texte – le champ d'expérimentation des formules les plus loufoques et le terrain d'expression des rivalités entre puissances moyennes européennes et africaines.

Difficile de savoir si nos dirigeants préféreront les avantages d'un pouvoir réduit à sa portion la plus ubuesque par nos partenaires à un sursaut d'orgueil, de dignité et de nationalisme. Certes, on l'a souvent dit et redit : en RD Congo, le ridicule ne tue pas. Mais peut-on aller plus loin en touchant le fond sans, en définitive, renoncer à son statut d'homme libre créé à l'image et à la ressemblance de Dieu ?

Au minimum, trois grands enseignements ressortent à la lecture de ce document. Un : la Communauté internationale est responsable de l'échec de la transition en RDC. Deux : tout concourt à ce que Joseph Kabila soit le grand vainqueur des élections à venir et, parallèlement, pour que toutes les autres

=====

forces politiques s'effondrent avec la décomposition programmée du MLC et la marginalisation du RCD. Trois : il sera difficile de tenir le calendrier électoral, de sorte que, dans la meilleure des hypothèses, les institutions issues des élections ne pourront être installées que vers la fin de l'année. Soit au minimum six autres mois de prolongation.

Complot

La thèse du complot est celle qui se dégage dès les premières notes du document. « Depuis le début de la Transition, la Communauté internationale n'a pas su ou pas voulu s'opposer aux manœuvres dilatoires des dirigeants congolais. De ce point de vue, l'installation au pouvoir, suite à Sun City, des anciens belligérants s'est révélée être une erreur tant elle a favorisé, sur fond de méfiance réciproque, et les pratiques de corruption et de mauvaise gouvernance, et les manœuvres dilatoires (pour) rester au pouvoir coûte que coûte».

Ce n'est pas un opposant qui le dit. Plutôt celui-là même qui finance le processus de Transition en RDC. Carlo De Filippi ne se donne évidemment pas la peine d'expliquer pourquoi la Communauté internationale se comporte ainsi. Il ne dit pas non plus pourquoi le peuple congolais doit payer les erreurs (Sun

=====
City) de la Communauté internationale, pas plus qu'il ne semble s'émouvoir du fait que ce sont les mêmes dirigeants dont il déplore la gestion qui sont les principaux bénéficiaires du processus électoral.

On peut se féliciter que le rapport politique de délégation de l'UE soit versé dans le public au moment où arrive chez nous la septième mission du Conseil de sécurité. Il restera naturellement à savoir ce que la mission pourra en faire : va-t-elle une nouvelle fois se taire et favoriser l'accumulation des facteurs de frustration ou, en revanche, prendre à bras le corps l'équation congolaise ? C'est encore Carlo De Filippo qui déplore la duplicité des partenaires : « Les dirigeants congolais, depuis 2006, ne prennent d'ailleurs plus de gants pour refuser tout dialogue avec la Communauté internationale : de fait les réunions avec l'espace présidentiel et celles des commissions mixtes sont devenues rarissimes et le CIAT préfère diffuser des communiqués relativement complaisants sur les problèmes de la Transition ».

Problème politique

Les Congolais se souviennent-ils avoir déjà entendu un responsable de la Communauté internationale s'insurger contre les risques de dérapage de la Transition ? Alors que les auteurs

=====

des manœuvres dilatoires sont clairement identifiés, lorsque l'UE s'exprime c'est paradoxalement pour menacer l'opposition et exercer son chantage financier sur le peuple congolais. Perfidie et complicité. Mais l'aveu, c'est encore Carlo De Filippi qui le signe, sans en tirer les conséquences logiques : « Depuis la promulgation de la Constitution de la III^e République, le non respect de l'échéance du 30 juin 2006 constitue surtout un problème politique : sur un plan juridique l'article 222 de la nouvelle Constitution permet en effet d'assurer la continuité des institutions de la Transition au-delà du 30 juin 2006 ; toutefois la marginalisation volontaire de l'Udps, semble-t-il appuyée aujourd'hui par une partie de la hiérarchie catholique, pourrait contribuer à compliquer cette nouvelle prolongation de la transition ». Le mot - prolongation - est lâché, mais l'UE s'abstient d'aller plus loin.

Au moins six mois de prolongation

Selon son document, l'UE semble en outre disposer d'informations assez pointues sur les menaces qui pèsent sur le processus électoral. Elle cite l'insécurité croissante dans l'Est de la RDC, les ingérences ougandaises, les atteintes répétées aux droits de l'homme perpétrées par l'armée, la méfiance au sein de l'espace présidentiel, la capacité de nuisance du RCD...

=====
Paradoxalement, pour l'UE, le principal risque de perturbation du calendrier électoral ne se situe pas là. Pas plus qu'il ne faut le chercher chez les opposants. Contrairement au discours officiel, ce sont encore une fois les acteurs institutionnels qu'il faut interroger. « Le principal risque réside dans le fait que cette date (30 juillet, Ndlr) repose sur un enchaînement extrêmement serré des différentes étapes devant conduire aux élections (...) Le respect de ce nouveau calendrier dépendra notamment, non seulement du comportement des dirigeants de la Transition, dont on peut toujours craindre le pire, alors que l'échéance est proche (...) mais aussi de la capacité de l'Afrique du Sud à imprimer, assembler et livrer, en 32 jours, tous les bulletins de vote ». Et de planter perfidement une pique douloureuse dans le jardin de Pretoria : « Or, qu'il s'agisse du recensement de la Fonction publique ou de celui de l'armée, les performances sud-africaines en RDC ont été plutôt mitigées... On a d'ailleurs le sentiment qu'à travers cette opération l'Afrique du Sud qui a parrainé les accords de Sun City a voulu se réinsérer dans un processus qui était jusqu'ici largement européenisé. Cette réinsertion, qui est souhaitable, ne doit pas cependant conduire à ralentir encore le processus ».

En d'autres termes, l'UE qui ne se fait guère des illusions subodore plutôt une manœuvre dans le choix de la date du 30

=====

juillet, fixée par la CEI « sans s'accorder de marge de manœuvre au cas où des difficultés se produiraient dans la réalisation de certaines étapes. Du coup, on peut considérer que la date du 30 juillet n'est pas trop décalée par rapport à une transition qui a duré 3 ans... » Explication : «le choix de la date du 30 juillet 2006 offre le grand avantage de faire démarrer les campagnes législatives et présidentielle avant le 30 juin 2006, le 29 juin exactement, ce qui est psychologiquement très important ».

Au décompte, l'UE est parfaitement consciente que la transition a été de facto prolongée pour au moins six mois, même si elle ne veut pas en tirer toutes les conséquences : « la date d'un éventuel deuxième tour de l'élection présidentielle ainsi que des élections provinciales ne sera annoncée qu'après la publication des listes définitives de candidats aux élections provinciales, dont l'enregistrement vient de commencer. Selon certaines sources, cette date ne pourrait pas intervenir avant la mi-octobre au plus tôt, ce qui risque de renvoyer vers la fin de l'année 2006 la mise en place des nouvelles institutions congolaises », écrit de Filippi.

Election gagnée d'avance

=====

La surprise (sic) du chef, que les Congolais ne vont pas manquer de savourer à la lecture du document de l'UE est l'annonce d'une victoire presque certaine du Chef de l'Etat à la présidentielle. Selon le chef de la Délégation de la Commission de l'UE, « le nombre, sans doute trop important, des candidats qui se présentent soit aux présidentielles, soit aux législatives, devrait paradoxalement avantager Joseph Kabila ». Et de mettre sur le compte du camp présidentiel ce qui pourrait apparaître comme des atouts, mais qui constitue en même temps de graves accusations : l'étiquette « indépendant » qui permet de transcender les clivages ethniques et politiques ; l'accélération de la décomposition du MLC ; la manœuvre de diversion contre le RCD sur l'affaire Minembwe ; la multiplication de candidatures de complaisance ; l'impression de dégager une « force tranquille » ; enfin l'attitude d'une partie de la Communauté internationale donnant l'impression d'avoir pris fait et cause pour Joseph Kabila.

Pour la deuxième fois dans son document, l'UE plante une autre pique dans le jardin de la Communauté internationale en séparant d'une part ceux qui s'affichent déjà dans le camp des vainqueurs et, de l'autre, ceux qui tentent de rester neutres. Mais plus grave est l'accusation portée contre le Président de l'Union Africaine, soupçonné de vouloir inciter l'Udps dans le

=====

seul but de compliquer la tâche de Joseph Kabila mais, en réalité, de soutenir JP Bemba.

Après la présidentielle, lit-on encore dans le document, Joseph Kabila tiendrait une nouvelle chance avec les législatives : « La multitude de candidatures retenues par la CEI (9632) risque, sans grands partis vraiment structurés, d'accoucher d'un Parlement atomisé, donc faible et, sans doute, à la botte de Joseph Kabila ». Et de lever un coin du voile sur la plateforme présidentielle dont Le Phare s'était déjà fait l'écho en s'attirant une pluie de mises au point pour rire. Pourtant, dans le rapport de l'UE, les personnalités citées n'auraient pas un rôle flatteur ou, à tout le moins, digne de la dimension qu'elles se donnent : « 213 partis et plateformes sont en lice et 17 présentent des candidats dans toutes les provinces du pays. Un grand nombre soutiennent ouvertement Joseph Kabila et présentent 1126 candidats, soit près de 13% de l'ensemble des candidatures (PPRD, MSR de Samba Kaputo et PANU de Futa, sans oublier l'UNAFEC de Kisimba Ngoy qui n'est présente que dans six provinces).

D'autres sont là pour marquer les vrais adversaires de Joseph Kabila, en particulier les Forces du Renouveau d'Olivier Kamitatu et Mbusa Nyamwisi qui visent surtout à prendre des voix à la CODECO de Pay Pay à l'Est ainsi qu'au RCD d'Azarias

=====

Ruberwa, sans oublier le MLC de Jean-Pierre Bemba à l'Ouest. La promesse de postes de haut niveau peut également favoriser les ralliements, Olivier Kamitatu étant de plus en plus convaincu d'être choisi par Joseph Kabila pour diriger le futur gouvernement issu des élections ».

Du coup, De Filippi entrevoit une recomposition du paysage politique à la gabonaise. Mais aussi et surtout le risque « de donner l'impression à l'électeur congolais que son vote a été détourné ». D'où, se souvient le chef de Délégation de l'UE, l'appel lancé récemment par Mgr Monsengwo : « le peuple et l'opinion nationale autant qu'internationale ont le droit de savoir s'il y a des candidats alimentaires qui sont de simples figurants ou prête-noms et dont la candidature ne sert qu'à induire l'électeur dans l'erreur ». Dernier risque souligné par Carlo De Filippi : la rupture de l'équilibre voulu par les auteurs de la Constitution de la III^e République en transformant le Parlement en simple chambre d'enregistrement des décisions de la Présidence.

Inclusivité pour rire

Les recommandations faites par l'auteur du rapport confirment ainsi, au mieux l'impuissance de la Communauté internationale, au pire sa complicité. D'où la recommandation

=====
consistant à tout mettre en œuvre pour ne pas donner l'impression d'un processus destiné à légitimer par avance (sic) Joseph Kabila. Par ailleurs, les Congolais devraient exiger de savoir comment il sera possible de tenir un calendrier électoral subordonné à plusieurs facteurs extérieurs, et dont on sait désormais qu'il va prolonger la transition au moins jusqu'à la fin de l'année.

Mais ce qui fera rire, ou pleurer les Congolais, c'est la définition de l'inclusivité que l'Union Européenne compte proposer à l'Udps. Ainsi le seul parti politique qui a réellement payé de la chair et du sang de ses militants pour que la démocratie soit possible dans ce pays devra se contenter des élections provinciales ! Une nouvelle fois se trouve ainsi confirmée la thèse du complot : d'un côté on ferme les yeux sur la corruption, la mauvaise gouvernance et les manœuvres dilatoires dans le chef des dirigeants, de l'autre on empêche les partis politiques susceptibles de constituer un contrepoids de se présenter aux élections. Un processus à double vitesse qui ne peut s'expliquer qu'à travers le climat affairiste qui conduit la politique en RD Congo.

Pour le reste, force est de se rendre compte que le rapport de Carlo De Filippi ne fait que confirmer les analyses régulièrement faites par des observateurs congolais à la fois sur

=====
l'échec de la Transition, le complot international dans lequel évolue la RD Congo et surtout l'exclusion voulue et assumée des forces nationalistes. Dans ce contexte, il est intéressant de noter que tout au long du rapport, la responsabilité des déboires de la transition est partagée entre une Communauté internationale complaisante ou impuissante et les acteurs de la transition qui ont brillé par des manœuvres dilatoires sans être sanctionnés.

Bref, tout porte ainsi à croire que les élections programmées ne visent qu'à légitimer un choix déjà fait et donc à confisquer la liberté des Congolais, tant tout a été mis en œuvre, jusqu'à des candidatures bidons, rien que pour conforter la mascarade.

Enfin, ceux qui, parmi les ténors de la Communauté internationale, ont déjà choisi leur camp au risque de décrédibiliser tout le processus, sont si déterminés qu'ils n'hésitent plus à critiquer le rôle de l'Afrique du Sud et à dénigrer les efforts du Président de l'Union Africaine.

Alors, question : jusqu'où cette volonté d'assujettir les Congolais ira-t-elle ? Les forces nationalistes accepteront-elles l'insulte ? La frénésie du positionnement empêchera-t-elle

=====
toujours les Congolais – il semble que c’est notre réputation –
de voir l’abîme vers lequel court leur pays ?

Plus que jamais, la RDC se trouve face à son destin. Il n’est pas évident, comme à son habitude, qu’elle sache choisir ou qu’on lui facilite le choix à travers des élections corrompues et dévoyées. Déçus, ils n’ont même plus la force de regarder vers cette Amérique où Georges W. Bush avait promis que son second et dernier mandat serait consacré à porter la démocratie de par le monde. Et qui semble avoir oublié son engagement.

1.2.-Noires fureurs, blancs menteurs.Rwanda 1990-1994

(de Pierre Péan, Ed. Mille et une Nuits, 544 p. – 22 euros – ISBN 2-84205-929-8)

«Au printemps 1994, le monde est stupéfié par les images du déchaînement de fureur et de violence qui s’est emparé d’un petit pays africain, le Rwanda : les corps d’hommes, de femmes et d’enfants tués à la machette, les charniers dans des villages vidés de leurs habitants, les figures de rescapés horriblement mutilés et traumatisés, les populations fuyant vers l’ouest...Jamais le continent noir n’avait connu des massacres d’une telle ampleur.

=====

Très vite, les médias opposent victimes, les Tutsis, et les bourreaux, les Hutus ; et ils désignent les coupables de cette folie meurtrière sans précédent, qualifiée de génocide : la communauté internationale, qui n'a rien fait...et, en premier lieu, la France, soutien du président Habyarimana, qui aurait formé les milices Interahamwe qui ont traqué systématiquement les Tutsis. Son opération militaire (Turquoise), décidée tardivement, n'aurait servi qu'à masquer sa compromission « néo-colonialiste » avec le régime génocidaire. Ainsi l'histoire se fige-t-elle dans une version voulue et imposée par le vainqueur : Paul Kagamé, le « libérateur », chef des rebelles tutsis du Front patriotique rwandais (FPR).

Ainsi toute l'histoire du génocide serait-elle à reconsidérer, et Paul Kagamé, aujourd'hui président du Rwanda, apparaîtrait-il comme le plus grand criminel de guerre en vie. L'auteur démontre ici que le génocide de 1994 ne fut qu'un épisode dans une guerre civile et régionale ignorée, plus meurtrière encore, voulue depuis octobre 1990. Le FRP était prêt à tout pour conquérir le pouvoir à Kigali, y compris à sacrifier Hutus et Tutsis. »

L'auteur est enquêteur écrivain. On lui doit notamment « Affaires africaines » (1983), « Une jeunesse française » (1994)

=====

et « La Face cachée du Monde » (2003). Au printemps 1994, le monde est stupéfié par les images du déchaînement de fureur et de violence qui s'est emparé d'un petit pays africain, au coeur de la région des Grands Lacs, le Rwanda : les corps d'hommes, de femmes et d'enfants tués à la machette, les charniers dans les villages vidés de leurs habitants, les figures des rescapés horriblement mutilés et traumatisés.

Jamais le continent noir n'avait connu des massacres d'une telle ampleur. Très vite, les médias opposent victimes, les tustis et bourreaux, les hutus ; et ils désignent les coupables de cette folie meurtrière sans précédent, qualifiée de génocide : la communauté internationale, la France Ainsi, l'histoire se fige-t-elle dans une version voulue et imposée par le vainqueur : Paul Kagamé, chef des rebelles tustis du Front patriotique rwandais (Fpr). Mais Pierre Péan, auteur de « Noires fureurs, Blancs menteurs » démontre que le génocide de 1994 ne fut qu'un épisode dans une guerre civile et régionale ignorée, plus meurtrière encore, voulue depuis 1990, que le Fpr était prêt à tout pour conquérir le pouvoir à Kigali, y compris à sacrifier Hutus et Tutsi, que Paul Kagamé apparaît comme le plus grand criminel de guerre en vie.

La guerre civile rwandaise n'a pas cessé en juillet 1994. Le conflit s'est porté au-delà de la frontière ouest du Rwanda,

=====

dans les provinces de l'est du Zaïre. La longue comptabilité des morts, après le génocide des « cent jours », n'a toujours pas pu être arrêtée: Tutsis, Hutus, populations déplacées et réfugiées dans des camps... Le bilan ne fait que commencer. Pourtant, de cette guerre sans fin - pour combien de temps encore? Qui a déstabilisé toute la région des Grands Lacs il n'est rien dit. Malheureusement, le génocide de 1994 n'en constitue qu'un épisode. Qui, bientôt, acceptera de reconsidérer cette guerre dans son ensemble, sur une période longue, depuis l'agression lancée par le Fpr contre le Rwanda en octobre 1990? Qui commencera d'écrire toute l'histoire de ce conflit majeur? Qui reviendra sur la stratégie du Fpr et de son leader Paul Kagame?

Le « plus grand criminel de guerre encore en vie », selon le mot de Reyntjens, a raison de détester la France. Longtemps elle a été le seul véritable obstacle à son entreprise de conquête du pouvoir et d'expansion territoriale - tout au moins d'expansion de son influence régionale - par les massacres et la terreur. Pendant trois années, Paul Kagame a dû ronger son frein: par son entremise diplomatique, par son assistance technique et militaire au gouvernement rwandais, Paris lui barra la route de Kigali et contraignit les deux parties à une tentative de solution politique équilibrée. Kagame ne put user de la force. Jusqu'au 6 avril 1994. Dès le lendemain du coup

=====
d'État qui vaut déclenchement des hostilités, parce que Paris, déjà, entrevoit le coût humain de la guerre, le gouvernement français tente de mobiliser la communauté internationale.

L'opération Turquoise fut certes décidée tardivement, alors que les massacres avaient déjà dépassé par leur ampleur tout ce que l'entendement humain peut supporter. Cependant, deux mois durant, elle a non seulement arrêté la chasse au Tutsi, mais elle a aussi stoppé la chasse au Hutu sur une partie du territoire rwandais. Cette opération constitua une réelle action d'interposition et de dissuasion dans le conflit. Quelques jours avant de quitter la zone humanitaire sûre (Zhs), les pilotes des Mirages basés à Kisangani ont été tout près de larguer leurs bombes sur les artilleurs du Fpr qui avaient pris pour cibles les camps de réfugiés autour de Goma, en territoire zaïrois. L'amiral Lanxade, chef d'état-major des armées, par la voix du général Lafourcade, leur avait donné l'autorisation, sans avoir à lui en référer, d'utiliser leurs missiles si les forces du Fpr décidaient, malgré les avertissements, de poursuivre leur sinistre besogne de pilonnage des populations civiles. Un vol en rase-mottes suffit à faire comprendre aux Inkotanyi le message français. Aucune bombe made in France n'eut besoin d'être larguée...

=====

En août 1994, les militaires de Turquoise quittèrent le pays. Dès lors, Paul Kagame sut exploiter à fond le sentiment de culpabilité d'une communauté internationale déjà meurtrie de n'avoir cessé de répéter «Plus jamais ça» lorsque l'ex-Yougoslavie s'entre-déchirait au coeur de l'Europe, et qui se réveillait soudain confrontée à un désastre humain plus considérable encore. Elle n'avait pas su arrêter le génocide? Lui, Paul Kagame, le « libérateur» y avait mis un terme. En s'en remettant au vainqueur, elle lui laissa les mains libres, lui accordant un permis de chasse au Hutu non seulement sur l'intégralité du territoire rwandais, mais aussi sur celui de l'État voisin, le Zaïre. L'Apr traquera le gibier hutu jusque dans les lointaines forêts du Congo-Zaïre... La communauté internationale a détourné les yeux. Il ne faut rien dire, rien voir, rien entendre.

Elle ne lui demanda pas de comptes sur le bilan de la guerre civile et ses 1,1 million de morts, ses 2 millions de réfugiés, son million de déplacés à l'intérieur et ses centaines de milliers de traumatisés. La politique de Kagame a reçu un blanc-seing: le dictateur «gère» comme bon lui semble la question «hutu ». À l'intérieur du Rwanda, son déni de l'ethnisme lui sert à asseoir l'hégémonie des Tutsis pro-Fpr. Les élites hutu n'ont pas cessé d'être harcelées, emprisonnées,

=====
décimées: arrestations, disparitions et intimidations d'opposants et de ceux qui sont considérés comme tels sont le lot quotidien des Hutus. Tout Hutu est potentiellement classable parmi les «génocidaires ». Il suffit que le pouvoir de Kigali l'inscrive sur une liste, et la traque commence. Dans la région des Grands Lacs, depuis 1994, les droits de l'homme sont bafoués en toute impunité.

Y règne une insécurité générale, si ce n'est bien souvent une guerre larvée qui chasse les populations rurales de leurs villages, les arrache de leurs champs et les jette dans la misère. La communauté internationale, comme paralysée, ne trouve rien à redire à cette désastreuse situation. L'existence même du rapport Gersony, document interne du Haut-Commissariat aux réfugiés rédigé en 1994 et qui concluait à des «massacres systématiques de grande ampleur de civils non armés» perpétrés par l'Armée patriotique rwandaise lors de la prise de pouvoir du Fpr, a été niée jusqu'en 2004. Depuis, on reconnaît qu'il existe, mais personne à l'Onu ne sait où il se trouve! L'Onu a une fois de plus été incapable d'arrêter les massacres de réfugiés hutu par les mêmes soldats de l'Apr, sous le fallacieux prétexte que ceux-là étaient des miliciens «génocidaires ».

=====
Et, comble d'une odieuse ironie, la justice internationale, incarnée par le Tribunal pénal international du Rwanda à Arusha, cède constamment aux pressions de Kigali, refuse catégoriquement toute investigation mettant en cause le gouvernement en place et les militaires du Fpr. Le 28 août 2003, Paul Kagame a ainsi réussi à évincer Carla deI Ponte, procureur près le Tpir. Ce tribunal s'est jusqu'à aujourd'hui déconsidéré en écartant toute enquête sur l'attentat perpétré contre le Falcon 50 - que la plupart des experts considèrent désormais comme le facteur déclenchant des génocides. Pourtant, le jour où il sera formellement prouvé que Kagame a, en toute connaissance de cause, fait exploser l'avion présidentiel, c'en sera fini des faux-semblants et de l'équilibre de la terreur que le dictateur rwandais a imposé à tous.

Y compris à Kofi Annan lui-même qui, dans une lettre au Conseil de sécurité du 29 juin 1998, reconnaissait que Laurent-Désiré Kabila, l'homme installé à Kinshasa par Kagame, avait empêché l'Onu de mener une enquête sur les massacres commis dans l'Est du Zaïre par les militaires Fpr: « Il est profondément regrettable que, entre la date où elle a été déployée pour la première fois, en août 1997, et son retrait en 1998, l'équipe n'ait pas été autorisée à accomplir sa mission pleinement et sans entrave. Néanmoins, en dépit des difficultés

=====

décrites dans le rapport, l'équipe a pu parvenir à un certain nombre de conclusions qui sont étayées par de solides preuves. Deux de ces conclusions retiennent l'attention: « La première est que toutes les parties aux violences qui ont déchiré le Zaïre, en particulier ses provinces orientales, durant la période de l'examen, ont commis de graves violations des droits de l'homme ou du droit international humanitaire.

« La seconde est que les tueries auxquelles se sont livrés l'Afdl et ses alliés, y compris les éléments de l'Armée patriotique rwandaise, constituent des crimes contre l'humanité, tout comme un déni d'assistance humanitaire aux réfugiés hutus. Les membres de l'équipe pensent que certains de ces meurtres peuvent constituer des actes de génocide. »

L'Afdl et ses alliés? En 1997, un mouvement armé regroupant des Rwandais et des Congolais voit le jour sous le nom d'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo (Afdl). Son objectif affiché est de libérer le Zaïre de la dictature de Mobutu. L'Afdl, qui préconise la lutte armée, place à sa tête Laurent-Désiré Kabila, vieil opposant au maréchal Mobutu. Avec un Congolais à sa tête, l'Alliance cherche surtout à dissimuler la forte présence militaire rwandaise dans ses rangs.

Car le véritable chef de l'Afdl est basé à Kigali et n'est autre que Paul Kagame, qui a pris soin de placer son bras droit,

=====

James Kabarebe, aux côtés de Kabila. L'Alliance entreprend la « libération », forme de reconquête de l'immense Zaïre, depuis les régions de l'Est. James Kabarebe était l'homme responsable des attaques des camps des réfugiés hutu au Zaïre en 1997, où près de deux millions de Rwandais furent massacrés; il est alors épaulé par un certain Joseph Kabila, que l'on appelle à ce moment Joseph Kanambe... Kabarebe est chargé de mener les opérations militaires qui vont conduire à la chute du président Mobutu en mai 1997.

En refusant l'enquête de l'Onu, Kabila a tout simplement voulu éviter à son mentor les conséquences des découvertes des charniers de l'Est du Zaïre. Mais Paul Kagame pourra-t-il encore maintenir longtemps un semblant de légitimité en faisant obstruction à toute enquête? Il semblerait que le temps soit venu de faire la lumière sur ses crimes.

Dès que l'enquête du juge Bruguière, chargé d'instruire les conditions de la mort du personnel de bord du Falcon 50 de Juvénal Habyarimana, sera rendue publique, ses conclusions devraient commencer de lézarder l'édifice de la version officielle; la conspiration du silence ne devrait plus être longtemps tenable, qui entoure les agissements monstrueux d'un mouvement, puis d'un régime.

=====
Certes, aux yeux de ceux qui toujours préfèrent la mauvaise foi à la reconnaissance de leurs erreurs et de leurs égarements pro-Fpr, qui ne sauraient donc accepter que l'État français ne soit pas toujours dirigé par les intentions et les intérêts les plus vils, l'enquête présentera une grande faiblesse: elle aura été menée par un juge français; elle ne manquera donc pas d'être violemment contestée, comme ce fut le cas lorsque Le Monde publia, à la suite de fuites, quelques-uns de ses éléments. Mais Paul Kagame ne pourra bientôt plus faire donner la même argumentation -la complicité génocidaire -, car la justice espagnole devrait, dans les prochains mois, délivrer des mandats d'arrêt internationaux contre des membres de son entourage, en particulier contre James Kabarebe, son chef d'état-major et principal collaborateur. Ses proches, inculpés, devront répondre des assassinats de ressortissants espagnols. En quoi l'Espagne pourrait-elle être suspectée ou accusée de complicité de génocide? Elle, qui n'a envoyé au Rwanda que des missionnaires, des religieuses et des humanitaires . . .

Tout a commencé par la grève de la faim de 42 jours de Juan Carrero, candidat au prix Nobel de la paix, menée au début de 1997 pour dénoncer les massacres perpétrés au Congo et qui se déroulaient dans l'indifférence générale. Le 18 janvier 1997, au neuvième jour de sa grève, l'Armée

=====

patriotique rwandaise tua trois ressortissants espagnols de Médecins du Monde. Autour de Juan Carrero a été créé un Forum international pour la vérité et la justice en Afrique des Grands Lacs, qui a été rejoint par Adolfo Pérez Esquivel, prix Nobel de la paix argentin. Après quatre ans d'enquête en Europe, en Afrique et aux États-Unis, le Forum a déposé plainte, le 22 février 2005, contre James Kabarebe, chef d'état-major de l'Apr et plus proche collaborateur de Paul Kagame, et contre neuf autres militaires rwandais, pour l'assassinat de neuf Espagnols au Rwanda et en Rdc (deux missionnaires, quatre frères maristes, trois membres de l'Ong Médecins du Monde). Se sont joints à cette plainte Cynthia McKinney, congressiste américaine, ex-envoyée spéciale du président Clinton pour négocier avec Kabila les conditions de sa prise du pouvoir; les familles des victimes, trois villes espagnoles et de nombreuses associations.

« Durant ces quatre années, nous n'avons pas voulu faire de théorie, explique Jordi Palou-Loverdos, l'avocat porte-parole des victimes et du Forum. Nous avons cherché à réunir des preuves, c'est-à-dire des témoignages et des documents qui puissent être pris en compte par un juge ayant pouvoir d'instruire. Pour le moment, nous avons offert au Juge 41 témoins qui sont protégés, des Hutus comme des Tutsis, et qui

=====

connaissent les auteurs des crimes commis contre les Espagnols, les Rwandais ou les Congolais. Pour leur sécurité, nous avons déposé leur témoignage auprès de notaires assermentés en Europe et aux États-Unis. Ceux-ci ont instruction de livrer leur témoignage s'ils venaient à être assassinés. Nous avons aussi des témoins occidentaux, c'est-à-dire des personnes qui ont mené des enquêtes approfondies et qui ont eu une connaissance directe des faits.

Un autre document, ci-dessous, émanent de Paul Rusesabagina donne des preuves encore plus accablantes :

1.3.-Plainte de monsieur RUSESABAGINA Paul contre le Général Paul Kagame et les membres du haut commandement militaire du FPR pour génocide et crime contre l'humanité au Rwanda et en RDCongo (Résidant belge au 124 Avenue Baron Albert d'Huart 1950 Kraainem, en Belgique).

Monsieur le Procureur,

Je soussigné Paul Rusesabagina, citoyen rwandais né à Murama dans la préfecture de Gitarama le 15 juin 1954, résidant à l'adresse ci-haut mentionnée et exerçant les métiers d'humanitaire et d'homme d'affaires, viens par la présente,

=====

m'adresser à votre compétence pour porter plainte contre le Général Paul Kagame, Chef de l'armée du Front Patriotique Rwandais (FPR) ainsi que contre les membres du haut commandement militaire du FPR, et vous demander de les poursuivre pour crimes de guerre, crimes de génocide et crimes contre l'humanité commis sur ma famille à la prise de ma région natale par le FPR en juin 1994, et sur d'autres membres de la population rwandaise, du 1^{er} janvier 1994 au 31 décembre 1994.

La présente plainte s'appuie sur de solides preuves matérielles, documentaires et testimoniales dont je présente une brève description dans le document ci-joint et qui indiquent que le Général Paul Kagame et des membres de son armée ont commis les crimes ci-haut mentionnés. Moi-même ainsi que d'autres témoins vivant à l'intérieur et à l'extérieur du Rwanda sommes également à votre disposition pour confirmer la véracité des faits.

Monsieur le Procureur, comme vous pourrez le remarquer, j'ai pris la liberté d'inclure des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des crimes de génocide commis par le Général Paul Kagame et son armée avant et après l'année 1994 dans le

=====
condensé ci-annexé. L'évocation de ces crimes commis sur des périodes non couvertes par l'actuel mandat du TPIR est motivée par ma volonté de voir les auteurs de ces horribles crimes punis et mon désir de solliciter votre concours à ce niveau. Aussi, je saisis cette occasion pour également vous demander de bien vouloir solliciter auprès du Conseil de Sécurité des Nations-Unies l'extension du mandat du TPIR pour vous permettre d'enquêter sur ces crimes qui sont, par ailleurs, parmi les causes et les conséquences du drame Rwandais de 1994. Cependant, au cas où vous ne pourriez pas accéder à une telle demande, je vous serais gré de m'indiquer une autre instance susceptible de poursuivre les auteurs de ces horribles crimes.

En réaffirmant ma confiance dans votre ferme volonté de rendre justice à toutes les victimes du drame rwandais, je vous prie d'agréer, monsieur le Procureur, l'expression de ma très haute considération.

Paul Rusesabagina

C.P.I.

Honorable Eric Mose, Président du TPIR

Monsieur Adama Dieng, Greffier du TPIR

Monsieur Kofi Annan, Secrétaire Général de l'ONU

=====
Les membres du Conseil de Sécurité des Nations-Unies
(tous)

Son Excellence M. Denis Sassou Nguesso, Président de l'Union
Africaine

Son Excellence Mme Tarja Halonen, Présidente de l'Union
Européenne

Monsieur Guy Verhofstadt, Premier Ministre du Royaume de
Belgique

Amnesty International

Human Rights Watch

CONDENSÉ DES CRIMES DU FPR – DU 1^{er} OCTOBRE 1990 JUSQU' AUJOURD'HUI : L'ARGUMENT EN FAVEUR DES POURSUITES JUDICIAIRES LONGTEMPS ATTENDUES

**PAUL RUSESABAGINA
BRUXELLES
NOVEMBRE 2006**

« La justice doit être impartiale. Elle doit être faite et perçue comme étant faite pour tous, indépendamment des victimes et des auteurs. Une véritable réconciliation au Rwanda doit notamment pouvoir montrer que la primauté du droit ne discrimine contre ni en faveur de personne. L'action du tribunal devrait servir à contribuer à ce processus »

=====

**(Amnesty International – International Criminal Tribunal
for Rwanda – Trials and Tribulations, April 1998)**

**CONDENSÉ DES CRIMES DU FPR – DU 1^{er} OCTOBRE
JUSQU’ AUJOURD’HUI : L’ARGUMENT EN FAVEUR DES
POURSUITES JUDICIAIRES LONGTEMPS ATTENDUES**

I. INTRODUCTION

II. LES CRIMES DU FPR DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1994

**III. LES CRIMES DU FPR DU 1^{er} OCTOBRE 1990 AU 31 DÉCEMBRE
1993**

**IV. LES CRIMES DU FPR DU 1^{er} JANVIER 1995 A DATE (8
NOVEMBRE 2006)**

V. D’AUTRES CRIMES PRÉSUMÉS DU FPR

VI. OBSERVATIONS FINALES

VII. CONCLUSION GÉNÉRALE

VIII. DÉFINITIONS

IX. BIBLIOGRAPHIE ET AUTRES RÉFÉRENCES

=====
Document compilé par : Paul Rusesabagina

Bruxelles, Novembre 2006

I. INTRODUCTION

1. Le 8 novembre 1994, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a adopté la Résolution 955 portant création du Tribunal Pénal International sur le Rwanda (TPIR) chargé de « *poursuivre les personnes responsables de génocide et d'autres violations graves du droit humanitaire international commis en territoire rwandais et les citoyens rwandais responsables de génocide et de crimes similaires dans les pays environnants entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994* » [ICTR Statute as adopted by UN Security Council Resolution S/RES/955 (1994) of 8 November 1994] . Il faisait suite au rapport de la Commission des Experts mise sur pied par le Secrétaire Général des Nations Unies qui avait conclu que « *des éléments **issus des deux camps** du conflit armé avaient perpétré de sérieuses entraves au droit humanitaire international et des crimes contre l'humanité* » (The United Nations and Rwanda, 1993-1996, p.64).
2. La création du TPIR avait suscité l'enthousiasme du Peuple Rwandais, des autres peuples des pays des Grands Lacs

=====

Africains et de toutes les personnes éprises de paix et de justice qui espéraient voir la fin de l'impunité pour les auteurs de ces horribles crimes. Malheureusement, douze ans après, force est de remarquer que tous ces espoirs ont été déçus. En effet, alors que plusieurs membres de l'ancien gouvernement soupçonnés d'avoir commis des crimes de guerre, des crimes de génocides et des crimes contre l'humanité ont été arrêtés, aucun membre du Front Patriotique Rwandais (FPR) soupçonné d'avoir commis ces mêmes crimes n'a été poursuivi. Entre temps, le fonctionnement du TPIR a coûté à la communauté internationale une bagatelle de 1,5 milliards de dollars.

3. Cette situation est d'autant plus incompréhensible que plusieurs sources attestent que le TPIR est au courant d'horribles crimes commis par le FPR et qui entrent complètement dans ses compétences. À titre illustratif, Amnesty International affirme que « *les crimes commis par le FPR en 1994 ont été portés à la connaissance du bureau du procureur soit en privé à travers des informations confidentielles, soit à travers des publications des organisations non gouvernementales et autres, ainsi qu'à travers ses propres témoins experts à Arusha* »

=====

(Amnesty International, International Criminal Tribunal for Rwanda- Trials and Tribulations, April 1998, p.17).

4. Certains prétendent que le gouvernement rwandais devrait être autorisé à poursuivre les membres du FPR soupçonnés d'avoir commis des crimes de guerre, des crimes de génocide et des crimes contre l'humanité. Cette option est inacceptable pour plusieurs raisons. D'une part elle serait contraire aux fondements même du droit parce qu'il serait alors permis au FPR d'être à la fois juge et partie. D'autre part, elle serait discriminatoire pour le peuple rwandais, étant donné qu'il serait le seul à subir un tel traitement parmi les autres peuples qui ont connu des drames similaires et pour lesquels l'ONU a mis en place des tribunaux pour juger les criminels. À titre illustratif, pour l'ancienne Yougoslavie, le tribunal de La Haye a jugé les Serbes, les Croates, les Musulmans et les Albanais, et n'a laissé à aucun groupe le soin de juger lui-même des présumés criminels en son sein.

5. Le fait que des présumés criminels au sein du FPR n'ont pas été poursuivis jusqu'à présent est lourd de conséquences parce que, comme l'a fait remarqué Mme

=====

Louise Arbour, ancienne Procureur du TPIR lors de la conférence de commémoration du 50^{ième} anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'homme, à Montréal le 7 décembre 1998 « *l'impunité en matière pénale est particulièrement choquante car elle rend la justice illusoire et par conséquent incite à la répétition des même crimes* ». Le peuple Rwandais et les autres peuples des Grands Lacs africains ont déjà payé un lourd tribut de cette impunité à travers les horribles crimes que l'armée du FPR ne cesse de commettre.

6. Le présent document fait état de certains crimes commis par des éléments du FPR que plusieurs observateurs et organisations de défense des droits de la personne ont qualifié de crimes de guerre, de crimes de génocide et de crimes contre l'humanité. Il est constitué comme suit : D'abord, il présente les crimes de masse en trois parties, la première portant sur les crimes commis sur la période couverte par le mandat du TPIR c'est-à-dire. du 1^{er} janvier au 31 décembre 1994, la deuxième faisant état de crimes commis entre le 1^{er} Octobre 1990 et le 31 décembre 1993, et la troisième portant sur des crimes commis depuis le 1^{er} janvier 1995 jusqu'à date. Ensuite, il présente d'autres types de crimes perpétrés par le FPR tels que des

=====
traitements inhumains et dégradants, l'élimination des opposants à l'extérieur etc. Enfin, il se termine par des observations finales et une conclusion générale qui traduisent notre ferme volonté de tout mettre en œuvre pour que justice soit enfin rendue à toutes les victimes du drame rwandais.

II. CRIMES DU FPR DU 1^{er} JANVIER 1994 AU 31 DÉCEMBRE 1994

Les éléments qui suivent ne sont que quelques faits et témoignages au sujet des crimes et des atrocités commis par le FPR du 1er Janvier 1994 au 31 Décembre 1994. Une enquête complète et indépendante sous l'égide des Nations-Unies est absolument nécessaire en vue de constituer une liste exhaustive des crimes du FPR et en poursuivre les auteurs. La communauté internationale a l'obligation morale de faire enquête sur ces crimes et sur beaucoup d'autres qui ont été commis durant cette période (ainsi que sur la période d'avant et d'après 1994), et d'en punir les auteurs de façon exemplaire étant donné leur gravité en tant que crimes de guerre, crimes contre l'humanité et crimes de génocide. Des témoins encore

=====
en vie à l'intérieur et à l'extérieur du Rwanda sont prêts à témoigner et à confirmer l'authenticité des faits.

CRIMES DE GUERRE, CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ ET CRIMES DE GÉNOCIDE COMMIS PAR LE FPR (1^{er} Janvier 1994 - 31 Décembre 1994) :

2. **Assassinat politique du 21 Février 1994** : Un grand leader politique originaire de Butare dans la région Sud et également Secrétaire Général du Parti PSD, Félicien Gatabazi, a été assassiné après être tombé dans une embuscade alors qu'il rentrait le soir d'une réunion avec d'autres leaders politiques. Cet acte criminel hautement irresponsable était de nature à embraser le pays et à provoquer de violents affrontements entre les opposants et les supporters de Gatabazi au moment où le climat politique était extrêmement tendu et très volatil. Il est rapporté que, pendant qu'ils fêtaient dans des bars à Kigali dans les jours qui ont suivi la prise de la capitale, des agents du FPR racontaient publiquement, en guise d'actes de bravoure, des crimes qu'ils avaient commis dans leur lutte contre le gouvernement, y compris l'assassinat de Gatabazi, et qui avaient semé la terreur

=====

dans tout le pays. (Témoignages recueillis auprès de témoins encore en vie; Abdul J. Ruzibiza, l'Histoire secrète, 2005).

3. **Assassinat politique du 23 Février 1994** : Un autre grand leader politique originaire de Cyangugu dans le Sud du Pays et président du parti CDR, Martin Bucyana, a été tué par une bande de jeunes du parti PSD enrégés par la mort de Gatabazi. Les preuves factuelles et testimoniales disponibles montrent que cet assassinat serait l'acte des éléments des escadrons de la mort du FPR qui avaient infiltré ces jeunes. Une enquête s'impose pour connaître toute la vérité à ce sujet. (Abdul J. Ruzibiza, l'Histoire secrète, 2005).

3. **Le double assassinat des présidents du Rwanda et du Burundi le 6 avril 1994** : Dans la soirée de cette journée fatidique, l'avion présidentiel a été abattu alors qu'il se préparait à atterrir sur l'aéroport de Kigali. Tous ceux qui étaient à bord ont été tués. Il s'agit du **Président Juvenal Habyarimana** du Rwanda; du **Président Cyprien Ntaryamira** du Burundi; du **Général Major Déogratias Nsabimana** , Chef d'état major de l'armée Rwandaise; des ministres burundais **Cyriaque Simbizi** et

=====

Bernard Ciza; du **Colonel Elie Sagatwa**, conseiller spécial du Président Habyarimana; du **Major Thaddée Bagaragaza**, conseiller du Président Habyarimana; du **Dr. Emmanuel Akingeneye**, médecin personnel du président Habyarimana; de **l’Ambassadeur Juvenal Renzaho**, conseiller du président Habyarimana ainsi que de trois membres d’équipage français : **Jean-Pierre Minaberry, Jacky Heraud et Jean-Marie Perrine**. Cet assassinat représentait la décapitation du gouvernement et de l’armée Rwandais, ainsi que celle du gouvernement Burundais. Les preuves disponibles, dont les informations des témoins, indiquent clairement que cet attentat terroriste a été l’œuvre du groupe rebelle FPR. Personne ne comprend pourquoi les Nations-Unies n’ont jamais commandé d’enquête sur cet attentat contre l’avion présidentiel pour en connaître l’auteur, d’autant plus que tout le monde s’accorde à dire qu’il a été l’élément déclencheur des crimes de masse communément qualifiés de « génocide rwandais de 1994 ».

Lorsque l’ancien Premier Ministre libanais Rafic Hariri a été tué le 14 février 2005, il est apparu que la paix et la stabilité politique du Liban étaient sérieusement menacées et le Conseil de Sécurité a immédiatement ordonné une enquête sur cet

=====
assassinat. Pourtant, l'impact de cet acte terroriste n'a été en rien comparable à celui du double assassinat des Président Habyarimana et Ntaryamira - jusqu'à présent non élucidé - aussi bien au niveau des pertes en vies humaines qu'à celui des conséquences politiques à l'intérieur du pays et sur le plan régional.

Il est important de souligner que l'attentat au missile contre l'avion présidentiel fut jusque là l'acte criminel le plus téméraire dans le conflit rwandais, étant donné qu'il a ciblé et tué le Président lui-même. Il a aussi coûté la vie au Président Burundais, six mois seulement après qu'un autre Président Burundais, **Melchior Ndadaye**, eu été assassiné par l'armée burundaise Tutsi (le 21 octobre 1993). Le Président Ndadaye a été en fonction pendant seulement 4 mois, après être élu démocratiquement en juin et assermenté le 10 juillet 1993. En un rien de temps, après seulement quelques 6 mois, tout le leadership politique Hutu du Rwanda et du Burundi, deux pays voisins avec une même composition ethnique, était décimé sans aucune conséquence pour les auteurs de ces crimes. Il est important de souligner que les violences interethniques qui ont éclaté après l'assassinat du Président Ndadaye ont emporté 200.000 victimes civiles alors que le pays était en paix au

=====
moment de l'assassinat. Par conséquent, n'est-il pas possible que celui qui a assassiné le Président du Rwanda alors que le pays était en guerre savait exactement le genre de catastrophe qui allait suivre? Est-il possible que la mort du président Hutu avec les membres de son entourage, deux mois seulement après l'assassinat de deux autres leaders Hutu, ait poussé certains Hutu rwandais dans une folie meurtrière contre les Tutsi? La réponse à ces deux questions est vraisemblablement oui. Dès lors, il est incompréhensible qu'aucune enquête indépendante n'ait été réalisée jusqu'à présent alors qu'elle permettrait de dégager des réponses à toutes ces questions clés et que ses conclusions pourraient être très éclairantes au sujet de la tragédie rwandaise.

En effet, selon Carla Del Ponte, ancienne procureur du TPIR, « *s'il s'avérait que c'est le FPR qui a abattu l'avion, l'histoire du génocide devra être réécrite. Bien que cette situation n'atténue en rien la responsabilité des extrémistes Hutu dans la mort de centaines de milliers de personnes, elle ferait apparaître le FPR sous un jour nouveau. Le FPR a été jusque là considéré en Occident comme victime et comme celui qui a mis fin au génocide* » (Déclarations Publiques de Carla Del Ponte le 17 avril 2000 telles que rapportées par Charles Onana in Silence

=====
sur un attentat: Le scandale du génocide rwandais, 2003, p.77).

5. **Le massacre de Byumba, fin Avril 1994 :** Il est rapporté que pendant cette période, le FPR aurait massacré **20.000 civils innocents** dans les secteurs Nyabisiga, Birenga, Zoko, et Gitumba de la commune Buyoga, dans la commune voisine de Giti dans la préfecture de Byumba, ainsi que dans les communes Rutongo et Mugambazi de la préfecture de Kigali. À l'école primaire de Shagasha près de la paroisse de Muhazi se trouve une fosse commune qui contiendrait **500 cadavres de civils innocents** qui ont été massacrés et y ont été jetés par le FPR. Non loin de là, derrière la maison d'un certain Burasiyo, se trouve un terrain plat sur lequel le FPR a rassemblé les habitants des villages environnants soi-disant « pour une réunion de sécurité et de distribution de vivres » pour ensuite leur lancer des grenades et leur tirer dessus, tuant **toutes les 80 personnes** qui s'étaient présentées. Elles ont été enterrées là-bas dans une fosse commune, et ceux qui ont creusé cette fosse commune ont à leur tour été tués. (Témoignages recueillis auprès des témoins encore en vie).

=====

6. **Le massacre sélectif des intellectuels le 7 Avril**

1994 : Dans le secteur Remera de la ville de Kigali, le FPR a tué de façon sélective **121 personnes**, majoritairement des intellectuels Hutu ainsi que leurs familles entières, sur base d'une liste préétablie. Parmi ces victimes se trouve l'ancien préfet de Kigali, Claudien Habarushaka; l'ancien préfet de Ruhengeri, Sylvestre Bariyanga et toute sa famille; Emile Nyungura et presque toute sa famille (son fils, le chanteur Corneille, qui vit actuellement au Canada, est le seul survivant); Emmanuel Bahigiki et toute sa famille; Iréné Kayibanda, fils de l'ancien Président Grégoire Kayibanda; Muhamud Rahamatar, Félicien Mbanzarugamba; l'ancien ministre Benoît Ntigurirwa et beaucoup d'autres. (Péan, Pierre, Noires fureurs, blancs menteurs : Rwanda 1990-1994, 2005, p.249)

8. **Le massacre ciblé de jeunes à Kabuye en Avril**

1994 : Il est rapporté que, à Kabuye près de la ville de Kigali, une équipe de tueurs du FPR a massacré **plus de 3.000 jeunes** dans le seul mois d'avril 1994. Les jeunes étaient recrutés par équipes successives dans l'armée du FPR. Aussitôt qu'on terminait de massacrer une équipe, on

=====

en recrutait une autre et on disait aux jeunes que leurs prédécesseurs avaient été promus et envoyés au front, ainsi de suite. (Abdul J. Ruzibiza, Rwanda, l'histoire secrète, 2005, p.261)

7. **La boucherie de Kiziguro en Avril 1994 :** À la paroisse de Kiziguro (préfecture de Kibungo à l'est du Rwanda), les miliciens Interahamwe ont massacré **près de 1.000 Tutsi** qui y avaient trouvé refuge. Plus tard, l'armée Tutsi du FPR est arrivée et a tué **près de 10.000 Hutu** qui s'étaient réfugiés dans les locaux de la paroisse. (Péan, Pierre, Noires fureurs, blancs menteurs : Rwanda 1990-1994, 2005, p.263)

8. **Les corps flottants du mois de Mai 1994 :** La plupart des cadavres qui s'échouaient dans le Lac Victoria n'étaient pas ceux de Tutsi victimes des Interahamwe, mais plutôt ceux de Hutu victimes des soldats du FPR. Les personnes qui n'étaient pas parvenues à fuir en Tanzanie avant l'arrivée de l'armée du FPR ainsi que les réfugiés qui fuyaient l'avancée des rebelles et ceux qui étaient terrorisés par le bruit des armes et une odeur insolite et nauséabonde de corps brûlés, étaient tous raflés et tués au fusil, à la grenade ou au moyen d'une petite houe

=====
usagée (« agafuni » en Kinyarwanda) . Ensuite, leurs corps étaient, soit empilés et brûlés, soit jetés dans la rivière Akagera. Le 22 mai 1994, le gouvernement ougandais a d'ailleurs déclaré « zones sinistrées » toutes les régions entourant le Lac Victoria, pour des raisons de santé publique. (Péan, Pierre, Noires fureurs, blancs menteurs : Rwanda 1990-1994, 2005, p.265).

La communauté internationale ne doit jamais perdre de vue le fait que l'armée du FPR contrôlait totalement la région nord-est du Rwanda dès le début des massacres en avril 1994 étant donné que les troupes des FAR (l'armée nationale rwandaise d'alors) avaient fui en catastrophe aux nouvelles de la mort de Habyarimana. La rivière Akagera traverse l'est et le nord-est du Rwanda avant d'atteindre l'Uganda. Il a été régulièrement remarqué que les corps qui arrivaient dans le Lac Victoria avaient l'air « frais », ce qui signifiait qu'il ne s'était pas passé beaucoup de temps après la mort des victimes, et que la plupart étaient ligotés dans le style « Akandoya » (un mot ougandais qui signifie lier fermement les deux bras de la victime en arrière jusqu'à ce que les os de la poitrines éclatent) qui est un signallement du FPR. L'on doit aussi garder en mémoire que le FPR encadrait et surveillait tous les

=====

mouvements des étrangers dans la zone sous son contrôle. Les journalistes et les représentants des organisations humanitaires arrivaient rarement à parler aux citoyens rwandais dans les zones contrôlées par le FPR sans la présence d'un de ses cadres. C'est pourquoi la plupart des informations fournies aux médias étrangers pendant la guerre étaient fausses ou biaisées. Ce que nous savons tous, c'est que le FPR a été très efficace dans le camouflage de ses crimes et dans la manipulation des médias étrangers à son plus grand avantage, y compris les plus connus et les plus respectés.

9. La décapitation de l'église catholique le 5 juin 1995 :

À Kabgayi, dans la localité de Gakurazo, 3 évêques (**l'Archevêque Vincent Nsengiyumva** de Kigali, **l'évêque Thadée Nsengiyumva** de Kabgayi, et **l'évêque Joseph Ruzindana** de Byumba), **Monseigneur Gasabwoya**, ainsi que **9 prêtres, 1 Frère et 3 Sœurs** ont été fusillés par des militaires du FPR sous les ordres de leurs supérieurs. Dans les jours qui ont suivi, le FPR a liquidé méthodiquement, un à un, toutes les personnes dans les environs susceptibles d'être au courant de l'extermination de ces membres du clergé. Ainsi, après avoir décapité le gouvernement et l'armée Rwandais le 6 Avril, le FPR venait aussi de réussir à décapiter l'église

=====

catholique Rwandaise à travers cet assassinat. (Venuste Linguyeneza, Témoignage du massacre des évêques en 1994). Un peu plus d'un mois avant, le **23 Avril 1994** pour être exact, le FPR avait perpétré un massacre collectif similaire de membres du clergé qui résidaient au Petit Séminaire de Rwesero, sur la rive ouest du Lac Muhazi à Byumba. La tuerie s'est déroulée à Karushya, près de Rwesero, où les prêtres avaient trouvé refuge. Parmi les victimes figuraient l'abbé Joseph Hitimana, recteur du séminaire, les abbés Christian Nkiriyehe, ancien recteur, Athanase Nkundabanyanga, Alexis Havugimana, Faustin Mulindwa, Fidèle Mulinda, Célestin Muhayimana, Augustin Muhayimana et Gaspard Mudashimwa, ainsi que les Sœurs Annonciata et Carolla, les professeurs Elie Hatungimana et toute sa famille, Augustin Hakizimana et beaucoup d'autres. La vie de **50 personnes innocentes**, au total, a été brutalement fauchée dans ce massacre. (Léonard Nduwayo, Giti et le génocide rwandais, 2002, p.172-177).

9. **Le massacre sélectif d'une famille entière Hutu à Nyanza en Juin 1994** : L'ancien homme d'affaires Josias Mwongereza et toute sa famille de **48 personnes** ont été décimés en Juin 1994. Ils faisaient partie d'un plus large groupe qui avait été raflé par le FPR à Buhanda dans la

=====
préfecture de Gitarama et amené à Nyanza. Par la suite, le FPR a séparé les Hutu et les Tutsi et a procédé au massacre des Hutu en utilisant de petites houes usagées. Parmi les victimes figuraient Josias Mwongereza, son frère Emile Mwongereza, leur frère le Dr. Eliab, ainsi qu'un autre de leurs frères qui était ingénieur. Furent également tués Josine Mukamanzi, la femme du Dr. Eliab qui était enceinte de 4 mois, le père de Josias Mongereza, Josias Mukwikwi. Les sœurs de Josias Mwongereza, Francine Uwimbabazi et Angelique Umulisa qui avait 16 ans ont été également tuées. La femme de Jonathan Mukwikwi, Mme Gloria, une Hutu aux traits Tutsi, a été épargnée et prise comme concubine par un officier du FPR, mais n'a jamais pu se remettre de la mort de son mari. Elle a fini par être tuée à son tour, avec son petit garçon de 5 ans. Les Tutsi qui faisaient partie de ce groupe et qui ont été séparés des Hutu sont encore en vie.

11. L'odieux massacre sélectif des Hutu évacués vers la ville de Byumba en Mai, Juin et Juillet 1994 : Pendant que le FPR menait une guerre d'usure contre les forces gouvernementales autour de Kigali, beaucoup de ses équipes

=====
étaient soit-disant occupés à « évacuer les civils déplacés et pris au piège pour les conduire dans des endroits sûrs sous contrôle du FPR ». Les gens étaient même encouragés à fuir vers les zones sous contrôle du FPR pour échapper aux tueries des Interahamwe. C'est de cette façon que beaucoup de civils qui étaient massés sur le terrain de foot-ball au stade Amahoro et sur le centre commercial de Kabuga ont été induits en erreur et ont cru qu'ils étaient en train d'être éloignés et mis en « sécurité » dans la ville de Byumba. À leur arrivée, les Hutu et toutes les autres personnes gênantes ont été séparés des Tutsi et ont été tués. Jean Sibomana, un employé de l'hôtel des Mille Collines, a fui vers Kabuga et a même été recruté par le FPR avant d'être exécuté quelques semaines plus tard. Une fille connue sous l'appellation de « Jeanne de Nyamirambo » était également dans la foule qui a quitté l'hôtel des Mille Collines vers Kabuga. Elle a été tuée par le FPR. Léonard Rudasingwa, un cadre supérieur de BRALIRWA, a fui vers les soi-disant « zones sûres » sous contrôle du FPR, mais il a été tué à son arrivée. Parmi les autres victimes de cette opération criminelle figure Seburikoko, un entrepreneur Tutsi de renom qui a été tué parce qu'il était membre du parti au pouvoir MRND et proche ami du Président Habyarimana. Ont été également tués le juriste Grégoire Kayinamura et sa fille Oda, ainsi que l'ancien

=====

joueur de foot-ball dans l'équipe de Kiyovu surnommé Pilote. Ce dernier a d'abord été forcé de témoigner sur les ondes de la radio Muhabura du FPR qu'il avait été sauvé des Interahamwe, avant d'être tué par ce même FPR. Au total, **plus de 2.500 civils Hutu** ont péri dans la ville de Byumba pendant 3 mois de massacres sélectifs. (Témoignages recueillis auprès de témoins encore en vie).

12. Le massacre des membres de ma famille début Juillet 1994 à Murama en Préfecture de Gitarama :

Mon petit frère cadet Emmanuel Gasana, ma grande sœur aînée Nyirakabwa, mes 2 cousins paternels Ngezenubwo et son épouse Marthe ainsi que Simon Ngayabarambirwa et son fils Karambizi, ont été tous brûlés dans la maison du voisin Salathiel Binenwa chez qui ils s'étaient réfugiés, avec lui et tous les membres de sa famille. **Plusieurs personnes** ont péri dans cet incendie criminel. Dans la même période, mon beau-frère Benjamin Nkurikiyinka, qui résidait à Nyanza mais qui avait fui les combats et s'était réfugié dans notre région, a aussi été assassiné par les militaires du FPR. Toujours dans la même période, un autre beau-frère du nom d'Elie Rwagasana, a été tué par le FPR à sa résidence à Rusatira, en préfecture de Butare, avec son père Mahalaliel Nsozerumpa et son petit frère

=====
Gérard. Tous ces crimes abominables du FPR doivent être enquêtés pour que leurs auteurs soient punis.

13. Le massacre de sang-froid au mariage de Mbazi le

1^{er} Juillet 1994 : La famille de Mussa Kabwana du secteur Mwulire, cellule Murambi, dans la commune de Mbazi de la préfecture Butare, tenait une réception de mariage dans l'après-midi du 1^{er} juillet 1994 lorsque, entre 15h et 16h, une équipe avancée de soldats du FPR conduite par un natif de la région (qui est actuellement un haut cadre dans le gouvernement du FPR) est arrivée sur les lieux. Même le spectacle jubilatoire des hôtes et des invités n'a pas pu venir à bout de la haine et de la folie meurtrière des hommes du FPR : ils ont ouvert le feu sur la foule, tuant sur le champ **plus de 20 personnes innocentes** avant de regagner leur unité. Ce massacre a marqué le début d'une longue série de vagues de répressions sévères et de tueries de vengeance à Mbazi et dans toute la préfecture de Butare. (André Guichaoua, Rwanda 1994 : Les politiques du génocide à Butare, 2005, p.306)

14. L'incendie sauvage de la résidence du sous-préfet Placide Koloni et de sa famille à Ruhango vers la fin de

=====

1994 : Dans les dernières semaines de l'année 1994, l'armée du FPR a, au cours d'une nuit, encerclé la résidence du sous-préfet Placide Koloni pendant que toute la famille dormait, a répandu de l'essence partout, y a mis feu et a monté la garde pour que personne ne puisse s'échapper, jusqu'à ce que tout le monde, y compris les animaux domestiques, périsse dans les flammes. Personne n'a été puni pour cet horrible crime.

15. Beaucoup d'autres crimes, dont **(1) l'élimination des prisonniers de guerre, (2) la détention de personnes dans des containers ou des maisons abandonnées, (3) l'enfouissement de gens dans des fosses communes et la tenue de fours crématoires, (4) le largage de personnes encore vivantes dans les trous de latrines, (5) la fusillade de civils non-armés au cours des réunions, des cérémonies de mariage ou sur des places du marché et (6) l'utilisation de civils comme boucliers humains** ont été rapportés dans plusieurs zones que le FPR occupait. Ils nécessitent tous une enquête complète et les auteurs doivent être punis.

=====
Stanislas Bushayija, « Aux origines du problème Bahutu au
>Rwanda », Revue Nouvelle, Tome XXVIII, N° 12 de
décembre 1958, pp. 594-597.

1.4.-AUX ORIGINES DU PROBLEME BAHUTU AU RWANDA

Par Stanislas BUSHAYIJA [1]

Depuis la publication, en 1957, d'un manifeste nuancé dans ses expressions mais précis dans ses revendications, l'opinion publique a eu l'attention attirée sur le problème bahutu au Ruanda. Ce problème est complexe, autant social et racial ; il est difficile d'en traiter sans éveiller les passions. Lorsque des Belges en parlent, on les soupçonne de vouloir retarder la levée de tutelle, et les chefs autochtones ont beau jeu de rendre l'administration belge responsable de la tension entre Batutsi et Bahutu. Tout cela devrait être étudié sans idées de polémique stérile. L'article que nous publions paraîtra dur à plus d'un : qu'ils veuillent bien songer que son auteur, l'abbé Stanislas BUSHAYIJA, est un authentique Mututsi. Nous espérons que son exposé suscitera un dialogue serein et fraternel.« LA REVUE NOUVELLE »

=====

Lorsqu'il y a plusieurs siècles, le Mututsi vint planter sa tente aux frontières du Ruanda, il ne semble pas que le Muhutu, qui était établi dans le pays, ait songé à le repousser. Le nomade hamite ne venait pas en conquérant, les armes à la main ; ni en colonisateur d'un pays primitif et sous-développé ; c'était un pasteur, en quête de pâturages pour ses troupeaux, prêt à toutes les concessions pour être autorisé à s'établir sur ces terres. Le Mututsi réussit à s'introduire dans le pays, pénétrant peu à peu jusqu'au cœur de celui-ci, et, progressivement, s'en rendit maître. Le pouvoir une fois conquis, il ne le lâcha plus. Comment il est parvenu à ce pouvoir suprême, voilà bientôt huit cents ans ; comment il s'y est maintenu jusqu'ici, c'est ce que nous allons essayer de retracer en quelques lignes. La conquête politique du Mututsi au pays bahutu peut se diviser en quatre phases, d'inégales durées. Le Mututsi, humble émigrant cherche à capter les bonnes grâces et l'hospitalité du puissant Muhutu, maître du terrain. Le Mututsi, pour arriver à ses fins, fait alliance et pacte de sang, malgré ses répugnances, avec le Muhutu. Le Mututsi parvient peu à peu au pouvoir sans violence, Le Mututsi est au pouvoir sous le régime de la colonie, allemand d'abord, belge ensuite. La première phase n'a guère duré

=====

longtemps. Le Mututsi arrivait dans le pays sans armes ; il n'avait pas l'idée de se battre. L'eut-il eue, son infériorité en nombre ne lui permettait pas d'y penser. Il ne disposait que de moyens pacifiques. Il chercha à nouer des liens d'amitié avec le Muhutu.

Par ses services rendus, par ses cadeaux fréquents, par sa gentillesse, sa courtoisie, par ce tact raffiné dont il est un virtuose inégalé, le Mututsi eut vite fait de conquérir la sympathie du puissant Muhutu. Quand le Mututsi eut offert gratuitement ce breuvage aussi étrange que délicieux, le lait de la vache dont il avait le secret, l'amitié du Muhutu devint indéfectible. Celui-ci fut heureux d'avoir dorénavant pour concitoyen, cet homme aussi étonnant par la structure et par la finesse de ses traits que par sa bonté.

Le Mututsi mit à profit cette bonne entente et consolida son amitié avec le Muhutu d'une façon fort intelligente. Il prit femme parmi les jeunes filles costaudes Bahutu et donna ses filles et ses sœurs en mariage au Bahutu. Toutes ces unions augmentèrent le contingent mututsi. Le Mututsi proposa aussi le pacte de sang aux plus puissants des Bahutu, scellant ainsi l'amitié d'un lien sacré. La violation de ce pacte, disait-il, pouvait conduire aux plus grands malheurs et amener la malédiction sur ceux qui manqueraient aux

=====

promesses scellées par l'échange de sang. C'est ainsi que sans coup férir le Mututsi devint insensiblement le maître du pouvoir. Les notions d'étrangers, d'hôtes, de nouveaux venus avaient disparu et fait place à celles d'oncle, tante, neveu, cousin, grand-père, belle-mère, bru, etc. Il n'y avait plus qu'une seule communauté de familles et de clans apparentés les uns aux autres. Il ne restait plus qu'à organiser cette grande famille. Le Mututsi s'en chargea. Son raisonnement était le suivant : il fallait un arbitre suprême pour dirimer (régler) les différends, maintenir la paix, un père commun qui maintint l'union des familles et des clans ; un gardien et un défenseur du territoire, en un mot un Mwami. Le conseil plut à tous. On choisit donc un Mwami et, comme c'était à prévoir, ce fut un Mututsi. Les qualités des Batutsi, leur sagesse, leur sens politique et leur intrépidité, tout les désignait pour fournir un Mwami. Quels furent les droits reconnus au Mwami ? On accumula sur sa personne tous les droits possibles et imaginables : sur le bétail, sur les terres, sur les pâturages, sur les enfants et les femmes de tout munyaruanda, bref droit sur tout ce qui existe dans le pays, jusqu'au droit de vie et de mort. Le Mwami du Rwanda, dont les frontières étaient encore restreintes, fut alors quasi divinisé et tout le monde reconnut son caractère sacré. Le

=====

système du buhake établissant un lien de sujétion par l'intermédiaire de la vache donnée en usufruit, trouva dans cet événement sa justification la plus inébranlable. Alors les Batutsi se mirent à faire la cour à leur frère devenu Mwami, roi sacré. Par des cadeaux, des offres de services, ils firent tout pour plaire au souverain et obtenir ses faveurs. Jalousie, rancunes, rapportages malveillants ne tardèrent pas à envenimer le climat de l'entourage royal.

Dépaysé, le Muhutu céda la place au Mututsi, et force lui fut de chercher « buhake » et protection auprès du Mututsi, hier encore son égal. Le Mwami distribua selon son bon plaisir une partie de ses droits à ses frères batutsi. Tout fut mis en fief : le bétail, les pâturages, les collines, les régions que le Mwami avait entre-temps conquises par les armes, élargissant le Ruanda initial aux dépens de ses voisins. Puisque le Mwami possédait des droits illimités, et notamment le droit de vie ou de mort, personne ne pouvait mettre obstacle à ces donations arbitraires. Il n'y avait contre la personne et la volonté du Mwami aucun recours prévu, aucune opposition possible. Les Bahutu furent ainsi évincés de leurs droits anciens, ils perdirent leur honneur et devinrent les serviteurs de leurs hôtes et amis ; un ordre était créé, fondé sur l'inégalité et l'injustice.

=====

Lorsque les Européens entrèrent dans le pays, le Mututsi eut vite reconnu l'incomparable supériorité militaire du Blanc. Mis en déroute, dès sa première offensive à Shangugu, par les coups de feu tirés par une sentinelle, il comprit que toute riposte directe était vouée à l'échec, et vaine toute tentative de résistance. Il préfère chercher l'amitié du nouveau gouvernement ; faisant contre mauvaise fortune bon cœur, il se soumit. Grâce à la politique indirecte dont usait le gouvernement belge, devenu mandataire après le départ des Allemands, le Mututsi put rester au pouvoir ; n'est-ce pas en s'appuyant sur l'autorité coutumière que la puissance tutélaire gérait le pays ? A vrai dire, les principes d'équité que les Belges voulaient faire prévaloir dans le domaine de la justice, de la propriété, de la liberté et des droits de la personne humaine quelle qu'elle fût, déroutèrent le Mututsi et le firent douter de la finesse de l'Européen. Celui-ci lui parut plus un technicien, une sorte de magicien qu'un diplomate, comme le prouvent les expressions kinyarwanda encore courantes : Abazungu ntibazi ubwenge (les Européens ne sont pas malins), ubwenge bw'abazungu (intelligence européenne). Si le Mututsi reconnaît à l'Européen ses compétences dans le domaine technique, - électricité,

=====

physique, mathématique, etc.,-s'il lui reconnaît l'intelligence du livre (ubwenge bwo mu gitabo), il déplore son absence de finesse d'esprit. Savoir travestir la vérité, donner le change sans éveiller le moindre soupçon est une science qui fait défaut à l'Européen et que le Mututsi est fier de posséder ; le génie de l'intrigue, l'art du mensonge sont à ses yeux des arts dans lesquels il s'enorgueillit d'être fort habile : c'est là le propre du Mututsi et, par contagion et par réflexe de défense, de tout Munyarwanda.

L'évolution actuelle du pays exige normalement que ces conceptions de la politique changent. Le titre héréditaire n'est plus, au XXème siècle, un titre au commandement. C'est la compétence qui doit aujourd'hui justifier les responsabilités. Il faut des chefs capables et intègres ; la priorité de la race doit faire place à la priorité des aptitudes. Il est temps, grand temps, que les structures se transforment. Comment pourront-elles changer ? Il suffit de regarder ce qui s'est passé dans d'autres pays et à d'autres époques pour se faire une idée du processus normal. Il semble que l'évolution des peuples soit partout la même : au début une classe domine une autre, une

=====

classe opulente et puissante gouverne une classe pauvre, méprisée et souvent opprimée ; quelques éléments des classes inférieures commencent par s'émanciper et, soit par leur énergie, soit par leur savoir, arrivent à imposer le respect, encore qu'on se plaise parfois à les traiter de parvenus pour les humilier ; dans le reste de la masse se crée en même temps une prise de conscience progressive de la situation anormale où elle se trouve et un désir de plus en plus vif d'en sortir. Le sentiment d'injustice que ressentirent à un moment donné les plébéiens romains vis-à-vis des patriciens, les serfs vis-à-vis des seigneurs dans l'ancien régime, est celui qu'éprouvent aujourd'hui les Bahutu par rapport aux Batutsi. Ils cherchent leur émancipation, leur accession à un monde libre et égal pour tous.

C'est ainsi qu'il faut comprendre les discussions, les manifestes, les articles qui se succèdent à un rythme de plus en plus rapide. L'histoire nous montre que lorsque des revendications arrivent à ce point de maturité, elles aboutissent fatalement à des révolutions ou des guerres civiles, si les responsables ne leur donnent pas une réponse satisfaisante. De tel bouleversements menacent-ils le Rwanda ? Je n'oserais ni le prétendre, ni le nier. Mais

=====

il me paraît certain que le moment est venu de trouver un compromis qui, sauvegardant les intérêts des uns et des autres, établisse une paix sociale équitable et préserve le pays des luttes fratricides. N'est-ce pas la tâche de la Nation tutrice de trouver, aujourd'hui, ce compromis ? FIN de l'article de Stanislas Bushayija. Cet article : Aux origines du problème Bahutu au Rwanda », Revue Nouvelle, Tome XXVIII, N° 12 de décembre 1958, pp. 594-597, a été retranscrite par le Centre de Lutte contre l'Impunité et l'Injustice au Rwanda qui estime que tous les rwandais épris de justice et de vérité devraient avoir le courage d'en discuter profondément.

L'abbé Stanislas BUSHAYIJA évoque déjà en 1958, comme un prophète, ce qui est arrivé en novembre 1959 lorsque les tenants du pouvoir monarchique ont refusé tout compromis. La situation actuelle qui prévaut au Rwanda exige un compromis politique que le Général Paul KAGAME et sa junte militaire refusent de trouver depuis 10 ans. Depuis 10 ans, c'est l'exploitation sociopolitique et socioéconomique du génocide rwandais qui paralyse le pays et qui permet à un tout petit noyau de s'enrichir sur le dos de la population (par le refus de tout dialogue, par des comportement arrogants des nouveaux riches, par des

=====

salaires exorbitants réservés aux privilégiés (tutsi et hutu de service de Kagame) et par des lois liberticides qui violent les droits civils, politiques et économiques de toute une population appauvrie par une politique suicidaire). Le butin de guerre provenant des pillages des richesses minières du Congo-Kinshasa, des détournements de fonds publics, des aides et des dons provenant de l'étranger, a créé un large fossé entre les nouveaux riches, les paysans et les pauvres exclus qui s'entassent dans les villes où ils n'ont même plus droit de s'inventer des emplois pour survivre et entretenir leurs enfants (nous pensons aux artisans de Gakiniiro relégués à Gaculiro et aux vendeurs ambulants chassés à coups de pieds du Centre-ville Kigali).

Cet article de l'abbé Stanislas Bushayija n'a pas su réveiller ceux qui se complaisaient dans l'opulence en 1958 comme il ne risque pas de réveiller l'ensemble de la nouvelle classe dirigeante qui doit exclusivement sa seule protection à la « grande machine à tuer, à terroriser et à exclure » du président rwandais, le Général Paul KAGAME. Cette classe dirigeante qui a les yeux qui ne voient rien et des oreilles qui n'entendent pas les gémissements de toute une population affamée, malade, mal à l'aide et surtout

=====

fatiguée « de ce fonds de commerce » qu'est devenu le génocide rwandais. Dans son témoignage du 14 mars 2004 à la page 18, le lieutenant Abdul RUZIBIZA, un rescapé tutsi et déserteur de l'Armée Patriotique Rwandaise (APR) explique la ruse du FPR dans un chapitre intitulé « Pourquoi les cruautés faites dans les zones contrôlées par le FPR sont-elles restées méconnues ? » :

La principale ruse toujours utilisée par le FPR est de nier tous les crimes commis, même si par la suite il doit avouer après le constat que cela ne lui ferait pas de tort. Pendant toute la durée de la guerre, le FPR n'a autorisé la visite des journalistes dans sa zone de contrôle que quand il était sûr qu'ils ne lui étaient pas hostiles. Quant aux autres journalistes, c'étaient ceux qu'il avait corrompus comme le nommé Hussein Abdou Hassan de la BBC. Personne ne savait s'il s'agissait d'un Inkotanyi (FPR) ou d'un journaliste d'une Radio aussi respectable comme la BBC. Pour faire visiter les journalistes dans sa zone de contrôle, le FPR les invitait quand il voulait, les conduisait là où il voulait, et même les prévenait qu'il y avait des mines cachés ici et là, que les combats font rage de ce côté-ci, bref le journaliste était orienté dans une voie bien préparée longtemps à l'avance. En général on les faisait

=====

visiter le long de la frontière et non à l'intérieur du pays. Ainsi les journalistes croyaient faire une longue distance à travers le pays alors qu'ils ne dépassaient même pas 1 km de la frontière et une fois fatigués, ils étaient logés sur place. Cette supercherie a longtemps alimenté la propagande du FPR sans que personne n'aperçoive ses charniers. Un autre point où les Inkotanyi (FPR) ont été plus rusé que le gouvernement, consistait à brûler les corps de ses victimes pour disperser les cendres loin des lieux des massacres de façon qu'il n'était pas facile d'identifier les personnes tuées. Mais nous connaissons plusieurs endroits où les massacres des populations ont eu lieu. En aucune occasion on ne pouvait surprendre les Inkotanyi car il fallait avoir une autorisation pour pénétrer et se promener dans la zone qu'ils contrôlaient. De 1958 à 2004, il y a 46 ans presque un demi-siècle, les deux témoins, tous d'authentiques Batutsi, dénoncent la ruse, l'intrigue et le mensonge comme une arme politique.

[1] Stanislas Bushayija, « Aux origines du problème Bahutu au Rwanda », Revue Nouvelle, Tome XXVIII, N° 12 de décembre 1958, pp. 594-597.

=====

III- CRIMES ECONOMIQUES ET HUMAINS : COMBIEN LE RWANDA A-T-IL PONCTIONNE DE LA CAISSE DE L'ETAT CONGOLAIS

Vers la libération du Lt Colonel Patrick Karegeya ?

Le Lieutenant Colonel Patrick Karegeya était le bras droit du Général Paul Kagame avant de tomber en disgrâce. Condamné à 18 mois de prison en juin 2006, il devrait être libéré au cours de ce mois de novembre 2007 si ses geôliers n'en décident autrement.

L'homme et l'œuvre

Le Lt Colonel Patrick Karegeya a été un camarade du Général Paul Kagame dans l'armée ougandaise. Les deux hommes étaient en charge des renseignements militaires ougandais. Le premier était à la tête des Services extérieurs (External Service Office - ESO), le second Directeur des renseignements Intérieurs (Internal Service Office - ISO) dans le redoutable DMI (Directorate Military Intelligence).

Dans la préparation de l'attentat contre l'avion du Président Habyarimana, Patrick Karegeya, qui était resté aux côtés du Président Museveni de l'Ouganda, fut envoyé en Tanzanie. Il

=====
avait la mission d'informer, à partir de Dar-es-Salaam, le chef des opérations, le Général Paul Kagame, que l'avion du président Habyarimana avait décollé. La suite est connue. L'avion fut abattu le 06 avril 1994 vers 20 h 30 par les commandos du Front Patriotique Rwandais (FPR).

Rentré au pays après la victoire du FPR, le Lt Colonel Patrick Karegeya fut nommé, en 1995, chef des services de Renseignements extérieurs (ESO), le même poste qu'il occupait dans l'armée ougandaise. C'est quand il était à la tête de ce service que furent assassinés notamment l'ex-Ministre du FPR Seth Sendashonga en plein jour dans la ville de Nairobi au Kenya, le Colonel Théoneste Lizinde, ex-officier du FPR et le commerçant Bugilimfura, toujours à Nairobi, etc.

Après une décennie de bons et loyaux services, le Lt Colonel Patrick Karegeya quittera ce poste en mars 2004. Il fut nommé porte-parole (Corporate officer) de l'armée.

Ses ennuis commencèrent en 2005. Il fut arrêté et maintenu en un endroit tenu secret et sans inculpations. Sa disparition fut révélée par le journal ougandais « The Monitor » du 3 mai 2005 qui a écrit que selon certaines sources, l'arrestation de Patrick Karegeya faisait suite à des enquêtes sur des allégations de corruption à la compagnie TRISTAR appartenant aux Forces Rwandaises de Défense (FRD). Or, cette société était gérée par

=====

un Bureau appelé « Desk Congo », un département des services de Renseignements extérieurs qui s'occupait de toutes les richesses pillées par l'armée du FPR au Congo entre 1998 et 2003.

Pour sa relache, il a fallu la mobilisation de ses amis et des membres de sa famille. Il a recouvert la liberté le 30/9/2005 après plus de cinq mois de séquestration.

Le 15 mai 2006, il fut réarrêté. Le Journal ougandais New Vision de cette période écrit que Patrick Karegeya était soupçonné d'être en intelligence avec l'armée ougandaise. C'était une accusation grave surtout après l'affrontement des armées de ces deux pays, le Rwanda et l'Ouganda, dans la ville de Kisangani en RDC en juin 2002 pour le contrôle des richesses naturelles du Congo. L'Ouganda y avait perdu plus de 200 hommes.

Lors de son procès qui débuta le 15 juin 2006, les charges retenues contre le Lt Colonel Patrick Karegeya étaient « insubordination et désertion ». Les plaidoiries eurent lieu le 22 juin 2006 et Karegeya fut condamné à 18 mois de prison ferme ainsi qu'à la perte tous ses brevets militaires. L'auditeur militaire avait requis pour lui une peine de 7 ans et 6 mois de prison. Karegeya fut condamné notamment sur base de la

=====

lettre du seul plaignant, son chef hiérarchique, le Général James Kabarebe.

Les vraies raisons de la déchéance

Le Lt Colonel Patrick Karegeya est un alter ego du Général Paul Kagame. Ils ont tous les deux un même mentor, à savoir le Président Yoweri Museveni de l'Ouganda. Les deux hommes sont ses créatures. A la suite des incidents de Kisangani, Paul Kagame a voulu s'affranchir de la tutelle de Museveni et il s'en est fallu de peu pour que les deux pays, le Rwanda et l'Ouganda, entrent en guerre ouverte, n'eût été la médiation du Royaume Uni qui a invité les deux hommes à Londres pour une conciliation. Quant au Lt Colonel Patrick Karegeya, il resterait attaché à l'Ouganda et il serait en train d'en payer les frais.

Dans l'acte d'accusation du Lt Colonel Patrick Karegeya, deux éléments sont à relever. Il lui est reproché « d'insubordination » et son accusateur est le Chef d'Etat-major, le Général James Kabarebe. Lt Colonel Patrick Karegeya aurait-il manqué d'égards au Chef d'Etat-Major ? Pour répondre à cette question, il convient de souligner que le Lt Colonel Patrick Karegeya a fait des études universitaires. Il inspire donc un certain complexe de supériorité à bon nombre d'officiers du FPR dont certains sont affublés de grades de "Général" alors

=====
qu'ils sont quasi analphabètes. Les "intellectuals", comme on les appelle, ne sont pas bien vus dans l'armée. Des jeunes universitaires venus du Burundi pour rejoindre le front du FPR en ont appris à leurs dépens. Ils ont été tués en nombre notamment à l'approche de Kigali car ils constituaient un danger pour le partage des postes militaires après la victoire.

Rien donc d'étonnant que le Lt Colonel Patrick Karegeya soit taxé d'insoumis par un James Kabarebe sorti du néant. Alors que le Lt Colonel Patrick Karegeya a été toujours aux affaires, James Kabarebe n'était qu'un simple garde de corps du Major Paul Kagame dans le maquis. Il est sorti de l'ombre avec l'attaque contre l'ex-Zaïre où il a été lancé pour un peu émerger. Cela lui a réussi et à la prise de Kinshasa, il fut nommé Chef d'Etat-Major de feu Laurent-Désiré Kabila.

La gestion de la société TRISTAR des Forces armées du FPR n'est pas étrangère aux ennuis du Lt Colonel Patrick Karegeya. L'ex-Zaïre a drainé beaucoup de capitaux au Rwanda. Pour les chiffres connus, et selon Deus Kagiraneza, un ex-officier du FPR devant la Commission du Sénat belge sur le pillage du Congo, le Rwanda faisait entrer chaque année des dizaines de millions non comptabilisés dans le budget national. Il a dit textuellement : « En 2000, j'ai été contacté officieusement par un expert de la Banque mondiale. Il m'a demandé comment il

=====
était possible que, dans la comptabilité d'Anvers, l'on trouvait un montant de 30 millions de dollars représentant le commerce d'origine rwandaise en matière de métaux précieux, alors que ce montant ne se retrouvait nulle part dans notre comptabilité nationale » (Sénat de Belgique, 2002).

Cet argent passait par des canaux contrôlés entre autres par les services de Renseignements extérieurs du Lt Colonel Patrick Karegeya. Le partage n'aurait donc pas été équitable. Ce sont les rebondissements de cette affaire de gros sous qui auraient conduit le Lt Colonel Patrick Karegeya en taule, ses collègues le soupçonnant d'avoir pris le gros lot. Le système FPR a voulu le coincer par les services de l'Ombudsman. Il aurait refusé d'être contrôlé "seul" et de justifier "seul" l'origine de sa fortune devant cette instance.

Une autre raison tient à ce que l'on peut appeler le syndrome de Stockholm selon lequel les geôliers finissent, à force de se côtoyer à leurs victimes, par adopter, en tout ou en partie, les points de vue de celles-ci.

Le Lt Colonel Patrick Karegeya a fait beaucoup de missions en Europe et Amérique. Il a eu des succès dans la diaspora rwandaise hutu. Il a pu convaincre certains opposants politiques à rallier le FPR contre des postes juteux. Mais ce contact lui a laissé aussi des traces. Dans le cercle fermé des

=====
Poids Lourds du FPR, le Lt Colonel Patrick Karegeya aurait fini par défendre la cause des réfugiés à l'extérieur du Rwanda : pour lui, il y a parmi eux des hommes intègres avec lesquels on peut composer pour la vraie paix au Rwanda. Il a été désavoué. Des sources bien informées font état également du fait que, l'expérience aidant, Patrick Karegeya n'aurait pas voulu exécuter la mission que lui confiait Paul Kagame de faire assassiner une activiste occidentale des Droits de l'Homme de passage au Rwanda pour la RDC et de faire endosser ce forfait aux "extrémistes hutu". La première fois, un tel scénario lui a réussi quand les services rwandais ont assassiné des touristes américains dans le Parc de Bwindi en RDC. Le Rwanda en avait profité grandement car les FDRL (Forces Démocratiques de Libération du Rwanda) avaient été mises sur la liste des organisations terroristes par l'administration américaine. Les supposés assassins ont été acheminés aux USA par le Rwanda. Après enquête, la justice américaine les a lavés de tout soupçon et les a libérés.

Et l'après libération ?

Si le Lt Colonel Patrick Karegeya est libéré, que deviendra-t-il ? Il a été déchu de tous ses attributs militaires lors de sa condamnation. Libre, il peut supporter stoïquement cette situation. Mais, contrairement à l'ex-Président Pasteur

=====

Bizimungu emprisonné et libéré après quelques années dans l'indifférence générale, le Lt Colonel Patrick Karegeya n'est pas n'importe qui. Il est l'un des principaux artisans de la victoire du FPR. Il est resté en Ouganda pour assurer les arrières et son action a été déterminante pour se débarrasser du Président Habyarimana. Il a toujours des adeptes dans l'armée et peut toujours faire recours à la connexion ougandaise. Il peut activer ses réseaux de renseignements qu'il a tissés au cours de sa longue carrière en Ouganda et Rwanda. Que choisira-t-il ? Ce qui est sûr, c'est qu'il n'est pas « inutile et n'importe quoi » (« useless and anything ») comme l'a qualifié publiquement le Général Paul Kagame devant un parterre de journalistes après son emprisonnement. Wait and see.

©Gaspard Musabyimana, le 30/10/2007

IV. CRIMES DU FPR DU 1^{er} OCTOBRE 1990 AU 31 DÉCEMBRE 1993

Crimes de guerre, crimes contre l'humanité et crimes de génocide commis par le FPR (du 1^{er} Octobre 1990 au 31 Décembre 1993) :

=====

2. **L'attaque contre la ville de Ruhengeri le 23 Janvier**

1991 : Le FPR a lancé une attaque de nuit contre la ville de Ruhengeri, occasionnant un grand nombre de victimes et d'importants dégâts matériels. Le FPR a ensuite ouvert les portes de la prison de Ruhengeri, libérant plusieurs prisonniers et les enrôlant comme combattants dans ses rangs. Il est également rapporté que durant la même attaque, le FPR s'est livré à un important pillage de la ville et a jeté **400 personnes** hors de leur domicile, avant de les forcer à transporter le butin. Par la suite, le FPR a procédé à l'élimination de ces 400 civils ainsi que de **100 autres personnes** autour de la ville pendant sa retraite vers la forêt des volcans. (Abdul J. Ruzibiza, Rwanda, L'histoire secrète, 2005, p. 132)

3. **Le massacre de Butaro en Mai 1992** : À Rusasa, dans la commune de Butaro, en préfecture de Ruhengeri, le FPR a attaqué à des personnes déplacées sur une petite île, dans les marécages de Rugezi, détruisant leurs abris et tuant leurs chèvres et leurs moutons. Au cours de cette attaque, **150 personnes** auraient été assassinées. (Témoignages recueillis auprès des témoins encore en vie)

=====

4. **Les célèbres massacres de Ruhengeri et de Byumba le 8 Février 1993** : Le FPR a lancé une attaque d'envergure dans plusieurs communes des préfectures de Ruhengeri et de Byumba, tuant plusieurs personnes et causant des dégâts considérables sur des biens publics et privés. Au cours de cette attaque, le FPR a tué au total **24.400 personnes dans la préfecture de Ruhengeri et 15.800 personnes dans la préfecture de Byumba.** (James K. Gasana, Rwanda: du parti-État a l'État garnison, 2002, p. 185)

5. **L'assassinat politique du 18 Mai 1993** : On rapporte que c'est le FPR qui a assassiné **Emmanuel Gapyisi**, un éminent dirigeant politique originaire du sud et vice-président du parti MDR. Il était l'un des leaders les plus clairvoyants et les plus respectés du parti MDR. Son assassinat a écarté un puissant opposant du FPR, car Gapyisi était très critique des méthodes et des pratiques violentes de ce mouvement rebelle. Par ailleurs, c'était un crime d'une témérité extrême, capable de précipiter le pays dans une spirale de violence généralisée entre les gens du sud et ceux du nord, surtout si les premiers venaient à soupçonner ces derniers d'avoir tué leur homme. L'assassinat de Gapyisi fut parmi les premiers

=====

dans une vague d'assassinats à travers tout le pays, visant des personnalités politiques Hutu, dont des hommes d'affaires, des maires, des parlementaires, avant d'aboutir à l'assassinat de Gatabazi et de Bucyana, et culminant enfin par celui du Président Habyarimana. Une enquête est indispensable pour faire la lumière sur ces crimes une fois pour toutes.

6. **Autres crimes et actes terroristes** : Au cours de l'année 1993, le Rwanda a connu **une montée fulgurante d'actes de banditisme armé, d'attaques à la grenade et d'explosions de taxis minibus dans plusieurs régions du pays**. D'après plusieurs témoins crédibles, dont l'ancien officier du FPR le Lieutenant Abdul Rizibiza aujourd'hui exilé en Norvège, **ces actes étaient l'oeuvre de membres d'un commando et d'agents d'espionnage appartenant tous au « réseau du FPR »**, qui n'avaient d'autre mission que de semer la violence et l'insécurité dans le pays pour le rendre ingouvernable, afin de renverser le gouvernement et de s'emparer du pouvoir. (Abdul J. Ruzibiza, Testimony of Abdul Ruzibiza, March 14, 2004)

=====

V.-CRIMES DU FPR DU 1^{er} JANVIER 1995 A AUJOURD'HUI (8 NOVEMBRE 2006)

Crimes de guerre, crimes contre l'humanité, et crimes de génocide du FPR (du 1^{er} Janvier 1995 à aujourd'hui : 8 Novembre 2006) :

1. **L'effroyable massacre de Kibeho du 17 au 23 Avril 1995** : On estime à **4.000 le nombre total des personnes massacrées** sur les ordres du Général Major Paul Kagame quand les unités de son armée ont simultanément ouvert le feu à tout hasard sur les hommes, les femmes, les enfants et les vieillards, tous non-armés, dans le camp de Kibeho qui abritait quelques 100.000 déplacés internes. Selon plusieurs rapports, Paul Kagame, alors Vice Président et ministre de la défense, avait installé son quartier général local dans Butare voisin en vue de superviser de plus près les opérations de siège, puis de démantèlement dudit camp. **Il a fallu une nuit entière de travail ininterrompu pour débarrasser les corps par camion en direction de la forêt de Nyungwe où ils ont été brûlés en masse** (pour des « raisons militaires et sécuritaires » plusieurs zones du site avaient été entourées d'un cordon de sécurité) avant

=====

que les journalistes, les observateurs indépendants ainsi que les moniteurs onusiens soient autorisés par le FPR d'avoir accès au site. (Paul Jordan, Witness to genocide – A Personal Account of the 1995 Kibeho Massacre, 1998 ; Abdul J. Ruzibiza, Rwanda, L'Histoire Secrète, 2005)

Ce massacre fort médiatisé a été perpétré en toute effronterie par le gouvernement du FRP, en présence du contingent zambien qui faisait partie du personnel militaire onusien ainsi que des responsables de divers ONG venus assister les déplacés, et plusieurs photos des massacres ont été prises et rendues publiques. Dès lors, la simple question qui se pose est de savoir pourquoi aucune enquête indépendante n'a été ouverte pour que les auteurs de ce forfait soient officiellement identifiés et punis ?

2. **L'année 1996 : la plus meurtrière et celle des massacres tristement célèbres des réfugiés rwandais au Zaïre (l'actuelle République Démocratique du Congo) et de leur rapatriement forcé** : L'Armée Patriotique Rwandaise (APR) a lancé l'opération probablement la plus génocidaire et la plus brutale de l'histoire moderne en attaquant les immenses camps de réfugiés à Goma et à Bukavu au Zaïre, où 1 à 2

=====
millions de réfugiés rwandais avaient élu domicile. Il y a peu de doute qu'au sein de ces réfugiés se trouvaient des gens ayant participé aux massacres ethniques au Rwanda 2 ans plus tôt. Mais l'Armée Patriotique Rwandaise, choisissant de mettre coupables et innocents dans le même lot, a tiré au hasard sur les camps et sur les foules de réfugiés non-armés en débandade, surtout les femmes, les enfants et les vieillards qui étaient les plus faibles et donc les moins à même de courir vite, traquant plusieurs d'entre eux à l'intérieur de la forêt tropicale zaïroise comme des bêtes sauvages, jusqu'aux villes lointaines de Tingi Tingi et Mbandaka. De l'opinion générale, **le nombre des réfugiés rwandais qui ont péri dans toute cette opération est estimé à 400.000.** Parallèlement, l'Armée Patriotique Rwandaise a mis en marche l'une des plus grandes opérations de rapatriement jamais entreprises, en refoulant contre leur gré et par pont aérien, environs 700.000 réfugiés vers leurs communes d'origine à l'intérieur du Rwanda. Ensuite, le FPR a procédé à une longue et criminelle campagne d'extermination de ces rapatriés, au terme de laquelle à peu-près 50% d'entre eux ne sont plus de ce monde. Ces crimes affreux, au Zaïre comme au Rwanda, ont été exécutés sur les ordres

=====

des chefs hiérarchiques de l'armée du FPR. (Témoignages recueillis auprès des témoins encore en vie ; Marie Béatrice Umutesi, *Fuir ou Mourir au Zaïre : Le vécu d'une réfugiée Rwandaise*, 2000)

En rapport avec ces massacres, le Centre International des Droits de la Personne et du Développement Démocratique (CIDPDD) et l'Association Africaine pour la Défense des Droits de l'homme en RDC (ASADHO), a tiré la conclusion suivante : *«Il apparaît de façon pertinente que le gouvernement rwandais peut être tenu pour responsable des crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et les actes de génocide »*, dans un document intitulé « rapport d'enquête de la commission internationale non-gouvernementale sur les violations des droits humains en RDC (ex-Zaïre) 1996-1998 », 1998, p.78.

4. **Le carnage au mariage de Nyarutovu, la nuit du 18 au 19 Janvier 1997** : Dans la nuit du 18 au 19 janvier, 1997, l'armée du FPR a attaqué et tué tous les convives, y compris les jeunes mariés et leurs parents, lors d'un mariage civil à Nyarutovu en préfecture de Ruhengeri au nord, dans la résidence du Major Laurent Bizabarimana.

=====

50 personnes ont été collectivement abattues cette nuit. Le Major Laurent Bizabarimana et sa famille n'étaient rentrés du Zaïre que quelques mois auparavant lors du rapatriement forcé, et devenaient ainsi victimes de la campagne brutale du FPR sur toute l'étendue nationale visant l'élimination des «génocidaires» au sein des milliers de rapatriés. (Témoignages recueillis auprès des témoins encore en vie)

5. **Les horreurs de la grotte de Nyakimana, du 23 au 28 Octobre, 1997** : Des rapports existent selon lesquels les militaires de l'APR ont poursuivi et massacré **8.000 civils non-armés, surtout des femmes, des enfants, et des vieillards trop faibles pour courir,** qui s'étaient réfugiés dans la grotte de Nyakimana en commune Kanama, pour se mettre à l'abri contre une violente pluie de tirs et de bombardements aveugles de l'APR alors en cours dans la région. La réaction immédiate de l'APR a été de larguer des grenades ainsi que d'autres engins explosifs dans la grotte, avant de sceller complètement son ouverture au moyen de rochers et de gravier pour que personne ne puisse s'en échapper. (Amnesty International, The dead can no longer be counted, report, December 1997)

=====

6. **Le massacre des Hutu à Kayonza autour de Noël, du 23 au 25 Décembre 1998** : Dans les heures du soir le 23 décembre 1998, un passager est sorti d'un taxi minibus en provenance de Kigali près de la localité de Nyagatare, et tout à coup il a sorti un fusil et a tiré plusieurs coups dans l'air avant de disparaître à toutes jambes dans les collines avoisinantes de Ngarama. Le lendemain, les populations locales se sont réveillées sur des barrières routières à Kayonza et à Musha, ainsi que sur de grandes opérations de rafles militaires dans les communes voisines de Ngarama, Muvumba, Murambi, Kayonza, et Bicumbi. Tous les taxis en direction et en provenance de Kigali étaient arrêtés et scrutés méthodiquement pour en sortir tous les passagers Hutu, ensuite les taxis pouvaient alors reprendre le voyage. Les malheureux Hutu étaient immédiatement exécutés sur place au moyen de fusils ou de petites houes usagées, avant d'être chargés sur des camions à destination du Mutara où des fours crématoires fonctionnant à plein régime les attendaient. Plus tard, leurs cendres étaient dispersées dans la forêt steppique du Parc National de l'Akagera. Les estimations portent à **5.000 le nombre total des victimes innocentes exterminées** au cours de cette opération macabre de 2

=====
jours, et parmi elles figurait le cousin direct d'un des témoins. (Témoignages recueillis auprès des témoins encore en vie)

7. **Les campagnes de représailles impitoyables contre Abacengezi (1997-2000), et l'épuration ethnique de la région du Mutara (1995 et après)** : A partir de 1997 jusqu'en 2000, le FPR a fait face à une flambée de raids transfrontaliers en provenance de la RDC menés par les derniers éléments de l'ancienne armée nationale s'identifiant sous le nom d' « Abacengezi », c'est-à-dire « spécialistes en incursions ». A chacune de leurs attaques, la réaction de l'APR était d'orchestrer une répression militaire impitoyable sur les populations civiles, surtout dans les préfectures de Ruhengeri et de Gisenyi dans le nord-ouest du pays, comme seul moyen de briser l'insurrection fortement alimentée par beaucoup d'éléments originaires de ces régions. Au total, **plus de 50.000 personnes** ont été massacrées dans plusieurs communes de ces 2 préfectures de 1997 à l'an 2000. En même temps, une partie des forces du FPR s'est rabattue sur la région du Mutara au nord-est pour parachever la

=====

sale besoin d'épuration ethnique des Hutu entamée lors des campagnes précédentes. C'est ainsi donc que l'APR a décimé tous les Hutu natifs de la région, sans épargner les autres Hutu qui avaient immigré en provenance d'autres régions du pays à la recherche de nouvelles terres et de nouveaux emplois dans les années 60, 70 et 80. La région du Mutara en est devenue aujourd'hui le nouveau Tutsiland épuré du Rwanda, entièrement parsemé de fermes et de ranches à bovins appartenant aux seuls éleveurs Tutsi. Plusieurs rapports indiquent qu'il s'y est installé un élevage intensif caractérisé par une recherche effrénée de pâturages, entraînant des activités d'empiètement grave sur le Parc National de l'Akagera voisin, et détruisant l'écosystème de la région ainsi que l'habitat naturel de plusieurs espèces d'animaux sauvages. (Témoignages recueillis auprès des témoins encore en vie)

VI.- AUTRES CRIMES PRÉSUMÉS DU FPR

1. Le crime de refuser aux malades le droit d'accès au traitement médical à l'étranger :

Depuis sa prise du pouvoir en juillet 1994, le FPR a mis en place une politique criminelle de refuser systématiquement le

=====
visa de sortie, en guise de punition, à toute personne jugée indésirable pour plusieurs raisons, qui en a besoin pour un traitement médical à l'étranger. Il s'agit essentiellement de gens qui ont osé critiquer soit le gouvernement, soit l'armée, ou tout simplement ceux qui sont considérés comme des opposants, etc. L'un des cas les plus frappants est celui de **Père André Sibomana**, ancien rédacteur-en- chef du journal indépendant *Kinyamateka*, et ancien responsable intérimaire du diocèse de Kabgayi après l'assassinat de son évêque **Mgr Thaddée Nsengiyumva** en juin 1994. Il était défenseur invétéré de la justice sociale et activiste des droits de l'homme, connu pour son éditorial qui dénonçait toujours les abus du régime du FPR. Il ne lui a jamais été permis d'aller se faire soigner auprès d'un expert médical à l'étranger, et il a succombé au terme d'une longue maladie à son jeune âge de 43 ans à Kabgayi le 7 mars 1998. Le **Dr Jean Bagiramenshi**, médecin vétérinaire qui avait travaillé comme agent de l'Etat et plus tard comme expert consultant de la Banque Mondiale, est une autre victime connue de cette politique du FPR. Il a souffert de multiples affections, y compris le dysfonctionnement des reins et la goutte, et aurait eu également des problèmes de foie. A maintes reprises, il lui a été refusé d'aller se faire soigner chez des experts médicaux en dehors du Rwanda à ses

=====
propres frais, et lorsque sa dernière demande a été approuvée, c'était trop tard. Il est mort en Belgique en 2005. **Des enquêtes doivent être menées pour déterminer le nombre de personnes qui ont été victimes de cette politique criminelle.** (Témoignages recueillis auprès des témoins encore en vie)

2. Les escadrons de la mort du FPR à la chasse aux opposants à l'intérieur et à l'extérieur du Rwanda: Le 5 mars 1998, Seth Sendashonga, ancien ministre rwandais de l'Intérieur a été assassiné à Nairobi au Kenya; le 6 octobre 1996, le Colonel Théoneste Lizinde et l'homme d'affaires Augustin Bugirimfura ont été assassinés à Nairobi; dans la nuit du 14 au 15 février 1999, l'ancien Directeur Général de la Banque Continentale Africaine au Rwanda (BACAR), Pasteur Musabe, a été assassiné à Yaoundé au Cameroun. A l'intérieur du Rwanda, l'ancien président du Conseil d'Etat, Vincent Nsanzabaganwa, a été assassiné le 14 février 1997. L'ancien conseiller à la Présidence de la République, Assiel Kabera, a été abattu le 5 mars 2000. Le 7 avril 2003, l'honorable député Léonard Hitimana a été assassiné, et aucune enquête n'a été conduite. Deux semaines plus tard, le 23 avril 2003, le Colonel Augustin Cyiza a été kidnappé et tué. Edouard Mutsinzi, ancien

=====

Rédacteur-en- chef du journal *Le Messenger* à Kigali a été kidnappé, et passé à tabac. Ses côtes ont été brisées, ses yeux arrachés et son cerveau sérieusement endommagé à telle enseigne qu'il mène une vie végétative en Belgique. Toutes ces victimes, soit avaient critiqué le gouvernement, soit étaient perçues comme des témoins potentiellement gênants en possession de grands secrets d'Etat. Les rapports existant mettent tous ces crimes et beaucoup d'autres encore sous la responsabilité des membres de l'escadron de la mort du FPR dont la mission est de mener à bien la sale besogne contre les opposants du FPR se trouvant dans les différentes capitales du monde. Ces crimes doivent être soumis aux enquêtes et les responsables doivent être traduits en justice.

3. L'utilisation cruelle et inhumaine des prisonniers dans les opérations de déminage: Il a été révélé que le FPR aurait envoyé des prisonniers à une mort certaine en les forçant à courir dans des zones soupçonnées d'être parsemées de mines anti-personnelles que ses propres combattants ainsi que ceux de l'armée déchue ont laissées derrière, spécialement dans la région du Bugesera. Ces allégations doivent être

=====

soumises aux minutieuses enquêtes en vue d'engager des poursuites judiciaires contre les responsables. (Témoignages recueillis auprès des témoins encore en vie)

4. Le traitement cruel et inhumain et l'exploitation des prisonniers rwandais dans la guerre du Congo au profit du Président Rwandais Paul Kagame:

Pendant la guerre du Congo et l'occupation par l'Armée Patriotique Rwandaise (APR) de l'est de la République Démocratique du Congo, il a été souvent rapporté que des prisonniers rwandais étaient envoyés en première ligne du front d'une violente guerre d'occupation et d'exploitation de la République Démocratique du Congo. D'autres innombrables rapports ont fait état de centaines ou même de milliers de prisonniers rwandais qui auraient été envoyés dans les zones occupées par l'APR au Congo pour des travaux forcés dans l'extraction de minerais, en l'occurrence le coltan, l'or et le diamant, pour le compte des cadres supérieurs militaires de l'APR, en commençant par le Président Paul Kagame lui-même. Il s'agit là d'une violation flagrante des lois internationales en matière de traitement des prisonniers et d'un acte ignoble de fouler aux pieds la dignité humaine. Une investigation complète et une poursuite judiciaire des auteurs de ces crimes s'avèrent

=====
légitimes. (Témoignages recueillis auprès des témoins encore en vie)

VII.- MAUVAIS ROLE DES MEDIAS DANS LA GUERRE DE L'EST

REACTION DE MONSIEUR LWABANDJI LWASI NGABO, VICE -
GOUVERNEUR HONORAIRE DU SUD KIVU, A LA DECLARATION DU PORTE
PAROLE DES BANYAMULENGE A LA CONFERENCE DE GOMA

Monsieur le Président de la Conférence de Goma,
Mesdames et Messieurs les conférenciers,

Comme chaque fois qu'il s'agit de mon KIVU NATAL, je suis avec un grand intérêt les travaux de la Conférence qui se déroule à Goma, chef lieu de la Province du Nord Kivu, depuis le début du mois. C'est ainsi que j'ai pu prendre connaissance de certaines déclarations faites à la tribune de ce forum et qui sont affichées sur le site «amanileo.org ».

Me concernant personnellement je note qu'au cours de leur déclaration du 12 janvier 2008, des personnes se disant représentants des Banyamulenge et qui n'ignorent probablement pas la vérité, ont véhiculés - sciemment ou par ignorance - des mensonges et des contre vérités.

En effet, dans leur déclaration, les Banyamulenge affirment notamment ce qui suit : « pendant cette même période, le 7 octobre 1996, le Vice Gouverneur du Sud-Kivu, Mr Lwabanji donna un ultimatum de 6 jours pour que tous les Banyamulenge aient quitté les Hauts Plateaux avec leurs vaches sans quoi, ces plateaux seraient brûlés. »

=====
Convaincu que la paix ne peut être bâtie sur un mensonge grossier, j'ai d'abord jugé utile de me taire en espérant que la vérité finirait par triompher. Finalement, face à une intention de nuire manifeste, je me suis résolu à porter à votre connaissance ma version des faits en défiant quiconque disposerait des preuves du contraire de me les opposer.

Voici la réalité : comme vous pourrez le constater à la lecture du texte reproduit à partir de la cassette enregistrée, non seulement je n'ai fait aucune déclaration le 7 octobre 1996, mais bien le 08 octobre 1996, mais les paroles qui me prêtées ne sont pas de moi. Ni dans ma déclaration, ni dans l'une ou l'autre interview que j'ai accordées à différents médias étrangers ou locaux.

Je nie donc formellement avoir jamais ordonné l'expulsion des « Banyamulenge » vers le Rwanda, comme cela ressort des déclarations faites par Monsieur Alexis Gisaro à la Conférence de Goma.

En revanche, dans mon adresse, j'ai tout simplement annoncé à l'opinion nationale et internationale les dispositions que j'envisageais comme mesure des autorités régionales (provinciales) demandant aux bons citoyens des Hauts Plateaux (Banyamulenge et autres) qui n'avaient pas opté pour la logique des armes, de se tenir prêts à descendre à NUNDU, MBOKO et KAZIMIA à travers un **corridor humanitaire** que nous allions mettre en place avec le concours des organismes compétents que sont la Croix Rouge, le CICR et la FICR-CR (Fédération Internationale de la Croix Rouge et du Croissant Rouge). Le but était d'épargner les populations civiles en les amenant loin d'un endroit où leurs vies pouvaient être mises en danger, au moment où l'armée nationale projetait de se déployer pour défendre l'intégrité du territoire national agressé.

=====

Je reconnais par contre qu'à l'issue de mon exposé du 08 octobre 1996 dans la salle de l'assemblée provinciale, répondant à une question d'un journaliste de l'Agence Reuters, j'ai affirmé que je considérais qu'une semaine (7 jours) pouvait suffire à ceux qui devaient quitter les Hauts Plateaux par le couloir sécurisé pour Nundu, Mboko et Kazimia. Comme vous le voyez, la manipulation de ce que j'ai déclaré conduit leurs auteurs à parler de 6 jours d'ultimatum pour rentrer au Rwanda alors que les localités de Mboko, Nundu et Kazimia sont bien situées au Congo, en Territoire de Fizi, et Fizi n'a aucune frontière commune avec le Rwanda.

Pour rappel, le contexte international du moment était celui de la reconnaissance du génocide rwandais que le FPR était occupé à « vendre », à faire avaler à tout le monde pour justifier même leur intervention au Zaïre. Les leaders Banyamulenge furent alors fort instrumentalisés par le pouvoir en place au Rwanda. Ils étaient utilisés efficacement par les autorités de ce pays pour justifier notamment leur intrusion en territoire zaïrois.

Il sied de souligner que ledit couloir ne fut jamais mis en place, car d'une part, il y eut une opposition énergique de quelques leaders banyamulenge qui se trouvaient dans un pays voisin, dont Muller Ruhimbika. Ils envahirent les médias étrangers pour s'opposer à cette entreprise humanitaire envisagée, évoquant notamment que notre objectif était de les expulser vers le Rwanda ! Grave procès d'intention évidemment et bonne manipulation de l'art de la victimisation, au point de sacrifier des vies humaines quitte à en faire porter la responsabilité à ma personne, comme l'ancien secrétaire général de la CELPA, Monsieur Ruganza, avait tenté de le faire au cours d'un entretien téléphonique que nous avons eu à Louvain-La-Neuve revenant d'une réunion à Berlin en

=====
Allemagne. D'autre part, le CICR et la FICR-CR prirent peur et durent se rétracter par peur d'être accusées.

En ma qualité de Gouverneur intérimaire, devais-je me taire en sachant les actions militaires d'envergure qui étaient projetées, au risque d'être plus tard taxé d'auteur ou coauteur d'un génocide des Banyamulenge, comme leurs déclarations dans les radios étrangères nous le laissaient présager ?

En effet, qui ignore que le nombre réel des Banyamulenge était estimé à près de 50.000 personnes et que les chiffres de 200.000 ou de 450.000 avancés par eux et relayés par les médias étrangers manipulés visaient à faire porter la responsabilité d'un soit disant génocide des Banyamulenge au régime de Mobutu ? Qui ignore que des puissances comme les USA, la Grande Bretagne et la Belgique tenaient à punir essentiellement le Maréchal zaïrois pour des raisons économiques en utilisant le FPR qui lui-même avait des comptes à régler avec Mobutu pour sa grande amitié avec Juvénal Habyarimana, l'ancien Président du Rwanda?

J'ai toujours considéré mon attitude comme parfaitement responsable. Celle-ci ne constituait en rien une incitation à la haine ethnique telle que définie par les instruments nationaux et internationaux pertinents. En aucune manière, ma responsabilité personnelle n'a jamais été engagée dans aucun acte de traitement inhumain, de meurtre, de massacre, ni d'appel populaire aux actes de ce genre à l'encontre d'un quelconque

=====

groupe ethnique. A moins qu'il existe une définition spéciale pour certains groupes tribaux ou ethniques qui ont usé - et usent encore - abusivement de la victimisation pour justifier l'injustifiable. En tout cas, pour moi, l'éloignement des populations civiles était un préalable avant que l'armée nationale n'aille déloger les « rebelles », ou mieux, les agresseurs de ces Hauts Plateaux.

En ce qui concerne l'accusation d'incitation à la haine ethnique, les affirmations de mes pourfendeurs sont exclusivement fondées sur des propos mensongers et des articles de la presse occidentale parus à partir du mois d'octobre 1996. Même les affirmations d'Amnesty International et d'autres organisations comme Human Rights Watch renvoient toujours à la même source, à savoir les médias.

Or, il n'est un secret pour personne que les médias occidentaux n'ont toujours pas été impartiaux dans le traitement de la crise de la Région des Grands Lacs de l'Afrique. C'est ainsi que prétendant défendre telle ou telle autre cause, ils sont allés jusqu'à déformer les faits dans une propagande partisane. L'exemple de la photo des trois guerriers nus dans les forêts de l'Est du Congo présentés en décembre 1996, est très éloquent à ce sujet.

Comme l'indique si bien le professeur Benoît Verhaghen, « *cette photo a fait le tour du monde mais avec des légendes différentes voire contradictoires : pour la journaliste belge Colette Braeckman du quotidien Le Soir, il s'agissait des Banyamulenge, donc des tutsi ; pour le Courier International, il s'agissait des Hutus, et pour un journal anglais, des célèbres guerriers Maiï Maiï. En choisissant de focaliser l'information sur ces trois personnages ridicules, les auteurs du montage et les journalistes qui*

=====
leur ont emboîté le pas, entendaient disqualifier l'autre camp et démobiliser l'opinion internationale. Quelle que soit la cause que ces journalistes prétendaient défendre, le procédé est de toute manière répugnant et témoigne d'un racisme larvé ».

Plus loin, il ajoute : *« en 1996-97, ce sont les hutu rwandais et tous ceux qui sont supposés être dans leur camp qui sont visés. A cet égard, le mot **GENOCIDE** a pu être utilisé ».*

Comment dès lors ne pas conclure avec le professeur Benoît Verhaegen à *« la corruption croissante et l'incompétence des médias » ?* Malheureusement, conclut-il, *« la puissance de ces médias sur l'opinion et sur les décisions politiques s'accroît alors que les contenus sont de moins en moins fiables ».*

Au cours de la première « guerre de libération », des journaux belges, anglais et américains ont tenté avec beaucoup de succès d'accréditer la thèse d'une guerre « zaïro-zaïroise » en affichant Laurent-Désiré Kabila, jusqu'au moment où KAGAME a affirmé haut et fort que c'est lui qui avait planifié et dirigé ce qu'on s'accordait à faire passer pour une rébellion (cfr. Washington Post du 9 juillet 1997).

Comme vous pouvez le constater, la manipulation a été grande et le mensonge a été utilisé comme arme de guerre étant donné que tous les moyens étaient bons pour démolir l'ennemi - réel ou supposé -.

Personnellement je continue à réclamer la mise en place d'un tribunal international pour le Congo, car ma conviction demeure qu'un Etat ne peut pas être bâti sur le mensonge. Il faut au préalable mettre un

HISTOIRE DE LA RDC REVISITEE

Editions du CEBADAC, 2008

=====

terme à l'impunité et faire l'impasse sur la justice, c'est construire un château sur du sable !

Je termine en demandant que ma déclaration soit distribuée à tous les conférenciers et à la presse, afin de rétablir un tant soit peu ma dignité.

Fait en Belgique, le 15 janvier 2008

LWABANDJI LWASI NGABO
Vice Gouverneur honoraire

=====

VIII. OBSERVATIONS FINALES

1. A la sortie du présent condensé des crimes commis par le Président du FPR et par des éléments de son armée, je m'attends à un torrent d'accusations farfelues, sans aucune preuve, selon lesquelles je suis « révisionniste et négationniste du génocide rwandais », et « je fais la propagande du divisionnisme et de l'idéologie génocidaire ». La communauté internationale doit se pencher sérieusement sur la question d'une pareille politique de diabolisation, qui dans plusieurs cas finit par se transformer en persécution pure et simple, et qui vise tous les opposants réels et supposés, les défenseurs de la justice sociale, et ceux qui critiquent l'action du gouvernement du FPR en matière de droits humains, et prendre des mesures appropriées.

2. Le présent condensé a été conçu dans un effort de documenter les crimes accablants les plus rapportés et d'autres qui le sont moins, qui ont été perpétrés par l'organisation du FPR à la fois en tant que groupe rebelle et gouvernement à dominance Tutsi, en vue de souligner sa part de responsabilité dans toute la tragédie rwandaise. Même s'il cherche à mettre l'accent sur les victimes Hutu apparemment jetées dans les

=====
oubliettes, ce document n'a aucunement la moindre intention de minimiser de quelque manière que ce soit les préjudices graves subis par les victimes Tutsi et Twa du génocide rwandais. Tous les fils et filles du Rwanda, voire les étrangers qui ont péri dans cette tragédie, ont été une terrible perte pour l'humanité qui doit assumer à leur égard le même devoir de deuil et de mémoire, quelle que soit leur appartenance ethnique ou raciale. Nous avons besoin de savoir avec certitude qui a massacré les populations du sous-clan Tutsi des Bagogwe de Gisenyi entre 1991 et 1992. Nous avons besoin de savoir avec certitude qui a massacré les Tutsi Banyamulenge et les Tutsi Bagobwe qui avaient trouvé refuge au camp de Mudende en août, novembre et décembre 1997. Nous avons besoin de savoir avec certitude qui a tué les touristes Américains, Britanniques, Australiens et Nouvelle-Zélandais en 1999 au Park National de Bwindi en Uganda. Qui a tué les volontaires Espagnols au Rwanda en 1997 et au Congo dans les années suivantes ; qui a kidnappé, mutilé et tué l'ancien ministre rwandais Juvénal Uwiringiyimana au mois de décembre 2005 avant de larguer son corps dans un canal de Bruxelles ? Etait-il ou non une autre victime de l'escadron de la mort du FPR en Europe comme cela a été l'objet de suspicion ? **L'objectif général de ce document est de faire dissiper le grand**

=====

nuage de mystère et de secret qui enveloppe la tragédie rwandaise. Il s'agit de combattre la culture de l'impunité et ramener une justice équitable au Rwanda: quiconque a tué un Tutsi doit payer le prix de son forfait ; quiconque a tué un Hutu, également ; quiconque a tué un Twa, pareil ; il en est de même pour celui qui a tué un étranger, il doit en payer le prix.

3. L'actuel Président rwandais Paul Kagame est généralement considéré comme étant derrière l'attentat mortel contre l'avion du Président Juvénal Habyarimana dans la nuit fatidique du 6 avril 1994. A cet égard, il est suspecté d'être le déclencheur du génocide rwandais de 1994 et l'architecte du génocide d'après 1994. Kagame rejette catégoriquement ces allégations. Cependant, la meilleure façon de réfuter les charges qui pèsent contre lui et blanchir son nom de tout soupçon une fois pour toutes serait de permettre la mise en place d'une enquête indépendante pour faire toute la lumière sur ces crimes. Il est bien évident que Kagame ne demandera jamais qu'une telle enquête soit faite, puisqu'il sait très bien qu'il est coupable. C'est pour cette raison que nous demandons aux Nations Unies de mandater le Tribunal Pénal International

=====
sur le Rwanda pour enquêter aussi sur les périodes non couvertes par le mandat actuel.

4. Les préfectures de Byumba et Ruhengeri n'ont pas connu les vagues de tueries génocidaires qui ont engouffré le reste du pays en avril 1994, puisqu'elles étaient déjà sous contrôle du FPR. Pourtant, la grande majorité des familles qui habitent actuellement dans ces régions (à peu près 80% de tous les habitants de ces régions) sont des veuves et des orphelins, qui racontent des histoires accablantes de la mort de leurs maris et de leurs pères tués par le FPR. Le gouvernement du FPR a refusé aux Organismes Non-gouvernementaux (ONG) l'entrée dans ces zones pour assister ces familles gérées par des veuves à se relever, et à réparer le tissu nucléaire familial et le tissu social qui ont été complètement détruits. Les familles de ces régions qui avaient un membre dans l'armée du gouvernement déchu ont été ciblées de façon spéciale et ont été les plus durement frappées par le FPR. La simple question qui se pose est celle-ci : pourquoi la communauté internationale est-elle restée jusqu'ici aveugle face à une telle brutalité flagrante contre la vie humaine ? Depuis 1990 jusqu'en 1994, 400.000 personnes tuées ont été recensées dans ces régions. Qui les a tuées ?

=====

5. Beaucoup de rapports ont largement circulé selon lesquels les membres de l'aile extrémiste du FPR à Kigali et dans d'autres grandes villes avaient de larges dépôts d'armes dans leurs résidences, et avaient creusé des fosses très profondes dans leurs jardins quelques mois avant le génocide. Quel était l'objet de ces dépôts d'armes et de ces fosses ? Il a également été rapporté que durant la période de cessez-le-feu d'avant avril 1994, beaucoup de jeunes miliciens du FPR ont reçu un entraînement intensif sur le maniement des armes à feu dans les enceintes de l'immeuble du Conseil National de Développement (CND) qui abritait le bataillon du FPR, et au quartier général du FPR à Mulindi. Ce n'est un secret pour personne qu'au même moment où le parti MRND avait les milices Interahamwe, le parti MDR avait les milices JDR (la Jeunesse pour la Démocratie Républicaine) et le parti PSD avait les milices Abakombozi, de son côté le FPR entretenait sa propre milice qui a d'ailleurs causé autant de dégâts que les autres milices. Une enquête indépendante est nécessaire sur ces faits, et des témoins sont disponibles pour témoigner ouvertement.

=====

6. Les massacres qui ont eu lieu au Rwanda en 1994 ont été qualifiés de génocide. Aujourd’hui, au Darfur, les tueries sont dénoncées comme étant des actes de génocide. Pourtant, les tueries massives qui ont eu lieu au Zaïre depuis 1996 jusqu’en 2001, et qui ont emporté plus de 4 millions de vies humaines innocentes, n’ont pu être qualifiées que de tueries, tout simplement. Où est la logique des choses? Une partie des auteurs du génocide rwandais ont été punis, et tout semble indiquer que les auteurs du génocide du Darfur le seront également, puisque la mise en place du Tribunal Pénal International pour le Darfur est en cours. C’est vraiment une bonne chose. Mais quand aurons-nous le Tribunal Pénal International pour le Congo ? Quand les responsables des massacres du Zaïre seront-ils poursuivis ? A défaut de qualifier de génocide les massacres du Zaïre, peut-on au moins punir leurs auteurs? Il existe des pays dont la population totale n’atteint même pas 4 million d’habitants. Comment donc peut-on massacrer un si grand nombre de populations et continuer de vivre en toute liberté le reste de sa vie ? Pour notre part, nous savons sans aucun doute que ce sont les forces du FPR qui ont commis ces atrocités. Vous, la communauté internationale, pouvez-vous nous révéler celui que vous tenez

=====
pour responsable de ces massacres à grande échelle ? Aux mêmes maux, les mêmes remèdes.

7. Actuellement, plus de 50% des détenus au Rwanda n'ont pas de dossier criminel à leur charge, mais continuent à croupir dans les prisons, à l'écart de toute vie active. Le gouvernement maintient ces détenus en vie au moyen de maigres rations qui nécessitent des provisions complémentaires venues de leurs familles, sinon ils meurent de faim – **c'est-à-dire quand ils ne meurent pas de torture qui sévit sous plusieurs formes à l'intérieur des centres de détention partout dans le pays et dans plusieurs endroits cachés réservés à cet effet.** Dans la plupart des cas, les femmes, y compris celles qui sont hautement éduquées, ne sont plus capables de garder leur emploi rémunéré, car elles ont besoin d'au moins deux à trois heures par jour pour nourrir leurs maris en détention. Aucun employeur n'acceptera de leur accorder de telles absences journalières. **Cela veut dire que pour 100,000 hommes mariés et en prison, il y a 100,000 femmes sans emploi, ce qui équivaut à 200,000 personnes qui ne contribuent plus activement au développement économique du pays. Avec en moyenne 4 enfants par foyer rwandais, il s'agit au total de 400,000 enfants au niveau national,**

=====

dépourvus de guide parental et sans éducation suite au manque de frais de scolarité. Et tout d'un coup, l'image sinistre de l'héritage du régime du FPR se profile avec netteté : la paupérisation et l'illettrisme de toute une génération de Rwandais. Si ceci ne constitue pas en soi un

acte de génocide, alors le génocide n'existe pas. A franchement parler, il y a cinq principaux facteurs de génocide: **un mauvais leadership, une mauvaise presse, la culture de l'impunité, la pauvreté, et le manque d'éducation.**

Actuellement, tous ces cinq facteurs de génocide sont en place au Rwanda. Bref, le comble de l'injustice au Rwanda peut se résumer de cette manière: **beaucoup** de civils innocents de l'ethnie Hutu sont en prison, au moment où **tous** les éléments criminels du FPR sont en liberté. Devant une telle situation, où sont les Nations Unies ? La réconciliation n'est possible dans aucune nation où une partie de la population beigne dans l'opulence au détriment d'une autre complètement assujettie.

8. Joseph Matata, un fervent défenseur rwandais des droits de l'homme qui dirige le *Centre de Lutte Contre l'Impunité au Rwanda* dont le siège est à Bruxelles, a annoncé que près de 100 officiers militaires des ex-Forces Armées Rwandaises (FAR) sont en détention dans la prison militaire de Kibungo depuis

=====

avril 1999. A peu près 37 autres officiers militaires des ex-FAR sont portés disparus, tandis que beaucoup de leurs camarades d'armes ont été exécutés sommairement [*Rapport du 14 avril 1999*]. Les partis politiques « officiellement » reconnus au Rwanda fonctionnent actuellement sous la tutelle du fameux "Forum des Partis" où le FPR règne en maître absolu. Dans cette optique, une question se pose : Les Accords de Paix d'Arusha, pourtant accouchés dans la douleur en août 1993 entre les rebelles du FPR et le gouvernement rwandais d'alors, et qui appelaient à la fusion des armées des deux parties belligérantes et à la liberté de l'activité politique, auraient-ils encore une quelconque importance ?

9. Contrairement aux assertions du FPR, il n'y a pas de paix au Rwanda. Ceci explique pourquoi beaucoup trop de Rwandais continuent de prendre le chemin de l'exil vers les pays étrangers, et se voient octroyer sans difficulté le statut d'asile et de réfugié. Jusqu'à quand le FPR utilisera-t-il le génocide comme prétexte pour étouffer la démocratie et asseoir la dictature la plus prédatrice jamais connue jusqu'ici ? L'opposition politique est complètement muselée. Pour combien de temps encore le peuple rwandais acceptera-t-il de subir silencieusement une mort lente ? L'ancien Président de la

=====
République Pasteur Bizimungu et ses collaborateurs, notamment Charles Ntakirutinka, pourrissent en prison pour avoir créé un parti politique. En toute vérité, les prisonniers politiques, les prisonniers d'opinion, les prisonniers de la haine, les prisonniers de race, etc., sont légion au Rwanda. L'on peut citer notamment le Colonel Stanislas Biseruka, le journaliste Dominique Makeri, et le Colonel Patrick Karegeya. Vous, le TPIR, dont le mandat original était entre autres de réconcilier le peuple rwandais, quel sera votre héritage pour le Rwanda à l'échéance de votre mandat ?

10. Le récent assassinat brutal de beaucoup d'hommes d'affaires dont Fulgence Nsengiyumva de Gitarama, âgé de 49 ans, le 16 août 2006 par le gouvernement du FPR, doit être condamné sans réserve. Sa femme est persécutée pour avoir réclamé leur camion injustement confisqué, et leurs cinq enfants innocents seront traumatisés pour le reste de leur vie.

Les récentes arrestations, les fouilles et les mises à nu incessantes de vieilles femmes en plein jour sur les places publiques par la police du FPR comme une arme d'humiliation en vue de forcer toutes les femmes aux pieds nus de ne plus jamais pointer le pied dans un marché public, sont odieux et doivent être condamnés avec la dernière énergie. La campagne

=====
en cours visant l'expulsion des cyclistes et des motards de toutes les villes, surtout Kigali, tout comme la campagne de destruction de bananerais, constituent des actes de déprédation économique contre le peuple rwandais par le gouvernement du FPR et ne mèneront qu'à l'inanition certaine de la masse populaire. Ils doivent être condamnés avec véhémence. **La campagne en cours visant à expulser de la ville de Kigali tous les pauvres, tous les orphelins du SIDA, toutes les veuves de guerre et tous les invalides de guerre, est criminelle. Elle a d'abord commencé comme un simple souci d'éloigner de la ville enfants de la rue dont pourtant la plupart sont des orphelins de guerre et de génocide. Ce fut ensuite le tour des va-nu-pieds, ensuite ceux qui portent des sandales et des babouches, ensuite les piétons, ensuite les cyclistes, et enfin les motards. Qui va suivre ? Il se dessine clairement un modèle d'exclusion criminelle qu'il faut absolument condamner. Mais l'autre vérité, c'est que cette campagne dissimule une tentative vide de sens des dirigeants du FPR de faire miroiter aux yeux des visiteurs et des donateurs l'image trompeuse selon laquelle le Rwanda en général et Kigali en particulier seraient bien gérés pour mériter davantage de subsides d'aide au développement. L'expulsion de ces**

=====

pauvres gens de la ville sans tenter d'extirper les causes premières de leur misère, trahit, non sans ironie, une approche au développement qui évoque la notion classique d'étalage en vitrines, de sépulcre blanchi, et de tirage de rideau sur des questions pertinentes, sans que cela puisse en rien venir en aide à un quelconque rwandais pauvre. Cela ne pourra pas duper non plus un seul pays donateur étranger.

La simple question à poser aux Nations Unies est donc la suivante: pourquoi les Rwandais sont-ils pris pour des jouets, persécutés et tués de la sorte par leur propre gouvernement et rien n'est fait à cet égard ?

11. Finalement, en quoi consiste l'immunité présidentielle ? Elle semble consister en ceci qu'on peut tuer tous les gens que l'on veut et à sa guise sans s'inquiéter le moindrement du monde sur d'éventuelles conséquences, pour aussi longtemps qu'on est président de tel ou tel autre pays ! Nous sommes bien au 21^{ème} siècle, et assurément l'humanité est capable de concevoir de meilleures lois.

=====

12. Alerte aux hirondelles rwandaises ! Leurs nouvelles cibles,

OMAR BONGO et PAUL BIYA

(marcel kalwangila <kalwangila@yahoo. fr> wrote:)

MUREKA TETE

« Sexe faible, cherche proies faciles »

Pendant que la République Démocratique du Congo est empêtrée dans les effets criminels d'une infiltration sans précédent de ses institutions, au point que de nombreux congolais en perdent aujourd'hui le sommeil, la toile tissée par les réseaux rwandais de Paul Kagamé aujourd'hui continuent à s'étendre silencieusement mais sûrement dans d'autres pays africains. Les mêmes causes, les mêmes méthodes qui produiront demain les mêmes effets.

Sexe faible, cherche proies faciles

Eh oui hier pendant que les congolais chantaient et dansaient à la gloire du Maréchal ou simplement pour se faire plaisir, pendant qu'une majorité de sa classe politique, une fois de plus s'évertuait à se remplir la panse et à jouir de tout ce

=====
dont elle privait le peuple, une armée d'hirondelles rwandaises elles, s'activaient comme des abeilles. Leur mission, accéder à tous les cercles du pouvoir : politique, économique, militaires... Face à une élite congolaise dont l'ascension social et l'émergence à une quelconque fonction entraîne automatiquement une accumulation de conquêtes féminines autant dire que notre armée d'amazones n'eût que l'embarras du choix : sexe faible, cherche proie facile ...elles devinrent même une sorte de « denrée » à la mode.

Tous les cercles du pouvoir zaïrois de l'époque furent investis. Aucun milieu ne fut épargné par cette armée de mantes religieuses, des hommes d'affaires, aux hommes politiques et mêmes beaucoup de généraux zaïrois, tous « s'allongèrent » sans livrer bataille : rien que des victimes consentantes dont certaines en redemandèrent !

Résultats : de nombreux secrets d'Etats ou autres données stratégiques furent livrés à l'ennemi sans difficultés ...et le pays avec.

Avec les rwandais au pouvoir à travers l'ovni Joseph dit Kabila, tous ceux qui ont une maîtresse ou une femme rwandaise ont des chances de faire parti du cercle du pouvoir

=====

en RDC même si beaucoup de ces hommes politiques « congolais » ont pour la plupart pris la « sage » précaution de les planquer à l'étranger comme Moïse Katumbi gouverneur du Katanga et sa chère « Nana » en Belgique.

Une sorte de nouveau signe « d'intégration », pour ceux qui n'ont carrément pas de sang rwandais, comme les Vital Kamerhe (100 %) président du parlement dit congolais, Kengo wa Dondo (100 %) président du sénat dit congolais etc....

Aujourd'hui les congolais se demandent encore ce qu'ils ont fait au ciel pour subir une telle imposture, une telle tragédie : « du purgatoire où ils étaient pendant les années Mobutu ils sont passés en enfer sous les deux vagues kabilistes » : 5 millions de morts et le compteur continue à tourner.....

Une extermination en règle à l'Est de la RDC par ceux qui ont juré de s'approprier les terres du grand Kivu, les "fameuses victimes" du génocide sont devenus les nouveaux bourreaux et ont exporté en RDC les méthodes d'extermination dont certains d'entre eux ont été victimes, comme une bande de traumatisés qui n'arrivent pas à chasser ses vieux démons, faisant regretter à jamais aux congolais leur esprit hospitalier.

=====

Omar Bongo, Paul Biya à qui le tour ?

La tragédie aurait pu s'arrêter là mais non. Dans certains milieux angolais quelques uns commencent à tirer la sonnette d'alarme, plusieurs cadres des plus influents ont désormais le cœur à Kigali et non à Luanda. Là aussi nos amazones de l'amour ou de la mort, sont en train d'investir **soigneusement** les différents cercles du pouvoir. Plusieurs angolais qui ont le « cœur » ou le corps aussi faible que le congolais sont déjà tombés dans les filets de ces sirènes au service de Paul Kagamé.

Mais quelques observateurs avertis pourront repérer d'autres réseaux très actifs actuellement. En effet une ancienne Miss Zaïre dans les années 80, « Mureka Tete » une tutsi dit congolaise banyamulenge, d'après la formule consacrée aujourd'hui, a jeté son dévolu sur le Gabon et le Cameroun. Des fiefs de la « France Afrique.... ». Des voyages répétés entre l'Afrique du Sud et ces deux pays permettent maintenant « d'approvisionner » très discrètement différents milieux huppés dans ces deux pays avec cette très particulière armada d'hirondelles.

=====

Ses « états de services » en disent long sur ses prouesses : ancienne maîtresse de Paul Kagame en personne il semble qu' Obiang Nguema ne résista pas longtemps non plus. Mais ses problèmes de drogue en ont fait fuir plus d'un. Victor Mpyo, un fils Bosekota etc...en RDC, son tableau de chasse n'a cessé de se rallonger. Une de ses consoeurs éthiopienne fait d'ailleurs actuellement la pluie et le beau temps auprès d'un autre chef de l'Etat d'Afrique de l'Ouest (le "spécialiste en transport des urnes...").

Bref voilà une armée d'amazones très efficace qui prouvera à plus d'un qu' **avec elles... le sexe faible ce sera vous.**

L'homme africain et ses « tares » dira -t-on ? Eh bien non. Allez scruter certains organismes occidentaux, certains milieux d'affaires, politiques ou dans les milieux de grands organes de presse vous trouverez de ces **championnes du "couple mixte , toujours bien ciblé."**

Leur "lobbying" il y a longtemps qu'elles ne le font que dans leurs lits.

Vous pouvez vérifier.

M.K.

=====

Voici et lu pour vous le « témoignage » d'un convaincu :

« Si les présidents Museveni et Kagame, soutenus par leurs alliés occidentaux, ont envahi le grand Zaïre sans coup férir, c'est justement grâce à la puissance d'action du réseau tutsi rwandais qui avait infiltré notre gouvernement, notre diplomatie, notre administration publique, nos institutions bancaires privées et d'état, nos services de sécurité et enfin, notre armée. Plus de la moitié des généraux était noyauté par des « hirondelles » rwandaises, ces jolies filles tutsi jetées dans leur lit des années durant par les stratèges rwandais, comme un commando de charme, pour recueillir au plus près, des renseignements stratégiques sur notre armée. La même stratégie fut utilisée avec succès par Museveni et Kagame lors de la guérilla de la NRA en Ouganda, comme nous le verrons bientôt. Ces « hirondelles » opèrent encore aujourd'hui, au service du lobby tutsi, au sein des organismes internationaux, des gouvernements européens et des associations les plus puissants de ce monde. Très peu de gens connaissent réellement le degré de nuisance de ce commando de charme : ces amazones rwandaises du renseignement ! Si nous en parlons ici, c'est que nous en sommes aujourd'hui des victimes. A l'époque, nous avons peut-être sous-estimé le rôle décisif de ces femmes tutsi dans le dispositif qui préparait la déstabilisation de notre pays. Le réseau rwandais au Zaïre fonctionnait au sein de toutes les institutions de la République : présidence de la République, parlement, gouvernement, justice, et rien de ce qui se tramait ne pouvait échapper à l'ennemi. »

Extrait du livre « **Crimes organisés en Afrique centrale** »_de **Monsieur Honoré Ngbanda, ancien conseiller spécial du Président MOBUTU, 2004**

=====

VII. CONCLUSION PARTIELLE

La présente liste des crimes du FPR est loin d'être exhaustive. Il existe des rapports faisant état de crimes innombrables du FPR avant l'année 1994, au cours de l'année 1994, et après l'année 1994, tels qu'il n'a pas été possible de les inventorier tous dans le présent document. A titre d'exemple, dans la petite ville de Muhura à l'est du pays, alors que le FPR venait d'entamer la marche finale sur Kigali au printemps de 1994, le Général Paul Kagame aurait non seulement ordonné à ses hommes de tirer sur des foules de populations déplacées par la guerre, mais les aurait lui-même personnellement arrosées de balles à l'aide de sa mitrailleuse. Une enquête sur ce massacre s'impose, et les témoins sont prêts à tout raconter.

Actuellement, il se passe sur tout le territoire national un crime généralisé et sponsorisé par le gouvernement du FPR contre une grande partie de la population rwandaise, particulièrement les Hutu, sous la forme des fameux Tribunaux Gacaca. Il s'agit en réalité d'une tentative du gouvernement du FPR d'incriminer le plus grand nombre possible de rwandais en leur collant l'étiquette de « tueurs » ou de « génocidaires », les reléguant ainsi au ban de la société en en faisant une caste de citoyens

=====

de deuxième classe, autrement dit des « intouchables ». Les procès Gacaca sont une tradition rwandaise séculaire de l'ordre des délits mineurs dont le but était justement de trancher de simples disputes comme des vols de vache(s), de chèvre(s) ou de poule(s), ou alors de petits différends fonciers entre voisins. Par sa nature, un procès Gacaca ne requiert pas que juges et jurés aient une formation et des diplômes universitaires pour siéger avec compétence, au-delà du simple bon sens. En revanche, le crime de génocide dans sa nature est d'un degré de gravité tel qu'il ne peut pas être proprement décidé dans un procès Gacaca par des juges et des jurés à peine lettrés sans qu'il soit banalisé.

Le système judiciaire en place au Rwanda veut que les détenus fassent un aveu d'homicide en échange d'une libération éventuelle. Après la libération, les détenus comparaissent devant un tribunal Gacaca de leur ressort et doivent non seulement confesser et expliquer leurs crimes, mais aussi dévoiler et dénoncer d'autres criminels. Sans quoi, leur déposition est qualifiée de demi-confession inacceptable sanctionnée par le retour en prison. Dans d'autres cas, on introduit comme par enchantement des témoins à charge pour des crimes que les accusés n'ont jamais commis.

=====
Manifestement, il y a, de la part du gouvernement du FPR, un effort indéniable d'humilier et d'exterminer toute une race. Moi, Paul Rusesabagina, je connais personnellement des cas précis où il en a été ainsi. La communauté internationale est interpellée pour qu'elle condamne un tel système odieux et exige son abolition immédiate.

LES TUTSIS CONGOLAIS

Le mot tutsi ou tutsi vient de terme swahili (arabe) «**Sisi** » qui signifie «**NOUS**». Ce terme est né de l'assibilation et de mélange de langue swahili et une des langues parlée dans le pays lunda. Dans une langue comme « Tshiluba, » on utilise le huitième rang de grammaire luba qui est « **Ka-Tu** ». Le « **Ka** » est du singulier, tandis que le « **tu** » est pluriel. Quand on utilise ce huitième rang dans la langue luba, il ya souvent le sens péjoratif. Le '**ka**' utilisé comme préfixe signifie le petit de... ; tandis que le «**tu**» comme préfixe signifie beaucoup de petits... Pour ce qui est de « **sisi** » ou de « **nous,** » les bantus utilisent le préfixe « **ka** » pour mépriser un seul **sisi (tutsi)**, tandis qu'ils utilisent le préfixe « **tu** » pour mépriser beaucoup de sisi.

Quand un muntu appelle un **sisi** (tutsi), il veut dire un petit sisi (tutsi), quand il veut mépriser beaucoup de sisi, il dit

=====

des tu-tutsi ou pour accommoder avec la langue on supprime un autre « **tu** » pour ne garder que « **tutsi** ». Donc le tutsi signifie un petit sisi (**tutsi**) ou plusieurs sisi (**tutsi**). Comme ceux qui les appelaient ainsi étaient différents d'eux, ils (**tutsi**) n'en pouvaient rien. Ils ont adopté l'appellation. Ainsi en tshiluba on dit « **ka-tutsi** », pour dire le petit tutsi ou « **kantani** » ; comme on peut dire « **tu-tutsi** » ou « **tutsi** » tout court. Le pluriel serait alors « **tuntani** ». On trouve la même morphologie dans la langue bashi (**kinyarwanda**) qui signifie (**kinya ya Rwanda**), ou le parler rwandais. C'est cette langue « **bashi** » avec des mots venus d'autres langues, qui est parlée au Rwanda et au Burundi.

Pourquoi cette appellation ? Les lecteurs seront informés qu'à l'arrivée des esclavagistes de Tipotipo, ils engagèrent des fils du village afin d'arrêter leurs parents comme esclaves ; Ces derniers s'indignèrent de la trahison de leurs propres enfants. Comme ces enfants des villages se vantaient de leur métier macabre en disant : « **Nous sommes des agents des arabes, nous sommes bien payes, le monde a peur de nous.** » Ce qui signifie en swahili : (**sisi** tuiko batu ya ba arabe, **sisi** banatulipa mzuri, **sisi** tuiko mzuri.) Pour couper court avec ces termes de propagande arabe, les bantu disaient péjorativement : « **tutsi** tua tshianana, **tutsi** tuïbi, **tutsi**

=====

tushipi. » autrement dit : ***de petits de rien, de petits voleurs, de petits tueurs.***) ***Ainsi le terme est entré dans la légende comme le terme « yanki » qui signifie « bandit », venant de la langue indienne d'Amérique.***

Le lecteur trouvera que dans beaucoup de langues les étrangers ont adopté les appellations subites de la part des voisins ou des visités. Il faut aussi retenir que le terme tutsi est bien connu dans la conjoncture congolaise (RDC), mais elle est restée inconnue dans beaucoup de pays africains et dans le monde, jusqu'à l'évènement de l'AFDL dont l'invasion du Congo a fait la bonne publication de terme tutsi. Mais le terme est bien connu par les politiciens belges utilisateurs avec tant d'autres termes qu'ils ont inventés pour les besoins de la cause. Avant cette guerre, même les ougandais, kenyans, moyens ne savaient pas ce qu'est-ce le terme tutsi. Il en était de même pour les tanzaniens dont Nyerere en 1980 se demandait encore qu'est-ce-que les tutsis ? Alors qu'il connaissait bien le rwandais tout court et non le contraire.

Il faut aussi savoir que beaucoup d'appellations telles que baluba, bakongo, batetela, bangala, baswahili, bana mayi...ont été adoptés et officialisés par les colonisateurs belges pour une question de facilité linguistique et administrative, et cela, à partir de 1908 après la mort de Léopold II quand le Congo est

=====

devenu « Congo belge ». Les ancêtres congolais utilisaient des termes claniques ou tribaux autres que ce qu'on connaît aujourd'hui. Par exemple les baluba étaient appelés par leurs chefs respectifs ; à savoir les malemba-kulu, kasonga Nyembwe, kabongo, kasanga, mande, katongola, muleba, kimpanga, kalonji, dishi, bakwa meta, bakwanga...

Qui sont des tutsi au Congo (RDC) ? Durant la période de L'ONG (Etat Indépendant du Congo), Stanley signa au nom de Roi Léopold II, une **convention** reconnaissant Tipotipo comme maître du terrain, ou le premier arrivé. Dans cette reconnaissance, Stanley au nom de roi des belges accepta que personne ne peut empêcher Tipotipo de faire son métier d'esclavagiste qu'il faisait au nom de Von Bismarck, Chancelier Allemand. Autrement dit, Le roi des belges reconnaît l'esclavage comme métier. **Article 4** de cette convention accepta que Tipotipo puisse nommer ses représentants qui vont travailler à sa place en cas d'empêchement. (*Histoire du Zaïre, Tchibanga Wa Tchibanga, Ed. Ciruki, pp.61*).

Les représentants nommés furent : Ngongo Lutete (un exclave affranchi par Tipo), Ngongo Lumpungu (un exclave affranchi), M'siri Katanga (un enclave affranchi). Tous étaient armés et infiltrés au sein de **l'Empire Lunda** pour attraper des gens et en faire des esclavages. On verra que les basongyés se

=====
sont vus imposés de faux chefs à la place de Kongolo Mwamba ; les batetela seront commandés par Ngongo Lutete. Les bayeke armés vont chasser les baluba et des lunda (de Mwaat Yav) de Bunkeya (Likasi) ; les chassés vont les uns au Nord-Shaba, les autres au Sud-Shaba.

Actuellement nous trouvons les tutsis à **Kongolo**, et à **Masisi**, ce sont les déplacés de 1920 qui étaient chassés de l'Union Minière du Haut Katanga. On trouve une grande colonie et des villages à Likasi (**Bunkeya**), ce sont des **Bayeke** ; on trouve aussi d'autres éparpillés dans la province de Kivu où Tipotipo opérait en tant que Maître esclavagiste, ce sont des actuels **Banyamulenge**. Tous ces tutsis étaient tranquilles dans leurs nouveaux villages jusqu'à l'invasion ounge-burudo-rwandaise de AFDL pour occuper encore le Congo (Empire Lunda).

PROFESSEUR MANGALA.

En résumé, voici la triste réalité du problème rwandais :

le génocide et les autres crimes commis à partir du 1^{er} octobre 1990 jusqu'au 5 avril 1994, le génocide et les autres crimes commis du 6 avril 1994 au 4 juillet 1994, et le génocide et les autres crimes commis du 5 juillet 1994 à l'heure actuelle, étaient et restent le résultat d'une confrontation féroce entre

=====

d'un coté les extrémistes Hutu qui détestaient les Tutsi minoritaires et voulaient les éliminer au moyen de machettes, lances et gourdins, grenades, et mitrailleuses, et **d'un autre coté** l'armée du FPR qui détestait et déteste encore les Hutu, et voulait et veut toujours les tuer en masse au moyen de mitrailleuses, grenades, petites houes usagées, fosses communes, fours d'incinération, ligotages, et des disparitions organisées. Alors que les meneurs du premier groupe ont été arrêtés et poursuivis en justice par le TPIR, les barons du deuxième conservent leur liberté et jouissent d'une impunité totale.

C'est là le noyau de la triste réalité de la tragédie rwandaise, et tant qu'il n'y aura pas de justice équitable pour résoudre ce différend fondamental, la paix et la réconciliation entre rwandais resteront irréalisables pendant plusieurs années encore.

La justice équitable est une condition *sine qua non* de la réconciliation. Tous les peuples du monde, les rwandais y compris, ont un droit inaliénable à la vie, à la démocratie, et à la liberté. Tout effort visant à réconcilier le peuple rwandais

=====
sans passer par un dialogue franc, honnête, et sincère aboutira toujours au même résultat : les confrontations interethniques.

En dernière analyse, les Nations Unies, le TPIR, et l'humanité toute entière, nous avons tous ensemble écrit notre nom dans le recueil de l'histoire de la tragédie rwandaise. Avant la colonisation, le Rwanda était divisé entre maîtres et esclaves. Après la colonisation, le Rwanda s'est retrouvé plus divisé qu'avant. De 1990 à l'heure actuelle, les divisions entre rwandais ont atteint leur comble. Dès lors, où va la société rwandaise ? Sommes-nous vraiment sûrs d'avoir épuisé toutes les possibilités de faire régner au Rwanda la paix et la réconciliation véritables, afin que l'histoire se montre clémente à notre égard quand viendra l'heure des comptes ?

VIII. DÉFINITIONS

i) Crimes de guerre

Dans le contexte de guerre, un **crime de guerre** est une offense punissable en vertu du Droit International, pour violations des lois de guerre, par toute(s) personne(s), militaire(s) ou civile(s). Toute violation de la loi de guerre dans

=====
un conflit interne à un État constitue un crime de guerre, alors même que les violations dans les conflits internes sont normalement du ressort de la juridiction locale. Essentiellement, le terme « crime de guerre » évoque le concept de juridiction internationale en référence aux crimes les plus graves, dans les zones où le gouvernement ne fonctionne plus et la société traverse une période de troubles. (La libre encyclopédie)

ii) Crimes contre l'humanité

Un **crime contre l'humanité** est un terme qui, dans le droit international, se réfère aux actes de persécution meurtrière ou toutes autres atrocités à grande échelle contre un groupe de personnes, comme étant l'offense criminelle majeure par rapport aux autres. Les crimes contre l'humanité sont comparables aux crimes de guerre et partagent quelques caractéristiques, mais ils diffèrent en ceci que les crimes contre l'humanité ont souvent pour cible un groupe particulier et n'ont pas besoin d'être commis en temps de guerre (La libre encyclopédie)

iii) Crimes de génocide

=====

Le **Génocide** est défini par l'article 2 de La Convention sur la Prévention et le Châtiment du Crime de Génocide comme étant « n'importe lequel des actes suivants commis avec l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, tels que : Tuer les membres du groupe ; Causer un tort corporel ou mental sérieux aux membres du groupe ; Soumettre délibérément le groupe aux conditions de vie susceptibles de provoquer sa destruction physique en tout ou en partie ; Imposer des mesures visant à arrêter les naissances au sein du groupe ; et transférer par force les enfants du groupe à un autre groupe. » (La libre encyclopédie)

IX. BIBLIOGRAPHIE ET AUTRES RÉFÉRENCES

1. Amnesty International, Report, all years from 1990
2. Amnesty International, International Criminal Tribunal for Rwanda- Trials and Tribulations, April 1998
3. Busingo, François, La mission au Rwanda : Entretiens avec le général Guy Toussignant, Liber, 1997

- =====
4. Gasana, K. James, Rwanda : Du parti-État à l'État-garnison, L'Harmattan, 2002
 5. Guichaoua, André, Rwanda 1994 : Les politiques du génocide à Butare, Khartala, 2005
 6. Honoré Ngbanda Nzambo, Crimes organisés en Afrique Centrale, Révélation sur les réseaux rwandais et occidentaux, Duboiris, 2004
 7. Le Centre International des Droits de la Personne et du Développement Démocratique (CIDPDD) et l'Association Africaine pour la Défense des Droits de l'homme en RDC (ASADHO), Rapport d'enquête de la commission internationale non-gouvernementale sur les violations des droits humains en RDC (ex-Zaïre) 1996-1997, juin 1998
 8. Linguyeneza, Venuste, Testimony on the 1994 Bishops' Killing
 9. Matata, Joseph, Report on ex-FAR officers in Rwanda, April 1999
 10. Mbonimpa, Melchior, La « Pax Americana » en Afrique des Grands Lacs, Vents d'Ouest inc., 2000

=====

11.Morrill, Constance, Show Business and “Lawfare” in Rwanda: Twelve Years After the Genocide, Summer 2006

12.Nduwayo, Léonard, Giti et le génocide rwandais, L’Harmattan, 2002

13.Ntibazonkiza, Raphaël, Biographie du Président Melchior Ndadaye, Sofia, Bulgarian Helsinki Committee, 1996

14.Onana, Charles et Mushayidi, Déo, Les secrets du génocide rwandais, Duboiris, 2002

15.Onana, Charles, Les secrets de la justice internationale : Enquêtes truquées sur le génocide rwandais, Duboiris, 2005

16.Onana, Charles, Silence sur un attentat, Le scandale du génocide rwandais, Duboiris, 2003

17.Péan, Pierre, Noires fureurs, blancs menteurs : Rwanda 1990-1994, Mille et une nuits, 2005

18.Philpot, Robin, Ça ne s’est pas passé comme ça à Kigali (Rwanda: Colonialism Dies Hard), Les intouchables, 2003

19.Reyntjens, Filip and Desouter, Serge, Rwanda, les violations des droits de l’homme par le FPR/APR. Plaidoyer pour une enquête approfondie, Working Paper, 1995

=====

20.Ruzibiza, J. Abdul , Rwanda, l'histoire secrète, éditions Panama, 2005

21.Ruzibiza, J. Abdul, Testimony of Abdul Ruzibiza, March 14, 2004

22.Thierry Cruvellier, Le tribunal des vaincus, Un Nuremberg pour le Rwanda?, Calmann-Lévy, 2006

23.Umutesi, Marie Béatrice, Fuir ou Mourir au Zaire : Le vécu d'une réfugiée Rwandaise, L'Harmattan, 2000

24.United Nations, The United Nations and Rwanda, 1993-1996

25.<http://r94.org>

Fin ---

Juan Carrero, Pérez Esquivel, prix Nobel de la paix argentin ajoute : «Notre plainte est plus large que l'attentat contre le Falcon 50 qui fait l'objet d'une enquête du juge Bruguière.» Elle concerne les crimes «contre les Espagnols» et «les crimes contre les Rwandais et les Congolais commis entre le 1er janvier 1990 et juillet 2002».

=====

« Les enquêteurs espagnols estiment que, de 1990 à 2004, près de sept millions de personnes ont été tuées. Selon l'organisation International Rescue Committee, cité par le Forum, près de quatre millions de personnes sont mortes directement ou indirectement à cause du conflit en Rdc. Allant bien au-delà de l'enquête Bruguière, les plaintes espagnoles veulent montrer que, derrière l'objectif affiché de renverser Mobutu, il y avait la volonté de Kagame et de son entourage de criminels de piller les richesses de l'est du Congo (or, diamants et surtout le coltan, qui entre dans la fabrication des téléphones portables, des missiles, etc.) où interviennent de grandes firmes multinationales. »

Paul Kagame et tous les blancs menteurs qui l'ont soutenu ont du souci à se faire. Vient le temps où toutes les manipulations déployées autour de la souffrance humaine seront mises au jour. Kagame et son entourage apparaîtront alors pour ce qu'ils sont, des criminels de guerre doublés de chefs mafieux responsables de millions de morts, qui ont pour longtemps déstabilisé l'Afrique centrale et asservi leur propre peuple.

Pierre Péan/Kinshasa

=====

1.3.- La diffusion d'une idéologie inquiétante

J'ai reçu ce texte qui est fondamental et que je souhaite partager avec tout Congolais authentique. Veuillez le répercuter à toutes vos connaissances congolaises et amis du Congo dans le sens d'un amour ontologique. Il n'y a pas de Tutsi congolais. Comprenne qui pourra! Rejetons le projet constitutionnel soumis par des individus illégitimes.

LA SITUATION DES TUTSIS : UNE NOUVELLE IDENTITE POUR UNE STRATEGIE DE CONQUETE

Depuis un certain temps, une nouvelle et funeste identification porteuse de retombées à la fois politiques, stratégiques, ethniques et sociales est née chez les Tutsi du Rwanda, du Burundi et de l'Ouganda.

Il s'agit de la revendication d'une identité juive, une manœuvre orchestrée par eux de manière magistrale et destinée à imposer au reste de l'humanité terrestre leur métamorphose en « Tutsi hébreux » avec toute la charge émotionnelle, le poids historique, les dividendes politiques et stratégiques, les connotations religieuses et le conditionnement mental que draine un tel apparemment

=====
(Israéliens, peuple de Dieu, peuple saint, etc.) thèse opportuniste de l'existence d'une parenté ethnique entre les Tutsi et les Hébreux, forgée dans des officines secrètes fait actuellement son bonhomme de chemin. Il serait tragique pour les Bantous de s'imaginer que tout cela relève d'un pur hasard alors qu'en réalité, cette idée, aussi extravagante et farfelue qu'elle paraisse de prime abord, coïncide parfaitement avec les causes et les enjeux des guerres qui bouleversent et ensanglantent la région des Grands lacs africains. Dépourvue de toute conscience ethnique dans leur écrasante majorité, les bantous, leurs leaders politiques ou d'opinion, leurs intellectuels, leurs hommes de science, leurs banquiers et capitaines d'industrie, de même que leurs autorités civiles et religieuses, tous seraient enclins à afficher une attitude de méfiance instinctive devant une telle affirmation.

Dans leur schéma mental pour tenter de comprendre et expliquer l'immense tragédie de la guerre qui ravage les pays des Grands lacs africains, jamais il ne leur serait, en effet, venu à l'idée d'inclure le facteur ethnique alors qu'au Rwanda et au Burundi, pays d'où sont partis les conflits, rien ne peut se comprendre et s'expliquer si on prend le risque d'écarter ce

=====

paramètre. Dans la foulée, tout le monde confond allègrement nationalité et appartenance ethnique, deux notions pourtant bien distinctes mais qui sont imprudemment et indifféremment utilisées l'une pour l'autre. Rien d'étonnant à cela : la paresse et le conformisme intellectuel des Bantous sont bien connus. Par contre, si l'on prend la peine de se livrer à une observation quelque peu approfondie et impartiale, la revendication d'une parenté juive par les Tutsi suscite une série de questions fondamentales sur les causes des malheurs qui frappent l'Afrique centrale.

A la lumière des révélations récentes du journal canadien « National Post » sur les vrais déclencheurs du génocide rwandais, qui pourtant ont été couverts pendant plus de deux ans par l'O.N.U, la conspiration internationale ourdie par Kagamé pour allumer et entretenir la guerre en Afrique centrale, ne fait plus de doute. Dans cette entreprise guerrière, le chef d'Etat rwandais n'agit pas seul. Il est en effet secondé par ses homologues tutsis burundais et ougandais, tous les trois partisans de la philosophie selon laquelle tous les moyens sont bons pour conquérir le cœur de l'Afrique. Le processus de judaïsation des Tutsis, ausculté à la lumière des guerres qui secouent la région des Grands lacs africain apparaît comme une

=====

arme fatale, à la fois redoutable et imparable, pour l'accomplissement de leurs futurs desseins. Les stratèges tutsis ont vu juste, leurs calculs se sont révélés tout à fait exacts puisqu'ils occupent désormais à l'insu des Bantous congolais, d'importantes fonctions à la tête des plus hautes institutions politiques, militaires et sécuritaires du pays.

Presque deux ans après le renversement de la dictature de Mobutu au Congo, quatre ans après l'assassinat de Melchior Ndadaye au Burundi et quatre ans après l'assassinat du président Juvénal Habyarimana, voilà en effet que, comme par hasard, « Jérusalem Post » dans son édition du 23 novembre 1998 déclarait officiellement pour la première fois ce qui circulait sous forme de rumeur depuis un certain temps : « Nous invitons la communauté internationale à condamner et à prendre des sanctions contre toute violence anti-israélite perpétrée par les non israéliens à travers l'Afrique, y compris plus de 500 000 Tutsi Hébreux Israéliens au Rwanda » !

La déclaration contenue dans l'article du journal juif a contribué à donner un aspect certainement inattendu, mais terriblement inquiétant à la crise qui paralyse l'Afrique centrale et en particulier le Congo.

=====

Mardi 11 mai 1999, le journal canadien National Post publiait à la page 17, un grand article sur les Hema, un autre peuple noir, qui allègue certifier, après analyses, que selon les gènes sanguins qui déterminent l'hérédité, ils seraient des Juifs noirs descendant de Aaron, le frère de Moïse.

L'article cite David B. Goldstein, un Juif généticien à Oxford (Angleterre) qui, selon le National Post, aurait affirmé que « Le problème est qu'il y a eu des mixages avec les populations hôtes, ce qui a obscurci leur ascendance ». Cette façon de recourir à des termes tels que « mixage », « population hôte » et « obscurci leur ascendance » comporte, c'est le moins que l'on puisse dire, une forte connotation raciste ; pourtant, aucune protestation n'a été enregistrée contre le spécialiste en génétique humaine. Il est vrai que depuis 1945, on permet tout aux Juifs. Selon l'entendement de leur savant généticien qui exerce dans la célèbre université anglaise, certains ancêtres des Juifs auraient sauvegardé la pureté de leur race tandis que d'autres auraient failli et se seraient mélangés à d'autres, obscurcissant ainsi, c'est-à-dire, noircissant le sang et les gènes originels suite à des croisements avec des sujets négro-africains.

=====

II. UNE CONFERENCE DANS LA CONFIDENTIALITE.

Dimanche 10 octobre 1999, une réunion est annoncée à Bruxelles dans la plus grande discrétion : c'est la conférence de Havila. Le lieu aménagé pour la conférence est le prestigieux Centre de Séminaires de l'Hôtel « Mercure » situé en bordure du cadre exquis du Parc de Laurel, dans le Brabant wallon belge. Pour bien et rapidement situer le lecteur, mentionnons que « Havila » est le mot spécifique attribué à la région des Grands lacs par ce mouvement de judaïsation des Tutsis.

La conférence dite « inaugurale des activités académiques de l'Institut de Havila » s'annonce par la proclamation de la judaïsation de tous les Tutsis et s'articule autour des thèmes révélateurs suivants : « Sous le signe des armoiries hébraïques de Havila : l'Etoile de David » ; Caractéristiques des Etats modernes d'Israël et du Burundi » ; « Les tambours de Salomon dont les Souverains sébaciques de Havila sont les gardiens » ; « Autour des sources les plus méridionales du Fleuve sacré des Pharaons (Le Pishon ou Nil) » ; « Un fragment des Hassarad Hadivarim (Les Dix commandements de Moïse) qui sont la marque de l'Alliance mosaïque et la figuration de la « mémoire perdue » des peuples hébraïques de Havila ».

=====

III. L'INSTITUT DE HAVILA

A l'insu des Congolais en particulier et des Bantous africains en général, un « Institut des Grands Lacs » existe depuis un certain temps et regroupe dans la plus grande discrétion les grands intellectuels tutsis à travers le monde. Dans les milieux tutsis, il s'appelle « Institut de Havila » et « rassemble pas moins de sept centres de Recherche, d'Intervention et de Rayonnement, implantés sur presque tous les continents ». Ces centres ont l'objectif commun de restituer et de faire revivre la « mémoire perdue » des douze codes hébraïques qui ont caractérisé, depuis des millénaires, la civilisation des peuples kushitiques de l'Abyssinie Méridionale (Rwanda, Burundi, Buha, Ankole, Buhavu, etc.), censés être les « gardiens des mines du Roi Salomon ».

Chacun des centres de l'Institut de Havila a sa mission. Selon l'importance des sept centres de l'Institut de Havila, mentionnons :

1) Le Centre « GEDEON » : qui fonctionne comme un « observatoire de la situation sécuritaire et stratégique des peuples shébatiques de Havila ». Il fait régulièrement rapport à l'Institut afin que les membres de Havila s'habituent à garder

=====

les pieds sur terre, d'avoir l'œil rivé sur les contradictions de l'histoire présente faites de crises transitionnelles et d'affrontements armés.

2) Le centre « ROI SALOMON », s'occupe de l'analyse économique et financière dans Havila. Comme par hasard, devons-nous rappeler des expressions véhiculées par les promoteurs de cette conquête de l'Afrique centrale : Les « Mines du Roi Salomon », le Kivu ; les « Pipelines du Roi Salomon », c'est le projet en cours avec le gouvernement Kabila pour offrir l'eau du fleuve Congo à Israël. Fondamentalement, comme pour le cas du nom « Mulenge » dans la guerre actuelle, qui a commencé au Kivu, la mission que se donne le centre « Roi Salomon » de l'Institut Havila, soulève la question de savoir ce qui restera aux Congolais en tant que peuple.

20.07.07 DÉCLARATION ATTRIBUABLE AU PORTE-PAROLE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (ONU) : SITUATION DANS LES PROVINCES DE L'EST DE LA REPUBLIC DEMOCRATIQUE DU CONGO

Le Secrétaire général est profondément préoccupé par la détérioration de la situation de sécurité dans les provinces du Nord et du Sud Kivus à l'est de la République Démocratique du Congo. Il est particulièrement troublé par les acutes

=====
conséquences humanitaires qui inclue le déplacement interne d'environ 700,000 personnes dans la région.

Le Secrétaire général appelle tous les acteurs de prendre les mesures politique afin de résoudre cette crise, y compris la mise en œuvre d'une stratégie compréhensive en vue de garantir l'extension de l'autorité d'état et la promotion de la réconciliation, reconstruction et développement économique aux Nord et Sud Kivus. Le Secrétaire général exhorte le Gouvernement de la République Démocratique du Congo et tous concernées de poursuivre un dialogue inclusif dans les Kivus.

3) Le centre « HAKIM » qui s'est donné pour objectif de rassembler des spécialistes en médecine, en sciences naturelles, en écologie, tous chargés de d'étudier les conditions des écosystèmes dans lesquelles on émergé les civilisations anciennes de Havila, qui en ont fait qu'à cette époque, ces peuples comptaient parmi eux un pourcentage très élevé de centaines, comme les caucasiens.

4) Le centre « MULENGE » qui a reçu pour mission de maîtriser ce qu'on appelle les Nouvelles Technologies de Communication. Il doit rassembler la documentation, les pièces d'archives relatives à Havila, mais aussi publier dans les annales de Havila

=====

des dossiers documentaires sur toute question jugée cruciale par la direction de l'Institut. Le centre d' « ISHANGO », qui appuie « MULENGE » s'occupe notamment des questions logistiques ; il est chargé autre entres de collecter des pièces de musée caractéristiques des peuples anciens de Havila, d'organiser des manifestations culturelles et folkloriques spécifiques aux civilisations de Havila, de faire fonctionner la « Fabrique d'Ishango » au sein de laquelle des artisans spécialisés reconstituent l'art et l'artisanat salomonique de Havila.

5) Le centre « TECHOUVHAH » s'occupe de la connexion mémorielle des peuples shébatiques du Nil Blanc : Havila (GRANDS LACS) et du Nil Bleu : Guihon (Ethiopie, Somalie, Erythrée Ogaden, Ghana, Nigeria), etc.

6) Le centre « SACEGA » qui est chargé de raviver le souvenir de l'Institution du bâton de justice et de gouvernement dans Havila. En Kirundi ce bâton « Intahe » rappelle « la déconnexion physique et mémorielle des peuples de Havila par rapport à la mémoire de l'antique Israël, dont ils gardent néanmoins les codes salomoniques et mosaïques, coulés dans

=====

des traditions multimillénaires jusqu'ici épargnées de toute tentative de décodage systématique.

7) Le centre « BILKIS REINE DE SABA » qui avait organisé cette conférence, est chargé de l'Analyse et de l'Intervention politique et diplomatique pour les questions relatives au destin des peuples de Havila. Pour les Tutsis, la prophétie a ses caractéristiques : par le retour historique vers Israël « mais le retour vers l'Israël prophétique » que figure la « Techouvha », « l'espérance de la réunification des « Tribus perdues d'Israël » qui est l'espérance mystique centrale du peuple d'Israël, dispersé aux quatre coins de la terre, depuis la destruction du premier Temple et la déportation à Babylone (- 586) qui marque la dispersion dans les Nations ».

Les sources de GRANDS LACS Confidentiel indiquent que les grands intellectuels tutsis ont célébré le « troisième millénaire » par « la réunification physique des tribus perdues de Havila, de Guihon et de Fouta Djalon ». Un « gigantesque festival » s'était tenu pendant dix jours (du dimanche 24 octobre au mardi 2 novembre 1999) à Aguleri dans l'Igholand (au Nigeria). Pour bien marquer la référence historique, cette période est conforme à la fête juive de la sortie de l'esclavage d'Egypte.

=====

IV. LES ORGANISATEURS

Retenons quelques noms : l' « African Hebrew Organisation », la « King Solomon Sephardic Federation » (K.S.S.F.) et la diaspora juive rassemblée dans le « Groupe Industriel RIVKIN TECHNOLOGY ».

V. LA BIBLE, LES MYTHES ET LES FAUSSES PROPHETIES.

Vendredi le 18 septembre, 1998, dans un article intitulé « L'or du Kivu, enjeu caché du conflit en R.D.C », l'Agence France Presse, écrivait : « Une légende vivace dans l'est congolais situe les mines du roi Salomon dans cette zone (Kivu), territoire qui alors était et qui reste encore sous le contrôle jaloux de Paul Kagame, le président rwandais de facto. Aujourd'hui comme alors, le pillage de l'or du Kivu battait son plein ». Une autre version veut que ceux qui appuient les Tutsis dans la guerre de conquête au Congo expliquent l'invasion actuelle au Congo par la Bible. En effet, à la conférence de Havila, quelques versets bibliques furent lus : le livre de l'Exode 4, 17 ; 17, 5 ; 3,10 ; 3,16-20 et 17, 5-7. Selon eux, la guerre actuelle de conquête tutsie dans la région des Grands lacs « Havila » et surtout au Congo est « un fait prophétique, une volonté de Dieu d'Israël ». Et pour preuve, ils se réfèrent au livre biblique

=====

d'Essaie, chapitre 18, verset 1-2 qui, assurent-ils, vient à l'appui de leur entreprise guerrière.

Ici on parle des « peuples de grande taille » compris et interprété aujourd'hui comme étant les tutsis, qui hériteraient le pays situé entre deux fleuves au sud de l'Ethiopie (le Congo). Cette région serait donc l'actuel région des Grands lacs africains ou simplement en terme tutsi hébreu : « la terre sacrée de Havila », « la mémoire perdue des douze codes hébraïques des peuples kushites de l'Abyssinie méridionale comprenant le Rwanda, le Burundi, le Buha, l'Ankole, le Buhavu, etc. »

VI. UN NOM NOUVEAU, L'EMPIRE HIMA-TUTSI

Selon un document confidentiel parvenu à Grands Lacs confidentiel (GLAC), les ambitions d'un empire Hima sont plus réels que nos lecteurs ne peuvent se l'imaginer. La région des Grands lacs est désormais désignée sous une nouvelle appellation: « HAVILA », « La terre sacrée de HAVILA » ou « la mémoire perdue des douze codes hébraïques des peuples kushites de l'Abyssinie méridionale (Rwanda, Burundi, Buha, Ankole, Buhavu, etc.)

=====

Géographiquement, partant de cette dernière citation, la terre sacrée de Havila se dessine comme suit : - Rwanda : l'actuel Rwanda, pays des mille collines avec comme capitale Kigali, - Burundi : capitale Bujumbura, - Buha : du nom baha ou muha (au singulier), peuple de la Tanzanie occidentale. Par extension, Buha désigne la Tanzanie. - Ankole : région de l'Ouganda occidentale habité majoritairement par les Banyankole, tribu à laquelle le président Museveni s'identifie par truchement. - Buhavu : région habitée par les Buhavu c'est-à-dire l'actuelle région du Kivu de la R.D.C. Le nom du chef lieu du sud Kivu (Bukavu) serait une déformation du nom Buhavu !!!

L'Empire des « Tutsis hébreux », « la terre sacrée de Havila » (la région des Grands Lacs africains) englobera donc les pays suivants : Rwanda, Burundi, Buha (Tanzanie), Ankole (Ouganda), Buhavu c'est-à-dire Bukavu au Kivu, province orientale du Congo, etc.

VII. LES TENORS DE LA CONFERENCE

Que le lecteur se démystifie de la légèreté de cet empire hima-tutsi. Pour fait, les maîtres à penser de cet empire sont comme il pourra le constater en prenant connaissance de l'identité des principaux animateurs de la conférence de Havila, des

=====
personnalités hautement instruites qui, non seulement ont tissé des relations avec certains groupes juifs, mais aussi avec plusieurs partenaires occidentaux, politiques, économiques, financiers, bancaires et industriels et militaires qui leur permettront de réaliser leur projet au prix des richesses abondantes dont regorgent ces Etats.

A titre d'exemple, nos sources indiquent que depuis la prise de Kindu en RD. Congo, en octobre 1999, Paul Kagame a exporté au Rwanda 950 tonnes de cassitérite traitée en laboratoire, 280 tonnes de colombo-tantalite (pillées à la SOMINKI), 11.000 tonnes de maïs, 4.500 fûts d'huile de palme ; de quoi se nourrir suffisamment, consolider les alliances et acheter de nouvelles armes pour massacrer les Congolais.

Parmi les grands ténors de l'Institut de Havila, citons entre autres:

1. Jean BWEJERI : Professeur, universitaire de haut vol, connu dans le monde de l'enseignement et de la recherche depuis une quinzaine d'années. Formé à l'Ecole de la Nouvelle linguistique qui a revêtu les formes de la Pragmatique linguistique, de l'Analyse du Discours et de la Nouvelle Communication, il consacre actuellement le maximum de son

=====
temps et de ses compétences à la recherche post universitaire orientée vers la transdisciplinarité en sciences humaines, ratisant d'une traite les champs de la critique littéraire et textuelle, de la Nouvelle linguistique, de l'Analyse du Discours, de l'Histoire ancienne et moderne, de l'Anthropologie africaine, de l'Analyse sociologique et politique, de l'épistémologie contemporaine des sciences sociales, des études bibliques, de la philosophie générale et africaine.

2. Maître Matthias NIYONZIMA : Avocat au barreau de Bruxelles, Docteur en droit de la K.U.L. et lauréat de la prestigieuse Académie de Droit International de la Haye, ce brillant avocat enseigne actuellement à l'Université de Nantes. Il est spécialiste des questions relatives au Droit Africain Comparé, au Droit des Affaires et au Droit du Commerce International.

3. Capitaine CIRAMUNDA Richard-Delvaux : Coordonnateur du centre GÉDÉON pour la Stratégie et la Défense dans Havila. Ce jeune officier est spécialiste en Criminologie et en Etudes de stratégie militaire. Il a obtenu ses diplômes universitaires et militaires à l'Ecole Royale Militaire de Bruxelles et a choisi de mettre ses capacités d'analyse et d'engagement à la disposition

=====

de l'Institut de Havila, qui a urgemment besoin de comprendre, de faire comprendre au monde entier et de traiter l'opinion publique internationale sur ce qui se passe sur le terrain, en termes de stratégies géopolitiques et d'opérations militaires.

4. Monsieur Gaspard KIROMBO : coordonnateur du « Centre MULENGE », Lauréat de la Faculté des Sciences Politiques et Sociales de l'U.C.L., et diplômé des Sciences Religieuses de la même Université, Monsieur KIROMBO avait accepté d'être Modérateur de cette conférence inaugurale.

5. Le même document confidentiel mentionne aussi « la diaspora juive rassemblée dans le **Groupe Industriel RIVKIN TECHNOLOGY** ».

D'autres sources nous indiquent que parmi les conseillers stratégiques pour l'édification et l'implémentation de l'empire Havila, on retrouve des personnalités comme KIMENYI Alexandre (Professeur américain d'origine tutsi rwandaise), Deogracias BUGERA (ancien réfugié rwandais au Congo qui passe pour un « Munyamulenge »), Bizima KARAHAMUHETO (cousin de Kagame, originaire du Rwanda, un autre « Munyamulenge »), Jérôme GAPANGWA NTERIRYAYO (Evêque

=====

d'Uvira, Docteur en Histoire Ecclésiastique) et quelques hommes d'affaires tutsis.

VIII. LES FAITS DE LA GUERRE.

Le prestigieux journal tanzanien « Daily Mail », dans son édition du 14 janvier 1999, sous le titre de « Georges BUSH, MUSEVENI own shares in Congo mines » publiait un article dans lequel il pointait du doigt un ancien général de l'armée israélienne David AGMON comme l'un des hommes qui pillent les minerais dans le territoire congolais occupé par le Rwanda. Des sources fiables ont indiqué à Grands Lacs Confidentiel que les armes qui ruinent le Congo viennent de la Roumanie, des Etats-Unis et d'Israël. Elles sont envoyées au Rwanda et à l'Ouganda sous le prétexte et dans « le cadre » de la « coopération bilatérale militaire » avant d'être acheminées au Congo par le Rwanda ou l'Ouganda.

Les mêmes sources indiquent que certains dignitaires du gouvernement israélien fournissent à Museveni et Kagame l'appui diplomatique, aide financière et assistance militaire. La Pan African News Agency (PANA), dans un article daté du 27 janvier 2000 est venue renforcer ce qui était alors repris comme une simple rumeur par l'A.F.P. Annonçant un projet

=====
consistant à drainer l'eau du fleuve Congo pour l'offrir gratuitement aux Israéliens, la PANA a révélé que le projet prendrait le même nom juif qui véhiculait les mythes des minerais au Kivu. Le projet de l'eau du fleuve Congo s'appellerait: « Les pipelines de Salomon » !

Ce projet ambitieux qui mettrait ensemble certains Congolais de la diaspora et des hommes d'affaires américains est une entreprise qui ne convainc que ses initiateurs. A la lumière des origines de la guerre actuelle au Congo et les conséquences sur sa populations, est-il acceptable que quelques ministres du gouvernement congolais en guerre décident, sans consulter la population, d'une question aussi capitale et importante que l'eau du fleuve Congo, question qui implique toute la vie d'une nation pendant de nombreuses générations à venir ?

De toute évidence, le Congo n'a pas vraiment de spécialistes environnementaux ou d'hydrologues capables de démontrer hors de toute contestation possible que le projet « Salomon Pipeline », tel qu'il est conçu, n'aura pas d'impact positif sur le Congo et sa population dans les décennies à venir. Par contre, ceux qui, de manière égoïste, en tireront de

=====
plantureux profits financiers n'auront pas de peine à faire avaler aux Congolais qu'il n'y aura aucun danger ou impact négatif sur l'environnement.

Dans les pays organisés, une question comme celle de « Salomon Pipeline » aurait engendré un grand débat national et aurait nécessité un référendum pour recueillir l'opinion populaire.

Au bureau de Westrac (la compagnie du projet « Salomon Pipeline »), on se contente d'expliquer cela avec une extrême légèreté simplificatrice : « c'est l'eau qui va ramener la paix au Congo (car Salomon signifierait paix !!!). C'est un projet qui va transformer le Congo, moins que ne l'ont fait ses fils et filles pendant les quarante dernières années, avec la construction d'églises, de mosquées, d'hôpitaux, d'infrastructures portuaires et aéroportuaires, de parcs, de logements, de centres commerciaux et écoles ».

IX. CONNEXION AUX MEDIAS BELGES

Au lendemain de la conférence de Havila, les connexions tutsies belges font diffuser par « coïncidence historique » à la chaîne culturelle francophone « CLUB RTL » le célèbre long

=====
métrage d'Andrew COMPTON et Bennett MARTON consacré aux Batutsis de Havila, sous le titre évocateur de : « Les mines du Roi Salomon ». Avec Havila « Tout n'est pas fini », « quelque chose de nouveau commence », un réseau qui tire des connivences avec les Américains, les Juifs, les Belges etc. pour disloquer le Congo et mieux dominer la région des Grands Lacs africains. Le président Laurent Désiré KABILA avait tout compris quand il avertissait d'avance les Congolais que la guerre allait « durer longtemps ».

Erik Kennes, CEDAF- Afrika Instituut Afrika Museum.

CHAPITRE III : ACCROITRE L'INSECURITE , STRATEGIE POUR MIEUX PILLER LE PAYS

La persistance du trafic d'armes de la Tanzanie vers la RDC et le Burundi par Charles NASIBU BILALI, collaborateur au GRIP ; 29 avril 2005. Le GRIP publie cette note de son collaborateur Charles Nasibu Bilali, journaliste et chercheur congolais. Il s'agit d'une étude de terrain qui, contrairement à la plupart des travaux du GRIP, ne repose pas sur une méthodologie à base de sources écrites, une méthodologie qui

=====
n'aurait pas été applicable à un tel sujet, particulièrement sensible dans la région. C'est donc avant tout sur des témoignages, parfois anonymes, et sur son réseau d'informateurs que notre collaborateur s'est basé pour écrire cette note.

Ce texte constitue une nouvelle pièce au dossier entourant une possible exportation d'une ligne de production de munitions à la Tanzanie par la firme belge New Lachaussée. Il tend à montrer que des trafics d'armes se poursuivent à partir du territoire tanzanien à destination des régions troublées du Burundi et du Sud-Kivu en RDC. Il indique aussi que, malgré les efforts du gouvernement tanzanien en matière de lutte contre les trafics d'armes, ce dernier ne parvient pas à contrôler ses frontières. Il est bien évident qu'il faudra plusieurs années avant que les projets de réformes en Tanzanie – comme dans plusieurs pays de la sous-région – produisent des effets concrets sur le terrain.

I. Introduction

La prolifération et le trafic illicite des armes légères dans la région des Grands Lacs sont parmi les principales conséquences

=====

des guerres qui ont désolé pendant plus d'une décennie trois des pays de cette région, à savoir la République démocratique du Congo (RDC), le Burundi et le Rwanda. Les accords politiques pour la paix signés de part et d'autre, le processus de la transition dans laquelle sont impliqués la RDC et le Burundi, le processus d'intégration dans les armées nationales unifiées des différents groupes armés ayant pris part à la guerre au Burundi et au Congo-Kinshasa, tout cela n'a pas suffi à mettre fin aux trafics d'armes légères et de munitions qui se poursuivent encore à l'est de la RDC et au Burundi.

En dépit du fait que la partie orientale de la RDC (en l'occurrence les provinces du Nord et Sud Kivu) soit sur le coup d'un embargo imposé par les Nations unies depuis juillet 2003, le sud du Sud-Kivu demeure un vaste marché du trafic illicite des armes légères. Cette partie de la RDC possède la particularité d'avoir servi de porte d'entrée à toutes les guerres qui ont éclaté dans ce pays depuis 1964.

Elle est également frontalière du Burundi, qui vient de passer plus d'une décennie dans la guerre civile, et avec la Tanzanie, pays ayant depuis fort longtemps constitué l'une des principales sources d'approvisionnement et un couloir du trafic

=====

d'armes vers la RDC et le Burundi. Cette position géographique, en plus de la présence des groupes armés mal, voire pas du tout, maîtrisés¹, compte parmi les facteurs qui favorisent ce trafic d'armes et rendent l'application de l'embargo très difficile. Dès lors, toute surveillance par l'Etat congolais est pratiquement impossible dans cette zone du pays. De même, peu d'inspections ont lieu aux frontières, comme dans les espaces navigables sur le lac Tanganyika. Quant au contrôle administratif, il est inexistant.

Le Burundi est, à l'instar de la RDC, en phase de post-conflit et traverse actuellement une période de transition politique. Le pays a signé une série d'accords de paix avec différents mouvements rebelles, sauf avec le FNL qui poursuit les hostilités avec le pouvoir de Bujumbura. Ce mouvement trouve là une raison de s'approvisionner encore en armes.

Sans se prétendre détaillé, ce rapport se veut être un message fort pour alerter l'opinion sur un phénomène qui, non seulement souligne la violation de l'embargo des Nations unies sur les armes imposé au Kivu, mais met aussi en péril tous les efforts et les sacrifices chèrement consentis pour ramener la paix dans la région des Grands Lacs.

Ce rapport est aussi un bref survol de la situation sécuritaire dans la partie couverte par l'enquête, à savoir les

=====
territoires de Fizi et d'Uvira en RDC et le flanc burundais du lac Tanganyika, avant de déboucher sur quelques recommandations.

II. La situation politique et sécuritaire de la zone d'enquête

1. L'est de la RDC Depuis le déclenchement de la rébellion dirigée par Laurent-Désiré Kabila en septembre 1996, l'est de la RDC, surtout les territoires d'Uvira et Fizi, n'a cessé de prendre des allures de Far West où des groupes paramilitaires ne répondant qu'à eux-mêmes naissent, s'organisent, s'arment, s'affrontent ou s'allient au gré des circonstances, souvent manipulés par l'une ou l'autre puissance de la région. De l'époque de l'AFDL2 à l'époque actuelle de la transition en passant par l'ère RCD3, la réalité est restée la même.

Cette partie du pays est présentement contrôlée, sur le plan militaire, par les combattants-résistants Maï-Maï, longtemps soutenus par le gouvernement de Kinshasa. Après l'échec de la tentative de déstabilisation de la province du Sud-Kivu par les officiers rwandophones Jules Mutebutsi et Laurent Nkundabatware⁴, la population civile rwandophone a préféré fuir le pays pour se réfugier au Rwanda et au Burundi par crainte de représailles de la part des autres ethnies congolaises.

=====

Tous les cadres de la tendance RCD, Banyamulenge ou pas, ont fui également. Les Mai-Mai ont saisi l'occasion pour s'emparer de tous les postes ainsi abandonnés et de mettre de l'ordre à leur façon. C'est ainsi que les responsables actuels des services administratifs et sécuritaires à Uvira et Fizi ont été nommés et imposés par des chefs Mai-Mai locaux.

Après le massacre de Gatumba 5, la méfiance est restée totale entre la population congolaise tutsi et les autres communautés. Cette méfiance entretient un climat de tension constante et une tendance à l'autodéfense de part et d'autre. Pendant que les Mai-Mai sont maîtres absolus de toute la plaine riveraine de la Ruzizi et de tout le littoral du lac Tanganyika jusqu'au Nord-Katanga en plus de la presqu'île d'Ubwari, les guerriers Banyamulenge, ou du moins une bonne partie d'entre eux⁶, contrôlent les hauts et moyens plateaux d'Uvira et de Fizi.

Signalons que du temps de la rébellion du RCD-Goma, ces deux groupes étaient en alliance et combattaient les forces rwandaises et celles du RCD. Ils ont tous été lourdement armés par le gouvernement de Kinshasa dont ils étaient alors les alliés. Aujourd'hui, dans la logique de la transition, du processus DDR (démobilisation, désarmement et réinsertion) et

=====

de la dynamique du brassage de l'armée nationale congolaise, le gouvernement pluriel de Kinshasa n'a plus aucun intérêt à approvisionner ces groupes en armes, la guerre étant théoriquement finie. Les troupes sont très mal payées 7, ce qui les amène à se sentir de moins en moins concernées par ce qui se dit et se décide à Kinshasa. Elles échappent au contrôle de la 10e Région militaire dont elles dépendent en principe. Le général Mbudja Mabe, commandant de la 10e Région militaire, dans un accès de colère à Bukavu en octobre 2004, a d'ailleurs traité les Maï-Maï de « civils armés qu'il faut vite désarmer et démobiliser » Autant d'indicateurs qui soulignent la tension grandissante au sein de ce qu'on appelle aujourd'hui les FARDC.

2. L'ouest du Burundi

Du côté du Burundi, la réalité se présente de toute autre façon. De toutes les factions qui ont combattu le pouvoir de Bujumbura depuis octobre 1993, seul le FNL est encore actif sur le terrain militaire, en particulier dans les provinces autour de la capitale Bujumbura, à savoir Bujumbura rural, Bubanza et Cibitoke. La présence d'éléments FNL a été un moment signalée en province de Bururi dans la commune Rumonge qui jouxte le lac Tanganyika, ainsi que dans la province de Makamba,

=====
frontalière avec la Tanzanie. Le FNL a revendiqué le massacre de Gatumba en août 2004.

Selon la radio de l'Onub (mission des Nations unies au Burundi) émettant à Bujumbura⁹, une délégation du FNL est en discussion avec des cadres des ministères tanzaniens de la Défense et des Affaires étrangères à Dar es Salaam¹⁰. Le gouvernement tanzanien, longtemps accusé par le pouvoir de Bujumbura de soutenir militairement la rébellion du FNL, serait en train de tenter de convaincre ce mouvement rebelle de la nécessité d'aller aux négociations politiques avec Bujumbura.

III. Trafic d'armes sur le lac Tanganyika

1. De la Tanzanie vers l'est de la RDC

Un trafic d'armes est donc toujours entretenu dans la partie est de la RDC en dépit de l'embargo imposé par l'Onu et du processus de paix dans lequel le pays tout entier est engagé. Mais, il faut tenir compte des contingences locales actuelles pour apprécier l'importance de ce trafic. Même s'il persiste, il n'a probablement pas la même ampleur que durant la période 1999-2002.

=====

1.1.-Les principaux acteurs de ce trafic

Notre enquête a décelé que le général Dunia Lwendama, principal chef Maï-Maï du Fizi, et plusieurs de ses lieutenants sont à la base du trafic d'armes de la Tanzanie vers le Fizi via le lac Tanganyika. Nos démarches pour obtenir un entretien avec ce seigneur de guerre sont restées vaines. Dunia a établi son état-major à Dine, dans la presqu'île d'Ubwari, d'où il commande et gère le Fizi sans rendre compte, ni au commandant de la 10e région militaire qui est logiquement son chef hiérarchique, ni au gouverneur du Sud-Kivu qui est la plus haute autorité politico-administrative de la province.

Dunia tire sa force des mines d'or, notamment à Misisi, Lulinda et Lubichako. Il exporte l'or de ces gisements vers la Tanzanie, d'où il revient avec des armes légères et des munitions à bord de petites embarcations rapides, localement appelées marambo et offertes par Kabila au moment fort de la guerre du RCD-Goma. Un de ses lieutenants, le colonel Mayele Wilondja, qui commande la 117e brigade d'infanterie à Swima, nous a d'ailleurs dit : « Nous avons commencé notre résistance contre Kabila (NDLR : le père) et les Rwandais avec nos propres moyens. C'était pour protéger les terres de nos pères que nous entendons léguer à nos fils. Nous avons aidé son fils à se

=====

maintenir au pouvoir, et voilà qu'il se prépare aujourd'hui à nous désarmer et à nous brasser avec des ennemis potentiels. Pensez-vous que nous allons nous soumettre à ce jeu ? Jamais de la vie ! C'est de notre droit de nous armer et de perpétuer notre noble lutte. »¹¹ Le major David Abedeneko, commandant en second de la 118^e brigade d'infanterie à Baraka, nous a également tenu des propos similaires le lendemain.

Un autre réseau de ce trafic est celui entretenu par le colonel Baudouin Nakabaka. Malgré nos efforts, nous n'avons pas réussi à percer l'opacité de ce réseau. Nous avons néanmoins appris que, d'après un agent de l'Agence nationale des renseignements affecté au port de Kalundu et qui a requis l'anonymat, Nakabaka envoie de temps à autre des émissaires à Kigoma, en Tanzanie. Ces derniers ont la mission d'acheter avec des dollars américains des armes qu'ils cachent dans des sacs de farine de manioc et de fretins avant de les transporter du port de Kigoma et Mwandiga en Tanzanie vers celui de Kalemie (RDC). De là, des hommes de main de Nakabaka embarquent toute la cargaison dans des speed boats jusqu'au petit port Maendeleo à Uvira. Une fois à Uvira, ces armes sont livrées aux rebelles burundais du FNL dans la plaine de la Ruzizi ou directement dans leur base dans les buissons de la Rukoko, à la frontière congolo-burundaise. Toujours selon notre

=====
informateur, la dernière cargaison est arrivée à Uvira le 28 mars 2005, soit deux jours avant notre entretien. Il nous a enfin confié que le porte-parole du FNL, Pasteur Habimana, a été hébergé par Nakabaka durant plusieurs mois en 2004 en sa résidence de Kiyaya, quartier résidentiel à l'entrée nord-ouest d'Uvira.

APPEL A LA RESISTANCE EN RDC

Que la Resistance nationale et populaire multiforme de longue duree, bien organisee et orientee, prenne forme !

LA RESISTANCE CONGOLAISE

Front uni démocratique de Résistance Nationale

Commission Préparatoire.

Le Comité Politique

Declaration du Comité Politique de la Commission Préparatoire.

La bureaucratie qui gouvernait la République Démocratique du Congo pendant toute la "Transition 1+4" a transmis, au mois décembre 2006, le pouvoir au Président Joseph Kabila et au Premier ministre Antoine Gizenga, tous deux élus lors de la dernière mascarade électorale. Le fait de passation du pouvoir

=====

compte a lui seul deja, car il apporte du nouveau dans le paysage et la structure politique interieure. Rappelons que le Gouvernement actuel est soutenu par l'AMP, le PALU et l'UDEMO.

Dans le passe, il etait peut etre "normale" de voir comme alternative a la base de l'Etat, la bureaucratie tribale qui arrivait au pouvoir par le diktat des Conclaves (Lovanium), d'arrangements sous le neo-colonialisme (juillet 1964), de la fraude electorale (1965), soit par suite de Coup d'Etat (24 novembre 1965), ou par la manipulation de la "Conference nationale dite souveraine" (1990 a nos jours). Toutes ces mascarades sont deliberement commanditees, soutenues , benies et mises a execution par les memes pays esclavagistes et colonialistes occidentaux. (avenement de la Transition equivaut a la repetition des meme faits ayant comme seul but la balkanisation de la R.D.Congo). A la fois cause, effet et manifestation de la crise du pouvoir et de legitimité de pouvoir neo-coloniale, ce processus contribuait a approfondir toujours davantage celle-ci sur le fond d'une situation economique nationale qui ne cessait de se degrader rapidement.

L'intervention belgo-americaine et de leurs allies de l'OTAN de Juillet 1960 a aiguise les tensions sociales galopantes. Depuis, cette tendance est invariable chez nous, sauf bien sur

=====
la periode du 17 mai 1997 au 16 janvier 2001 ou l'on voulait
reellement remettre le pouvoir a son garant legitime: le peuple
congolais a travers les comites du pouvoir populaire (CPP) pour
qu'il puisse se gerer lui-meme et se gouverner directement.

Dans le contexte du mecontentement populaire et de l'essor
des luttes insurrectionnelles revolutionnaires de 1961 et 1964
ainsi que la guerre contre la dictature mobutiste d'Octobre
1996 au 17 Mai 1997, les solutions de force preferees par les
gouvernants conduisent dans l'impasse. Cela amene les
secteurs dominateurs neo-colonialistes globalises et l'elite
politico-militaire a accepter des changements, meme
temporaires et illusoires, pourvu que leur domination persiste
toujours et leurs interets garantis davantage au grand
detriment du Congo et des Congolais. C'est precisément ce que
nous vivons depuis l'assassinat de Mzee Laurent-Desire Kabila
en passant par le Dialogue inter-congolais de Sun-City, la
formation concoctee de 1+4 et les mascarades des elections.

Soulignons en rappelant que TOUTES ces initiatives ont ete
prises et les Plans politico-guerriers ont ete traces a l'insu des
TOUS les Congolais, par les gouvernements neo-colonialistes
occidentaux. AUCUN citoyen Congolais n'a ete AU PREALABLE
consulte en quoi que ce soit. *Tous les participants congolais au*

=====

drame de la R.D.Congo sont utilises comme de simples executants de « l'Agenda cachee » des commanditaires occidentaux.

Tout en definissant son attitude d'ensemble dans les conditions presentes, le **Comite Politique** de la *Commission Preparatoire de la Resistance Congolaise*, premisses du *Front Uni de la Resistance Populaire*, tend a caracteriser les principales particularites du moment et a preciser les taches immediates pour la lutte du peuple congolais.

Nous partons du fait que dans la lutte pour les revendications populaires a faveur de l'indpendance nationale et la defense de la souverainete et de l'integrite territoriale de la Republique Democratique du Congo, *le role decisif et majeur revient au Peuple Congolais souverain dans toutes ses composantes. Le Peuple Congolais a pour mission historique de former une plate-forme politique de lutte sous forme d'un Front populaire et democratique de Resistance multiforme de longue duree*

.

Etant une necessite absolue du moment crucial de notre histoire, c'est seulement au moyen de cette forme d'Organisation que les Congolais peuvent surement vaincre

=====
leurs ennemis interieurs et exterieurs, assurer leur legitime
defense permanente et venir a bout de toutes ses difficultes
presente et futures.

*Cette organisation a comme tache de mobiliser, rassembler et
organiser les Congolais, ceux de l'interieur comme de
l'exterieur du Congo, orienter leurs actions de Resistance
Combattante vers la vraie liberation nationale de toute
influence ou dependance etrangere dans tous les domaines. A
savoir; spirituel, politique, economique, culturel et social.*

L'occupation des territoires congolais, la repression et la terreur
exercees par le regime de collaboration avec les agresseurs et
instaure par les commanditaires de la guerre d'agression, la
mise sous-tutelle du Congo par l'Occident-Communau te
Internationale et geree par le CIAT (comite international
d'accompagnement de la transition), l'introduction et l'exercice
de hautes fonctions par des etrangers dans toutes les spheres
de l'Etat congolais et ce, dans tous les secteurs de
l'administration congolaise, le pillage systematique du

patrimoine congolais par les multinationales ainsi que les
activites mafieuses de la MONUC ; *tous ces facteurs font que la
R.D.Congo a perdu toute sa souverainete et ceci menace*

=====
serieusement son integrite territoriale. Tel est le contenu de « l'Agenda Cachee » dont le but est la partition du territoire congolais en mini morceaux (certains morceaux sont deja designes pour etre octroyes aux belligerants comme butin de guerre: Rwanda-Ouganda- Burundi) en vue de l'exploitation de ses immenses richesses par les multinationales.

Pour atteindre cet objectif comme prevu, la ***R.D.Congo doit restee privee de toute defense tant militaire que securitaire.*** Voila la raison d'etre du "brassage" et "mixage" de l'armee par l'introduction des milliers d'elements etrangers dans les FARDC et dans les Services de Surete congolais. Curieusement, ce Programme de bradage de l'independance du Congo est non seulement bien connu et defendu par les "autorites" mises au pouvoir a Kinshasa par la communaute internationale *mais aussi et surtout que le regime de Kinshasa s'acharne avant tout a combattre et opprimer tout patriote qui ose protester contre ces mefaits.*

Le mouvement de La Resistance Congolaise est la cible privilegiee. Les Resistants congolais sont quotidiennement pourchasses, certains croupissent dans les prisons et meurent sous les tortures. Les Congolais de la Diaspora congolaise qui le denoncent sont des Hommes a abattre. Or, qu'il vive a l'exterieur ou a l'interieur du pays, aucun Patriote congolais

=====

digne ne peut assister sans mot dire a la mort visible de son pays ou accepter que ses droits de citoyen soient bafoues, notamment son droit de vote.

Le regime de Kinshasa joue fidelement le role d'executant aveugle et voire meme complice de ce Plan cynique de balkanisation du Congo en jouant sur la corde raide de la "Paix" a la seule faveur des agresseurs et divers occupants de differentes parties du territoire congolais.

Les int r ts des Congolais de l'interieurs comme de l'exterieur ne sont pas du tout defendus. Les interets du Congo sont sacrifies en prenant le grand soin de defendre et garantir les seuls interets de l'Occident notamment de la Belgique.

Malgre la visibilite et la verifiabilite de tous ces faits marquants du drame congolais, l'opinion nationale est muselee et l'opinion internationale se tait ! Seul le mouvement de La Resistance Congolaise eleve la voix et passe en action notamment sous le combat multiforme des congolais, en l'occurrence celle de la Diaspora congolaise.

Le comportement naif du regime de Kinshasa (y compris son opposition) par sa croyance aveugle aux promesses et discours des pays occidentaux en se plaçant sous la houlette des dictateurs militaristes rwandais et ougandais, l'action negative de la communaute internationale ainsi que l'attitude

=====
mafieuse de la Monuc viennent soutenir la cause de l'occupation en se produisant au moment de l'approfondissement de la crise spirituelle, culturelle, politique et sociale qui affecte tous les aspects et couches de la société congolaise et surtout détériore la condition de vie des populations.

A l'échelle régionale, la situation d'ensemble n'évolue pas dans le sens propice aux forces qui entretiennent la misère, ceci en dépit des efforts de "pacification" déployés par les éléments de l'occupation, de la guerre d'agression et de l'interventionnisme. Embrouilles dans leurs contradictions répétitives et problèmes internes, les milieux gouvernants et armées de la région ont toujours plus de mal à aplanir la crise. La conjoncture régionale est aggravée par l'agressivité et l'interventionnisme Occidentaux à travers leurs valets locaux, ce qui envenime d'avantage les tensions et met en cause la sécurité des peuples d'Afrique centrale et orientale. *La "Communauté internationale" agit afin de préserver et perpétuer au Congo et en Afrique le modèle de domination, d'exploitation, de pillage, d'oppression et de dépendance qu'ils ont imposé par l'esclavagisme, la colonisation et les dictatures sous une forme altérée de la démocratie.*

=====
Dans ces conditions, les elections presidentielle, legislative et regionale en tant que composantes du processus d'institutionnalisation de la capitulation aux agresseurs, representent le seul moyen politique par lequel l'Occident en R.D.Congo, sous forme de l'AMP, l'Udemo et l'UN, a prevu pour juguler et priver le mouvement de la Resistance nationale Congolaise, en l'instar de sa composante les Mai-Mai, de sa base socio-politique et s'acharnent a demanteler les reseaux supposes du mouvement de Resistance nationale dans le but de l'isoler de l'arene politique. C'est pourquoi, ils continuent a coller aux resistants et a la resistance des etiquettes du genre forces negatives a neutraliser. Ceci se fait en collaboration entre les agresseurs et le regime de Kinshasa. Il convient de juger de l'ampleur et des resultats de la manoeuvre politique electorale qu'ils ont entreprise en fonction des objectifs fixees par les initiateurs de ce projet macabre sur le Congo, des conditions dans lesquelles cette manoeuvre a ete menee et des elements nouveaux qu'elle confere a la situation presente.

Le "succes" des elections (pretendu par ceux a qui cela profite) contraste avec l'imposition guerriere aux Congolais d'un processus electoral par les etrangers, d'autant plus que le recensement de la population a ete evite, ce qui a fait que la

=====

grande majorite des Congolais a ete privee de droits de vote en l'occurrence toute la Diaspora congolaise, ainsi que des irregularites enregistrees, *sont des elements inedits de la situation politique presente*. Mais sa particularite capitale est que nous avons maintenant un "gouvernement" du regime d'occupation mis au pouvoir par suite d'elections dites democratiques et transparentes. En realite, un "régime" voulu et decide par les autres en notre lieu et place, lequel regime nous est impose soi-disant pour "sortir le Congo de la crise", laquelle crise qui pourtant a ete deliberelement creee et geree par les etrangers.

Une autre particularite de ce regime politique est que la ligne tracee contre la Resistance nationale des Congolais continue a se renforcer.

Par ailleurs, l'evaluation correcte du moment present implique la prise en compte de ce qui suit:

1. Les resultats des elections presidentielles dont les resultats de deux tours traduisent la volonte de changement chez la plupart de la *minorite* des electeurs qui a ete enregistree et retenue pour participer aux votes. Le fort taux d'abstention, les

=====
votes en blancs et surtout la majorite des Congolais exclus du processus electoral important beaucoup attestant tant le refus du processus electoral que l'incapacite du systeme mis en place a assurer l'adhesion d'un plus grand nombre de citoyens dans le schema.

2. L'elite militaire dominante actuelle exerce depuis ses casernes le pouvoir reel sur le dos du gouvernement AMP-PALU-Udemo.

3. La distribution limitee du pouvoir antipatriotique autorisee par l'anti-resistance nationale n'entraîne pas de changements profonds importants dans l'economie et la politique. Elle n'apporte pas non plus la paix et la securite tant promises et encore moins ne donne aucun signe de soulager la misere sociale. Celle-ci ne conduit qu'a des accommodements et modifications politiquement destines a attenuer l'intensite des veilletes de la resistance contre les agresseurs et a apaiser les contradictions au sein du pouvoir dominant. Ainsi, dans la sphere economique les semblants changements « survenus » ne contribuent qu'a consolider les positions de pillage, de la bureaucratie tribale et des multinationales.

=====
Il importe dans le contexte present que les Congolais comprennent l'importance et la priorite a accorder a l'Organisation. Car sans organisation appropriee, il n'y a pas de victoire. Il importe egalement que les Congolais comprennent clairement que, dans la bataille pour retablir l'independance, la souverainete et l'integrite territoriale de la RDCongo, nous ne pouvons compter que sur nos propres forces. C'est seulement par le combat que nous pouvons mettre fin a l'occupation de notre pays, prevenir les agressions et les ingerences exterieures dans notre vie nationale et reprendre notre souverainete nationale confisquee par l'Occident, nous debarrasser de ceux qui, en vouant a la famine, a la misere, a l'humiliation et a l'absence d'abri et d'avenir l'ecrasante majorite du peuple congolais, satisfont leurs ambitions, leur soif de pouvoir et leurs interets egoistes, qui maintiennent ainsi le peuple congolais sous le joug d'un regime neo-colonial inhumain et injuste.

La Plate-Forme de Resistance nationale veut s'affirmer comme l'Alternative du pouvoir politique congolais reel qui permet de retablir notre independance et un regime democratique.

Retablir l'independance nationale, chasser les agresseurs et toutes les forces etrangeres presentes sur le territoire

=====
congolais, prevenir toute forme d'agression et d'ingerence, proceder aux changements profonds dont le pays et la population ont besoin pour mettre fin e l'occupation de notre pays par les forces etrangeres, mettre fin au pillage des ressources naturelles et humaines, a la famine, a la misere, a l'oppression, a l'exploitation et a toutes les formes de discrimination, de la dependance et de domination etrangere, voila l'exigence la plus urgente de toutes les forces de Resistance du peuple congolais.

Nous entamons desormais l'etape historique decisive pour la liberte des Congolais par les Congolais pour les Congolais. Nous n'accordons a personne le droit de concevoir ou d'agir en notre nom et a notre place. Dans le creuset de ces combats qui font rage actuellement, il doit etre cree une union large et representative, capable de devenir le moyen d'organisation et de mobilisation afin de combattre efficacement les agresseurs et les occupants ainsi que leurs complices du regime congolais agissant dans les FARDC comme, pour illustration, ceux sous le label CNDP du criminel de guerre Kundabatware, officier reconnu de l'armee patriotique rwandaise dont la mission claire est : occuper et annexer le Kivu au Rwanda.

Le silence du gouvernement et la complaisance coupable du regime de Kinshasa face, entre autre a l'epiphenomene

=====

Kundabatware est une preuve notoire et suffisante de sa collaboration avec les agresseurs et les forces d'occupation.

Enfin, face au grand danger mortel qui menace la Republique Democratique du Congo et a la crise spirituelle et politique profonde que connait notre pays, nous en appelons a la RESISTANCE ; les Kintwadistes, les Lumumbistes, tous les patriotes Congolais et tous ceux qui des Congolaises et Congolais qui se reconnaissent comme Partisans de la Resistance nationale multiforme de longue duree pour SAUVER le CONGO.

RESISTONS a tout temps et en tout lieu ou nous sommes, car SEULE la RESISTANCE libere.

Plus que jamais, a celles et a ceux qui refusent la capitulation, nous voulons dire avec notre affection patriotique:

Creer les Comites de Resistance c'est resister. Resister, c'est creer les comites de Resistance.

=====
Pour la Republique Democratique du Congo, nous Resistons !

Fait le 03 septembre 2007.

Pour La RESISTANCE CONGOLAISE

Commission Preparatoire

Le Comite Politique

Commission_preparat oire@yahoo. fr

"Il faut un vigoureux sursaut national pour la resistance du Peuple tout entier. Que nos ruisseaux, nos fleuves, nos montagnes qui nous appartiennent, deviennent des lieux de la bataille historique pour la defense de la Patrie. Il est plus que temps, desormais, de prendre la guerre au serieux en tant que question de vie ou de mort". (Laurent Désiré Kabila 17 mai 1999)

APRES L'OR : LE PÉTROLE OPPOSE L'UGANDA A LA RDC
(Le Potentiel 09/08/2007)

Depuis une semaine, les incidents frontaliers se multiplient entre l'Ouganda et la République démocratique du Congo. Il y a

=====

déjà eu des victimes, de part et d'autre, et si les responsables des deux pays ne prennent des dispositions qui s'imposent, la situation risque de dégénérer. La pomme de discorde ? L'exploitation du pétrole dans le Lac Albert.

Dans sa dépêche du lundi 6 août 2007, l'agence de presse Misna s'attarde sur les incidents qui ont eu lieu vendredi 3 août entre les forces armées congolaise et ougandaise. Incidents qui ont coûté la vie à deux soldats congolais des FARDC, un civil, et de l'autre côté, un sujet britannique répondant au nom de Carl Nefdt. En plus, les FARDC avaient réussi à faire prisonniers quatre soldats ougandais.

Carl Nefdt, ingénieur de nationalité britannique, travaillait pour le compte de la société pétrolière canadienne Heritage Oil Corp qui est installée en Ouganda depuis plus de dix ans. Cette société pétrolière, selon l'agence Misna, appartient à un nommé Tony Buckingham, mieux connu dans le monde international de mercenaires. Ainsi, cette société pétrolière canadienne a déjà commencé les travaux d'exploration et compte en l'an 2009 passer au stade de l'exploitation du pétrole pour les marchés locaux. Ce pétrole sera exporté à travers un oléoduc jusqu' aux côtes du Kenya.

=====
Cependant, il nous revient qu'en juillet 2006, Héritage a signé un contrat de production partage avec la Rdc. Ce qui lui permet d'exploiter le pétrole dans le versant congolais à partir des eaux congolaises avec des installations placées en Ouganda après avoir travaillé au sud de ce pays à Ntrokoto. Mais ayant constaté que la nappe du pétrole se trouve dans le versant congolais, Heritage oil, avec les britanniques ont fait appel à Tollow oil qui dispose de l'expertise et du matériel. Et selon des estimations disponibles à ce jour, cette réserve du pétrole du Lac Albert s'élèverait à 1 milliard de barils.

LES DERNIERS INCIDENTS MEURTRIERS

C'est sur ces entrefaites que les derniers incidents meurtriers sont intervenus. En effet, une embarcation de Heritage oil, en provenance de l'Ouganda, venait de tomber en panne et secourue par la marine des Fardc qui la tenait à l'œil. Par méprise peut-être, les militaires ougandais sont intervenus, tirant sur les FARDC, blessant un civil et tuant deux soldats congolais. Dans leur riposte, les Fardc ont tué justement cet ingénieur britannique, après avoir réussi à faire prisonniers quatre soldats ougandais.

=====
Pour éviter que la situation ne se détériore, les parties congolaise et ougandaise ont convenu de se réunir pour examiner les faits et éviter que ce genre d'incidents ne se reproduisent. Au terme des discussions, les FARDC ont libéré les soldats ougandais. Néanmoins, il a été convenu de se mettre d'accord sur le tracé lacustre pour éviter de violer les eaux territoriales de chaque Etat. Ce qui entraînerait indubitablement des implications politiques.

A en croire les premiers éléments d'information, c'est dans les eaux congolaises où coule le pétrole du lac Albert, plus particulièrement à la hauteur du village Semiliki. Quant à la limite frontalière, elle s'étendrait jusqu'à Rukwanzi, de part et d'autre des deux pays. Il s'agit de deux blocs couvrant 6.000 km² et appartenant à la RDC ; bloc en off shore et o, shore ; principalement en Ituri.

Nonobstant toutes ces dispositions et ces accords encore informels, la tension ne cesse de monter entre les deux pays, au niveau de cette frontière, à telle enseigne que la Monuc s'est impliquée pour faciliter les contacts entre les Etats majors ougandais et congolais. Selon Misna, l'on assiste à un déploiement des dispositifs militaires, de deux côtés. Ce qui pourrait conduire, dans l'hypothèse d'une seconde méprise, à

=====

une confrontation entre les deux armées, congolaise et ougandaise.

UNE SECONDE « ZONE D'INTERET COMMUN »

Ce serait trop beau de croire que ces incidents constituent des cas isolés. Bien au contraire, ils confirment tout ce qui a été écrit sur les différentes guerres d'agression subies par la Rdc, guerres aux enjeux économiques. Il y a eu l'or de Mongwalu, de Kilomoto, de l'Ituri en général, lequel or a suscité des convoitises que l'on connaît. Jusqu' à tisser des réseaux maffieux qui permettent la circulation des armes et sèment la mort ainsi que la destruction dans cette partie de la Rdc. Aujourd'hui, les incidents du Lac Albert ont comme dénominateur commun ; l'exploitation du pétrole. Héritage oil qui est installée depuis plus de dix ans en Ouganda, tente d'étendre ses tentacules pour exploiter le pétrole dans le versant congolais du fait que l'Etat congolais n'est pas encore organisé dans ce domaine.

Exactement comme avec l'Angola, le long du littoral commun avec la province du Cabinda. Sur ce point précis, l'Angola et la RDC ont trouvé un compromis pour l'exploitation commune du pétrole dans cette « Zone d'intérêt commun ».

=====

Le Lac Albert constitue donc une seconde Zone d'intérêt commun entre l'Ouganda et la Rdc. Mais seulement voilà. Les choses se passeraient autrement qu'il y a risque que tout puisse arriver. En effet, des accords ont été conclus de la manière suivante ; Tullow Oil, 48,5%, à Heritage Oil, 39,5 % pendant que l'Etat congolais ne bénéficierait que de 12% des actions. Le contrat signé est d'une durée de cinq ans. Et si par des effets évolutifs, Heritage construisait l'oléoduc pour exporter le pétrole à travers le Kenya, pays membre avec l'Ouganda, la Tanzanie, le Rwanda et le Burundi au sein de East africa Comitte, la RDC n'y verrait que du noir. Surtout qu'à l'œil nu, il s'affirme qu'il s'agit d'un contrat léonin alors que le pétrole est de la RDC.

Dans le sillage du gouvernement, on laisse entendre que ceci expliquerait le dernier séjour du ministre congolais des Hydrocarbures en Ouganda en vue d'harmoniser les politiques pétrolières entre les pays voisins. Le ministre aurait eu des entretiens avec les responsables de Heritage, plus précisément à Kasenyi où sera basé le siège de Heritage oil. Car, en fait, avec la phase d'exploitation du pétrole, il est question d'installer la partie de raffinage qui, logiquement, devrait sur place, alors qu'il était question de l'installer à Beni. A ces

=====
entretiens, avait également pris part le gouverneur de la Province Orientale pour défendre les intérêts de la population au regard de l'amélioration des conditions sociales des populations locales et dans la perspective de la création des emplois. Les choses sont claires. Les enjeux sont là, et le pétrole, après l'or, oppose déjà l'Ouganda à la République démocratique du Congo. Tout est question de savoir comment négocier la gestion de cette seconde «Zone d'intérêt commun».

NKUNDA JOUERAIT-IL SES CARTES, AU NORD-KIVU ?

Reprise des hostilités au Nord-Kivu . La IIIème guerre de la RDC en marche (Par Le Potentiel)

Combats au Kivu. Déploiement signalé des engins lourds ougandais au début de cette semaine le long de la frontière commune avec la RDC. Des signes avant-coureurs incontestables des préparatifs d'une guerre. La troisième contre la République démocratique du Congo. Regards tournés vers les FARDC.

Le gouvernement est interpellé pour ne pas brandir le prétexte « d'effet de surprise » devant toutes ces menaces qui profilent à l'horizon. **La RDC qui veut la paix doit préparer**

=====
la guerre. Les FARDC, par conséquent, doivent être à même d'accomplir valablement leur mission et réserver la réplique qui s'impose. Sinon, péril est en la demeure avec la reprise des hostilités au Kivu, particulièrement à Masisi, signes incontestables du début de la IIIème guerre en République démocratique du Congo.

Déjà, la population est en train de payer le prix de ces affrontements. La Société civile du Nord-Kivu, désespérée, vient d'adresser un mémorandum au Premier ministre pour que toutes les dispositions soient prises afin de secourir cette population qui vit depuis deux jours en brousse, pendant qu'une autre bonne partie fuit vers Nyabondo et Walikale. **La société civile du Nord-Kivu insiste également pour que la logistique nécessaire soit mise à la disposition des FARDC qui sont au front.** Comme si les membres de la société civile du Nord-Kivu voulaient parachever l'expert de International Crisis Group.

En effet, Jason Stern, spécialiste de l'Affaire centrale près International Crisis Group, organisation non gouvernementale chargée de la prévention des conflits dans le monde, a fait une déclaration à Radio France internationale captée mercredi matin à Kinshasa. Déclaration qui continue à susciter autant d'intérêts tant il est vrai qu'elle demeure pertinente, même si elle peut

=====

frustrer certaines personnes. « **La RDC n'a pas une armée capable et les moyens de faire face à la violence au Kivu** », a-t-il déclaré notamment.

Au fait, au même moment où il faisait cette déclaration, les FARDC perdaient leur position à Bukana, contrôlée désormais par les éléments dissidents de Laurent Nkunda. Quelques heures plus tard, c'est le quartier général de la Brigade Charly des FARDC de Katale qui est attaqué.

Entre-temps, l'on signale des mouvements des troupes ougandaises, avec des engins lourds et motorisés le long de la frontière commune avec la RDC. Comme s'il s'agissait des mouvements synchronisés annonçant le déclenchement de la IIIème guerre en République démocratique du Congo.

L'intégrité territoriale, la souveraineté nationale et la stabilité des institutions de la République étant menacées, la RDC a l'obligation morale, politique et militaire de relever les défis. Il ne peut donc que recourir qu'à son armée. Devant cette menace, il convient de prendre dès maintenant toutes les dispositions qui s'imposent dans le but de renforcer les capacités d'intervention des FARDC à sauvegarder l'intégrité

=====
territoriale ainsi que la stabilité des institutions. L'armée doit faire ainsi face à toutes ces rébellions et ces agressions qui menacent le processus de pacification.

LA CONFIANCE DANS LES CASERNES

Il est une chose que ces menaces d'une IIIème guerre en RDC soulève la problématique du processus de l'intégration des Forces armées congolaises. Voilà trois ans que ce processus a débuté avec la mise en place des institutions de la transition. A quels résultats est-on parvenu dans ce processus de brassage ? Au moment où il est question de mettre de l'ordre dans les rangs des services de défense, il serait positif de répondre à cette interrogation, de façon satisfaisante. Car, la question récurrente est celle de savoir si sur tout ce qui a été fait jusqu'ici, les FARDC disposent d'un noyau de défense dissuasif, même si l'armée est encore en pleine restructuration, pour arrêter ces ardeurs belliqueuses (?). Et que ce noyau dispose de la logistique nécessaire pour intervenir en tout temps et en tout lieu.

Certes, il ne s'agit point ici de livrer le secret défense. Mais qu'à chaque fois que des incidents se produiraient et menaceraient

=====
la souveraineté de l'Etat, la sécurité des populations qu'il y ait des répliques appropriées pour rassurer les populations et renforcer la confiance dans les casernes.

Prenons le cas de l'insécurité permanente au Kivu. Les populations locales qui vivent un réel cauchemar, s'interrogent sur cette situation qui prend chaque jour plus d'ampleur à telle enseigne que des analyses relèvent les insuffisances des FARDC à faire face à des mouvements de rébellions. Ce qui laisse à penser à des lacunes dans l'encadrement des éléments des FARDC. Si tel serait le cas, les autorités politiques et militaires devraient réagir en conséquence pour conforter cette confiance dans les casernes et ramener de l'ordre dans les rangs en enlevant le « ver qui serait dans le fruit ». Tous les aspects liés justement à cette confiance dans les casernes doivent être passés au peigne fin pour une réaction conséquente.

APPROCHES DE LA RESTRUCTURATION

Il est un fait que cet aspect de la confiance dans les casernes est d'une importance capitale dans ce processus de la restructuration de l'armée. Aussi, est-il essentiel de disposer d'une même vision d'approches pour que cet élan de la

=====
restructuration de l'armée ne soit confronté à certaines contradictions susceptibles de nuire à ce processus.

L'ambition des autorités est de disposer d'une armée dissuasive, professionnelle. Mêmes souhaits émis du côté des populations qui insistent sur la cohésion au sein de l'armée régulière pour qu'il n'y ait pas la moindre dissension. Or, les approches adoptées jusqu'à ce jour ont effectivement provoqué des dissensions. Brassage et mixage provoquent aujourd'hui des perturbations qui torpillent effectivement les efforts de la restructuration de l'armée. A tel point qu'il ne s'agirait que d'un jeu de mots : intégration, brassage, mixage... Mais sur le terrain, les résultats ne sont pas flatteurs.

On ne perçoit pas encore cette réelle volonté de disposer d'une armée effectivement nationale et républicaine. Déjà, les ex-belligérants ont prêché par la non implication effective dans ce processus de restructuration en envoyant des menus fretins au brassage. Ils ont une part de responsabilité si demain, d'autres agresseurs envahiraient le territoire congolais pour semer encore mort et désolation. Autant l'on se préoccupe à maîtriser l'effectif de l'armée, autant évaluer les opportunités de signer des accords avec des partenaires extérieurs pour mieux gérer cette restructuration de l'armée afin qu'elle soit prête à tout moment à remplir efficacement sa mission. Mais

=====

que cette restructuration ne soit pas source d'enrichissement illicite au profit de certaines personnalités enclines à des intérêts immédiats et personnels. Car, une fois de plus, trois ans après le début du processus de restructuration, des inquiétudes mêlées de doutes subsistent quant à la capacité de l'armée à faire face à toute violence, d'où qu'elle vienne.

Aussi, dans le cadre des concertations bilatérales, le gouvernement congolais devra présenter un programme cohérent de défense pour que le concours de l'aide internationale soit bien appréciée et utilisée à bon escient. En des termes simples, **identifier les secteurs d'intervention des partenaires : Europe (France, Belgique...), Amérique (Etats-Unis) , Asie (Chine) ; Afrique (Afrique du Sud, Angola)... Ces pays qui disposent d'une expertise militaire éprouvée, devraient travailler en parfaite harmonie sous la direction de la RDC**, pour une fois de plus, renforcer les capacités des FARDC, remettre de l'ordre dans les rangs et consolider la confiance dans les casernes. A ce sujet, il faudrait dès à présent tirer les leçons de l'armée de Mobutu qui a été défaite dès lors que son pouvoir se désacralisait. Or, la vision commune doit être de faire des FARDC une armée réellement nationale, socle des institutions républicaines.

=====
Puisqu' aujourd'hui les menaces de déstabilisation des institutions nationales sont de plus en plus perceptibles, l'on ne peut tergiverser à signer, dans les meilleurs délais, des accords de défense bilatéraux pour décourager tous les seigneurs de guerre et arrêter tout élan de pouvoir de domination. L'intégrité territoriale, la souveraineté nationale, la sécurité des populations congolaises et de leurs biens n'ont pas de prix.

Malgré une succession des rencontres: Le Kivu au bord d'une troisième guerre.

(Le Révéléateur 31/08/2007)

Les soldats insurgés fidèles au général renégat Nkundabatware ont annoncé observer unilatéralement une trêve jeudi 30 août après des violents affrontements qui ont mis aux prises lundi 27, mardi 28 et jeudi 30 août, au sein de la brigade mixée Charly, les FARDC aux hommes de Nkunda. Selon le "général" Bwambale Kakolele, chargé des opérations du Congrès national pour la défense du peuple(CNDP) , le mouvement politico-militaire de Nkunda, ndlr) **cette trêve serait conditionnée à la satisfaction de revendications et**

=====
serait rompue en cas d'engagement de renforts de l'armée. "Nous observons une trêve maintenant parce que nous sommes au courant de la venue de troupes gouvernementales en provenance de Bunia et d'autres qui sont en train de venir de Kisangani", a-t-il expliqué. Pour Bwambale, **si ces renforts gouvernementaux étaient envoyés "au front", Nkunda engagerait ses troupes "une fois pour toutes"**, sans précision supplémentaire. Ce qui s'interprète comme une déclaration de guerre car il a ajouté qu'ils se battront "jusqu'à ce que les accords conclus avec John Numbi à Kigali soient respectés par le gouvernement". "La seule chose qui préoccupe actuellement notre mouvement, c'est d'assurer la sécurité des communautés rwandophones qui sont menacées d'exactions (...) par l'armée gouvernementale", a-il accusé.

Le gouvernement a réagi spontanément face au dernier développement de la situation à l'Est à travers la sortie jeudi 30 août du ministre de la Défense, Tshikez Diemu. Il a émis les regrets des FARDC sur la perte inutile en vies humaines alors que "le Conseil supérieur de la Défense tenu le 25 août 2007 ... venait de donner l'engagement du gouvernement favorisant une approche pacifique sur le double plan politique et diplomatique pour une solution concertée et commune avec les

=====

pays d la région des Grands lacs ainsi que les partenaires internationaux”.

Tshikez Diemu a annoncé lors de son point de presse l’envoi des renforts militaires dans le Masisi. Pour le ministre, “ces incidents ont été provoqués par les insurgés du général déchu Laurent Nkunda” qui ont à plusieurs reprises “attaqué les positions des FARDC”. “La patience a ses limites”, a-t-il indiqué avant d’ajouter que la RDC n’allait pas continuer à subir la loi des hommes sans foi”.

Lors de son intervention, Tshikez Diemu a évoqué les tueries de Kisangani (1998-2003) dont le général Nkunda se serait rendu coupable et de crimes perpétrés par ses hommes en 2004 à Bukavu et qui lui auraient valu un mandat d’arrêt international. Tshikez Diemu a déclaré que tôt ou tard, le général déchu répondrait de ses actes.

Quant au processus d’intégration de l’armée, le ministre a invité tous les éléments concernés par le programme à rejoindre la structure d’intégration de leur ressort, une façon de répondre à Nkunda qui revendiquait la poursuite du processus de mixage jusqu’à son terme, tel que voulu dans les accords de Kigali que le ministre a qualifié de processus intermédiaire qui n’a pas abouti.

=====

Folle semaine

Les chefs militaires de la sous région des Grands Lacs n'avaient pas encore rédigé leur communiqué final que Nkundabatware rééditait un nouveau pied de nez dans le dos des autorités des forces loyalistes de la RDC. Très vite, les observateurs ont déduit la fin de la trêve pour insinuer que ces réunions visent tout simplement à endormir les FARDC. Des combats ont été signalés jeudi 30 août à l'aube dans le secteur de Katale, à 65 Km, au sud-ouest de Goma près de Masisi centre dans le territoire du même nom entre des belligérants non encore identifiés et qui usent, selon des témoins, des armes lourdes et légères. Des populations de cette partie meurtrie du Kivu ont pris les routes vers des montagnes avoisinantes qu'ils jugent sûres.

Le bilan qui n'est pas encore disponibles officiellement fait état de 9 morts parmi les FARDC. Depuis mardi 28 août à l'aurore, des fidèles de ce général déchu ont attaqué les militaires FARDC de la brigade mixée Charly dont ils étaient membres grâce au processus de mixage, sur l'axe Rubaya-Bihambwe, en territoire de Masisi, près de Goma. Laurent Nkunda a qualifié ce qui est arrivé de "mauvaise gestion des unités mixées, un problème de commandement au niveau de la 8ème Région". "La brigade de Masisi commandée par le Colonel

=====

Yav a voulu occuper la position des unités non encore mixées de Mushaki... ils ont voulu le faire je ne sais pas s'ils ont reçu l'ordre de la 8ème Région ou de je ne sais où... Les unités non encore mixées ont résisté à cette attaque de Mushaki", a-t-il expliqué jeudi 30 août sur RFI.

Les sources militaires en RDC indiquent que ces éléments que Nkunda appelle "non encore mixés" ne sont autres que des déserteurs de la Brigade Charly et qui sont devenus incontrôlés. Il reste à savoir si cette désertion ne faisait pas partie d'un plan ficelé dans l'ombre pour contourner la mesure de la hiérarchie de ne poursuivre la traque des FDLR qu'avec les éléments intégrés de l'armée.

Pour Nkunda, il faut amener le processus de mixage à son terme qui débouchera sur l'intégration définitif de ses éléments dans l'armée, selon les accords de Kigali signés en décembre 2006 avec les autorités militaires. "Il n'y a pas de réponse du côté gouvernement, alors c'est difficile de gérer ces incidents. Quand nous sommes dans un même territoire avec deux commandements différents entre des unités mixées et des unités non encore mixées, vous comprenez que ça fait l'imbroglio et ça doit prendre fin de toutes les façons", s'est-il justifié.

=====
Ce processus de mixage avait été en effet décidé en janvier dernier à la suite de fréquents affrontements entre les FARDC et les troupes de Nkunda au Nord-Kivu, visant à intégrer les hommes de Nkunda dans l'armée régulière. Cinq brigades mixées, constituées à part égale de loyalistes et des fidèles du général renégat avaient été déployées dans la région. Une sixième brigade devait ensuite prendre part au processus.

Après l'annonce par l'état-major de l'armée de terre de confier la traque des rebelles hutus rwandais des FDLR aux seules brigades "intégrées" et non "mixées", qui ne faisait pas de tri entre les civils hutus rwandais et congolais et les FDLR, des éléments pro-Nkunda au sein des brigades mixées ont déserté leurs positions. Pour la partie Nkunda, les forces loyalistes faisaient alliance avec des miliciens locaux Maï Maï et des rebelles hutus rwandais des FDLR.

Les FDLR dévoilent le plan du Rwanda

Dans un communiqué daté de Paris et publié jeudi 30 août depuis Nairobi, les rebelles rwandais des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) ont accusé Kigali d'avoir envoyé, depuis début 2007 en RDC, **12.000 soldats en renfort de Nkunda**. "Ce renflouement vise à soutenir les

=====
opérations de déstabilisation et de reconquête des territoires de l'est de la RDC (frontaliers du Rwanda) et de contrôle des zones riches en minerais", affirme le communiqué.

Ce communiqué tente de corroborer les allégations formulées par la MONUC en juillet sur la circulation d'uniforme de l'armée rwandaise sur le territoire congolais.

"Dans la nuit du 18 au 19 juillet 2007, une quinzaine de camions remplis de matériel et d'hommes ont quitté le Rwanda et ont traversé la frontière rwando-congolaise pour rejoindre les troupes de Laurent Nkunda via Bunagana",

indiquent les FDLR qui citent nommément, selon notre source, plusieurs officiers de l'armée régulière rwandaise faisant partie des troupes de Nkunda.

Dans leur communiqué, les rebelles hutus rwandais "appellent la communauté internationale à prendre ses responsabilités et agir vite afin d'empêcher le régime fasciste de Kigali de mettre encore une fois à feu et à sang la région des Grands Lacs". Nkunda qui revendiquait au départ du processus de mixage environ 3 000 hommes en compte aujourd'hui 7 500 et dit avoir en réserve 2 500 autres. D'où les attaques dans tous les

=====
sens. Au Nord comme au Sud-Kivu. Tout expert militaire devra vite croire que ce n'est pas nécessairement un paramètre lié à la stratégie militaire ou à la rapidité, mais au nombre de soldat.

L'augure des évêques de Bukavu

Aujourd'hui, beaucoup d'hommes avertis se souviennent de la sonnette d'alarme tirée début juin par les évêques de la province épiscopale de Bukavu. Dans leur déclaration, ils avaient mis en exergue une situation d'avant la guerre vécue par la population. "Aujourd'hui, nos villages et nos villes sont dominés par une psychose de la guerre", écrit l'archevêque de Bukavu, Monseigneur Maroy.

Pour le prince d'Eglise, et selon le constat de la population, **"les éléments sont apparemment réunis pour une nouvelle guerre au Sud-Kivu"**. Le prince de l'Eglise catholique dénonçait alors **"un mouvement d'infiltration massive et systématique en provenance du Rwanda par les points frontaliers de la Rivière Ruzizi, d'Uvira, de Nyengezi, de Kaza-Roho à Cahé Bukavu"** de même que le placement militaire qui, selon lui, **"reproduit le même schéma que celui qui a prévalu juste avant le déclenchement de la guerre par le RCD en 1998"**.

=====

Alors que la situation ne présageait aucune issue, Mgr Maroy s'interrogeait sur le silence (jusqu'à ce jour d'ailleurs) des autorités du pays. "Que signifie le silence des institutions de la République à savoir le chef de l'Etat, le Parlement, le Gouvernement central et le Haut Commandement militaire...? Sous d'autres cieux, pour une prise d'otage, même d'une seule personne, l'appareil étatique de son pays se mobilise. Pour le gouvernement de la République Démocratique du Congo, devant la menace d'une nouvelle guerre et pendant que sévissent des massacres de la population civile, au lieu de s'attaquer au vrai problème qui est d'ordre sécuritaire et militaire, on nous propose la Table ronde 'intercommunautaire'", avait-il déploré en son temps. Aujourd'hui, l'addition des faits, ajouter le coup de force en démantèlement à Bukavu (lire article dans notre rubrique dernière minute), montre que la situation devient inextricable dans le Kivu.

Peur dans la zone : Déjà lundi 27 août, en guise de signe prémonitoire d'une perturbation des cartes sur l'échiquier, à l'annonce de la réunion des responsables militaires du Rwanda, du Burundi, de l'Ouganda et de la RDC, l'escorte du Commandant de la Brigade Charly, le Colonel Yav, a essuyé

=====

une attaque au cours de laquelle il a perdu quatre hommes de son escorte. Quant aux combats de lundi, des sources dignes de foi indiquent que les militaires FARDC ont été pris par surprise vers 4 heures du matin et délogés de Rubaya où ils avaient pris position, par un groupe plus important d'éléments de Nkunda partis, selon des témoins, de Mushaki, Karuba et Ngungu, à Masisi.

La supériorité numérique et d'équipement des assaillants ne leur a pas permis de résister. Ils ont dû se repliés sur Bihambwe, 6 kilomètres à l'ouest puis finalement à leur base, à Masisi-centre pour solliciter des renforts. La MONUC qui appelle les forces en présence à la retenue, affirme suivre la situation de près, en coordination étroite avec la 8ème Région militaire et propose sa médiation. Cela, depuis plusieurs jours où planaient des suspicions sur l'éventualité d'attaque. Plusieurs patrouilles de la MONUC ont été déployées dans la zone pour rassurer la population civile de Matanda, de Mushaki et de Sake qui commençait à paniquer et dont environ 10 000 personnes ont trouvé asile en Ouganda voisin.

Population prise en étau

Cependant, à la frontière avec ce pays, des observateurs ont enregistré des mouvements inhabituels des troupes

=====
ougandaises à bord d'engins militaires lourds. D'abord dans la collectivité de Kakwa, en Territoire d'Aru. Un décor similaire serait aussi signalé à Rukwanzi, village situé au bord du lac Albert. Plus loin, dans le territoire de Mahagi, le même mouvement est observé à Uruski, un village ougandais qui jouxte Djakanja, en territoire congolais.

La situation perdurerait depuis près d'un mois, indiquent les autorités administratifs de cette partie du pays, qui s'inquiètent de son renforcement. Elles auraient rédigé des rapports à la hiérarchie. Seulement, le commandant de la zone opérationnelle des FARDC en Ituri a indiqué à Radio Okapi ne pas être au courant.

Coup d'épée dans l'eau ?

La rencontre des chefs des armées du Rwanda, d'Ouganda, du Burundi et de RDC avait pourtant débouché sur une déclaration de "leur engagement à chercher la paix en neutralisant" les forces négatives dans la sous région, a lu le communiqué sanctionnant la réunion tenue dans la capitale rwandaise du lundi 27 au mardi 28 août.

Les chefs militaires avaient "réaffirmé leur engagement à renforcer leurs relations". Le texte de la déclaration finale a précisé cependant que l'opération devrait être exécutée dans le

=====
respect des "mécanismes" de la commission "tripartite plus"
qui regroupe les quatre pays.

Cette précision amène dans les esprits de tant d'observateurs militaires des zones d'ombres quant aux positions à prendre vis-à-vis des uns et des autres groupes rebelles, à l'instar des CNDP de Nkunda d'une part et des rebelles hutus rwandais des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et des Rasta de l'autre, qui ont transposé sur le sol congolais la haine ethnique qui gangrène le Rwanda.

Ils pensent que ce pays cherche à épargner les fidèles de Nkunda et accusent la RDC de protéger les FDLR. Cette situation risque d'évanouir les espoirs attendus par les populations du Kivu et souiller la mémoire des milliers des congolais tombés au cours de cette guerre absurde.

Ali Kam

Est RDC:

trêve provisoire conditionnée à des revendications (camp Nkunda)

AFP , 30 août. 07 - 19h13

GOMA (RDC), 30 août 2007 (AFP) - Un proche de l'ex-général tutsi congolais Laurent Nkunda a déclaré jeudi à l'AFP que leurs troupes observaient une "trêve" au Nord-Kivu (est de la RDCongo), conditionnée à la satisfaction de revendications et qui sera rompue en cas d'engagement de renforts de l'armée.

=====
Après de violents accrochages lundi et mardi, les combats ont repris jeudi matin dans le territoire de Masisi (Nord-Kivu), où le quartier général d'une brigade défendu par des soldats loyalistes a été le théâtre d'échanges de tirs à l'arme lourde pendant plus de quatre heures, avant une accalmie.

"Nous observons une trêve maintenant parce que nous sommes au courant de la venue de troupes gouvernementales en provenance de Bunia (nord-est) et d'autres qui sont en train de venir de Kisangani (nord-est)", a déclaré le "général" Bwambale Kakolele, joint à Kiorolirwe, quartier général de Nkunda dans les montagnes du Masisi.

Il a prévenu que si ces renforts gouvernementaux étaient envoyés "au front", **Nkunda engagerait ses troupes "une fois pour toutes"**, sans plus de précision.

Il a affirmé que le Congrès national pour la défense du peuple (CNDP), le mouvement politico-militaire de Nkunda, se battra "jusqu'à ce que les accords conclus avec (le général) John Numbi (envoyé par le président congolais Joseph Kabila) à Kigali soient respectés par le gouvernement" .

=====
En janvier, le général Numbi avait passé un accord avec Nkunda pour intégrer les troupes insurgées à l'armée régulière au sein de brigades "mixées", après de violents combats fin 2006 dans la région.

Nkunda estime que le gouvernement n'a pas respecté ses engagements, en ne formant que cinq brigades sur les six prévues, en refusant de "mixer" le commandement de l'armée au Nord-Kivu et en retirant aux brigades mixées la tâche de traquer les rebelles hutus rwandais qui sévissent dans la région.

Depuis la mi-août, les éléments pro-Nkunda ont commencé à déserters les brigades mixées pour se regrouper en plusieurs lieux stratégiques du Nord-Kivu, comme à Bunagana (proche de la frontière ougandaise), au sud de Kanyabayonga (axe routier majeur) et vers Ngungu (près de la frontière avec la région voisine du Sud-Kivu), tout en consolidant leurs positions dans le Masisi.

Ils accusent l'armée congolaise de pactiser avec les rebelles hutus rwandais, tandis que cette dernière dénonce leur défection au sein des brigades mixées et leur "attaques" contre les soldats loyalistes.

=====
Joint dans le Masisi depuis l'AFP à Kigali, René Abandi, un des porte-parole du CNDP a affirmé que le mouvement de Nkunda était "sur le qui-vive, car l'armée loyaliste semble nous avoir déclaré la guerre".

"La seule chose qui préoccupe actuellement notre mouvement, c'est d'assurer la sécurité des communautés rwandophones (Tutsis et Hutus congolais parlant le Kinyarwanda, langue du Rwanda) qui sont menacées d'exactions (...) par l'armée gouvernementale" , a-il dit.

Situation à l'Est de la RDC : le ministre de la Défense réaffirme la volonté d'un règlement pacifique (31 Août 2007).

Le gouvernement de la République Démocratique du Congo réitère son engagement pour une solution pacifique et négociée de la situation dans l'Est du pays, a déclaré le ministre congolais de la Défense jeudi au cours d'une conférence de presse à Kinshasa. Tshikez Diemu a toutefois envisagé d'autres mesures au cas où la solution pacifique montrait ses limites, rapporte radiokapi.net

Le ministre a rappelé les décisions prises par le gouvernement le 25 août dernier. Il s'agit notamment de sa ferme conviction et son ferme engagement à favoriser l'option pacifique et du

=====

dialogue sur le plan politique national et local. Au niveau régional, le gouvernement favorise une approche commune et concertée avec les pays de la sous région en vue d'une solution durable. Enfin, il entend organiser une table ronde qui réunirait les représentants de communautés concernées sous la houlette de la nation toute entière.

Toutefois, le ministre a indiqué que cette position du gouvernement n'est pas une faiblesse. « Nous pensons que le dialogue ne tue ni ne détruit. Mais si jamais cela n'aboutit pas, nous allons l'arrêter avant que les choses ne s'empirent pour les 90% ou les 100% des Congolais », a-t-il martelé.

Pour conclure, le ministre a marqué sa désapprobation face à la situation qui prévaut actuellement à l'Est du pays.

Par Le Potentiel

1.2. Les trafiquants isolés

Cette catégorie de trafiquants isolés pullulent dans le Fizi et l'Uvira. Ce sont, soit des commerçants désireux de faire fortune dans le trafic d'armes, soit des ex-miliciens Maï-Maï, des ex-militaires des Forces armées zaïroises (FAZ) ou des Interahamwe, présents dans la région depuis près de onze ans. 2. De la Tanzanie au Burundi.

=====

Les principaux cadres du FNL, seul mouvement rebelle actif militairement aujourd'hui au Burundi, sont basés en RDC et en Tanzanie. L'essentiel de leurs armes provient de Tanzanie, par le lac Tanganyika, et sont débarquées dans les petits ports de Minago, Rumonge, Karonda, Mugina ou Nyanza Lac13. Un employé du port de Rumonge qui a requis l'anonymat nous a déclaré que des armes sont dissimulées dans des sacs de farine de manioc, de fretins séchés ou de poissons fumés et séchés, parfois aussi dans des barils d'huile de palme. Il nous a affirmé que les agents locaux des forces de l'ordre burundaises (armée, police de sécurité publique, douane, police des frontières et des étrangers, etc.) sont tous au courant de cela, mais ils se taisent et laissent faire, soit parce qu'ils sont corrompus, soit parce qu'ils ont peur du FNL.

A la question de savoir pourquoi le Burundi, qui sait que le lac est exploité par les rebelles du FNL pour déstabiliser son territoire, ne fait rien pour renforcer le contrôle du Tanganyika, Monsieur Diomède Hakizimana, administrateur de la commune Rumonge nous a dit que le Burundi n'a pas suffisamment de moyens techniques, financiers et humains pour assurer une surveillance efficace de la partie du lac qui lui revient. « Quand bien même nous aurions ces moyens, nous ne saurions y parvenir tant que la Tanzanie servira d'alliée et de base-arrière

=====

à la rébellion, tant que du côté de la RDC il n'y aura ni administration ni système de sécurité organisés. », a ajouté ce responsable administratif local burundais.

L'autre parcours d'approvisionnement en armes pour le FNL est le réseau Nakabaka que nous venons d'évoquer plus haut.

IV. Recommandations

1- Afin de renforcer les mesures de lutte contre le trafic de Tanzanie vers la RDC et le Burundi, on pourrait recommander le renforcement du rôle de la communauté internationale représentée dans la région par la Monuc et l'Onub. Ces deux structures onusiennes doivent étroitement collaborer entre elles dans la surveillance des flux d'armes illégales franchissant les frontières nationales et le lac Tanganyika ; mais elles doivent aussi collaborer avec les organisations de la société civile au Burundi et en RDC. L'on ne doit pas perdre de vue le fait que ni la Monuc ni l'Onub ne possèdent pas en nombre suffisant des membres de leur personnel militaire capables de parler le français, le swahili ou le kirundi, des langues véhiculaires dans la zone concernée par cette enquête.

=====

Avril 2005

C'est dans cette partie de la RDC que se trouve l'essentiel des Mai-Mai. Ces forces d'autodéfense populaire, qui ont mené la guérilla pour résister contre l'agression rwandaise dans l'est de la RDC, sont aujourd'hui théoriquement incorporées dans l'armée unifiée (Forces armées de la République démocratique du Congo, FARDC), mais restent hostiles à toute idée de brassage pour la formation de la nouvelle armée. En conséquence, elles se comportent en miliciens à la solde des chefs militaires locaux. C'est aussi le cas pour les combattants banyamulenge des commandants Aaron Nyamushebwa et Patrick Masunzu. On retrouve encore dans cette région plusieurs centaines de combattants du Front national de libération (FNL), encore en guerre contre le pouvoir de Bujumbura et entretenant des bastions tout le long du versant congolais de la rivière Ruzizi.

2.- Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo-Zaïre, mouvement politico-militaire qui porta Laurent-Désiré Kabila au pouvoir en mai 1997 au terme d'une campagne militaire de sept mois.

=====

3.-Rassemblement congolais pour la démocratie, mouvement rebelle qui s'est opposé à L.-D. Kabila à partir d'août 1998.

4.- Avec leurs troupes, ces deux officiers tutsi congolais ont attaqué et occupé la ville de Bukavu, chef-lieu de la province du Sud-Kivu, du 2 au 10 juin 2004 avant de se retirer sous pression de la communauté internationale.

5.-Dans la nuit du 13 au 14 août 2004, 161 réfugiés Banyamulenge ont été sauvagement massacrés dans leur camp à Gatumba, à l'ouest du Burundi et à seulement 4 km de la frontière avec la RDC. Le massacre avait été aussitôt revendiqué par le FNL, mais certains témoignages y ont vu également la participation de Maï-Maï et d'Interahamwe venus de RDC.

6.-Une autre partie des combattants de souche Banyamulenge, estimés entre 3 000 et 4 000 hommes, sont, avec le colonel Jules Mutebutsi, exilés en province de Gikongoro, au Rwanda, depuis juin 2004. Une rumeur persistante rapporte que ces hommes se préparent à revenir militairement en RDC. Il faut également préciser que les combattants Banyamulenge sont,

=====
depuis quelques années, divisés en deux grands groupes : les pro RCD/Goma et les pro Kigali dirigés par le colonel Jules Mutebutsi. Quant aux pro Kabila, ils répondent aux ordres du général Patrick Masunzu (basé à Minembwe) et du commandant Aon Nyamushebwa (basé à Bibokoboko).

7.-D'après le capitaine Masemo, responsable de l'administration au sein de la 111e brigade d'infanterie (T1), un militaire touche par mois 5 180 francs congolais (soit l'équivalent de 10 euros).

8.-Propos tenus par le Général Mbudja Mabe, répondant à une question d'un journaliste au cours d'un café-débat organisé par la Commission nationale au DDR et auquel prenaient part des officiels de la MONUC.

9.-Journal parlé de 13h00, mardi 29 mars 2005.

10.-Citant le quotidien tanzanien « Daily News » du 9/04/05, l'agence italienne Misna évoque un « colloque de paix » qui aurait rassemblé le FNL et les autorités tanzaniennes en un lieu secret à Dar es Salaam (Misna 9/04/05).

=====

11.-Entretien avec le colonel Mayele Wilondja dans son bureau de Swima, à 32 km au sud d'Uvira, le 31 mars 2005.

12.-Entretien avec un agent de l'Agence nationale des renseignements (ANR) le 30 mars à Uvira.

13.-Récit d'un officier burundais attaché à la Police de l'Air, des Frontières et des Etrangers à Bujumbura, que nous avons rencontré à Bujumbura le 27 mars 2005 et qui a requis l'anonymat.

14.-Entretien le lundi 28 mars 2005 avec un agent des services des Recherches (filiale de la douane au Burundi) au port de Rumonge, dans le sud-est du Burundi. Il a requis l'anonymat pour sa sécurité.

15.-Entretien avec l'administrateur de la commune Rumonge à Rumonge le 28 mars 2005.16 Mission des Nations unies au Burundi (ONUB) fondée le 15 mai 2004 suivant la résolution 1545 du Conseil de sécurité. L'ONUB a, entre autres, pour mission d'aider la MONUC dans la surveillance des flux d'armes

=====
illégal franchissant les frontières nationales et le lac Tanganyika.

Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité.

33, rue Van Hoorde, B-1030 Bruxelles, Tél.: +32.2.241 84 20 -
Fax : +32.2.245 19 33 Internet : www.grip.org -

1.3.- MINEMBWE bis : QUID SIT ?

LES FARDC SUBISSENT DES COUPS DURS A MINEMBWE

Minembwe, Sud-Kivu, RDC, le 14 août 2007 (GLAC) – Les troupes de l'armée congolaise qui avaient conquis les territoires congolais occupés par les mercenaires tutsis infiltrés dans les hauts plateaux du Sud-Kivu ont subi des pertes importantes dans une contre-offensive menée par ces derniers. Suite à ce coup difficile que viennent de subir les troupes des défenseurs de la nation congolaise, les langues se délient et les soldats parlent ouvertement de ce qui était gardé secret jusqu'à présent.

Bien que les troupes de Forces Armées Congolaises (FARDC) qui ont été envoyées dans les hauts plateaux de Minembwe soient des congolais authentiques, l'ironie du sort est que la majorité de leur groupe de commandement est fait

=====

des commandants tutsis rwandais qui à tort ou à raison se réclament originaires de Minembwe ou issus de brassage et de mixage des troupes venues du Nord-Kivu, proches de Nkundabatware et du Rwanda.

Dans ces circonstances, « malgré notre détermination à défendre notre pays, nous étions déjà trahis dès le départ » a affirmé à Grands-Lacs Confidentiel, un des survivants, blessé, qui suit des soins médicaux dans un endroit que Grands-Lacs Confidentiel ne peut révéler.

Apparemment déçu par cette perte inexplicable et surtout par le fait d'être commandé par les proches des mercenaires qu'ils sont venus combattre, le survivant des FARDC renchérit : «Le pays est déjà vendu au plus haut niveau. Partout ces sont des dirigeants étrangers qui sont à la tête du pays. Le gouvernement actuel, Kengo Wa Dondo, Jean-Pierre Bemba, tous sont des étrangers qui ne peuvent défendre le Congo comme le ferait un natif, un autochtone né de parents congolais. Et il y a même des congolais qui sont pires...Si rien de plus sérieux n'est fait, le Congo est au carrefour... Il a l'air d'un navire qui va chavirer. »

Le survivant pointe surtout du doigt deux officiers congolais qui servent d'instruments de la campagne tutsi à conquérir le Sud-Kivu. Les FARDC accusent Patrice Masunzu,

=====
Commandant adjoint militaire chargé des opérations et deuxième personnalité de la défense au Sud-Kivu. Ils accusent aussi Nakabaka commandant en second du Sud-Kivu, chargé de la logistique, d'être à la base de cette défaite contre les FARDC. Selon nos sources, ces deux personnalités sont très bien connues pour être de connivence avec l'ennemi afin de leur faciliter la reconquête des hauts plateaux du Sud-Kivu. Ils sont pourtant à la tête de l'armée au Sud-Kivu, une des régions poudrières de l'insécurité à l'Est du Congo.

Un autre rescapé des FARDC grièvement blessé et rejoint par Grands-Lacs Confidentiel explique l'inacceptable coup monté contre les troupes congolaises: « A la tête d'une des sections des nationalistes les plus durs de ce front, qui était stationnée à Muramvia (dans les environs de Minembwe) dans les hauts plateaux, on a placé un tutsi rwandais originaire de Minembwe pour la commander. Ce même rwandais a comploté avec les mercenaires et les a dirigés dans un endroit convenu avec les ennemis et a fait tuer toutes nos troupes. »

A l'annonce de cette nouvelle, la population autochtone des environs de Muramvia jugea inacceptable la trahison des commandants des troupes de l'armée congolaise et se rallia avec les survivants des troupes congolaises pour leur apporter soutien et combattre les mercenaires rwandais.

=====

Cette perte donne raison à la population d'Uvira qui, lors du passage de William Swing, le chef de la mission de l'Onu au Congo, lui a signifié qu'il était à Uvira pour le malheur du peuple congolais et non pour son bonheur. Swing, surnommé le « Sorcier de l'Onu » à l'Est du Congo pour ses positions en faveur des ennemis, avait alors rougi la face.

L'une des tactiques utilisées par les assaillants consistait à s'habiller en tenue civile pour se confondre avec les autres tutsis rwandais qui vivent dans les hauts plateaux. Ils surprenaient facilement par des tirs à l'arme automatique, les troupes congolaises et les Mai-Mai dans leurs patrouilles ou lorsque les combattants congolais allaient au marché pour s'approvisionner en produits vivriers.

Dans notre récent communiqué (voir Glac numéro 20 du 7 août 2007) nous avertissions nos lecteurs que James Kabarebe promettait de faire une action de taille pour relever le défi de la défaite qu'avaient subi les mercenaires depuis quelques semaines.

Peu avant cela, nous avons aussi informé nos lecteurs qu'un officier supérieur de l'armée rwandaise s'était rendu à Goma, où il a été habillé par les troupes de la Monuc en officier de l'Onu; tous s'étaient envolés à bord d'un avion de la Monuc vers Minembwe.

=====

Le Ministre de la Défense Nationale de la RDC se serait rendu en personne à Uvira pour comprendre les faits derrière cette défaite. Cette perte coïncide aussi avec le passage à Uvira de certains parlementaires qui devraient en faire un rapport au gouvernement de Kinshasa, en particulier le Député Bitakwira et le Ministre Bitijula.

Avertissement de "Danger mortel" «Les Forces Armées Congolaises piégées»

Congolaises, congolais,

L'heure est à la vigilance, il se prépare au niveau de l'Etat-major des FARDC une offensive destinée à aller en découdre avec Laurent Nkundabantuare dans le Nord-Kivu, dans le Masisi que ce bandit de grand chemin a investi. Les officiers de l'armée congolaise n'ont pas suspendu les opérations entrevues pour ce faire, c'est une diversion pour attaquer ces hordes avec l'effet de surprise. Dans les sciences militaires, la surprise est le mot clé pour les grands stratèges, car ce phénomène de surprendre et triompher à la Pyrrhus est le mode qui garanti aux troupes d'encaisser le moins des pertes des combattants. L'on se souviendra que la guérilla est née pour contrer

=====
l'intelligence stratégique des armées classiques qui réussissaient à déconstruire la résistance des patriotes, des révolutionnaires et des bandes armées.

La mise en déroute de l'armée française au Vietnam ou la décision de mettre fin aux combats des Marines dans le 17^{ème} parallèle est due au fait qu'il était impossible aux Généraux aguerris, comme Westmoreland, pour les intimes, Westy, de savoir exactement quelle tactique prendre pour en venir aux ruses des hommes du Général Giap. En d'autres mots, c'est cette surprise qu'il faut que l'Etat-major des FARDC s'oblige à éviter dans l'offensive indiscreète qu'elle prépare pour en venir à bout avec Nkundabantuare. Il n'y a rien de ce que les Forces armées congolaises font qui ne soient pas connu des autorités rwandaises de Kigali et du Général dissident, Batware Wa Batware.

1. Le plan de l'offensive est connu

En Occident, je veux dire dans l'espace géopolitique de l'Atlantique Nord, le plan des opérations militaires est déjà connu avec toutes ses possibilités de permutation opérationnelle sur le terrain. Les journalistes du Washington Post des États-Unis, du National Post du Canada, le Soir de

=====

Bruxelles et de la Libre Belgique, pour ne citer que ceux-ci, sont au courant du déploiement des troupes dans les hautes terres du Kivu. Laisser entreprendre l'armée, sous le Commandement postiche de Joseph Kabila, cette offensive, c'est envoyer les militaires congolais au suicide. Dans les montagnes, c'est l'armée rwandaise qui est postée à la place des troupes de Nkundabantuare. Il est important que l'on ne se méprenne point et que l'on ose offrir à Hadès des jeunes valides que la République peut bien éduquer dans l'art de faire la guerre.

Pour être sûr de ce que j'allègue, quiconque a de l'audace pour fouiner dans les fichiers du Ministère des Affaires Étrangères, dans la rubrique des visas accordés aux médias de l'extérieur ces derniers jours, s'apercevra d'une augmentation d'octroi de ce document. En effet, la presse internationale est courant de tout ce qui se passe dans le Haut-Commandement Congolais, elle pressé de reprendre la diffusion des nouvelles sensationnelles et de faire de nkundabantuare, une sorte de Che Guevara naïf. Mais, cette propagande n'est pas à l'avantage de la RDC, mais bien à sa propre perte d'image.

=====
Il n'empêche que dans cette opération destinée à échouer, trois perspectives sont préméditées pour discréditer l'armée congolaise déjà très mal réputée. Il s'agit d'abord :

1. De lui infliger une défaite cuisante accompagnée d'une perte énorme en vies humaines ;
2. De l'accuser de toutes les exactions dans le but de blanchir, de ses crimes, le général, Laurent Nkundabantuare. Or, celui-ci ne se bat que pour des raisons qu'il évoque dans ses interviews, à savoir protéger l'arrière-garde des sites miniers que le Rwanda et la Communauté Internationale exploitent sous le couvert du crime organisé ;
3. De permettre à Joseph Kabila de procéder à une purge d'Officiers généraux et supérieurs capables de défigurer Nkundabantuare. Le Cabinet de Joseph Kabila, par des récriminations infondées d'incapacité de conduite de combat devant l'ennemi à l'endroit de son Etat-major, aura, par cet artifice prémédité, réussi sans grande peine à se débarrasser de ceux qui inquiètent le chef de l'État d'un putsch. Du côté de ses commanditaires, le Président congolais aura rempli sa vraie mission, celle de l'hypothèque plénière sans autre forme de procès des richesses de la RDC ;

=====

En vérité, l'opération qui se met au point constitue une mascarade, somme toute de la poudre aux yeux. La MONUC, comme toujours, a déjà choisi son camp et s'est anticipativement interposée dans les positions devant gêner les FARDC au cours de leur offensive appréhendée. C'est d'ailleurs à cause de ce fait que les villageois du Nord Kivu qui s'en prennent verbalement à l'inactivité de la MONUC sont accusés, souvent abusivement et à l'avance, d'agresser les troupes laxistes de l'ONU, lesquelles du reste ne les protègent pas. Dans ce qui fut nommé comme invective de ces derniers jours, seule la MONUC s'exprime, les gens de la campagne n'ont pas formulé une seule thèse y relative. Ces personnes n'ont pas de micro de portée internationale, alors on écoute qu'une seule voix, celle qui émane de l'autorité décriée et elle s'en tire bien en échouant l'essentiel.

Dans ce contexte, les soldats Congolais partent perdant à la bataille, au premier coup de feu, la MONUC n'intercédera pas en leur faveur au faux pas de leur défilé vers la cible cynique. Au Conseil de Sécurité comme toujours, ces combattants pré qualifiés de mauvais porteront préjudicieusement l'opprobre. Dès lors, pour eux, c'est la déroute qui est ainsi programmée et l'humiliation organisée en conséquence

=====

comme trophée. Dans l'attaque qui se prépare, le scénario est déjà monté, lorsque les militaires vont être en convoi vers le front par terre, par bateau ou par avion, les contingents seront repérés et exterminés bien avant comme ce fut le cas, en 1999. Cette année-là, c'est tout un avion qui fut bombardé du sol avec à son bord tous les militaires qui allaient se positionner à Goma.

Tout est échafaudé pour rendre impossible la déstabilisation des troupes de Nkundabantuare, car celui-ci est un agent protecteur des zones enlevées à la RDC par le crime organisé dont plusieurs bureaux sont à Bruxelles, à Paris et dans les réduits de Kigali. Ceux qui tiennent la RDC en séquestre sont déterminés à montrer que le Rwanda est un État militairement puissant qui ne répond, dans la crise congolaise, qu'à une logique de préservation de son espace intérieur menacé par les bandes armées en provenance de la République congolaise. Pourtant, qui ne sait pas que c'est le Rwanda et son Dracula ont endeillé toute la région des Grands-Lacs avec comme victimes émissaires de première ligne, le Peuple du Vendredi Saint.

=====

2. Le piège de Gatumba

Il s'agit dans cette étape d'éventrer les Congolais par une accusation gratuite de crime contre l'humanité. Colette Braeckman avait déjà autour de 1996 appliqué cette formule contre les FAZ de Mobutu. Il important que je rappelle ces détails, car nous ne seront pas documenté si nous ne répétons ces repères d'une écriture de presse farfelue, je cite *«Nouvelle épuration ethnique dans l'Est du Zaïre : l'armée zairoise est en campagne contre des «bandes tutsies». L'heure est de nouveau la purification ethnique. (...) Dans un tel contexte, l'armée zairoise est tentée de poursuivre une purification ethnique qui, sur les hauts plateaux du Masisi, dans le Nord Kivu, est virtuellement terminée.»* C'est le piège de Gatumba.

Joseph Kabila est au courant de tout ce qui se trame en ce sens, il a accepté la Présidence avec les incidences et conséquences appliquées à son rôle de complice coupable de la liquidation de la République, de ses biens, de la prédation de son environnement et de la déchéance intégrale de son peuple. Il n'est pas difficile de le constater, ce chef d'État se terre en lâche à Kinshasa tout le temps. Qu'il vente ou qu'il pleuve, il n'a cure de se déplacer vers les chaudrons des canonnières de son

=====
armée. Depuis qu'il est élu, il n'a jamais mis pied dans les zones chaudes du Nord-Kivu. Or, dans les mêmes conditions, mêmes les femmes, qui ne sont pas militaires, ont montré plus de courage que son képi de Général reçu de papa. L'américaine, Condoleeza Rice s'est rendue plusieurs fois en Irak et en Afghanistan, la Gouverneure Générale du Canada, Madame Michael Jean, s'est retrouvée entre les feux croisés de l'OTAN et des Taliban, mais elle a toujours envie d'aller rendre visite aux soldats des Forces canadiennes.

Ne parlons pas des hommes d'État de l'espace public international. George Bush, le Président américain, Stephen Harper, le Premier ministre canadien, Tony Blair, le Premier ministre britannique sortant, les différents Ministres de l'Atlantique Nord, tous se sont succédés et se succèdent encore au rythme sans répit des délégations politiques pour se rendre compte des

Le danger dans cette opération qui se monte sans discrétion donne aux détracteurs de la République la conception des stratagèmes dramatiques et ces derniers ne s'en empêcheront pas, il peut s'agir :

1. De l'interposition, par les hordes de Nkundabantuare, des tribus congolaises vivant à cheval entre la RDC et le

=====

Rwanda comme bouclier humain. Dans ce cas-ci, ce seront les villageois de Masisi, de Kalehe ou de Goma qui vont être sacrifiés pour servir de caution à l'épuration ethnique recherchée à prix fort. Dès lors, on pourra évoquer le génocide des Rwandais, particulièrement des Tutsis par les Congolais, comme Ruberwa l'avait déjà attesté, en 1994. Cette supercherie est facile étant donné que les riverains des deux bords parlent tous le Kinyarwanda ;

2. De mettre les expatriés sur la ligne de feu pour créer une psychose et une indignation au Conseil de sécurité des Nations-Unies en vue de condamner Kinshasa de faire fi des Conventions internationales comme au moment où les para commandos belges furent massacrés à Kigali peu après la mort de Juvénal Habyarimana ;
3. De produire des victimes innocentes dans la communauté des colonies étrangères vivant au sein des locale en vue d'accabler les Congolais de xénophobie et d'interhamwisme ;

La vraie guerre de libération nationale a dérapé, l'aventure de Nkundabantuare et Ruberwa a été légitimée. C'est Joseph Kabila qui l'a avalisé en permutant le Général Félix Mbuza Mabe

=====

du Front où il rappelait l'héroïsme du Général Léonard Mulamba durant les batailles historiques de Stanleyville et de Bukavu, en 1964. Le Président, des Congolais par intérim, l'a renvoyé sciemment croupir comme instructeur à Kitona quand le théâtre des opérations militaires requérait sa science de combattant. C'est cela qui vérifie la trahison kabilienne et qui se continue sans vergogne. Les dés sont pipés, la supercherie d'une offensive pour les FARDC est un piège, un danger mortel dans lequel on lance l'armée droit dans la gueule du dragon, celui de l'Apocalypse 12.

On tente dans les milieux du lobby de la guerre à Kigali de faire-valoir la dynamique de haine qui divise les ethnies Hutu et Tutsi dans l'environnement congolais. C'est au sein de ces deux groupes tribalo-ethniques qu'il faut rechercher les raisons et les explications premières des massacres que l'on veut présomptueusement imputer à la RDC à la moindre erreur de son armée capable des pires comportements inattendus. Le deuxième motif pertinent découle du complot international animé par dérogation d'une procuration donnée aux États limitrophes des pays des Grands-Lacs pour désactiver l'État la République Démocratique du Congo.

Car, il est question, au-delà de ces pays complices du génocide silencieux des Congolais, de se trouver un exutoire

=====
pour désintégrer la RDC. L'étape préparatoire a été réussie et accomplie, c'est le morcellement administratif du Congo en plusieurs provincettes et la promulgation d'une mauvaise Constitution pour faire avancer ce projet débile de la disparition définitive de la RDC sur la carte de l'Afrique et du monde. Le terrible massacre qui a fait plus de 160 morts dans le camp des réfugiés de Gatumba en face d'un camp militaire burundais et des postes de services des Nations-Unies, l'ONUB, est symptomatique pour tout expliquer. Les criminels, arrivés cette là du 13 août 2004, ont tué pendant 2 heures sans être inquiétés et se sont enfouis dans la nature après leur sale besogne. Ce n'est qu'au matin que le Burundi et l'ONUB ont commencé à s'indigner comme s'ils n'avaient pas entendu des cris de détresse et de tragédie qui ont fusé toute la nuit de toute part du camp de réfugiés de ce lieu.

La vraie réalité n'était pas une énigme, mais le laxisme des observateurs internationaux dont les missions de l'ONU cantonnées dans toute la région des Grands-Lacs. Il s'agissait du Rwanda, de l'Ouganda et du Burundi, en connivence avec leurs antennes politiques établis Kinshasa et leurs branches paramilitaires cantonnées au Kivu sous la bannière du RCD/Goma qui ont orchestré cette tragédie funeste. Ces représentations attisent le noyau de l'effervescence des

=====
tensions dans la région des Grands-Lacs et perturbent l'ordre constitutionnel, public et social. Kigali, Kampala et Bujumbura sont engagés dans une course ouverte au leadership pour enlever à la République Démocratique du Congo son poids politique en Afrique centrale et son étoffe de rayonnement international. Ces conspirateurs, avec la complicité du gouvernement congolais, ont des objectifs divers que sont :

- Balkaniser le Congo pour le compte des multinationales ;
- Accéder aux richesses congolaises en évitant les procédures légales, le Rwanda importe au vu et au su de tout le monde la cassitérite, le diamant, l'or, le coltan, le cuivre plaqué, alors qu'il n'est pas producteur de ces minerais. C'est en Belgique que l'on peut facilement contrôler la provenance de ces richesses autrefois sous le monopole de l'UMHK ;
- Se créer un harem libidineux pour les délinquants qui trouvent dans le Congo, un réservoir sans fond des femmes accessibles sans contraintes, etc.

Pour arriver cette fin, les acteurs de ce cartel utilisent le mensonge, le massacre et la perfidie, la somme de tous ces crimes est posée sur la RDC à laquelle il est demandé le fardeau de la preuve en fonction des accusations qu'elle porte contre ses agresseurs. Autrement dit, les conséquences de ces manœuvres criminelles sont mises à la charge du Congo-

=====
Kinshasa qui doit s'expliquer, par son peuple et non son gouvernement des malfrats, en rendant compte à la Communauté internationale sur les pseudo-mœurs étranges de sa population. L'aversion de la jurisprudence de l'ONU et de la Communauté internationale est au plus haut niveau de son comble.

Pourtant, on savait très bien que c'était Ruberwa, alors Vice-président qui était l'exécuteur intérieur de ce complot en RDC. Cet homme à l'épais dossier criminel a fomenté de toutes pièces une macabre tuerie. Le 14 mai 2002, il avait, avec la main de Laurent Nkundabantuare, ordonné au RCD/Goma le massacre de 200 Congolais Kisangani, sous les directives du Rwanda bien entendu. Ruberwa a provoqué la tuerie des populations civiles et demandé à ce que ces derniers soient jetés dans le fleuve Congo, nul n'ignore cet épisode. L'ONU était là et n'a fait qu'observer le carnage parce que sa mission au Congo ne se limite qu'à l'observation des massacres. Ruberwa a commandé en sous-main des crimes odieux pour parvenir aux objectifs perfides de balkanisation du Congo. Je rappelle ça pour dire aux chefs militaires en fonction à l'Etat-major Général des FARDC que l'opération qu'ils préparent est vouée à l'échec.

=====
Les soldats de la RDC même s'ils ne gagnent pas des batailles, nul n'a le droit de les pousser à la mort gratuite dans les serres du feu nourri inconsciemment. Kigali, Kampala, Bujumbura, ont déjà tous les plans initiaux des opérations, Laurent Nkundabantuare se frotte les mains et attend d'être plébiscité par le succès rêvé comme étant le Che Guevara, le Bolivar des Grands-Lacs, le Amilcar Cabral local, alors qu'il n'est qu'un soudard, un assassin des multitudes, un violeur des femmes et un bandit de grand chemin. Les Congolais, même ceux qui parlent Kinyarwanda comme langue maternelle, car ils existent de l'autre côté de la Ruzizi, ne se tuent pas. Il est que ceux-ci deviennent, désormais, des Banyacongo, car cette distinction fera jurisprudence à l'avenir. L'unité nationale de la RDC est sacrée, un délinquant ne peut pas harceler 60 millions des citoyens chez eux.

Le Président Joseph Kabila fait basse mine devant tous ceux avec qui l'ont commandé au sein du Front Patriotique Rwandais, il a peur de Paul Kagamé dont il était l'un des garçons de service du corps rapproché, il craint Yoweri Museveni qui tue chaque jour le peuple du Congo dans l'Ituri et qui vole les bois de la forêt de cette partie du pays. En substance, la République telle qu'elle fonctionne aujourd'hui est réellement dirigé par une Présidence hybride. On aperçoit dans

=====

cette direction politique : Paul Kagamé, William Swing, Thabo Mbeki, Yoweri Museveni et les tentacules sous-terraines des tireurs des ficelles de Bruxelles, de Paris et de Washington.

3. Pour faire court

J'informe les Congolais, de la RDC et de l'Étranger, de peser lourd dans le débat d'une éventuelle offensive dans le Masisi, au Nord-Kivu. Le Rwanda a tous les plans de guerre conçu pour déloger Laurent Nkundabantuare et ce dernier a toutes les informations sur le déploiement des FARDC. Toutes ces informations sortent allègrement du Bureau du Président Kabila lui-même. Le Parlement congolais a un devoir civique de demander la suspension de ces opérations vers lesquelles, le chef de l'État n'est pas enchanté et se trouve lui-même en conflit d'intérêt avec ses anciens compagnons des génocides pluriels. À l'étape-ci, la résolution du conflit en RDC, passe par l'implication obligatoire de la MONUC, c'est elle qui doit faire cette besogne, elle a les hommes de guerre, elle dispose des armes et elle a la caution de la Communauté internationale de par la Charte des Nations-Unies qui lui reconnaît le droit de bouter dehors tout individu et toute organisation criminelle qui menace la paix. Voici les lignes essentielles de la mission de l'ONU telle qu'enchâssé dans sa Charte :

=====
NOUS, PEUPLES DES NATIONS UNIES, RÉSOLUS :

1. à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances ;
2. à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites ;
3. à créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international ;
4. à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande,

Cette volonté est ratifiée dans l'énoncé du but premier de la Charte ci-dessous :

«Maintenir la paix et la sécurité internationales et à cette fin: "prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écartier les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix," et réaliser, par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations, de caractère international, susceptibles de mener à une rupture de la paix».

=====

L'ONU ne peut pas se dérober de son devoir, six millions des morts c'est trop. Au Katanga, elle a attaqué la Gendarmerie katangaise, si elle ne le fait pas avec Nkundabantuare, c'est qu'elle a commis une offensive injuste, car sa Charte de 1961 n'a pas changé. Ne pas agir, c'est criminel, c'est elle qui doit alors aller au TPI. La guerre au Congo n'a que trop duré, que les Congolais que nous sommes cessions de croire que le travail de l'ONU en notre pays découle de la charité de cette Organisation. Non et non telle n'est pas la vérité, c'est son devoir et son obligation. Le Congo, de son côté, s'acquitte intégralement de ses devoirs et obligations vis-à-vis d'elle sans pleurnicher ni refuser un seul sous à l'épargne du Palais de verre de New York.

La MONUC est rétribuée par la RDC par le travail des Congolais, il n'y a pas de cadeau dans le rôle qu'elle assume au Congo, un rôle qu'elle remplit d'ailleurs très mal. L'Union Européenne ne doit pas non plus clamer qu'elle a dépensé 500 millions pour les élections de mascarade qu'elle a organisée sans la permission de notre nation. Cette somme, desdits 500 millions est défalquée chaque jour sur l'économie moribonde du Congo sans pitié par Bruxelles. Les femmes Congolaises appellent de toutes leurs tripes que l'ONU agisse et que soient

=====
punis leurs violeurs, ce message est à prendre au sérieux. Ce que femme Congolaise veut, Dieu le veut.

Tout ce qui s'accomplit au Congo avec la Communauté internationale n'est pas gratuitement offert, il est hors de question de se montrer docile comme des moutons quand ce sont les mêmes paliers de l'ordre international qui noient chaque jour la RDC dans le fond des eaux profondes du paupérisme planifié de la mondialisation. 500 millions de dollars des élections ne valent même pas le budget de la ville de Bruxelles, d'Ottawa ni de Montréal. Ce montant mitigé est celui que "loto-Québec" distribue chaque mois aux bénéficiaires de sa loterie de 649. Alors que des voix ne fusent pas du gouvernement congolais pour amadouer les citoyens en les incitant de clamer haut et fort la charité de l'Union Européenne lorsque ses ressortissants sont de ceux qui vendent les armes dans le désordre des rébellions congolaises.

Il est temps que toutes les zones d'ombres de la réalité rdécienne soient éclaircies par les élites congolaises soucieuses de transparence contre l'ignorance. Montréal a une population de 2 millions d'habitants, mais dispose d'un budget de plus de 2 milliards alors que la RDC a 60 millions d'habitants, elle a peine

=====
800 millions de dollars en guise de budget. Comprenne qui pourra. Pour l'instant, les Congolais doivent refuser tout envoi des militaires à la guerre, car Kigali et Nkundabantuare sont déjà en possession de tous les plans de l'offensive envisagée. Les journalistes de la presse internationale sont déjà en possession de ce qui semble être les plans de l'attaque contre les hordes de Nkundabantuare. Il y a en veillesse un "Danger Mortel" pour les troupes. La République doit empêcher la boucherie de ses soldats offerts en appât à un ennemi à sa nation.

PS : Que le Parlement et le Haut-Commandement interpellent sérieusement le chef de l'État, il n'est pas honnête en envoyant au feu les pauvres militaires mal encadrés et mal rétribués. Joseph Kabila se prête à ce jeu de trahison de l'armée de la RDC depuis le 2 août 1998. Ouvrons l'œil !

Djamba Yohé,
Gaston-Marie F.
Le Congolais de l'Atlantique Nord.

Ottawa, le 28 août 2007,
Canada

=====

LA SITUATION AU NORD-KIVU (Combats de 2007)

Le Rwanda est très en colère après avoir appris que les mercenaires rwandais capturés à Ngomu (près de Bukavu) ont été « liquidés ».

Le Rwanda renforce ses troupes au Nord-Kivu où ses effectifs s'élèvent à 9 000 hommes et 1300 au Sud-Kivu. Le plan du Rwanda vise à importer au Congo tous les immigrés tutsis rwandais chassés de la Tanzanie. Ce plan prévoit répartir ces rwandais dans les circonscriptions congolaises suivantes : Vyura (au Katanga), Minembwe (Sud-Kivu), et dans le territoire occupé par les Hema. Ils travaillent fort pour obtenir deux territoires reconnus par le Congo où ils pourront tous vivre comme si c'était leur terre, il s'agit de Minembwe et Bunyakiri.

Par ailleurs, de sources très fiables, il nous revient que Laurent Nkundabatware est très bien équipé d'armes très modernes et très sophistiquées. Il a récemment reçu par le Rwanda, un lot d'armes en provenance d'Afrique du Sud et se dit fièrement prêt à faire face à toute attaque éventuelle des troupes congolaises.

Au même moment, un bataillon rwandais progresse vers MUBI (dans les environs de Walikale) visant à conquérir une partie riche en minerais, y causer l'insécurité et faire croire aux

=====
Interahamwe.

Un autre groupe avance parallèlement vers l'aéroport de Walikale pour le contrôler.

Esdras MASAN

Rédacteur en Chef

Grands-Lacs Confidentiel

E-mail: glac_editor@ yahoo.com

1.4.- Des témoignages empoignants sur les violences subies et à venir

1.4.1.-Le droit d'ingérence au nom de l'humanisme

Depuis plusieurs mois, les raptés contre rançon se multiplient au Kivu (est du Congo-Kinshasa). Durant leur détention, les femmes violées sans relâche par des hommes en armes vivent un véritable martyre. Les exécutions sommaires sont légion. Les villageois sont terrorisés. L'une de ces femmes a accepté de raconter son calvaire.

Fin décembre, le village de Chinjoma, dans le territoire de Walungu (à une cinquantaine de kilomètres de Bukavu, chef-

=====
lieu du Sud-Kivu, frontalier avec le Rwanda), a été victime d'un de ces raptés contre rançon. Aujourd'hui, Chinjoma est à moitié vide; la plupart des habitants se sont réfugiés au stade de Mafundwe.

Deux mois après les faits, une des femmes du village, âgée de 47 ans, sort de l'hôpital. Respectée comme présidente du Shirika (groupement chrétien), très affectée par ce qu'elle a subi et la perte de parents, elle raconte, en langue mashi, ces jours terribles.

Plus de 4 500 cas de viols ont eu lieu ces six derniers mois. C'est le bilan de la Coordination provincial de lutte contre les violences faites aux femmes, rapporte radiokapi.net

70% des viols sont attribués aux groupes armés, et 82% des victimes souffrent des maladies sexuellement transmissibles. La rapporteuse spéciale des Nations unies sur les violences faites aux femmes, Yakin Ertuk, a fait une visite de 48 heures à Bukavu. Elle témoigne: « *Je crois que mes sentiments sont tellement forts que cela entraînerait des débordements. J'ai vu des cas extrêmement tristes. J'ai interviewé plusieurs petites filles, jeunes filles et femmes qui avaient connus des atrocités, vraiment des choses abominables. Et, elles avaient encore la capacité de sourire et elles étaient belles dans ce sourire. J'ai vu également un très grand nombre de femmes qui sont en*

=====
attente d'une opération et que le médecin avait regroupé. J'ai eu l'occasion de leur parler brièvement. Mais je suis plus inquiète encore pour celles qui ne sont pas à l'hôpital car elles doivent souffrir et n'avoir aucun espoir. »

Yakin Ertuk préconise une réaction énergique de la part des autorités pour que toutes les femmes ayant subi des violences puissent être médicalement traitées.

Dans l'église

«C'était le 29 décembre. Je revenais des champs. Arrivée à l'entrée du village, j'ai remarqué un silence inquiétant. Je me suis cachée derrière le mur de la petite chapelle catholique pour voir ce qui se passait. Il n'y avait pas âme qui vive sur la grande place...

Tout d'un coup, une voix derrière moi m'a fait sursauter: «Hagarara» (Ne bouge pas). Je me suis brusquement retrouvée nez à nez avec un homme immense, très sale, avec un long fusil sur chaque épaule. J'ai tout de suite compris que j'avais affaire à l'un de ces fameux Interahamwe(1) qui terrorisent nos villages depuis plusieurs mois. Le chishungu (barbare) m'a fait signe avec de grands gestes de son poignard de remettre mon sac de victuailles sur la tête et d'avancer vers l'église

=====

protestante en bois. Là, j'ai retrouvé presque tous les habitants, assis par terre, les mains sur la tête.»

«Il y avait mon père, mes frères et mes cousines. Tous ceux que j'ai connus depuis ma naissance et ceux qui sont nés après moi. Debout, il n'y avait qu'une douzaine de soldats armés. J'en ai reconnu deux que je voyais régulièrement au marché de Mudusa. Avant, j'avais du mal à croire ceux qui disaient que des soldats congolais étaient de mèche avec les rebelles rwandais mais maintenant je n'ai plus de doutes. Ces deux-là, je les connais bien; l'un d'eux est attaché à l'ANR (NdIR: Agence congolaise de renseignement). Cela m'étonnerait qu'il parle un seul mot de kinyarwanda(2) . Les biens pillés dans les cases du village étaient entassés dans des coins de l'église: des radios, des vêtements, le groupe électrogène de la chapelle et toutes les marchandises des trois boutiques.»

«Celui qui m'a amenée m'a ordonné de m'allonger au milieu de l'église, dos à terre. Il a retroussé mon pagne, déchiré ma blouse et m'a violée. Et puis après, il a laissé la place à un autre. Mon beau-père, qui avait 74 ans, s'est levé pour protester. J'ai entendu une balle claquer derrière moi. J'ai aperçu le vieux s'écrouler à genoux. Il tenait son ventre dégoulinant de sang.»

=====

«Un moment distrait dans sa sale besogne, celui qui était en train de me violer et qui devait être le chef de la bande, s'est remis debout. Il a demandé à la cantonade, en swahili (3) avec un fort accent kinyarwanda, si mon mari était là. Albert, le père de mes six enfants, s'est levé. On lui a fait signe d'approcher et de se coucher sur le ventre, à même le sol poussiéreux. Ensuite on m'a fait m'allonger sur son dos... Quatre hommes me sont passés dessus à tour de rôle. Mon époux nous servait de matelas. Mon fils de 17 ans et ma fille de 15 ans pleuraient de honte mais n'osaient pas bouger pour ne pas finir comme mon vieux beau-père. Il se tordait de douleur et personne ne pouvait l'aider. J'ai appris par la suite que toutes les femmes avaient déjà subi le même sort que moi.»

Trois morts pour l'exemple

«Le soleil se couchait. Alors, le chef de la bande a donné le signal du départ. Les jeunes gens et les hommes robustes, quatorze au total, ont été chargés de transporter les biens pillés. Trois soldats avec de grosses lampes torches marchaient en tête, devant les porteurs et des femmes. Nous étions huit femmes et trois filles, dont ma nièce de 10 ans. La nuit est tombée quelques minutes après que nous ayons quitté le village. Je ne sais plus dans quelle direction nous sommes allés.

=====

Je sais seulement que nous étions en pleine forêt et que ça montait sans cesse. Ça a duré des heures. Le jeune Mugisho, qui avait 16 ans, avait quitté l'hôpital à peine une semaine avant. Fatigué, il a laissé tomber le fardeau de casseroles, trop lourd. Ils l'ont achevé d'une balle dans la tête. Un des soldats a récupéré sa charge et on a continué à marcher comme si de rien n'était.»

«A l'aube, on est arrivés dans une sorte de campement fait de branchages et de feuilles d'arbres. Une centaine d'hommes vivaient là. Nous y avons passé trois semaines. On a été libérés le 19 janvier. Nos ravisseurs avaient exigé 1000 dollars de rançon. Le lendemain de notre arrivée dans ce camp, huit des quatorze hommes avaient été libérés et chargés d'aller récolter la somme au village.

Avant qu'ils ne partent, trois jeunes gens avaient été abattus sous leurs yeux pour bien leur montrer ce qui nous attendait s'ils ne revenaient pas avec la rançon dans les 30 jours. Heureusement pour mes enfants, mon mari avait été relâché dans ce groupe. Je me suis dit à ce moment-là qu'au moins ils auraient un de leurs parents pour les consoler de l'absence de l'autre.»

«Chaque jour, en plus des dures corvées de cuisine, de lessive, de coupe de bois, que nous partagions avec les hommes

=====

détenus, nous avons été violées. Certains jours par dix hommes ou plus, chaque fois que l'envie leur en prenait. N'importe où, n'importe comment, le jour, la nuit, au milieu du campement ou dans la pénombre d'une cabane...»

(1) *Milice extrémiste hutue rwandaise*, qui fut le fer de lance du génocide de 1994. S'est réfugiée au Congo et s'est grossie de jeunes rebelles hutus.

(2) *Langue rwandaise*.

(3) *Parlé dans toute l'Afrique de l'Est*.

© La Libre Belgique 2005

Les Droits des Femmes sont des droits humains : la paix pour la femme de la RDC passe par sa participation directe et indirecte à la gestion de la chose publique.

La déclaration universelle des droits de l'homme stipule en son article 21 :

« Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques

dans son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire des Représentants librement choisis. « Toute personne a droit à accéder, dans des conditions d'égalité, aux fonctions publiques de son pays.

Si nous reprenons ces dispositions légales ci-dessus, c'est pour se situer dans l'esprit du thème de la journée

=====
internationale de la femme de cette année qui s'intitule « femme, justice, sécurité, élections » "En effet, notre constitution de la transition se conformant à cette disposition légale internationale, prône l'égalité de tous les congolais devant la loi sans distinction aucune

Il est dit en son article 17 que « tous les congolais sont égaux devant la loi et ont droit à une égale protection des lois

« Aucun congolais ne peut, en matière d'éducation et d'accès aux fonctions publiques ni en aucune matière, faire l'objet d'une mesure discriminatoire, qu'elle résulte de la loi ou d'un acte de l'exécutif, en raison de sa religion, de son sexe, de son origine familiale, de sa condition sociale, de sa résidence, de ses options ou de ses convictions politiques, de son appartenance à une race, à une ethnie, à une minorité culturelle ou linguistique »

De ce qui précède, il ressort que la gestion de la chose publique est une affaire de l'homme et de la femme car tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Tous les deux détiennent des capacités innées et acquises qu'ils doivent mettre au service de leur communauté pour son développement

La participation à la gestion de la chose publique, surtout aux instances de prise de décision passe également le plus

=====

souvent par les élections Pour préparer l'état de droit que tous les congolais et même la communauté internationale appellent de tous leurs vœux et mettre fin à la direction irresponsable actuelle, renforcer l'autorité de l'état sur l'ensemble du territoire, les échéances électorales prochaines de 2006 apparaissent pour les populations congolaises en général et ceux du sud-kivu en particulier comme une opportunité historique de changement Il s'agit des élections de l'espoir pour une population qui souffre depuis plusieurs décennies des privations consécutives à une mauvaise gouvernance et des affres des guerres d'agression à répétition ; des élections de l'espoir pour les femmes congolaises longtemps marginalisées et quasi exclues du sphère politique et des instances de prise de décision à tous les niveaux ; élections de l'espoir pour ces dernières d'autant plus qu'elles peuvent désormais contourner le bon vouloir de l'homme et tirer profit de leur importance numérique pour se positionner sur l'arène politique

Nous devons à cette occasion déplorer le faible engagement politique de la femme congolaise en général et celle du sud-kivu en particulier C'est suite à ce constat malheureux que des reproches nous sont formulées que nous sommes plutôt très revendicatives et ambitieuses à cet égard et que nous ne serons pas capables de répondre au quota de

=====
30 % pour lequel il semble déjà y avoir un consensus national
En effet, l'engagement politique devrait se manifester pour les femmes qui aspirent à occuper des postes politiques et à animer des organes de prise de décision, par leur adhésion et leur engagement dans les partis politiques Cela veut dire que les femmes devraient s'intéresser aux différents partis politiques, assister à leurs sorties de sensibilisation en vue de connaître leurs différents projets de société, leurs animateurs afin de pouvoir fixer leur choix.

L'un des critères pour une femme pour adhérer à un parti politique devrait être la sensibilité au genre de ses animateurs au delà de son programme qui doit réserver une part importante au développement des milieux ruraux défavorisés et aux services à rendre aux groupes défavorisés.

L'adhésion d'une femme dans un parti politique doit être motivée par une recherche de changement dans la manière de gérer la chose publique congolaise; changement qu'elle va insuffler par son rôle joué au sein du parti d'éduquer la masse à l'esprit patriotique et au respect des droits de tous ainsi que par l'exercice du pouvoir de façon responsable une fois que le parti gagne les élections.

=====

Le parti politique doit donc être compris comme un cadre d'apprentissage politique, un cadre d'apprentissage de la démocratie, de la bonne gouvernance en vue d'un exercice efficient et efficace du pouvoir au service du peuple le moment venu. Adhérer à un parti politique pour servir d'hôtesse au service des responsables, de danseuse-chantre ou encore de concubine ne fait que jeter un discrédit sur la femme. Il importe à ce niveau de définir la chose publique La chose publique fait allusion aux affaires publiques de l'état, au bien public de l'état, au patrimoine commun naturel et/ou acquis, national et international Elle se retrouve à de différents niveaux: du quartier, de la localité, de la commune, du groupement, de la collectivité, du territoire, de la ville, de la province, des institutions nationales Il peut s'agir des entités territoriales à gérer, des institutions politiques, administratives ou de défense et sécurité ou encore des entreprises.

Ceux qui pensent que les femmes vont manquer des ressources humaines pour honorer le quota de 30% leur accordé, fondent leur réserve sur l'image négative qu'a la femme congolaise de la politique, son manque d'expérience politique et le fait que peu de femmes ont des capacités intellectuelles requises pour occuper des hautes fonctions. Ici, nous aimerions signaler qu'il n'existe pas de fonctions plus

=====
hautes que les autres Il est seulement question de remplir des responsabilités différentes à de niveaux différents pour le bénéfice de la communauté.

Compris de cette façon, un grand nombre de femmes possèdent beaucoup d'atouts déjà pour occuper des postes de responsabilité au niveau de la base, niveau important pour agir sur le changement des conditions de vie des populations et partant de la femme Elle peut se faire élire au niveau de son quartier, de la commune, de la collectivité, de la ville, de la province En développant un peu de confiance en elles-mêmes et développant la solidarité, les femmes peuvent autant bien que les hommes gérer un territoire, une commune, une ville, une province de même qu'une entreprise publique Elle est capable autant bien que son partenaire homme de prester avec brio au niveau du parlement, du gouvernement, d'une ambassade Comme pour quiconque, la femme doit bien analyser tous les atouts dont elle dispose avant de se décider à briguer tel ou tel autre mandat ou à occuper tel poste Elle devrait se garder de rechercher le pouvoir pour le pouvoir Elle doit avoir comme devise que prendre le pouvoir c'est se mettre au service des autres Aussi, que la bonne volonté seule ne suffit pas pour servir les autres , il faut des connaissances suffisantes, des aptitudes physiques, morales et intellectuelles

=====
pour remplir sa mission. Si aux échéances électorales prochaines, l'implication des femmes comme éligibles est attendue, leur implication est encore fortement attendue comme électrices. On a que les dirigeants que l'on mérite, dit-on !

Les échéances électorales prochaines sont pour nous une opportunité de nous choisir des dirigeants à tous les niveaux. La qualité et la durée de notre vie dépendront du choix des dirigeants que nous ferons nous-mêmes, car ces derniers vont influencer sur notre destinée. Nous devrions choisir des dirigeants parmi les femmes et les hommes intègres, nationalistes qui aiment la patrie et ont fait preuve de cet attachement à la patrie, des hommes et femmes compétentes et respectueuses du bien commun ; bref, des hommes et des femmes capables de nous sécuriser sur tout point de vue et nous permettre de vivre dans une paix positive. Paix positive qui signifie au-delà de l'absence de crépitement des armes ; l'absence des conditions qui entravent la qualité et la durée de notre vie, c'est-à-dire des conditions de respect des droits humains et aussi des droits humains des femmes.

Il convient de relever que participer au scrutin implique des préalables. L'un des préalables importants est de s'inscrire au rôle. Négliger de se faire enrôler, c'est s'exclure soi-même

=====

des élections. Il importe à cet effet de suggérer aux femmes où qu'elles se trouvent de se ménager du temps le jour de l'enrôlement, de se faire enrôler et de s'assurer ainsi qu'elles pourront voter et donner ainsi la chance aux candidates et candidats de leur choix. De même que voter est un devoir civique, l'article 4 de la loi n° 04 /028 du 24 décembre 2004 portant identification et enrôlement des électeurs en RDC stipule que « l'inscription sur la liste des électeurs est un devoir civique . « Sous réserve des dispositions de l'article 9 de la présente loi, tout congolais en age de voter a l'obligation de se soumettre personnellement à l'identification et à l'enrôlement. « Il ne peut se faire inscrire qu'une seule fois et sur une seule liste ».

A cette étape du processus électoral, nous demandons à la Commission Electorale Indépendante de respecter le quota de 30% des femmes dans la composition des structures opérationnelles d'identification et d'enrôlement des électeurs (cfr article 12 de la loi ci-dessus mentionnée) Nous sommes déjà intéressées à connaître les modalités de recrutement à ces différents postes Nous attendons de la CEI une information à temps à cet effet qui pourrait être transmis à travers le Caucus des femmes du Sud-Kivu pour la paix.

=====
Cette loi nous renseigne encore que les partis politiques légalement constitués seront représentés pendant les opérations d'enrôlement par des témoins et des observateurs, à leur charge.

Le Caucus des femmes congolaises du Sud-Kivu pour la paix attend voir tous les partis politiques aligner et faire accréditer leurs membres féminins comme témoins et observatrices Les femmes membres des partis politiques sont exhortées à veiller de façon particulière à leur représentation.

L'implication des femmes suppose également que les centres d'inscription sont essaimés de manière à éviter aux femmes de parcourir de longues distances pour aller se faire enrôler; ce qui pourrait les décourager et compromettre ainsi la participation aux élections Dans le découpage des circonscriptions électorales et la détermination du nombre de bureaux de vote, la loi électorale devrait lever des dispositions conséquentes tenant compte de la limitation des distnces, autant pour les électrices que pour les candidates.

L'esprit de justice à l'égard de la femme que cette journée veut mettre en avant doit être traduit dans les lois et dans les faits. Cette journée est commémorée au moment même qu'il se passe au parlement un débat important autour de l'inscription de la parité homme femme dans la constitution de la 3 ème

=====
République. Il y a 55 % des femmes en RDC dont la presque totalité se bat chaque jour pour la survie de notre communauté. Les femmes congolaises à tous les niveaux se sont impliquées dans le processus de paix en RDC et expriment régulièrement leur souci de se voir impliquer dans la gestion de la chose publique pour participer de façon active à la reconstruction du pays et influencer ainsi sur leur destinée.

Le principe de la parité homme femme que nous voulons voir adopter comme une disposition constitutionnelle place le pays sur la voie d'une société où les hommes et les femmes bénéficieront d'une même égalité de chance ; un pays où les hommes et les femmes se prédisposent au respect mutuel et à la lutte contre l'oppression ; le principe de l'égalité devant la loi ayant déjà apparu dans tous les textes constitutionnels précédents. Ne pas inscrire la parité homme femme serait une façon délibérée de maintenir les inégalités liées au genre.

Par contre, une telle disposition constitutionnelle donnerait une impulsion pour une loi électorale sensible au genre.

Tout en ne connaissant pas encore les dispositions de la loi électorale future, nous appelons les partis politiques à être ouverts à cet esprit de parité en présentant les candidatures de leurs membres féminins qui présentent des atouts. En cas

=====

d'élections sur liste électorale, d'inscrire de façon alternative un homme une femme sur la liste. Ainsi rassurées d'être prises en compte, les femmes franchiront le pas et adhéreront nombreuses dans les partis politiques, convaincues qu'elles ne vont pas servir de marchepied pour aider les hommes à accéder au pouvoir.

Nous rappelons que le thème de la journée internationale de la femme cette année, c'est femme, justice, sécurité, élections. Ce thème répercuté par le Caucus des femmes congolaises du Sud-Kivu pour la paix a été communiqué par les Nations unies. Nous voudrions attirer une attention particulière sur le fait que l'insécurité continue à battre son plein dans certaines entités de la province du Sud-Kivu, notamment à Walungu, Mwenga et Kalehe.

Elle est principalement l'œuvre des milices armées rwandaises qui terrorisent, occupent et exploitent les territoires entiers, forçant ainsi les populations congolaises aux déplacements et à l'errance. Les femmes sont leur cible favorite, que ces éléments enlèvent, violent et exploitent sexuellement pendant de longues périodes occasionnant ainsi des grossesses et des enfants indésirables. La démobilisation forcée de ces

=====

milices étrangères et leur rapatriement sont une condition favorisant la tenue des élections dans la quiétude et la participation souhaitée de la majorité des congolaises et congolais à ces élections.

L'implication effective de la communauté internationale au processus électoral en RDC en vue de l'avènement d'un état de droit implique que cette dernière contribue de façon effective et urgente à ramener la paix et la sécurité réelles aux populations congolaises. La présence de la Monuc ne pourrait autrement se justifier pour ces populations.

ECLAIRAGES : Sale guerre contre les femmes au Kivu / Le Temps / 25.09.07

Auteur: Colette Braeckman, envoyée spéciale à Walungu, Kaniola et Nzibira (Sud-Kivu, RDC Congo)

Enlevées, violées, battues, tuées, en fuite... Les miliciens hutus ne se contentent pas d'occuper les terres et d'extraire les minerais, ils s'attaquent aux femmes, pilier de la société.

Cachée dans une petite maison aux murs de terre battue quelque part à Walungu, Laurence [nom d'emprunt], 18 ans, parle en baissant les yeux. Une femme au visage ridé fait

=====

sauter sur ses genoux un bébé dont les autres mamans se détournent. «Il est rejeté par tout le monde, dit Laurence, car on sait que c'est l'enfant du viol, que son père était un assassin.» Elle-même, on l'appelle «sida», «putain des Interhahamwe». Dans son village, on la tient pour responsable de la mort des 17 personnes de sa famille qui ont été massacrées en guise de représailles, lorsqu'elle a réussi à fuir la forêt après huit mois de captivité. «Ma sœur Byeka, l'enfant de ma cousine, que l'on appelait Merci, mon oncle, sa femme et ses deux enfants, ma grand-mère... Tous ont été tués, à ma place...» Laurence tremble sous son bonnet de laine rouge: «Même ici, ils me cherchent, ils veulent savoir où est le bébé, ils tiennent beaucoup aux garçons.»

Le cauchemar a commencé à Kaniola le 14 avril 2006: «Soudain, ils sont arrivés: des types bien armés, qui parlaient kinyarwanda, et portaient des sortes de tresses, ils se faisaient appeler Rastas. De force, ils nous ont tirées vers la forêt. Dans un campement d'une trentaine de personnes, j'ai reconnu d'autres filles du village, des jeunes de 14 ans, prisonnières elles aussi. Ils ont brûlé nos habits en disant qu'il y avait des «sorcelleries» dedans et nous ont donné des trainings rouges.

=====
Celui qui m'a fait sortir de la maison a dit que je lui appartenais. Je ne connais que l'un de ses surnoms, Shetanyi, Satan...Si je le regardais en face, il me battait.».

Le matin de notre arrivée, une de mes compagnes a été jugée trop noire, trop laide, personne n'en voulait et ils l'ont abattue sur-le-champ. Comme des esclaves, il nous fallait chercher de l'eau, porter des fagots de bois, faire la cuisine. Et être violée, à tout moment, par mon propriétaire et par les autres. Quand j'ai vu que j'étais enceinte, je ne voulais plus bouger. L'homme m'a alors montré un enclos plein de crânes et m'a promis de finir là si je désobéissais.».

Un jour, Laurence a joué le tout pour le tout, fuyant à travers la forêt. «Au village, mes parents m'ont crié de partir tout de suite, ils craignaient d'être punis. J'ai fui jusqu'à Walungu, où j'ai appris le massacre de ma famille...»

Serrées dans une petite cour, loin de la grand-route, une trentaine de jeunes femmes, dont beaucoup sont enceintes ou accompagnées d'un bébé, vivent comme Laurence, dans la peur d'être reprises par leurs bourreaux, ne sachant où aller car personne ne veut d'elles. Même à Bukavu, ces femmes ne sont pas en sécurité: dans un dortoir, nous retrouvons quatre autres rescapées de Kaniola.

=====

L'une d'entre elles, qui s'était aventurée dans la ville, a failli être tuée par le conducteur d'une «moto-taxi» qui l'avait reconnue: «Les Interhahamwe de la forêt ont des indicateurs en ville, souvent des moto-taxis, ils cherchent à savoir où sont les enfants et veulent tuer celles qui ont fui, qui pourraient les dénoncer.». Didi [nom d'emprunt] a tellement peur qu'elle n'ose plus quitter sa couchette: «Alors que je m'enfuyais dans la forêt, j'ai rencontré des militaires. Ils m'ont attrapée et obligée à dénoncer le campement des Rwandais.

Après la bataille, les soldats m'ont ramenée à Bukavu. Par la suite, 28 personnes ont été tuées dans mon village, pour leur faire payer ma «trahison». Kaniola, le village d'origine de ces filles perdues, se trouve tout au bout de la piste qui mène à la grande forêt tropicale, près du parc de Kahuzi Biega, repaire de tous les groupes armés de la région.

A la sortie de Walungu, nous avons dépassé le camp de la Monuc, la Mission des Nations unies au Congo , ses tentes blanches, ses blindés, ses Casques bleus pakistanais considérés comme des sortes d'extraterrestres et qui n'ont jamais sauvé personne.

=====

Au loin, on aperçoit des champs vides, où les femmes n'osent plus se rendre, de crainte d'être enlevées. A tout moment, le silence est troublé par les vrombissements des petits porteurs qui plongent vers les pistes de brousse pour emporter vers le Rwanda les minerais, coltan et cassitérite, déterrés par les creuseurs.

Le chef de groupement, Deogratias Kabika, sort son cahier d'écolier, soigneusement tenu à jour: en 2004, il a compté 236 maisons brûlées, 227 villageois tués, 2000 cas de femmes violées ou emmenées comme esclaves domestiques ou sexuelles. Depuis lors, le bilan s'élève à 617 tués...

Les forces armées congolaises ont désormais un campement à Kaniola, et elles osent se rendre dans la forêt pour combattre. Mais Deogratias constate qu'«en face», on a changé de tactique et il exhibe le tract qu'il vient de recevoir: «Comme ils ont eu des pertes, ils menacent de revenir pour tuer. Ils ont aussi besoin d'argent:ils nous réclament 2000 dollars pour nous rendre cinq femmes enlevées.»

Tous les hameaux de la région sont vides, leurs habitants se sont repliés à Kaniola, sous la protection des militaires. Dans

=====

une salle de classe aux murs pelés, des dizaines de paysans nous décrivent leur détresse: la vieille M. a renoncé à cultiver, car ils volaient son manioc dès qu'il avait poussé; Bernadette M. qui vivait près de Ninja a fui après qu'en février 2007 sept hommes armés ont, sous ses yeux, brûlé son père et sa mère; Bahati a fui en juillet 2006, après que des assaillants ont enlevé sous ses yeux sept personnes, dont sa plus jeune fille; Isabelle raconte qu'en une nuit les assaillants ont égorgé 14 personnes...

Plus aucun d'entre eux n'oserait retourner dans sa maison: «Ils ont récolté notre manioc, nos haricots, nos patates douces, emmené nos vaches. Parfois ils ont pris nos terres et commencé à les cultiver. A Ninja, ils ont déjà commencé à planter des palmiers, preuve qu'ils veulent rester longtemps...». A l'orée du village, Pierre Byamungu, un pharmacien de Bukavu, a ouvert un petit centre où il accueille des femmes en détresse et une vingtaine d'orphelins, pour la plupart issus de viols dans la forêt. Les gosses jouent dans la poussière et rigolent. Un petit de 3 ans se précipite, solennel, pour nous serrer la main, sous les applaudissements des autres, «il a vu passer tant de délégations, dit Pierre, qu'il les imite et que tout le monde

=====

l'appelle «député». L'ennui, c'est que rien ne change...». Le commandant Adrien, lui, n'y comprend rien. Adjoint du colonel Kahasha, dit Foca Mike, à la tête de la 14e Brigade intégrée, ses hommes et lui entendent protéger la population et ne craignent pas de se rendre dans la forêt pour y poursuivre les assaillants. «Nous nous battons, nous leur infligeons des pertes... La dernière fois, nous savions que le groupe de Rastas avait été réduit à huit hommes. Plus tard, nous avons constaté que leur nombre était remonté à 17. Autrement dit, ils ont reçu des renforts...». A Nzibira, le major Antoine, qui commande le 112e Bataillon intégré, se pose les mêmes questions. Lui, il se sent encerclé: «Toutes les collines autour de ma position sont contrôlées par les Hutus des Forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR), ils ont chassé ou tué les chefs coutumiers.

D'ici à Shabunda, ils ont installé 11 barrières, chaque fois, il faut payer 2 dollars pour faire passer une vache. Dans leur zone, ils ont établi une administration, des registres d'état civil et enregistrent même des mariages. Nous ne pouvons pas les attaquer, car en principe les FDLR sont des réfugiés politiques, et la communauté internationale les protège. D'ailleurs, la Monuc les rencontre souvent pour des réunions et on nous dit qu'ils reçoivent même des vivres...» Les officiers congolais ont

=====
identifié deux catégories de Rwandais: les FDLR (représentés en Europe et qui exigent un dialogue politique avec Kigali) et les «Rastas», des groupes armés hétéroclites où se retrouvent des auteurs du génocide de 1994, des jeunes nés en exil et des bandits de tout acabit. Sur le terrain, cette distinction apparaît bien subtile: tous ces gens parlent le kinyarwanda et il est vraisemblable que ces divers groupes s'interpénètrent. Les militaires congolais se demandent aussi si les atrocités commises par les Rastas (généralement à la veille d'une visite importante ou d'une négociation internationale) ne sont pas téléguidées dans le but de discréditer les FDLR et de torpiller toute négociation politique. Le commandant Adrien, lui, se souvient que, en avril 2004, «nous avons capturé un certain Chibungo, qui fut remis à la Monuc et ramené au Rwanda . Nous venons de le retrouver ici, à la tête d'un groupe de Rastas...»

Un petit peu de rêve pour les mutilés Colette Braeckman ; Un vrai champ de bataille: les hommes en armes se livrent à des pratiques épouvantables.

Depuis 1994, les populations du Kivu paient le prix du génocide au Rwanda : leurs terres ont été occupées par les réfugiés hutus, leurs ressources naturelles pillées. Les Kivutiens

=====
ont vécu la guerre, l'occupation, la violence des groupes armés, Laurent Nkunda et ses soldats tutsis (et hutus) au Nord-Kivu, mais aussi les miliciens hutus, rêvant toujours d'une revanche sur Kigali . Dans l'est du Congo , le corps des femmes est devenu un autre champ de bataille: les hommes en armes violent, torturent, mutilent. Ils font éclater les vagins avec des bâtons, cassent des fillettes impubères, enlèvent des adolescentes pour les engrosser. Par centaines, des femmes désormais rejetées par leur milieu se retrouvent à l'hôpital de Panzi, à Bukavu. Leur système utérin brisé, les urines s'écoulent sans contrôle et, dans l'attente d'une opération, elles circulent un sac de plastique sous la jupe... La RTBF leur a apporté un peu de réconfort, voire de rêve: des caisses de savons, des produits d'hygiène, des pagnes et des casseroles, dons privés envoyés à Bukavu à la suite d'un reportage de Maryse Jacob et Philippe Vanderbeck, avec le soutien de la coopération belge.

Godelieve, 34 ans (photo), a été jetée dans le feu, après avoir été violée. Les doigts d'une main ont éclaté sous les brûlures, l'autre bras a dû être amputé à cause de la gangrène. Le mari a rejeté une épouse abîmée, violentée. Cette femme qui a atteint le fond de l'horreur ne peut cependant s'empêcher d'espérer: «Lorsque je serai réparée, peut-être que mon mari

=====

me reprendra... Grâce aux cadeaux venus de Belgique, je serai propre et parfumée»...

ACTIONS JEUNESSE est une organisation des jeunes de la RDCongo oeuvrant dans et pour la promotion et la défense des droits des jeunes.

Tél : + 243-97705779/ 97708047/ 98672429/ 98091437. www.societecivile.cd/membre/actionsjeunesse

CHAPITRE II : LA JEUNESSE DENONCE ET SOUHAITE QU'ELLE SOIT ENTENDUE

2.1.- Jeunesse citoyenne de la RD Congo (Mouvement Politique) (par Me YANGAMBI Firmin LIBOTE ... ET LE CONGO SERA)

Aujourd'hui, des individus dangereux pour le CONGO et pour sa population qui étaient parvenus au pouvoir par les massacres se sont déjà assuré le contrôle des élections par la fraude et la corruption pour conserver le pouvoir de l'Etat contre la volonté du peuple dont la misère a atteint malheureusement des conditions indignes. Les élections ne seront donc ni libres ni démocratiques ni transparentes. La situation est grave. Le

=====
Congo, son territoire et ses ressources sont livrés par une classe dirigeante corrompue à la merci des intérêts des nouveaux prédateurs dont les appétits illicites pour les ressources du Congo ont déjà causé la mort de plus de quatre millions des personnes innocentes et occasionné le pillage de plusieurs centaines de milliards de dollars dont notre pays a pourtant cruellement besoin pour assurer à sa population des conditions de vie dignes d'un pays aussi riche que le nôtre. Alors, comment mettre hors d'état de nuire ces politiciens sans foi ni loi ?

A ce propos justement, le congolais est son propre premier ennemi: quatre millions de mort sans raison mais jamais mêmes les parents des victimes n'ont réclamé la condamnation des auteurs de ces crimes ignobles, au contraire, notre société a récompensé ces criminels par des fonctions et des honneurs ; des fonctionnaires et autres agents de l'Etat maltraités mais jamais de grève sérieuse pour revendiquer leurs propres droits ; des militaires affamés mais nulle action pour une reconnaissance de leurs droits à une vie digne lorsqu'on considère que leur sang se verse chaque jour pour ce pays ; des étudiants abandonnés à leur triste sort et toujours pas de mobilisation suffisante pour l'amélioration de leurs

=====
propres conditions d'études...Jamais une société n'a été aussi morte au point d'accepter qu'un régime de tyrannie et d'arbitraire qui s'attaque à toutes les couches de la population en général et à chacun d'entre nous personnellement dans sa vie et celle de sa famille s'installe sous nos yeux et avec notre propre appui ...L'ennemi du CONGO c'est donc le CONGOLAIS lui-même.

A vrai dire, l'agression du Congo par le Rwanda et l'Ouganda notamment a été couverte par les congolais nous-mêmes ; nous avons blanchi des criminels au lieu de les envoyer en prison et nous dansons désormais volontairement en leur honneur ; des étrangers ont acquis irrégulièrement notre nationalité et nous leur avons librement offert le pouvoir de notre Etat ; des abrutis parviennent à rouler le peuple à l'aide de la science sans conscience des universitaires congolais ; des citoyens qui paient plutôt des impôts dus au trésor public à des individus ; des pasteurs qui adorent l'argent et les bienfaiteurs plutôt que Dieu, l'Eternel...Nous sommes chacun trop corrompus au point que les antivaleurs nous tiennent pour esclaves.

=====
Comment participer à des élections sérieuses contre des chefs des bandes qui possèdent encore leurs propres armées et milices personnelles et qui peuvent à tout moment utiliser leurs armes contre la population et les candidats adverses en représailles dans un pays qui n'a pas d'armée véritablement nationale au service du peuple et non des individus ? Comment organiser des élections crédibles avec une administration électorale non indépendante et un système de gestion informatique notamment non fiable lorsqu'il y a des endroits de la République où le personnel et le matériel de la Commission Electorale sont au service soit du PPRD soit du RCD soit du MLC ou d'un autre réseau ? Comment s'assurer de la transparence des élections lorsque le citoyen électeur et le citoyen candidat ne peuvent bénéficier de la moindre garantie juridique et judiciaire face à une administration de la justice qui ne peut protéger les droits de l'homme ?

Il y eut un certain 04 janvier des martyrs de l'indépendance. Nos frères tués pour la liberté et la dignité du Congo et de son Peuple sont depuis lors trahis par notre culture de la bêtise et notre médiocrité. Tout congolais qui accepte de participer à des élections non transparentes est coupable de la continuité de ce régime des malfaiteurs. Le 30 juin 2006,

=====

chaque citoyen congolais doit libérer sa propre personne de l'envoûtement de l'inconscience et des antivaleurs...ET LE CONGO SERA SAUVE.

Source : Fondation Paix sur Terre/RD Congo – Mai 2006

II- MORT DE LUMUMBA ET DISSOLUTION DE SON CORPS

J'ai découpé et dissous dans l'acide le corps de Lumumba

BRUGES (Belgique), 15 mai 2002 (AFP) - Près de quarante ans après l'assassinat de Patrice Lumumba, le Belge Gerard Soete vient enfin de se défaire d'un lourd secret : une nuit de janvier 1961, dans une puanteur d'acide sulfurique et de cadavres écartelés, il fit disparaître le corps du martyr congolais.

"Est-ce que la législation me le permettait ?", se demande-t-il aujourd'hui, à 80 ans et en bonne santé, dans son pavillon d'un faubourg résidentiel de Bruges (nord-ouest) où l'AFP l'a rencontré. "Pour sauver des milliers de personnes et maintenir le calme dans une situation explosive, je pense que nous avons bienfait", ajoute-t-il, en dépit de "la crise morale" qu'il doit avoir traversée après cette nuit "atroce".

=====
Le 17 janvier 1961, sept mois après l'accession du Congo à l'indépendance, Patrice Lumumba, le premier chef de gouvernement du pays, était assassiné près d'Elisabethville (actuellement Lubumbashi, sud), capitale de la province alors sécessionniste du Katanga. Criblé de balles, son corps n'a jamais été retrouvé, pas plus que ceux de deux proches tués avec lui, Joseph Okito et Maurice Mpolo.

Selon l'auteur, le but de l'élimination était, en pleine guerre froide, de maintenir le Congo dans la sphère d'influence occidentale. La thèse a connu un tel écho qu'une commission d'enquête parlementaire belge, chargée d'éclaircir "l'implication éventuelle des responsables politiques belges" dans l'assassinat, a entamé ses travaux le 2 mai. Une commission qui auditionnera Gérard Soete, commissaire de police chargé à l'époque de mettre en place une "police nationale katangaise".

Le Brugeois dut d'abord transporter les trois corps à 220 kilomètres du lieu d'exécution, pour les enfouir derrière une termitière, en pleine savane boisée. De retour à Elisabethville, il reçut cependant "l'ordre" du ministre de l'intérieur Katangais Godefroi Munongo de faire littéralement disparaître les cadavres. La popularité de Lumumba était telle que son cadavre

=====
restait en effet gênant. Le "pèlerinage" sur sa tombe pouvait raviver la lutte de ses partisans.

"Petit Gérard Soete de Bruges, je devais me débrouiller tout seul avec trois corps internationalement connus", résume-t-il aujourd'hui. "Toutes les autorités belges étaient sur place, et elles ne m'ont pas dit de ne rien faire", ajoute-t-il, avec un fort accent flamand. Accompagné d'"un autre blanc" et de quelques congolais, épuisés "d'une scie à métaux, de deux grandes dames-jeannes et d'un fut d'acide sulfurique", il leur fallut toute la nuit, du 22 au 23 janvier, pour accomplir leur besogne.

"En pleine nuit africaine, nous avons commencé par nous saouler pour avoir du courage. On a écarté les corps. Le plus dur fut se les découper" avant de verser l'acide, explique l'octogénaire. *Il n'en restait presque plus rien, seules quelques dents. Et l'odeur ! Je me suis lavé trois fois et je me sentais toujours sale comme un barbare"*, ajouta-t-il. De retour en Belgique après 1973, **Gérard Soete** contera cette terrible nuit dans un roman, *"pour (se) soulager"*, mais sans livrer son nom.

=====

=====

EPILOGUE SUR LA RESPONSABILITE PATENTE BELGE DANS LA LIQUIDATION PHYSIQUE DE PATRICE LUMUMBA

Il est bon de rappeler que les élections de printemps 1960; quelques semaines plus tôt ont placé au premier plan le Mouvement National Congolais (MNC) de Patrice LUMUMBA, favorable à un Etat unitaire, alors même que de puissantes tendances autonomistes s'affirment, notamment dans la riche province minière du Katanga, chez les Bakongos. Lorsque le Katanga fait sécession et que LUMUMBA dénonce le coup de force de la Belgique par son homme de main MOISE TSHOMBE et fait appel à l'URSS, Kasavubu, le président du gouvernement le révoque (5 Septembre). Soutenu par les Belges et les américains, Mobutu prend le pouvoir en 1960 et porte une responsabilité patente dans l'assassinat du leader congolais et africain le 17 Janvier 1961.

Au plus fort de la guerre froide, le Congo, par sa taille, sa situation géographique et ses richesses premières stratégiques, constitue évidemment l'enjeu le plus important entre les Etats-Unis et l'Union Soviétique en Afrique. LUMUMBA, dont les thèses d'indépendance économiques représentaient une

=====
menace pour les intérêts belges, notamment dans le secteur minier, fut bel et bien victime d'un crime d'état.

Comment interpréter le fait gravissime que la Belgique, jusqu'à l'heure actuelle n'ait pas dissous la chape de plomb dans le diagnostic et l'autopsie d'un meurtre commandité par ses forces coloniales et ses collabos congolais ? Comment interpréter rationnellement que l'ex-puissance tutélaire au Congo refuse d'ouvrir toutes les archives relatives à l'assassinat de Patrice LUMUMBA qui s'est opposé de façon, virulente à l'impérialisme et au colonialisme et qui a de tout temps cherché à consolider concomitamment la nation et le Congo ainsi que toutes les tendances politiques du pays afin de rejeter l'opresseur hors des frontières du Congo ? Comment interpréter que les communistes ne soient pas intervenus militairement pour chasser les Belges lors de l'auto proclamation de la sécession du Katanga qui a pu être réalisé grâce aux forces coloniales belges, via leur Kollabo servile TSHOMBE afin de s'approprier toutes les richesses du sous-sol de cette province et empêcher la mainmise de LUMUMBA qui avait pourtant dénoncé ce coup de force, soucieux de réunifier le pays en faisant appel à l'Union soviétique ?

=====
Comment expliquer qu'aucune enquête judiciaire n'ait été diligentée par le parquet de BRUXELLES en vue d'arrêter les assassins de LUMUMBA et ses commanditaires ainsi que ceux qui ont donné le feu vert à cette opération, telle une démarche macabre par le biais d'illustres personnalités belges de l'époque?

Si la Belgique espère un retour en Afrique, elle devra payer d'abord un lourd tribut des exactions qu'elle a commise dans l'impunité au Congo, faire acte de repentance et assumer entièrement son lourd et terrifiant passé colonial. Elle devra également clore l'affaire de l'assassinat de Patrice LUMUMBA alors que la justice belge ne l'a même pas ouverte. La Belgique qui semble avoir la mémoire courte comme si rien ne s'était passé au Congo devra faire amende honorable en s'investissant en profondeur dans le problème prémédité épineux de la liquidation du leader congolais farouchement opposé à la présence des colons belges, dont sa principale priorité était de chasser les vieux démons venus s'abattre au Congo, tel un désastre issu d'un carcan colonial dont BRUXELLES ne pourra s'en débarrasser qu'en livrant et en déférant à la justice les

=====
assassins, les commanditaires et les responsables qui l'ont
peaufiné, organisé, commandité, planifié et exécuté.

Honte à la Belgique qui refuse d'assurer son passé colonial et
ses horreurs indescriptibles qu'elle a commise au Congo. Honte
à la Belgique qui refuse sérieusement d'ouvrir une enquête
explicite afin de déterminer la responsabilité de chacun. Honte
à la Belgique qui n'a pas fait son mea-culpa dans l'assassinat
de Patrice LUMUMBA ou pour arriver aux buts qu'elle s'était
assignée, elle a fait appel à des Kollabos serviles qui ont
provoqué la chute de LUMUMBA au Katanga. La Belgique qui
refuse de démonter les mécanismes d'un sordide assassinat
avec toutes les connivences que ce crime politique a pu
engendrer dans le pouvoir politique Belge de l'époque ne
daigne pas tirer les conséquences d'un colonialisme féroce ou
elle a fait main basse sur les richesses du sous-sol du Congo, et
principalement au Katanga. La Belgique, ce pays prospère
d'aujourd'hui qui s'est construit sur la dilapidation des richesses
du Congo devrait être « redevable » à ce pays en lui prêtant
une assistance économique et humanitaire. Elle ne s'en sortira
que grandi sans avoir obtenu le pardon de ceux qu'elle a spolié
et fait souffrir. Elle ne s'en sortira que grandi d'un désastre
qu'elle a provoqué par ses forces coloniales cupides, aguerries
et sanguinaires ou la fin justifiait les moyens, même les plus

=====

barbares d'une Belgique « Civilisée » qui n'a pas hésité à recourir à un colonialisme féroce et destructeur sur des indigènes qu'elle a cantonné au stade de sous-homme et auquel elle ne leur a jamais fait bénéficier l'instruction et l'éducation. Les stigmates du colonialisme belge sont omniprésents au Congo qui a traversé de rudes épreuves de cette sombre période de l'histoire ou des documents déclassifiés prouvent que BRUXELLES et la CIA ont participé conjointement à l'assassinat de Patrice LUMUMBA

MINOU99 ; Militant des droits de l'homme (Le 17 Janvier 2008)

CHAPITRE III : LA RESPONSABILITE CONGOLAISE

3.1.- Le pouvoir fort de Mobutu fut l'œuvre des universitaires

(Par TSHILOMBO MUNYENGAYI)

Mobutu passera à la postérité pour sa performance d'avoir instauré un régime politique très musclé, brutal. L'intolérance collective, est largement établie devant l'Eternel et auprès du tribunal de l'histoire. Mais, dans ce procès politico-historique, le devoir d'honnêteté exige d'étendre le champ d'investigation vers le rôle capital et déterminant joué par l'élite universitaire dans le processus formatif de la dictature de « l'homme du 24

=====

novembre ». Dans sa mégalomanie, Mobutu, qui avait un sens inouï et instinctif de la politique des coulisses, va se donner les moyens humains et intellectuels de son ambition en investissant dans la jeune élite universitaire. C'est elle qui fera le lit et préparera le terrain philosophico-idéologique du pouvoir fort de Mobutu. Cette responsabilité des têtes pensantes mérite d'être évoquée et soulignée, spécialement à l'étape du début, en ce jour anniversaire de la création du Mpr qui deviendra plus tard parti-Etat.

COLLEGE DES COMMISSAIRES GENERAUX

Le premier flirt de Mobutu avec les universitaires remonte à juin 1958. A l'occasion de l'exposition universelle, Mobutu qui venait de terminer son service militaire, et qui prestait comme journaliste aux «Actualités africaines» voyage pour la première fois en Belgique. Il rencontre beaucoup de monde. Mais, il est beaucoup marqué par les rares étudiants universitaires congolais de Louvain et de Bruxelles. Ils sont très jeunes, comme lui, mais dotés d'un savoir qu'il n'a pas, et qu'il envie. Il s'agit notamment de Jonas Mukamba, Mario Cardoso, Paul Mushiete, Charles Bokanga, Albert Bolela, Marcel Lihau, Thomas Kanza.

=====

Lorsque , au mois de septembre 1960, le président Kasa-Vubu et son Premier ministre Lumumba se révoquent mutuellement , le colonel Mobutu les « neutralise » le 14 septembre en même temps que le Parlement . Dans une conférence de presse à l'hôtel Régina il révèle que « dès demain, je vais lancer un appel à tous nos étudiants, à tous nos techniciens congolais, qu'ils soient en Europe ou ailleurs. C'est à eux que je confie la gestion du pays. L'armée, elle, est responsable de la sécurité et de l'intégrité de la République ». Le même soir, il télégraphie à Louvain et à Bruxelles pour prier les universitaires à rentrer au pays pour y former un gouvernement « faisant-fonction » : le Collège des commissaires généraux. Le lendemain, il reçoit en ses bureaux du Quartier-général de l'armée, au 4ème niveau de l'actuel Building Onatra, des étudiants de l'Université Lovanium (actuelle Unikin), entre autres, Henri Takizala, Etienne Tshisekedi... Ces jeunes universitaires vont diriger le pays jusqu'en février 1961 où ils seront remplacés par le gouvernement Ileo.

Le président du Collège des commissaires généraux et leur aîné, Justin-Marie Bomboko était en même temps commissaire général aux Affaires étrangères et au commerce extérieur. A la Défense nationale, il y avait Ferdinand Kazadi, le futur bourreau

=====

de Lumumba dans l'avion vers Elisabethville (Lubumbashi) ; Marcel Lihau était à la Justice, avec pour adjoint Etienne Tshisekedi ; Nussbaumer à l'Intérieur ; Albert Ndele aux Finances ; Mbeka aux Affaires économiques ; Kashemwa aux Transports ; Lebughe à l'Agriculture ; Marcel Tshibamba à la Santé ; Charles Bokonga au Travail avec trois adjoints : André Boboliko, Albert Mpase et Jonas Mulamba ; Henri Takizala était adjoint aux Transports.

Le colonel Mobutu ne va pas prendre le pouvoir direct lors de ce premier coup d'Etat. Mais, il va se constituer un vivier politique, avec ces jeunes universitaires, qui deviendront, avec d'autres, des proches collaborateurs après le 2ème coup d'Etat du 24 novembre 1965.

UGEC

Le nouveau régime va s'appuyer davantage sur les élites universitaires, notamment sur les anciens commissaires généraux et sur les jeunes universitaires, soit encore aux études soit fraîchement sortis des études. Dès décembre 1965, de bons rapports s'instaurent entre le lieutenant-général Joseph-Désiré Mobutu et les étudiants. La puissante Union générale des étudiants congolais (Ugéc) lui réserve un triomphe

=====
délirant lors de sa première visite officielle sur le campus de l'Université Lovanium le 14 décembre 1965. Le président de l'Ugec, N'Kanza-Dolumingului demandera à cette occasion de faire appel à l'élite universitaire « et vous verrez ce dont elle est capable ».

Le deuxième Congrès de l'Ugec, tenu peu des jours après cette rencontre de Lovanium, influencera énormément les orientations du nouveau pouvoir. Parmi les décisions et recommandations de ce forum il y avait : la proclamation de Lumumba comme héros national, l'érection d'un monument en sa mémoire (actuel échangeur de Limete), la décentralisation des administrations provinciales, l'instauration du régime présidentiel, l'élection du président au suffrage universel, l'instauration d'une chambre unique, la reconnaissance du droit de vote aux femmes et du droit de vote à partir de 18 ans au lieu de 21 ans. Le 3ème Congrès de l'Ugec en octobre 1966 se prononce pour un parti unique qui présenterait le président de la République aux élections, la création d'une milice populaire.

Toutes ces résolutions furent le prélude au Mpr, à la Jmpr, à la Constitution du 24 juin 1967, à toute la structure politique du régime Mobutu. Même le futur drapeau vert avec une main

=====
tenant une flamme fut celui de l'Ugec, devenu d'abord celui du Mpr, ensuite celui du pays. Le 20 janvier 1967, l'Agel (Association concurrente de l'Ugec à Lovanium) va organiser une marche imposante des étudiants à travers les principales artères de la ville de Kinshasa. D'après le communiqué de presse, cette manifestation est commandée par « la satisfaction que les universitaires ressentent par suite aux décisions prises récemment par le chef de l'Etat à l'endroit de l'Union Minière du Haut-Katanga (actuelle Gecamines) et devant l'élévation au rang de héros national de P. Lumumba ». Le président de l'Agel, Mathias Nzanda-Bwana, s'exprimant dans le journal « Le Courrier d'Afrique » du 22 janvier, va préciser que « cette marche entre dans le cadre de l'appui que la jeunesse révolutionnaire et bien pensante apporte à notre dynamique Président de la République dans la lutte qu'il a engagée contre les gangsters de la défunte Union Minière du Haut-Katanga et leurs alliés ».

A l'occasion du treizième anniversaire de l'Université Lovanium, l'Agel va concevoir et lancer sous le haut patronage du Président Mobutu et du ministre de l'Intérieur Etienne Tshisekedi, l'opération « Retroussons les manches ». Cette dernière sera reprise et amplifiée par le pouvoir de Mobutu sous

=====
l'étiquette de « travaux de Salongo ». Dans une interview à l'AcP du 2 décembre 1967, le Président Mobutu se félicitait « de l'empressement avec lequel les étudiants ont répondu à la réquisition gouvernementale en vue de parer à la carence des professeurs après le départ des Belges ».

L'embellie entre Mobutu et les étudiants va se briser dès le début de 1968 suite aux manifestations de l'Ugec-Lovanium. Le régime frappe et arrête quelques étudiants. Ce bras de fer culminera avec la boucherie du 4 juin 1969 où des dizaines d'étudiants sont abattus sur le campus, vers Yolo, à la Gare centrale, à la Poste, vers le Rond-Point Victoire. Les étudiants venaient de vérifier l'adage qui enseigne que « si vous mangez avec le diable, il faut avoir des fourchettes très longues ».

MINISTRES TECHNOCRATES

Selon les Dossiers du Crisp « Congo 1967 », sous les signatures de J. Gerard-Libois, B. Verhaegen, J. Vansina et H. Weis, l'on apprend que « les remaniements ministériels effectués depuis le 24 novembre 1965 et les ordonnances créant successivement le secrétariat général à la Présidence et le bureau de la Présidence de la République, viennent à point nommé confirmer l'opinion selon laquelle l'action du général

=====

Mobutu est fondé sur la collaboration avec les universitaires... En deux ans de pouvoir, le régime du Général Mobutu a opéré quatre remaniements ministériels, dont l'aboutissement marque la tendance à une forme de gouvernement qualifiée de technocratique ».

A part le « Groupe de Binza » représenté par Mobutu lui-même, Bomboko et Nendaka, l'essentiel des ministres venait du monde des universitaires : ceux des commissaires généraux de 1960 et des jeunes turcs. La tendance avait commencé le 29 octobre 1966 avec l'entrée au gouvernement de l'épouse du professeur Marcel Lihau, Mme Sophie Lihau-Kanza. Cette brillante et jeune universitaire prenait le ministère des Affaires sociales en remplacement d'un politicien Mulelemu.

« Le remaniement du 17 décembre 1966 reflète ainsi cette tendance à privilégier les ministres-techniciens identifiés aux détenteurs d'un diplôme universitaire ou équivalent, par rapport aux ministres-politiciens représentant les anciens parlementaires. Parlent du remaniement opéré le 17 décembre 1966, l'AcP va constater qu'il « consacrait le départ du gouvernement, de nombreux poids morts qui, visiblement, torpillaient par leur manque d'initiative, l'œuvre grandiose du

=====

général Mobutu ». Mais, c'est surtout avec le remaniement du 5 octobre 1967 que la formule des ministres-techniciens se renforcera davantage pour consacrer la primauté du souci d'efficacité sur la représentation provinciale.

Le journal Courrier d'Afrique du 6 octobre 1967, parlant d'un « gouvernement technocratique » au regard du nombre important d'universitaires et des diplômés de grandes écoles, trouvait que « même s'il est maintenu, ce principe cède le pas au critère de la compétence technique le plus souvent rattaché dans le chef des universitaires ». Dans ce gouvernement, il y aura trois anciens commissaires généraux ; Justin-Marie Bomboko aux Affaires étrangères et Commerce extérieur, Paul Mushiete aux Finances, Budget et Portefeuille, Etienne Tshisekedi à l'Intérieur et Affaires coutumières. La grande majorité était des jeunes universitaires fraîchement sortis des universités ou Grandes Ecoles, tels Joseph Nsinga à la Justice et Garde des sceaux ; Faustin Nzeza à l'Economie nationale et Industrie ; Sophie Lihau-Kanza aux Affaires sociales et Développement communautaire ; Odilon Tshiamu à la Santé publique ; Alphonse Zamundu aux Travaux publics ; André Tshibangu aux Postes et Télécommunications ; Ferdinand Timba aux Terres-Mines et Energie ; Victor Ndjoli au Tourisme

=====

et Culture ; Jean Umba-di-Lutete comme vice-ministres aux Affaires Etrangères et Commerce extérieur...

POUVOIR FORT

Corrélativement à cette collaboration intense avec des jeunes universitaires, Mobutu mettait sur pied un véritable régime de dictature. Selon Jean Kestergat dans « Du Congo de Lumumba au Zaïre de Mobutu » : « Dès ses premières déclarations après le coup d'Etat du 24 novembre 65, Mobutu a été fort net : son régime sera un régime fort ». Dans la toute première ordonnance-loi qu'il signe le 30 novembre 1965, il s'octroie les pouvoirs spéciaux de prendre par ordonnances-lois, des mesures qui sont du domaine de la loi. Tout en se référant à la Constitution de Luluabourg de 1964, il la violait car il ne s'agissait ni de la procédure de délégation du pouvoir ni de l'habilitation prévue par l'art.

Toutefois, il s'engageait à soumettre ces ordonnances-lois au Parlement dans les deux mois pour approbation. Très vite, il prend une nouvelle ordonnance-loi le 7 mars 1966 pour supprimer cette obligation de les soumettre au Parlement dans les deux mois. Le 12 décembre 1965, il interdit pour cinq ans l'activité des partis politiques en parlant de « pembenisation ».

=====
Il réduit la rémunération des députés, et suspend le droit de grève. L'ordonnance loi du 22 mai 1966, lui accordant le les pleins pouvoirs, en transférant le pouvoir législatif à l'exécutif. Mobutu devenait législateur ordinaire.

Pour frapper l'opinion publique et créer la peur, Mobutu organise le 2 juin 1966 la pendaison publique au pont-Cabu (pont Kasa-Vubu. Les victimes sont Evariste Kimba (ancien ministre des Affaires étrangères du Katanga sécessionniste, et ancien formateur du dernier gouvernement avant le coup d'Etat du 24 novembre 1965), Alexandre Mahamba (ancien ministres des Affaires foncières dans les gouvernements Lumumba et Adoula), Jérôme Anany (ancien ministre de la Défense nationale du gouvernement Adoula), Emmanuel Bamba (ancien ministre des Finances du gouvernement Adoula et dirigeant de l'église Kimbanguiste). Le complot dit de la pentecôte, inspiré par Mobutu lui-même, avait été réalisé par les généraux Bangala et Efomi pour pousser les politiciens visés à dévoiler leurs ambitions et ainsi les punir d'une manière exemplaire. Par ordonnance du 26 octobre 1966, Mobutu supprime le bicéphalisme de l'exécutif en supprimant le poste de 1er ministre. Le général Léonard Mulamba est envoyé ambassadeur au Japon : Mobutu reste le seul chef de l'exécutif, avec ses

=====

jeunes universitaires. Le 20 mai 1967, il crée le Mpr comme creuset institutionnel de la dictature.

CHAPITRE IV : LE CONGO-KINSHASA UNE PATRIE OU UNE MOSAIQUE DE TRIBUS

4.1.- Ecueils à l'émergence de l'Etat (Par KAPITA SHABANGI P.G.)

(Liège, le mercredi 24 mars 2004).

L'intitulé du présent entretien procède de divers contacts au cours desquels une opinion se dégage selon laquelle « le Congo c'est des blocs tribaux, ethniques ou régionaux.» Par conséquent le Congo n'est pas une patrie.

Or, la réalité sur le terrain dément éloquemment cette thèse qui semble porter, dans l'opinion des certains occidentaux en général, des nombreux belges en particulier. Auxquels une thèse aussi tendancieuse que mensongère a été inculquée dans la tête des gens par ceux-là mêmes qui tiennent à mettre en coupe réglée, les dirigeants de ce pays ?

=====
Pour vous permettre de comprendre la situation réelle, mon approche consiste à faire un survol historique des événements politiques au Congo, dans leur chronologie depuis 1960 à ce jour. Et avant de conclure, je parlerai rapidement des écueils pour le Congo à son émergence comme Etat.

Loin de moi la prétention de pouvoir détenir le monopole de la vérité, je reste convaincu que du débat qui va suivre nous allons nous enrichir les uns et les autres.

En ayant eu à cœur de pouvoir développer ce thème aujourd'hui à votre intention, je ne passéise pas. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, nous avançons à reculons. Au demeurant, c'est le langage de jadis qui parle toujours au présent.

SURVOL HISTORIQUE DE LA VEILLE DE L'INDEPENDANCE

AU 14 SEPTEMBRE 1960

A la veille de l'indépendance du Congo, deux forces politiques antagonistes émergent et gouvernent le pays à son accession à l'indépendance le 30 juin 1960 (un jeudi). La première, celle des nationalistes, aux assises populaires incontestées, est regroupée au sein du Mouvement national congolais (M.N.C.)

=====

de P.E. LUMUMBA ; Premier ministre congolais, démocratiquement investi. La métropole qualifiait cette force politique d'extrémiste.

La seconde, dite modérée, et branchée à l'extérieur, est composée de membres issus du Parti national Progressiste (P.N.P.). D'aucuns interprétaient le P.N.P. comme étant le parti des noirs payés (par la métropole).

Elle est dirigée par les futurs membres du groupe-BINZA (groupe inféodé à certains décideurs belges et américains) avec à sa tête J. KASA -VUBU ; Président de la république, qui n'en était qu'un paravent.

Monsieur LUMUMBA est tetela du Kasai. Mais tout le Congo n'est pas habité par les membres de sa tribu. Son fief électoral n'était pas le Kasai sa province d'origine, mais bien la province orientale ; Chef-lieu Stanley ville à l'époque, aujourd'hui Kisangani. Et il avait pour Lieutenant : Monsieur Victor NENDAKA l'un des autochtones.

Aux élections législatives de 1960 LUMUMBA avait la majorité dans les deux chambres.

=====

D'une indépendance d'esprit et d'une vision politique qui forçait le respect chez les uns et la haine chez les autres, Lumumba n'était ni piégéable ni corruptible. Fort de cela, l'Occident décida de son élimination physique. Et les instructions y relatives seront communiquées à des cadres congolais d'alors.

En exécution servile des ordres reçus, le 14 septembre 1960, Mobutu neutralise KASA -VUBU et LUMUMBA avant de procéder à l'arrestation de ce dernier. Il met sur pieds un gouvernement des Commissaires généraux et réhabilite KASA- VUBU par la suite. LUMUMBA est expédié à Elisabethville pour y être assassiné le 17 janvier 1961.

Un des écrits de la C.I.A.étaye la résolution dont question dessus : « L'élimination physique de P.E. LUMUMBA est une nécessité absolue pour arracher non seulement le Congo des mains congolaises, mais à travers le Congo l'Afrique tout entière aux mains africaines. »

A l'annonce de son assassinat, tout le Congo est ébranlé. Sauf le Kongo central, le Sud Kasai (Kasai oriental aujourd'hui) et le Sud Katanga ; opposés à LUMUMBA. Dans le même

=====
temps, plusieurs lumumbistes subirent le même sort que lui. Notamment FINA ; le père de ABETI MASIKINI (ressortissant de Stanley ville), MUZUNGU Christophe ; un songhie du Kasaï et NZUJI Emmanuel : le frère aîné de Madame NZUZI wa MBOMBO ; un Lulua qui ont été expédiés à Bakwanga pour y être exécutés aussitôt après leur arrivée. Peu après ce sera Jackson SENDWE au nord- KATANGA.

Il importe de retenir que ces assassinats étaient commandités par le groupe-Binza à partir de Kinshasa. Avec l'assassinat de LUMUMBA, le processus de démocratisation a été hypothéqué à ce jour.

Le chaos s'installe au Congo ; émaillé de sécessions et des troubles sanglants. Le pouvoir de Kinshasa est affaibli. Il s'ensuit une crise générale et généralisée. A la suite de laquelle le conclave de Lovanium est convoqué pour accoucher du gouvernement Adoula.

Les lumumbistes se rebellent. Les uns votent avec leurs pieds, les autres s'installent à Stanley ville où ils proclament la république de l'Est. Parmi eux A. GIZENGA, MANDUNGU BULA NYATI, Pierre MULELE (Bandundu),

=====

A.KASHAMURA.(KIVU),Christophe GBENYE (province orientale) et Gaston SOUMIALO(Kivu - Maniema). Le pays est scindé en deux camps politiques (l'est et l'ouest) . Dans la foulée et sous l'impulsion de P. MULELE les lumumbistes vont prendre les armes pour semer la désolation sur près des ¾ du pays.

De la malédiction sur la lignée des dirigeants de la RDC, suite au lâche assassinat de Lumumba

(1)Qu'un individu, comme cet ex-ministre sécessionniste Kibwe, ose affirmer que la Belgique est innocente dans l'assassinat de Lumumba, alors que des documents d'archive de diverses sources (ONU, USA, Belgique, etc.) prouvent le contraire, cela montre que son témoignage est faible.

(2) Ce Kibwe est simplement un ancien sécessionniste et un ancien criminel, qui ne veut pas accuser le groupe de ses commanditaires (groupe au sein duquel la Belgique a joué un rôle moteur, reconnu par ses propres politiciens et intellectuels), afin de jouir de leur protection, maintenant qu'il est vieux, dépendant et pourrait être facilement traîné en justice.

=====
(3) Dans cette Histoire c'est la famille biologique de Lumumba qui porte la plus grande responsabilité dans l'impunité des bourreaux de notre Héros National. Contre des cacahuètes financières, les enfants de Lumumba se taisent, et n'estent pas contre les criminels. Ce sont des négres de service, complices des oppresseurs deleur père. Justice ne signifie pas esprit de vengeance, mais mise en scène publique des coupables afin qu'ils s'excusent au moins, et que le crime ne reste pas impuni. La famille de Lumumba est complice de l'impunité dont jouit la Belgique, co-responsable avec d'autres de l'assassinat de Lumumba.

(4) Une autre responsabilité est celle de l'Etat congolais, légataire politique de Lumumba. Cela se s'explique par les parcours des représentants successifs de notre Etat. Le premier Président de la République du Congo, Kasa-Vubu, était un complice - faible - du crime (Kibwe le suggère). L'ex-Premier Ministre Tshombé a été l'exécutant matériel du crime, du temps de son aventure sécessionniste. Le deuxième Président de notre Etat, le tyran Mobutu, était le chaînon entre commanditaires occidentaux et exécutants katangais; en plus, par la suite, il a fidèlement servi les commanditaires jusqu'à ce qu'ils lui trouvent un remplaçant et se débarrassent delui

=====
brutalement. Le troisième Président, LD Kabila, a été assassiné trop tôt et avait commis le crime originel de passer un pacte d'invasion de son propre pays par les troupes rwandaises et ougandaises, troupes mercenaires au service ds ceux qui avaient commandité la mort de Lumumba. Quant au Président actuel, le tyranneau Joseph Kabila Kabange, il a eu l'outrecuidance et l'impertinence d'aller féliciter les Belges... d'avoir commis sur nous ce crime internationalement reconnu qu'a été la colonisation!

(5) Mais le crime, même historique, ne paye pas. Le mensonge avait pris l'ascenseur et le porte-voix de la propagande; mais la vérité sur le lâche assassinat de Lumumba a fini par s'imposer, à être connu de tous, à travers les modestes chemins de traverse historiques qu'elle avait pris. La justice humaine viendra en son heure!

Patriotiquement,

Nzogu bin Kyantede P R.

=====

YABA makoyi <yabamakoyi@yahoo. fr> wrote:

Jean-Baptiste Kibwe a vu mourir Lumumba

© Rossel et Cie SA, Le Soir en ligne, Bruxelles, 2001

L'ancien ministre du gouvernement du Katanga a raconté devant la commission l'exécution de Lumumba, le 17 janvier 1961. Selon lui aussi, la Belgique y est étrangère.

FABRICE VOOGT. Le témoignage de Jean-Baptiste Kibwe n'a peut-être pas permis d'en savoir beaucoup plus sur les responsabilités dans la mort de Patrice Lumumba, mais le récit des derniers instants du Premier ministre destitué restera à coup sûr comme l'un des moments forts de la commission Lumumba.

J'étais occupé à essayer des jeeps lorsque Munongo (NDLR : le ministre de l'Intérieur de Tshombe) est venu m'avertir qu'il avait été chargé de réceptionner trois colis.

Les « colis » en question étaient Joseph Okito, Maurice Mpolo et Patrice Lumumba. Jean-Baptiste Kibwe a raconté être ensuite allé à l'aéroport où il a vu débarquer les trois prisonniers, rapidement emmenés à la maison Brouwez. Ils

=====
semblaient très fatigués et étaient attachés les mains dans le dos. Ensuite, le ministre des Finances, qui s'est senti alors malheureux en comprenant que Lumumba allait mourir, est rentré chez lui où il dit avoir reçu un coup de téléphone lui enjoignant de se présenter à 20 heures à la présidence. Nous n'étions que cinq ministres sur quinze au rendez-vous, en plus de Moïse Tshombe : Munongo, Kimba, Kitenge, Muhona et moi-même. Il y avait un convoi de jeeps dans la cour avec les prisonniers à bord.

Tshombe nous a dit qu'on allait les emmener pour les exécuter. Ils ont ensuite roulé pendant une soixantaine de kilomètres sur la route de Jadotville avant d'assister à l'exécution des prisonniers. On les a placés devant une fosse, avant qu'un policier ne les tue un par un. C'était terminé vers 22 heures. Je suis rentré à la présidence où nous nous sommes alors séparés. Cela paraît simple, trop simple même pour le président de la commission, Geert Versnick, qui n'a pas manqué d'interroger le témoin sur ses éventuels états d'âme devant une « justice » aussi expéditive. Nous étions jeunes et inexpérimentés, s'est défendu Kibwe pour expliquer la docilité avec laquelle les ministres auraient accompagné le cortège. J'étais convaincu que nous ne pouvions plus rien changer à la décision. Récit précis, explications vaguesUne explication qui

=====
n'a pas convaincu le commissaire Daan Schalck. Comment un ministre influent a-t-il pu rester sans réaction, d'abord à l'aéroport, ensuite à la présidence et, enfin, sur le lieu de l'exécution ?. Un fatalisme assez curieux qui se mêle d'un manque d'intérêt apparent quant aux véritables motifs de cette exécution sommaire. Tout s'est sans doute joué lors d'un coup de fil entre le président Kasa-Vubu et Moïse Tshombe quelques heures plus tôt, a expliqué Kibwe, qui a regretté qu'aucun des deux ne fût plus en vie pour en parler. Oui, il devait y avoir une diplomatie secrète entre les deux hommes, malgré la sécession du Katanga. Je suppose que l'on a promis quelque chose d'alléchant à Tshombe pour qu'il accepte finalement de « recevoir » Lumumba, comme la reconnaissance de l'indépendance du Katanga. Quant aux commanditaires de l'attentat, Jean-Baptiste Kibwe prétend encore s'interroger sur leur identité. Toujours aussi vague, il désigne deux sphères qui, selon lui, auraient eu intérêt à voir disparaître Lumumba : le pouvoir de Léopoldville, alors que Lumumba visait toujours la présidence, et les « milieux capitalistes », soucieux de conserver le marché congolais, qu'aurait sans doute mis en péril un socialiste communisant comme Lumumba. Spectateur attentif lors de l'audition de l'ancien ministre, Jacques Brassine, qui a lui-même témoigné devant la commission vendredi

=====

dernier, se disait étonné que Kibwe ait chargé ainsi Tshombe. Les deux plus durs, c'étaient Munongo et lui, expliquait l'auteur de la thèse « Qui a tué Lumumba ? ». Il ment comme il respire quand il dit que Tshombe avait le pouvoir. De ça non plus, comme l'a regretté Jean-Baptiste Kibwe, Tshombe ne peut plus témoigner.

© Rossel et Cie SA, Le Soir en ligne, Bruxelles, 2001

1964.

Face à cette crise, le groupe-Binza n'arrive plus à contrôler le pays. Il fait alors appel à Moïse TSHOMBE KAPEND qui se trouvait en exil en Espagne, pour pouvoir pacifier le pays. TSHOMBE répond à cet appel. Il est nommé Premier ministre. Il forme un gouvernement de salut public. Le meilleur de l'époque, selon l'opinion et moi-même (douze ministres judicieusement choisis les patriotes compétents et représentatifs) . Il lance un message pathétique au peuple congolais en ces termes : « Donnez moi trois mois de paix, je vous donne un Congo nouveau ».

Il prend les rênes du pays en mains, le pacifie effectivement, inonde tous les marchés, renfloue les caisses de l'Etat, fait

=====

démarrer l'économie du pays et rétablit l'autorité de l'Etat sur l'étendue de la république. Le Congo n'avait pas encore de constitution, il était toujours régi par la loi fondamentale, donc la loi belge.

TSHOMBE convoque la constituante à LULUABOURG au cours de la même année. La constitution est rédigée. Elle consacre un Etat fédéral et un régime parlementaire. Le pluralisme politique et syndical y est également reconnu.

Le Congo nouveau promis TSHOMBE l'avait effectivement donné. Et ces performances politiques le feront gratifier du sobriquet de Sauveur du Congo, par le peuple congolais. Monsieur TSHOMBE fonde un parti politique : « La CONVENTION NATIONALE CONGOLAISE (CO.NA.CO) ». Avec comme Secrétaire général Monsieur E. TSHISEKEDI. Presque tous les nationalistes vont adhérer à la CO.NA.CO.

TSHOMBE est Lunda du Katanga. La majorité du peuple qui avaient adhéré à sa personne n'étaient pas composée uniquement des gens de sa tribu. Il organise les élections libres et démocratiques ; qu'il gagnera haut la main !

=====

A l'issue des celles-ci, et ce conformément à la constitution, le Président de la république nomme Formateur de gouvernement, la personnalité qui a gagné la majorité dans les deux chambres. Ce que M. KASA – VUBU était censé accomplir.

Cependant, au nom de la paix, pour avoir regroupé la majorité des nationalistes au sein de la CONACO, TSHOMBE constituait un danger selon la Belgique !! Afin de parer au plus pressé, il fallait le limoger au profit d'un individu sans foi ni loi. Les instructions précises ont été données en vue de sa destitution. Alors les membres du groupe-Binza vont ordonner à KASA-VUBU de mettre à exécution les fameuses instructions.

En vertu desquelles M. E. KIMBA, Katangais comme TSHOMBE, sera nommé Formateur de gouvernement en violation de la constitution, pour pouvoir, le moment venu, justifier le fameux coup d'Etat du 24 novembre 1965.

Dès lors, tous les espoirs qui étaient permis pour la démocratisation des institutions du pays ; creuset de la liberté de presse, de la liberté de la presse et fondatrice de la justice qui font la grandeur des nations s'étaient évanouis.

=====
Les critiques fusaient de partout. A l'encontre desquelles KASAVUBU dira : « Je suis sourd à la rumeur et insensible aux critiques ».

1977 – 1980.

En 1977, sous l'impulsion et le leadership du Général BUMBA Nathanaëlle ; Président du Front National pour la Libération du Congo, ici représenté par le maître de céans, la guerre éclate au KATANGA. Guerre dite de 80 jours et de six jours ; menée par les fils de cette province, victimes de pillages multiformes et variés de la part du régime obscurantiste et tyrannique de Mobutu.

À cause de ladite guerre et grâce à elle, pris de panique, Mobutu organise les élections réellement libres et démocratiques, desquelles seront issus des parlementaires dont la fronde entamera littéralement le régime en place. De cette fronde est issu le groupe des Treize parlementaires ; Auteurs de la lettre ouverte adressée au président MOBUTU en date du 01/11/1980 pour dénoncer la déchéance sociopolitique, économique et morale du pays. Ces treize parlementaires sont les fondateurs de l'Union Pour la Démocratie et le Progrès Social (U.D.P.S.) en date du 15 janvier 1982 ; parti politique

=====

générateur de profondes mutations politiques qui sont intervenues au pays, après le choc du F.N.L.C.

Parmi eux l'on dénombre les députés de cinq des onze provinces du pays, appartenant évidemment à des tribus différentes.

1990-1992.

Le Congo est à la croisée des chemins. L'opposition intérieure au régime en place est virulente. Elle exerce d'intenses pressions qui débouchent sur la tenue de la conférence nationale pour un nouvel ordre politique.

Ce forum ; disait E. TSHISEKEDI.: regroupait le peuple en conférence. Cela était vrai dans la mesure où l'intelligentsia, la classe politique et la société civile dans toute sa configuration, se sont retrouvées à ces assises.

Le Premier ministre de la transition devait être élu par la conférence nationale. De toutes les candidatures qui étaient déposées, deux sont sorties du lot, celles de messieurs KANZA Thomas (du Bas Congo) et TSHISEKEDI Etienne (du Kasai).

=====

TSHISEKEDI a été élu avec une majorité de loin plus confortable au détriment de son challenger.

Alors parmi la majorité de 2870 délégués à la conférence qui l'avaient élu n'y avait-il que des Baluba du Kasai ?

Issu de la conférence nationale, le gouvernement TSHISEKEDI avait fonctionné à la grande satisfaction du peuple. Malgré cela, il a été révoqué trois mois plus tard, avec la complicité des « intellectuels » organiques. Et la suite ne pouvait être que la déconfiture sociopolitique.

A la faveur de cet état des choses, Monsieur KABILA Laurent est arrivé au pouvoir avec l'appui de tout notre peuple, sous l'impulsion de l'opposition intérieure qu'incarnait E.TSHISEKEDI.

En effet ce dernier avait lancé un appel pathétique au peuple et à l'Armée les invitant à apporter respectivement leur soutien politique et militaire à Monsieur KABILA jusqu'à Kinshasa. Appel qui était entendu et suivi religieusement.

A Kinshasa et partout ailleurs au pays, le peuple congolais attendait KABILA par le slogan suivant : « Que KABILA

=====

vienne ». Et pourtant, Un superbe inconnu, KABILA n'était qu'un Luba du Katanga.

24 février 1991, décembre 1996 et janvier 2004.

Ces trois dates marquent la cohésion politique et le patriotisme du peuple congolais. A chacune d'elles à Kinshasa, une marrée humaine, indéchiffrable avait envahi le boulevard LUMUMBA, long de 10 km environ, pour saluer chaleureusement le retour de Monsieur TSHISEKEDI. Ceci n'avait rien de pareil auparavant.

Or, TSHISEKEDI est Luba du Kasai. Toutes ces réalités politiques témoignent l'élan patriotique et la détermination d'un peuple qui aspire à se forger une patrie digne de ce nom. Il faut être de mauvaise foi ou alors nourrir une aversion vis-à-vis du Congo, pour en faire fi.

A ce niveau vous conviendrez avec moi, que n'eussent été les manœuvres et toutes sortes d'artifices, orchestrés et imaginés loin du Congo, avec la complicité des fils indignes de ce pays, aujourd'hui, de par ses ressources potentielles ou exploitées, le Congo aurait servi de pays-Phare en tant que modèle de démocratie et de développement en Afrique tout entière.

=====

A titre indicatif :

Le Congo ; plus grand que l'Angleterre, la France, l'Espagne et l'Italie réunies : "Hormis les ressources incommensurables dont regorge le sol et le sous-sol du Congo ; le fleuve Congo verse un million quatre cent mille m³ d'eau par seconde dans l'océan. La déclivité et le volume d'eau du fleuve fournissent un potentiel hydroélectrique équivalent à celui de tous les lacs et rivières des U.S.A. conjugués. Soit 1/6 du potentiel hydroélectrique du monde". ADAM HOCHSCHILD dans "Les fantômes du roi LEOPOLD II".

A l'occasion de la proclamation de l'indépendance, au cours de son allocution, LUMUMBA l'avait souligné: "Nous allons montrer au monde ce que peut faire l'homme noir quand il travaille dans la liberté, et nous allons faire du Congo le centre de rayonnement de l'Afrique tout entière".

AGRESSION ET TRIBUS

Au cours de l'agression injustifiée, les Congolais ont démontré qu'ils étaient attachés à une patrie à laquelle ils appartiennent, dans la mesure où ils sont conscients d'avoir une même histoire et un même passé qui ont forgé leur identité.

=====

Cette identité s'est manifestée à l'égard de ce qui est considéré comme étranger à eux. Si dans le temps les Congolais avaient affiché un certain laxisme vis-à-vis de ceux de leurs concitoyens des pays limitrophes et autres, ceci est lié à leur culture qui se manifeste à travers leur hospitalité.

Maintenant qu'ils sont victimes des appétits territoriaux de leurs voisins, ils feront désormais plus attention à la problématique de l'immigration pour pouvoir réglementer les modalités d'accueil de leurs concitoyens africains, avec lesquels ils partagent les frontières communes. Aujourd'hui les Congolais de Mwena Ditu au Kasai oriental, ceux de KAMAKELEKESE à TSHIKAPA (à zéro Km de l'Angola) au Kasai occidental et ceux de KASUMBALESA au KATANGA se sentent autant agressés que leurs compatriotes de l'Est du pays.

=====

RDC : LES FRONTIERES TUENT

Jeudi, 26/07/2007

Quel est ce patriote congolais qui ne pâlit pas de colère devant la porosité et l'infirmité inquiétantes et révoltantes de nos frontières ?

Rien qu'à les voir, rien qu'en entendre parler, on a subitement froid dans le dos, on sent notre péril permanent et absolu dans toute sa grandeur, dans toute sa laideur et dans toute sa cruauté. On réalise avec plus de netteté qu'à chaque heure du jour ou de la nuit, sans effort et sans se cacher, chacun de nos neuf voisins peut nous envoyer ses crachats. Comme il veut et de la manière qu'il veut.

Nous avons appris, au cours de cette semaine, qu'une patrouille de la Monuc avait découvert dernièrement cinq corps sans vie dans une bananeraie à Rutshuru (Nord-Kivu). Rien d'étonnant : dans ce territoire comme dans les autres de nos provinces orientales frontalières de nos anciens agresseurs, les découvertes macabres de ce genre, les crimes en plein midi sont devenus à ce point monnaie courante qu'ils n'émeuvent plus hélas ! Le crime est donc devenu un jeu d'enfant : qui veut tue. Des quidam, disons mieux des tueurs à gage, se réveillent maintenant de bonne heure chez eux, au Rwanda ou en Ouganda, égorgent et écument qui ils veulent à Goma, à

=====
Butembo, à Walungu ou à Aru et, après leurs forfaits, retournent tranquillement dans leur pays. Comme ils étaient venus.

Ainsi donc, dans ces provinces, un élément des FDLR (Forces démocratiques pour la libération du Rwanda) ou de l'Armée du Seigneur (Ouganda) en cache déjà bien un autre. Pour ceux qui l'ont oublié, tout cela participe de la volonté et de la stratégie de certains de nos voisins de continuer à se débarrasser de leurs conflits internes en les refoulant chez nous. La République démocratique du Congo, notre pays, est bien malade aussi de ses frontières, véhicules parfaits de la mort et de tout ce qui la donne, à savoir les armes et les maladies. Complices inégalés et inégalables de la pègre mafieuse qui pille le pays. Tout cela, dans les deux cas, avec la complicité de certains d'entre nous. Tout cela aussi et surtout à cause de notre inconscience et de notre insouciance.

A cet égard, deux faits tout à fait frais nous paraissent très troublants au point qu'ils méritent une profonde et longue méditation des Congolais que nous sommes, à commencer par nos dirigeants, s'ils ne l'ont pas encore fait. Le report ou l'annulation par le ministre rwandais des Affaires étrangères de sa visite de travail chez nous programmée à la fin de ce mois

=====
en cours est le premier fait. On dit qu'un calendrier chargé est à la base de cette décision. C'est possible. Cependant, il n'est pas vain de noter ici que l'histoire des nations est jalonnée de gripes, de maux de dents, d'empêchements de dernière minute diplomatiques dont on a compris plus tard la raison en voyant débarquer des colonnes de blindés et de chars.

Nous tirons le second fait d'une substance de la déclaration du ministre belge des Affaires étrangères de retour chez lui à l'issue de son récent passage à Kigali et à Kinshasa. Cette substance est la suivante : De Gucht a indiqué qu'il allait plaider pour (...) que les 5 000 ou 6 000 membres de FDLR encore actifs dans l'Est congolais soient réinsérés au Rwanda avec l'accord de Kigali (Digital Congo.not 3.o du 2.7.2007). Dans la queue le venin, disaient les Romains : en effet, c'est ce dernier bout de phrase qui pose problème. Car, si l'on comprend bien, si Kigali ne veut rien, rien ne se fera. Ainsi, les FDLR pourraient continuer à rester là où ils sont et à y vaguer à leurs occupations que l'on connaît.

S'il est vrai que la loi morale universelle établit que l'assistance à personne en danger ne peut souffrir d'aucune obstruction, alors posons-nous trois questions. La première est de savoir à quelle époque de la civilisation sommes-nous. La

=====

seconde est de savoir ce qui manque encore aux FDLR pour qu'ils soient assimilés aux terroristes et qu'ils soient naturellement traités comme tels. La troisième est de savoir quel sentiment- et pour quelle fin ?- expriment l'Onu, l'Union européenne, etc. lorsqu'elles se disent profondément inquiètes de la situation à l'Est du Congo?

Xavier Mirindi Kiriza www.observateur.cd

FDLR, négociations, Laurent Nkunda, uniformes : Charles Murigande fait le point

Rwanda | 25 Juillet 2007 à 08:55:59

Le ministre rwandais des Affaires étrangères a accordé une interview à Radio Okapi. Dans un entretien, Charles Murigande évoque sans détours la question de la présence des FDLR en RDC, la médiation de son pays entre le général dissident Laurent Nkunda et le gouvernement congolais ainsi que le port des uniformes semblables à ceux de l'armée rwandaise par des éléments mixés à l'Est de la RDC. Ci-dessous, radiookapi.net revient sur cet entretien.

=====
Radio Okapi : Charles Murigande bonjour

Charles Murigande : Bonjour

R O : Votre homologue congolais Mbusa Nyamwisi vous a invité pour une visite en RDC à la fin de ce mois, allez-vous venir ?

C M : Les dates qu'il proposait ne me conviennent pas. Au moment où je vous parle, le Rwanda abrite une conférence des ministres chargés de l'intégration au niveau de l'Union africaine. Mais j'avais dit dans ma réponse que l'on va se convenir sur d'autres dates - On s'est parlé hier [Ndlr : lundi 23 juillet], il se fait effectivement que bien qu'il ait proposé la dernière semaine du mois de juillet, il a été aussi appelé à d'autres engagements. On a essayé de voir, la première moitié du mois d'août ne nous convient pas à tous les deux, on va essayer de voir la deuxième moitié du mois d'août. Mais le principe de ma visite est acquis.

R O : Quel serait l'objectif de cette rencontre monsieur le ministre ?

C M : Je pense que l'objectif de cette rencontre sera de renforcer nos relations..,

=====
R O : Qu'est ce qui peut amener à l'harmonisation des relations entre le Rwanda et la RDC ?

C M : Il y a toujours eu cette pierre d'achoppement entre nos deux pays, c'est la présence continue des FDLR [les combattants hutus des Forces démocratiques pour la libération du Rwanda]. Je crois que ça a toujours constitué la pomme de discorde. Certainement que si l'on veut harmoniser les relations, les rendre meilleurs possibles, il va falloir qu'on trouve une solution définitive à ce problème. Je crois que dans toutes nos discussions on ne manquera pas d'évoquer les mécanismes à mettre en place, les actions à mener conjointement le cas échéant ou à mener par le gouvernement de la République Démocratique du Congo pour que ces gens-là [Ndlr : il fait allusion aux FDLR] cessent de mener des activités militaires sur le territoire congolais avec l'objectif éventuel de renverser notre gouvernement et de parachever le génocide qu'ils regrettent de ne pas avoir terminé.

R O : En mars 2005, avec San Egidio, les FDLR avaient appelé le gouvernement rwandais à ouvrir son espace politique, où est-ce qu'on en est ?

=====
C M : L'espace politique est largement ouvert ici au Rwanda. Et, il n'y a jamais eu un problème d'espace politique. Mais..., dans cet espace-là, il n'est pas prévu une politique génocidaire. Certainement, aussi longtemps qu'ils seront attachés à cette politique génocidaire, je ne pense pas qu'ils auront un espace politique, ni au Rwanda ni ailleurs, parce que le génocide est un crime condamné par toute l'humanité.

R O : Plusieurs ONG congolaises, internationales ainsi que la Monuc ont dénoncé le recrutement des démobilisés rwandais par le général dissident Laurent Nkunda, est-ce que ce ne sont pas des faits qui retardent l'harmonie des relations entre le Rwanda et la RDC ?

C M : Je ne sais pas si c'est un fait qui retarde l'harmonie ou l'harmonisation des relations entre nos deux pays. Le fait est que je peux vous dire catégoriquement que le gouvernement rwandais n'a aucun rôle dans ce recrutement si ce recrutement existe. Et je pense que ceux qui le disent ne le disent pas en l'air. Ils doivent l'avoir constaté. Mais si cela se produit, c'est à l'insu du gouvernement rwandais. Le gouvernement rwandais ne peut en aucun cas favoriser ni éterniser de telles choses si

=====
cela dépendait de lui. Je peux dire que ces FDLR font des recrutements ici au Rwanda malgré le fait que nul ne peut nous suspecter d'aider au recrutement au sein des FDLR.

R O : La semaine dernière, la Monuc a dénoncé aussi le port d'uniformes similaires à ceux de l'armée rwandaise chez les militaires récemment mixés. Que répondez-vous?

C M : Je réponds qu'ici au Rwanda nous ne fabriquons pas nos uniformes. Ils sont achetés sur le marché international, et je ne pense pas qu'il existe des uniformes spécialement conçus pour l'armée rwandaise et qui n'existent qu'au sein de l'armée rwandaise. Je pense qu'on ne peut interdire à quiconque d'acheter de tels uniformes. Si des gens au Rwanda ont des uniformes semblables à ceux de l'armée rwandaise, certainement qu'ils ne se les sont pas procurés chez nous. Rien n'empêche aux gens de Nkunda d'aller se procurer de tels uniformes là où nous nous en procurons. Mais je peux vous garantir qu'aucun militaire rwandais ne peut perdre ni son arme ni son uniforme sans conséquences graves.

R O : Charles Murigande, au début de cette année, le

=====

Rwanda avait accepté de faire la médiation entre le général dissident Laurent Nkunda et le gouvernement congolais. Cette médiation a conduit à ce qu'on a appelé le «mixage», mais certaines troupes de Laurent Nkunda ne sont pas toujours brassées et cette opération mixage a été toujours condamnée par plusieurs observateurs comme étant un échec. Est-ce que le Rwanda va réitérer sa médiation ?

C M : Vous savez, nous avons mené cette médiation à la requête du président Kabila. Je crois que si aujourd'hui le gouvernement congolais est toujours intéressé par une telle médiation, à la recherche de la paix et de la sécurité dans la région, il trouvera au Rwanda des partenaires fiables. Nous sommes toujours très disponibles à apporter notre contribution pour que la paix, la sécurité et la stabilité reviennent dans notre région. Si cela passe par une médiation, une autre médiation, une deuxième, une troisième, une cinquième, nous le ferons avec comme seul objectif d'atteindre la paix et la sécurité qui nous intéressent tous.

R O: Charles Murigande, je vous remercie.
C M : Je vous remercie aussi.
Par Redacteur Web

© Radio Okapi

=====

26.07.07 Nouvelles de la CPI relatives à la RDC
www.congoforum. be

- Il serait envisagé d'amettre un deuxième mandat d'arrêt.
- Le nouveau juge de Lubanga aimerait que le procès ait lieu au moins partiellement en RDC.

LA CPI ENVISAGE L'EMISSION D'UN DEUXIEME MANDAT D'ARRET EN RDC MAIS LE NOM DU SUSPECT PAS ENCORE REVELE

Un article d'IWPR explique que la CPI envisage d'émettre bientôt un deuxième mandat d'arrêt comme elle l'avait annoncé mais que l'identité de la personne visée reste encore inconnue. IWPR s'est adressée à certaines ONG pour leur demander si elles estimaient que ce mandat viserait un membre du groupe ethnique Lendu du fait que le groupe ethnique de Thomas Lubanga (Héma) s'est plaint que la CPI n'ait visé que leur communauté. La question est donc de savoir si le Procureur cèderait ou non à la pression de viser également cet autre groupe. La population locale et certaines ONG congolaises avait en effet soulevé cette question d'"inégalité". [Voir plus bas la traduction de l'article]

Voir l'article suivant:

1. "Court Looks Set to Issue Second DRC Indictment - But it remains unclear whose name will be on the arrest

=====

warrant" (La Cour envisage d'émettre un second mandat d'arrêt - mais rien n'est sûr quant au nom qui y figurera) - par Lisa Clifford (IWPR) - 24 juillet

2007(http://www.iwpr.net/?p=acr&s=f&o=337372&apc_state=henh) (anglais)

LE NOUVEAU JUGE DE L'AFFAIRE LUBANGA INTERESSE A VOIR LE PROCES EN RDC Le nouveau juge président de la chambre d'instance chargée du procès de Thomas Lubanga a expliqué vouloir voir le procès en RDC afin qu'il est plus d'impact en RDC.

"Le nouveau juge de l'affaire Lubanga aimerait voir une partie du procès conduit en République démocratique du Congo pour qu'il soit plus pertinent pour les personnes affectées par les crimes de guerre. [...] Le juge Fulford, qui a été élu président juge le 12 juillet, a expliqué à IWPR, "[Cela pourrait être] plus pertinent si le procès se tient sur place et fasse partie de l'histoire du pays où ces événements graves se sont passés." [...] Le juge Fulford est conscient du fait que la sécurité reste un problème en raison de constantes tensions inter-ethniques. Cependant, il insiste que tenir le procès sur place [...] "aiderait à changer cette image distante et reculée de la Cour où les procès se tiennent en Europe du Nord." Tirant les leçons des

=====
Tribunaux pénaux internationaux pour le Rwanda et l'ex-Yougoslavie, la CPI est vivement intéressée de voir les victimes participer autant que possible pour que les verdicts aient un impact plus durable dans les pays concernés. [...] Mais la Cour cherche également à travailler aussi rapidement que possible et bien que les juges de la Chambre préliminaire aient donné leur feu vert à la tenue du procès contre Lubanga, le juge Fulford a expliqué que ce procès ne débiterait pas avant la fin de cette année. [Traduction non officielle]

Voir l'article suivant:

1. New Lubanga Judge Keen on DRC Trial (Le nouveau juge de l'affaire Lubanga vivement intéressé de voir le procès en RDC) - par Katy Glassborow (IWPR) - 24 juillet 2007 - http://www.iwpr.net/?p=acr&s=f&o=337388&apc_state=henpacr (anglais)

Denis Kalume : « L'Angola n'a pas occupé Kahemba »

Au cours d'un point de presse tenu à l'ambassade de la RD Congo à Bruxelles, le ministre congolais de l'Intérieur, Denis Kalume Numbi, a fait un tour d'horizon sur la situation socio-

=====
politique du pays. Au sujet du dossier Kahemba, il persiste et signe.

Mardi 24 juillet, la rue Marie de Bourgogne située dans la commune bruxelloise d'Etterbeek est bouclée par la police. Pourquoi ? Le ministre congolais de l'Intérieur, Décentralisation et Sécurité, Denis Kalume Numbi, tient une conférence au n° 30 qui abrite l'ambassade de la RD Congo. Le bruit s'est répandu dans toute la communauté congolaise de Bruxelles selon lequel les activistes du groupe de pression « Bana Congo », envisageaient d'« houspiller » le ministre. La représentation diplomatique congolaise a pris des mesures « appropriées » pour dissuader des éventuels troubles-fêtes. Il fallait donc être répertorié sur une liste ad hoc pour assister à la conférence. Une centaine des Congolais était au rendez-vous pour écouter le conférencier. La posture d'un pédagogue, Kalume a commencé par expliquer, à l'aide des diapositives, les aspects institutionnels de la troisième République concernant le secteur de la décentralisation. De temps en temps, il était trahi par la technique mais l'homme maîtrisait parfaitement son sujet. « Il faut tenir compte d'une clef de répartition réaliste pour les 40 % à rétrocéder aux provinces », a-t-il affirmé. Et de prendre le port de Matadi pour illustrer ses propos. Ce port exporte les bois en provenance des provinces notamment de l'Equateur et

=====

de Bandundu. Comment dès lors comptabiliser toutes les recettes engendrées par les activités portuaires uniquement pour la province du Bas-Congo ? S'est-il interrogé. Même constat pour l'opérateur du téléphone cellulaire « Vodacom » qui a des antennes relais à travers le territoire national et son siège social à Kinshasa. Il a relevé l'engouement qui s'est emparé des provinces qui exigent la retenue à la source des 40 % dès « maintenant ». Pour lui, il s'agit d'un défi à relever « pour éviter l'éclatement du pays ». L'idée force de l'exposé de l'orateur a été de booster l'économie congolaise pour « atteindre rapidement le niveau d'avant la zaïrianisation ». Pour étayer sa pensée, il a recouru à un schéma dit « multinodal » de production et distribution des biens et services. Il s'agit de rendre fluide les voies de communication en balayant les goulots d'étranglement. Il s'agit aussi de réactiver à l'intérieur du pays tous les sites de plantations abandonnés, les petits commerces et de créer des pôles économiques pour stabiliser la population. Il a rendu hommage à la diaspora congolaise pour son dynamisme. Il l'a demandé à s'impliquer dans le Congo profond pour combler un « déficit d'expertise ». Il a dit que les pouvoirs publics prendront des mesures incitatives, comme le micro crédit, en faveur des membres de la diaspora pour qu'ils investissent au Congo. Il a cité l'exemple de Mutombo

=====

Dikembe, basketteur Congolais de la NBA aux USA, qui vient d'investir, sur fonds propre, à Kinshasa dans le secteur hospitalier. « La diaspora devrait être le fer de lance du développement », a-t-il lancé. Il a promis que le gouvernement mettrait tout en œuvre pour assurer la sécurité physique et bancaire aux investisseurs. Il a assuré que la réforme de l'armée, de la police et de la justice est en cours. Dans le jeu des questions réponses, le ministre s'est longuement expliqué sur le dossier relatif à l'occupation, par l'Angola, de plusieurs villages dans le territoire congolais de Kahemba. Selon lui, les Angolais se trouvent bel et bien dans leur territoire c'est-à-dire en deçà de la 7ème parallèle sud qui délimite la frontière entre les deux pays. L'homme a montré une carte satellitaire qui indique la présence des soldats Angolais en dehors du Congo, exactement à 600 m de la frontière. L'Assemblée nationale s'apprête à l'interpeller à ce sujet. Concernant l'insécurité dans la partie orientale du pays, « Denis » a évoqué l'organisation d'un forum ou « table ronde » sur le Kivu auquel participeront les délégués de l'ensemble de la population concernée pour « sceller la paix ». Il n'a cependant pas exclu l' « option militaire » pour venir à bout des velléités des mutins qui endeuillent au quotidien l'est du pays. Il est revenu sur l'expérience du « Service national » qui devrait permettre l'apprentissage des

=====

jeunes pour l'amour de travail notamment agricole. L'assistance a regretté que le ministre n'ait pas donné le timing de son plan de développement ni évalué le coût de celui-ci.

Ali Kalonga

© Congoindépendant 2003-2007

Déclaration du Front pour la Solidarité et le Progrès (FSP) à propos de la situation qui prévaut actuellement dans l'Est de la RDC

A l'attention particulière de (du) :

1. Son Excellence Monsieur le Président de la R.D.C
2. Membres du Gouvernement de la R.D.C. ;
3. Toutes les Institutions Constitutionnelles de la R.D.C. ;
4. Représentants spécial du Secrétaire des Nations Unies ;

suite via <http://www.obsac.com/OBSV10-DeclarationFSP.html>

À quoi servent les Casques bleus ?

RD CONGO - 22 juillet 2007 - www.jeuneafrique.com

Le contingent de la Mission des Nations unies au Congo (Monuc) est une nouvelle fois au centre d'un scandale. Des Casques bleus de nationalité indienne cantonnés à Nyabiondo, dans le Nord-Kivu (Est) auraient en effet fourni aux rebelles des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), des rations alimentaires et des renseignements concernant les

=====
attaques préparées contre elles par la Monuc. En échange, ils auraient reçu de l'or et de l'argent. Les faits remontent à 2005 et 2006.

En octobre 2005, par exemple, une opération menée conjointement par l'armée congolaise et la Monuc dans le Sud-Kivu aurait échoué parce que les Rwandais avaient été préalablement alertés par un officier indien. La même année, des Casques bleus pakistanais auraient, en échange d'un stock d'or, restitué leurs armes aux miliciens congolais qu'ils étaient chargés de désarmer.

Un membre de la société civile du Sud-Kivu confirme ces accusations : « Cela fait deux ans que nous dénonçons tout cela. Nous savons que des hélicoptères aux couleurs de l'ONU avaient l'habitude de se poser à la lisière des forêts où se trouvent les combattants rwandais. Ils descendaient des cartons contenant des vivres et des équipements et repartaient avec des colis. » Lesdits colis étaient remplis de minerais divers. Des enquêtes internes sont en cours au siège des Nations unies, à New York. Pour leur part, les FDLR nient toute implication dans ces affaires.

La Monuc, qui compte 17 600 hommes sur le terrain, est par ailleurs accusée de « couardise », voire d'« indifférence » au sort des civils menacés par des groupes armés. Ce fut notamment le cas en mai-juin 2005, lors de l'attaque lancée contre Bukavu par le général renégat Laurent Nkunda et son complice, le colonel Jules Mutebusi. Le commandant uruguayen du bataillon déployé dans le chef-lieu du Sud-Kivu laissa, sans résistance, les mutins s'emparer de l'aéroport, qu'il avait pour mission de défendre à tout prix.

En mai 2007, à Kanyola, toujours dans le Sud-Kivu, des civils ont été tués à l'armée blanche à quelque 200 m d'un campement de la Monuc. Même inaction coupable, au mois de mars précédent, à Kinshasa, pendant les affrontements entre les hommes de Jean-Pierre Bemba et la garde présidentielle...

=====

D'où cette question que les Congolais ne peuvent pas ne pas se poser : à quoi servent les Casques bleus ?

Gestion des ressources naturelles : contrôle parlementaire, nécessité de la formation

Kinshasa | Politique et Citoyen | 24 Juillet 2007 à 12:15:31

Les parlementaires se sont retrouvés lundi à Kinshasa pour parler de leur rôle de contrôle sur la gestion des ressources naturelles du pays. Une rencontre initiée par le PNUD, en partenariat avec la Monuc, rapporte radiokapi.net

Pour le chargé de communication du Programme des nations Unies pour le développement (PNUD), la formation parlementaire est essentielle. « *Les parlementaires auront à contrôler l'activité du gouvernement, et parmi les activités essentielles, il y a les ressources minières qui constituaient autrefois 50 à 60% du budget de l'Etat. L'objectif du PNUD et du gouvernement, c'est d'arriver à ce que ces richesses participent à l'enrichissement et au développement de tous les Congolais* », a souligné François Charlier. Ainsi, pour leur permettre de mieux faire le contrôle sur le gouvernement, notamment dans la gestion des mines et des hydrocarbures, les parlementaires congolais devront être renseignés sur les

=====

réglementations de ces secteurs différents secteurs, a-t-il fait savoir. Intervenant sur cette question, le professeur Mabi Mulumba, président de la commission financière au Sénat, estime pour sa part que le contrôle parlementaire devra être calqué sur l'Initiative sur la transparence dans les industries extractives. Dès qu'elle sera concrétisée, cette structure d'appui permettra aux parlementaires, a poursuivi la source, de retracer les ressources qui reviennent à l'Etat, et la façon dont les ressources naturelles sont commercialisées à travers les opérations effectuées par les entreprises des secteurs concernés. Et Mabi Mulumba de rappeler : « *Vous avez dû suivre que sur 207 sociétés opérant dans le domaine minier au Katanga, 6 seulement publient leurs statistiques. Ce qui signifie qu'on n'a pas de point de référence pour savoir ce qui reviendra à l'Etat. L'effort doit être fait pour que toutes ces entreprises publient ce qu'elles paient à l'Etat, et en même temps, cela nous permettra de faire le contrôle en voyant ce que l'Etat publie pour faire la confrontation avec ce que les intéressés déclarent avoir versé.* »

A l'occasion du lancement du Centre des médias pour la transparence et le développement (CMTD) - Débat sur la vision médiatique du gouvernement
Par Albert tshiambi

=====

Une nouvelle structure médiatique vient de naître en République démocratique du Congo. Il s'agit du Centre des médias pour la transparence et le développement (CMTD). Le lancement officiel de cette Association sans but lucratif a eu lieu, hier mercredi 25 juillet, au Centre Wallonie-Bruxelles de Kinshasa. Né des cendres de l'Ong « Médias pour la paix », ce nouveau-né a pour objectifs spécifiques : promouvoir la liberté de la presse, renforcer les capacités des acteurs médiatiques, mettre en place un cadre d'échange entre la Société civile, la classe politique et la presse, favoriser l'avènement d'une presse effectivement libre, pluraliste, responsable, c'est-à-dire engagée résolument dans la lutte contre la corruption, l'impunité et toutes les autres anti-valeurs qui constituent un frein au développement intégral de la RDC.

Dans le but de promouvoir le professionnalisme, la démocratie, la bonne gouvernance et les valeurs républicaines à travers les médias, un groupe de professionnels de l'information et de la communication vient de mettre sur pied, un cadre d'échange et de réflexion. Il s'agit du Centre des médias pour la transparence et le développement (CMTD). Comment en est-on arrivé à cette initiative? Tout est parti d'un constat, celui de

=====
voir « l'univers de la communication médiatique de la RDC caractérisé par de multiples pesanteurs ». Parmi lesquelles on cite, entre autres, l'accès difficile aux sources d'information, la médiocrité des productions, la carence de débats sur des questions de fond dans tous les domaines, l'inadéquation entre la formation des communicateurs et l'évolution des pratiques professionnelles, la précarité des conditions de vie et de travail des professionnels des médias...

B- Principaux axes d'action

Pour atteindre les objectifs qu'il s'est assignés, le CMTD va axer son action sur quatre axes principaux, à savoir « la formation, les études d'opinions, la mobilisation des élites et de la Société civile, ainsi que les études sur la bonne gouvernance, la lutte contre la corruption et l'impunité ». Dans son adresse de circonstance, le président du Conseil d'administration du CMTD, Modeste Mutinga Mutuishayi a fait remarquer que cette nouvelle structure « est née de l'idée que les médias congolais sont appelés, d'une part, à promouvoir la paix et les valeurs démocratiques, et d'autre part, à véhiculer la culture de la transparence, à cimenter la bonne gouvernance pour le développement de la République démocratique du Congo ». Elargissant ainsi le champ d'intervention de l'Ong « Médias pour

=====

la paix », son ancêtre, le CMTD entend donc relever le défi de la bonne gouvernance en s'appuyant sur les médias professionnalisés et spécialisés, a-t-il ajouté.

Parlant de l'axe relatif à la formation, Modeste Mutinga a indiqué qu'elle « mettra en avant, d'un côté, le professionnalisme et la responsabilité sociale des médias et, de l'autre, la spécialisation en vue de la production d'un travail de qualité tant du point de vue du fond que de la forme ».

En ce qui concerne les études d'opinions, le CMTD mettra en mouvement, selon son président du Conseil d'administration, des instruments de mesure d'opinions que sont les sondages dans le dessein d'atteindre les dirigeants politiques, les institutions publiques et les entreprises commerciales, dont les politiques et les actions managériales seront jaugées, ajustées et réajustées à l'aide de ces outils.

Pour ce qui est des études sur la bonne gouvernance, la lutte contre la corruption et l'impunité, le CMTD qui n'ira pas jusqu'à primer les bons gestionnaires « s'engagera, dans la socialisation des concepts «intérêt général et développement intégral» en relevant dans un rapport semestriel, la production de la presse, les réactions du gouvernement, du Pouvoir judiciaire, de l'Administration et du monde des affaires. Des

=====
études et des publications seront élaborées et diffusées à cet effet ».

S'agissant de la mobilisation des élites et de la Société civile, il sied de signaler que de grands débats citoyens et thématiques seront organisés à Kinshasa, dans les provinces, voire à l'extérieur de la RDC. Dans cet ordre de préoccupations, le CMTD a publié une plaquette intitulée « Débat sur la vision médiatique du gouvernement, est-ce le retour aux années 70? ». Cette brochure rédigée par Modeste Mutinga a inauguré les échanges indispensables au fonctionnement d'une société participative. Pour preuve, les participants à la cérémonie du lancement officiel du CMTD ont posé à l'auteur de la présente plaquette, un certain nombre de questions qui ont suscité un échange fructueux.

A la question de savoir si on peut supprimer ou maintenir l'actuel ministère de l'Information, Presse et Communication nationale, l'auteur de la plaquette a dit que celui-ci doit demeurer, car à l'état actuel de la RDC, il a encore un grand rôle à jouer, celui de réglementer ou de légiférer sur les médias. Cependant, il a émis le vœu de voir ce ministère changer de dénomination, pour être appelé « Ministère de la Communication ». Car pour lui, l'information doit être neutre et indépendante. Raison pour laquelle, on ne peut pas confier la

=====
tâche d'informer à un ministère gérer par un membre d'un parti politique qui risque de donner une coloration à l'information.

Idées-forces de la plaquette

De quoi s'agit-il dans cette brochure de 57 pages ?

Selon Emmanuel Kabongo, coordonnateur du CMTD qui a présenté la plaquette, il s'agit d'une réflexion diachronique fait par Modeste Mutinga sur la situation des médias congolais depuis la première République jusqu'à ce jour.

A ce sujet, le présentateur a fait voir que l'auteur est parti d'une inquiétude présentée sous forme d'une question : y a-t-il des risques d'une gestion partisane de l'information en ce début de la troisième République ? Trois éléments justifient cette inquiétude : le risque de retourner à l'ancien ministère d'Orientation nationale, la mise sous tutelle de la Radio télévision nationale congolaise et l'octroi d'une aide directe à la presse.

S'agissant du dernier élément, Emmanuel Kabongo Malu a fait remarquer que cette aide directe à la presse risque d'aliéner la liberté des médias qui en bénéficieront.

Droits de reproduction et de diffusion réservés © Le Potentiel 2005

=====

**Parc national de Virunga : 4 gorilles tués
mercredi 25 juillet 2007**

Au moins 4 gorilles ont été tués par balles dimanche dernier près du poste de patrouille de Bikenge-Bukima, Groupement de Gisigari, territoire de Rutshuru, au Parc national de Virunga. La population de Rumangabo exige des éclaircissements sur leur massacre, rapporte radiokapi.net

Selon le Conservateur assistant de la station de Rumangabo, 2 autres gorilles de la même famille Rugendo, du nom du chef de famille, lui-même tué, sont portés disparus. Les circonstances et les auteurs du massacre ne sont pas encore bien connus. Entre temps, les corps de 4 gorilles tués, arrivés mardi soir à la station de Rumangabo, devaient être enterrés ce mercredi matin, mais la population de Rumangabo, riveraine du parc, s'y oppose. Elle exige plus d'éclaircissement sur ce massacre. Depuis le début de cette année, au moins 7 gorilles ont été tués dans le secteur Mikeno, au Parc national de Virunga.

©radiokapi

Vers la « Kosovisation » du Kivu

Beni-Lubero Online

29-09-2007

Les tergiversations de la Communauté internationale et du Président

=====
Joseph Kabila sur la solution à la crise qui sévit à l'Est de la R.D. Congo cachent mal un plan occulte de la « Kosovisation » du Kivu et de l'Ituri, c'est-à-dire un plan visant à couper progressivement le Kivu et l'Ituri de la R.D. Congo à la manière du Kosovo de la Serbie. Le CNDP de Nkunda jouerait ainsi le rôle de l'UCK de l'albanais Ibrahim Rugova, Kinshasa celui de Belgrade, et quelqu'un celui de Slobadan Milosevic !

Acte 1 : La communauté internationale très présente au Congo avait laissé se développer la rébellion de Nkunda et de Thomas Lubanga au moment de la formation du gouvernement de transition en juin 2003.

Acte 2 : La MONUC qui représente la communauté internationale en R.D. Congo s'acharne depuis son arrivée en R. D. Congo à démanteler les résistants congolais Mai-Mai et ferme l'œil aux violations des droits humains perpétrés par les rebelles rwandophones (au Kivu) et Hema (en Ituri).

Acte 3 : A l'annonce des résultats du deuxième tour des élections présidentielles en R.D. Congo, **la communauté internationale s'était abstenue de toute condamnation de la prise de Sake par les rebelles de Nkunda.** Ce mutisme était pourtant le contraire de ce que cette même communauté disait pendant la transition, à savoir qu'elle

=====
ne laisserait à personne la liberté d'hypothéquer les acquis du processus démocratique.

.

Acte 4 : La communauté internationale a soutenu les accords secrets entre les émissaires du Président Joseph Kabila et le rebelle Nkunda, accords qui ont abouti au mixage des troupes rebelles et Fardc ainsi qu'à l'infiltration de 8000 soldats rwandais et 1000 soldats ougandais (chiffres de William Swing de la Monuc) au Kivu pour soutenir le rebelle Nkunda.

.

Acte 5 : Devant les exactions des rebelles de Nkunda sur la population congolaise, le gouvernement de Joseph Kabila et la Communauté internationale ont choisi le silence et le langage de bois, préférant la rhétorique à l'action.

Acte 6 : Le gouvernement Joseph Kabila e la Communauté internationale ont décidé de passer outre les recommandations des élus congolais, des chefs des confessions religieuses du Kivu, et des membres de la société civile, des ONG des droits humains, pour mettre fin au phénomène Nkunda. En lieu et place de l'option militaire, ils continuent jusqu'à nos jours d'exiger une table ronde entre les tribus du Kivu. C'est à peine croyable que la tribu que le processus électoral avait fait disparaître soit la recette que Kinshasa et la communauté

=====

internationale cherchent à imposer aux Kivutiens comme voie de sortie de la crise. Pendant que partout au monde, les terroristes comme Nkunda sont pourchassés, on demande aux congolais de dialoguer avec leur Ben Laden !

Acte 7 : Devant le refus catégorique de la table ronde, Le gouvernement de Joseph Kabila a choisi de privatiser la gestion de la crise du Kivu. Au lieu de mobiliser la nation congolaise par la voie de ses institutions démocratiquement élues pour mettre fin à la crise, le Président Joseph Kabila ainsi que ses mousquetaires, font des promenades à pieds au Kivu pour sauver les apparences ! Les visites se multiplient au Kivu mais se ressemblent à ceci qu'aucun plan global n'est mis en place pour mettre fin à la crise. Au lieu de mobiliser la nation, on fait croire aux congolais que la solution viendra d'ailleurs, de New York, de Ngurdoto, de Dar-es-salaam, etc. Le parlement qui serait le rempart du peuple en ce temps de crise est préoccupé à Kinshasa à produire un budget par ailleurs financé par les étrangers... Cette stratégie permet de détourner les congolais de leurs capacités de résoudre leur crise par les ressources locales.

.

Acte 8 : Les militaires congolais déployés au Kivu disent hors micro de n'avoir jamais été doté des moyens nécessaires pour bouter l'ennemi dehors et pour sécuriser les civils. Tout ce qu'on leur répète à longueur

=====

des journées, c'est le brassage, toujours le brassage, même pendant que l'ennemi tue les congolais ! De camps des troupes brassées, les nouvelles de la prise en charge des militaires ne sont pas bonnes non plus! Autrement dit le brassage releverait d'une rhétorique politicienne qui paie bien maintenant. En réalité, il y aurait un abandon tacite de l'armée congolaise pour éviter que cette dernière ne désavoue un jour les politiciens corrompus avant de les remplacer par un coup militaire. Plusieurs pistes auraient ainsi été prises en compte par l'ennemi qui attend assener un coup dur aux congolais jaloux de leur pays, un et indivisible ! Mais la piste du peuple congolais n'a pas encore été bouchée. C'est le peuple qui aura le dernier mot au moment venu !

.

Acte 9 : La communauté internationale est la première à surestimer la force de frappe des FDLR et des rebelles de Nkunda par rapport à l'armée gouvernementale. Cette surestimation de la puissance de feu des rebelles vise à dissuader les leaders politiques congolais qui préconisent une solution militaire contre Nkunda et ses parrains rwandais. Le message de la communauté internationale dont on connaît la force au Congo est clair : Les va-t-en-guerre congolais n'auront pas l'aide militaire de la communauté internationale qui semble avoir déjà jeté son dévolu sur Nkunda et le camp qu'il représente.

.

Acte 10 : La remise en selle de Jean-Pierre Bemba et le mixage de ses

=====

soldats en déroute depuis mars 2007 avec les éléments de l'armée ougandaise en poste dans la région du Lac Albert, est une bouchée double imposée aux congolais pour se mettre au diapason de la communauté internationale ou subir un échec militaire cuisant sur le front du Kivu et de l'Ituri. Les Forces Vives de Mahagi en Ituri s'étonnaient de rencontrer des militaires ougandais qui parlent Français et Lingala avant d'être mis au courant du mixage Jean-Pierre Bemba-Ouganda aux abords du Lac Albert. Avec le mixage Jean-Pierre Bemba-Ouganda, on rentre à la case du départ de la guerre d'agression de 1998.

Acte 11 : Le Ministère des Affaires Etrangères du Royaume de Belgique vient de demander à l'ONU l'arbitrage du Conflit R.D. Congo- Rwanda par un envoyé spécial de l'ONU comme ce fut le cas au Kosovo. Si cette requête est acceptée, la « Kosovisation » du Kivu-Ituri serait en marche !

Acte 12 : Les congolais n'ont plus qu'à s'en prendre à eux-mêmes ! Le parlement congolais, au niveau national et provincial est aussi à plaindre ! L'opposition politique congolaise qui ne s'oppose à rien est aussi à plaindre ! Les Forces vives, les chefs coutumiers, les chefs des confessions religieuses, tous sont à plaindre ! Chaque congolais est à plaindre pour l'abandon

=====

du pays entre les mains des prédateurs, en refusant d'utiliser tous les moyens démocratiques et juridiques dont il dispose pour mettre fin à la crise ! Un homme averti en vaut deux !

Rigobert Kanduki

Goma

Beni-Lubero Online

www.benilubero.com

LA QUESTION FRONTALIERE A LA UNE DE L'AGENDA DE L'UA

L'UA propose un programme de délimitation des frontières pour éviter les conflits !

(APA 04/06/2007)

APA - Addis-Abeba (Ethiopie) L'Union Africaine (UA) a présenté lundi à Addis Abeba, un document intitulé "programme frontière" lors d'une réunion d'un groupe d'experts chargée de discuter du tracé et de la délimitation des frontières comme moyen d'éviter les conflits sur le continent.

L'objectif de ce programme frontière est de prévenir les conflits et de faciliter l'intégration régionale qui constitue elle-même un outil de prévention des conflits. Le document expose

=====

les grandes lignes des principes, objectifs et stratégies d'application du programme frontière. Le document final sera discuté lors de la conférence des ministres africains chargés des questions frontalières, prévue le 7 juin à Addis-Abeba.

Depuis l'accession à l'indépendance des pays africains, les frontières tracées par les puissances européennes n'ont cessé d'alimenter des conflits entre nations. "Les frontières africaines doivent être bien identifiées et leur délimitation pacifique par les Etats doit être accélérée. La frontière, barrière naturelle serait alors transformée en pont de solidarité et de confiance mutuelle ; et les zones transfrontalières deviendraient des espaces communs de planification et de développement concertés", souligne l'UA.

Le Commissaire du Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'UA, Said Djinit a annoncé à la presse que le programme serait mis en oeuvre à plusieurs niveaux - national, régional et continental - et devrait s'achever en 2012. L'UA a un rôle crucial à jouer pour que les Etats africains se mettent d'accord sur le tracé des frontières dans les zones où cette délimitation n'a pas encore été faite, a ajouté Said Djinit.

DT/pm/fss/of/ APA ; 04-06-2007

=====
Est-ce vraiment la solution à cette problématique des conflits transfrontaliers ? Beaucoup d'observateurs avertis ne pensent pas. Les suggestions de monsieur Omar Diatézwa contiennent pourtant quelques axes de réflexion assez intéressants :

« nous devons dépassionner le débat pour une réflexion qui tient compte des réalités du moment. Sans entrer dans une logique de dislocation des frontières de la colonisation, ce qui va aggraver la fragmentation de l'Afrique, j'opte plutôt pour une forme d'organisation globalisante où la souveraineté est supranationale (partagée), du moins dans certains domaines stratégiques (environnement, armée, monnaie, diplomatie..) »

TRIBUS ET NATION .

A ce niveau, une question mérite d'être posée : celle de savoir si l'absence de conflit à l'intérieur d'un pays entre les citoyens de communautés différentes implique nécessairement l'existence d'une nation ?

Dans l'affirmative que dire alors du problème corse en France, du cas du pays basque en Espagne et de la Sicile en

=====
Italie ? Avec toutes ces considérations, il serait absurde de vouloir comparer une nation au sens occidental du terme où par ailleurs les constitutions datent de plusieurs siècles, aux nations naissantes en Afrique où les constitutions, du reste chancelantes, ne datent que de trois ou quatre décennies pour la plupart des pays africains.

Après ce survol historique, vous comprenez très bien que de LUMUMBA à KABILA en passant par TSHOMBE et TSHISEKEDI on n'épingle nulle part une préoccupation tribale.

Face à cette réalité, le Congo-Kinshasa, aujourd'hui déchiré est une république qui se forge, une nation en gestation. Il n'est pas - loin s'en faut - un simple enchevêtrement des tribus tel que l'on voudrait le faire croire.

Néanmoins, il faut reconnaître que la politique du quota ; œuvre des maîtres à penser de l'ancien régime, qui avait été inspirée en 1968 pour ériger le tribalisme en système de gouvernement ; cette œuvre a lamentablement échoué.

Toutefois les velléités tribales sont le fait de quelques gens instruits qu'on appelle machinalement "intellectuels", en quête

=====

de poste politique, mais en mal de popularité. Inféodés à tel ou tel autre politicien, ces Messieurs se comportent en singes grimpeurs, passez-moi l'expression, elle est de Nietzsche. Ils grimpent les uns sur les autres, à la recherche d'une nomination, en vue d'avoir le strict minimum vital.

Dès qu'ils ont atteint l'objectif, ils brillent par leur propension à la jouissance et à l'auto négation de soi pourvu que le fauteuil soit préservé ! Or, dans le chef de nos populations, le sentiment patriotique et la conscience d'appartenir à une nation leur tiennent aux tripes.

Écueils à l'émergence de l'État

J'introduis par évoquer les trois éléments constitutifs de l'Etat qui sont :

Un territoire ; une population et un gouvernement. Le territoire nous l'avons, la population, aussi (moins près de 4 millions). Le gouvernement ; nous l'avons mais ce n'est qu'un directoire (1 + 4).

Si le directoire a échoué en France, ce n'est pas au Congo qu'il va réussir. L'armée en est l'émanation en tant que Force

=====

de contrainte qui défend un territoire, les personnes et leurs biens.

Cette force incarne la nation dans la mesure où elle est représentative de toutes les couches de nos populations. Dans le cas contraire il serait malhonnête de parler d'une armée.

En tant que Force armée d'un pays, l'armée est une technique qui suppose des méthodes et un apprentissage, au même titre que toutes les autres techniques. En pratique on reconnaît la valeur d'une Armée par la qualité de ses sous-officiers (Caporaux, Sergents jusqu'aux Adjudants) et officiers subalternes (Sous-lieutenant, 1er Lieutenant et Capitaine) ; grades que l'on décerne conformément au diplôme obtenu.

Les sous-officiers forment le soldat et les officiers subalternes organisent l'Armée.

Tandis que les officiers supérieurs s'occupent de la conception. Et les Généraux : de la politique de l'armée, concomitamment avec le ministère de la Défense nationale.

A partir de ces critères, nous sommes en droit de soutenir que l'armée n'est pas un ramassis des aventuriers de tout bord auxquels on confie tenue et armes.

=====

A cela s'ajoute l'Administration publique qui est quant à elle le garant de la puissance de l'autorité publique, socle et gage de l'Etat. Bref, la superstructure de l'Etat. Elle conçoit les structures de celui-ci, exécute-les décisions du gouvernement et fait respecter la loi pour une bonne gouvernance. Tel n'est malheureusement pas le cas pour notre pays. Le professeur Bouteille disait : "Tout gouvernement vaut ce que vaut son administration publique".

En ce moment d'une énième transition que nous soutenons tous, par amour et attachement à notre pays, nous exigeons de ceux qui gouvernent, un peu d'humilité pour pouvoir faire appel à des patriotes politiquement compétents et aux Officiers dignes que ce pays a formés. La plupart de ceux-ci se retrouvent à l'étranger pour raison de leur propre sécurité.

Ces patriotes se mettraient au service du pays en vue de faire mener à bon port la transition vers un Etat et à la dignité de notre peuple.

Le Congo avait une bonne administration, une des armées modèles de l'Afrique, un enseignement de qualité et aussi toutes les infrastructures dignes d'un Etat en expansion. Tout cela a été désarticulé au cours des 32 ans, par un régime sauvage.

=====
Devant l'absence d'une bonne administration publique, devant l'absence d'une armée nationale, il y a état de non-Etat. C'est le struggle for life. La jungle qui s'installe.

Remontons rapidement dans l'histoire pour dire d'emblée que l'histoire se répète en crimes. En effet, à l'issue de la conférence de Berlin : « Bien que reconnu comme colonie, les autres pays européens crurent donner leur accord à une sorte de colonie internationale, sous les auspices du roi des Belges certes, mais ouverte aux marchands de l'Europe entière ». C'est donc dans ce cadre qu'il faut situer l'agression dont le Congo est l'objet.

Nous le vivons aujourd'hui car, tout récemment le dernier rapport de l'O.N.U. sur le pillage des ressources naturelles du Congo nous réconforte dans nos convictions. Et ce rapport demeure actuel. Aussi, dans leur mémorandum adressé à Monsieur Kofi Annan, page 2, point 11, et ce référent à ce rapport, les évêques du Congo déclarent : "De notre point de vue, il apparaît clairement que les pays agresseurs sont instrumentalisés par des puissances étrangères qui leur apportent le soutien politique, financier et militaire. Les

=====
rapports du Conseil de Sécurité sur les pillages des ressources naturelles et économiques de la RDC l'ont confirmé".

Dans la même optique, il serait également intéressant d'évoquer la stratégie de Monsieur KISSINGER qui disait : « La politique internationale a deux dimensions : la puissance militaire et la légitimité ». Il apparaît clairement qu'après avoir rasé l'Indonésie, le CHILI et autres, l'option de Monsieur KISSINGER a trouvé un terrain de prédilection dans certains pays du sud ; notamment au Congo.

Et je ne m'empêcherais pas à ce niveau d'affirmer ce que soutiennent certaines organisations de défense des droits de l'homme, à savoir : "Au Congo, depuis quatre ans, c'est le 11 septembre tous les jours". Et extrapolons pour dire également par hommage aux victimes de Madrid que c'est le 11 mars tous les jours.

Bismarck disait :

"En politique internationale, dans un monde de cinq, mieux vaut être avec les trois qu'avec les deux" . D'où l'expression : Jamais deux sans trois.

Quarante trois ans révolus d'indépendance, quarante trois ans de contentieux politiques !!!

=====
Et pourtant depuis que le monde existe, aucune puissance, aucune stratégie n'a résisté longtemps contre la volonté d'un peuple(Irak). Soyons pragmatiques pour pouvoir envisager des concessions avec ceux qui tiennent le leadership du monde. Alors seulement nous pourrons doter notre pays de dirigeants digne de son prestige.

Paraphrasant MONGANE W. SEROTE (noir sud-africain), je conclurai en ces termes : Le Congo est notre pays, nous l'avons abreuvé de notre sang, nous lui imprimerons notre volonté. .Je vous remercie de votre attention.

IIème PARTIE: AIMER LE PAYS MAIS PAS SON PEUPLE !

From: Gisèle Kaniki [mailto:giselekaniki@hotmail.com]

Sent: 16 May 2006 12:21

To: lkdaudat@hotmail.com

Cc: enveloppe 2 : correspondants

Subject: Protocole des ennemis de la RDC

=====

PROTOCOLE DES ENNEMIS DU CONGO

INTRODUCTION

Nous voici à la veille des élections et l'avenir de notre pays dépendra de ce choix. L'américain William SWING a réussi son pari : corrompre toute l'élite congolaise et faire élire Joseph Kabila pour mieux exploiter notre pays.

En 1957, le Ghana était dirigé par un intellectuel, Dr kwamé Nkrumah ; En 1960, le Sénégal par un savant, L. S. Senghor et la Côte d'Ivoire par un sage intellectuel. Voyez combien ces pays sont aujourd'hui respectables. Mais voyez dans quel gouffre le semi-lettré Mobutu nous a mené et l'image qu'il lassée de notre pays. 46 ans après l'indépendance, vous voilà prêt à hisser un semi-lettré, étranger et militaire à la tête de notre cher pays. Mesurez-vous la conséquence sur la postérité ? Savez-vous ce qu'il y a derrière la candidature de Joseph Kabila ?

1. SITUATION ACTUELLE.

Depuis la mort de Laurent D. Kabila, c'est l'américain W. SWING qui dirige la RDC. Les congolais n'ont pas eu le temps de se demander pourquoi placer un américain à la tête de la

=====

MONUC alors que ce sont les USA qui ont armé les ruandais et les ougandais pour nous affaiblir comme jamais auparavant ? Nous nous trouvons à un moment comparable à la situation qui a prévalu au lendemain de l'indépendance. Ce qui arriva avec Mobutu risque de se répéter avec Joseph Kabila. Essayez d'examiner le parallélisme ci-dessous.

Similitudes entre Mobutu et J. Kabila :

Tous les deux ont en commun le prénom de Joseph. Les deux sont des bâtards: personne ne connaît le père biologique de Mobutu si ce n'est des hypothèses mensongères et contradictoires. De même le défunt père ruandais de Joseph Kabila mort en Tanzanie est connu mais la vérité est savamment camouflée pour duper le peuple congolais. Les procédures légales pour son adoption n'ont jamais été entamées ni conclues.

Mobutu est passé président après que le pays sortait de 5 ans de trouble généralisé (1960-1965). De même J. Kabila est hissé à la tête de la RDC alors que celle-ci tentait de se remettre de plusieurs années de guerre imposée par les USA via Kagamé et Museveni.

=====
Les deux n'ont pas de formation intellectuelle : Mobutu n'avait pas encore obtenu son bac avant de s'enrôler. J. Kabila n'a pas pu terminer sa première année de droit à Makerere University (Uganda) avant de rejoindre Mzee à l'AFDL.

Les deux n'ont pas suivi de carrière militaire cohérente : Mobutu, sergent, sera propulsé par son bienfaiteur Lumumba au rang de colonel tandis que J. Kabila passera de sans grade au grade de général-major après un stage de quelques mois à Beijing.

Les deux ont été placées à la tête du Congo par la seule volonté de l'occident, entendez par là la Belgique et les USA. Mobutu a joué un rôle prépondérant dans la mort de son bienfaiteur Lumumba. De même J. Kabila a collaboré et participé dans la liquidation physique de son père.

Leurs régimes ont été bâtis sur le mensonge. Exemple, Mama Yemo née en 1922 (voir monument hôpital Mama Yemo) et Mobutu son troisième fils né en 1930 ! Joseph Kabila qui se dit licencié de l'université de Washington (voir congrès PPRD,

=====

février 2006).Des recherches récentes ont contredit cette aberration.

Joseph D. Mobutu était agent de la CIA et n'a fait qu'exécuter la volonté des EU et cela au détriment du peuple congolais. Joseph Kabila est en train de répéter les mêmes bévues au profit des USA, de la communauté internationale mais aussi des tutsis et de sa Tanzanie natale.

Tous les deux se sont scandaleusement enrichis et ont mis en place un système d'impunité. Mobutu est mort milliardaire. En cinq ans de présidence la fortune personnelle de Joseph Kabila se chiffre en millions de dollars. Il soutient la campagne présidentielle de ses pairs et met souvent son avion à la disposition de ses homologues.

2. ENNEMIS DU PEUPLE CONGOLAIS.

Avant d'énumérer les ennemis de la R.D.C., voyons d'abord en quoi nous sommes coupables avant de doigter les autres. Le congolais est l'ennemi n° 1 de son propre pays. Nous avons avalé toutes les pilules administrées par les américains en échanges des avantages mesquins et éphémères. Que devons-nous nous reprocher ?

=====

1°. Passivité.

Existe-t-il au monde une société où les critères de sélection font abstraction de aspects moraux ? Ne savez-vous pas les casiers judiciaires des 1+ 4 ?

2°. Le congolais est très lâche et ne veut prendre position ou encore moins le moindre risque pour son pays. Savez-vous par exemple que BIZIMANA KARAHABIEGO (alias BIZIMA KARAHA), Azarias RUBERWA et Vital KAMERHE ont tous étudié avec la nationalité ruandaise et étaient de surcroît boursiers ruandais à l'université de Lubumbashi ? Il y a leurs collègues Kassapards qui détiennent toutes les preuves et références mais ils ont peur de dénoncer cette supercherie.

3°. Nous avons toutes les preuves que Hippolyte Ntwale Kanambe, alias Joseph Kabila est de père ruandais et de mère tutsie ruandaise épousée par Mzee. A maintes reprises on a produit les preuves de ses arrangements avec Kagamé et Laurent Kunda; on a même saisi une somme colossale d'argent qu'il expédiait en Tanzanie à sa famille. Le gouvernement belge a officiellement reconnu et déclaré qu'il n'était pas d'origine congolaise. Les congolais le savent tous mais aucune voix ne

=====
s'élève pour un débat national! Nous pensons que ce sont les non congolais qui le feront à notre place.

3°. Les congolais savent bien que notre malheur vient des USA, en complicité avec les belges. Combien de fois avons-nous organisé une marche de colère contre les américains comme nos frères somaliens ou arabes ? Même nos universitaires sont insouciants ! Eux qui devaient constituer le dernier maillon de la conscience nationale. Lâcheté et peur de la mort sont notre apanage. Comme il ne s'agit pas d'une dissertation, passons au point suivant.

4°. Cinq millions de victimes, en plus de tous les dégâts collatéraux imputables à l'invasion des tutsis ruandais. Le gouvernement de la RDC avait déposé plainte à la cour internationale de la Haye. Début Février de cette année et sous l'impulsion des USA, notre plainte a été purement et simplement rejetée. Qui est ce congolais qui en a souffert ? Quel homme politique y a fait la moindre réaction? Quels étudiants ? L'annonce de cette décision a coïncidé avec le congrès du PPRD. Quelle a été leur réaction ? Et les congolais de se hâter de livrer Thomas Lubanga au même tribunal qui les a traités de sous-hommes, quelle absurdité !

=====
Voyons à présent les ennemis du peuple congolais.

2.1. Les Etats-Unis d'Amérique (USA).

Il faut d'abord savoir que notre difficulté est structurelle. Conscients d'énormes potentialités dont regorge la RDC, les USA aimeraient prendre le contrôle intégral de notre pays avec ou sans le consentement de la Belgique. Il se trouve que la Belgique ne fait pas le poids comme les français devant les américains et se retrouve pratiquement phagocytée par les USA. Voyez à présent comment les américains nous déstabilisent depuis 1960.

Pour éliminer Lumumba en 1961, la CIA a recruté et vite monté Mobutu qui exécutera la sale besogne et vous savez ce qui a suivi, trouble généralisé et règlements de compte en cascade. Le pays a basculé dans une rébellion généralisée qui est allée jusqu'en 1965.

Lors de assemblée générale de l'ONU en 1962 ou 64 (Cfr interview C. Braeckman), les USA ont contraint la RDC de se ranger derrière eux pour voter contre la Chine populaire et en faveur de la Formose. Le président KASAVUBU a trouvé bon de prendre l'option contraire. Pour se venger, les USA ont parrainé le coup d'état du 24 novembre 1965 et porté le prédateur Mobutu au pouvoir. Renseignez-vous sur l'honnêteté et la

=====

sagesse du défunt président KASAVUBU pour vous rendre compte du gouffre dans lequel les USA nous ont précipité.

Pour se débarrasser de Mobutu, ils ont fabriqué et armé Kabila qui finira par avoir raison de Mobutu. Heureusement la guerre n'a pas duré car l'armée et l'administration avaient marre de Mobutu. Mais pouvez-vous mesurer l'étendue des dégâts au cours des différents pillages par les FAZ fuyards? Mais les soldatesques de l'AFDL ont pillé plus après leur gratuite victoire.

Contrairement à leur prévision, Kabila s'est montré nationaliste et soucieux du bien-être du peuple congolais. Les USA vont cette fois armer Kagamé (avec son étiquette la RCD - Goma) et Museveni (avec son acolyte J.P.BEMBA) pour une fois de plus humilier le peuple congolais. Comme nous verrons plus loin, ils ont infiltré les Tutsis dans tous les appareils militaro-administratifs congolais. Chaque jour, kagamé et Museveni ont la situation complète sur notre pays et cette situation va perdurer pendant au moins 20 ans car c'est un système déjà implanté

Le président Bill CLINTON avait juré au vu et au su de tous qu'il devait éliminer le président L.D. KABILA. Ils l'ont fait tuer en janvier 2001 et comme en 1965, ils le feront remplacer par un home sans instruction, sans charisme. Quelle injure pour

=====
notre grand pays. Comme nous verrons plus loin, ils ont infiltré les Tutsis dans tous les appareils militaro-administratifs congolais. Chaque jour, Kagamé et Museveni ont la situation complète sur notre pays et cette situation va perdurer pendant au moins 20 ans car c'est un système déjà implanté

Joseph Kabila, l'américain William Swing, Ruberwa, général Kunda et d'autres leaders tutsis en complicité avec certains compatriotes, ont pour mission de faire enraciner les tutsis dans tous les organes du pays; préparant les conditions pour qu'un jour les tutsis nous surprennent comme les Israéliens l'ont fait avec les arabes en 1948 en Palestine pour s'emparer de l'Est congolais. Actuellement ils sont en train d'imposer J. Kabila pour qu'il soit élu afin de bien mûrir leur plan. Et ils ont l'argent... et les moyens...et des complices et traître parmi nous...et ils savent que le congolais ne se soucie jamais de son lendemain lointain....

Peuple congolais, les USA ont gagné la deuxième guerre mondiale grâce à l'Uranium du Katanga qui a servi à la fabrication de la bombe atomique larguée le 06 août 1945 à 8H 15' sur Hiroshima et trois jours plus tard à Nagasaki. Ces mêmes américains sont la cause principale de notre malheur et nous ne pouvons pas jouir de la richesse dont Dieu nous a dotée. Voilà la reconnaissance de vos amis américains !

=====

2.2. Les Tutsi.

C'est depuis 1958 que les tutsi ont décidé de s'emparer d'une portion du territoire congolais, n'ayant pas d'espace chez eux au Ruanda. Pour cela, ils ont utilisé leurs filles pour éliminer beaucoup des leaders originaires du Kivu et surtout avoir les dignitaires de la deuxième république. A partir de l'imprudence de Mzee, notamment l'accord de LEMERA toujours inspiré par les USA, ils ont pénétré tous les systèmes congolais :

- Tous les secrets d'état percés.
- Toutes les armes performantes et objets de valeurs (Kinshasa et surtout Gbado-lite) pillés et transférés à nuitement à Kigali, sans oublier des organes essentiels des usines démontées, des laboratoires dépouillés de leurs réactifs et équipements.
- Systèmes de télécommunication maîtrisée avec l'aide MIKO qui, déjà détenait toutes les données techniques de la REZATELSAT de l'époque.

Sachez que tous les tutsis présents au Congo préparent le terrain pour faciliter l'invasion par la branche extérieure toujours en train de se structurer. Rappelez-vous en août 1998 lors de la guerre contre Mzee, le Telecel du tutsi MIKO était là pour alimenter le front en information à partir de kinshasa. Sachez qu'il y a entre 5000 et 6000 orphelins tutsis aux USA

=====

destinés à envahir la RDC dans les décennies à venir et ce sont des secrets jalousement gardés. Nos cousins belges ont épousé beaucoup des filles tutsies à causes de leur morphologie. Ces métis tutsis font peser des pressions légitimes chez leurs oncles maternelles. Et de là le lobby tutsis très important en Belgique pendant que les congolais ne se contentent que de contempler les fesses brandies par vos vedettes sans culture ni vision nationaliste comme Alpha Blondy et son compatriote T.J Fakoly par exemple. Les Israéliens se sont emparés d'une partie de la Palestine en 1948. Pensez-vous qu'ils le restitueront un jour ? Avec les USA dont les argentiers sont presque tous des israéliens, Israël n'aura jamais à s'inquiéter. Vous voyez comment ils tuent les palestiniens tous les jours ; qui s'en inquiète ? Voilà le même schéma que les américains et les tutsis sont en train de mûrir pendant que nous dormons. Sachez que le lobby tutsi est très puissant aux USA. Les Tutsi se font entendre partout tandis que les congolais se contentent seulement de la mondanité !

Tous les tutsis qui ont étudié au Zaïre comme zaïrois ont tous renié la nationalité congolaise et se sont retournés au Ruanda après l'avènement du FPR. Un exemple parmi des milliers. Monsieur Muyanganizi Bikoro a étudié au Zaïre jusqu'à devenir docteur-ingénieur. Il a plusieurs fois été nommé autorité

=====
académique à l'université de Kisangani, Yangambi. Aujourd'hui il est ministre au Ruanda !

Voyez encore comment le régime monoéthnique de Kigali est le plus favorisé :

Pour 5 ou 6 cents milles victimes du génocide de 1994, les USA continuent à verser des milliards de \$ pour le TPIR ; L'APR a tué autant des hutus en RDC et on ne dit rien. On compte environ cinq millions de congolais morts par suite d'invasions ruandaises et pas la moindre condamnation du Ruanda. Au contraire le TPI rejette notre plainte !

Vous avez remarqué ces deux dernières années les mouvements de solidarité par les israéliens, des juifs français et américains qui se disent frères des tutsis. Des reseaux qui se tissent à votre nez et vous ne vous demandez pas le dessous des choses.

2.3. La communauté internationale.

Toujours avec les USA et la Belgique en tête, la communauté internationale voulait diviser la RDC en trois parties il y environ 30 ans et voyez comment ils ont procédé.

1°. Sachant que les Tutsi sont la principale voie d'entrée du démon, ils ont imposé Mr BISENGIMANA Ruema (tutsi ruandais ayant étudié au Zaïre) directeur du bureau du président Mobutu. Le peuple congolais n'avait toujours pas la moindre

=====
conscience de se demander pourquoi une présence étrangère au cœur du système ! Ce dernier (Bisengimana) avait la seule mission d'infiltrer les tutsis et de consolider leur position dans la société congolaise. Aujourd'hui c'est mission réussie :

□ Des milliers des tutsis ont étudié avec la bourse de la RDC, d'autres comme MIKO de télécel se sont enrichis et tous, se sont retournés contre nous aujourd'hui.

□ Les Tutsi Bugera, Bizima Karaha et Ruberwa ont accédé au sommet de l'état. L'armée congolaise compte beaucoup d'officiers ruandais en son sein aujourd'hui.

□ Des villages artificiels tutsis ont été créés au Kivu. Souvenez-vous combien de fois la honteuse DSP a débarqué au Kivu pour chasser certains paysans de leurs terroirs au profit des tutsis ? L'ancien gouverneur Mwando Nsimba aurait aussi fait la même chose.

Et tout est consommé !... Et ils sont déjà là !...Et ils ont l'appui des USA... Que ferez-vous peuple sans âme, sans conscience nationale, sans leader clairvoyant et nationaliste comme Lumumba, Laurent Kabila, Baganda, Nkrumah, Nasser, Mugabe, Kadhafi et tant d'autres.

2°. La première mission étant largement atteinte, la seconde étape consiste à préparer l'espace. Les maîtres occidentaux ont imposé le morcellement du Kivu afin de faciliter la création du

=====
tutsiland. Mobutu, agent assermenté fut désigné pour exécuter cette sale besogne. Vers les années 80 et pour endormir le peuple congolais, le gouvernement a voulu tenter l'expérience de réduire les tailles des provinces et il fallait commencer par Kivu qui pourtant n'est pas la plus vaste. Et de là la naissance du Nord Kivu destinée à accoucher du tutsiland pour lequel le sénat américain a déjà voté un budget.

3°. Il semble que selon l'accord de Lemera, ce dossier devrait évoluer mais Mzee ayant recouvré ses réflexes de nationalistes, s'est cabré devant l'idée de céder une partie du pays ; de là les guerres qui ont éclaté à la mi-1998.

4°. Le mouvement Maï Maï est la seule conscience nationale active et difficile à éteindre. Seule solution, désorganiser son berceau : vous vous souviendrez que les guères en RDC viennent très souvent du Kivu. Kagamé avait entre autres missions celle de neutraliser les maï maï comme Mobutu a fait avec les mulelistes, toujours sur demande des USA.

5°. Voyez comment la communauté internationale continue à nous piéger. Les génocidaires hutus détiennent des puissantes armes jusqu'à nos jours. Joseph Kabila et consort ont reçu l'ordre formel de ne jamais les déloger du Kivu. Leur mission ? Après un semblant de retour de la paix ils vont à leur tour

=====
entrer en scène pour chasser les tutsi du pouvoir. Et le Congo sera de nouveau accusé de complice !

6°. Plus grave encore ! D'ici cinquante ans, il y aura un déficit d'eau comme jamais auparavant en proche et Moyen-Orient. Le supplément d'eau pour compenser se trouve dans la cuvette centrale, principalement en RDC. Cela pourra faire la fortune de notre pays. On veut nous affaiblir, nous diviser pour nous empêcher d'en jouir de cette manne.

Vous jeunes congolais qui me lisez en ce moment, il en va de votre intérêt et de votre avenir pour ne pas hypothéquer votre avenir. Prenez-en conscience et montrez-vous soucieux de votre avenir. Méfiez-vous de vos amis américains ; votre malheur vient toujours des USA ! Ils ont un projet de malheur à long terme pour notre pays.

3. LE SCHEMA POUR NOTRE DESTABILISATION.

Amis compatriotes, tout ce qui précède n'était qu'un bref rappel pour vous conscientiser du danger qui guette notre lendemain commun. Voici à présent le véritable objet de ce message. Sachez que notre pays va tout droit vers l'abîme et il y a grand risque que la RDC soit mis sous supervision des Nations unies pour 5-10 ans.

Voici la stratégie :

1°. La mission de M. William SWING :

=====
Tracer et imposer les lignes directrices à Joseph Kabila comme le fait M. Paul BREMER en Irak. M. SWING dispose d'une nombreuse équipe de la CIA comptant parmi eux beaucoup de congolais chargé de faire des intoxications en douceur pour détourner l'attention des têtes pensantes et d'autres leaders d'opinions.

2°. Les USA ont doté Joseph Kabila d'une forte somme d'argent ; rien d'étonnant que l'élite congolaise soit déjà presque totalement corrompue et acquise à la cause de Kabila. En outre, parmi les candidats président de la république une vingtaine au moins a été financée par Joseph Kabila et font ses jeux.

3°. Les congolais ne se demandent même pas comment le domaine sensible de l'armée et de la sécurité a été confié à Ruberwa ? Cela a été imposé par les USA afin de bien véhiculer les informations vers Kigali. Les informations les plus subtiles sont extraites et réservées à des fins spéciales, échappant totalement au circuit de l'ANR. Vous vous souvenez comment il y a eu coordination entre les troupes de Nkunda venant à la rescousse de Mutebutsi à Bukavu en 2004. La MONUC en était bien informée, ils ont laissé faire !

=====
4°. Le réseau routier est inexistant et cela était voulu. Cette situation facilitera les échanges des urnes lors de leurs transferts par hélicoptères.

5°. KABILA étant imposé par l'occident, J.P. BEMBA est obligé de s'allier à J.Kabila pour ne fût-ce que se contenter de la primature. Il a compris qu'il n'a aucune chance de résister au rouleau compresseur qu'est le tandem USA - l'Union Européenne.

6°. La commission Electorale Nationale est déjà corrompue et complice pour l'élection dès le premier tour de J. kabila. Rappelez-vous les navettes de l'abbé Malu Malu entre la RDC et l'occident où il reçoit les directives.

4. ET DEMAIN.

Enfin, soyez conscient que nous sommes déjà prisonniers de la communauté internationale. Rappelez-vous les sommes monstrueuses qu'ils sont en train de déverser en RDC depuis la transition. Ils savent que les 1+ 4 s'amuse avec. Leur objectif est de nous piéger en appelant ce prêt DON. Plus tard ils devront nous les réclamer et ne soyez pas surpris qu'ils auront à nous imposer ce qui ne nous plaira pas, notamment les pillages de nos ressources naturelles.

=====

En conclusion, vous voilà informé, tout est déjà joué : Joseph Kabila sera élu. L'opinion congolaise y sera hostile. La communauté internationale a déjà pris toutes les précautions : a. augmentation des effectifs de la MONUC, b. implication des troupes de l'union européenne destinée à évacuer les ressortissants européens, c. Laurent KUNDA déjà bien équipé par Joseph Kabila. Ce dernier, sachant qu'il n'a pas la moindre dose de sang congolais et inconnu au Katanga natal de Mzee, a établi son QG au Kivu où le Ruanda va spécialement veiller à sa sécurité au lendemain des élections ! Laurent KUNDA est en train de dispatcher les équipements militaires et prépositionner les troupes. Une équipe de la CIA se relaie régulièrement dans le Kivu pour suivre la mise en place de la stratégie sur terrain, toujours sous la coordination de W. SWING.

Nous apprenons en dernière minute que la situation évolue autrement ; le mécontentement prend de l'ampleur et voici les trois scénarios envisagés en dernière minute par la CIA :

Soit Joseph Kabila élu (truquage naturellement), le peuple congolais réagit négativement et l'armée va écraser ce mouvement de mécontentement, les troupes de l'union européenne ont été réclamées en dernière minute pour protéger leurs intérêts. Ils savent que le peuple congolais est fatigué de la guerre et ils vont brandir le spectre de la guerre

=====
pour nous effrayer et imposer du coup Hypolythe Ntwale Kanambe.

Soit ils ne sauront pas juguler le mouvement de mécontentement. Ils financeront des rebellions partout pour rendre la pays ingouvernable. Alors on dira que les congolais ne sont pas capables de se diriger et le pays sera mis sous supervision des Nations Unies pour une période de 5 ou dix ans (comme en Palestine), le temps qu'ils récupèrent leur argent en exploitant sans contrepartie nos ressources naturelles.

Soit un autre congolais sera élu et ils vont encore provoquer la guerre. Il y a déjà des bataillons de l'APR en mouvement vers le Soudan pour une éventuelle attaque à partir de la province de l'Equateur. Laurent KUNDA a tout le Kivu en poche pour l'investir en rien du temps. Il y a plusieurs dizaines d'officiers ruandais imposés par les USA à tous les mouvements rebelles congolais. Citons en exemple nos frères de l'Equateur qui se souviendront qu'ils se demandaient comment il y avait encore beaucoup de ruandais stationnés à Zongo au sein des troupes du MLC jusqu'en 2005 ? Avec en tête le fameux commandant Mustapha, actuellement commandant quelque part dans la province de Bandundu.

Tous les 4+1 sont bien au courant, tous complices et acteurs de ce projet de malheur pour le peuple congolais. Et c'est

=====
toujours catastrophique si l'un des 4 + 1 passait pour président de la république. Ils sont presque tous pareils.

Sujets de méditation :

- 1°. Les ruandais au sein de notre armée (Nombres 33, 55)
- 2°. H. Kanambe réélu (Deutéronome 17, 15)
- 3°. Déterrez le document les dix commandements pour J. Kabila.

Ton frère, un congolais ordinaire.

CHAPITRE XIV : NECESSITE DE REVISER LES CONTRATS MINIERS

**Révision des contrats miniers : les ONGs congolaises
accusent la Compagnie Benjamin De Rothschild d'être
juge et partie
(Congolite, Kinshasa 12/07/2007)**

12 juillet 2007 - Un vent favorable a fait parvenir à Congolité un mémorandum des Ong membres du Forum de la Société Civile Congolaise (FSC), dans lequel ces organisations non-gouvernementales dénoncent des conflits d'intérêts dans le processus de la revisitation des contrats miniers initiée par le gouvernement. Ces Ong accusent, entre autres, la Compagnie Benjamin De Rothschild d'être, à la fois, juge et partie. En effet,

=====

selon les Ong, « Il se dégage de l'analyse des conflits d'intérêts que la Compagnie Benjamin De Rothschild ne devrait pas en ce temps offrir ses services comme expert au gouvernement de la RDC. » Car, ces Ong ont établi un lien direct entre la Banque de Rothschild (une filiale de la Compagnie Benjamin De Rothschild) et les entreprises suivantes : Adastra (ancienne AMF); Anglo American; American Diamond Buyers; Barrack Gold; De Beers; Kingamyambo Musonoi Tailings (KMT); Kinross Gold; Nikanor; Quantum Minerals; Phelps Dodge; Umicore (anciennement Union Minière). Ces entreprises en consultance financière à la Compagnie Benjamin de Rothschild « sont celles-là même qui ont le gros des contrats miniers en RDC qui nécessitent une révision en priorité dans tous les domaines : cuivre, cobalt, diamant et or. De ce fait, les Ong membres du FSC recommandent que la Compagnie de Rothschild se récuse et que l'Etat congolais décline son expertise. » Par conséquent, les Ong demandent à la Compagnie de Rothschild de se récuser comme Expert. Ci-dessous, le texte intégral du mémorandum.

Le document dénonce aussi d'autres conflits d'intérêts. Les Ong attirent "l'attention sur le fait que les contrats les plus importants ont été signés sous l'autorité des membres du gouvernement de transition dont certains sont encore aux

=====
affaires publiques à ce jour ou représentant des entreprises privées". "La plupart des contrats ont été signés à l'avantage d'entreprises d'origine des pays membres de l'ancien Comité international d'accompagnement de la transition (Ciat) qui n'avaient pas intégré la question de bonne gouvernance dans son mandat", rapporte le mémorandum.

MEMORANDUM DES ONG DE LA RDC ADRESSE AU MINISTRE DES MINES EN RAPPORT AVEC LE PROCESSUS DE REVISION DES CONTRATS MINIERS

1. Introduction

o Les organisations non gouvernementales (ONG) membres du Forum de la Société Civile Congolaise (FSC) vous transmettent par le présent Mémo les points saillants qui nécessitent l'attention de la commission gouvernementale de « revisitation » des contrats miniers et des informations relatives aux conflits d'intérêts dans les dossiers sous étude.

o Vous trouverez ci-dessous des préoccupations majeures, notamment celles relatives aux renseignements faisant état des

=====
conflits d'intérêts des experts internationaux et leurs liens avec des banques privées qui agissent en bourse comme consultant en techniques financières au nom de certaines entreprises minières mises en cause.

2. Justification de la révision des contrats, selon les ONG membres du Forum

o La Résolution 1803 du Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies (ONU) pose le principe de la souveraineté permanente des peuples sur leurs ressources qui servent l'intérêt communautaire. Ce principe revient également dans la Charte économique des droits et des responsabilités des Etats de 1974 qui se réfère à l'ordre économique international.

o La résolution 1756 du Conseil de Sécurité de l'ONU renouvelant le mandat de la MONUC établit le lien direct entre l'exploitation illégale des ressources naturelles par les entreprises multinationales, l'élite congolaise, l'insécurité ainsi que le trafic d'armes en RDC. Faits établis depuis 2002 par le panel d'experts de l'ONU qui rattache les intérêts des entreprises privées à la guerre déclenchée en RDC depuis 1996.

=====

o Le 15 mai 2007, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a proposé au gouvernement de la RDC, comme solution à la consolidation de la paix dans le pays, alternative appuyée par la communauté internationale, l'extension de l'autorité de l'Etat sur tout le territoire; l'établissement du contrôle effectif sur les ressources naturelles; et l'amélioration de la gestion des ressources de la RDC.

o Le 11 juin 2007, le Ministre des mines a procédé au lancement officiel des travaux de la commission de revisitation des contrats miniers signés en grande partie en période de guerre, conformément à son arrêté n°2745/cab.min/ mines/01/ du 20 avril 2007 portant mise sur pied de la commission ministérielle chargée de la « revisitation » des contrats miniers. L'esprit et la lettre de cette décision rejoignent la recommandation du Secrétaire Général des Nations Unies qui, au mois de février 2007, proposait la communion d'efforts des secteurs public et privé pour promouvoir la sécurité, la bonne gouvernance, assurer la transparence dans les affaires et dresser un code de bonne conduite du secteur privé en RDC.

o Se référant au droit congolais, les ONG estiment que bien des contrats sont contraires aux lois et dispositions

=====
constitutionnelles sur les droits individuels collectifs. A titre d'exemple, l'article 3 du Code minier dispose que « les sites et concessions minières sont la propriété exclusive et inaliénable de l'Etat congolais », et l'article 9 de la Constitution de la RDC du 18 février 2006 rappelle la souveraineté permanente de l'Etat sur ses ressources tel qu'énoncé par la résolution 1803 du Conseil de Sécurité des Nations Unies ci-haut invoquée.

3. Préoccupations

o Les ONG membres du FSC sont préoccupées par les limites de compétence dans le chef des personnes qui ont négocié les contrats miniers pour le compte des entreprises minières congolaises. Il s'avère que la plupart des contrats en cause ont porté sur des gisements connus et documentés, mais qui n'ont pas respecté la procédure d'appel d'offre.

o Les organes des entreprises publiques appelés à les engager ont souvent outrepassé leurs pouvoirs, soit par manque d'autorisation, soit par manque d'approbation du ministère de tutelle.

o Les contrats signés ont généralement fait l'objet de beaucoup d'avenants qui les ont dénaturés par la suite.

=====

o Concernant les partenaires privés, les ONG ont de même relevé que certains ont vendu ou cédé des titres miniers obtenus sous contrat d'amodiation. Cette pratique n'est ni autorisée ni conforme au code minier congolais et ni à celui de bonne conduite généralement accepté par les entreprises minières et bourses internationales.

o Du point de vue économique et technique, il n'y a pas eu au préalable de valorisation réelle des concessions ou gisements faisant l'objet des contrats.

o La plupart de partenaires sans moyens financiers propres n'ont pas tenu compte de la clause sociale pour les travailleurs et les populations congolaises. Ils se sont battus pour avoir la part du lion consacrant des graves inégalités au détriment de l'Etat et des entreprises congolais, privant ainsi la population de son droit de jouir des richesses de son pays, comme l'énonce les articles 53 et suivants de la Constitution de la RDC.

o Les royalties payées, toutes choses restant égales par ailleurs, ne sont pas identiques pour les partenaires. Elles sont calculées tantôt sur des recettes nettes tantôt sur des recettes brutes.

=====
o Par conséquent, depuis la signature des dits contrats, le secteur minier n'a pas contribué à l'amélioration du PIB, des revenus à l'exportation et des recettes budgétaires de l'Etat. En sus, les entreprises minières n'ont réussi ni à relancer leurs activités, ni à réduire les dettes. Elles ont perdu la capacité de refaire leurs fonds propres et de réhabiliter l'outil de production.

4. Préoccupations spécifiques aux conflits d'intérêts

o Les ONG voudraient attirer l'attention sur le fait que les contrats les plus importants ont été signés sous l'autorité des membres du gouvernement de transition dont certains sont encore aux affaires publiques à ce jour ou représentant des entreprises privées.

o La plupart des contrats ont été signés à l'avantage d'entreprises d'origine des pays membres de l'ancien Comité International d'Accompagnement de la Transition (CIAT) qui n'avaient pas intégré la question de bonne gouvernance dans son mandat.

=====

o En ce moment de la perspective de la révision, les ONG constatent que le gouvernement a choisi trois institutions d'experts internationaux : la Fondation OSISA, le Centre Carter et la Compagnie Benjamin de Rothschild. Des informations reçues des différentes sources et celles tirées de leurs sites respectifs, la Fondation OSISA travaille dans les pays d'Afrique australe sur des questions liées a la démocratie et Droits humains, le Centre Carter travaille pour la promotion de la paix, la lutte contre les maladies et la construction de l'espoir des peuples du monde. Cependant, la Compagnie Benjamin de Rothschild S.A. (CTBR) créée en 1989 à Genève, fait partie du Groupe LCF Rothschild appartenant à la branche Genevoise de la famille Rothschild. Elle accompagne ses clients dans la définition, la quantification et la gestion de leurs risques financiers : Taux d'intérêt (actif ou passif), Devises (flux de trésorerie et exposition du bilan), Matières Premières, Actions et autres activités financières.

o De diverses sources, les ONG du FSC ont appris que la Compagnie Benjamin de Rothschild est très liées à la banque NM Rothschild qui est parmi les grandes banques du monde. NM Rothschild et la Compagnie Benjamin Rothschild sont

=====
membres de Rothschild Holdings avec des intérêts dans Rothschild Group and Rothschild Inc. Toutes ces institutions sont propriétés de la famille Rothschild. En plus, Benjamin de Rothschild est membre du conseil d'Administration de la Rothschild Continuation Holdings (RCH).

o La banque N.M. Rothschild, a été très active aux cotés des entreprises minières en RDC a titre de consultant financier. De même qu'en 1999, la Zimbabwe's Merchant Bank of Central Africa Limited était enregistrée comme membre du groupe dans le rapport annuel.

o Les ONG ont établi un lien direct entre la Banque de Rothschild et les entreprises suivantes : Adastra (ancienne AMF); Anglo American; American Diamond Buyers; Barrack Gold; De Beers; Kingamyambo Musonoi Tailings (KMT); Kinross Gold; Nikanor; Quantum Minerals; Phelps Dodge; Umicore (anciennement Union Minière).

Adastra/AMF/ Kingamyambo/ Quantum : Adastra (anciennement AMF) est une entreprise canadienne. Elle avait recouru aux services de NM Rothschild comme consultant financier en 2006. NM Rothschild avait représentée Adastra dans les opérations d'achat/vente avec Quantum Minerals.

=====
Aastra était vendu éventuellement a 245 millions de dollars américains en cash et stock. Aastra était gérée par M. Jean-Raymond Boule, qui devint plus tard associe dans Anglo American co-propriétaire de American Diamond Buyers avec Joseph Martin. AMF était aussi affilié à Barrack Gold avec M. Boule.

Anglo-American :

Anglo American est reconnue comme étant la troisième grande entreprise minière opérationnelle dans le monde. Deux de ses subsidiaries opèrent en RDC, il s'agit d'Anglo Gold Ashanti et De Beers. Rothschild Inc. sert de conseiller financier a la compagnie Mondi, subsidiaire d'Anglo American. Mais aussi, l'un des hauts responsables d'Anglo American, M. Russell Edey, est Directeur adjoint de la banque NM Rothschild Corporate Finance. David de Rothschild, chef de NM Rothschild était le conseiller d'Anglo American dans l'achat de Kumba Resources, une grande entreprise minière sud Africaine.

=====

Barrick Gold :

Barrick Gold est une entreprise minière canadienne. M. Nathaniel Rothschild est membre du Conseil d'Administration de Barrick Gold et Directeur de "Rothschild Foundation" appartenant à la famille De Rothschild.

DeBeers : La famille Rothschild, depuis des longues années, possède toujours des grandes parts sociales dans DeBeers. Lord Rothschild était l'un des membres fondateurs de DeBeers Consolidated Mining Company en 1873.

Kinross Gold : Rothschild Inc. était le conseiller stratégique de Kinross Gold. Kinross Forrest, l'une des entreprises accusées de forte corruption, avait fait une joint venture entre Kinross Gold <<http://www.business-humanrights.org/Categories/Individualcompanies/K/KinrossGold>> , George Forrest <<http://www.business-humanrights.org/Categories/Individualcompanies/G/GeorgeForrest>> et Tain Holdings. Elle a été acquise complètement par Katanga Mining <<http://www.business-humanrights.org/Categories/Individualcompanies/K/KatangaMining>> , anciennement Balloch, en juin 2006. George Forrest <<http://www.business-humanrights.org/Categories/Individualcompanies/G/GeorgeForrest>>

=====
ies/G/GeorgeForr est> est l'actionnaire majoritaire dans
Katanga Mining.

Nikanor : NM Rothschild est le conseiller financier de Nikanor, une entreprise minière opérationnelle en RDC. Nikanor possède les droits miniers sur les sites de Kananga et Tilwezembe et gère le Concentrateur de Kolwezi. La même entreprise cherche à réhabiliter KOV et construire une raffinerie de cuivre et cobalt. Nikanor est listée à la bourse de Londres depuis le 17 juillet 2006 avec un lever de fond de 434 millions de dollars américains.

Phelps Dodge : Rothschild Inc. est aussi le conseiller financier de Phelps Dodge, une entreprise américaine, plus spécifiquement sur le crédit de financement du projet Tenke Fungurume Mining.

Umicore : Umicore est une entreprise minière belge qui forme un holding d'entreprises de cuivre qui s'appellerait Cumerio, comprenant celles qui sont déjà opérationnelle en RDC. NM Rothschild branche d'Australie est désignée comme cabinet de conseil financier dans les transactions.

=====
5. La fédération des entreprises du Congo (Fec) devrait donner sa position.

o La FEC, partenaire de l'Etat congolais, devrait dire un mot sur le processus de révision des contrats, alors que l'opinion nationale se fait une mauvaise impression des entreprises minières présentées à ce jour comme étant dans la logique d'entretien de l'insécurité pour mieux exploiter des ressources naturelles du pays.

o Les investisseurs étrangers, les entrepreneurs congolais membres de la FEC autant que les organisations de la société civile, devraient contribuer à la recherche de la solution pour la bonne gouvernance des richesses de l'Etat dans la transparence, suivant l'appel de l'ONU fait aux acteurs non étatiques.

o A l'instar de l'église catholique qui a dénoncé les mauvaises conditions d'exploitation minière au Katanga et au Kasai, ainsi que l'insécurité entretenue dans les provinces de l'Est de la RDC; la FEC devrait passer à la population congolaise un message clair afin que le soutien de la communauté internationale ait un sens.

=====

6. Conclusion et recommandations

Aux entreprises multinationales et la FEC

o Les ONG membres du FSC recommandent que les entreprises multinationales collaborent totalement avec la commission gouvernementale à rétablir les entreprises publiques, l'Etat et la population congolais dans leurs droits.

Au gouvernement de la RDC

o La vaste majorité des représentants politiques actuellement au pouvoir au Congo est constituée des personnes irresponsables et criminelles. Que le gouvernement manifeste toutefois la détermination à en finir avec le pillage orchestré par l'élite congolaise en son sein, en prenant des mesures coercitives, conformément à la loi pénale en rapport avec le détournement des biens publics.

Que l'actuel code minier congolais soit immédiatement annulé pour faire place à l'ancien pour mettre fin au pillage systématique et scandaleux de la RDC.

o Au regard des limites de compétence professionnelle des

=====
personnes qui négociaient les contrats miniers pour le compte des entreprises minières congolaises en outrepassant leurs pouvoirs, les ONG membres du FSC recommandent une mise à niveau du personnel et la sanction correspondante.

o Que les titres miniers obtenus sous contrat d'amodiation et cédés aux tiers, soient récupérés conformément aux lois congolaises en vigueur.

o Que les concessions ou gisements ayant fait l'objet des contrats en ignorant leurs valeurs réelles, soient réévaluées, afin de faciliter la renégociation des parts des entreprises et l'Etat congolais.

o Que les contrats dont les partenaires n'ont pas présenté leurs moyens financiers propres soient révisés, afin de permettre aux entreprises et l'Etat congolais de rentrer dans leurs droits respectifs.

o Que les contrats consacrant des graves inégalités au détriment de l'Etat et des entreprises congolais au profit des entreprises privées soient rééquilibrés ou annulés.

=====

o Que les royalties payées soient identiques pour tous les partenaires, toutes choses restant égales par ailleurs.

A la Compagnie Benjamin de Rothschild et le gouvernement congolais

o Il se dégage de l'analyse des conflits d'intérêts que la Compagnie Benjamin De Rothschild ne devrait pas en ce temps offrir ses services comme expert au gouvernement de la RDC. Car, les entreprises citées ci-haut en consultance financière à la Compagnie Benjamin de Rothschild sont celles-là même qui ont le gros des contrats miniers en RDC qui nécessitent une révision en priorité dans tous les domaines : cuivre, cobalt, diamant et or. De ce fait, les Ong membres du FSC recommandent que la Compagnie de Rothschild se récuse et que l'Etat congolais décline son expertise.

Aux ambassades accréditées à Kinshasa

o Il s'avère de même que les entreprises bénéficiaires de la plus part des contrats miniers soient canadiennes, belges, américaines, anglaises, chinoises et sud africaines, les pays qui avaient le plus d'influence au sein de l'ancien CIAT et qui continuent à jouer un rôle clé dans la vie politique interne de la

=====

RDC. Les ONG membres du FSC recommandent que les chancelleries en poste à Kinshasa soient justes et jouent un rôle plus transparent vis-à-vis du gouvernement congolais.

A la MONUC

L'ONU reconnaît le lien direct entre l'exploitation illégale des ressources naturelles par les entreprises multinationales et l'élite congolaise, et l'insécurité ainsi que le trafic d'armes en RDC. D'autant qu'elle reconnaît que la situation est entretenue dans le but de contrôler les richesses naturelles de la RDC et de meurtrir les Congolais. Cette guerre est économique et raciale. Les ONG membres du FSC recommandent à l'ONU de mettre fin à ce jeu tragique de double norme dans l'instauration de la paix au Congo, en particulier, et en Afrique, en général. Les injustices qui perdurent vis-à-vis de l'Afrique sont cruelles et humainement insupportables. La MONUC doit redoubler ses efforts, suivant son mandat, afin de mettre fin à la mafia internationale liée à l'entretien des violents conflits armés et à l'exploitation illégale des richesses congolaises; à détruire l'environnement (la forêt tropicale). Elle doit accepter l'instauration d'un régime responsable et capable de relever les défis de la reconstruction nationale sous une coopération internationale plus transparente et équitable. Son unique rôle

=====
doit être de promouvoir la stabilité et la sécurité afin que l'Etat congolais puisse étendre son autorité sur tout le territoire; de sécuriser la population, de rétablir le contrôle effectif de sa souveraineté et sur les ressources naturelles et d'améliorer la gestion des dites ressources. Sinon, elle doit démissionner.

© Copyright Congolite

=====

IIème PARTIE :
FAITS, ELEMENTS ET CONTEXTES DECLENCHEURS

CHAPITRE II : PATRICE-EMERY LUMUMBA ARRET ET MORT
SUITE A L'EXAMEN DU DOSSIER SUR LES DETTES DE
L'ETAT INDEPENDANT DU CONGO (1880-1908) ET DU
CONGO-BELGE (1908-1960)

Auteur inconnu

Avant-propos

Ce travail publié le 20/10/1992, est une partie de l'œuvre d'un compatriote qui avait préféré ne pas dévoiler son identité pour des raisons évidentes de sécurité à cause du caractère sensible de ce dossier. Ceux qui ont essayé de parler ouvertement de ce dossier ont tous été physiquement éliminés sans exception. Monsieur Patrice-Emery Lumumba et ses compagnons sont sûrement les victimes les plus connues, mais il ne faut pas oublier tous les autres compatriotes dont le Professeur Pilipili. Qui profite de ces crimes? Je suis conscient de l'impact que cette publication aura sur les évènements en cours en République Démocratique du Congo terre de nos ancêtres chers à Lumumba. Le peuple congolais se dit nationaliste dans sa

=====
majorité, il doit savoir la vérité sur l'une des causes de l'échec de la décolonisation du Congo et ces conséquences actuelles.

En lisant ce document vous aurez certainement une nouvelle vision des événements politiques passés et actuels de notre pays le Congo-Zaïre(La RDCongo actuelle). Nous assistons à la plus grande escroquerie politico-économique de l'histoire de l'humanité. Vous allez comprendre que le discours pro-colonial de Joseph Kabila au sénat belge n'était qu'une première étape. La deuxième étape fut l'acceptation par les Congolais eux-même de la nouvelle constitution dans la quelle la loi Bakajika est abrogée. L'Etat Congolais n'étant plus le propriétaire du sol, ni de son propre sous-sol, cette constitution devient un acte de vente du sol et notre sous-sol.

Le troisième acte sera une légitimation forcée de Joseph Kabila grâce à la parodie d'élections organisées par l'Abbé Malumalu président de la Commission Electorale Indépendante; Joseph Kabila aura ainsi le pouvoir constitutionnel de signer un décret d'annulation du contentieux colonial et la vente définitive des nos concessions minières aux sociétés multinationales étrangères. C'est ça l'enjeu majeur des élections en RDCongo; Ceci explique l'amitié envahissante et suspecte, l'activisme

=====

mercantile de certains pays et hommes politiques occidentaux dans la gestion du processus électoral en RD Congo.

Les bons comptes font les bons amis, dit-on. La vraie décolonisation du Congo passe par le règlement définitif de ce contentieux. La vraie décolonisation passe par le bannissement de la peur qui hante chacun de nous quand il s'agit d'aborder la question de la dette de la Belgique envers la République Démocratique du Congo. La vraie décolonisation passera impérativement par la décolonisation mentale de l'ensemble de notre peuple. La RD Congo est sûrement le pays le plus riche de la planète Terre, au regard de la concentration des richesses de son sol et de son sous-sol, il est évident que son peuple doit vivre matériellement comme un riche. La réalité est malheureusement tout autre; Privé de la jouissance de ses propres richesses, le peuple Congolais vit dans une misère la plus noire, et n'a d'autres solutions que de dépendre de l'aide humanitaire. Le peuple Congolais est une personne, dont les deux poumons en très bonne santé sont amputés, et qui est maintenue en vie grâce à une assistance respiratoire artificielle par le docteur Frankenstein. Ce dernier peut décider du maintien en vie ou non de sa victime.

Les faux nationalistes et les faux Lumumbistes corrompus doivent comprendre que l'heure de la vérité a sonné. Le

=====
moment est venu pour tout le personnel politique Congolais de se prononcer clairement sur ce dossier brûlant à la veille des élections générales prévues cette année 2006 en RDCongo. Le peuple congolais devra choisir des dirigeants dont les origines ne sont pas douteuses, ceux qui n'ont pas du sang sur les mains, honnêtes, compétents et dont l'engagement à défendre d'abord les intérêts économiques et les droits inaliénables du peuple souverain primaire est sans faille. L'instabilité politique, les dictatures successives, les guerres et rébellions qui ont fait plus de 5.000.000 des morts dans une indifférence quasi totale de la communauté internationale entre 1996 et 2006, ne sont que la résultante d'une colonisation économique sauvage du Congo qui date depuis 1880. Pour une vraie indépendance de la République Démocratique du Congo soyons tous des Patrices Lumumba's.

Je vous souhaite une très bonne lecture.

B. KALOMBO

Bas du formulaire

=====

2.2.- Lettre au Roi des Belges à propos de...NOTRE HITLER A NOUS

Sent: Saturday, May 20, 2006 8:23 AM

Subject: Tr: Fw: Lettre au Roi des Belges à propos de...

From: "Sylvie Van puyenbroeck" <svpuyenb@brutele.be>

To: <@brutele.be;> Subject: Fw: Lettre au Roi des Belges à propos de... ; Date: Fri, 12 May 2006 08:53:20 +0200

From: Michel Collon ; To: svpuyenb@brutele.be ; Sent: Thursday, May 11, 2006 1:41 PM

Subject: Lettre au Roi des Belges à propos de...

MICHEL COLLON, Lettre au Roi des Belges à propos de...

NOTRE HITLER A NOUS

Sire,

Avez-vous comme moi regardé hier soir sur Arte le remarquable film documentaire Le roi blanc, le caoutchouc rouge, la mort noire ?

Avez-vous été, vous aussi, horrifié en voyant ces souffrances terribles infligées à la population du Congo par le roi Léopold II

=====
entre 1885 et 1908 ? Ces enfants dont on tranchait la main quand ils ne rapportaient pas assez de caoutchouc ! Ces hommes dont on prenait les femmes en otage afin qu'ils produisent plus ! Ces villages entiers qu'on brûlait pour asseoir la terreur ! Ces tortures sadiques ! Avez-vous frémi, vous aussi, en entendant l'historien M'bokolo expliquer que ce génocide avait fait tomber la population du Congo de vingt millions à dix millions ?

Ce n'est pas ce qu'on nous racontait à l'école, n'est-ce pas ? On nous parlait d'un « grand souverain visionnaire et bâtisseur » ! Alors qu'il s'est construit une des plus grandes fortunes du monde, à coups de tortures, de massacres et de mensonges !

Bruxelles, notre ville à vous et à moi, regorge de statues et monuments à la gloire de ce « grand roi ». C'est gênant. C'est comme si Berlin arborait fièrement des statues d'Hitler. Car, si on se place du point de vue des Noirs, Léopold II, c'était bien notre Hitler, n'est-ce pas ? Blanches ou noires, les victimes ont la même valeur.

Que comptez-vous faire, Sire ? Bien sûr, personne n'est responsable des actes de son arrière grand-oncle. Mais enfin, s'il est vrai que la fortune de la famille royale belge a pour

=====
origine un génocide, ça doit vous gêner terriblement ! Alors, voici deux suggestions...

On parle beaucoup ces temps-ci, et à raison, du devoir de mémoire. On visite Auschwitz, et c'est très bien. Mais enfin, ne serait-il pas encore plus méritoire de s'occuper de notre Hitler à nous ? Je ne propose pas d'enlever ces statues choquantes. Il serait plus éducatif de les accompagner de quelques plaques expliquant ce qui s'est vraiment passé. Et de créer un musée du génocide congolais que les écoles pourraient visiter.

Vous pourriez aussi, je ne sais pas, demander pardon ? Pas personnellement bien sûr, mais pour montrer que vous ne voulez pas être complice de ces crimes.

Et puis aussi, pour ne pas rester seulement dans les symboles, ne pourriez-vous aider à réparer ? Comme vous le savez, les plus grosses fortunes de la Belgique se sont construites en pillant le Congo. Il existe un excellent livre, «Et l'Europe sous-développa l'Afrique» où le professeur Walter Rodney montre, faits et chiffres à l'appui, comment le colonialisme a bloqué le développement de ce continent. (Ce livre est déjà ancien et sans doute épuisé. Si vous ne le trouvez pas, appelez-moi, je vous le prêterai volontiers) Donc, si votre grand-oncle a tant volé, vous serez bien d'accord

=====
qu'il est juste de restituer. Vous donnerez ainsi un bel exemple à plusieurs grosses sociétés belges.

C'est important pour le peuple du Congo. Il se débat dans une misère épouvantable parce qu'on l'a volé. Et, comme vous savez, parce que le pillage continue aujourd'hui. Sous des formes plus camouflées mais plus efficaces encore.

C'est aussi important pour nous en Belgique. On dit que vous êtes très préoccupé par la montée de nos partis fascistes et racistes. Vous avez là un excellent moyen de les contrer. Puisqu'ils ne cessent de présenter les réfugiés noirs comme des « profiteurs » qui viennent nous prendre notre bien-être, n'êtes-vous pas le mieux placé pour leur couper l'herbe sous le pied ? En montrant que les peuples noirs ne sont pas des profiteurs, mais des victimes. Et que notre bien-être (enfin, plutôt le vôtre que le nôtre) provient largement de ce pillage commis contre les Noirs.

Alors, Sire, je vous le dis bien sincèrement : Remboursez ! Remboursez de bon coeur, ne gardez pas pour vous le fruit du génocide ! Ainsi, vous pourrez regarder vos enfants et petits-enfants les yeux dans les yeux. Et tous les enfants noirs. Ça vaut mieux qu'un gros tas d'or mal acquis, n'est-ce pas ?

=====

MICHEL COLLON

PS. Si vous souhaitez faire connaître votre point de vue, vous rencontrerez peut-être des difficultés. Les médias belges n'aiment pas en général remuer cette boue. Alors, ne vous gênez pas, envoyez-moi votre texte. Je le diffuserai volontiers dans ma mailing list. Qui présentera prochainement un grand « Dossier Congo ». A bientôt, Sire !

CHAPITRE : Comment la République Démocratique du Congo a-t-elle été vendue à vil prix aux étrangers?

26 juin 2006 - Le pays a-t-il été vendu à vil prix aux étrangers? Par qui? Comment? Cet article s'efforce d'y répondre. En effet, le nouveau Code Minier a, pratiquement, décrété que les mines congolaises sont des biens « jetables ». Selon cette loi, l'Etat, propriétaire du sous-sol, perçoit un loyer annuel par carré minier (équivalent à une superficie de 84,955 hectares). La taxe annuelle est de 2,55 à 124,03 dollars américains pour les permis de recherche. On paie 195 dollars par carré et par an pour la petite mine, 425 pour la mine industrielle et 680 pour les rejets miniers. Ces taux représentent au mieux 1/15.000ème de l'impôt foncier le plus élevé. Il n'y avait aucune urgence à faire tourner la planche à concessions

=====
minières. Cela n'a rien rapporté au financement de la période de Transition. Il en est de même des autorisations d'exporter les minerais qui s'arrachent à 3.000 dollars, comme si la République était dans le besoin d'investisseurs pour 3000 dollars. Au Katanga, la firme Adastra Minerals a été présentée comme un modèle du succès du Code Minier. Il a été assuré que grâce à la taxe superficielle annuelle, la Kingamyambo Musonoi Tailings (KMT) à Kolwezi fournirait au Gouvernement des moyens importants pour financer le social et l'économie du Congo. Mais le gisement qui recouvre environ 20 carrés miniers, ne fournira qu'environ 15.000 dollars américains, en taxe superficielle annuelle. Les gîtes de Kingamyambo et de Musonoi contiennent 112,8 millions de tonnes de rejets de la raffinerie de la Gécamines avec une teneur de 1,49 % de cuivre et 0,32 % de cobalt permettant d'assurer pendant 50 ans, une production annuelle de 7.000 tonnes de cobalt et de 42.000 tonnes de cuivre. Adastra Minerals a décroché tout cela ainsi que 87,5 % du capital de KMT au moyen d'une promesse de payer 15 millions de dollars à la Gécamines. Ce montant de 15 millions correspond, en fait, à une semaine et demi de production sur les 50 ans annoncés d'exploitation!

Les nouveaux investisseurs tiennent tous un langage qui déroute de la réalité qu'on leur a bel et bien vendu le Pays.

=====
Chose plus grave, les 64 % des richesses minérales données gracieusement ne garantissent pas la durée de perception de ces taxes de misère. La longévité d'une activité minière dépend des investissements et du professionnalisme des opérateurs, de leur discipline et des techniques d'exploitation utilisées. Sur le terrain, les opérateurs miniers qui ont été investis par le CAMI n'élaborent pas de véritables études de faisabilité, tel que l'exige le Code Minier, pour garantir un minage professionnel, profitable et de longue durée. Les études environnementales ne sont pratiquement jamais réalisées, et les populations ne sont pas consultées. Ce qui prévaut actuellement, c'est de ramasser ou de racler les minerais pour exporter un maximum de produits avec un minimum de valeur ajoutée. Partout, c'est une exploitation sauvage et non professionnelle des filons les plus riches.

Au Katanga, par exemple, les minerais sont maintenant extraits avec des pelles et des pioches, lavés et écrasés à la main alors qu'on y avait introduit des pelleteuses mécaniques depuis un siècle et qu'il y a des laveries, des concentrateurs et des raffineries. A la place du cuivre et du cobalt qui titraient du 99 % en métal, on exporte des minerais bruts ou de grossiers alliages, concentrés ou sels minéraux de faible teneur. Les ponctions minérales désordonnées abrègent la durée de vie des

=====
gisements, elle diminue brutalement leur valeur avec une augmentation des coûts, voire l'impossibilité d'une exploitation industrielle future. Au Katanga, l'entreprise Générale Malta Forrest avait épuisé sauvagement les mines de Kasombo (I) et de Kasombo (II), en prélevant les remblais et les filons les plus riches. La Ridgepointe Overseas Development Limited avait totalement anéanti l'exploitabilité de la mine de Kabambankola, la plus riche au Monde en cobalt. Kabambankola reste riche sur papier, mais inaccessible et inexploitable. Ce gâchis national permet de dire que les richesses du pays ont été vendues. Et pour ajouter à la désinformation, le directeur général du Cadastre minier (CAMI), Jean-Félix Mupande, a affirmé que 82 % des bénéficiaires de concessions minières sont des Congolais, parce que 82 % des titres miniers sont aux mains de sociétés de droit congolais, pour 464.542 km². L'expert national compare ce pourcentage avec les 10 % allouées aux personnes physiques congolaises (35.022 km²), 6 % aux sociétés étrangères (58.723 km²) et 2 % aux personnes physiques étrangères (13.409 km²). Il conclut immédiatement que le pays n'a pas été vendu aux étrangers puisque les entités nationales s'arrogent 92 % de la superficie concédée en trois années de fonctionnement et de gouvernement de Transition. Selon lui, toujours, le bruit selon lequel le pays serait vendu ne

=====
serait que folles rumeurs, et c' est à tort que des voix crient encore au « bradage » des concessions minières, notamment dans le Katanga.

Le Code Minier congolais éclaire cette question de la nationalité minière. La loi interdit l'acquisition de nouveaux certificats d'exploitation minière par des sociétés étrangères et immatriculées à l' extérieur. Les droits miniers sont l'apanage des seules sociétés locales, non pas sur la base de la nationalité congolaise de leurs actionnaires, gérants ou domiciliation fiscale, mais sur la base de leur forme juridique congolaise. Les bénéficiaires des droits miniers peuvent être étrangers à 100 %, à condition de créer une SPRL ou de SARL congolaise pour 3.000 dollars de frais de greffe, de notaire et d' avocat. Avec un tels critère, tous les étrangers ont crée des sociétés 100 % congolaises et le patron du Cadastre Minier les considère comme des congolais. La vérité au CAMI est que les 6 % de sociétés officiellement étrangères, sont celles qui avaient déjà des exploitations minières avant 2003, sous l' ancienne législation. Mais parmi les 82 % de sociétés dites congolaises, la quasi totalité sont aux mains des étrangers. Bien plus grave, la mode est aux sociétés off-shore et apatrides, domiciliées dans des paradis fiscaux (Iles Vierges Britanniques, Jersey, Luxembourg, etc.). Le cas typique du genre est celui de La

=====
Société pour le Traitement du Terril de Lubumbashi (STL), une SPRL congolaise qui ne compte que 1 % de capitaux congolais et 97 % revenant à GTL, une off-shore. Les gisements les plus importants de la Gécamines ont été distribués à des étrangers comme suit : 87,7 % d' étrangers dans la Kingamyambo Musonoi Tailings pilotée par Congo Minerals Developments (CMD) de Adastra Minerals, 82,5 % dans Tenke Fungurume Mining aux mains de Lundin Holdings Limited et de l'américaine Phelps Dodge, 80 % dans Comide, 80 % dans la Société Minière de Kolwezi de l'australienne Anvil Mining, 80 % dans Kababankola Mining Company de Tremalt, 80 % dans Boss Mining de Shafford Capital, 75 % dans DRC Copper Project de l'israélien Dan Gertler de la GEC, 75 % dans Kamoto Copper Company de Kinross Forrest Limited, etc.

Il aura suffi de trois petites années du couple formé par la Transition et le Nouveau Code Minier pour la distribution gratuite de 64 % des superficies minières les plus riches du pays. Un vice-président de la République s' était opposé au ministre des mines dilapidateur. Mais ce dernier avait justifié l'abondance des titres miniers par « la mobilisation des recettes ». L'Etat ne peut donc pas refuser l'argent. L'exercice n'a vraiment pas rapporté à un Etat emprisonné dans une cagoule idéologique. Le plus grand mal congolais est un

=====

nationalisme épidermique, de façade, aveugle et improductif. Transposé dans le Code Minier, le concept de « la terre sacrée et inaliénable des ancêtres » a fait mettre hors commerce toutes les richesses minérales. On ne les évalue pas du tout dans les transactions qui impliquent l'Etat. Ces mêmes richesses cédées gratuitement sont fortement valorisées par les bénéficiaires qui revendent leurs droits miniers ou encaissent des revenus boursiers vertigineux. Illustration. Le Zimbabwéen John Bredenkamp a revendu les avoirs de Tremalt à la Gécamines à Dan Gertler. En effet, Dan Gertler, 33 ans, Cet Israélien décrié, aussi bien, par le Panel de l'ONU que par la Commssion Lutundula pour n'avoir jamais investi, mais pillé impunément les richesses du Congo, a, tour à tour, obtenu des Kabila, père et fils, l'exclusivité de la vente des diamants dans la société IDI, puis le contrat EMAXON et la capture de 80 % de la production commercialisée de la MIBA. Joseph Kabila l'a ensuite introduit dans le cuivre et le cobalt katangais avec la GEC (Global Entreprise Copper Limited devenue Dan Gertler International/Beny Steinmetz Global Resources), qui partage les gisements de Kolwezi avec Kinross Forrest Limited. C'est le kabiliste et ancien ministre des mines M. Tuma Waku qui, après avoir négocié et conclu le marché, s'est bien servi en se faisant nommer Pdg de Copper Project Spri à Kolwezi, la joint-venture

=====
entre Gécamines 25 % et GEC Ltd 75 %. Dan Gertler ne
garderait que 5 % parce qu'il a aussitôt revendu ses droits aux
Chinois de MCC Mineral Resources Development Co., Ltd
comme l'atteste la photo ci-après.

Source :

<http://www.mcc.com.cn/english/ShowArticle.asp?ArticleID=1938>

Cette idéologie est suicidaire. Les autorisations d'exploitation visent bel et bien l'extraction de ressources contenues dans le sol des ancêtres, jusqu'à épuisement. Cette crispation idéologique est celle d'un naïf, un prototype du colonisé, qui remettrait une bouteille de bière au "bon" Colon à la condition qu'il lui retourne « son » récipient après consommation. Le propriétaire récupérerait sa bouteille, mais elle serait vide et sans valeur autre que celle d'un emballage usagé.

En 1966, Mobutu avait rectifié les fraudes de la Table Ronde Economique de 1960 en exigeant que désormais les sièges sociaux et d'exploitation seraient basés au Congo. Cette loi est toujours en vigueur. Elle justifierait à elle seule l'annulation de tous les contrats de joint-venture passés par la Gécamines et la Miba. Le siège social d'une société a des répercussions directes

=====

sur la domiciliation fiscale. Le concept même de paradis fiscal des opérateurs miniers aboutit à une exonération fiscale quasi-totale et à un encouragement à des opérations de blanchiment d'argent, car ces sociétés ne paient d'impôts sur les revenus congolais dans aucun autre pays sur Terre. C'est tout le système minier congolais qui est vidé de sa substance. En effet, les mines sont données gratuitement et louées pour une taxe annuelle symbolique. Selon le Code Minier, les ressources minérales sont rachetées au Congo en payant une redevance minière calculée sur le prix de vente de gré à gré des produits miniers : à savoir 1 % pour les minerais bruts, 2 % pour les produits transformés et les métaux et 4 % pour les matières précieuses. Il est prévu que les activités minières rapportent également des impôts sur les profits au taux préférentiel de 30 %, en violation de l'égalité constitutionnelle devant la taxe ordinaire de 40 % à laquelle s'ajoute une taxe sur les dividendes distribués.

Dans la réalité, les entreprises dites congolaises développent au Congo une activité minimale en valeur ajoutée locale, puis la grèvent de frais fictifs et de coûts miniers élevés. Dans le même temps, les véritables profits sont pompés à l'extérieur sous couvert de services et de fournitures, avec des plus-values provenant de la tricherie sur les teneurs, et du jeu de variations

=====

des cours de métaux et de clauses commerciales pénalisantes. Cette structure de pillage est renforcée par le fait que la plupart des ces investisseurs étrangers sont des sociétés off-shores. Il y a des évasions fiscales, pas seulement au préjudice du Congo, mais même pour tout autre pays au Monde. Citant le cas de la STL/GTL, le rapport Lutundula a noté comme valable la création de la off-shore GTL pour « prévenir la double imposition ». Maintenant que ce projet a 5 années de fonctionnement, il faudrait que GTL justifie combien de bénéfices ont été réalisés et combien d'impôts ont été payés et dans quel pays au Monde. Jamais la prévention de la double imposition ne pourrait signifier une exonération totale par absence totale d'imposition. C' est ce scénario qui a été imaginé par le Code Minier. La réalité est que les véritables titulaires et bénéficiaires des 82 % des droits miniers ne paient pas d'impôts : ni au Congo, ni dans les paradis fiscaux, ni dans leurs propres pays d'origine. Dans le cas de la Société pour le Traitement du Terril de Lubumbashi (STL), George Forrest n' apparaît pas dans la société congolaise, et pas davantage dans la société off-shore GTL qui ne paie rien au Congo ni à Jersey où la firme est domiciliée. Ensuite, la part de bénéfices de Forrest va directement à sa société Groupe George Forrest qui est basée au Grand Duché du Luxembourg où aucun impôt

=====
n'est payé. George Forrest est belge, mais il ne paie pas d'impôts en Belgique parce qu'il est domicilié au Congo. Et au Congo, le même homme ne paie pas d'impôts parce qu'il n'est pas actionnaire apparent dans STL. Et ceci n'est qu'un exemple d'investisseur. Le pays de mines "jetables" a bel et bien été vendu à l'Etranger.

Valérien Ngoy

Cette article a été enrichi par Hilaire Kashala, avec la collaboration de Emmanuel Katshunga

Autres titres :

Nouveau Code minier : un instrument de pillage aux mains du gouvernement de transition. Bradage minier : des milliards de dollars des potentialités minières bazarés en trois ans!.

Bradage du patrimoine national : le vice-président Yerodia fait quelques révélations. Mines : razzia sur le trésor du Katanga

Morcellement de la Gécamines : 300 milliards de dollars de réserves minières bradés par des contrats léonins, selon Robert Crem.

Boom du prix du cuivre sur le marché international : la Rdc passe à côté de la plaque.

Morcellement de la Gécamines : le pays a été vendu à vil prix!

Bradage minier : la liste de 29 sociétés qui se partagent la concession de la Gécamines

L'industrie locale congolaise serait-elle victime de "génocide"?

Robert Crem : "Tenke-Fungurume est la plus importante réserve vierge au monde"

A propos de notre article : "Une Pme congolaise dénonce...", réaction du Pdg de la Sir

=====

Gécamines, Kinross-Forrest et Gec financent la campagne électorale de certains partis

Une Pme congolaise dénonce une gestion opaque dans l'attribution des marchés par le Pnud

Sujet : Ils ont vendus le Congo Depuis.....à lire et faire lire

NOUS DEVONS TOUS AVOIR CES INFORMATIONS ...

Observatoire de l'Afrique centrale, 25 septembre 2000

L'ENJEU GEOPOLITIQUE DES SOCIETES MINIERES INTERNATIONALES EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO (ex-Zaïre)

par

Pierre BARACYETSE

Ingénieur Civil des Mines

SOS RWANDA-BURUNDI

Buzet (Belgique)

Décembre 1999

Dédicace

Albert CAQUOT a dit,

" Notre soif de connaître trouve surtout à s'apaiser dans ces ouvrages de synthèse mis à notre disposition par le labeur généreux d'un esprit éclairé. Par eux nous saisissons, dans une vue d'ensemble, logique et rigoureuse, un groupe de connaissances humaines à un instant donné ".

A tous ceux qui combattent l'intolérance, et qui, par leur vie quotidienne, militent pour la paix, et le bonheur chez tous les peuples du monde, nous dédions cet aperçu de l'enjeu géopolitique des sociétés minières internationales en République Démocratique du Congo, car il est pluridimensionnel et la cause principale des maux qui ravagent la région

=====

des Grands Lacs d'Afrique en cette fin du deuxième millénaire après Jésus-Christ.

La liberté est une des vertus qui rend l'homme capable de chercher la vérité par son intelligence à travers les âges. Il arrive que cette vérité blesse, sorte de son puits si profond soit-il ...et que le martyr s'en suive. Heureux quiconque donne sa vie pour la liberté, la vérité, la paix, l'égalité des chances et tant d'autres valeurs humaines bafouées par l'excentricité des intérêts économiques.

INTRODUCTION

La République Démocratique du Congo (RDC) est un scandale géologique, surtout au sud-est du Katanga où se trouvent les plus grandes réserves de cuivre non encore exploitées du monde, dans ce qu'on appelle en anglais copper-belt qui veut dire " ceinture de cuivre " et qui s'étend jusqu'en Zambie. En 1978, la RDC était la première productrice de ce métal rouge avec 500.000 tonnes par an. Cette production est passée à 30.000 tonnes en 1995, à cause d'une mauvaise maintenance des infrastructures minières de la principale mine de Kamoto à Kolwezi dont une section s'est écroulée en septembre 1990 alors que sa production représentait 33% de la production de la Générale des Carrières et des Mines (Gécamines), principale pourvoyeuse des devises du Trésor public au Congo-Kinshasa.

Ce manque de maintenance et l'absence de modernisation des infrastructures minières étaient généralisés au Zaïre à cause non seulement de la baisse des prix du cuivre, mais surtout de la mauvaise gestion du portefeuille de l'Etat par les gouvernements successifs du régime Mobutu.

=====
Toutes les informations contenues dans ce document sont destinées à quiconque veut suivre de près l'évolution de la situation chaotique qui sévit dans la région des Grands Lacs d'Afrique. Ces informations proviennent de ma propre expérience du terrain, de mes recherches et de nombreuses sources.

La RDC est aussi un scandale géopolitique, avec tout son attermoisement dans la recherche de la stabilité politique depuis avril 1990. Ce qui a poussé les grandes transnationales minières à lui tourner le dos et à aller investir ailleurs durant les dernières années, notamment en Zambie, au Chili et en ex URSS.

LES SOCIETES MINIERES A L'ASSAUT DE LA RDC

Comment expliquer ce regain d'intérêt des sociétés minières pour l'Afrique centrale ? Et au vu des transactions connues, comment se dessine l'exploitation future des ressources de la Région des Grands Lacs d'Afrique sous la nouvelle autorité? Les réponses se trouvent dans la dynamique de deux actions convergentes:

La première action:

Elle consiste en pressions exercées par les institutions financières internationales sur les pays de la région, pour qu'ils remboursent leurs dettes. En effet, plusieurs pays en voie de développement ont contracté, auprès d'un grand nombre d'institutions financières internationales comme la Banque Mondiale (BM) et le Fonds Monétaire International (FMI), des dettes énormes et ne parviennent pas à y faire face. Dans beaucoup de ces pays pauvres les biens nationaux et les aides internationales ont été

=====

gaspillés par des politiques de dilapidation, comme au Zaïre par exemple, sous le régime Mobutu.

La chute des cours et de la production de certaines matières premières, l'incurie et la corruption des gouvernements mettent ces Etats en voie de développement dans des situations difficiles vis-à-vis des bailleurs de fonds internationaux. Pour respecter le calendrier de remboursement de leurs dettes, les institutions internationales les obligent à appliquer une politique économique qui se résume généralement en trois décisions impopulaires:

- 1) Des coupes sombres dans les services de l'Etat, surtout dans le secteur social de base (éducation, santé ...)
- 2) La privatisation des entreprises d'Etat.
- 3) Dévaluation de la monnaie, dont l'importance sur le niveau de vie de la population a toujours été sous-évaluée.

La deuxième action:

Elle concerne les profondes transformations de l'industrie minière mondiale des dernières années.

Les transnationales minières profitent, elles aussi, pour leur expansion, du mouvement de privatisation des entreprises d'Etat.

Les années 1970, en effet, avaient été caractérisées par la nationalisation de certains secteurs industriels, particulièrement ceux liés à l'exploitation des ressources naturelles; ces nationalisations ont fait partie de la stratégie de développement d'un grand nombre de pays d'Afrique.

Le mouvement inverse s'est amorcé en 1993; 18,5% de la valeur de l'ensemble de la production minière mondiale (pétrole excepté) était aux

=====
mains d'entreprises d'Etat. En 1994, cette proportion était de 16% et il était prévu qu'elle ne serait plus que de 14% à la fin de 1996.

C'est dans les pays développés d'abord que les privatisations des mines ont été les plus importantes: de juin 1995 à mai 1996, 2,2 milliards de \$ US y ont été dépensés pour les acquisitions de ce type d'entreprise, soit le double de l'année précédente. La part de l'industrie minière des pays occidentaux qui appartenait aux Etats a ainsi diminué de 40% durant cette période. En comparaison, cette diminution n'a été que de 6% dans les pays en voie de développement. Dans ces pays, les exportations des matières premières comptent pour la plus grande part des revenus de l'Etat. Les troubles socio-politiques liés à la privatisation y sont donc beaucoup plus importants qu'ailleurs.

C'est ce qui explique qu'après une première vague de privatisations, des critiques de plus en plus fortes se sont fait entendre dans les pays en voie de développement. Des ententes négociées depuis longtemps ont été reportées. Plusieurs pays du Sud invitent désormais les "investisseurs" non plus à racheter les entreprises d'Etat, mais à venir en créer de nouvelles. Ce qui n'intéresse pas beaucoup les financiers qui cherchent à obtenir rapidement un rendement sur l'investissement initial. C'est dans ce contexte qu'il faut situer l'engouement récent pour la Région des Grands Lacs d'Afrique.

Ainsi, derrière le drame que vit l'Afrique Centrale depuis 1990, immédiatement après la fin de la guerre froide, il y a un enjeu important pour les transnationales minières. Les ressources minières dans d'autres pays du monde sont déjà fortement entamées, si pas épuisées, et celles qui sont en exploitation présentent des coûts de revient trop élevés.

=====
Les grands financiers de ce monde, chasseurs de richesses minières ont les yeux braqués sur l'Afrique Centrale où les gisements découverts sont encore vierges ou mal exploités et susceptibles d'ouvrir des marchés aux grands capitaux.

L'effondrement de l'ex-URSS a laissé le champ libre et a livré toute la planète au capital international. La disparition du monde communiste a mis un terme à la bipolarité issue de la deuxième guerre mondiale favorisant ainsi rapidement la montée en puissance des sociétés multinationales dont aucune force, désormais, ne peut contrarier l'expansion et les stratégies.

Pour assurer leurs capitaux, ces financiers ont besoin d'une politique économique et financière taillée à leur mesure, c'est pourquoi les transnationales minières se disputent les morceaux les plus juteux dans l'une ou l'autre partie de l'Afrique Centrale, et cela au gré des tendances politiques ou des "rébellions" qui leurs sont associées et parfois même créées par elles.

LES MEDIAS DEVOILENT

Depuis 1996, alors que la rébellion annonce la prise des principales localités de la RDC, les médias s'empressent de préciser leur importance économique et dévoilent par la même occasion les acteurs principaux jusque là inconnus: des grands financiers intéressés par l'exploitation des ressources minières du Congo. Jugez de leur importance: la Consolidated Eurocan Ventures du Lundin Group, Barrick Gold Corporation (BGC) aujourd'hui en deuxième position pour la production mondiale de l'or, l'Anglo American Corporation (AAC) d'Afrique du Sud, la plus importante compagnie minière du monde, abstraction faite des pétrolières. Il y en a

=====
aussi des "petites", moins connues mais qui osent affronter les grandes sur un terrain en pleine crise, c'est le cas d'American Minerals Fields Inc. (AMFI) et de son associé l'American Diamond Buyers, et d'autres encore: des Etats-Unis, du Canada, d'Afrique du Sud, d'Ouganda, de Belgique, d'Israel...

L'AMFI, créée en 1995, a été forgée comme un instrument destiné à exécuter en Afrique la volonté de domination économique des financiers occidentaux et particulièrement d'assouvir en RDC les desseins des sociétés américaines dont les dirigeants participent aux grands enjeux stratégiques mondiaux qui relèvent de la science, de la technologie, des finances, des industries ou de la politique.

Ayant d'énormes capitaux, ces grands industriels ont amorcé une lente mutation qui a atteint sa maturation au milieu des années 1990. En effet, les sociétés multinationales ne se contentent plus aujourd'hui de dicter leurs lois aux gouvernements du monde, même aux plus puissants, ni de contrôler ces Etats. Elles nourrissent désormais l'ambition de fonder un nouvel ordre mondial, en procédant à la création de nouvelles entités étatiques qui seraient leurs propres émanations et fonctionneraient comme un de leurs organes (souvenez-vous de la fameuse phrase de Georges BUSH au début de la guerre d'Irak: Nous allons instaurer un Nouvel Ordre Mondial.

Les moyens militaires que ces groupes détiennent et manipulent leur permettent d'imposer leur volonté à des institutions nationales ainsi qu'à des gouvernements; de prendre possession d'un Etat, de l'acheter entièrement mais également de l'anéantir, d'en démanteler les structures et d'ériger à la place une nouvelle entité étatique fonctionnant comme une simple filiale, un vulgaire établissement ou un banal comptoir.

=====
Aujourd'hui aucune institution, aucune organisation, nationale ou internationale, aucun gouvernement, aucun pays et forcément, aucun individu, fut-il Président de la République, ne peut opposer de résistance notable à ces nouveaux maîtres du monde. Monstres sans tête, les puissantes firmes multinationales au travers de mégafusions successives, augmentent leur taille autant que leur pouvoir et leurs capacités de nuisance face aux populations banalisées.

Ces puissances financières ont entrepris la reconquête et le remodelage des pays du monde, retraçant de nouvelles frontières comme en ex-Yougoslavie, forçant la création de nouveaux Etats comme dans les Balkans, en Asie Centrale et bientôt en Afrique Centrale.

L'Afrique se trouve en effet au centre de ces nouveaux enjeux planétaires. Avec près du tiers des réserves de matières premières de la planète, abandonnés par les anciennes puissances métropolitaines qui se désengagent progressivement, tant du point de vue de la coopération (laissée désormais aux ONG) que du point de vue militaire, les pays africains sont devenus la proie facile des sociétés multinationales.

Pour mieux contrôler leurs capitaux, elles imposent aux populations les dirigeants politiques de leur choix, qui sont souvent très mal connus du peuple, déstabilisent ainsi la région et donnent, par le biais hypocrite d'une soi-disant pacification, l'occasion aux armées de l'ONU d'entériner une scission de fait dont le peuple ne veut pas. Elles ont alors créé leur Etat dans l'Etat.

Les gouvernements des anciennes puissances coloniales occidentales ne possèdent plus les moyens de leur politique en Afrique; les multinationales propriétaires et manipulatrices d'énormes capitaux occupent désormais la

=====

place laissée vacante, et, de gré ou de force, mettent en place un nouvel ordre politique dicté par leurs seuls intérêts au détriment des populations. Les dimensions de la République Démocratique du Congo (aussi grande que l'actuelle Union Européenne), sa situation géostratégique au cur du continent, le partage de ses frontières avec neuf autres pays ainsi que ses richesses minières la désignaient comme première cible et terrain de choix pour la poursuite en Afrique de cette stratégie mondiale.

La tentative d'appropriation du Congo par la guerre devrait permettre à ces multinationales minières, si la victoire choisit le camp de l'Ouganda, du Rwanda et du Burundi qui se battent pour elles, de faire main basse sur les richesses minières congolaises et d'en faire l'usage qui correspondrait le mieux à leurs intérêts.

Il s'agit en fait d'une véritable recolonisation de l'Afrique par le capital privé international. L'ordre nouveau voulu par ces firmes se caractérise par l'abolition de l'ancien ordre politique africain issu de la Conférence de Berlin de 1885, par le démembrement systématique des anciens Etats et par la création de nouvelles entités dont le rôle et l'existence seront déterminés par la seule volonté des dirigeants de ces sociétés.

LE COBALT, LE CUIVRE ET SES ASSOCIES

A la chute du régime Mobutu des accords signés entre son gouvernement et certains cartels ont été reconduits par le nouveau pouvoir, d'autres ont été annulés et offerts à de nouvelles sociétés. Comme le pays est toujours astreint à une guerre financée par les puissances occidentales en quête de l'or, du diamant, du cobalt, du manganèse, de l'uranium et des autres minerais qui accompagnent toujours le cuivre, tels le zinc, le germanium, l'argent, le plomb, le fer, ... Les transnationales minières se bousculent entre les rebelles et les gouvernementaux pour accaparer les meilleures

=====
parts, veillant à rester du côté du vainqueur et en forçant le destin si nécessaire. Avec un mépris total des populations!

La RDC possède aussi des réserves de cobalt qui seraient les plus importantes au monde, elle en a été la première productrice mondiale pendant plusieurs années. Malgré la situation lamentable de l'ex-Zaïre et la guerre, la RDC est actuellement le deuxième producteur de cobalt; ce qui aiguise la gourmandise des investisseurs comme Lundin Group, d'autant plus que le prix de ce minerai a doublé depuis 1991 suite à l'effondrement signalé plus haut d'une partie de la Mine de Kamoto à Kolwezi (Katanga), la première productrice au monde.

De nombreuses entreprises industrielles américaines ayant participé à la création de l'AMFI en 1995 sont impliquées et intéressées dans le contrat de construction de la plate-forme orbitale autour de la Terre destinée à remplacer la station russe MIR. Il s'agit d'un marché de 60 milliards de dollars qui prendra fin en l'an 2004 avec le lancement du dernier module; des entreprises et industries de 60 pays y participent.

Les alliages spéciaux entrant dans la composition de nombreuses pièces de cet engin spatial exigent d'énormes quantités de métaux rares et précieux, comme le cobalt, le niobium, le tungstène ou l'or, tous présents dans le sous-sol congolais.

Le remplacement de l'ancien "ordre" politique de Mobutu, dépourvu d'infrastructures économiques, de moyens financiers, de forces armées et entièrement instrumentalisé par l'AMFI constituait l'objectif premier du conflit parrainé par les USA.

Le premier décembre 1996, des ententes sont signées entre Consolidated Eurocan Venture une composante de Lundin Group avec le gouvernement Kengo, pour l'exploitation du cuivre et du cobalt dans la concession

=====
minière Tenke-Fungurume de la Gécamines au Katanga (Shaba). Ce gisement de Tenke-Fungurume contiendrait les plus hautes teneurs du monde en cuivre (4,42%) et en cobalt (0,33%). On escompte 100 000 tonnes de cuivre et 8.000 tonnes de cobalt en l'an 2000. Cette production passerait à 400 000 tonnes de cuivre et 17 000 tonnes de cobalt en 2010. Tout cela sous la coupole de 55% de Consolidated Eurocan Ventures et 45% de la Générale des Carrières et des Mines (GECAMINES), société de l'Etat congolais depuis 1967.

Ces ententes ont failli être signées par deux des plus importantes firmes minières sud-africaines, GENCOR et ISCOR, plus spécialisées dans l'extraction et le traitement du cuivre et du cobalt, mais l'offre canadienne de Lundin Group leur a été préférée. Ce qui expliquerait la position de l'Afrique du Sud dans le conflit actuel en République Démocratique du Congo.

En mars 1997, dès la prise de Kisangani par l'AFDL les dirigeants de AMFI vont installer leur bureau à Goma pour entrer en contact avec les autorités de l'Alliance. Le contact eut lieu grâce à un ex-colonel belge Willy MALLANTS, conseiller militaire de l'AFDL et ancien conseiller militaire de Mobutu. L'AMFI réussit à arracher l'offre au détriment de ses concurrents dont la grande AAC-GENOR. Il faut noter que ces deux compagnies ont des relations peu claires, car quatre des administrateurs de l'AMFI ont travaillé pour le compte d'AAC pendant plusieurs années.

Il s'agirait de :

Michael McMULLOUGH
Simon BROWNLIE
Bernard VAVALA
Stephen MALOUF

HISTOIRE DE LA RDC REVISITEE

Editions du CEBADAC, 2008

=====
Le 16 avril 1997, soit un mois avant l'entrée des troupes de Kabila à Kinshasa, l'AFDL signa trois accords avec l'American Mineral Fields Inc. (AMFI) compagnie canadienne opérant à partir de l'Arkansas aux USA, dans le fief du Président des USA Bill CLINTON, et dont le principal actionnaire n'est autre que Jean-Raymond BOULLE, qui pour avoir la signature de l'AFDL avait expliqué que l'offre présentée au gouvernement de KENGO avait été refusée. Même si cette offre était la meilleure, le régime Mobutu avait préféré en janvier 1997 la soumission des compagnies sud-africaines Anglo American Corporation-GENCOR.

Les ententes entre l'AMFI et l'AFDL concernaient trois sites :

Un premier projet de 200 M \$ US à Kolwezi pour l'extraction du cuivre et du cobalt.

Un deuxième projet de 30 M \$ US pour une usine d'extraction de cobalt à partir de résidus de cuivre à Kipushi .

Un troisième projet d'une usine de traitement de zinc, nécessitant plus de 550 M \$ US d'investissement à Kipushi.

Il faut noter que cette mine souterraine de Kipushi a la particularité d'avoir une forte concentration de minerais sur une petite surface et ce jusqu'à plus de 1000 mètres de profondeur; en plus du cuivre et du zinc, on y extrait du germanium et presque tous les minerais associés au cuivre.

Le 2 mai 1997, deux semaines avant la fuite de Mobutu, après avoir ratifié les ententes du Gouvernement Kengo, l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo (AFDL) toucha une somme de 50 millions de dollars US (M \$ US) sur une transaction de 250 M \$ US. Les 200 M restant sont promis au cours des quatre prochaines années. Le projet dans l'ensemble étant de 1,5 milliards \$ US.

HISTOIRE DE LA RDC REVISITEE

Editions du CEBADAC, 2008

=====
La compagnie Consolidated Eurocan Ventures branche de Lundin Group juge qu'elle a fait une très bonne affaire; en effet: des études de faisabilité d'une valeur de 268 M \$ US ont déjà été effectuées dans les années 1970 par un consortium international dont Anglo Américan, Amoco et Mitsui, sociétés chevronnées dans l'exploitation de ces métaux. Consolidated Eurocan Ventures estime que ses dépenses initiales en capital ne lui coûteront que 300 M \$ US parce qu'elle pouvait commencer la production avec les infrastructures existantes. Mais elle a dû prendre des risques et Monsieur Adolf LUNDIN qui s'y connaît dans ce genre d'affaires minières disait: "si vous voulez de gros gisements vous devez aller dans des pays qui ne sont pas en vogue".

Les médias ont pu dévoiler aussi l'audace de Jean-Raymond Boule pendant la guerre de libération: il n'a pas hésité à dire qu'il voit "une nouvelle ère poindre au Zaïre ... Il y avait un risque, mais pour l'AMFI c'était logique". D'autres sociétés moins audacieuses, telle l'Union Minière belge, qui avait signé une entente avec la GECAMINES en 1996, attendent de voir clair dans la situation politique de la RDC. Cette société belge associée à l'AAC pour l'exploitation d'une mine de cobalt et de cuivre à Kasomba, ainsi qu'une autre à Kolwezi, est très prudente, mais heureusement pour elle, sa mise initiale serait déjà récupérée si l'on en croit son Président du Conseil Etienne DAVIGNON.

La compagnie canadienne d'Adolf LUNDIN pousse l'audace assez loin et concurrence les grandes compagnies sur le terrain; elle s'est cependant associée à une firme de sécurité, l'International Defense and Security (IDAS) reconnue au Danemark et aux Antilles, et qui a remplacé en Angola l'Exécutive Outcome, une agence de sécurité sud-africaine, qui fut donc obligée de quitter ce pays. Cette Société Exécutive Outcome a été

=====

citée lors de l'attaque et le démantèlement des camps des réfugiés à l'est du Zaïre en 1996, pour avoir bombardé ces camps et les colonnes de réfugiés.

Le gouvernement de l'Angola a octroyé à IDAS des contrats pour assurer la sécurité, mais aussi l'exploitation de quelques mines angolaises en échange de ses services, pour faire face à l'UNITA de Jonas SAVIMBI. Et à son tour IDAS a chargé l'AMFI d'exploiter ces mines à sa place.

Les analystes doutent que American Mineral Fields ait les capacités d'exploiter les gisements dont elle a «obtenue» la concession et croient qu'elle pourrait passer les contrats à des compagnies plus importantes et plus spécialisées, en se faisant payer les risques déjà encourus (à moins bien sûr qu'elle ne se développe). C'est pourquoi l'AMFI a invité le 10 mai 1997 (une semaine avant que l'AFDL n'entre dans Kinshasa) des groupes financiers américains et canadiens à visiter ses installations, histoire de montrer les possibilités d'affaires au Congo ex-Zaïre, ainsi que l'ouverture des dirigeants de l'AFDL à l'égard des investisseurs étrangers.

La redistribution des concessions des différents sites miniers du nouveau Congo démocratique à des entreprises américaines, canadiennes et sud-africaines devait permettre à Kabila d'honorer ses traites à court terme et de payer les charges quotidiennes de son appareil politico-administratif.

LE ROLE DE L'AMFI

Dans la guerre qui se déroule en RDC depuis l'automne 1996, le rôle de l'AMFI a connu des développements inattendus. Le 2 août 1998, l'aile rwandaise de l'AFDL se rebelle contre le Président Kabila et de ce fait le Congo est à nouveau sollicité suivant les deux pôles classiques: à l'Est, les rebelles appuyés par les rwandais, les burundais et les ougandais, avec

=====

comme principal pourvoyeur de fonds l'AMFI, et à l'Ouest, les gouvernementaux aidés officiellement par trois pays: le Zimbabwe, l'Angola et la Namibie.

Inconscient, entre les mains des nouveaux maîtres qui tentaient d'ériger un Nouvel Ordre au Congo, Laurent Désiré Kabila s'était trompé de guerre et d'objectif. Après la victoire de l'AFDL il est devenu prisonnier des Tutsis rwandais, ougandais et burundais qu'il avait nommé à des postes clé. Il était aussi l'otage militaire des troupes rwandaises solidement installées à Kinshasa et dans l'Est et soutenues par l'AMFI. Le président congolais s'était donc livré aux dirigeants de l'AMFI, ses futurs meurtriers, avec qui en avril 1997 il avait signé un accord de cession de la Gécamines.

Cet accord de cession du géant de l'économie congolaise permettait à l'AMFI d'accélérer l'exécution de l'un de ses objectifs: le démembrement du pays et sa partition en de micros états antagonistes, démunis de moyens financiers et d'infrastructures économiques (sorte de balkanisation). Ne possédant pas d'armée, ces Etats en proie à l'insécurité seraient donc placés sous la dépendance totale de l'AMFI par la main mise sur les secteurs stratégiques de l'économie.

Le plan de l'American Mineral Fields Incorporated (AMFI) ne s'est pas déroulé conformément à ses prévisions. Laurent Désire Kabila viole d'abord les accords passés en septembre-octobre 1996 avec ses anciens alliés Museveni, Kagame et Buyoya. Ces accords concernaient le prix à payer par le Congo pour l'aide apportée dans la guerre de libération, et le problème de la sécurité aux frontières des quatre pays.

D'après les termes du pacte conclu, la révision du tracé des frontières en faveur du Rwanda et de l'Ouganda devait satisfaire

=====
simultanément ces deux pays, mais également les desseins géostratégiques de l'AMFI en plein accord avec les ambitions territoriales des régimes mono-éthniques et minoritaires en place à Kigali, Kampala et Bujumbura. D'où l'éclatement de la crise lorsque L.D.Kabila renvoie brutalement le contingent militaire rwandais présent au Congo-Kinshasa. L'étincelle qui a mis le feu aux poudres entre les rwandais et Kabila n'est pas due uniquement au comportement barbare des militaires rwandais du FPR mais aussi à la remise en cause des contrats signés avec le consortium Americano-canadien AMFI au profit de l'AAC d'Afrique du Sud. L'autre élément qui a contrarié les projets de l'AMFI en RDC serait due à la dénonciation du contrat de privatisation de la Gécamines que la société avait négocié en avril 1997 avec les nouvelles autorités congolaises de l'AFDL.

L'entente entre les dirigeants de l'AMFI, et MM. Museveni, Kagame, Buyoya et Kabila remontait à une période antérieure à 1995, année de la création d'AMFI. La coopération entre l'un des dirigeants de cette entreprise (Jean Raymond BOULLE) et le tandem Museveni-Kagame, pourrait même avoir précédé le double assassinat des Présidents rwandais Habyarimana et burundais Ntaryamira, abattus, dans le jet présidentiel dans la nuit du 6 avril 1994. Un tel "exploit" a nécessité des moyens techniques et des assurances politiques, notamment en matière de télécommunication de pointe, d'acquisition de missiles, d'indispensables complicités diplomatiques, ainsi que l'impérieuse complaisance des instances judiciaires internationales après le forfait; moyens et assurances que seule l'AMFI pouvait mettre à la disposition des meurtriers.

On peut ainsi raisonnablement estimer que lorsqu'en 1995 l'AMFI est officiellement créée, tous les plans concernant le Congo et les autres pays

=====

des Grands Lacs, sont déjà prêts, la stratégie arrêtée, les moyens financiers, logistiques et militaires mobilisés, le soutien des USA et la complaisance diplomatique des puissances occidentales, garantis.

La France, qui suivra les USA et appuiera ses actions dans la région des Grands Lacs, ne comprendra que plus tard, c'est-à-dire trop tard, le double jeu des américains, orchestré par l'AMFI dans cette partie du continent noir.

Cette entente a continué pendant la guerre de libération jusqu'en mai 1997. Aujourd'hui, alors que Kabila se bat contre elle, l'AMFI continue de tenir le même rôle. Museveni et Kagamé connaissent parfaitement les véritables desseins que nourrit l'AMFI pour le Congo et la Région des Grands Lacs, ils savent également la place qui leur est assignée, la nature de la cause qu'ils défendent ainsi que le rôle qui a été attribué à Kabila. Les objectifs convergents poursuivis par la société américaine et ses partenaires rwando-ougando-burundais, s'opposent aux intérêts de Kabila, de la RDC et du peuple congolais.

La guerre du Zaïre (comme celle du Rwanda en 1990) fut présentée comme une guerre interne de libération politique pour destituer le Maréchal Mobutu. L'AMFI apporta un appui financier, militaire et logistique déterminant aux organisations coalisées au sein de l'AFDL. Aujourd'hui, les armes, les munitions, les équipements militaires sophistiqués qui ont permis à l'AFDL de remporter la victoire sur les Forces Armées Zaïroises, continuent d'être mis à la disposition du Rwanda, de l'Ouganda et du Burundi par la même société AMFI, dans la guerre que ces trois pays mènent au Congo.

Le Congo est donc confronté à une remise en cause globale de son existence même:

- =====
- Dans son intégrité territoriale, par toutes les forces "visibles et invisibles" qui l'ont agressé depuis 1996, à partir du Burundi, du Rwanda et de l'Ouganda, et qui remettent en cause les frontières héritées de la colonisation.
 - En tant qu'entité politique, par la remise en question de l'état et de la société.
 - En tant que membre de l'ONU, parce que cette Organisation Mondiale ne condamne pas fermement les trois pays agresseurs, ne leur ordonne pas de rentrer chez eux et ne prend aucune sanction contre eux.
 - Par la mise en cause de son identité nationale et culturelle.
 - Par la destruction des infrastructures économiques et sociales.
 - En bafouant la dignité et la vie des différents peuples qui le composent,
 - Par la guerre, la famine, les maladies, les massacres et les crimes contre l'humanité imposés et commis par les agresseurs.

LES NOUVEAUX ALLIES DE KABILA

L'Ouest, le Sud et le Sud-Ouest, soit 45% du territoire congolais sont encore sous contrôle des gouvernementaux, aidés officiellement par: le Zimbabwe, l'Angola et la Namibie.

Pour des raisons d'alliance et de paiement de la facture de guerre estimée à plus de 45 M \$ US, Kabila avait signé une entente entre la "GECAMINES" et la compagnie zimbabwéenne Ridgepointe Overseas Developements of British Virgins Islands de la famille RAUTENBACH. Ce dernier a de très bonnes relations avec le Président Mugabe qui, par le fait même, se sent proche des riches réserves de cobalt du Katanga. Cela

=====
garantit et justifie la présence des militaires zimbabwéens en RDC, aux côtés de Kabila.

Billy RAUTENBACH directeur de ce groupe zimbabwéen Ridgepointe, dirige actuellement le comité de redressement de la GECAMINES; cela confirme l'engagement farouche du Zimbabwe dans la résistance de la RDC à la guerre menée par les troupes ougandaises, rwandaises et burundaises et leurs collaborateurs congolais

Kabila n'est pas resté ingrat non plus envers l'Angola d'Eduardo Dos Santos: le marché actuel du carburant à Kinshasa est investi par les produits pétroliers en provenance de l'Angola. Chaque année, le marché kinois absorbe environ 600.000 m³ de carburant. Depuis la visite du Président congolais à Luanda au début de l'année 1998, 24.000 m³ de produits pétroliers débarquent tous les mois au Congo-Kinshasa. Depuis lors, les deux nouvelles sociétés GIP et PANACHE jouissent d'avantages énormes (exonération fiscale notamment) .

L'OR DE LA PROVINCE ORIENTALE

Comme pour le cobalt, le cuivre et ses associés, l'or de la RDC est exploité aussi par des transnationales minières. En effet, l'industrie mondiale de l'or est également en pleine transformation. Les petites compagnies ont fusionné pour

=====

concurrer les grandes et particulièrement l'Anglo American Corporation (AAC) d'Afrique du Sud, première productrice d'or au monde. Ce mouvement a profité aux sociétés de moyenne envergure qui ont acheté les plus petites.

Les 49 premières compagnies en importance (AAC non comprise) contrôlaient en 1995, 56% de la production mondiale contre 37% en 1984.

Les tractations actuelles autour de l'or ne peuvent se faire sans tenir compte de l'Afrique du Sud qui en est le premier producteur au monde. En effet, malgré la baisse de sa production, l'AAC fournissait en 1995, 350 tonnes d'or sur le marché mondial; sa rivale la plus proche, la Barrick Gold Corporation du Canada, n'en fournissait que 97 tonnes. Mais, l'exploitation de l'or en Afrique du Sud date de plus d'un siècle, les 2/3 de ses réserves sont déjà exploitées et le dernier 1/3 fait partie des réserves dont le coût de revient est devenu trop élevé à cause principalement de la profondeur des mines. L'AAC doit donc trouver d'autres gisements.

Depuis longtemps déjà d'importants groupes se disputent les concessions d'or dans la province orientale de la RDC. C'est pourquoi, cette partie a toujours été un domaine stratégique dans toutes les guerres et conquêtes de la région de l'Est du Grand Congo. Le monopole par le pouvoir public de l'Office d'Or

=====

de Kilomoto (OKIMO) sur une superficie de 82.000 km², avec des réserves évaluées à 100 tonnes, n'a jamais cessé d'irriter les grandes transnationales minières; surtout lorsqu'on sait combien la gestion des dirigeants congolais a toujours laissé à désirer. En août 1996 sous le régime Mobutu, l'OKIMO avait déjà cédé son monopole à la Barrick Gold Corporation (BGC) qui espérait en tirer l'entièreté de la réserve. Un autre consortium canado-belge, la Mindev, avait reçu dans le même secteur, une petite concession de 2000 km².

Cette passation du monopole de l'OKIMO à la BGC a une signification importante (dans le monde des transnationales minières): on trouve en effet dans cette transaction un "Conseil" d'hommes avisés, dont Georges BUSH, ancien Président des Etats-Unis (deux de ses fils sont actuellement sénateurs et l'un d'eux brigue le mandat présidentiel de l'an 2000). Les autres ne sont pas des moindres: Brian MULRONEY, ancien Premier ministre du Canada, Paul DESMARAIS, Président de la société canadienne Power Corporation, Karl OTTO PÖL, ancien Directeur de la Banque Centrale d'Allemagne et Peter MUNK qui avait dû quitter le Canada à la fin des années 1960 suite au krach boursier de sa compagnie Clairtone Sound, dont il fut rendu responsable.

=====
Ainsi donc, l'AMFI se situe au-dessus des traditionnels clivages politiques américains entre démocrates et républicains, et englobe des dirigeants d'entreprises de différentes sensibilités. Cette situation donne une idée de la puissance colossale, à la fois économique, financière et politique de l'AMFI.

Face aux autres entreprises concurrentes participant au marché et à la construction de la future station orbitale, les firmes industrielles américaines se camouflent derrière ce lobby et disposent ainsi des matières premières stratégiques à vil prix, puisque dans l'hypothèse d'un succès de leur plan et de leur guerre au Congo-Kinshasa par armées tutsies interposées, elles disposeraient souverainement de ces richesses minières. Il en fut déjà ainsi du projet Manhattan pour la fabrication des deux premières bombes atomiques américaines lâchées au-dessus des villes japonaises d'Hiroshima et de Nagasaki, puisque l'uranium provenait du Katanga de la mine de Shinkolobwé (près de Likasi ex-Jadotville) et tant que remboursement de la "dette de guerre" de la Belgique vis-à-vis des USA.

Il n'est pas étonnant qu'avec de tels personnages, la Barrick Gold Corporation soit aujourd'hui le deuxième producteur d'or au monde, après ses importantes acquisitions en Amérique, en Asie et en Afrique. Cette compagnie n'acquiert que des gisements dont la prospection est déjà faite par d'autres, avec

=====

des réserves d'or d'au moins 60 tonnes, et a pour objectif de réduire au maximum ses coûts de production. Elle est très fière de maintenir ces coûts au niveau le plus bas, soit 180 à 183 \$ US l'once, alors que pour les autres entreprises ce coût est de 270 \$ US l'once.

Pour augmenter les bénéfices de ses actionnaires, elle envisage d'encore diminuer ces frais de 10%. Il serait surprenant dans ces conditions que cette compagnie fasse quelque chose de significatif pour le développement de la province orientale de la RDC.

Pour minimiser ses frais, la Barrick exploiterait les gisements de cette Province Orientale par l'entremise de la firme Caled International, appartenant au demi-frère du président ougandais Museveni, le général-major Salim Saleh¹, qui à l'époque où les relations entre les deux chefs d'état de RDC et d'Ouganda étaient encore au beau fixe, fit connaître à Kabila son désir d'exploiter un gisement à l'Est du Congo.

L'OR ET L'ETAIN DU KIVU-MANIEMA

Au Kivu-Maniema, avec des réserves évaluées à 150 tonnes, l'or des orpailleurs à Kamituga où ailleurs sert à financer principalement l'effort de guerre des "rebelles" qui occupent l'Est de la RDC. La concession de Kamituga est envahie depuis de nombreuses années par des "creuseurs" qui "ré exploitent"

=====
les anciennes exploitations de la Société SOMINKI productrice d'or et d'étain au temps de Mobutu comment Banro Ressources Corporation, une compagnie canadienne acquiere SOMINKI:

SOMINKI, SARL, de droit zaïrois, résultait d'un accord de fusion en 1976 de plusieurs Sociétés minières dont les origines remontent à l'époque coloniale belge, dont 72 % du capital appartenaient à un actionnariat privé et 28 % à l'Etat zaïrois. La composition de l'actionnariat privé a varié au fil des années mais a été constituée, jusqu'en 1995, à plus de 99 % de filiales offshores du Groupe Empain, puis du Groupe Scheider.

Sominki a été prospère jusqu'en 1985. la crise de l'étain (à partir d'octobre 1985) a nécessité une vaste restructuration pour "survivre" et qui s'est poursuivie d'années en années: fermetures des chantiers les plus mécanisés, réduction des effectifs d'encadrement nationaux et expatriés, licenciements et mise en chômage technique d'une grande partie de la main-d'uvre, reconversion d'exploitations industrielles en exploitations artisanales "encadrées"...

Faute de renouvellement des équipements et du fait de l'épuisement des gisements "connus", la production s'est amenuisée au fil des années.

A partir de 1989, la Société a cherché un "acquéreur" faisant miroiter comme principal attrait le gisement d'or de

=====

TWANGITZA, inexploité, mais qui nécessite de très gros investissements (au minimum 50 Millions de dollars US).

La situation politique du Zaïre et l'effondrement des infrastructures du pays ont fait que tous les candidats se sont désistés jusqu'en 1994.

Certains d'entre eux étaient bien intéressés par le gisement de TWANGITZA, mais tous étaient rebutés par le fait que la reprise de SOMINKI était un "tout" incluant bien entendu les concessions d'étain dont le cours restait déprimé et dont les gisements "visibles" étaient en voie d'épuisement.

Fin 1994 (donc après la prise du pouvoir au Rwanda voisin par le FPR), Algy CLUFF, Président de CLUFF Mining LTD, s'est montré intéressé par une reprise éventuelle de SOMINKI. Le 5 septembre 1994, il acquit, au travers de sa filiale MINES D'OR DU ZAIRE (MDDZ), créée à cet effet, 7,65 % des actions de Sominki, et prit une option de quelques mois sur le solde des actions détenues par l'actionnariat privé (regroupé dans DARNAY).

CLUFF n'ayant pas estimé utile de renouveler l'option (il semblerait qu'il ait cru à cette époque qu'il ne pouvait y avoir d'autres candidats), une autre Société, la Canadienne BANRO, au travers de sa filiales African Mineral Resource (AMR) s'est manifestée pour l'acquisition de SOMINKI et a pris, en

=====

septembre 1995 (année de la fondation de l'AMFI), une option lui permettant d'acquérir avant le 31 janvier 1996, les actions DARNAY (64,02% du total), pour un montant de 3 500 000 \$US. A cet effet, BANRO a versé un acompte de 125 000 \$ US. BANRO, par sa filiale AMR, voulait réaliser cette opération seul, n'ayant pas obtenu le financement nécessaire, s'est alors tourné vers CLUFF en vue de la constitution d'un joint-venture en lui faisant valoir le rapport élogieux du consultant d'une société d'exploration géologique (CME) qu'il avait commandité à cet effet (mission CME dans les mines de SOMINKI du 26 octobre 1995 au 17 novembre 1995 faite à la demande de BANRO).

Aux termes des accords passés entre CLUFF (MDDZ) et BANRO (AMR), CLUFF fournit la totalité de 3.375.000 \$US nécessaires au rachat des actions DARNAY dans SOMINKI aux conditions suivantes:

CLUFF (MDDZ) avait la gestion effective de la SOMINKI et de ses opérations

CLUFF avait droit aux bénéfices afférents à la commercialisation des produits autres que l'or (en d'autres termes: la commercialisation de la cassitérite et ses accompagnateurs dont le coltan) CLUFF était en droit de nommer la majorité du Conseil d'Administration CLUFF et BANRO (via leurs filiales

=====
respectives MDDZ et AMR) détiendraient en parts égales le nombre d'actions de l'actionnariat privé de SOMINKI (chacun 36%, le reste de 28% représentant les parts de l'Etat zaïrois) AMR prêtait 1.000.000 \$US à SOMINKI sur une période de 6 mois afin de permettre à BANRO de faire face à sa part d'obligations financières quant aux frais d'exploitations de SOMINKI.

C'est ainsi que le 31 janvier 1996, SOMINKI a été reprise par un nouvel actionnariat privé composé initialement pour 50% par le groupe canadien BANRO (au travers de AMR) et pour 50% par le groupe anglais Cluff Mining Ltd. Par la suite, BANRO, intéressé uniquement par la mise en valeur des gisements aurifères de la société, évinçât Cluff du contrôle de SOMINKI, suite à d'habiles manuvres de MM. Arnold KONDRAT, FIOCCHI et Patrick MITCHELL.

Cluff Mining Ltd cédât la totalité de ses parts dans SOMINKI à BANRO et reçut, en contrepartie, 20% des actions de la Société BANRO après que cette dernière ait procédé à une augmentation de capital par émissions d'actions nouvelles à la Bourse de TORONTO. CLUFF qui avait financé la presque totalité de la reprise de SOMINKI à DARNAY s'est retrouvé quasi sans plus rien à dire. Le vrai des dirigeants de BANRO était de faire doper son cours en Bourse, moyennant une

=====
publicité bien orchestrée sur les potentialités de SAKIMA, société créée sur les fondements de SOMINKI, pour la monnayer ensuite auprès d'un groupe minier plus important (le processus en est expliqué dans un article du journal "Le Soir" du 30 mai 1997). Huit mois après avoir apporté son soutien financier à une compagnie inconnue, Cluff s'est retrouvé simple actionnaire de cette société sans plus rien à dire dans SOMINKI. Voici comment :

1er temps, de février 1996 à juin 1996:

Cluff s'attèle prudemment à l'analyse des structures de SOMINKI et à la création d'une équipe d'assistance (envoi de missions sur place). Une liste d'investissements en matériels neufs destinés à relancer les exploitations d'étain, pour un montant total de 1.000.000 \$US est acceptée par Cluff (en deux tranches de 500.000 \$US).

BANRO multiplie les communiqués de presse, se félicitant du joint-venture et de l'avenir des concessions de SOMINKI mais commandite de son côté un projet de développement à son consultant CME (à l'insu de Cluff) pour le gisement de Twangitza.

En juin, BANRO amène une équipe de financiers visiter les mines et plus particulièrement les gisements "prometteurs" de

=====
Twangitza, Namoya, Kamituga et Lugushwa agréments des commentaires élogieux des géologues de CME. Durant cette période un projet de convention minière pour la nouvelle société à créer (SAKIMA) est élaboré à Kinshasa par le cabinet Mitchell assisté de Fiocchi.

2ème temps, de juin 1996 à septembre 1996

BANRO accuse Cluff d'immobilisme et lui reproche ses retards dans la mise en place d'un programme de développement.

BANRO assigne CLUFF en justice à Londres pour non-respect de l'accord passé entre eux. Dans le même temps Fiocchi et Mitchell mettent en exergue auprès des administrateurs zaïrois et auprès du Directeur Général de SOMINKI, les "lacunes" de CLUFF et son "immobilisme".

Un Conseil d'Administration se tient le 10 Août 1996 à Kinshasa, avec pour but de démontrer que CLUFF n'a pas rempli ses obligations et de proposer l'adoption, sans tarder, du plan de développement élaboré par CME à l'instigation de BANRO. Au cours de ce Conseil, particulièrement houleux, Algy CLUFF se défendit remarquablement bien et exposât sa version des faits. Il se dit prêt à soumettre un contre-projet endéans les 6 semaines. L'administrateur zaïrois Thambwe Mwamba suggéra d'accorder ce délai à Cluff car avait-il-dit: "si le Conseil

=====
d'Administration adoptait le projet CME sans avoir comparé avec la contre-proposition de CLUFF, l'Etat zaïrois pourrait ne pas suivre cette décision". Le Conseil d'Administration accepta cette suggestion par consensus, sans vote, au grand mécontentement de MM.Kondrat, Mitchell et Fiocchi.

3ème temps, le 21 septembre 1996 :

CLUFF fit parvenir un contre-projet aux administrateurs quelques jours avant la tenue du Conseil d'Administration du 21 septembre 1996.

Il n'y a pas eu de débat sur les qualités respectives des deux projets: une demi-heure avant la tenue du Conseil, MM Cluff et Kondrat ont conclu un accord et en ont fait part au conseil. Par cet accord, Cluff abandonnait ses parts de SOMINKI à BANRO et recevait en contrepartie des parts dans BANRO.

Au cours de ce Conseil d'Administration, le Directeur Général de SOMINKI avait tenu à faire part de ses inquiétudes au sujet de l'avenir des exploitations d'étain et avait critiqué, la politique imposée par Fiocchi au cours des trois années précédentes de favoriser systématiquement les exploitations d'or au détriment de celles de cassitérite. Si Algy Cluff avait préféré l'arrangement qui lui avait été soumis par Arnold

=====
Kondrat, c'est parce qu'il pressentait que les administrateurs
avaient été gagnés à la cause de BANRO.

Dans les accords entre MM. Algy Cluff et Arnold Kandrat de janvier 1995, pour concrétiser que CLUFF avait la gestion effective de SOMINKI et de ses opérations, il avait été prévu que le nombre d'Administrateurs représentant l'actionnariat privé soit désigné de telle sorte que CLUFF soit toujours représenté par au moins un Administrateur de plus que BANRO. Cluff devrait toujours avoir la majorité au Conseil. Comment Cluff s'était retrouvé en minorité alors que les accords Cluff & Kondrat (MDDZ & AMR) prévoyait que CLUFF disposerait de la majorité au Conseil d'Administration: Lors du renouvellement des mandats d'Administrateurs en mars 1996, le Conseil d'Administration fit passer le nombre d'Administrateurs de six à dix membres. Les six Administrateurs antérieurs étaient maintenus, deux étaient nommés par l'Etat zaïrois: MM. MUBAKE et Beya KASONGA, deux faisaient partie de la Direction locale: MM. Mario FIOCCHI et Serge LAMMENS et deux personnalités politiques, originaires du Kivu-Maniema: MM. Thambwe et Kititwa étaient maintenus. Quant aux quatre nouveaux mandats: deux furent nommés par Algy Cluff (lui-même et M. Luc Smets), un fut nommé par BANRO (Arnold

=====
Kondrat lui-même), tandis que le dernier, M. Patrick Mitchell, fut subtilement présenté comme "conseiller juridique" de SOMINKI.

Toute l'astuce de Mario FIOCCHI et Arnold KONDRAT fut de présenter Patrick MITCHELL comme quelqu'un d'indépendant, n'ayant rien à voir avec BANRO.

A partir de ce moment il n'était guère difficile de gagner à leur cause les Administrateurs zaïrois, d'autant plus facilement que Beya était depuis longtemps un des copains de Mitchell. Mitchell fut régulièrement présenté comme conseiller juridique de SOMINKI indépendant de BANRO, alors que tout le montage de la cession des actions DARNAY à BANRO, fut concocté entre Mitchell, Fiocchi et Kondrat notamment en novembre 1995, au cours d'une de leurs rencontres à Kinshasa. Avant cette date, SOMINKI n'avait jamais eu à traiter avec Patrick Mitchell ! En quoi pouvait-il se prévaloir d'être le "conseiller juridique" de SOMINKI lors du rachat de celle-ci par BANRO et CLUFF en janvier 1996 ?

Voici comment Cluff après avoir fourni 96% des fonds nécessaires au rachat de SOMINKI ,s'est retrouvé"piégé",

=====
actionnaire minoritaire avec 20% des parts d'une société (BANRO) qui a procédé à une augmentation de capital à grand renfort de publicité, n'osant plus intervenir contre ceux-là même qui l'on floué, dans l'espoir de récupérer un jour sa mise.
CREATION DE SAKIMA : Le projet de Convention Minière de la Société Aurifère du Kivu-Maniema (SAKIMA) fut introduit auprès du Ministère des Mines le 23 octobre 1996 (Après le début de la guerre dans l'Est du Zaïre). Cette Convention a été approuvée par le Gouvernement zaïrois le 13 février 1997.

Cette était avantageuse à BANRO, la part de L'Etat passait de 28% dans l'ex-SOMINKI à 7% dans la SAKIMA destinée à se substituer à elle. Le système de gestion de l'Etat zaïrois ayant été caractérisé par la corruption, le népotisme et tant d'autres maux économiques, il est inutile de préciser que son approbation avait nécessité de nombreuses interventions de la part de Mario FIOCCHI et Patrick MITCHELL auprès de différents ministres.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mars 1997 approuvait la dissolution et la mise en liquidation de la SOMINKI à dater du 31 mars 1997. La création de SAKIMA fut officiellement autorisée par le décret n°0035 du 6 mai 1997 du Premier Ministre, le Général d'armée LIKULYA BOLONGO

=====

LINGBANGI, à dix jours de la chute de Kinshasa. Entre-temps, Patrick MITCHELL, agissant pour le compte de BANRO, avait obtenu de KABILA, à Kigali, fin avril 1997, une déclaration que toutes les conventions minières seraient respectées !

LA FIN DE SOMINKI :

La guerre de "libération" a commencé dans l'Est du Zaïre en octobre 1996. Les installations de Kamituga et de Lugushwa furent complètement pillées avec destruction de l'outil de production, fin novembre 1996, après le décrochage des FAZ, plusieurs jours avant l'arrivée de l'AFDL. Sur instruction de Mario Fiocchi, Administrateur Délégué, basé à Kinshasa, et de Banro, les quatre derniers agents expatriés oeuvrant dans les mines, dont le Directeur Général, quittèrent Kalima, siège de la Direction Générale et centre logistique des exploitations stannifères, le 20 février 1997 pour Kinshasa.

Dans un premier temps, la Direction Générale aurait refusé de quitter Kalima, estimant que son devoir était de rester sur place. Au bout de trois jours de discussions par la phonie et par téléphone satellitaire, Fiocchi ayant fait savoir aux expatriés que s'ils ne s'exécutaient pas, ce serait à leurs risques et périls, qu'ils ne seraient pas payés, et surtout pas couverts en cas

=====
d'accident, le staff de Kalima finit par accepter après avoir pris toutes leurs dispositions pour assurer la continuité du service.

Officiellement, ils étaient sensés diriger les mines à partir de Kinshasa en attendant la normalisation de la situation, mais si Fiocchi fit venir le staff dirigeant à Kinshasa, ce fut dans l'espoir d'un pillage de Kalima par les FAZ et la population avant l'arrivée de l'AFDL, de façon à pouvoir invoquer plus tard la clause de force majeure pour l'ensemble du personnel (licenciement sans préavis pour cause de force majeure) et pouvoir justifier l'abandon des exploitations de cassitérite.

De cette façon, la nouvelle Société SAKIMA, pas du tout intéressée par les mines d'étain, difficiles à rentabiliser, pouvait s'en débarrasser à bon compte et les travaux de mise en valeur des gisements aurifères, à commencer part Twangitza, pouvaient démarrer quasi sans frais de personnel dans sa première phase (tout en espérant, bien entendu, récupérer les stocks de minerais d'étain en attente d'expédition et accumulés au cours des derniers mois !). Le staff de Kalima aurait été indigné par cette façon de faire moralement inacceptable, et n'acceptât pas d'avoir ainsi été dupé et manipulé.

=====

Mario FIOCCHI se serait montré contrarié par les dispositions prises par les responsables techniques de la SOMINKI pour prévenir ou du moins diminuer les risques de pillages et de destruction de l'outil de production, ainsi que par les dispositions prises pour poursuivre l'activité en l'absence de la Direction. Kalima fut prise par l'AFDL le 23 février 1997, sans combat et sans qu'il y ait eu pillage lors du décrochage des FAZ. Le samedi 29 mars 1997, Après la tenue du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale des Actionnaires, certains expatriés furent licenciés le 31 mars 1997.

LES DEBUTS DE SAKIMA : Après la prise du pouvoir par Kabila, BANRO entama effectivement des gros travaux d'exploration minière sur le site de TWANGITZA. Dans le même temps " SOMINKI en liquidation" ne réglait pas ce qui était dû au personnel ou aux anciens fournisseurs. SAKIMA, elle, prétendait ne pas avoir d'obligations vis à vis du personnel, ni vis à vis des anciens fournisseurs et rompit unilatéralement le contrat de fourniture des produits stannifères que SOMINKI avait avec SOGEM. S'ensuivent diverses plaintes contre "SOMINKI en liquidation" et SAKIMA.

Dans un premier temps, SAKIMA bénéficia du soutien ou du moins de la compréhension du Ministre des Mines. Après

=====
remaniement du gouvernement congolais, début 1998, SAKIMA et BANRO n'ont plus bénéficié des mêmes oreilles complaisantes.

N'étant pas parvenu à se défaire des exploitations d'étains et de son personnel par des moyens légaux, "SOMINKI en liquidation" confia celles-ci, par amodiation, à Victor Prigogyne NGEZAYO KAMBALE au travers d'une Société Ressources Minérales Africaines (RMA), mais cet acte fut entaché de plusieurs irrégularités : "SOMINKI en liquidation" n'avait pas le droit de céder les actifs des exploitations d'étain et son personnel à RMA, puisque ces actifs et ce personnel avaient déjà été repris par SAKIMA.

BANRO, actionnaire principal de SOMINKI et de SAKIMA, ne pouvait céder les concessions d'étain à RMA née de l'association de Patrick MITCHELL et Victor Prigogyne NGEZAYO KAMBALE et d'autres dont BANRO ! BANRO ne pouvait être à la fois amodiant et amodiataire. Il s'agit d'un contrat avec soi-même ! Tout contrat d'amodiation doit avoir l'autorisation express du Ministre des Mines, ce qui ne fut pas le cas.

=====

Victor Prigogyne NGEZAYO KAMBALE qui comme l'ancien Premier ministre zaïrois Léon Kengo wa Dondo a des ascendances rwandaises (Tutsi) ce dernier doit certainement être dans le secret des derniers contrats des internationales minières avec les derniers gouvernements de Mobutu, particulièrement ceux signés avec l'AAC en janvier 1996. RMA prétendait, elle aussi, ne rien avoir avec SOMINKI, d'où le conflit avec le personnel qui réclamait les salaires impayés depuis février 1997 et les préavis dus.

Au cours du premier semestre 1998 les doléances à l'encontre de SAKIMA, de "SOMINKI en liquidation" et de RMA (Ngezayo) se sont accumulées et le 31 juillet 1998, deux jours avant le déclenchement de la "rébellion" contre Kabila, par décret présidentiel, l'Etat congolais déchet BANRO de tous ses titres miniers, pour " irrégularités dans la liquidation de SOMINKI et dans LA création de SAKIMA".

BANRO réagit en déposant une plainte auprès du Tribunal International de Washington et réclamerait à la RDC un MILLIARD de dollars US de dommage et intérêts ... Le problème est que si la déchéance des titres miniers est une sanction qui est bien prévue dans la loi minière congolaise pour irrégularités graves, elle doit être précédée d'une notification

=====
reprenant les irrégularités reprochées et donnant un délai de six mois pour se mettre en règle. Le gouvernement de Kabila avait pou le moins agit avec précipitation.

Par ailleurs, le fait que BANRO ait été déchu de ses titres miniers, n'a pas résolu pour autant, bien au contraire, le problème du paiement des indemnités dues au personnel... A l'instar de Jean-Raymond BOULLE, Victor Prigogyne NGEZAYO est un des personnages troubles de tous les conflits des dernières décennies dans la Région des Grands Lacs. Depuis son enfance il a évolué et prospéré dans le trafic du café au Kivu, pour atteindre son apogée dans les années 1970. Il est aussi devenu le premier "zaïrois" fortuné grâce au café, c'est un des bailleurs de fonds des rebelles de tous temps. Comme ses amis Kagame au Rwanda, Museveni en Ouganda et Buyoya au Burundi il a la grande ambition d'être l'homme fort du Kivu.

Les assassinats, en moins de trois trimestres, de trois Présidents hutus, Habyarimana du Rwanda, Ndadaye et Ntaryamira du Burundi, seraient liés entre autre au fait que dans l'exercice de leurs fonctions, ils voulaient voir un peu plus clair dans le trafic des pierres précieuses de cette Région dont Bujumbura et Kigali étaient des plaques tournantes.

=====
Le Kivu-Maniema tombent toujours très vite entre les mains des agresseurs chaque fois qu'il y a des "rébellions": il est tellement facile de "ramasser" l'or et l'étain dans cette région. Cela fut également une "aubaine" pour les rwandais de Kagame lors du démantèlement des camps et du massacre des réfugiés à l'Est du Zaïre en 1996, qui s'est prolongé jusqu'à la chute de Mobutu en mai 1997. Les armées mono-ethniques du Rwanda, d'Ouganda, et du Burundi qui menaient cette guerre contre les soldats de l'ex-Zaïre, tout en poursuivant et exterminant les réfugiés hutus, ont pillé les banques et les mines de la région. Les dirigeants de ces armées sont devenus les "grands" hommes de l'Afrique et les partenaires des internationales minières qui à leur tour financent les "rébellions".

Les stocks de minerais qui se trouvaient dans les mines furent évacués par les militaires rwandais du FPR par avions Antonov entiers sur Kigali comme butin de guerre. Ce sont aussi les tonnages de colombo-tantalites (minerais de niobium et de tantale) qui sont amassés sur les plaines de Punia ou d'ailleurs dans la région occupée et qui sont évacués, directement sur Kigali dans les anciennes installations de la Société Minière du Rwanda (SOMIRWA).

UN MESSAGE DE NOËL 1999 DE MGR KATALIKO DE BUKAVU :

=====

Dans son message de Noël 1999 aux fidèles de Bukavu, Mgr KATALIKO a dit : "Notre vie quotidienne est loin de la joie et de la liberté. Nous sommes écrasés par une oppression de domination. Des pouvoirs étrangers, avec la collaboration de certains de nos frères congolais, organisent des guerres avec les ressources de notre pays. Ces ressources, qui devraient être utilisés pour notre développement, pour l'éducation de nos enfants, pour guérir nos malades, bref pour que nous puissions vivre d'une façon plus humaine, servent à nous tuer. Plus encore, notre pays et nous-même, nous sommes devenus objet d'exploitation. Tout ce qui a de la valeur est pillé, saccagé et amené à l'étranger ou simplement détruit. Les impôts collectés, qui devraient être investis pour le bien commun, sont détournés. Des taxes exorbitantes n'étranglent pas seulement le grand commerce et l'industrie, mais aussi la maman qui vit de son petit commerce. Tout cet argent prélevé sur nous, provenant de nos productions, et déposé à la banque, est directement prélevé par une petite élite venue d'on ne sait d'où. Même notre personne humaine n'échappe pas à cette exploitation oppressive : tous ceux qui travaillent dans un service public ne reçoivent pas leur salaire, malgré qu'ils apportent des richesses avec leur labeur. Cette exploitation est soutenue par une stratégie de terreur qui entretient l'insécurité.

=====
Notre Eglise institutionnelle elle-même n'est pas épargnée. Des paroisses, des presbytères, des couvents ont été saccagés. Des prêtres, des religieux, des religieuses sont frappés, torturés et même tués parce que, par leur mode de vie, ils dénoncent l'injustice flagrante dans laquelle est plongé le peuple, condamnent la guerre et prônent la réconciliation, le pardon et la non-violence. Inutile de dire qu'à notre connaissance, aucune enquête sérieuse n'a été menée jusqu'à présent pour chercher les coupables et les punir. La déchéance morale a atteint un niveau si aberrant auprès de certains de nos compatriotes qu'ils n'hésitent pas à livrer leur frère pour un billet de dix ou vingt dollars...C'est au prix de nos souffrances et de nos prières que nous mènerons le combat de la liberté, que nous amènerons également nos oppresseurs à la raison et à leur propre liberté intérieure..."

LE DIAMANT DU KASAÏ ET DE KISANGANI

C'est la Centrale Selling Organisation (CSO) dirigée par De Beers et incorporée dans la grande AAC d'Afrique du Sud, qui contrôle étroitement le marché mondial du diamant. L'Afrique produit près de 66% de la production mondiale mais le contrôle de ces pierres précieuses a été perturbé depuis 1990, par la découverte de nouveaux gisements, au Canada notamment,

=====
mais surtout par la fin de la guerre froide, qui a ouvert aux contrebandiers, les chemins de la Russie, de l'Angola et du Zaïre.

La De Beers fixe non seulement le prix du diamant à l'échelle mondiale, mais aussi le volume des pierres mises en circulation chaque année. Quand l'AFDL prit le pouvoir à Kisangani, tous les comptoirs furent fermés. A leur réouverture, la De Beers ne voulut pas reprendre ses activités, et les autorités de l'AFDL les attribuèrent pour 10 000 \$US par jour, à la seule American Diamond Buyers, filiale de l'American Mineral Fields de Jean-Raymond Boule. A la même époque, l'AFDL offrit à l'AMFI la dernière production de la Société Minière de Bakwanga (MIBA), la grande société d'exploitation du diamant du Kasai, amplifiant ainsi la rivalité entre De Beers et AMFI. Mais De Beers, en tant que grande compagnie, encaissa momentanément le coup et après quelques tractations, se rendit à Goma pour acheter, à un peu plus de 5M \$US, les diamants qui lui étaient destinés.

KIGALI-KAMPALA-BUJUMBURA, LIEUX DE CONTREBANDE

Comme le reste des ressources minières de la RDC, l'or a fait, pendant plus de trois décennies, l'objet de trafics intenses au profit des "dinosaures" et autres "barons" du régime Mobutu. Il

=====
n'y a pas si longtemps le métal jaune servit à l'effort de guerre de l'AFDL. Des centaines de kilos passaient illégalement les frontières pour se retrouver dans les comptoirs des pays voisins dits zone de libre-échange et plus particulièrement à Bujumbura (ancien point de chute de la contrebande de Kabila) jusqu'à l'imposition de l'embargo décrété par les pays limitrophes du Burundi, fin juillet 1996, après le coup d'état de Buyoya.

La fraude n'a pas cessé depuis mais a changé de cap et de destinataires. Les contrebandiers de l'or congolais se trouvent aujourd'hui à Kigali et à Kampala; c'est pourquoi, malgré leur entente idéologique "tutsi", les relations entre le Rwanda et le Burundi se sont quelque peu refroidies. Kigali a toujours profité de la mauvaise gestion et des troubles dans la région de l'Est de la RDC. En effet, au point de vue minéralogique, le Rwanda a les mêmes minerais que le Kivu mais à une échelle nettement inférieure; c'est pourquoi en organisant et en gérant convenablement sa petite production, il attirait toute la contrebande de la Région. Bien que les réserves de cassitérite soient rares ou mal connues au Rwanda, le minerai d'étain est resté jusqu'en 1989 le troisième produit d'exportation après le café et le thé. En 1980, la cassitérite représentait 23% de la

=====
totalité des revenus à l'exportation du pays, et 5% des 23%
provenait de la contrebande.

Mais à partir de 1985 suite à la chute des prix de l'étain sur le marché mondial, les revenus sont retombés à 7% des exportations, car les trafiquants ougandais, zairois et burundais avaient abandonné la cassitérite pour se reconvertir en orpailleurs. L'or est également produit au Rwanda en très petite quantité, soit sous forme de sous-produit de la cassitérite lorsqu'ils sont associés, soit en provenance de la forêt de Nyungwe dans la crête Congo-Nil. Comme dans le nord du Katanga, on exploite au Rwanda et au Burundi, depuis plus de 50 ans, des minerais dont on parle peu, mais qui ont une importance relativement grande, surtout lorsqu'ils interviennent comme appoint à d'autres gros gisements; c'est le cas du wolfram (minerai de tungstène) de Nyakabingo à Shyorongi au Rwanda, qui serait un des gisements les plus importants d'Afrique mais dont le coût d'exploitation serait trop élevé.

Il en est de même de la colombo-tantalite (coltan) de Rwinkwavu comme celle de Manono en RDC dont les réserves seraient sous eau depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. Il y a aussi du béryllium, au Rwanda et au Burundi, ainsi que

=====
du nickel et de la tourbe, mais les gisements présentent des coûts de rentabilité trop élevés, ce qui découragerait d'éventuels investisseurs avertis.

L'axe Kisenge-Manono-Rwinkwavu via Bujumbura, aurait servi pendant la deuxième guerre mondiale à l'acheminement par avion jusqu'en Belgique, du manganèse et de la coltan, pour la fabrication des tôles des panzers et des blindés.

L'industrie minière du Burundi et du Rwanda joue un rôle infime dans leur économie, mais "l'Eldorado" que présente leur voisin de l'Ouest, la RDC, fait d'eux pour le moment des pays prospères en or et en diamant.

Entre 1998 et 1999 par exemple, le Rwanda a vendu au moins 2,5 tonnes d'or à la Belgique. La guerre en RDC est financée par ses propres richesses minières. Mais un tel "autofinancement " résulte évidemment d'un subtil arrangement entre les institutions bancaires des pays envahisseurs et des pays "receleurs" qui appuient les gouvernementaux et la rébellion "congolaise".

CONCLUSION

La Région des Grands Lacs d'Afrique est dans la mire des transnationales minières. Compte tenu de ce qui précède, il est important de souligner et de retenir quelques lignes de force

=====
qui risquent de marquer durablement le sous-développement économique et politique de la Région.

Les privatisations, débutées sous les régimes précédents et, poursuivies actuellement par ceux qui sont au pouvoir dans les pays de la Région, constituent des opportunités inédites pour ces multinationales, alors que la plupart des autres pays en développement ralentissent ce mouvement.

Les grandes quantités de ressources minières et pétrolières de l'Afrique centrale peuvent influencer le marché mondial de certains minerais, ainsi que la santé économique des entreprises ciblées. C'est la raison pour laquelle des "petites" entreprises n'hésitent pas à traiter avec des "rebelles" pour prendre des positions avantageuses avant la fin de la guerre, et proposer ensuite des négociations. Les "grandes" transnationales, quant à elles, restent en retrait, en attendant que soit résolue la question de la légitimité des pouvoirs, selon la ligne de conduite des institutions financières internationales telles que la Banque Mondiale (BM) et le Fonds Monétaire International (FMI).

Ces multinationales attendent aussi de mieux connaître l'attitude des nouveaux dirigeants à leur égard. Ces nouveaux régimes ont en effet des attitudes ambiguës; d'un coté ils appellent les entreprises privées à soumissionner pour obtenir

=====

des contrats et de l'autre, ils ne se gênent pas pour renationaliser des entreprises qui venaient d'être privatisées juste avant leur avènement au pouvoir.

La paix revenue et les règles du jeu politique établies, sous la coupe et les "conseils" des institutions financières internationales, une autre guerre, celle des transnationales, pour le partage des ressources du monde, commencera. Tout ce tapage médiatique sur la guerre en RDC et le rôle des diplomates anglais, américains, belges, égyptiens, français, libyens, sud-africains, zambiens... dans cette crise de la Région des Grands Lacs, doivent être interprétés dans ce sens.

Les besoins en investissement pour sortir cette Région de son état de délabrement ne donneront pas beaucoup de possibilités aux nouveaux dirigeants dans leurs négociations avec les firmes internationales: celles-ci plus intéressées par le rendement boursier rapide que par le développement social, ramèneront les pays des Grands Lacs et plus particulièrement la RDC à l'époque de "l'Afrique des Comptoirs".

Cette perspective bien réelle a fait dire au professeur Jef Matton, spécialiste de l'économie de la RDC, que les minières devraient être rappelées à l'ordre par le FMI et la BM afin de jouer un rôle social, fut-il minimum. Mais qui possède les

=====
lobbies pour influencer les Organisations Mondiales, l'AMFI ou les pauvres peuples d'Afrique?

Malgré les situations chaotiques dans lesquelles ces nouveaux dirigeants trouvent leurs Etats, ils promettent d'honorer la dette extérieure afin de trouver les fonds nécessaires à la reconstruction de leurs pays respectifs.

De très fortes pressions sont alors exercées sur eux. Et pour sortir leurs pays de leur état lamentable, ils se privent d'une partie des bénéfices d'exportation de leurs ressources, avant même d'avoir obtenu satisfaction, car entre-temps, il y a des négociations avec le FMI et la BM: Rééchelonnement de la dette et programme de restructuration nationale, sous la surveillance d'un "club international de bailleurs de fonds". Ils sont tenus d'intégrer l'économie de marché global et d'en accepter les conditions, souvent au détriment de la population. Mais la première des conditions exigées par ces groupes financiers "intéressés" demeure la stabilité, c'est à dire, des hommes forts à leur solde à la tête de ces pays.

Cette stabilité n'est pas forcément synonyme de démocratie ou de développement, c'est principalement l'absence de guerre dans les secteurs miniers. Même si le pays est sous le régime d'un despote ou d'un fasciste, l'essentiel pour les grands

=====
financiers de ce monde est de faire fructifier leurs capitaux en toute quiétude sans tenir aucun compte de la population.

PROPOSITION DE SOLUTION

Rigoberta Menchu Prix Nobel de la Paix 1992, au cours d'un séminaire sur la paix en Colombie, le 6 septembre 1999 avait dit : "Pour faire des propositions viables, il est fondamental d'écouter la totalité des participants au processus de paix. Si vous n'avez pas accès à toutes les parties, il faut tisser des liens et y parvenir, c'est de cette façon que vous ferez naître cette harmonie qui donnera des résultats plus tard..." C'est dans cet ordre d'idée que la proposition suivante est présentée avec la ferme conviction qu'elle fera avancer le processus de paix dans les pays de l'Afrique Centrale.

La solution pour la paix, la stabilité politique et la prospérité dans cette Région des Grands Lacs d'Afrique, serait un genre de PLAN "MARSHALL" POUR L'AFRIQUE CENTRALE, auquel participerait toute la communauté internationale et par laquelle ces peuples seraient éduqués et préparés aux règles de la démocratie, au respect des accords internationaux et à bien d'autres valeurs humaines. Les richesses minières de la RDC, au lieu de financer la guerre, financeraient ce "Plan Marshall Pour l'Afrique Centrale".

=====
Le gros effort devrait venir de ceux qui détiennent la force des armes et des finances, en acceptant les conditions socio-politiques de la population, dont la première exigence est de choisir et de contrôler démocratiquement ses dirigeants, qui, à leur tour, devraient être des interlocuteurs valables auprès de ces sociétés multinationales. Cela limiterait le pouvoir de ces grandes sociétés pour le rendre (au moins partiellement) au peuple. Ce qui est la signification de la Démocratie.

Si les Peuples dits civilisés ne réagissent pas très rapidement, la population d'Afrique Centrale subira le même sort que les Sioux, les Apaches et autres Indiens d'Amérique et d'ailleurs, traqués par les US businessmen, et ne sera plus qu'une espèce de plus en voie de disparition.

1 The Indian Ocean Newsletter du 24 juillet 1999 fait mention de deux attentats contre la vie de Salim Saleh (aussi connu sous le nom de général Caleb AKANDWANAHU): le journal cite des sources militaires ougandaises qui mettent la responsabilité sur des attaquants rwandais.

I.O.N. - Salim Saleh's problems might well stem from his commercial and military activities in the region and, especially in Democratic Republic of Congo. His company, Abachaka, has been heavily involved in transporting Gold from DRC to the United States over the past twelve months as it has a Boeing 707 freight plane available piloted by an Asian named as Sajal Suli who effected as many as three return flights a month at the busiest time. Abachaka includes Andrew Lataaya and Jamma Katto as directors, the latter being also allied with Salim Saleh in a company, which imported second-hand helicopters for the Rwandans which the latter refused. The Rwandan authorities, which have never cheered Salim Saleh's activities in DRC because these cornered sources of Rwandan revenue, have broken off links with Abachaka.

a lire sur :<http://membres.lycos.fr/obsac/OBSN3V35-Baracyetse.html>

=====

CHAPITRE II : LA CRISE ZAIRO-CONGOLAISE, ETABLIR LA PAIX ENTRE LE ZAIRE ET LA BELGIQUE

Etablir la paix entre le Congo-Zaïre et la Belgique. Mettre un terme à l'état de guerre qui subsiste entre les deux pays, depuis 110 années(1880-1990), c'est-à-dire depuis le début de l'occupation de l'un par l'autre. Négocier et signer un traité de paix en bonne et due forme.

Trois manières de désigner la tâche prioritaire que, sans délai, la République du CONGO-ZAIRE aura à accomplir. Car, de la réalisation de cette tâche dépendent en définitive, au CONGO-ZAIRE, l'exercice normal de la démocratie, le respect des droits de l'homme et le développement économique et social.

En l'absence d'une réelle pacification des relations Belgo-Congolaises, on ne pourrait, en effet éviter que la Belgique ne participe à la déstabilisation de notre pays, en apportant son assistance à des groupes et à des pouvoirs non-démocratiques.

Pour établir une paix juste et durable entre la République du Congo-Zaïre et le Royaume de Belgique, je propose que soient pris en considération les cinq points et questions suivantes :

=====
La République du Congo-Zaïre est le successeur naturel des anciens Etats, Peuples et Nations autochtones souverains de l'actuel Congo-Zaïre.

Quelle distinction existe-il historiquement entre l'occupation et la colonisation de Congo-Zaïre par la Belgique ? Quelles conséquences tirer de l'une et de l'autre ?

D'un point de vue Congo-Zaïre, en quoi consiste le « Contentieux Belgo-Congo-Zaïre » ? Le Professeur Mangala dit ceci :

LE 26 Avril au 16 Mai 1960, les hommes politiques congolais de premier plan et les belges se sont reunis a Bruxelles pour faire mention de l'economie congolaise, c'etait la TABLE RONDE ECONOMIQUE. On a constate que c'etait plutot un marche de dupe; car toutes les societes faisant partie de l'economie congolaise etaient soit dissoutes, soit mutees en belgique. Tous les sieges sociaux de ces societes ont suivi les mouvements vers la Balgique. Tchombe a ete le seul de nos leaders qui avait beaucoup contribue a ce combat economique par son experience d'affaires.

La conclusion etait que toute l'economie congolaise doit rester sous la tutelle belge; on a meme demande que les belges representent le congo la ou les congolais ne pouvaient pas.

=====
C'est a dire: la banque mondiale, le commerce exterieur, etc..
Autrement dit pour telefonner, faxer, acheter, commercer a
l'etranger, acheter des voitures ou des produits non congolais,
il faut passer par la Belgique. Ce passage veut dire qu'il faut
payer des taxes a la Belgique. Tous les pays etrangers passent
par la Belgique avant de passer au Congo. Tous les taxes que la
Belgiques recoit au nom du Congo devraient aider la Balgique a
supporter les services publiques congolais sans exception.
Autrement dit, c'est une sorte de neo-colonialisme en
puissance. Lumumba a echoue parceque la Belgique donnait
l'autorisation sur le Congo, en tenant compte de ce
contentieux qui lui donnait ces droits, sans passer par le
Gouvernement congolais dont les futurs marrionettes allaient
avaliser les decisions prises par le Gouvernement belge. Tous
les congolais qui voulaient voir clair étaient elimines dont
Lumumba, plus tard Chombe et consort.

Au debut la Belgique transferait des fonds pour le budget du
gouvernement congolais à Leopoldville. Mais à partir de 11
juillet 1960, il va transferrer ce budget au Katanga, plus tard a
Bakwanga. Entretemps, elle soutenait aussi des combats par ici
et par la, comme recemment elle va le faire pour le Rwanda.
Avec le regime Mobutu elle fut semblant de payer certains ONG
sous pretexte des aides humanitaires.

=====

A la demande du roi Beaudoin, le gouvernement belge va organiser le SECOPE afin de payer le budget de l'Enseignement et de l'Education. Ce geste se sont étendus à certains départements. Mais les belges et les missionnaires congolais ayant vu de mauvais œil, trouverent mal de manquer des soi disant dons. Ce qui poussa les églises à s'opposer à Mobutu et aux belges comme le Roi Beaudouin sans le citer. Les ONGs aussi se sont mêlés à l'affaire sans savoir que leur geste était comme une sorte de trahison du pays qui, au lieu de laisser les belges payer tous nos services publics, les ONGs préfèrent avoir des dons sans passer par le Gouvernement Congolais.

Pour assurer le Développement du Congo, il faut que la Belgique revienne à des meilleurs sentiments de payer le budget national congolais jusqu'à ce que le contentieux soit résolu. Car le Congo ne peut pas fonctionner sans caisse. Je pense que le Gouvernement Kabila a vu déjà clair, car ils ne peuvent rien faire sans budget confisqué par la Belgique. Ça m'étonne que les congolais ne disent rien sur ce sujet, même les éminents économistes. Je pense que la Banque Mondiale est consciente de cette affaire, car on avait chassé beaucoup d'experts de ministères de finances et budget après quelques mois de services dès qu'il venaient d'effectuer des missions à la Banque mondiale.

=====
Il faut que les amis de la Belgique nous aident à ce que la Belgique vienne reverser les budgets congolais pour tous nos services publics. Je donne confiance à Kabila, car Kagame connaît ce problème. La Belgique se replie devant Rwanda car celui-ci n'était pas une colonie belge, mais un protectorat; les citoyens considèrent les belges comme homologues, le droit que les belges refusent aux congolais.

La Belgique a pris la place de Congo à la banque africaine de développement, elle a confié au Rwanda; elle a demandé au gouvernement congolais de rapatrier le délégué congolais qui aurait bénéficié de la présidence de la Banque au nom du Congo.

La Belgique a chassé tous les délégués congolais qui travaillaient à la Banque mondiale, elle les a remplacés par les rwandais. Tous les problèmes du Congo sont discutés et ratifiés en Belgique. Tout ça fait partie de Contentieux belgocongolais qui lui accorde tous les droits économiques sur le Congo. Le Congo est le seul pays au monde qui paie le téléphone plus cher, car les citoyens et tous ceux qui appellent du ou au Congo, doivent payer trois fois; une fois à la Belgique, une fois à la Banque mondiale et une fois au Congo. C'est pour cela qu'on aime pas des baluba et des diasporas pour avoir travaillé dans beaucoup de bureaux internationaux. Le

=====

Bascongo est surveille car Ndele a travaille a la Banque Mondiale.

Il faut que le peuple pose le probleme au Gouvernement, et que ce dernier organise une commission economique de prives ou de deux chambres ou avec un pays ami comme representant du Congo, pour discuter avec la Belgique. Le gouvernement ne peut rien car il est plein de marrionettes qui ont besoin de leur pouvoir.

Je pense que c'est ce qu'il faut faire au lieu de s'occuper de Kabila, de l'injurier ou des autres diversions politiques.

Qu'on se le dise!

Monsieur Pilipili Kagabo, historien, un belge d'origine congolaise, décédé, professeur à Bruxelles, un pacifiste a réfléchi comme suit, en vue de resorber ce contentieux belgo-congolais :

Une union économique entre le Congo-Zaïre, la Belgique et les Etats-Unis d'Amérique est-elle possible et souhaitable ?

I. La République du Congo-Zaïre , indépendant depuis 1960 est le successeur naturel des anciens Etats, peuples et nations autochtones souverains de l'actuel Congo-Zaïre.

=====

L'actuelle République du Congo-Zaïre, terre de nos Ancêtres (MBOKA YA BANKOKO), est constituée de nos anciens Etats, peuple et nations autochtones souverains. L'occupation belge de notre territoire pendant quatre-vingts ans et ses séquelles ont privé nos anciens Etats peuples et nations de l'exercice de leurs droits souverains.

De la destruction qui en a résulté, la République du Congo-Zaïre porte aujourd'hui les charges dont le sous-développement économique, politique, social et culturel ne constitue ni l'unique, ni la moindre. La question relative à la « succession d'Etats » fut soulevée en 1960. La Belgique, force occupante d'alors, a défini la règle unilatéralement à son exclusif avantage. Elle applique, en effet la thèse selon laquelle l'Etat Congo-Zaïre succédait aux « droits et aux obligations de la colonie du Congo-Belge »

Quand on se souvient que la Colonie du Congo-Belge ne possédait pas des droits propres, comment pouvait-elle, dès lors en transmettre ?

=====
La planification durable à la quelle nous aspirons, vous et nous, dans les relations entre les deux Etats n'interviendra jamais, à moins que ne soit équitablement et définitivement réparée la nouvelle injustice commise en 1960 par la Belgique à l'égard du Congo-Zaïre ?

Quand la Belgique a entrepris en 1880 l'occupation de notre pays, il existait des Etats, peuples et nations souverains autochtones. Et, pour preuve, s'il en fallait, les émissaires de la Belgique prétendent avoir signé avec l'un ou l'autre souverain local de soi-disant « traités de cession de souveraineté ». Les Etats, peuples et nations autochtones auraient-ils pu céder une souveraineté qu'ils n'avaient pas ?

On se souviendra, du reste que même les anciens Etats, peuples et nations souverains de l'actuel Congo-Zaïre, qui n'ont jamais signé ces fameux »traités de cession de souveraineté » furent néanmoins victimes de l'occupation belge. Sans doute, faut-il, à ce stade, rappeler brièvement la distinction entre l'occupation et la colonisation du Congo-Zaïre par la Belgique.

II. Occupation et Colonisation du Congo- Zaïre par la Belgique.

=====
L'occupation constitue un acte de guerre par lequel un Etat s'empare par la force ou par la ruse d'un autre Etat, peuple ou nation et s'y maintient, en privant ces derniers de l'exercice normal de leur droits souverains. L'occupation commence donc par une conquête généralement violente. La colonisation, elle, en tant que mise en valeur du territoire conquis, constitue une conséquence et une des phases de l'occupation.

C'est pourquoi, comme conséquence de l'occupation, la colonisation reste également un acte de guerre. Comme phase de l'occupation, la colonisation devient impossible sans l'occupation. En d'autres termes, on ne pourrait coloniser qu'un territoire que l'on occupe, c'est-à-dire, le territoire vis-à-vis duquel on entretient un état de guerre.

Il devient, en ce sens, inexact de dire : « Le Congo-Zaïre sous la Colonisation belge ». Historiquement, il s'avère plus correct de dire, hélas : « Le Congo-Zaïre sous l'occupation de la Belgique de 1880 à 1960 ».

Un mot sur ces dates. Je retiens ici la chronologie qui a été reconnue par le Roi des Belges lui-même, Sa Majesté le Roi Baudouin Ier, déclarant, le 30 juin 1960, devant les

=====
parlementaires Congo-Zaïre réunis à Kinshasa : « La Belgique a envoyé sur votre sol les meilleurs de ses fils ». La déclaration royale, outre sa précision chronologique, nous apporte deux éléments supplémentaires. Primo, en reconnaissant que, pendant quatre-vingts ans, c'est-à-dire depuis 1880, la Belgique a envoyé les meilleurs de ses fils sur notre sol, le Roi Baudouin écarte la distinction factice entre l'Etat Indépendant du Congo-Zaïre et le Congo-Belge. La Belgique assume la responsabilité sur la période de 1880 à 1960. Secundo, en désignant le Congo-Zaïre par l'expression « votre sol », le Roi reconnaît notre droit de propriété. L'expression « Congo des Belges » devient sans doute une simple figure de style signifiant une réalité tragique.

L'occupation du Congo-Zaïre par la Belgique et la colonisation qui en était la conséquence, de 1880 à 1960, constituent un acte de guerre auquel il est devenu urgent de mettre un terme, si nous voulons pacifier de manière durable les relations Belgo-Zaïroises. La Belgique déclara, le 30 juin 1960, mettre fin à sa présence sur notre sol, mais elle ne procéda pas alors à la liquidation de l'occupation belge au Congo-Zaïre pendant quatre-vingt ans.

=====
L'absence jusqu'à ce jour du règlement de cette question cause de sérieux préjudices à mon pays, le Congo-Zaïre. Aussi longtemps que persistera cette situation, il restera à craindre que les relations entre la République du Congo-Zaïre et le Royaume de Belgique ne connaîtront pas la sérénité nécessaire à une existence harmonieuse et pacifique ; Dans cet ordre d'idée, on examinera en quoi consiste donc, d'un point de vue Congo-Zaïrois, le contentieux Belgo-Congolaise-Zaïrois.

III. Le contentieux Belgo-Congolais d'un point de vue Congolaise

Entre le Congo-Zaïre et la Belgique, il existe depuis 1880, soit depuis 110 ans, un litige qui porte sur le droit de propriété du territoire de l'actuel Congo-Zaïre.

S'étant attribuée pendant quatre-vingts ans l'exercice de ce droit, la Belgique a fini par croire qu'elle était propriétaire du Congo-Zaïre, notamment quand elle l'appelait encore » » « Etat Indépendant du Congo » ou «Congo-Belge ». Dans ces circonstances, le « Congo des Belges » devient l'expression d'un grave excès, commis au détriment de la République du Congo-Zaïre.

=====
La question de la fin de l'occupation du Congo-Zaïre par la Belgique fut examinée en 1960, et, on l'a rappelé, résolue unilatéralement par la Belgique, force occupante d'alors, sur la base selon laquelle elle nous transmettait un legs.

On aurait pu, pourtant, comprendre aisément que la République du Congo-Zaïre, successeur naturelle de nos anciens Etats, peuples et nations autochtones souverains, retrouvait simplement le droit d'exercer la souveraineté dont elle avait été momentanément (80 ans) privée par l'occupant étranger.

Afin de réparer les méfaits et les séquelles d'une occupation abusive, pendant 80 ans, et tenant compte d'exemples historiques antérieurs, notamment celui de la liquidation de l'occupation Allemande de la Belgique en 1914-1918 et de 1940-1945, la République du Congo-Zaïre pourra réclamer au Royaume de Belgique la somme de 500.000 Milliards de dollars Américains, répartie en compensation des faits suivants :

1. Occupation abusive du territoire Congolais avec une superficie de 2.345.000 Km² pendant 80 ans.....US. 100.000 Milliards de dollars.

- =====
2. Destruction sociale, économique, politique et culturelle des anciens Etats, peuples nations autochtones..... US. 100.000
Milliards de dollars.
 3. Impositions illégales et arbitraires.....US. 75.000
Milliards de dollars.
 4. Massacres, mutilations (mains coupées..), tortures pour un total d'environ 10.000.00 à 15.000.000 des morts selon les historiens.....US. 75.000 Milliards de dollars.
 5. Recrutements forcés, déportation, relégations.....US. 75.000 Milliards de dollars.
 6. Efforts de guerre(1914 -1918, 1940 -1945).....US. 50.000 Milliards de dollars.
 7. Déstabilisations : fausse succession d'Etat, invasion, sécessions des groupes et pouvoirs non-démocratiques(1960-1990)US. 25.000 Milliards de dollars.

Total: US. 500.000 Milliards de dollars.

Comment la République du Congo-Zaïre pourrait-elle assurer son développement économique et social, si l'occupation étrangère, dont elle est la victime pendant 80 ans, n'est pas définitivement et équitablement liquidée ? Les « accords d'assistance technique et de coopération au

=====

développement », imaginés par la Belgique dans les années soixante, n'ont pas conduit le Congo-Zaïre au développement économique et social escompté. Le pouvaient-ils, tout compte fait ? Ces accords n'ont-ils pas plutôt servi à retarder l'examen du problème de la liquidation de l'occupation belge du Congo-Zaïre ? Comment expliquerait-on autrement l'empressement de la Belgique, force occupante d'alors, à préparer une interminable loi fondamentale et à en doter la République du Congo-Zaïre en refusant à cette dernière les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre de cette Loi ? Pourquoi, en effet, la loi fondamentale du 19 mai 1960 relative aux structures du Congo n'était-elle pas accompagnée d'au moins une loi budgétaire précisant les voies et moyens pour le fonctionnement des institutions de l'Etat, au niveau central et provincial ?

Essayer de régler le contentieux Belgo-Congolais en signant des « accords d'assistance technique et de coopération au développement » reste une illusion que l'histoire récente des relations entre la République du Congo-Zaïre et le Royaume de Belgique a démontré à maintes reprises.

=====
IV. Union économique entre le Congo-Zaïre, la Belgique et les
Etats-Unis d'Amérique

L'histoire récente montre que la République du Congo-Zaïre ne pourra s'assurer aucun développement économique et social aussi longtemps que resteront troublées ses relations avec le Royaume de Belgique. Pour aboutir à cette nécessaire pacification des relations Belgo-Congolaise-Zaïroises, la République du Congo-Zaïre doit comprendre qu'elle devra, sans délai inutile, conclure avec la Belgique au moins deux actes internationaux initiaux.

Le premier de ces actes consistera en un traité de paix, qui assurera notamment la liquidation de 80 années d'occupation Belge au Congo-Zaïre et de ses séquelles. On se souviendra, à cet égard que le traité général d'amitié, d'assistance et de coopération, signé à Kinshasa le 29 juin 1960, ne se proposait pas de réaliser cet objectif.

Le deuxième acte sera la signature d'un traité international portant création et fonctionnement d'une union économique entre le Royaume de Belgique et la République du Congo-Zaïre, sous la garantie des Nations-Unis.

=====

Etablir la paix entre la Belgique et le Congo-Zaïre reste un devoir impérieux et urgent auquel la République du Congo-Zaïre ne pourrait se dérober sous-peine d'une mort certaine. Dès la table ronde politique de Bruxelles, réunissant en janvier-Février 1960, des leaders congolais avec des membres du gouvernement et du parlement belge, ces prétentions apparaissent, créant tantôt le doute, tantôt la suspicion, mais toujours le malentendu et la sourde-oreille. Les leaders du Congo-Zaïre obtiennent alors que l'indépendance de leur pays soit proclamée le 30 juin 1960 et refusent de donner suite à l'examen du dossier sur les dettes de l'Etat Indépendant du Congo(1880 -1908) et du Congo-Belge(1908-1960) que la Belgique se propose de leur léguer.

Mais les leaders congolais avaient assorti leur refus d'une condition : ils étaient prêts à examiner le dossier des dettes de l'administration belge au Congo-Zaïre avant l'indépendance, pourvu que la Belgique fournisse un rapport complet de sa gestion du pays de 1880 à 1960. A ma connaissance, la Belgique n'a jamais fourni ce rapport.

=====

Le 29 juin 1960, soit un jour avant la proclamation de l'indépendance du Congo, le Gouvernement belge de l'époque, dirigé par Mr. Gaston Eyskens, a fait signer à Patrice Lumumba, alors Premier Ministre désigné du futur Etat Indépendant, un traité d'amitié, de coopération et d'assistance technique ce « traité d'amitié » a été violé par le Gouvernement Eyskens moins d'une semaine plus tard.

Pour diverses raisons que je ne rappelle pas maintenant, le Gouvernement Lumumba, moins de quinze jours après son entrée en fonction, rompait les relations diplomatiques avec la Belgique.

Lumumba et son Gouvernement ont été les premières victimes de cette machine infernale mise en place à travers l'organisation des Nations Unis et à laquelle collaborèrent malheureusement la Belgique, les Etats-Unis d'Amérique et la France.

Le discours de Patrice Lumumba le jour de la proclamation de l'indépendance du Congo le 30 juin 1960, signera son arrêt de mort et celui de son Gouvernement, suite à sa volonté affichée de demander l'examen du dossier sur les dettes de l'Etat

=====
Indépendant du Congo(1880-1908) et du Congo- Belge(1908-1960). De la part d'un défenseur acharné de l'Unité du Congo-Zaïre(RDCongo) dans la Liberté. La vie ou la mort, nous vaincrons.

PS : Veuillez diffuser largement ce document dans toutes nos langues maternelles dès réception.

CHAPITRE II : UNE AUTRE FORME DE CONTENTIEUX TEL QUE DENONCE PAR LE PRESIDENT D'APARECO, M. HONORE NGBANDA DANS UNE LETTRE OUVERTE A M. Karel De Gucht , MINISTRE BELGE DES AFFAIRES ETRANGERES

Monsieur le Ministre,

J'ai suivi comme tout le monde, mais très attentivement, votre brillante conférence de presse tenue à Kinshasa le lundi 21 avril 2008 lors de votre dernière visite en République Démocratique du Congo, mon pays, et j'ai observé aussi avec la même attention la « crise diplomatique » que vos propos ont provoquée, suite à la réaction épidermique et puérile de la marionnette que vous avez vous-mêmes, avec votre gouvernement, imposé au peuple congolais sous le sacrosaint manteau des élections dites démocratiques. Le spectacle lamentable et ridicule que présente au monde votre énième saga

=====

politique avec Joseph Kabila sur fond des querelles de ménage me contraint à briser provisoirement le silence que je me suis volontairement imposé depuis le début de cette année, pour me consacrer entièrement à la recherche des voies et moyens de sortir le peuple congolais, la seule vraie victime, de l'occupation actuelle dans laquelle les puissances extérieures le maintiennent, et du statut d'opprimé et d'éternel exploité qu'il continue à subir depuis près de deux siècles aujourd'hui.

Comme beaucoup d'autres personnalités belges avant vous, vos propos militants pour fustiger «la corruption, la mauvaise gouvernance, les violations massives des droits de l'homme par les dirigeants politiques congolais» émeuvent les âmes sensibles et provoquent chaque fois, comme au temps des présidents Mobutu Sese Seko et Laurent Désiré Kabila, des vagues et des orages politiques sur le ciel des relations diplomatiques entre Bruxelles et Kinshasa. Mais ce qui est symptomatique, c'est que toutes ses crises politiques et diplomatiques, ponctuées des coups de gueule de part et d'autre, finissent toujours invariablement par se noyer, peu de temps seulement après, dans des ...embrassades et des «retrouvailles» entre les mêmes antagonistes, sans qu'aucun problème de fond ne soit jamais examiné ni résolu au préalable! Ainsi, les «crises» sont devenues la caractéristique principale du type de relation passionnelle et émotive entre les dirigeants politiques belges et congolais depuis l'accession du Congo belge à la souveraineté internationale en juin 1960.

=====

Les critiques, pour la plupart fondées, portées contre la gestion, la conduite et les agissements des dirigeants politiques congolais que vous-mêmes ou Willy Claes, Wilfried Martens et beaucoup d'autres avant eux, ont proféré contre Lumumba, Kasa-Vubu, Tchombe, Mobutu et LD Kabila, ne constituent pas à mes yeux le nœud de la problématique qui est à la base des crises récurrentes entre la Belgique et le Congo. Le vrai problème réside, à mon humble avis, non dans le contenu de vos critiques, mais dans les mobiles réels et cachés des hommes politiques et d'affaires belges qui ne recourent à cet usage que lorsque leurs intérêts égoïstes sont menacés, pour régler ainsi leurs comptes aux dirigeants politiques congolais, en se cachant hypocritement et malhonnêtement derrière la « misère du peuple congolais ».

En effet, quand on observe objectivement la démarche des dirigeants politiques belges, leur comportement ainsi que leurs réactions vis-à-vis de leurs homologues congolais depuis quarante huit ans, on est choqué et scandalisé par la mémoire sélective des responsables politiques belges, et surtout par leur compassion conjoncturelle, intermittente et conditionnelle pour la « misère du peuple congolais ». C'est là qu'est le vrai problème. Chaque fois qu'un chef d'Etat congolais sert et protège les intérêts des lobbies économiques et politiques belges, sa gestion devient miraculeusement bonne et sa conduite politique et

=====

morale subitement sans tâche ! Et dès cet instant, la « misère du peuple congolais » disparaît brusquement des préoccupations des dirigeants belges pour faire place aux éloges qui fusent alors de tous les milieux officiels belges à l'endroit du leader politique congolais. Mais dès que ce dernier ose égratigner les intérêts financiers belges en RDC quelque temps après, aussitôt la mémoire et la conscience morale des belges réapparaissent, comme par enchantement, et du coup la « misère du peuple congolais » reprend le centre des préoccupations du monde politique belge, et les leçons de morale et de bonne conduite politique commencent à pleuvoir du ciel politique belge sur Kinshasa ! C'est ce scénario-là qui a fini par lasser et agacer l'élite congolaise et son peuple, ainsi qu'une bonne partie de l'opinion belge, qui ne font plus confiance aux dirigeants politiques belges et congolais indistinctement.



L'histoire des relations belgo-congolaises l'atteste : lorsque Lumumba a osé affirmer héroïquement la souveraineté réelle du peuple congolais dès le premier jour de l'indépendance du Congo-belge le 30 juin 1960, il signa du haut de sa tribune son arrêt de mort devant la Belgique et les puissances occidentales. Et après lui, la suite des événements n'a fait que confirmer cet état d'esprit : malgré la position de l'ONU qui condamnait officiellement la sécession katangaise, les lobbies politiques et financiers belges apportèrent leur soutien à Moïse

=====

Tchombe, parce qu'il avait garanti les intérêts de la haute finance belge à travers l'Union Minière du Haut Katanga.

Et enfin, plus tard, durant ses trente deux ans de pouvoir, chaque fois que Mobutu a bien protégé et choyé les intérêts belges, il était considéré en Belgique (ainsi que dans l'Occident d'ailleurs) comme un « facteur de la stabilité pour le Zaïre et la région centrale de l'Afrique », sa dictature était pudiquement considérée comme « un pouvoir fort » devant servir de « bouclier » contre la menace de l'expansion du communisme en Afrique centrale. Mais dès que le même Mobutu égratignait les intérêts des lobbies financiers belges, il redevenait tout d'un coup le « dictateur dangereux et sanguinaire » et la cause principale de la « misère du peuple congolais ».

Et après Mobutu, votre classe politique et votre gouvernement ont continué la même « stratégie » avec Laurent Désiré Kabila. Quand ce dernier avait ménagé les intérêts financiers belges et occidentaux dès les premiers jours de son accession au pouvoir en mai 1997, il fut adulé et encensé à Bruxelles comme étant le « tombeur du dictateur Mobutu » et le « libérateur du peuple congolais ». Mais dès le jour où le même Kabila eut l'outrecuidance, quelques mois seulement après, d'arracher le *beefsteak Gécamines* des dents des lobbies belges pour le donner aux Zimbabwéens et aux Sud-africains, il fut brusquement redevenu « le dangereux maquisard communiste des années 60 qui ne connaît rien aux règles de l'économie capitaliste ». Du coup, l'ONU se souvint qu'il

=====
avait participé avec le Rwanda aux massacres des réfugiés hutus rwandais et des déplacés congolais, et elle ordonna une enquête.

Et lorsque après son assassinat en Janvier 2001, les puissances extérieures placèrent à la tête de la RDC, un jeune taximan rwandais des rues de Dar-es-Salaam, venu du Rwanda dans les bagages de Paul Kagamé et du général rwandais James Kabarebe, pour servir de marionnette dans le but de protéger les intérêts belges et occidentaux, Bruxelles salua la première son arrivée, « oubliant » superbement l'implication avérée de Joseph Kabila (parce qu'il s'agit bien de lui) aux côtés des dirigeants politiques et militaires rwandais dans le massacres des millions de congolais et de rwandais. Et lorsque Joseph Kabila, dès son installation au sommet du pouvoir «rétrocéda» la Gécamines aux lobbies belges, alors là, il devint l'enfant chéri des belges et, pour reprendre l'expression de son « père spirituel », votre collègue et compatriote Louis Michel, «le gage de stabilité pour la République Démocratique du Congo» (sic).

Dès lors, votre gouvernement s'est investi et a réussi à convaincre, à coups d'arguments et de contre vérités, la communauté internationale à s'investir à son tour massivement pour maintenir Joseph Kabila à la tête des institutions congolaises. Et pour y parvenir, vous avez fermé les yeux sur tous les crimes, la corruption, le pillage de l'économie congolaise par Joseph Kabila et sa clique, vous avez délibérément « oublié » et négligé les nombreuses irrégularités flagrantes qui ont

=====
émaillé ce processus électoral avant, pendant et après son déroulement. Vous avez cyniquement rejeté à cette époque toutes critiques et les recommandations fondées (que vous reprenez curieusement aujourd'hui), même celles formulées par vos propres experts de l'Union Européenne en RDC. Tel est le cas, à titre d'illustration, des avertissements pertinents contenus dans les différents rapports de l'ambassadeur Carlo De Filippi, chef de Délégation de la Commission Européenne en RDC, et dont j'ai diffusé quelques pages importantes durant la période pré-électorale.

Et voilà qu'une année à peine après son «élection», après s'être confortablement installé sur son fauteuil présidentiel (c'est du moins ce qu'il croit), votre marionnette s'est débarrassé des ficelles que vous teniez et tiriez à partir de Bruxelles, pour se mettre au coup le collier chinois, confiant ainsi à ses nouveaux « maîtres » chinois les juteux marchés qui vous étaient exclusivement réservés jusque-là. Alors du coup, comme à l'époque de Mobutu et de LD Kabila, la mémoire collective et individuelle des dirigeants politiques belges se ravive et leur sens moral se réveille : vous vous rappelez brusquement que Joseph Kabila corrompt, vole, pille les richesses du Congo, massacre les Congolais et viole massivement les droits de l'homme en République Démocratique du Congo ! Vous réalisez subitement qu'il est la cause de la ...«misère du peuple congolais» !

=====
Monsieur le Ministre,

Comme vous pouvez le constater, ce n'est pas tant le contenu intrinsèque des critiques, du reste fondées, qui pose problème. C'est cette mémoire sélective et conjoncturelle de la Belgique politique et financière qui est la cause profonde des relations en dents de scie entre nos deux pays. C'est cette conscience morale intermittente et cette compassion paternaliste et occasionnelle de la Belgique à l'égard de la « misère du peuple congolais » (sur fond d'hypocrisie et de subjectivité) qui posent un sérieux problème de crédibilité et de maturité dans les relations entre la Belgique et son ancienne colonie.

Je suis personnellement d'accord avec vous, Monsieur le Ministre, quand vous stigmatisez « *la corruption, la mauvaise gouvernance et les violations massives des droits de l'homme* » par Joseph Kabila et son gouvernement. Cependant, je m'interroge si ces fautes graves que vous dénoncez avec une juste colère ont apparu seulement après que Kabila ait signé les accords avec la Chine au détriment des intérêts de la Belgique. Pourquoi en effet le gouvernement belge n'a-t-il pas posé ces problèmes avec autant de passion tout au long de la transition et durant les préparatifs des élections comme il le fait maintenant? Pourquoi la Belgique avait-elle plutôt couvert en ce temps-là toutes les irrégularités du dossier de Kabila jusqu'à interdire (avec des menaces) la classe politique congolaise de soulever pendant la campagne de la présidentielle le point fondamental de l'identité et des

=====
origines du candidat Joseph Kabila, et cela conformément à la constitution que vous avez élaborée vous-mêmes en Belgique pour la « donner » aux Congolais ? D'autant plus que vos propres services vous avaient fait une fiche sur les origines congolaises plus que douteuses de Joseph Kabila, fiche que vous aviez en son temps laissé échapper à l'indiscrétion de la presse belge qui vous accompagnait lors de l'une des vos précédentes visites à Kinshasa. Et comme pour tous les cas antérieurs, après l'orage provoqué par vos critiques, ce fut le silence et les retrouvailles, sans que les problèmes de fond soulevés par vous n'aient été élucidés. Pourquoi ?

J'ai été profondément ému quand j'ai lu vos déclarations pour les moins ... « patriotiques » à l'endroit des congolais quand vous avez affirmé que « *les congolaises et les congolais (...) ont le droit de choisir la paix, la sécurité et la prospérité* ». Pourtant, durant toute la période de la transition et de la campagne électorale, Joseph Kabila a incarné pour votre gouvernement toutes les vertus et toutes les qualités du monde pour offrir aux congolais la paix, la stabilité et la prospérité auxquelles ils aspirent depuis des décennies. Aujourd'hui, après avoir entendu votre réquisitoire, plus d'un congolais cherche vainement à trouver ce qui a changé dans la gestion et le comportement de Joseph Kabila depuis qu'il a été placé de la manière que l'on sait à la tête des institutions de la République Démocratique du Congo en 2001 et en 2006. Et du coup, l'élite congolaise se demande comment, devant les mêmes crimes et les mêmes abus qui ont été toujours commis par la même personne, la Belgique arrive-t-elle à afficher deux attitudes diamétralement opposées!

=====
C'est cela la vraie problématique qui préoccupe toute élite (congolaise et belge) qui voudrait voir un changement durable et sincère dans le type de relations qui doit régir demain les rapports entre nos deux Etats.

Car il est vraiment dommage que les autorités politiques belges reprennent aujourd'hui en chœur toutes critiques de fond que l'APARECO et toutes les autres formations politiques de l'opposition congolaise ne cessent de formuler depuis plusieurs années à l'endroit de Joseph Kabila, seulement parce que ce dernier a enfin « bradé » les intérêts belges en faveur de la Chine et des autres pays de l'Asie et du Moyen Orient.

Il est regrettable, Monsieur le Ministre, que vous constatiez seulement maintenant que « *les contrats chinois non encore examinés par le parlement (...) sont un troc désavantageant le Congo et ses générations futures* » (c'est moi qui souligne), mais que vous n'avez pas porté le même jugement pertinent sur les contrats léonins, comportant des conditions similaires, parce qu'ils bradaient la même Gécamines en faveur des lobbies financiers belges, et désavantageaient, de la même manière que le font les contrats chinois, les générations futures en RDC.

Monsieur le Ministre,

Depuis que Joseph Kabila a été placé à la tête de la RDC, vous n'êtes pas sans savoir que plus de 33% du territoire de la

=====

RDC ont été « cédés » aux lobbies étrangers (y compris belges) contre des maigres ressources financières que les dirigeants politiques congolais se sont partagés au détriment de l'Etat et du peuple congolais.

Voilà pourquoi nous pensons que le problème fondamental n'est pas celui de savoir si oui ou non la Belgique peut ou pas critiquer « sans complaisance » la politique des dirigeants congolais (car j'estime qu'en matière de corruption et de la morale politique les dirigeants belges sont loin de constituer une référence pour les congolais!). Le problème ne réside pas non plus dans un prétendu «choix de type de relations que la Belgique veut entretenir avec la RD Congo», car dans le domaine diplomatique, la Belgique est et doit rester (bon gré mal gré) un partenaire comme tous les autres pays du monde qui acceptent d'établir des liens de coopération sur base des intérêts des Etats et des peuples respectifs. Il n'y a pas de place pour d'autres considérations subjectives dans ce domaine.

Ainsi, par exemple, si les prétendus «massacres» du campus de Lubumbashi (qui n'en étaient pas un !) ont pu émouvoir outre mesure la classe politique belge à l'époque de Mobutu, les massacres de cinq millions de congolais (attestés par l'ONU et les organismes humanitaires) sous les Kabila devraient encore soulever plus d'indignation et d'engagement de la part des dirigeants politiques belges et les amener à établir les responsabilités de ce drame en vue de sanctionner leurs auteurs, comme ce fut le cas pour Mobutu. Car il s'agit

=====
toujours du sang du même peuple congolais que vous prétendez porter
si chèrement dans votre cœur !

Ce qui doit changer, selon moi, c'est la vision de l'homme politique belge, c'est son échelle des valeurs et sa considération profonde et réelle du Congo, du peuple congolais et de ses dirigeants politiques par rapport à lui-même. Car, le jour où l'homme politique belge, quelle que soit son appartenance communautaire et politique en Belgique, cessera de considérer le Congo comme une extension naturelle du territoire belge où les belges ont un droit inaliénable de disposer de ses richesses en priorité, si pas en exclusivité, le jour où l'homme politique belge sera convaincu au fond de sa conscience que le Congo est d'abord et avant tout la propriété exclusive du peuple congolais, et qu'en conséquence il lui appartient, comme au peuple belge et à tous les autres peuples libres à travers le monde, de se choisir librement ses propres dirigeants politiques et de les sanctionner quand il le faut, le jour où la classe politique belge cessera enfin de se servir de la « misère du peuple congolais » comme un simple prétexte ou une rame pour régler ses comptes aux dirigeants politiques congolais quand ceux-ci entrent en désaccord avec leurs intérêts égoïstes, le jour où l'homme politique belge s'en tiendra strictement aux valeurs immuables de l'éthique politique au-delà des intérêts fluctuants des lobbies et des hommes, au-delà des sentiments passionnels d'amitié ou d'animosité, ce jour-là, les rapports tumultueux qui ont toujours caractérisé les relations entre Kinshasa et Bruxelles connaîtront une

=====
stabilité constante et suscitera de la crédibilité et de la respectabilité de la part des deux peuples congolais et belge.

Monsieur le Ministre,

Arrêtons donc ce spectacle ridicule et affligeant du genre « je t'aime, moi non plus » que nous présentons à nos peuples depuis des décennies comme s'ils étaient des éternels demeurés.

C'est pourquoi, j'estime qu'après quarante huit ans de croissance, les dirigeants politiques congolais, de leur côté, devraient cesser de vivre du lait maternel belge! Car, c'est cette attitude dépendante de l'élite politique congolaise, qui croit toujours tirer la légitimité de son pouvoir à partir du quitus des capitales occidentales, qui donne aux dirigeants politiques occidentaux en général, et belges en particulier, la prétention (logique) de leur attribuer *ex-cathedra* de bons et de mauvais points, comme s'ils étaient eux-mêmes meilleurs et sans défauts. Les leaders africains en général et congolais en particulier devraient considérer leurs peuples comme étant leur unique juge et référence, à l'exemple des hommes politiques occidentaux.

L'heure est venue où nos deux classes politiques doivent accéder à la maturité politique dans la conception de leurs relations bilatérales pour les débarrasser des tares historiques teintées de complexe du colonisateur d'un côté et du colonisé de l'autre. Il est temps pour la

=====

classe politique belge de considérer le peuple congolais comme le seul souverain véritable de son territoire national et de tous ses biens, et non plus comme un simple « instrument » dont elle ne se sert que pour déstabiliser les dirigeants politiques congolais quand ceux-ci « se rebellent » contre elle, ou pour influencer l'opinion internationale dans le but d'orienter le cours des événements en RDC dans le sens de ses intérêts égoïstes.

Il est temps aussi pour la classe politique congolaise de s'assumer pleinement en adoptant un comportement réellement adulte et responsable, et en considérant la carrière politique non comme une chasse au trésor, mais comme une noble vocation de servir et de protéger les intérêts de son peuple. Il est temps que les dirigeants politiques congolais cessent de se targuer publiquement de l'appui des capitales occidentales pour légitimer leur pouvoir devant leur peuple quand tout va bien, et que quand le ciel des relations avec leurs « soutiens occidentaux » s'assombrit par l'orage, ils récuse aux mêmes capitales occidentales le droit de leur donner des leçons ! Nous devons savoir ce que nous voulons, si nous estimons que nous devons nous respecter les uns les autres.

Honoré Ngbanda-Nzambo Ko Atumba

Président national de l'APARECO

=====

CHAPITRE III : ACCROUPLIS DANS LA MISERE, LE PEUPLE
CONGOLAIS ASSISTE IMPUISSANT AU PILLAGE DE LEURS
RESSOURCES NATURELLES

Pillage du patrimoine national

**La Banque Mondiale complice du pillage des ressources
de la Rdc**

(Paul Wolfowitz)

A un moment donné, on avait cru que les pillages des ressources naturelles de la République démocratique du Congo allaient cesser pour ne plus appartenir qu'au passé comme un vieux mauvais souvenir, surtout avec la publication du fameux rapport du panel des experts des Nations Unies. Malheureusement, on s'était lourdement trompé.

Le vendredi 3 mars 2006

Aujourd'hui, l'alerte donnée en son temps par les Nations Unies sonne comme une fausse alerte, pire comme une manœuvre de diversion car les pillages du patrimoine congolais ont repris de plus belle. Sur fond d'une forte complicité des institutions

=====
financières internationales au nombre desquelles la Banque mondiale. Elle vient, elle aussi, d'emboucher la même trompette du pillage des richesses de la Rdc, sans se soucier le moins du monde de dénonciations qui sont faites à son encontre par un certain nombre d'ongs internationales.

POURQUOI la Banque mondiale refuse-t-elle de rendre publics les résultats de l'audit qu'elle a initié au sujet de pillages qui s'opèrent dans le secteur minier congolais ? Que se cacherait-il derrière l'attitude de la Banque mondiale lorsqu'on sait que c'est elle même qui a initié cet audit auprès d'un cabinet d'avocats international ? Ce sont là les quelques questions qui triturent les méninges des responsables de trois ongs internationales, deux belges et une britannique, qui s'intéressent de près à ce dossier de pillage des richesses de la Rdc.

Dans tous les cas, elles sont toutes montées au créneau pour fustiger non seulement le comportement de la Banque mondiale, mais aussi la conclusion, entre les autorités congolaises et des hommes d'affaires étrangers, des contrats qui ont tout l'air d'être des marchés de dupes. On sait que c'est à cette session parlementaire que le rapport du député Christophe Lutundula sur le secteur minier devrait être étudié après un lot de plusieurs centaines de pages sur la manière dont le gouvernement congolais a signé des contrats miniers avec

=====

des sociétés privées pendant la guerre.

Complicité

A ce rapport, a révélé Radio France Internationale, dans Afrique Echos de jeudi 2 mars 2006, « il faut désormais ajouter une autre étude très précise, celle de plusieurs ong occidentales sur des contrats miniers, conclus cette fois-ci pendant la transition politique et validés l'année dernière par décret présidentiel », précise-t-elle.

En effet, trois ong, deux belges et une britannique, ont fait étudier deux contrats par un cabinet spécialisé d'avocats. Le premier contrat a été conclu entre la Gecamines et un groupe canado-belge de l'homme d'affaires belgo-congolais Georges Forrest aujourd'hui associé à l'Israélien Dan Gertler, spécialiste du diamant en Rdc. Le second contrat a été conclu avec le groupe Gec, détenu en majorité par un homme d'affaires israélien.

Ces contrats qui recouvrent plus de 50% de l'exploitation du cuivre du Katanga, sont totalement déséquilibrés, affirment ces avocats. Pire, la Gecamines et donc le Congo ne devraient pas tirer profit aussi peu de ces contrats. Pourquoi ? Parce que les parts du gâteau ont été attribuées sans même évaluer les actifs de la Gecamines. Ce sont ces sociétés privées qui maîtrisent entièrement la gestion des projets. Elles peuvent donc facturer

=====

les services qu'elles apportent à la Gecamines diminuant d'autant plus ses bénéfiques. Des contrats de dupes, selon l'ong belge Brodher L. B., co-signataire de ce mémorandum.

Pour Marco Olivier Herman de l'ong belge, il est en effet permis « de parler au moins de bradage du patrimoine national, si pas de pillage ». L'analyse de ce cabinet international, affirme-t-il, « vient encore souligner davantage le déséquilibre total de ces contrats et vient faire planer un doute sur la campagne électorale parce que les enjeux économiques de ces contrats sont énormes et il n'y a aucune réglementation en termes de financement des partis politiques au Congo ». Et de conclure : « Justement ce manque de transparence rend ce type de contrats très inquiétant dans un contexte de campagne électorale ».

Cette analyse rejoint celle réalisée il y a trois ans déjà par un cabinet de consultants britannique, Ilc, mandaté cette fois par la Banque mondiale. Ce cabinet est arrivé aux mêmes conclusions : les contrats sont totalement déséquilibrés. Or, à ce jour la Banque mondiale n'a toujours pas rendu public cet audit. L'ong Red, co-signataire de ce mémorandum, ne comprend pas ce silence de la Banque mondiale. Et elle le dit à haute voix, par le biais de Patricia F. « Vraiment, nous sommes très surpris », déplore-t-elle. « Nous sommes arrivés à la conclusion que la

=====

Banque mondiale n'a pas voulu livrer la substance de cet audit », préférant le garder secret « parce que c'est honteux que la Banque mondiale n'ait pu mettre en application les recommandations très claires de l'audit ».

Tout considéré, c'est parce que ces joint-ventures ne rapportent rien ou presque à l'Etat congolais que tous ces audits, y compris le rapport Lutundula, plaident pour un moratoire, mieux une révision de ces contrats qui lèsent le pays, fait-on remarquer. (www.le Potentiel.com)

© Copyright Courrier International

CHAPITRE VII : LES CONTRATS MINIERS A RENEGOCIER

Lubumbashi, le 10 mars 2006

COMMUNIQUE DE PRESSE N°006/03/06

Pillage des ressources naturelles de la RDC : les contrats miniers signés par le gouvernement actuel doivent être ré-examinés

Dans une lettre au gouvernement, au parlement, et au CIAT, ACIDH a appelé aujourd'hui à l'urgence d'un ré-examen complet des contrats miniers négociés pendant la transition et signés par le gouvernement actuel. Un tel ré-examen, par ailleurs recommandé récemment par une Commission parlementaire, répondrait à la nécessité d'infuser un degré

=====
d'éthique dans la conduite des affaires nationales et contribuerait à l'organisation d'élections non teintées de corruption. Quel que soit le degré de succès technique des opérations électorales, l'opacité et la corruption dans la gestion des ressources naturelles conduit demain à l'enracinement de l'impunité, à l'exacerbation de l'insécurité, voire à la reprise de la guerre. Un toiletage complet de l'environnement minier actuel peut contribuer à prévenir ces risques.

Le lien entre l'exploitation des ressources naturelles et la poursuite de la guerre en RDC a été souligné aussi bien par des experts des Nations Unies¹ que par des ONG². Ce lien vient d'être confirmé et documenté dans un rapport détaillé remis par la « Commission spéciale du parlement chargée de l'examen de la validité des conventions à caractère économique et financier conclues pendant les guerres de 1996-1997 et de 1998 », dite « Commission Lutundula ». Pendant la transition, des concessions minières sont accordées aux entreprises qui financent les anciens belligérants devenus partis politiques, pour préserver les intérêts acquis de la guerre. Avant et pendant la transition de l'après Mobutu, les contrats sont signés dans le même but et mêmes conditions, au détriment de l'Etat congolais; ils nécessitent tous une révision. Telle est la

=====

substance de la conclusion à laquelle est arrivée la « Commission Lutundula ».

C'est faisant suite à l'appel du Conseil de Sécurité de l'ONU, que le Dialogue intercongolais de Sun city avait adopté la résolution DIC/CEF/04 d'avril 2002 portant sur la validation des conventions économiques et financières signées pendant la guerre. La communauté internationale avait accordé le soutien financier nécessaire à cette tâche dont 250.000,00US\$ déboursés par la Banque mondiale. Le parlement mit sur pied la « Commission Lutundula ».

Dans son rapport rendu public le 22 février 2006, la « Commission Lutundula » sollicite une prorogation de son mandat pour finaliser l'étude des dossiers entamés³ et « étendre sa mission à la période de transition ». La Commission insiste surtout pour que l'Assemblée Nationale fasse « procéder à l'examen systématique des conventions [...] signées par le Gouvernement de transition »⁴. Le rapport souligne qu'« en effet, des informations recueillies par la Commission Spéciale pendant les enquêtes, il

=====

¹ Rapports des experts des Nations Unies sur l'exploitation des ressources naturelles et autres formes des richesses de la RDC successivement en dates du 16 janvier 2001 ; du 12 avril 2001 ; du 13 novembre 2001 ; du 22 mai 2002 ; du 16 octobre 2002 ; du 20 juin 2003 et du 23 octobre 2003. www.un.org/docs

² Notamment: Human Rights Watch, Le fléau de l'or (www.hrw.org); Global Witness, Ruée et ruine (www.globalwitness.org).

³ Sixième point de la conclusion générale du rapport de la commission Lutundula.

⁴ Septième point de la conclusion générale du rapport précité.

=====
ressort que le Gouvernement de transition n'a pas fait mieux que ceux qui ont exercé le pouvoir d'Etat pendant la période de 1996-1997 et de 1998. Bien au contraire, l'hémorragie des ressources naturelles et des autres richesses du pays s'est amplifiée sous couvert de l'impunité garantie par la Constitution aux gestionnaires gouvernementaux »⁵. Concernant la Gécamines groupe Ouest plus spécifiquement, le rapport recommande une politique claire et rationnelle, et un cadre juridique de partenariat entre l'Etat et les privés. A moyen et long terme la Commission recommande « d'éviter de dépouiller la Gécamines des équipements et gisements qui constituent l'épine dorsale nécessaire à sa relance et [...] d'arrêter toutes négociations en cours dont l'objet est d'affecter aux projets de partenariat les unités de production et gisements : (1) la mine de Kamoto ; (2) le concentrateur de Kamoto ; [...] (6) les gisements de Kamoto, Kov, Mashamba, Est et Ouest et de Kananga »⁶

⁵ Septième point de la conclusion générale du rapport précité.

⁶ Le contrat Kinross Forest a été signé le 7 février 2004. L'une des clauses stipule que « La Gecamines met à la disposition de son partenaire le droit exclusif de prendre possession et d'utiliser tous les biens personnels et réels et constituant les installations de Kamoto ainsi que toutes les installations y

=====
relatives situées dans la Zone de Kolwezi », à savoir : les gisements de Kamoto, Dikuluwe, Mashamba et de Musonoi.

⁷ Dans son rapport N°5 publié en Janvier 2005, sous le titre : « Bradage criminel du patrimoine minier du Congo », l'ONG RELCOF, avait contesté le même contrat « stigmatisant que Forrest et Gertler avaient obtenu chacun 75% des installations de Kolwezi « gratuitement » et moyennant la promesse d'emprunter environ 200 millions de dollars pour investir, autant la Gécamines de 80% de son patrimoine ».

⁸ Mémoire du 20 février 2006, publié conjointement par Broederlijk Delen, 11.11.11. et Rights Accountability In Development concernant le contrat signé le 7 février 2004 entre la Gécamines et Kinross-Forrest.

⁹ Le CIAT est composé des cinq pays membres permanents du Conseil de Sécurité (Chine, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne et Russie), de la Belgique, du Canada, de l'Afrique du Sud, de l'Angola, du Gabon, de la Zambie, de l'Union Européenne (Commission et Présidence), de l'Union Africaine (Commission et Présidence) et de la MONUC

ACIDH note que les informations dont fait état la Commission Lutundula ont été amplement documentées dans les rapports détaillés dans lesquels des organisations congolaises⁷ et internationales⁸ ont dénoncé les avantages exagérés octroyés pendant la transition par le gouvernement actuel à des

=====

opérateurs privés dont le Groupe Forrest au détriment de l'Etat congolais et parfois en violation du code minier.

Les circonstances d'illégalité dans lesquelles ces contrats ont été signés au bénéfice d'entrepreneurs ayant des liens étroits avec des partis politiques au pouvoir – en particulier le PPRD – laissent supposer qu'une atmosphère de corruption a prévalu lors de la négociation de ces contrats.

Dans sa lettre, ACIDH :

- Appuie la requête de la Commission Lutundula à l'Assemblée nationale de proroger son mandat et d'étendre sa mission aux contrats signés par le Gouvernement de transition actuellement en fonction;
- Appuie la démarche des quatre ONG internationales de faire analyser le contrat Kinross-Forest déjà dénoncé par le RELCOF et recommande qu'un tel examen soit étendu à tous les autres contrats similaires négociés dans les mêmes circonstances par l'actuel gouvernement;
- Invite le Secrétaire Général de l'ONU et la Banque Mondiale qui ont appuyé les travaux de la Commission Lutundula à s'assurer auprès du Gouvernement et du Parlement que les conclusions du rapport de cette Commission sont examinées et débattues soit lors de la prochaine session du parlement, soit au cours d'une session extraordinaire spécialement convoquée ;
- Invite le CIAT9 à veiller, comme son mandat l'exige, à une transition exempte d'obstacles que la Commission Lutundula a

=====
épinglés et d'exiger de ce fait que le rapport de cette commission soit examiné de toute urgence.

(A C I D H) ACIDH est une ONG des Droits humains créée le 15 janvier 2004 en vue de contribuer à mettre fin à l'impunité en RDC

CHAPITRE IV : Rapport d'enquête parlementaire sur le partenariat Miba-Emaxon

Par Le Potentiel

Dans son rapport d'enquête sur les accords conclus par le gouvernement de transition, entre 1996 et 2003, la commission Lutundula a indexé notamment le partenariat Miba-Emaxon. Les conclusions de cette enquête révèlent que Emaxon gagne dans ce marché trois fois plus qu'il ne le devrait et que la Miba a négocié ce contrat en position de faiblesse. Cependant, la commission Lutundula reste réservée sur l'opportunité de résilier cet accord à mi-parcours pour ne pas entacher le climat des affaires en Rdc. Lire dans les lignes qui suivent l'intégralité du rapport dans sa partie consacrée Emaxon.

D'après la déclaration faite devant la Commission par Monsieur Chaim Leibovitz, Administrateur et Représentant d'Emaxon Finance International Inc, celui-ci serait une société de droit

=====
canadien appartenant à Monsieur Dan Gertler et à sa famille. Cependant, les documents statutaires déposés à la commission (certificat de constitution, certificat de modification, résolution des associés et certificat de conformité) ne corroborent pas cette déclaration. Emaxon finance international est, en effet, issu d'Emaxon Inc. Celui-ci a été constitué le 28 juin 2001 en vertu de la partie IA de la loi canadienne sur les compagnies (L.R.Q, chap. C-38) sous l'immatriculation 1160199932.

Ses statuts n'indiquent rien ni sur son siège social, ni sur l'identité de ses associés, ni sur la structure de son siège social. Toutefois sur le formulaire n° 1 du service de l'Inspecteur Général des institutions financières du Québec, il est inscrit au point 6 que le capital social autorisé est de 100.000 actions de 1\$ canadien chacune. Au point 9 relatif aux fondateurs, apparaît le seul nom de madame Laroche Annette dont l'adresse est la même que celle de la société : « 1000 de la Gauchière West, suite 2900, Montréal, Québec, Canada, H3B 4W5 »²⁸. De même, dans l'avis relatif à la composition du Conseil d'Administration d'Emaxon international Inc, Madame McIntyne Karen est seule inscrite comme Administrateur.

Par suite de la modification de ses statuts intervenue le 31 mars 2003, la dénomination sociale de la compagnie a changé en « Société Financière Emaxon Inc » ou en version anglaise « Emaxon International INC ». Le 26 sept 2003, Monsieur Dan Gertler remplace Madame Karen McIntyne, démissionnaire, en qualité d'Administrateur d'Emaxon finance International²⁹. Par

=====

ailleurs, dans le document intitulé « Etat des informations sur une personne morale personnes liées »,

L'actionnaire majoritaire d'Emaxon finance international indiqué est Dgi Diamond Ltd, sis Jabotinsky st. 1, Maccabi Bldg, 24th floor, Ramat Gan 22520 en Israël. Monsieur Dan Gertler, résidant en Israël sur Daniel Street 28, Benei Braq, y figure comme Administrateur-Président Secrétaire.

A l'effet d'être mieux éclairée sur l'identité exacte d'Emaxon finance International, la Commission a écrit à l'Ambassade du Canada près la R.D.Congo aux fins de l'authentification des documents statutaires lui déposés et de plus amples renseignements. Par sa lettre, sans numéro, du 18 avril 2005, Monsieur Stephen Randall, conseiller et consul à l'Ambassade du Canada près la République Démocratique du Congo a certifié que la compagnie Emaxon est légalement enregistrée au Québec et invité la Commission à visiter le site Internet du Gouvernement du Québec, www.req.gouv.qc.ca, pour de plus amples précisions.

Quant au fond, introduit auprès de la MIBA par Monsieur Augustin Katumba Mwanke, alors ministre à la Présidence de la République, Emaxon Finance International avait signé le 13 avril 2003, avec la Miba un « Contrat de prêt et vente » aux termes duquel il accorde un prêt de 15.000.000 US\$ (dollars américains quinze millions) à la dernière aux conditions initiales ci-après, notamment:

- =====
- 1) lui vendre en 48 livraisons mensuelles 88% de la production des diamants pour un caratage minimal de : 425.000 carats à partir de la première livraison jusqu'au mois de mars 2004 ; 440.000 carats d'avril à décembre 2004 ; 480.000 carats à partir de 2005.
 - 2) Appliquer une décote de 5% sur le prix de livraison du diamant par la MIBA fixé par un évaluateur désigné de commun accord par les parties ;
 - 3) La MIBA est libre de commercialiser 12% de sa production par tender (vente Window) ;
 - 4) La durée du contrat est de 4 (quatre) ans;
 - 5) Le prêt octroyé n'est pas productif d'intérêts et se répartit comme suit: 5 millions US \$ au titre de fonds de roulement, 10 millions US \$ au titre de financement des trois projets: achat d'une dragline; -NLK2; -et sécurité des usines de traitement et des concessions.
 - 6) Le remboursement des 10 millions US \$ débuté en avril 2004 à raison de 750.000 par mois tandis que celui des 5 millions US \$ en octobre 2005 par 20 mensualités de 250.000 chacune.
 - 7) Quant à la procédure de livraison, chaque colis de diamant sera déposé dans la chambre forte de la Banque Commerciale du Congo à Kinshasa au moins une fois par mois et sera livré mensuellement à l'évaluateur après l'expertise et la certification du Ceec à Kinshasa (article 3.1.2 du contrat).

=====
Les frais de transport, d'assurance, d'emmagasiner et tous autres frais généralement quelconques liées au transfert des livraisons à Emaxon sont à la charge de ce dernier (article 3.1.3, dernier paragraphe). Cependant, par suite des Avenants n° I et n° à signés respectivement le 18 décembre 2003 et le 15 juillet 2004, des modifications substantielles ont été apportées à la conditionnalité d'origine. Il s'agit, entre autres, de ce qui suit:

- 1) La décote de 5% est ramenée à 3% ;
- 2) La Miba prend désormais en charge les frais relatifs à l'exportation du diamant ;
- 3) Les livraisons ne transitent plus par la Banque commerciale du Congo. Chaque livraison mensuelle est immédiatement transférée par la Miba à la destination qu'Emaxon aura désignée dans le délai de cinq (5) jours ouvrables.
- 4) Le remboursement porte sur la totalité du financement de 15 millions US \$ à raison de 500.000 US \$ par mois à compter de novembre 2004 jusqu'en avril 2007;
- 5) Aux termes de l'avenant n° I, Emaxon achète à la Miba le diamant, pendant six mois, au prix constant de 14 US \$ le carat, toutes catégories confondues ;
- 6) Dans l'avenant n° II, ce prix sera calculé pour une durée de six mois (juillet-décembre 2004) sur base d'un tableau tenant compte du prix par carat et par catégorie comme suit:
Structure Prix/carat Gems + Near Gems 119,00 \$/ct Rejections
26,25 \$/ct Coated 32,30 \$/ct Boart 5,20 \$/ct.

=====
Les prix des pierres spéciales (supérieures à 10,8 carats) seront conclus séparément par les parties (article 2 de l'Avenant n° II). Cependant, cette clause relative aux prix du diamant n'a pas été appliquée, car Emaxon l'a jugée trop favorable à la MIBA. Aussi, les parties sont-elles revenues au système de prix moyen unique, toutes catégories des diamants confondues, discuté et fixé par leurs experts respectifs.

7) A la fin de cette durée, c.-à-d. en janvier 2005, les parties se retrouveront pour négocier les prix en fonction de l'évolution du marché du diamant. Les négociations ont eu effectivement lieu à la date convenue et les parties ont convenu à cette occasion d'appliquer désormais aux 88% de la production livrés à Emaxon un prix unique, toutes catégories confondues, calculé sur base de la quantité window de 12% et en fonction du prix sur le marché d'Anvers. La décote de 3% est appliquée sur le prix ainsi fixe. Ce mode de fixation des prix est d'application depuis mars 2005.

A la lumière des dispositions du contrat de base et des avenants dont l'économie générale est dégagée ci-dessus ainsi que de leur exécution sur le terrain, la Commission spéciale a formulé les observations suivantes : 1) En vertu de la clause 2.2 du contrat de prêt et de vente, Emaxon s'est engagé à ce que les fournisseurs du matériel destiné à la Miba dans le cadre des projets financés le livrent au plus tard le 31 décembre 2003.

=====
Ce matériel a été livré avec un grand retard et seule la laverie NLK2 est opérationnelle depuis le 10 mai 2005, soit environ deux ans après la signature du contrat. Logiquement, l'échéancier de remboursement du prêt devait tenir compte de cette entrave majeure et courir à partir de la date du début de la production industrielle des projets financés.

En effet, c'est à partir de la production effective que la MIBA acquiert une capacité nouvelle de solvabilité générée par le prêt obtenu d'Emaxon. Dans le cas contraire, la trésorerie de la Miba qui n'aurait pas été enrichie d'un apport nouveau, serait obérée davantage.

Au demeurant, c'est notamment à cause de cette surcharge que la trésorerie de la Miba est toujours très serrée et son personnel, plus particulièrement celui affecté aux représentations extérieures (Johannesburg et Bruxelles) accumule des arriérés de salaires. 2) La quotité de 12% de la production laissée à la Miba pour la vente Window est destinée à lui permettre de connaître l'évolution des prix sur le marché mondial. Cette quotité est nettement insuffisante pour servir à cette fin dans la mesure où ces prix sont aussi fonction du volume du tender. Au demeurant, au cours de la séance d'audition de Monsieur Chaim Leibovitz, représentant d'Emaxon, la Commission lui a demandé de donner les paramètres sur base desquels la part de la production de la Miba à livrer à sa société a été fixée à 88%. Il s'est contenté de déclarer qu'il s'agit d'un compromis qu'Emaxon a accepté,

=====

d'ailleurs, difficilement, car il avait exigé la totalité du diamant produit. A cet égard, si l'on s'en tient au paragraphe 3.2.1 du contrat de vente tel que modifié par l'Avenant n° 1 au paragraphe 2.8, il est permis de penser qu'Emaxon peut même s'adjuger la totalité de la production, car ce paragraphe stipule que «les 12% pourront, le cas échéant, être livrés à une destination désignée par Emaxon et être commercialisés avec son assistance au nom de la Miba... 3) Concernant la décote de 3% appliquée sur le prix de vente en faveur d'Emaxon à chaque livraison, elle devra générer sur une période de 4 ans la somme de 12.264.000 US \$, selon l'évaluation faite par la Miba elle-même.

Compte tenu du fait que, selon la convention entre les parties, la totalité du prêt/Emaxon est sans intérêts, la décote ci-dessus n'est ni logique, ni équitable. Au surplus, le représentant d'Emaxon susnommé n'a fourni aucune explication à ce sujet lors de son audition par la Commission. Si à la limite, l'on peut considérer que la décote a pour finalité de couvrir les frais de transfert des livraisons à Emaxon prévus et mis à sa charge par le paragraphe 3.1.3 du contrat de prêt et de vente, il est difficilement compréhensible qu'elle continue à être appliquée des lors que la Miba supporte désormais cette charge en vertu du paragraphe 2.7 (ii) de l'Avenant n° I. Même en prenant l'hypothèse d'un prêt avec intérêts au taux Libor de 3% l'an plus 5 points de risque pays en considérant que la R.D.Congo était un pays à haut risque, les 15.000.000 prêtés ne produirait

=====
en 4 ans que 4.800.000 US \$32 (15.000.000×8×4) 100. En définitive, en termes des coûts financiers, l'opération Emaxon, théoriquement à taux d'intérêts zéro (0), est trois (3) fois plus chère qu'un prêt bancaire obtenu dans les conditions régulières.

Bien plus, selon la note technique que la Direction de la Miba elle-même a déposée à la Commission en date du 18 juin 2005, il est clairement établi qu'en convertissant la décote de 3% en taux d'intérêt, elle équivaut à un taux de 16% l'an contre un taux moyen bancaire de 13% l'an. Le financement Emaxon comporte donc un surcoût de 3% l'an par rapport au prix bancaire du prêt. C'est ce que la direction de la Miba affirme dans sa note sus évoquée en ces termes : «il est évident que le taux d'intérêt bancaire est meilleur par rapport à la décote qui représente un taux d'intérêt actuariel de ± 16 % l'an contre celui de ± 13% généralement appliqué par les banques commerciales. Cependant, elle soutient que «l'utilisation de la décote en lieu et place du taux d'intérêt ne résulte pas d'une préférence quelconque de la Miba». La décote se justifierait par le risque encouru par une institution privée, Emaxon, en prêtant l'argent à la Miba à un moment où celle-ci était pratiquement en faillite.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

De l'avis de la Commission spéciale, quel que soit le taux de rentabilité interne du projet financé par ce prêt, taux estimé à 67% par la Direction de la Miba, il n'est ni juste ni admissible qu'Emaxon gagne au triple de sa mise et fasse main basse sur

=====
la production diamantifère de la Miba. Le contrat de prêt et de vente Miba-Emaxon contient, à l'évidence, un déséquilibre financier à l'avantage du dernier eu égard aux règles normales du marché financier international. A la limite, il est permis d'affirmer que le prêt est usuraire.

Cependant, il importe d'intégrer dans l'analyse les circonstances particulières dans lesquelles ce contrat a été conclu, circonstances caractérisées par la faillite de la Miba à cause de la mauvaise gestion de ses dirigeants. Elle a, ainsi, négocié en position de faiblesse avec Emaxon, présenté pour la circonstance comme le père Noël.

Par ailleurs, le contrat étant à mi-parcours, il sied de s'interroger sur l'opportunité de le résilier. Une telle résiliation ne comporte t-elle pas le risque de donner aux investisseurs frileux les raisons de fuir davantage l'espace économique congolais et de décourager ceux qui font encore confiance à la République démocratique du Congo ?

Droits de reproduction et de diffusion réservés © Le Potentiel
2005

CHAPITRE IV: PATERNALISME BELGE : NON MERCI !

LA RESCOUSSE WALLONNE : c'est l'intention qui compte

Une délégation gouvernementale belge conduite par Louis Michel très

=====

affligée à Kigali alors que les autorités rwandaises rendent une digne sépulture à leurs morts du génocide. PHOTO DROITS RÉSERVÉS.

Louis Michel à Kinshasa, le retour du nouveau grand chef blanc
MISE EN LIGNE LE 23 JANVIER 2006 | «LE SOFT INTERNATIONAL»
N°844 | ÉDITION INTERNATIONALE DATÉE 23 JANVIER 2006.
Assiste-t-on à un «retour en force» de la Belgique au Congo? Qu'est ce qui fait courir toutes ces personnalités francophones belges à Kinshasa et à Lubumbashi? La passion pour le Congo et les R-dCongois ou des intérêts inavouables? Une certaine Belgique francophone profiterait-elle du désordre politico-économique qui prévaut au Congo pour «faire des affaires»? Louis Michel dans le rôle du nouveau Grand Chef blanc...

Dès le lendemain de la publication des premières estimations des résultats du référendum constitutionnel des 18 et 19 décembre derniers, le Commissaire européen en charge du Développement et des Affaires humanitaires saute dans le premier avion à destination de Kinshasa.

TON COLONIAL.

Lors d'un point de presse le 22 décembre, l'ex-patron de la diplomatie belge se met dans la posture qu'il affectionne le plus: celle de maître d'école. Il «réprimande» les politiciens r-dcongolais. Ceux qui avaient appelé au boycott de cette consultation populaire.

=====

«C'est une conception de la démocratie qui n'est pas la mienne», fulmine-t-il. Une allusion claire au leader de l'UDPS, Étienne Tshisekedi.

Le même jour, le Commissaire Michel a une rencontre houleuse avec les chefs des groupes parlementaires à la Chambre des députés. Il en profite pour leur «suggérer» instamment d'accélérer l'examen de la loi électorale. Le texte devrait être adopté avant le 10 janvier, dit-il à ses interlocuteurs. Ce comportement digne du «Grand chef blanc» est apprécié modérément. «Louis Michel a adopté un ton colonial. Notre pays est tombé trop bas. On cherche à nous imposer des schémas concoctés à l'extérieur», vitupère Konde Vila Ki Kanda, chef du groupe parlementaire de l'Opposition politique. Qu'importe!

Au même moment, la socialiste francophone Anne-Marie Lizin, président du Sénat belge, déboule à Kinshasa. Déjà, elle confère avec les Sénateurs réunis autour de leur président Pierre Marini Bodho.

Peu auparavant, le ministre de la Coopération au développement, le libéral francophone Armand De Decker, était à Kisangani en compagnie du président Joseph Kabila, à l'occasion de la rentrée judiciaire.

=====
Dans les mêmes circonstances de temps, le socialiste francophone André Flahaut, ministre de la Défense nationale, se trouvait à Kalemie pour remettre à son homologue congolais, Adolphe Onusumba Yemba, un lot de matériel militaire en provenance de la Belgique.

LA FLANDRE ABSENTE.

Comme toujours en pareille occasion, le représentant du pays donateur fait l'éloge de la générosité de celui-ci. Le «récepteur» à ce point touché fait des assauts de gratitude en rappelant l'«amitié séculaire» qui lie les deux pays.

Rarement, on a vu autant de Belges défiler en R-dCongo.

À Bruxelles, sur le Congo, il y a une sorte de division du travail. Tous les secteurs sociaux reviennent à De Decker, les questions militaires, dont le fameux brassage des troupes, incombent naturellement au ministre de la Défense, Flahaut. Michel concentre entre ses mains la «mobilisation» de la communauté internationale.

La Belgique néerlandophone est absente de ce retour au Congo. Les deux principales communautés du royaume ne semblent pas partager un point de vue identique sur la politique à adopter à l'égard de l'ancienne colonie. En Flandre, la presse et le monde politique sont très critiques vis-à-vis des hommes politiques r-dcongolais. Ici, on considère que rien n'a changé au Congo.

=====

«Je n'ai pas rencontré des hommes d'État au Congo», déclarait le ministre Karel de Gucht à sa première tournée dans les Grands Lacs.

Lors de son second voyage, ce poids lourd de l'échiquier politique flamand, debater de choc qui n'a pas sa langue dans sa poche, ancien président du parti libéral (VLD) du Premier ministre Guy Verhofstadt, lance à la face du président Kabila que la Belgique «donne beaucoup d'argent» au Congo et peut, de ce fait, formuler des critiques. Propos bruyamment dénoncés par les partis politiques francophones belges, toutes tendances confondues.

Affaibli par ces «gaffes diplomatiques», De Gucht a adopté une sorte de «low profile». La Flandre n'a pas d'intérêts vitaux à promouvoir au Congo. L'Afrique du Sud, l'Angola et le Nigeria comptent plus que l'ex-Congo-belge dans le commerce extérieur du royaume. Pas moins de 80% de produits manufacturés portant le label «Made in Belgium», sortent des industries flamandes. Pour les Flamands, toute reprise de la coopération avec Kinshasa ne servirait qu'à perpétuer les intérêts des Francophones. Ceux-ci semblent avoir compris le message. «Il ne faut pas attendre que le Congo devienne une démocratie parfaite avant de lui venir en aide». «La Belgique et les Belges se sentent redevables au peuple congolais. Rien que cela, il n'est pas sain que la Belgique soit indifférente. La Belgique veut aider. Ni plus ni moins». «Sans la mobilisation de la Communauté internationale par la

=====

Belgique, l'accord de Pretoria n'aurait pas eu lieu».

Ces trois phrases ont été prononcées entre 2000 et 2002 par Louis Michel - le même , alors ministre des Affaires étrangères.

UNE «AMITIE CRITIQUE».

Arrivé à la tête de la diplomatie belge en juillet 1999, Louis Michel a mis fin, à sa manière, à une décennie (1989-1999) des relations belgo-zaïro-congolaises à l'image de la fameuse chanson «Je t'aime, moi non plus» de Serge Gainsbourg. Contrairement à ses prédécesseurs flamands, en l'occurrence Mark Eyskens, Willy Claes, Franck Vanden Broucke et Erik Derycke - lesquels subordonnaient toute reprise de coopération bilatérale à la réalisation par le Zaïre de Mobutu d'une série de conditions dont le respect des droits de l'homme, la bonne gouvernance et la démocratisation.

Les prédécesseurs de Michel émettaient sur la même longueur d'ondes que Washington qui ne demandait pas moins que de voir Mobutu Sese Seko ne plus s'impliquer dans la gestion quotidienne du pays.

«Le président Mobutu doit se détacher du passé et permettre à un gouvernement provisoire, issu de l'opposition, de gérer librement les affaires économiques et celles de politique intérieure du pays et

=====
notamment d'exercer un contrôle sur les finances», déclarait, en novembre 1991, Herman Cohen alors sous-secrétaire d'État aux Affaires africaines.

«La Belgique est prête à aider tant que le gouvernement respecte les principes démocratiques», répétaient sans cesse les socialistes flamands Willy Claes et Erik Derycke.

Cette position est réaffirmée après la prise du pouvoir par Laurent-Désiré Kabila. Mais dès juillet 1999, Michel en prend le contre-pied. Il veut «accompagner» les Congolais dans le processus de normalisation. Une sorte d'«amitié très critique». Au grand dam de certains partis politiques à Kinshasa qui le suspectent de rouler pour le «camp présidentiel».

L'intéressé s'en défend avec l'énergie qu'on lui connaît. «TONTON MICHEL». Depuis 2000, il ne se passe plus trois ou six mois sans qu'une délégation d'hommes d'affaires belges ne visite Kinshasa ou Lubumbashi. Des hommes d'affaires qui restent malgré tout traumatisés par les mesures de zaïrianisation de 1973.

«Il est urgent d'attendre», répète-t-on à satiété dans les milieux du patronat belge où l'on attend le retour d'une réelle stabilité politique et surtout de la sécurité juridique et judiciaire. Animé par ce qu'il appelle l'«optimisme de la volonté», Michel a été le premier officiel belge à visiter Kinshasa sous Laurent-Désiré Kabila. Et ce, à un moment où le régime de Kinshasa était isolé au plan diplomatique. Il est resté, à tort

=====

ou à raison, l'ami des mauvais jours. Son homologue d'alors, Abdoulaye Yerodia Ndombasi, n'a pas hésité à souhaiter la bienvenue à «Tonton Michel».

Un comble pour le «nationaliste-patriote» qu'est Yerodia. Lors de l'attentat contre le «Mzee» survenu le 16 janvier 2001, Michel a été le premier officiel occidental à confirmer la mort du président.

Il était présent aux funérailles. Dès les jours qui ont suivi, il a parrainé, au propre comme au figuré, les premiers pas de Joseph Kabila dans la diplomatie internationale. Il a convaincu la Communauté internationale afin que l'alinéa «b» du point 5.2 du chapitre 5 de l'Accord de Lusaka ne s'applique pas à Joseph Kabila.

«Tous les participants aux négociations politiques inter-congolaises bénéficieront d'un statut identique», stipule cette disposition qui était apparemment destiné à un homme: LD Kabila. Celui-ci était devenu un «obstacle pour la paix» même aux yeux des Sud africains. La disparition du Mzee a été accueillie comme une «opportunité» qu'il fallait exploiter. «Il faut donner à Joseph Kabila sa chance», déclarait l'envoyé spécial de l'UE dans la région des Grands Lacs, Aldo Ajello. Michel n'a jamais dit autre chose.

Toujours entre deux avions, il a visité toutes les capitales du monde concernées par la crise congolaise. En janvier 2002, il a pris l'initiative de réunir au palais d'Egmont à Bruxelles, les représentants de l'opposition et ceux de la Société civile. Objectif: harmoniser les vues

=====

des forces politiques et sociales afin de ne pas être marginalisées par les ex-belligérants lors du Dialogue inter-congolais. Saluée par les uns, cette initiative fut sévèrement critiquée par des partis politiques tels que l'UDPS et les FONUS suspectant Michel de préparer le terrain pour Kabila fils.

ACCORD

BEMBA-KABILA.

Le ministre a été la première personnalité occidentale à approuver - avant de se rétracter - l'accord particulier de Sun City entre Kabila et Jean-Pierre Bemba. Au terme de cet accord, le premier gardait son poste et le second devenait Premier ministre. Depuis l'installation des institutions de la transition, le 30 juin 2003, Michel est toujours visible soit à Kinshasa ou à Lubumbashi.

En juillet 2004, la diplomatie belge change de patron. Le Libéral francophone passe à la Commission européenne. Remplacé par le libéral flamand De Gucht, la diplomatie redevient plus regardante sur la «gouvernance» et la gestion des droits et libertés par les autorités de Kinshasa. Mais très vite, De Gucht va abandonner le dossier congolais à ses collègues francophones.

Retour en force de la Belgique au Congo? Nuançons. Seuls les Francophones sont revenus. Le nombre de Belges vivant au Congo a fondu comme neige au soleil: 110.000 (durant la colonisation); 70.000 (1960); 16.000 (1980); plus ou moins 3.000 à ce jour. Appauvrie à la

=====

suite du déclin de son industrie sidérurgique, la Wallonie cherche à financer un «Plan Marshall» pour relancer et moderniser son économique.

Certains analystes r-dcongolais suspectent les milieux libéraux francophones de profiter de la confusion politique au Congo pour «faire des affaires».

BAUDOUIN AMBA WETSHI. lessoftonline.net 23/01/2006

Observations pertinentes

Le Professeur Mubabinge Bilolo <bilolo@africamail.com> a écrit :

Il y a des principes universels et des postulats politiques africains qu'aucun Projet de Constitution ne peut ignorer sans se piéger soi-même. Dans le processus de la formation d'un État MultiEthnique ou MultiLinguistique, les individus et les partis politiques jouent un rôle secondaire. Les premiers acteurs sont des groupes ethniques ou des communautés linguistiques: Mongo, Kongo, Bashi, Lega, Lunda, Bemba, Hembra, Kuba, Luba, Bangala, etc. Vous pouvez parler aussi de la Communauté Kongo, de la Communauté Luba, de la Communauté Mongo ou Lingala, de la Communauté Kuba, etc.

Ce sont des Groupes qui forment l'État. Cet État multiethnique est essentiellement un État Fédéral, voire une

=====
Confédération des Bisa ou des Bisamba. Le deuxième groupe d'acteurs est constitué par les fédérations régionales: Des peuples voisins coopèrent toujours depuis l'Antiquité, ce sont des Bakalenge-Balunda. C'est ainsi que les Kuba, les Ciokwe, les Lunda, les Bemba, les Luba (Songe, Kanyoka, Bindi, et, y compris), les Bangala, etc. parlaient de "notre Terre" bien avant l'arrivée des étrangers européens. Le Kasayi était déjà une entité politique multiethnique bien avant la conférence de Berlin. Les Kasaiens peuvent aujourd'hui en tant que Groupe se décider de faire partie du Congo ou de ne pas en faire partie. Cette décision est une Décision Constitutionnelle, au sens de Méta-Constitutionnelle.

La majorité numérique des individus extérieurs au Groupe ou à la Région X, dans un État non encore constitué, car fonctionnant sans Constitution ni de type africain ni de type européen, ne peut contraire le Groupe X en tant que Groupe à faire partie d'un État. Autrement dit, la Constitution doit être adoptée par chaque région, par chaque province, par chaque ethnie constitutive du futur État. On ne peut imposer une Constitution adoptée par la Province A à la Province B. qui l'a rejetée. Une telle Constitution n'engage pas la Province B. On ne peut pas non plus imposer aux Mongo, aux Lunda, aux Bemba, aux Kuba, etc., une Constitution adoptée par exemple par les Bakongo ou par les Baluba. On ne peut pas non plus imposer aux Lega ou aux Bashi une Constitution adoptée par les Lunda et vice-versa. Étant donné qu'il y a une faible

=====
participation dans le Kasai-Oriental, dans le Kasai-Occidental et probablement aussi ailleurs, le projet de Constitution ne peut entrer en vigueur. Les Illégaux de la Transition sont obligés de revoir leur Projet et de tenir compte des exigences des Régions qui ont eu une faible participation ainsi que des groupes ethniques qui sont restés critiques vis-à-vis de ce Projet. L'autre alternative serait de prendre acte de non-adhération de ces Régions à l'État fabriqué par les Illégaux-Illégitimes et de proclamer l'Indépendance de ces Régions.

Les Régions à faible taux de participation ont dit NON à la Constitution, il faut soit proclamer leur Indépendance soit revoir le Projet endéans 30 jours -pour éviter une transition éternelle- en tenant compte des exigences de ces régions ou de ces nations (Ethnies).

Nous invitons la Diaspora Congolaise à se mobiliser afin d'éviter une erreur politique fondamentale. Nos félicitations à la Population du Kasayi Oriental, à la Population du Kasayi Occidental et des autres Régions à faible taux de participation pour cet acte salubre.

Si les Illégaux s'obstinaient, vous avez le droit inaliénable de proclamer l'Autonomie de vos Régions.

=====
Le respect des entités vaut pour la Belgique, pour la Suisse, pour les USA, pour le Canada, pour l'Allemagne, pour l'Union Européenne comme vous avez pu le constater à partir du Non de la France.

Nous vous envoyons ce message afin de faire comprendre à vos connaissances et parents qui sont restés au Congo que le Projet de Constitution ne peut entrer en vigueur, à moins que les Illégaux se décident par un tel acte de reconnaître l'Indépendance Politique et Administrative des régions à faible taux de participation.

Il ne faut pas vous laisser distraire par la Télévision Belge ou par les Télévisions Européennes qui veulent insister sur la majorité au sens des individus pour faire passer un Projet qui ne peut passer dans aucun pays européen. Le NON de la France ou de la Hollande suffisait pour rejeter le Projet de Constitution de l'Union Européenne. Il en est de même du NON kasaïen.

Nous devons soutenir les Régions à faible taux de participation pour qu'elles soient pas dupées par un principe de la majorité qui ne les engage pas en tant que Groupes, en tant qu'Entités politico-administratives traditionnelles.

Sic dixit:

=====
Prof. Dr. Mubabinge Bilolo / RFA.

RDC [GTDS_cd] RDC: Scrutin truqué, silences complices
(Observatoire de l'Afrique Centrale)

Les prochaines élections congolaises : Paris et Bruxelles ont déjà désigné les futurs dirigeants 26 Décembre 2005 .Après le référendum dont on connaît bien les hauts et les bas (et ce n'est pas encore fini ! voir ci-dessous article du journal « Le Potentiel »), la population congolaise se berce d'illusions si elle pense qu'elle va choisir ses propres dirigeants. Il faudra déchanter. Après vérification par l'Obsac des informations de sources généralement bien informées en provenance de Kinshasa, Paris et Bruxelles, les principaux futurs dirigeants de la RDC auraient déjà été choisis par les chancelleries de ces deux dernières capitales. Nos sources nous indiquent que le « contrat » de Kabila aurait déjà été renouvelé par la chiraquie et la bande à Louis Michel. Quant à la primature, n'en déplaise au « chairman » Jean-Pierre Bemba, elle reviendrait à Olivier Kamitatu. On comprendra ici qu'il s'agit-là très probablement de la vraie cause de la rupture entre ces deux anciens potes du maquis de Gbadolite. En ce qui concerne les autres acteurs de la transition ils devront se contenter des quelques cacahuètes qui resteront dans le panier des parrains occidentaux du Congo que sont Chichi et Michel. Pour certains ce sera l'exil à l'ONU, pour d'autres l'Union Africaine et pour d'autres encore un retour au privé. Mentionnons au passage que cette opération politico-mafieuse est largement occultée par certains journalistes

=====
français et belges qui sont parfaitement au courant de ce qui se prépare mais qui veulent nous faire croire que tout se passe pour le mieux au Congo-Kinshasa. Ce n'est plus du journalisme, mais plutôt de l'engagement politique de leur part... Pourtant des organisations comme l'International Crisis Group (ICG) et Human Rights Watch (cf communiqué ci-dessous) ont récemment tiré la sonnette d'alarme. Un groupe de cancrs imposé à la tête du pays. Ce qui étonne et qui est insultant pour la population congolaise dans toute cette histoire, c'est que les Occidentaux considèrent que Kabila et son gouvernement sont un groupe de cancrs incapables de payer la solde de 150,000 militaires (ou miliciens ?) congolais (cette solde sera désormais payée par l'Union Européenne), mais au même moment ils estiment que Joseph Kabila est le mieux placé pour présider à la destinée de 60 millions de Congolais.

Allez comprendre ! Partant du principe qu'une armée n'obéit qu'à l'autorité du souverain qui la paye, on peut se demander si les FARDC peuvent encore être considérées comme une armée nationale congolaise. Ça commence plutôt à ressembler drôlement à un groupe de mercenaires à la solde de l'Union Européenne et plus spécifiquement de la France et de son petit cousin belge. Rappelons que ces mêmes Occidentaux qui « privatisent » les FARDC ont également contribué à l'exclusion des vrais partis politiques congolais comme l'UDPS et le PALU des institutions de la transition. En d'autres termes, ce faisant, on les excluait du paysage politique congolais, on

=====
minait leur chances de faire élire leurs représentants au parlement et à la présidence du pays. Que serait le paysage politique belge et français si, dans ces deux pays, les partis socialistes étaient exclus d'une participation à la vie démocratique du pays ? Ce qui est anti-démocratique pour les Français et les Belges peut-il être bon pour les Congolais ? Évidemment, la corruption qui règne au sein de la classe politique (il n'y a qu'à lire l'article de Jason Stearn de l'ICG publié dans les pages virtuelles de AllAfrica.com pour s'en convaincre voir article ci-dessous) est l'excuse parfaite pour que le "Nokos" s'invitent à la table.

CONCLUSION

La situation politique congolaise est véritablement un cas de conscience pour l'Afrique. On s'étonne que les grands militants de l'Alliance, qui ont tenu tête au système raciste d'apartheid en Afrique du Sud qui voulait utiliser l>Inkhata Freedom Party de Buthelezi pour les exclure du jeu politique, demeurent silencieux et même participent à cette tragédie politique. Apparemment, les anciens combattants de la liberté d'Afrique du Sud sont devenus des apôtres de la mondialisation : adieu veaux, vaches, cochons et tous les beaux idéaux et bonjour au business sans limite (il n'y a qu'à voir toutes ces grandes commissions économiques mises en place par Kinshasa et Pretoria).

=====

Cette remarque s'adresse aussi à la Commission de l'Union Africaine, notamment à son président Alpha Omar Konaré et aux autres principaux dirigeants africains, comme Olesugun Obasanjo, Muammar Khadafi, Abdoulaye Wade, etc. Ce qui se passe actuellement au Congo-Kinshasa risque, dans un avenir rapproché, de se produire chez-vous, si vous n'y prenez pas garde. À vrai dire, la RDC est en train de basculer dans l'ère de l'État Indépendant du Congo, en d'autres termes de redevenir la propriété privée occulte de Belges et de Français. Cette façon de « gérer » l'Afrique ne laisse entendre rien de bon pour les générations futures d'Africains. Et ces derniers retiendront de vous que vous, présidents africains, avez failli à votre devoir d'héritiers des indépendances, souvent obtenues au prix du sang. L'Obsac profite quand même de l'occasion pour adresser ses vœux les meilleurs au peuple congolais pour le Nouvel An 2006 et l'encourage à ne pas se laisser emberlificoter par tous ses magouilleurs parisiens et bruxellois, « qui ne veulent que leur bien » (sic) et ce, en complicité avec les actuels dirigeants de la transition.

La rédaction

Observatoire de l'Afrique Centrale.

=====

Etablir un Commonwealth entre la Belgique, le Congo, le Rwanda et le Burundi : une condition pour assurer la paix durable en Afrique centrale.

Monsieur le Modérateur,
Mesdames, Messieurs,
Chers Amis,

En prenant la parole ce soir dans le cadre de la Quinzaine internationale organisée par les étudiants de l'Université Catholique de Louvain, ici sur le site de Woluwé, je voudrais avant toutes choses remercier les organisateurs de cette manifestation, qui ont bien voulu y associer l'Ecole africaine de Bruxelles, programme spécial de recherche de la Communauté chrétienne d'Auxiliaires pour l'Université africaine, en abrégé C.A.U.A., association internationale. Je voudrais particulièrement remercier mon ami Jackson DJUMA, représentant de la CGEE (Coordination Générale des Etudiants Etrangers) de l'UCL qui m'a intéressé à l'organisation de cette conférence dès sa conception. Merci beaucoup.

Le vendredi soir 18 février 2005, pendant que je réfléchissais au présent exposé, je me suis rendu à la messe à l'église du Collège saint-Michel, près du square Montgomery, chez les Pères Jésuites. Ce jour-là, l'Eglise fêtait sainte Bernadette Soubirous, la voyante française à qui est apparue plusieurs fois de suite la Sainte Vierge Marie, en 1858, à

=====
 Lourdes. L'évangile de ce jour était tiré du Sermon sur la montagne en saint Matthieu, chapitre 5, versets 20 à 26. J'ai beaucoup aimé ce passage, quoique difficile à la pratique, mais il me paraît convenir parfaitement à notre sujet de ce soir. C'est pourquoi, je voudrais le citer entièrement : « Si votre justice, déclare Jésus, ne surpasse pas celle des scribes et des pharisiens, vous n'entrerez pas dans le Royaume des cieux. Vous avez appris qu'il a été dit aux anciens : Tu ne commettras pas de meurtre, et si quelqu'un commet un meurtre, il en répondra au tribunal. Eh bien moi, je vous dis, affirme Jésus : Tout homme qui se met en colère contre son frère en répondra au tribunal. Si quelqu'un insulte son frère, il en répondra au grand conseil. Si quelqu'un maudit son frère, il sera passible de la géhenne de feu. Donc, lorsque tu vas présenter ton offrande sur l'autel, si, là, tu te souviens que ton frère a quelque chose contre toi, laisse ton offrande là, devant l'autel, va d'abord te réconcilier avec ton frère, et ensuite viens présenter ton offrande. Accorde-toi vite avec ton adversaire pendant que tu es en chemin avec lui, pour éviter que ton adversaire ne te livre au juge, le juge au garde, et qu'on ne te jette en prison. Amen, je te le dis, conclut Jésus: tu n'en sortiras pas avant d'avoir payé jusqu'au dernier sou ». De la belle homélie, qui a suivi ce texte et qui a été assurée par le Père Pierre Murlon Beernaert, Supérieur de la Maison saint-Michel, je retiens cette maxime tibétaine qui enseigne qu'un grimpeur, au pied de la montagne, a vu au loin une bête. Lorsqu'il s'est approché, il a vu un

=====
homme. Et lorsqu'il a causé avec celui-ci, il a découvert un frère.

Cette maxime tibétaine est éclairante pour moi, car elle décrit mon cheminement. En effet, le jeudi 30 juin 1960, lors de la proclamation de l'indépendance du Congo, je venais d'avoir quatorze ans. J'étais alors en sixième latine, c'est-à-dire en première année secondaire. Je me souviens que dans mon école alors, le petit Séminaire de Mugeru, à 60 kilomètres environ de Bukavu, au Sud-Kivu, nous avons dansé, chose que je voyais pour la première fois dans un Séminaire. Nous avons été frappés par le discours d'indépendance de Patrice Lumumba, mais pas tellement par ce qu'il venait de dire, mais plutôt par la manière dont il l'avait dit, spécialement par son accent. Seulement accent ou pas accent, nous savions que désormais nous ne travaillerions plus pour les Blancs. Ce sentiment m'a poursuivi six ans plus tard, en 1966, lorsque je venais de commencer le noviciat dans l'Ordre des Frères Prêcheurs, les Dominicains. J'avais alors difficile de m'engager dans un Ordre des Blancs. Evidemment, je dois avouer qu'en définitive ce n'est pas pour cette raison que j'ai quitté les Dominicains, mais ceci est une autre chose.

Disons simplement que Congolais, comme d'autres jeunes Congolais de ma génération, j'ai alors commencé à travailler pour l'intérêt exclusif du Congo, combattant ce que je croyais

=====

être une menace pour l'indépendance du Congo, c'est-à-dire l'intérêt des Belges et de la Belgique. C'est dans ce sens que l'on pourrait expliquer mon attitude à la fin de licence en histoire à Lubumbashi, où j'ai été engagé comme assistant du Vice-Recteur Koli Elombe Motukoa. J'ai alors combattu les Belges du Campus de Lubumbashi et je me suis même opposé à ce que les historiens belges fassent partie de la Société des Historiens Zaïrois en 1974. J'étais parmi ceux qui ont proposé que cette Société s'appelle Société des Historiens Zaïrois et non Société des Historiens du Zaïre, comme plusieurs collègues le proposaient alors. La Société des Historiens du Zaïre aurait compris également comme membres effectifs des historiens non-zaïrois, mais qui travaillaient au Zaïre ou sur le Zaïre.

Si j'applique la maxime tibétaine, je pense que j'étais alors encore au pied de la montagne et je voyais au loin une bête. La Belgique, les Belges, c'était au loin une bête. Mais, comme dans la maxime, je me suis approché. En juillet 1975, j'ai décidé de venir m'installer en Belgique pour continuer mes études de doctorat en histoire. En 1976, j'ai choisi d'étudier l'histoire des relations entre la Belgique et les Etats-Unis d'Amérique. En juin 1983, j'ai défendu à Louvain-la-Neuve, sous la direction du chanoine Roger Aubert, et avec l'aide du professeur Jacques Willequet de l'Université Libre de Bruxelles, une thèse de doctorat en histoire des relations internationales entre la Belgique et les Etats-Unis d'Amérique au lendemain de la

=====
première guerre mondiale (1918-1919). Cette recherche doctorale m'a appris deux choses importantes : d'une part, rencontrer et connaître les Belges dans leurs efforts quotidiens pour convaincre les Américains de les aider, et d'autre part savoir que les Etats-Unis s'appelaient aussi Commonwealth. Comme dans la maxime tibétaine, j'ai alors rencontré dans les Belges et les Américains des hommes. Il me restait de reconnaître en eux des frères.

C'est ici que je dois signaler l'audience qu'en mars 1983, soit six mois avant sa mort, nous a accordée, à mon épouse et à moi-même, Sa Majesté le Roi Léopold III. Lorsque le Roi Léopold III a accepté de nous recevoir en audience, j'espérais trouver en lui quelqu'un d'extraordinaire. Et finalement, j'ai rencontré un homme paisible et serein, certes se souvenant des moments difficiles qu'il avait connus dans sa vie, mais tout de même un homme et un père de famille, plein d'attention chaleureuse. La visite au Roi Léopold III a constitué un moment important dans mon cheminement concernant les relations belgo-congolaises. Certes, le chemin n'était pas encore terminé, mais les choses n'étaient plus comme avant. C'est ainsi qu'en septembre 1990 j'ai publié un petit livre, intitulé : « Etablir la paix entre le Zaïre et la Belgique ou lettre ouverte au professeur Jacques Venderlinden de l'Université Libre de Bruxelles et postscriptum ». Dans ce petit livre, je décrivais notamment ce que je croyais être la base du contentieux belgo-

=====

zaïrois, du point de vue zaïrois, et je proposais même un chiffre de ce que la Belgique devait payer au Zaïre en guise de réparations, soit 500 mille milliards de dollars américains. Lorsque le Nonce Apostolique d'alors à Bruxelles, Monseigneur Giovanni Moretti, a lu mon petit livre, il m'a interpellé en me disant : « Monsieur Pilipili, vous voulez le sous-développement de la Belgique, oui ou non ? » Dans ce petit livre, cependant, j'envisageais pour la première fois la possibilité d'une union économique entre la Belgique, le Zaïre et les Etats-Unis d'Amérique. Je commençais alors à réfléchir sur la possibilité de la constitution d'un Commonwealth entre le Zaïre et la Belgique. L'un de mes amis belges – parce que j'en avais déjà alors – le professeur Michel Norro, d'heureuse mémoire, m'a fait observer qu'un Commonwealth à deux ne serait pas viable. C'est ainsi que j'ai continué ma réflexion et, en 1996, en ma qualité de Directeur de l'Ecole africaine de Bruxelles, j'ai envoyé une lettre au Ministre belge des Affaires étrangères d'alors, je pense qu'il s'agissait du Ministre Erik Deriyck, et dans cette lettre je proposais la constitution d'un Commonwealth entre la Belgique, le Zaïre, le Rwanda et le Burundi. Je ne savais pas encore à cette époque que quelques années plus tôt le Ministre belge des Affaires étrangères, Monsieur Leo Tindemans, avait proposé au Parlement, en mai 1984 et en mai 1986, la même structure, à savoir la constitution d'une sorte de Commonwealth entre la Belgique, le Zaïre, le Rwanda et le Burundi.

=====

Le 1^{er} juillet 1998, avec quelques amis, nous constituons le Comité CRBB, c'est-à-dire le Comité pour l'avènement d'un Commonwealth entre le Congo, le Rwanda, le Burundi et la Belgique. A la même époque, en 1998, j'étais naturalisé Belge. Je voudrais ici ouvrir une petite parenthèse. En fait, je devenais doublement Belge. J'étais déjà Belge de statut colonial ou statut congolais et maintenant je devenais Belge de statut métropolitain. Ceci est une particularité de la nationalité belge. Je ferme la parenthèse.

Au cours de l'année 2000, le Comité CRBB a mené deux actions importantes, quoique discrètes. En janvier 2000, le Comité CRBB a écrit au Ministre belge de l'Intérieur, alors Monsieur Antoine Duquesne, pour demander qu'un traitement le plus favorable soit réservé aux Congolais, aux Rwandais et aux Burundais, dans le cadre de la régularisation de séjour, qui avait alors lieu pour certaines catégories d'étrangers vivant sur le territoire du Royaume. Le Comité CRBB a alors également écrit aux Ambassades du Congo, du Rwanda et du Burundi à Bruxelles pour qu'en réciprocité le traitement le plus favorable soit réservé aux ressortissants Belges se trouvant dans ces pays. En mars 2000, en pleine guerre entre le Congo d'une part et le Rwanda et le Burundi d'autre part, le Comité CRBB a demandé au Ministre belge des Affaires étrangères d'alors, Monsieur Louis Michel, de réunir à Bruxelles une conférence

=====
quadripartite comprenant les Belges, les Congolais, les Rwandais et les Burundais.

A partir de l'année 2000, dans le cadre de l'Ecole africaine de Bruxelles et du Comité CRBB, nous avons commencé à étudier systématiquement le contenu de la loi fondamentale belge du 19 mai 1960 relative aux structures du Congo. Notre collègue juriste, le pasteur Prosper Sendwe, a publié en mai 2003, aux éditions Academia-Bruylant de Louvain-la-Neuve, le résultat de ces recherches sur cette loi. De ces recherches quelques constatations importantes peuvent être établies. La première constatation consiste à dire que cette loi fondamentale est encore valide, c'est-à-dire qu'elle n'a jamais été abrogée dans les formes substantielles prévues ni en Belgique, ni au Congo. La deuxième constatation consiste à dire que cette loi est une loi spéciale belge. La troisième constatation est que cette loi reste une Constitution pour la transition au Congo jusqu'à l'adoption d'une Constitution congolaise définitive. La quatrième constatation consiste à dire enfin que cette loi est une base juridique pour la constitution d'un Commonwealth entre le Congo, le Rwanda, le Burundi et la Belgique. Au nom de l'Ecole africaine de Bruxelles et du Comité CRBB, le pasteur Prosper Sendwe a exposé, le jeudi 5 février 2004, le résultat de ses recherches au Sénat de Belgique. Notre second Colloque international de Bruxelles d'octobre 2004 avait pour thème : « L'Université et l'établissement d'un

=====
Commonwealth entre la République démocratique du Congo, la République du Rwanda, la République du Burundi et le Royaume de Belgique, tel que prévu par la loi fondamentale belge du 19 mai 1960 relative aux structures du Congo, et sous la garantie conjointe de l'Union Africaine, de l'Union Européenne et des Etats-Unis d'Amérique ».

Rappelons que le vendredi 29 août 2003, j'avais été reçu au Département d'Etat à Washington, DC, où j'avais exposé la double condition, à mon point de vue, nécessaire pour l'établissement d'une paix durable en République démocratique du Congo. J'ai réservé une copie de la note sur ma visite à Washington, DC, au Ministère belge des Affaires étrangères, aux Ambassades du Congo, du Rwanda et du Burundi à Bruxelles. La double condition, ai-je dit au Département d'Etat américain, consiste d'une part pour la République démocratique du Congo de pacifier ses relations avec le Royaume de Belgique et ce, en réglant notamment le vieux « contentieux belgo-congolais », et, d'autre part, de constituer un « Commonwealth entre la République démocratique du Congo, la République du Rwanda, la République du Burundi et le Royaume de Belgique ».

Que dire désormais, en ma double qualité de Belge à la fois de statut congolais et de statut métropolitain, la Belgique a-t-elle un intérêt vital à voir se pacifier les trois pays de

=====
l'ancienne Afrique belge ? Ma réponse est catégoriquement affirmative. Depuis 125 ans, soit depuis l'arrivée des premiers Belges au Congo en 1880, la Belgique, quoique petite, a acquis un statut de puissance avec laquelle on compte en Europe. Ce ne sont pas seulement les Congolais qui pensent que la Belgique est une puissance, comme aimait à la rappeler Jean Gol. Je n'ai pas peur d'affirmer aujourd'hui que si le Congo est démantelé en quelque partie que ce soit, la Belgique aussi sera démantelée. En effet, les mouvements séparatistes en Belgique se sont renforcées depuis l'indépendance du Congo en 1960. Je pense également devoir affirmer que si la Belgique est démantelée aujourd'hui, le Congo sera également démantelé, comme y travaillent certaines Chancelleries, pas seulement en Europe, mais également en Afrique. Je songe ici à cette parole du Roi Baudouin déclarant le 20 février 1960 aux participants congolais de la Table Ronde politique. Je le cite de mémoire : « Nous avons farouchement défendu vos frontières », disait le Roi, « il vous appartient à vous désormais de les défendre, car des étrangers profiteront de votre inexpérience pour remettre en cause ces frontières ». Voilà ce qui était bien pensé et bien dit.

Les ennemis de la Belgique ont toujours été également les ennemis du Congo. Il en a été ainsi au cours des deux grandes guerres mondiales du 20^è siècle. Je ne vois pas pourquoi il n'en serait pas ainsi aujourd'hui. Mais les ennemis du Congo sont-ils

=====
également les ennemis de la Belgique ? A ce stade, qu'il suffise d'avoir posé la question.

Le Commonwealth entre le Congo, le Rwanda, le Burundi et la Belgique est une structure internationale qui manque aujourd'hui. Pourtant, il existe des problèmes qui ne peuvent être résolus que dans ce cadre, notamment les problèmes spécifiques qui résultent de l'histoire commune. Je pense ici à cette belle parole de notre Roi Albert, qui déclarait dans son allocution télévisée de Noël 2003 : « Les peuples belge, congolais, rwandais et burundais sont proches par l'histoire et le cœur ». Certaines circonstances liées, par exemple, à la nationalité en Afrique Belge proviennent de l'histoire commune et, à mon avis, ne pourront être définitivement résolues que dans le cadre du Commonwealth Congo-Rwanda-Burundi-Belgique. Beaucoup de Rwandais ont été transplantés au Congo pendant la période de présence belge en Afrique centrale. Cette question ne pourrait pas être résolue définitivement sans le partenariat multiforme de la Belgique. On a parfois tendance à confondre le Commonwealth à quatre, à savoir Congo, Rwanda, Burundi, Belgique, avec la CEPGL (Communauté Economique des Pays des Grands Lacs), qui elle était composé des trois pays africains, le Congo, le Rwanda et le Burundi. J'estime que ces deux structures sont différentes, même si elles peuvent se compléter. Elles restent différentes notamment par leurs objectifs spécifiques. Le Commonwealth CRBB (c'est-à-dire

=====
Congo, Rwanda, Burundi, Belgique) aura essentiellement à assurer la paix et la prospérité économique et sociale des partenaires, en identifiant et en résolvant les problèmes spécifiques liés à leur histoire commune. Pour réaliser cet objectif, le Commonwealth CRBB sera placé sous la garantie conjointe de l'Union Africaine, de l'Union Européenne et des Etats-Unis d'Amérique.

On pourrait proposer que le Commonwealth CRBB soit constitué à partir du 1^{er} juillet 2010, pour une période 50 années renouvelable. On pourrait également proposer que ce Commonwealth organise un Parlement, dont le rôle et le fonctionnement seraient déterminés par un traité. Le siège de ce Parlement serait établi à Bujumbura, en République du Burundi. Ce Parlement comprendrait évidemment des Représentants de la Belgique, du Congo, du Rwanda et du Burundi. L'exécutif du Commonwealth CRBB serait assuré par un Conseil de quinze membres, placé sous la haute autorité de Sa Majesté le Roi des Belges, assisté des Présidents de la République du Rwanda, de la République du Burundi et de la République du Congo. Le siège du Conseil exécutif du Commonwealth CRBB serait établi à Kinshasa, en République démocratique du Congo. Ce Conseil serait composé de membres belges, congolais, rwandais et burundais. Le Commonwealth CRBB serait doté d'une Cour de Justice du Commonwealth, dont le siège serait établi à Kigali, en

=====
République du Rwanda. Il va sans dire que cette Cour serait composée de Belges, de Congolais, de Rwandais et de Burundais. Le Commonwealth CRBB organiserait également une Banque centrale du Commonwealth, dont le siège serait installé à Bruxelles, dans le Royaume de Belgique. Cette Banque aurait une direction quadripartite belge, congolaise, rwandaise et burundaise. Enfin, le Commonwealth CRBB organiserait une armée du Commonwealth, qui exercerait ses activités dans le cadre des forces de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Les partenaires du Commonwealth CRBB procéderaient, tous les dix ans, à l'évaluation générale du fonctionnement de la structure. Au cours de la période de cinq années, allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2010, les partenaires du Commonwealth CRBB s'engageraient à assurer davantage de pratique démocratique à l'intérieur de leurs frontières nationales et à favoriser un climat de paix avec tous leurs voisins.

Je ne doute pas un seul instant que, vu sous cet angle et avec de telles institutions, le Commonwealth CRBB assurera effectivement la paix et la prospérité économique et sociale pour la Belgique et pour l'Afrique Belge. La paix et la prospérité économique et sociale pour les peuples n'ont pas de prix. Si la Belgique et l'Afrique Belge assurent ces biens à leurs peuples respectifs, quel contentieux pourrait-on encore réclamer ? Une de mes amies me disait, en effet : « Si la Belgique aide le

=====

Congo aujourd'hui à reconstruire ses infrastructures pour assurer la paix et la prospérité économique et sociale, quel contentieux belgo-congolais pourrait-il encore subsister ? »

Etablir un Commonwealth entre la Belgique, le Congo, le Rwanda et le Burundi me semble constituer aujourd'hui une condition nécessaire et suffisante pour assurer la paix et la prospérité économique et sociale en Belgique, au Congo, au Rwanda et au Burundi.

Pour contribuer à l'avènement de ce Commonwealth CRBB nécessaire, l'Ecole africaine de Bruxelles se propose de commencer en octobre 2005 un cycle de formation, en trois années, à l'intention des agents congolais, rwandais, burundais, belges et américains, qui animeront cette structure. Mais ceci est déjà une autre question.

Monsieur le Modérateur,
Mesdames, Messieurs,
Chers Amis,

Qu'il me suffise de conclure maintenant en disant que dans cet exposé je me suis efforcé de vous montrer le cheminement de quelqu'un qui, après plusieurs années d'hostilité, est convaincu aujourd'hui que, parce qu'ils sont frères, les Congolais, les Rwandais, les Burundais et les Belges, proches par l'histoire et le cœur, comme l'a rappelé à Noël 2003 le Roi Albert II de Belgique, peuvent créer une structure

=====

qui assure définitivement la paix et la prospérité économique et sociale pour leurs peuples respectifs. Je prie aujourd'hui Dieu notre Père commun d'aider ces peuples à trouver avec persévérance et ténacité le chemin de la paix et de la concorde, gages de la prospérité économique et sociale durable. Ainsi, à en croire la maxime tibétaine : si les hommes se parlent, ils se découvrent en fait être des frères.

Je vous remercie de votre bienveillante attention.

Bruxelles, le mercredi 23 février 2005.

Frère Gérard Kagabo PILIPILI,
Auxiliaire Coordinateur de la C.A.U.A.,
Directeur de l'Ecole africaine de Bruxelles

Avenue Henri Lafontaine 49/37
1200 BRUXELLES
GSM 0474.20.95.78

=====

II ème PARTIE :

L'INTEGRITE DU TERRITOIRE

DE LA RD. DU CONGO

Ne laissez pas Minembwe aux Rwandais !

Chers Compatriotes,

Vous qui avez conscience que le sang congolais coule encore dans vos veines, ne laissez pas les Rwandais au pouvoir à Kinshasa arracher par vos propres mains la terre de vos ancêtres pour l'annexer à leur pays le Rwanda !

Dans mon livre « Crimes organisés en Afrique centrale. Révélations sur les réseaux rwandais et occidentaux » (Editions Duboiris), j'ai dévoilé en la publiant à l'annexe n°17 pages 435, la lettre officielle (?) n° /708/T.M/2004 du 20 février 2004 que l'administrateur du « territoire » de Minembwe, Monsieur Théo MUGAZA RUSERUKA a adressé secrètement à « Son Excellence Vice Président de la République, AZARIAS RUBERWA », par porteur, pour ne pas laisser de trace dans les archives de l'Etat ! Cette lettre qui n'a jamais été démentie ni par son auteur, ni par son destinataire, dévoile un plan

=====
diabolique des Rwandais autour de Kagamé pour s'accaparer de toute la partie Est de notre pays, à partir de la création du nouveau Territoire de Minembwe.

Pour vous rafraîchir la mémoire, et pour ceux qui ne l'ont pas lu, voici l'extrait de la lettre-rapport de Mr MUGAZA à A.RUBERWA :

« Suite aux lettres que nous vous avons adressées, vous informant des quelques points décidés pendant la réunion tenue à Minembwe le 24 Décembre 2003 et à Kigali le 06 Janvier 2004, nous vous signalons que nous sommes prêts à exécuter ces points.

A savoir :

- L'implantation du Territoire de Minembwe dans la province du Sud-Kivu.
- Imposer nos autorités partout dans la province du Sud-Kivu.
- Prendre le contrôle du Lac Tanganyika et du Lac Kivu ;
- Contrôler tous les minerais dans la province du Sud Kivu »

Chers Compatriotes Parlementaires et Ministres congolais,

=====
Cette lettre à elle seule définit tout le plan que les Rwandais ont conçu pour nous arracher notre terre. Et en la publiant, je m'attendais à ce que vous qui avez choisi de vous battre au sein des institutions de la transition, vous alliez au moins vous en servir pour arrêter l'application de ce complot contre la nation congolaise, parce que vous participez à l'exercice du pouvoir. Malheureusement, non seulement les auteurs de ce complot n'ont jamais été inquiétés, ni par le Parlement, ni par le Sénat, ni par le Gouvernement. Et pis encore, ils sont sur le point d'utiliser les institutions de l'Etat congolais pour accomplir cyniquement leur plan !

En effet, ce mardi 15 février 2006, lors des travaux de la commission de Défense et Sécurité, RUBERWA a imposé l'inscription à l'ordre du jour du Conseil des Ministres de vendredi 17 février, l'approbation officielle par Joseph KABILA du projet de création du territoire de Minembwe ! Et malgré les nombreuses réactions de la Communauté de Babembe, les vrais maîtres du terrain, dénonçant cette manœuvre barbare, rien n'y fit : les chiens aboient, la caravane écrase, répond souvent quelqu'un au sommet des institutions à Kinshasa !

Voilà pourquoi je lance un appel patriotique aux patriotes et parlementaires congolais pour qu'ils résistent vigoureusement à la démarche du parlementaire MATADI MENGA, qui a été chargé de présenter ce projet à la prochaine plénière du

=====
Parlement. Et au nom des patriotes congolais, je demande aux patriotes et ministres congolais d'oser opposer une résistance farouche à KABILA et à RUBERWA pour qu'ils n'accomplissent pas leur triste dessein lors du prochain Conseil des ministres de ce vendredi 17 février 2006!

Songez à vos frères et sœurs du Kivu. Car ce sol qu'on veut leur arracher est congolais ! Il est votre sol. Notre sol à nous tous. Si aujourd'hui nous laissons partir le Kivu, demain ils nous prendront le Katanga, et après demain le Kasai.... !

Pour discréditer notre combat, les valets des occupants rwandais nous taxent de «xénophobes» ! Nous ne sommes pas et nous ne serons pas contre le peuple frère du Rwanda qui souffre autant que nous des affres des ambitions de ces hommes au pouvoir à Kigali et à Kinshasa, et qui sèment la mort et la désolation pour réaliser leur folie de grandeur, comme aux époques de Hitler et de Néron ! Nous nous battons plutôt contre les vautours qui ont décidé de balkaniser notre pays en vue d'en annexer une grande partie.

En effet, territoire ou pas, la terre de Minembwe n'appartient plus aux Congolais aujourd'hui. La réalité est que Minembwe est déjà devenu une base politique, militaire et économique du Rwanda, et d'où s'articule depuis 1999, toute la stratégie de l'occupation du Kivu par le truchement des autorités rwandaises

=====
du RCD. L'acte du Président de la République attendu lors du Conseil des Ministres de ce vendredi 17 février n'est qu'une reconnaissance d'un état de fait déjà accompli. En ce jour, le Territoire de Minembwe constitue une véritable forteresse du Rwanda en RDC : un grand aéroport international accueille des avions en provenance du Rwanda et d'ailleurs sans le contrôle des autorités politiques et militaires congolaises. Quant aux pillages de nos richesses, la lettre de l'Administrateur MUGAZA n° 5072/ Rte/F21T.M/2003 que j'ai publiée à l'annexe n°19 du livre précité, p.440, interdisait déjà formellement aux agents congolais des services des mines d'exercer dans le nouveau territoire de Minembwe désormais sous son contrôle !

Le peuple congolais se rendra maintenant compte que nous n'avons pas parlé en l'air et nous n'avons rien inventé. Mais nous l'avons plutôt prévenu du danger réel provenant des intentions méchantes de ses ennemis. Et malgré les vociférations et les élucubrations de certains griots des congolais engagés et payés pour enivrer le peuple congolais par des chants et des discours insipides à la gloire des occupants et des pilleurs de notre pays, le peuple congolais n'échappera pas à la lumière de la vérité qui lui fera prendre conscience de sa responsabilité pour sortir cette année de l'opprobre et de la misère.

=====
Que Dieu bénisse la République Démocratique du Congo et son
peuple !

Fait à Paris, le 16 février 2006

Honoré NGBANDA NZAMBO KO ATUMBA
Président national de l'APARECO

Vème PARTIE : ERREURS ET FAUTES POLITICO-
ADMINISTRATIVES

**LE DECOUPAGE TERRITORIAL EN R.D.CONGO
OU**

" La politique de la charrue devant les boeufs "

Par Ir. Benoît-Janvier.T. KAPY'A Kalubi

Ancien Gouverneur de Province

Expert en Réformes institutionnelles

et gouvernance locale

I.Préambule :

=====

A la suite des éminents professeurs congolais de droit et autres qui ont pris position sur certains options fondamentales levées dans le projet de Constitution votée récemment par les deux chambres du Parlement réunies, je voudrais épingler sur un plan purement technique et d'opportunité, le problème que soulève le découpage territorial institué par le prescrit article 4 du dit projet et l'aménagement vicieux des " circonscriptions électorales " des futurs sénateurs qui en découle.

Dans un récent article, j'avais remonté l'histoire de l'organisation politique, administrative et territoriale de notre pays et scruté les motivations des découpages successifs de nos entités, de l'Etat Indépendant du Congo au Congo souverain.

En résumé, j'avais constaté qu'à chaque époque de l'évolution institutionnelle de notre pays, un certain nombre de raisons commandaient le découpage territorial. Il s'agit entre autres de :

1.1.A l'époque de l'E.I.C, soit de 1885 à 1908 :

Par décrets royaux du 1er août 1888, du 1er octobre 1891 et du 17 juillet 1895, l'organisation territoriale congolaise s'était

=====
limitée au district et se faisait de manière progressive et en fonction de la mise en valeur des territoires.

A cette époque, ce sont donc des motivations d'ordre personnel et mercantiles qui ont justifié l'aménagement territorial dont question plus haut.

1.2 .Du temps de la colonisation Belge, soit du 28 Novembre 1907 au 30 juin 1960 :

L'organisation politique, administrative et territoriale de la Colonie s'est structurée par étape durant près de 30 ans :

* **En 1910, année de l'arrêté royal du 7 mars**, le nombre de districts a été réduit de 15 à 12, à la suite de la fusion de Banana, Boma, Matadi et Cataracte, en un seul district baptisé bas Congo.

Le but poursuivi par ce décret était d'insuffler une certaine efficacité dans l'administration, une rationalité accrue dans les décisions et une réduction substantielle des dépenses. Le décret susmentionné eut aussi le souci de retirer le Katanga de la mouvance Rhodésienne où l'avait confiné le Comité Spécial du Katanga qui en avait la charge.

=====

*** En 1911, ce fut la génération de la subdivision des districts** en entités beaucoup plus petites et donc mieux gérables.

*** En 1912, par arrêté royal du 28 mars,** l'organisation des districts connue une nouvelle réforme consistant en la subdivision de ceux-ci en territoires et en l'augmentation de leurs nombre, qui est passé de 12 à 22.

La justification de cette nouvelle réforme procédait des mesures prises antérieures qui concernaient le seul Katanga, subdivisé en 4 districts et le démembrement des districts de l'Equateur en 2, du Kasai en 2 également, de l'Ouélé en 2 et de Stanley falls en 5 nouveaux districts.

*** Le 28 juillet 1914,** l'organisation des provinces se généralise et les 22 districts existants sont regroupés en 4 Provinces, constituées en vice-gouvernements généraux ci-après :

- Le vice-gouvernement général du Katanga ;
- Le vice-gouvernement général de la Province Orientale ;
- Le vice-gouvernement général du Kongo-Kasai et ;
- Le vice-gouvernement général de l'Equateur.

=====

A cette date, les buts poursuivis par cette nième réforme étaient de rendre visible l'action administrative et instaurer une grande discipline discipline au sein de l'appareil de l'Etat. Il a été aussi question d'instaurer la cohérence et l'uniformité des structures afin de mettre fin à la sélectivité des cas du Katanga et de Stanley falls.

* **En 1922**, les vices gouverneurs généraux deviennent des gouverneurs de Provinces et les districts des provinces deviennent les subdivisions de celles-ci.

* **En 1923** est introduit le district urbain, qui est en fait l'ancêtre de la ville. Jusqu'en 1922, le Congo est subdivisé en 4 provinces, 21 districts et 184 territoires.

* **En 1933**, la colonie est de nouveau répartie en 6 provinces, 16 districts et 104 territoires alors que l'année précédente il y en avait 92 seulement.

L'arrêté royal du 29 juin 1933 a porté, lui, les principes traçant le cadre juridique de référence pour tout nouveau découpage territorial et les compétences des diverses autorités investies des prérogatives de créer les différentes circonscriptions administratives en l'occurrence, le Roi et le Gouvernement Général et a une portée générale en ce qu'il concernait toutes

=====
les subdivisions territoriales du congo-Belge dans son ensemble.

1.3.A l'Accession du Congo à la souveraineté internationale :

Trois périodes caractérisent l'évolution territoriale de la R.D.Congo, à savoir :

a. La Période des pères de l'indépendance :

- **De 1960 à 1965** : le pays est divisé en 6 provinces et comptait 7 villes (chefs lieux des provinces) et la ville de Jadot ville ; 24 districts et 134 territoires ; une trentaine de communes urbaines subdivisés en quartiers avec +/- 11 centres urbains, 39 centres, 523 secteurs et 343 chefferies.

A cette époque, l'on a fait observé une tendance généralisée à l'augmentation du nombre des provinces et à la diminution par contre de celui des territoires. Les villes, les communes, les centres, les secteurs et les chefferies jouissent d'une autonomie, donc assimilables aux entités décentralisées, ou mieux, déconcentrées. Cette tendance aboutit à l'érection des provincettes de triste mémoire.

=====

b. l'avènement de MOBUTU :

- **De 1965 à 1978** : le nouveau pouvoir autocratique a vite fait de réduire le nombre des provinces de 28 à 8, en supprimant les régions et les territoires contestés.

Les Gouverneurs de provinces élus sont transformés en hauts fonctionnaires de l'Etat. Les divisions et subdivisions d'avant l'indépendance sont rétablies sur tout le territoire National. C'est le règne de la centralisation la plus forte que le pays ait connu. Toutes les entités territoriales du pays, à l'exception des villes, perdent la personnalité juridique et l'autonomie de gestion. Il est arrivé même que les collectivités locales (chefferies et secteurs) aient à leur tête des chefs nommés et permutables à volonté. Tout est mis en œuvre pour organiser la suprématie du parti par rapport à l'administration. Le résultat est connu de tous.

- **De 1982 à 1997** : les ordonnances **n° 82/006 et 82/008** appelées "**lois sur la décentralisation**" ont consacré 6 entités territoriales décentralisées et 5 entités territoriales centralisées. Il s'agit en fait de la décentralisation sans transfert réel des compétences ni des moyens.

c. L'interminable transition : 1990-1997

=====
Cette période a connue une valse des lois certes consensuelles, mais toutes éphémères et à prédominance politique.

-Par la **loi n° 95-005 du 20 décembre 1995**, le pouvoir de la transition de la Conférence Nationale Souveraine (CNS)supprime la " Sous région " de la structure territoriale du Congo et instaure des nouvelles appellations.

Cette nouvelle loi politise excessivement le procédé de désignation des membres des organes des entités administratives et institue des exécutifs collégiaux d'avant le 30 juin 1960.

- **Le 17 mai 1997, à l'avenement du pouvoir AFDL**, la loi de la CNS est abrogée et remplacée par le décret-loi n° 81 du 21 juillet 1998 qui va mettre fin à l'existence des organes délibérants et des exécutifs collégiaux des entités décentralisées au profit des organes consultatifs.

Dans l'ensemble, les réformes de l'administration territoriale de la R.D.Congo, de l'E.I.C. à 1998 sont commanditées plus par des motivations politiques que par des mobiles d'ouverture démocratique ou de la prise en compte de la participation du souverain primaire à la gestion de la cité.

=====
Ce sont donc des réformes à caractère juridique qui ne sont pas encrées dans l'évolution sociologique des milieux dans lesquels elles sont opérées.

Qu'en est il alors du prescrit de l'article 4 et de l'aménagement de 26 " circonscriptions électorales " des futures sénateurs ?

Quels sont les enjeux politiques qui soutendent cet « easticieux découpage territorial » et quels sont les risques qu'en courent le pays avec cette nième " bavure politique " du pouvoir 1+4 ?

II. DEVELOPPEMENT

Sans vouloir verser dans un débat juridique dont nous n'avons pas les compétences ni verser dans les positions sentimentales ou émotionnelles, nous voudrions exprimer ici un point de vue d'un observateur avisé et d'un praticien du domaine.

Notre point de vue sera axé sur des principes managériaux, sur les ressorts de l'opérationnalité du prescrit de l'Article dont question plus haut et sur les fondements de l'opportunité ou non de procéder au découpage territorial en R.D.Congo, dans un environnement vicié et instable à tous points de vue.

=====
Historiquement, si nous pouvons critiquer les motivations de l'aménagement territorial de l'E.I.C et la Colonie Congo Belge, il est honnête de reconnaître l'efficacité de l'organisation mise en place à ces différentes époques, eu égard aux résultats palpables du terrain et aux réalisations conséquentes.

Concrètement, il est établi que l'organisation politique, administrative et territoriale de notre pays tant à l'époque de l'E.I.C que de la colonie a permis l'encadrement efficace des populations administrées et a fourni les services de base essentiels à ces mêmes populations, en plus du fait qu'elle a mis en place les infrastructures routières, sanitaires, scolaires et administratives nécessaires.

Bref, l'homme congolais a été pris en charge et suivi de près par l'administration mise en place, nonobstant la rigidité des méthodes et des pratiques belges condamnables.

A l'accession du pays à l'indépendance, les efforts de réorganisation de l'Etat Congolais sont appréciables sur le plan de la forme et de leur contenu et ne méritent aucun éloge quant à leur opérationnalité et où la résolution des problèmes que connaît notre population.

=====
Au demeurant, le peuple s'est plaint contre cette organisation pour tracasseries multiples, extorsions, voies de fait, pillages et destructions méchantes.

L'Economie n'a pas non plus bénéficié d'un encadrement voulu et son délabrement est entre autres conséquent à la lourdeur et à l'inefficacité de l'organisation de l'Etat.

In fine, on peut affirmer que le reajustement administratif opéré en RDCongo depuis l'indépendance à ce jour n'a été que « clone » et non conforme aux objectifs d'un Etat souverain, laïc, démocratique et pluri-culturel.

S'agissant du prescrit de l'article 4 qui stipule, je cite : " Des nouvelles entités territoriales peuvent être créées par démembrement par la présente constitution et par la loi. Pour être érigé en provinces, l'entité territoriale concernée doit disposer d'une superficie d'au moins 50 kms², avoir une population d'au moins 800.000 habitants et être économiquement viable. ".

il y a lieu de relever dès le départ l'inopportunité de la proposition en ce qu'il viole les règles d'éthique politique et de simple bon sens.

=====
Comme en sciences médicales, les sciences de l'organisation et de gestion acceptent et recommandent le principe suivant lequel, la " fonction crée l'organe ". En claire, cela voudrait simplement dire que la mise sur pied ou le réaménagement d'une organisation découle systématiquement d'un problème à résoudre et non le contraire.

2.1.En ce qui concerne le découpage territorial :

De manière générale, il répond aux buts ci après :

1° Efficacité, rationalité et économies ;

2° Rapprochement de l'administration plus près de l'administré ;

3° Résolution des contraintes au bon fonctionnement du secteur économique ; par ex :

Cas des entités peu viables -complémentarité économique dans un ensemble intégré – libéralisation économique dans un même espace c-à-d : libre circulation des marchandises et abolition des barrières douanières-harmonisation des normes en matière d'infrastructures de base (routes rails, voies aériennes et fluviales...) etc.

- =====
- 4° Recherche d'une cohésion culturelle au sein des espaces plus petites ;**
 - 5° Résolution de la question de la représentativité des segments socio-culturels ;**
 - 6° Redistribution équitable des richesses et résolution des conflits violents à caractère identitaire et foncier.**

Techniquement, le découpage territorial est généralement précédé d'un certain nombre d'enquêtes en amont. Il s'agit entre autres des enquêtes sociologiques et anthropologiques du milieu, des études démographiques, hydrologiques et économiques. Ce qui n'a pas été le cas pour celui que nous propose subtilement le parlement de la R.D.Congo.

Il exige, par ailleurs, un climat serein et une consultation préalable des populations concernées. Ce préalable n'a pas non plus été rencontré dans le cas qui nous concerne ; Même le simple inventaire du patrimoine disponible n'a pas été réalisé.

S'il est admissible que le principe du découpage soit levé dans le corps de la loi fondamentale et que sa codification puisse être effectuée dans un texte de loi, il paraît aussi clairement que la question de l'autorité compétente en ce qui concerne son initiation n'a pas été examinée.

=====
Plus grave, c'est après coup qu'une commission scientifique est envisagée au niveau du sénat actuel dont la mission est pourtant prescrite et limitée par l'Accord de Pretoria et la constitution qui en a découlée.

Les vingt-six nouvelles provinces en gestation sont donc constituées à partir des districts existants. L'embettant dans cette approche est que ces districts sont pour la plupart ethniques si pas mono-culturelles. A partir de là, l'on entre de plein pieds dans les " républiques ethniques " et les îlots ingouvernables, inaccessibles aux non- autochtones.

Comme si le passé ne nous a pas enseigné, l'on recourt aux " provincettes " de 1963 dont la fortune et l'expérience amères sont connues de tous. Peut-on, indiquer ce jour, ce qui a évolué dans ces « provincettes » depuis leur fiasco dont question plus haut pour qu'on les rescussite sans pincement au cœur ?

2.2. Dans l'immédiat, le faiblesses du cadre institutionnel en place en R.D.C sont à mes yeux :

- la présence des entités territoriales peu viables (cités, territoires, communes urbaines) ;

- la carence des organismes d'accompagnement de la décentralisation, une sorte de conseil national de

=====
développement des collectivités locales, des intercommunaux etc ;

- conflits de compétences entre villes, communes et territoires ;

-faible participation de la population à la gestion provinciale et locale à travers les organisations communautaires de base et enfin ;

-faiblesses sur le plan de l'exercice des contrôles de légalité, de contrôle budgétaire et de contrôle démocratique.

Au niveau institutionnel, les faiblesses concernent la gestion administrative, la disponibilité du personnel qualifié et la modicité des budgets des collectivités locales dues à la rigidité de la fiscalité locale ; l'absence de formation, de la coordination et le manque des agences spécialisées ; la réticence et la résistance du gouvernement central à mettre en place une véritable décentralisation ou un système véritablement fédéral et à laisser les collectivités jouer pleinement leur rôle en matière de planification, de gestion et de suivi des activités dont les compétences leur ont été formellement transférées.

=====
En plus des faiblesses organisationnelles et institutionnelles ci-dessus, il y a aussi les carences du cadre provincial de pilotage et de coordination des politiques de développement, de gestion et de coordination des aides et celle du système d'information statistiques, etc...

Logiquement, la préoccupation des dirigeants de Kinshasa aurait pu porter sur les lois et mécanismes d'épuration des faiblesses ci-dessus qui sont , en mêmes temps, des enjeux et des défis auxquels le pays est confronté, au lieu de se contenter d'une partition camouflée et tendancieuse de la R.D.Congho.

III. CONCLUSION

En guise de conclusion, je vais affirmer que les spécialistes des questions d'administration post-conflits estiment que les pays qui émergent des périodes prolongées des conflits et des guerres consolident la paix non seulement en reconstituant un gouvernement légitime et inclusif au niveau national, mais également en reconstruisant les frontières économiques et sociales au niveau local .

Une démocratie locale énergique est à la base d'une démocratie saine au niveau national, estiment-ils. La gouvernance locale

=====
étant le fondement de la citoyenneté et de la communauté, il y a lieu d'y recourir en premier lieu.

De l'analyse froide du découpage territorial proposé, il ressort que les décideurs de Kinshasa veulent décidément ébranler la cohésion nationale et l'unité chèrement préservée par le peuple congolais, à l'aune des sacrifices de tout genre.

Il est aussi avéré qu'un découpage territorial ethnique contient en lui même les germes d'éclatements futurs et des revendications identitaires récurrentes et insolubles. En lieu et place de la redistribution du pouvoir d'Etat, ce sera l'effet contraire, et surtout, l'instauration des nouvelles dictatures, cette fois-ci , celles des minorités sur les majorités sociologiques existantes .

Le fait d'atomiser ces minorités et de les instrumentaliser pour des fins manifestement électoralistes et étrangers au pays, entrainera à coup sûr, une déflagration post-électorale généralisée, que le pouvoir actuel de transition n'a ni les capacités ni les moyens matériels et humains pour l'éviter.

Je voudrais dire ici, haut et fort, que le découpage proposé , en plus des appétis gloutons qu'il va susciter dans le chef du politique congolais, il nous semble faire le lit aux envahisseurs de tous bords et aux infiltrés téméraires, et prélude une

=====
partition, cette fois-ci, légale et consentie subtilement par les dirigeants de la R.D.Congo.

La seule démarche qui vaille, aujourd'hui en ce domaine et dans notre pays, est celle de la résorption des faiblesses institutionnelles et organisationnelles relevées ci-haut, c'est-à-dire : celle de l'institution progressive, programmée, concertée et maîtrisée d'un système de gestion fédérale en vue d'une démocratie partagée et participative.

Ansi, les enjeux tels : la reconstruction définitive de la nation congolaise, l'équilibre social et politique par la fin de la crise , le partage des pouvoirs et l'équilibre géopolitique, l'instauration de la démocratie institutionnelle et de la sécurité et l'amorce du développement durable, seront rencontrés le plus rapidement possible .

Le Fédéralisme comme enjeux d'une paix durable, d'une solution possible à la crise de légitimité et à l'instauration d'une démocratie participative est avant tout une approche démocratique qui valorise le respect face à l'identité des peuples et à leurs choix politiques. C'est un concept incompatible avec les définitions populistes de la démocratie , qui ne se fondent pas sur le respect des droits individuels, le processus constitutionnel et la primauté du droit. Il ne s'accommode pas non plus des éléments de la société qui se

=====
croient en prise directe sur les intérêts " supérieurs " ou " réels " de la population .

L'approche fédéraliste intègre la complexité des faits, mieux vaut le " donnant donnant " des négociations interminables - n'est-ce pas là un fidèle reflet de la vie - que l'univers simpliste des jacobins, des léninistes, des militaristes, des fanatiques religieux ou même des nationalistes ethniques à l'ancienne, incapables de composer avec le pluralisme quel qu'il soit ?

L'effondrement des Etats à parti unique, la recherche d'identité, les pressions en faveur de la responsabilisation locale, les demandes d'ouverture et de transparence au sein des gouvernements , et le fait de reconnaître que la " souveraineté " ne constitue plus un absolu dans ce monde de plus en plus petit et interdépendant, tous ces éléments ont remis le concept fédéral à l'ordre du jour .

Nous pensons que la RDCongo a besoin d'un reajustement territorial en lieu et place d'un découpage en règle. Pourquoi ne pas revenir aux quatre provinces regroupées de 1914 que j'ai indiqué plus haut et les doter des pouvoirs réels en vue de consolider, par ce fait, les bases d'un Etat fédéral avenir.

Je dirais même mieux, que l'on doit, à mes yeux, regrouper utilement les districts actuels que l'on veut ériger en

=====

« provincettes tribales », par pool de 4 à 7, afin de constituer des provinces économiquement viables, avec comme préoccupations essentielles, l'agrégation des potentialités, la complémentarité et l'émulation vivifiantes.

Ce qui nous paraît ridicule par rapport à la proposition qui nous est faite, heureusement que le ridicule ne tue plus une certaine classe politique congolaise, est que l'on puisse copier servilement les limites territoriales de l'époque coloniale, sans effort d'imagination ni de créativité.

Lorsque l'on connaît, comme nous l'avons souligné plus haut, les motivations du découpage territorial colonial, il y a lieu de se demander ce que nous faisons de notre indépendance et de l'occasion que nous offre le cours de l'histoire de notre pays pour repenser notre organisation étatique ?

Je me pose aussi la question de savoir si on peut raisonnablement faire des économies avec la multiplication des provincettes ou doit-on opter intelligemment pour la sommation des potentialités et alléger, tant soit peu, les charges consécutives aux crises multiformes qui ont sécoué le pays, et partager ainsi stratégiquement, par bloc consolidé, les aléas du néo-libéralisme ?

=====

A notre avis, il faut arriver en R.D.Congo, à une « ingénierie institutionnelle opératoire » à même d'instituer une démocratie partagée, de procurer la paix et le bien être au peuple congolais qui a tant souffert, dans un pays prospère et unifié au cœur de l'Afrique.

L'architecture institutionnelle et territoriale que nous souhaitons pour notre pays devra intégrer les éléments pertinents de l'organisation des sociétés traditionnelles congolaises et les structurations palliatives locales qui ont empêché l'implosion de la R.D.Congo aujourd'hui.

Les craintes des surcoûts, qui effaieraient les sceptiques envers la démocratie partagée et la configuration organisationnelle que nous proposons, sont faciles à résorber par la simplification des processus décisionnels et l'absence d'une bureaucratie lourde dans une telle démarche.

Bien plus, si une répartition judicieuse et négociée des compétences et des richesses est opérée par un gouvernement central fort et compétent, il y a lieu de dissiper toutes ces craintes.

A mon sens, la détermination actuelle des fiefs électoraux des sénateurs et représentants des intérêts provinciaux nous semble une astuce polluée et un dangereux précédent

=====
intentionnel en vue de la partition du pays et une manière élégante de flouer une fois de plus le souverain primaire.

Conduire le peuple congolais sur cette voie du " partage vertical territorial " est en plus de l'imposture, une escroquerie politique au sommet de l'Etat, une trahison pûre et simple et un suicide collectif programmé et téléguidé.

L histoire et la justice immanente de Dieu compteront un jour les fossoyeur de notre unité et de nos richesses.

J'ai dis et je vous remercie.

IVème PARTIE : NOUVELLES VISIONS, PERSPECTIVES PLUS RASSURANTES

CHAPITRE X : Le fédéralisme et la gouvernance locale en République Démocratique du Congo (FEDERALISM AND LOCAL « GOVERNANCE » IN THE DRCONGO)

Par

Ir. Benoît-Janvier.TSHIBUABUA-KAPY'A Kalubi

Ancien Gouverneur de province et Expert en Management public, en Réformes ; Institutionnelles et Gouvernance locale ; CEBADAC Research Associate

=====

Abstract

Congolese people had just pronounced in favour of Constitution for the third Republic by Referendum in consequence the unitarist form of state in order to avoid chaos and disorder in the country.

As matter of fact, politicians resort to judicial subterfuges, as in the past, in order to come to an agreement between protagonists of "federalism and unitarism".

If the unitarist option has been accepted for understanding fears against the partition of the DR Congo when taking into the count the secessionist persisting vague desires.

Nevertheless, management and rational motivations as well as socio-cultural, historical and political relevant reasons plead for federalism in the DR Congo.

Here is our contribution on that we are intending to demonstrate in this paper.

Résumé

Le peuple congolais vient de se prononcer sur la Constitution de la Troisième République par voie référendaire et, ipso facto,

=====

sur la forme unitariste de l'Etat.. Pour éviter le chaos, on a recouru comme par le passé à des subterfuges juridiques « informes » pour mettre d'accord les protagonistes « fédéralistes et unitaristes ».

Si l'option unitariste a été retenue, c'est en raison des craintes compréhensibles contre la partition du Congo, et surtout, compte tenu des velléités sécessionnistes persistantes. Pourtant, des motivations d'ordre managérial et de rationalité, des raisons socioculturelles, historiques et politiques pertinentes, pensons-nous, militent en faveur de la Fédéralisation de la R.D.Congo. Telle est la démonstration que nous tentons d'apporter dans l'article ci-dessous.

I. INTRODUCTION

Après plusieurs années de Transition, la République Démocratique du Congo amorce l'atterrissage « réussi » ou « forcé » de celle-ci, dont l'ultime étape est l'organisation des élections libres et démocratiques. Le peuple congolais vient de se prononcer sur la Constitution de la Troisième République par voie référendaire et, ipso facto, sur la forme unitariste de l'État. En 1964, à Luluabourg, et en 1992, à Kinshasa, les fédéralistes avaient réussi à prendre le dessus des unitaristes. Tandis que le coup d'État de Mobutu en novembre 1965 et la libération

=====
afdélienne⁴ de Kabila vont redonner succès aux idées centralisatrices du pouvoir d'État avec, comme conséquence inévitable, la dérive dictatoriale.

Les hommes politiques du Congo, pays aux dimensions de l'Europe de l'Ouest sans la Scandinavie, se sont toujours affrontés sur la question primordiale de la forme de l'État. Pour éviter le chaos, on recourt à des subterfuges juridiques « informes » pour mettre d'accord les protagonistes fédéralistes et unitaristes.

Le Congo a connu des fortunes diverses en ce qui concerne la gestion politique et socio-économique jusqu'en décembre 2002. Les Congolais, réunis à Pretoria (Afrique du Sud), dans le cadre du Dialogue Inter-Congolais, ont convenu laborieusement de gérer de manière inclusive la période de Transition en vue de la pacification du pays, de la réunification du territoire, de la restauration de l'autorité de l'État sur l'ensemble du pays et de l'organisation d'élections au plus tard le 30 Juin 2006. C'est, naturellement, sur un fond psychologique trouble et instable que la population congolaise va élire ses futurs dirigeants.

La préoccupation dans la présente monographie est qu'au delà de la question de la forme de l'État et de ses corollaires, il faille recréer un État en crise ou tout simplement liquéfié.

⁴ Alliance des forces démocratiques pour la libération

=====
La plupart des analystes s'accordent sur le fait qu'avec la patrimonialisation de l'État congolais sous Mobutu et même bien avant sous l'Etat Indépendant du Congo(E.I.C), la R.D. du Congo ne répond plus aux critères d'un État moderne selon la tradition européenne, qui sont : un pouvoir institutionnalisé, un appareil administratif, des lois universalistes et un monopole légitimé de l'exercice de la coercition⁵.

D'autres pensent à un territoire bien délimité sur lequel le pouvoir légitime exerce un imperium, donc une souveraineté reconnue de tous, une population maîtrisée et des assises budgétaires réelles pour financer les fonctions précitées.

Enfin, d'autres encore estiment qu'un État moderne implique la fin du patrimonialisme, autrement dit : une coupure nette avec tout lien de propriété éventuel au bénéfice des détenteurs du pouvoir. Ce qui n'est pas le cas de la R.D.Congo aujourd'hui, ni ne l'a été hier aux époques de Léopold II et de Mobutu.

Un effort d'étatisation avait été opéré sur le continent noir, mais il s'est estompé à cause des crises économiques récurrentes dues à des choix politiques inappropriés, à la prédation quasi institutionnalisée et à des conflits multiples qui ont finalement ruiné les chances de la consolidation des évolutions timides connues. Des qualificatifs évocateurs tels "État pré-moderne", "néo-traditionnel et bureaucratico-patrimonial", "État-chefferie", ont été attachés à la R.D. du

⁵ François Kabuya Kalala et Tshiunza Mble : *Patrimonialisation et implosion de l'État en R.D.C : quel avenir pour l'économie ? L'Afrique des grands Lacs : annuaire 2002-2003*, sous la direction de S. Marysse et F. Reyntjens, Centre d'études de la région des Grands Lacs d'Afrique, Anvers, Ed. L'Harmattan, octobre 2003.

=====
Congo. D'aucuns le qualifient aussi d'un État à « économie d'accumulation et rentière ». Il est dès lors facile de comprendre l'ampleur de la tâche de la reconstruction d'un État digne de ce nom au Congo.

Si l'option unitariste a été retenue, c'est en raison des craintes compréhensibles contre la partition du Congo, et surtout, compte tenu des vellétés sécessionnistes persistante. Pourtant, des motivations d'ordre managérial et de rationalité, des raisons socio-culturelles, historiques et politiques pertinentes militent en faveur de la fédéralisation de la R.D. du Congo.

La présente contribution est le fruit d'observations de terrain, à la fois en tant qu'acteur et que témoin dans notre pays depuis près de deux décennies. Deux parties, la composent : après avoir délimité et précisé les contours des concepts de fédéralisme et de gouvernance locale (I), un aperçu historique de l'organisation politico-administrative du Congo aux temps anciens permettra d'indiquer les enjeux du fédéralisme (II).

1. DEFINITION DES CONCEPTS

Le concept de « fédéralisme » prête souvent à confusion : il est assez mal connu à travers le monde où il suscite trop souvent des réactions inappropriées et inspire parfois le sentiment de peur pour certains. Il est bon de revenir à ses origines pour tenter de le caractériser historiquement, institutionnellement et géographiquement et d'en préciser in fine les contours.

=====

La « gouvernance locale », comme toute nouvelle idée, soulève interrogation et pessimisme de la part des partisans de l'État-Nation, mais elle offre des possibilités alternatives qui méritent attention.

1.1. Du concept de fédéralisme⁶

a. Historique et définition

Les spécialistes de la question affirment que le thème ne figure guère dans les ouvrages antiques et classiques de Platon, d'Aristote et leurs disciples, hormis le fait que les ligues des cités grecques en sont, d'une certaine manière, une préfiguration sous la forme de la confédération.

La notion est apparue pour la première fois à la lumière des expériences suisse, hollandaise ou germanique (Saint Empire romain germanique) : Johannes Althusius (1562-1638) considérait la formation d'unions fédérales comme la base de toute politique à l'époque. Son actualité résidait dans la question de l'Empire germanique dont l'organisation fédérale ne fonctionnait plus comme il se doit. De Henri IV et Sully à l'Abbé de Saint-Pierre et à Kant, diverses options pour fédéraliser les États européens furent suggérées. Quelques reflets se retrouvent dans la « république fédérative » de Montesquieu (*Esprit des lois*, livre IX, 1748), qui serait susceptible de fournir une capacité de défense à plusieurs républiques. Montesquieu fut donc le premier à dégager clairement la nécessité d'un certain degré d'homogénéité dans un système fédéral.

⁶ Institut pour la démocratie en Europe, *Réflexions sur le Fédéralisme*, Paris , 26 septembre 2001.

=====
La démarche fédérative, qu'il avait mise en avant, devrait s'incarner pour prendre corps. Elle doit beaucoup, en ce sens, à la Constitution américaine, dite, à juste titre, *The Federalist*, qui regorge d'innovations remarquables. Ce concept de fédéralisme reposait sur la notion d'une double communauté, locale et globale, conçue de manière à favoriser l'harmonie du tout et à permettre le fonctionnement efficace d'un gouvernement local. L'influence du fédéralisme à l'américaine a été considérable, en particulier parce que la Constitution américaine combine le fédéralisme avec la doctrine constitutionnelle de la séparation des pouvoirs. D'une certaine façon, ce nouveau fédéralisme est une séparation territoriale, à la différence de la séparation fonctionnelle des pouvoirs et il implique le contrôle réciproque d'un niveau par l'autre.

Il existe cependant plusieurs façons d'être fédéraliste ; l'important, c'est de souscrire à une idée commune⁷. Les accords politiques axés sur la coopération et l'association s'inspirent de nombreuses sociétés anciennes, des conseils des tribus africains aux pactes des villes-états, en passant par la Confédération iroquoise.

Le concept fédéral moderne est avant tout une notion démocratique qui valorise le respect face à l'identité des peuples et à leurs choix politiques. Il est incompatible avec les définitions populistes de la Démocratie et se fonde sur le

⁷ Bob Rae, Président du Forum des Fédérations, *Guide des pays fédéraux*, McGill-Queen's University Press Montréal et Kingston, London, Ithaca, 2005.

=====
respect des droits individuels, le processus constitutionnel et la primauté du droit. Il ne s'accommode pas des éléments de la société qui se croient en prise directe sur les intérêts « supérieurs » ou « réels » de la population. Le concept fédéral reflète bien la dynamique politique et les notions rivales d'intérêt public. Il tient compte du souhait, souvent exprimé, de limiter l'influence de l'État. Le concept fédéral suppose un dialogue constant et en définitive intègre la complexité des faits.

Le regain d'intérêt pour le concept fédéral tient à plusieurs causes⁸. Malgré toutes les discussions et dissensions entourant le terme, le fédéralisme est devenu une réalité supranationale. La souveraineté nationale n'est pas morte et l'ère de l'État-nation n'est pas révolue. Mais le concept d'un État-nation exclusif et source unique de vérité est clairement dépassé.

Au sein même des pays, les pratiques de gouvernance sont invariablement soumises aux regards de l'opinion politique et économique mondiale et, ce qui importe plus encore, à la primauté du droit.

b. Des principes du fédéralisme

Trois grands principes commandent l'organisation fédérale :

⁸ L'effondrement des États à parti unique, la recherche d'identité, les pressions en faveur de la responsabilisation locale, les demandes d'ouverture et de transparence au sein des gouvernements, et le fait de reconnaître que la « souveraineté » ne constitue plus un absolu dans ce monde de plus en plus petit et interdépendant ont remis le concept fédéral à l'ordre du jour. La dynamique des valeurs qui sous-tendent la démocratie, les révolutions politiques en matière d'identité et de droits de la personne, le double démantèlement de l'apartheid et du communisme bureaucratique, les répercussions de la révolution technologique et les changements économiques inhérents à la mondialisation **y sont pour quelque chose (oral).**

=====

1 - le principe de séparation, suivant lequel les compétences législatives et exécutives sont réparties entre deux niveaux de gouvernement, l'un central (ou fédéral), l'autre local (ou fédéré). En général, l'État fédéral n'exerce que des pouvoirs qui lui sont explicitement attribués. Les autres compétences sont soit réservées aux États fédérés, soit concurrentes et exercées en commun par l'État fédéral et les États fédérés. Lorsque les niveaux existants n'offrent pas de moyens adéquats, il y a lieu de recourir à un centre de décision et à une mise en commun des ressources et des capacités. Le principe de subsidiarité peut alors être mis en œuvre.

2 - le principe d'autonomie : chaque niveau de gouvernement est autonome (ou souverain) dans le domaine de ses compétences et dans les limites imposées par la Constitution fédérale.

3 - le principe de participation : les États fédérés doivent être représentés et participer aux décisions fédérales. Cette participation se concrétise typiquement (mais pas exclusivement) dans le bicaméralisme, où la deuxième chambre représente de manière égalitaire (sur la base d'un État/une voix, ou proportionnellement à leur population) les États fédérés. L'existence d'un noyau dynamique fédérateur implique un équilibre entre les membres de la fédération, entre les grands États fédérés et les sous-ensembles des petits et moyens qui prémunit l'ensemble contre l'hégémonie d'un membre ou d'un groupe de membres.

=====

c. Du fédéralisme et du confédéralisme

Les distinctions théoriques qui existent doivent être incarnées dans une construction politique, qui peut être fédérale ou confédérale.

L'organisation confédérale est historiquement la plus ancienne. Les ligues des Cités grecques, les cantons suisses ou la ligue hanséatique sont des exemples d'organisation confédérale où des États souverains choisissent de limiter volontairement leur souveraineté par des traités internationaux au bénéfice d'institutions communes. Dans ce schéma, puisque les États conservent leur souveraineté, les traités fondateurs sont le fruit de décisions étatiques qui ne peuvent être prises qu'à l'unanimité. Le droit de veto est reconnu à l'intérieur des institutions, ainsi que le droit de sécession. Les sujets d'une confédération sont des États et pas des citoyens. Les décisions prises dans le cadre confédéral sont appliquées aux États, à charge ensuite pour eux de les appliquer à leurs propres ressortissants.

Par contre, une fédération est soumise à des flux de bas en haut et à des actions et rétroactions que le pôle fédéral envoie aux unités membres et surtout à la base constituée par les citoyens. Un des traits qui distingue une fédération d'une confédération est la portée immédiate de ses normes, ses politiques et ses décisions qui s'adressent directement aux citoyens et aux habitants avec effet obligatoire. Pour faire respecter l'équilibre fondé sur la proportionnalité réciproque, les

=====
habitants qui sont tenus de respecter et d'exécuter les décisions communes disposent en contrepartie d'un droit de recours auprès des institutions judiciaires.

1.2. De la gouvernance locale

La gouvernance locale est l'objet d'un regain d'intérêt de par le monde, qui relève de plusieurs raisons. Dans les démocraties établies, de nouvelles pressions sociales découlant des influences de la mondialisation, de l'urbanisation et des migrations humaines croissantes ont amené à réexaminer de quelle manière les villes peuvent mieux faire face à ces défis. Dans les pays qui se sont démocratisés plus récemment, c'est l'occasion de concevoir de nouveaux systèmes de démocratie locale et bon nombre d'entre eux ont pris des initiatives de ce type par le renforcement de la gouvernance locale.

Au sein de toutes les régions du monde, il existe des pays qui émergent de périodes prolongées de conflits et de guerres. Dans de tels contextes, la consolidation d'une paix durable ne consiste pas seulement à reconstituer un gouvernement légitime et inclusif au niveau national, mais également à reconstruire les frontières économiques et sociales au niveau local.

Le gouvernement local est le niveau d'autorité publique vers lequel les citoyens se tournent en premier lieu pour résoudre leurs problèmes sociaux immédiats. C'est le niveau de démocratie auquel le citoyen a le plus d'opportunités effectives de participer activement et directement aux décisions prises

=====

concernant l'intérêt général. La gouvernance locale, grâce à sa plus petite échelle et de l'accent mis sur les problèmes locaux, offre de plus larges perspectives à l'exercice de la démocratie directe. La démocratie directe reflète l'engagement du citoyen face à l'ensemble des questions affectant la communauté. Dans la démocratie représentative, les citoyens choisissent parmi les candidats ou les partis politiques en lice leurs représentants. Ceux-ci prennent des décisions qui font autorité pour l'ensemble de la communauté.

Une démocratie locale énergique est à la base d'une démocratie saine au niveau national. La gouvernance locale est le fondement de la citoyenneté et de la communauté.

Trois principaux éléments de la démocratie dans la sphère locale sont significatifs :

- la gestion de conflits, c'est-à-dire les efforts et les initiatives visant spécifiquement à prévenir, gérer, apaiser et résoudre les conflits ;
- la représentation par des élections dans lesquelles des candidats se présentent, des votes sont émis, des vainqueurs sont désignés et des dirigeants élus sont choisis ;
- la participation, par le biais de laquelle l'engagement des citoyens dans la prise de décision est plus directe, avec une contribution active de toutes les composantes de la population par l'intermédiaire de processus consultatif.

2.3. De la paix

=====
Les principes en faveur d'une culture de la paix ont été énoncés depuis un certain nombre d'années à travers des instruments normatifs, des déclarations et des plans d'action, à commencer par la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Selon la définition des Nations unies, la culture de la paix est un ensemble de valeurs, d'attitudes, de comportements et de modes de vie qui rejettent la violence et préviennent les conflits en s'attaquant à leurs racines. La paix ne tire pas ses origines des traités. Elle est le fruit des soins particuliers accordés au respect des valeurs, des attitudes et des comportements pacifiques qui insufflent l'énergie vitale nécessaire à la mise en œuvre des principes de la coopération, de la non-violence, des droits de la personne, de la diversité culturelle, de la démocratie et de la tolérance. La paix est une condition du développement durable. Le développement est une condition essentielle à la paix dans l'esprit du nouveau concept de la sécurité humaine.

2.4. De la légitimité

Généralement, pour définir cette notion complexe, on essaie de l'opposer à la légalité, et de la distinguer de celle-ci. La légalité peut se définir comme la conformité à un ordre juridique, constitutionnel ou législatif, préétabli. Ainsi, est légal tout ce qui ne porte pas atteinte à un élément de cet ordre juridique. À l'opposé, la légitimité apparaît comme l'état de ce qui est accepté par l'ensemble du peuple. Il y a donc une référence à l'acceptation du pouvoir, à la reconnaissance par le peuple du

=====
fait que le pouvoir est exercé de manière naturelle. La plupart du temps, il n'y a pas de différence entre ce qui est légal et ce qui est légitime, à l'intérieur d'un État. C'est le pouvoir légal qui est légitime, et c'est le pouvoir légitime qui est légal. Mais dans certaines hypothèses, il y a une différence, une distorsion entre le pouvoir légitime et le pouvoir légal.

Prélot estimait que le pouvoir tient moins à la puissance de celui qui l'exerce qu'au consentement de celui qui le subit. La légitimité apparaît lorsqu'une majorité d'individus accepte le pouvoir. Il faut qu'il y ait adhésion au pouvoir, cela conduit à évoquer la théorie de l'adhésion et le rapport entre adhésion et légitimité.

2. ENJEUX DU FEDERALISME

2.1. L'ORGANISATION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE DE LA R.D. DU CONGO AUX TEMPS ANCIENS⁹

Dans le Congo ancien, le clan assurait la transition entre le champ de la parenté et celui de la politique. La politique était une excroissance du cercle familial car les clans pouvaient être hiérarchisés entre eux au sein de l'ethnie ou des groupes d'ethnies. À titre d'exemple il y avait le clan « aîné », le clan « cadet », le clan « époux », le clan « épouse » et le clan « royal », démarqué des clans « roturiers » et « esclaves ».

⁹ Isidore Ndaywel, *Histoire générale du Congo : De l'héritage ancien à la République Démocratique*, Ed DUCULOT, 1998, Paris.

=====
C'est le langage familial qui avait cours avant le langage politique.

Avec la découverte des anneaux de cuivre et de la hache de parade à manche clouté, on peut situer l'existence d'un pouvoir hiérarchique et politique au Congo au début du IX^{ième} siècle, à l'époque du Kisalien ancien. Il est certain que cette précision chronologique concerne en plus du Nord Katanga, la savane du Sud, spécialement sa façade Ouest et l'ensemble du pays vers le début du second millénaire.

Pour trancher les conflits en dehors du lignage, ou opposants deux groupes familiaux, on a promu le village où la pratique politique pouvait s'exercer. C'est une organisation qui s'est généralisée, alors que pour résoudre des conflits inhérents au partage de la terre, on créa des associations de villages, donc de chefferies. C'est une pratique des peuples des savanes. La présidence dans la chefferie revenait à l'Aîné des chefs du village. De plus, on l'ennoblissait et il devenait aristocrate. Ainsi sont nées les aristocraties cheffales. Les pouvoirs revenaient à ces clans dont l'individu en place n'était qu'un représentant. Les changements de dynastie n'intervenaient qu'en cas d'éviction du clan en place.

La chefferie est la structure générale ; elle subsistera au sein des structures étatiques, tels les royaumes et les empires où elle acquerra le statut de « province » du royaume. Ceci est en fait la structure la plus classique du Congo ancien. L'association des chefferies et la parenté clanique entre différentes

=====
aristocraties constituent une hiérarchisation de type familial d'où est née la structure royale, dotée d'un pouvoir suprême virtuel représentant non pas un individu mais l'ensemble du clan « royal », dont les différentes sections dirigeaient des chefferies en présence. La chefferie, ou seigneurie, existe lorsque la distribution de la pratique politique s'effectue à deux niveaux : celui du village et celui de l'association de villages.

Le royaume est reconnu lorsque la distribution de la pratique politique dépasse les deux niveaux et qu'elle comporte un troisième ou quatrième niveau. Il y a dans ce cas, plusieurs instances hiérarchisées entre elles : un chef de village, un chef de groupe de villages (chefferie – province) et un chef de l'ensemble de la société politique (royaume – empire). La différence minimale entre le royaume et l'empire réside dans l'étendue du terroir. Le dernier disposant d'un vaste territoire, mais moins structuré au point de vue de l'exercice du pouvoir. Ainsi l'Empire Lunda regroupe les Royaumes de Kazembe, du Mwant Yav et du Kiamf avec comme caractéristique principale l'unité de l'empire et la même culture politique. Le royaume et l'empire sont les deux structures véritablement étatiques dans lesquelles la pratique politique s'exprime dans toute sa complexité. Ce sont des réalités inter-ethniques, indépendantes de l'ethnie.

Ce phénomène, pour le Congo, nous renvoie à cinq foyers politiques avec chacun une culture politique particulière

=====
caractérisée par son modèle d'organisation et une terminologie politique qui soient propres.

- Le Foyer Mongo, vraisemblablement le plus ancien, son centre s'est localisé au sud de l'Équateur ;
- Le Foyer de l'Ouest, le plus prolifique. Il compte à son actif la production d'une pléiade de royaumes dans la région côtière : Bungu, Kongo, Matamba, Angola, Loango, Kakongo, Musuku et peut être aussi Makoko (Teke) ;
- Le Foyer du Nord Katanga est le plus connu. Ses principes d'organisation sont à la base de la construction des deux édifices politiques les plus prestigieux du Congo, l'empire Luba et l'empire Lunda.
- Aussi connu que le précédent, il y a le foyer des Grands Lacs. Il a élaboré, en dehors des frontières, plusieurs royaumes (Ouganda, Rwanda, Burundi) et justifié, parmi nous, l'existence de l'organisation centralisée des populations du Kivu Central ;
- Enfin, le complexe politique soudanais, qui est à la base des structures centralisées Zandé, Mangbetu et Ngbandi.

2.2 LE FEDERALISME ET LA GOUVERNANCE LOCALE : enjeux d'une paix durable, d'une solution possible à la crise de légitimité et à l'instauration d'une démocratie participative¹⁰

a. Le patriotisme face au défi de la construction d'une nation fictive

¹⁰ Hervé MAHIKA-MOUNKALA , *À propos du fédéralisme* , Congopage , 13 Juillet 2004.

=====
La tradition française définit la nation comme un vouloir vivre collectif, une communauté de destin entre des individus s'étant librement déterminés. La nation s'identifie d'abord à un territoire puis à la volonté clairement exprimée des composants égaux de dépasser la tradition pour l'objectivité communautaire. Elle ne naît pas d'un décret, comme la déclaration d'indépendance. Elle n'est pas un slogan, elle se vit. Le discours politique congolais se révèle démagogique et hypocrite. Les mots clés de celui-ci, empruntés au lexique de la colonisation (patrie, nation, union) apparaissent vides de tout sens, puisqu'ils ne sont vécus d'aucune manière ni montrés en exemple nulle part. Les politiques exaltent une nation d'individus égaux aux attaches culturelles négligeables, alors que nul n'en voit la manifestation.

Or, il s'avère que sans l'attachement général à une certaine idée partagée de la communauté, ce qui se nomme le patriotisme, l'émergence d'une conscience collective et d'un engagement vers le développement ensemble et dans la paix est une utopie. La méfiance est au cœur de la société, la différence en est la norme. Le système politique qu'on propose est ancré dans un unitarisme injustifié, dans une société plurielle qui exige des populations le nationalisme ou rien.

Pourtant, on ne peut pas conclure que ce moteur essentiel du développement n'existe pas parmi les Congolais. Mais simplement que ce patriotisme là n'est pas national, il est régional. Il nous faut donc un nouveau pacte républicain,

=====

scellant l'accord entre peuples, avançant chacun au nom de sa Province ou de sa communauté linguistique, pour déterminer un pouvoir national librement consenti, et collectivement partagé, exprimant la volonté de vivre ensemble unis, dans le respect de nos diversités . Il est temps de démentir le postulat qui prétend que l'enjeu démocratique et républicain réside dans la recherche illusoire d'un État-nation, irréaliste à court et moyen terme.

Le patriotisme provincial est une richesse spirituelle en tant que peuples. Pourtant, sans démonstration et d'ailleurs sans succès, les politiques nous invitent à l'abandonner au nom d'un Etat-nation chimérique qui n'a pour seule justification que le fait qu'il est le modèle de notre colon,₂

Le borbier unitaire étouffe inutilement les énergies qui auraient pu contribuer au développement.₂

Il est indéniable d'affirmer que le pluralisme national et culturel est la spécificité des sociétés africaines. Chemin faisant, force est de créer un authentique modèle de l'État de droit démocratique, dont l'hétérogénéité des peuples et des cultures est le facteur structurant le champ politique et constitutionnel. Cette problématique ne peut se régler que par la construction d'un autre modèle de l'État et de démocratie adapté à l'histoire, à la culture et aux logiques sociales de nos sociétés plurielles, par opposition à la démocratie des sociétés homogénéisées et unifiées, incarnées par L'État-nation. Un tel État nation est

=====
peut-être idéal, mais qui il a mis mille ans à se bâtir dans les pays que nous envions.

Si la paix n'était que le seul avantage du fédéralisme, et que les indépendances des entités fédérées étaient inéluctables, selon une critique sans fondement souvent opposée à ce système, n'est-il pas préférable que d'endurer un Congo devenu un enfer sans intérêt et sans perspective ? Nous n'en sommes pas là, et le fédéralisme offre plus que la paix.

b. Le fédéralisme pour l'équilibre social et politique

Sous une réorganisation fédéraliste, la R.D. du Congo incarnera en Afrique centrale, un État compatible par sa nature démocratique, son droit, son histoire, sa culture, avec les logiques sociales des sociétés plurinationales qui lui donnent corps et signification.

b.1. La fin de la crise et le partage des pouvoirs

Le fédéralisme est le meilleur dénouement de la crise congolaise. Si toute la classe politique, accepte le principe fédéral de l'État et entériné par le peuple majoritaire en référendum, tous les hommes politiques exilés dans la capitale et à travers le monde, se rendront directement dans leurs fiefs provinciaux pour y participer à l'organisation du futur système local, sans se nuire les uns aux autres. Il n'y aura plus de terrain commun d'achoppement entre les grands groupes rivaux macro ethniques ou provinciaux. Le fauteuil de Président de la fédération perdra son importance, grâce à la réduction conséquente de ses pouvoirs en faveur des entités fédérées.

=====
Le conflit politique qui nous oppose, c'est qu'il n'y a qu'un fauteuil pour 11 Provinces, bientôt 25 (Kinshasa comprise), et la solution première du fédéralisme c'est d'offrir 11 ou 25 fauteuils pour 11 ou 25 Provinces, en éliminant les « effets apartheid » de dominants/dominés.

Chacun disposera dans sa province des mêmes compétences, sans être subordonné à qui que ce soit, pas même au Président de la fédération, celui-ci étant en charge des tâches régaliennes spécifiques, telles que la défense, la sécurité nationale, les affaires étrangères, la promotion du pays..., responsabilités dont il a seul la compétence. Les provinces gèrent, notamment, les dossiers en matière d'éducation, de culture, de santé et de sécurité sociale, de justice, de tourisme, de transports et travaux publics intérieurs, de télécommunication, d'aménagement, de police, de logement, d'exploitation de leurs ressources propres. Les responsables provinciaux administrent leurs territoires et gouvernent sur leurs économies, de la concertation à l'exécution.

b.2. L'équilibre géopolitique et juridique

Le Parlement régionalement équitable, est impossible à déséquilibrer d'un point de vue ethnique. D'autre part, chaque sénateur n'étant redevable que de sa province, le risque de vote corrompu pour obtenir les faveurs de l'Exécutif fédéral serait écarté. Dès lors, les majorités qui se dégageront se feront au cas par cas et ne pourront avoir d'autres motivations

=====

que l'objectivité et la défense des administrés. Les abus des gouvernements provinciaux peuvent être sanctionnés par le Parlement bicaméral, qui ne peut souffrir de l'influence de la supériorité numérique d'une ethnie ou d'une alliance macro-tribale, en raison de l'équité du nombre de provinces et de la représentation des citoyens qui assure l'équilibre de l'architecture.

La même configuration d'équilibre se retrouve dans les institutions juridiques fédérales, puisque chaque province présente un nombre égal de juges à la cour suprême ou toute autre institution fédérale. Fédéraliser la R.D. du Congo est la chance de repartir à l'origine de notre société, afin d'établir un pacte juste et désiré de cohabitation pacifique et équilibré et d'établir les règles d'entraide entre toutes les entités congolaises.

Aucun contrôle ethnique n'est nécessaire pour s'affirmer membre-citoyen d'une province, si au moment de la création du fédéralisme, il est admis qu'est membre d'une province donnée, tout Congolais faisant le libre choix de celle-ci, qu'il y ait des attaches ou pas. Le droit de circulation et d'établissement des personnes physiques et morales comme des biens étant libre sur toute l'étendue du territoire congolais. Le fédéralisme redonnera foi en la justice congolaise, ceci constituant un réel progrès vers la confiance, et de là vers la nation.

=====

c. Le fédéralisme pour la démocratie et la sécurité¹¹

c.1. Pour la démocratie institutionnelle

La démocratie est garantie par le fédéralisme, si le dirigeant de l'Exécutif fédéral est réellement dépossédé des pouvoirs extraordinaires qu'accordent les régimes africains aux gouvernants et dont ils ont toujours abusé. La configuration qu'on nous propose ne peut fonctionner et les pouvoirs exorbitants octroyés au Président de la République ne peuvent qu'engendrer conflits et récriminations futurs. Le fédéralisme donne à tous les groupes du pays une légitimité égale, ce qui rend les pouvoirs réellement indépendants les uns des autres, et non découlant hiérarchiquement, chacun étant issu de souverainetés différentes et parallèles à la fois. Le citoyen, en tant qu'électeur, choisit le projet qui lui conviendra pour son environnement immédiat et agira à la fin du mandat directement sur la personne responsable de ses attentes sans que celui-ci ne se couvre derrière un lointain chef, résidant à la capitale et qui jamais ne viendra sur les lieux.

Le fédéralisme, c'est donner plus de place à la participation de plus de personnes. Permettre plus d'efficacité dans la lutte contre les fléaux, ouvrir un large panel à la proposition de projets, l'exécution, le suivi et le contrôle direct au résultat par la multiplication des parlements, des conseils économiques et autres antennes sociales. L'ethnicité qui prime dans le régime unitaire pour cause d'adversité, perdra sa raison d'être, laissant

¹¹ Ibidem

=====

place à la politique rationnelle et critique à l'intérieur des régions.

c.2. Pour la sécurité et la paix

Le fédéralisme est le meilleur rempart à l'insécurité qui est devenu le souci majeur de tous les groupes ethniques et provinciaux. Aujourd'hui, les milices au service d'un homme ou d'un clan constituent le socle de l'« armée nationale » et, sement la mort et la désolation. Avec le fédéralisme, les provinces organiseront leurs propres forces de police et assureront elles-mêmes la sécurité de leurs populations. La présence militaire est soumise à des règles strictes et égales à toutes les Provinces, sous le contrôle du Sénat. Aucun déplacement, aucune construction, aucune occupation ne pourra être opérée par les forces armées, sans le consentement de ce Sénat et des gouvernements provinciaux concernés.

Les conflits ethniques que nous connaissons s'apparentent à des guerres entre peuples étrangers. Les imbrications claniques et lignagers au sein d'une même province interdisent certains excès grâce à une médiation quasi familiale, supplantée en cas d'échec, par la médiation fédérale, qui se compose de tous les représentants du reste du pays. Toutes ces volontés sont contraintes à l'objectivité car n'ayant aucune implication dans la marche de la province en cause.

d. Adéquation du fédéralisme aux structures géographiques et humaines

d.1. L'adéquation

=====
Lors du serment du Grütli donnant naissance à la Confédération helvétique, à la fin du XIIIème siècle, la population n'atteignait pas un million d'habitants. Huit siècles plus tard, les Suisses ne sont que 7,3 millions. Jadis, certains prédisaient au fédéralisme américain qu'il ne se maintiendrait pas longtemps, à cause de l'immensité du territoire. Le pouvoir fédéral, si loin et peut-être plus pauvre que l'État sécessionniste, ne fera que constater. Aujourd'hui, prise isolément, la Californie est le cinquième État le plus riche du monde, mais ni cet État, ni le Montana voisin plus pauvre ne songent à quitter les États-Unis d'Amérique.

La fédération est le résultat d'une disposition sociologique particulière qui requiert une organisation par groupes autonomes. Elle n'est pas subordonnée à des questions de superficie et de nombre d'habitants.

Parmi les pays unitaires, on constate que la microscopique Guinée équatoriale, la grande France et la Chine surpeuplée s'administrent sous la même forme unitariste, avec des résultats très différents.

Dans le monde des pays fédérés on trouve des pays de petite superficie (Emirats Arabes Unis 77 800 km²) et de grande superficie (Russie), des pays très peuplés (USA) et d'autres moins peuplés (Suisse), des démocraties confirmées (RFA) et des régimes instables (Nigeria), de fortes densités (Inde) et de faibles densités de la population (Canada, Australie), des pays sans accès maritime (Brésil) et des plats pays facilement administrables (Belgique)...etc.

=====
Le fédéralisme yougoslave s'est terminé en sang, le divorce tchécoslovaque a été pacifique. D'autres unions fédérales ne souffrent d'aucune remise en cause, tandis que de vieux pays jacobins sont secoués par des velléités séparatistes. Même la guerre froide a transcendé ces systèmes d'administration de manière égale : il y avait des pays fédéraux des deux côtés du rideau de fer.

La mise en place d'un fédéralisme n'est donc pas déterminée par des critères géographiques ou numériques mais socioculturels et historiques, dont la R.D. du Congo présente un condensé plus qu'exhaustif. Pour le cas nigérian, souvent opposé à ce modèle en Afrique, on oublie que ce pays n'existerait plus aujourd'hui sans le fédéralisme à qui il doit sa relève après la guerre du Biafra.

Les autres pays d'Afrique, où se succèdent des guerres toujours pour les mêmes causes d'incompatibilité du système avec des sociétés plurielles, notamment le Tchad, la R.D. du Congo, la RCA ou la Côte d'Ivoire, ont tout à gagner en se réadaptant, au risque de disparaître par génocides cumulés.

d.2. Géopolitique interne aux provinces fédérées

La question de créer une fédération pour chaque ethnie ne se pose pas. Chaque province fédérée fonctionnant elle-même comme une fédération pleine, les sous-groupes intérieurs sont représentés par des subdivisions administratives et politiques cohérentes, jouissant à leur tour d'une démocratie locale.

=====
Chaque province doit avoir la liberté de s'organiser pour donner un rôle aux élus, selon les spécificités locales et sous le contrôle neutre des autres provinces représentées au centre par le Sénat.

CONCLUSION

Le projet de paix civile et de mise en place de meilleures conditions de travail pour tous est une révolution intellectuelle en rupture avec le culte opaque de l'Etat-nation, dont la crise et les mutations ont révélé l'incompatibilité avec les logiques de nos sociétés plurielles. La formalisation juridique d'un nouvel ordre politique fera des constitutions démocratiques l'oeuvre des populations elles-mêmes, une mise au service de la liberté et de la productivité, et non de celui d'un homme ou d'un groupe, comme moyen de domination politique. Cette démarche fait du relativisme historique et social, une contribution à la civilisation de l'universel.

Au regard des enjeux susmentionnés, le pouvoir de la troisième république en R.D. du Congo devrait être géré de manière horizontale pour balayer les segments majeurs du substrat socioculturel congolais et intégrer un effort accru de délocalisation du combat politique vers la base. De cette façon, on pourra promouvoir un leadership crédible, de qualité et jouissant d'une légitimité réelle, capable de maîtriser les enjeux des multiples fractures qu'a connue la

=====
société congolaise et les défis majeurs à relever. Au demeurant, l'exercice du pouvoir d'État en R.D. du Congo devra quitter sa nature oligarchique et épouser des contours populaires et démocratiques pour mériter la confiance des mandants.

Les fractures importantes provoquées par des crises diverses, les distorsions énormes imprimées dans les mécanismes étatiques, ainsi que les dégâts majeurs portés au tissu économique appellent un nouveau type d'organisation étatique, en vue de partager équitablement la charge du redressement et la redistribution des produits des richesses du Congo aux congolais d'abord.

Le profond « sentiment national » qui transpire manifestement dans toutes les prises de position des populations congolaises et leur désir ardent de mettre en œuvre prochainement la solution des tracas qui les accablent militent en faveur d'un faisceau maîtrisé de « pouvoirs locaux », jouissant d'une « autonomie constitutionnelle », attelés à un pouvoir central fort mais concentré sur des questions de souveraineté, de défense et des relations extérieures, à l'instar du régime présidentiel américain qui convient mieux à nos traditions.

Le Congo Kinshasa devra s'ouvrir sur l'extérieur en partant de son espace géophysique, en vue d'un « partenariat responsable » et non d'un « assujettissement à la prédation » internationale ou de voisinage. Il est donc impérieux, pour toutes ces questions de fond, d'obtenir un double consensus, à savoir celui des peuples du Congo et celui des citoyens

=====

congolais pour être sûr que l'on va rencontrer les aspirations de tous et satisfaire leurs attentes et les espoirs de paix, de démocratie, d'unité dans la diversité et de prospérité.

D'aucuns rétorqueront qu'une telle vision menacerait l'unité de la R.D. du Congo et conforterait la thèse de la partition de ce pays. Dans les faits, la nation congolaise s'est constituée à l'aune des vicissitudes qu'ont endurées les « ethnies nations » qui la constituent et ce, depuis les violences léopoldiennes en passant par la rigidité de la colonisation belge et la prédation éhontée de ses filles et fils durant le long règne Mobutien, les pillages et les humiliations des modestes nations voisines introduites au pays par une nouvelle classe politique issue de la diaspora, sans connaissance réelle des rouages de l'État et, ne peut être aucunement ébranlée par un partage équitable de responsabilités et une juste redistribution de richesses.

De toute évidence, par quel mécanisme les quatre cent cinquante « ethnies-nations » congolaises vont-elles se partager un territoire qu'elles occupent de manière hétérogène ? Et même dans l'hypothèse où ces « ethnies-nations » se regrouperaient par grands ensembles linguistiques, le résultat possible serait la mise sur pieds d'un " bon État Fédéral" à l'instar des États-Unis d'Amérique ou du Royaume de Belgique. Et sur ce dernier point les congolais se sont, en majorité, prononcés favorablement en 1964 et lors de la Conférence nationale souveraine en 1992.

=====

Même dans l'hypothèse où l'on penserait à la résurgence des anciens royaumes et empires, rien ne se passerait, parce qu'ils ne couvriront plus l'ensemble du territoire physique congolais actuel : les populations congolaises, tout en acceptant des « guides éclairés », de par la conception africaine du pouvoir, ne voudront aucunement réinstaurer des monarchies après quarante-cinq ans de République.

En tout état de cause, se contenter d'une unité de façade et d'une centralisation inutile des pouvoirs ne résout aucun problème identitaire ni tout autre ; la preuve en est le refoulement des Kasaiens et les conflits interethniques de l'Est, et tant d'autres qui se poursuivent, ainsi que la paupérisation de la population d'un pays bien pourvu en potentialités.

L'évolution historique évoquée précédemment démontre que la R.D. du Congo, tant dans ses temps anciens qu'à l'époque de son accession à la souveraineté internationale, présentait des prédispositions socio-culturelles et géopolitiques favorables à un État fédéral. Les craintes des uns et des autres ne se justifient pas, car aujourd'hui comme hier, les velléités sécessionnistes et les propensions à la balkanisation ont eu pour causes, le partage de pouvoir et de redistribution du produit des richesses, ainsi qu'à des luttes géopolitiques. L'État unitaire fortement décentralisé n'a pas non plus empêché tout récemment la partition de fait actuelle.

Il est nécessaire de formaliser et de capitaliser le dynamisme local et l'émulation conséquente. Il est question de lever cette

=====
option, quitte à structurer la démarche en prenant soins de poser des gardes fous constitutionnels et de fixer des critères objectifs d'évolution, un échéancier raisonnable, et enfin, d'instituer une autorité constitutionnelle chargée de la question. C'est sur la base de la sommation des diversités, de la reconnaissance mutuelle, du respect de l'altérité de chacun et de l'adoption d'un schéma institutionnel fédéralisé et participatif que l'on peut reconstruire ensemble une grande nation prospère et solidaire au cœur de l'Afrique.

Bibliographie

AGIR ICI-SURVIE (1997) Dossiers Noirs de la Politique Africaine de la France n° 6, Jacques CHIRAC ET LA FRANCAFRIQUE : Retour à la case Foccart ?, ED. L'Harmattan - France.

AGIR ICI-SURVIE (1997), Dossiers Noirs de la Politique Africaine de la France n°9 , France-Zaïre-Congo : 1960-1997, Echech aux Mercenaires , Ed. l'Harmattan , France.

BANGENDA, Patient (2003) Le Congo malade de ses hommes : crimes , pillages et guerres , Ed Luc Pire , Wandre , Belgique.

BANYAKU LUAPE, Eugène (2004) Les Enjeux Electoraux en RDC , CIEDOS , Université de Kinshasa.

BARACYETSE, Pierre, (1999) L' Enjeu Géopolitique des Sociétés Minières Internationales en République Démocratique du Congo (ex- Zaïre) : SOS RWANDA - BURUNDI , Buzet (Belgique).

=====
Cadre d'Evaluation de la Démocratie d'International (2001)
IDEA .

CONFERENCE SUR LE KIVU,(2003) Université d'Anvers.

CONGRES INTERNATIONAL DE LUBUMBASHI (2003) Quel Etat pour l'Afrique de Demain ? Le cas du Congo Kinshasa , Termes de référence.

DE VRIES, Michel, (2003) Rôles et responsabilités des collectivités locales et autres, Seconde Conférence Régionale Internationale de Yaoundé sur la Gouvernance partagée : Lutte contre la pauvreté et les exclusions.

DIESTRICH, Christian (2002) Economie criminalisée des Diamants dans la R.D.Congo et les pays voisins ; Document hors série n°4 ; Partenariat Afrique Canada ; International Passe Information service – Network Mouvement for Justice and Développement.

DIRK BEKE (2003) Décentralisation comme mode de répartition des compétences politico administratives en Afrique Centrale, Conférence tyenue à Yaoundé au Cameroun.

DIRK BEKE, (2002) Décentralisation et Développement (Ruga/Ruca), ua-IOB/IPGD-Univesité de Gent.

EKWI (2003) Rapport de mission d'identification des principaux dysfonctionnements des processus de planification et de budgétisation dans la perspective de décentralisation : Kananga et Matadi; Apnurc/za/00/004.

FAO, (1997) Comprendre, analyser et gérer un processus de Décentralisation :Expérience de la FAO en matière de

=====
Développement rural décentralisé , Coll. Décentralisation et
Développement rural, n°1, Rome, FAO-SDA .

GREFFE Xavier (1984) Territoires en France, les enjeux
économiques de la Transition. Ed ; Economica 49, rue Héritage,
75015 Paris.

GREFFE, Xavier,(1992) La décentralisation : repères .Editions
la Découverte, Paris, France.

Guide des pays fédéraux (2005) McGill-Queen's Universiy
Press, Montréal et Kingston. London. Ithaca .

IDEA (2002) Manuel sur la Participation, la Représentation, la
Gestion des Conflits et la Gouvernance : la Démocratie au
Niveau Local.

IDEA (2003) la réconciliation après un conflit violent.

INSTITUT POUR LA DEMOCRATIE EN EUROPE (2001)
Réflexions sur le Fédéralisme , Paris.

KAGABO PILIPILI (1990) Etablir la paix entre le Zaïre et la
Belgique : Lettre ouverte au Professeur Jacques Vanderlinden
de l'Univesité Libre de Bruxelles et postscriptum , C..A.U..A,
Bruxelles – RIXENSART.

KAMARHATI MOINDO, M, Léonard (1999) Regard sur les
Conflits des Nationalités au Congo : cas des hutu et
tutsi /Banyamulenge aux Kivu : aspect géopolitique ; Ed. YIRA,
Kinshasa.

=====

KIONI KIABANTU, A-R, (1998) La R.D.Congo face aux défis du 21^o Siècle. Hommage à Michel Norro, Académia Bruylant, Belgique.

La loi Fondamentale Belge du 19 mai 1960 relative aux structures du Congo (2003) Pour un Commonwealth entre le Congo, le Rwanda, le Burundi et la Belgique ; Académia , Bruylant, D/2003/4910/28 .

LEVY, Joël (2005) L'UDPS au Pouvoir : L'autre façon de gouverner, UDPS.NET.

LWABANDJI LWASI (2004) la Décentralisation dans le Contexte actuel de la R.D.Congo : est-ce un salut pour le Développement ou un chemin pour le KO ? Conférence tenue au CDH, Bruxelles.

MAHICKA –MOUNKALA, Hervé (2004) A propos du Fédéralisme, Congopage.

MAKOLO JIBIKILAYI, (2000) Villes et Communes en R.D.Congo : quarante années d'expérience : Bilan et Nouveaux défis :1957_1997 ; 1958_1998. Ed. de l'Association Congolaise des Sciences Administratives. B.P. 20.671/ Kinshasa XV. R.D.C.

Manifeste du Parti du Renouveau (PAR) (2002) Kinshasa

MARYSSE, S, et REYNTJENS, F.(2003) L' Afrique des Grands Lacs , Centre d'études de la Région des Grands Lacs d'Afrique d'Anvers, Ed. L'Harmattan, France .

MUZIGWA BIN Kashema, Laurent (2002) Politiques linguistiques et Processus de Paix dans les pays des Grands

=====
Lacs africains, exposé présenté à l'Université Marc Bloch,
Strasbourg II, France.

MWAYILA TSHIYEMBE, Trudon (2002) Typologie de la
Conflictualité anarchique et perspectives de paix dans la Région
des grands Lacs, université de Nancy II , Paris .

NDAYWEL Isidorel,(1998) Histoire Générale du Congo : De
l'héritage ancien à la République Démocratique, Ed DUCULOT,,
Paris, France.

RAPPORT FINAL (2002) Dialogue Inter congolais, Kinshasa.

RUHIMBIKA, Manassé (Muller) (2002) Les Banyamulenge (Congo-Zaire) entre deux guerres , Ed. L'HARMATTAN, France.

SOULEYMANE, NASSER (2003) Cadre d'analyse et de
programmation des activités relatives à la réforme de
l'Administration Publique Congolaise et, la mise en œuvre de la
stratégie transitoire en RDC ; Apurimac.

TSHIBUABUA_KAPY'A Kalubi, Benoit-Janvier (2004)
Décentralisation et Prévention des Conflits internes en
R.D.Congo : Termes de référence – Notice méthodologique.

**SUITE AUX EPISODES REPETES DE L'INSECURITE DANS
LE KIVU, LE PEUPLE ATTENT DE KABILA LA VERITE !**

Président Joseph Kabila, dites la vérité au peuple congolais

31-08-2007

=====

Lentement mais sûrement, le président Joseph Kabila achemine la République démocratique du Congo vers le contrôle total par les ennemis du peuple congolais, nommément Yoweri Museveni de l'Ouganda et Paul Kagame du Rwanda.

Bien qu'élu démocratiquement sous le slogan de l'amour de la patrie, le président Joseph Kabila, à le juger par ses actes patriotiques, suscite plus d'inquiétudes que d'assurances pendant que les Congolais qui ont hérité une culture politique pourrie des trente-deux ans de la dictature de Mobutu sont embourbés à se laisser facilement corrompre en monnaie de singe pour servir Paul Kagame et Yoweri Museveni, deux ennemis jurés du peuple congolais qui ont commis un génocide qui a coûté la vie à plus de sept millions des Congolais.

Aussitôt que Kabila prend le pouvoir à Kinshasa, l'armée Congolaise qui verse son sang pour défendre un des pays les plus riches du monde en ressources minières; continue d'être clochardisée, mal nourrie et impayée dans plusieurs provinces du pays. Pour un pays en guerre, ceci est un élément révélateur d'une politique qui vise à affaiblir l'armée congolaise, seule garante de la nation. A qui profiterait donc l'affaiblissement de l'armée Congolaise? Sans aucun doute aux ennemis du Congo qui en veulent à sa survie : le Rwanda et l'Ouganda. Quand au Burundi s'il est encore acquis à la cause

=====

des envahisseurs, c'est par des alliances circonstanciées.

L'arrivée au pouvoir de Joseph Kabila a ceci de très révélateur : l'émergence et la montée en puissance de Laurent Nkundabatware; un tutsi rwandais criminel comme son maître Paul Kagame qui est arrivé à s'imposer à la tête de toute la province du Nord-Kivu, où il règne en seigneur de guerre. Tel que l'a démontré Grands-Lacs Confidentiel, ce sont les combines politiciennes nuisibles à la nation congolaise, menés par Kisempia, l'homme de confiance du Rwanda, qui ont hissé Laurent Nkundabatware en seigneur de guerre dans les mêmes provinces orientales qui ont pourtant voté majoritairement pour Joseph Kabila.

Avant les élections comme après, le traitement des Mai-Mai se révèlent être un autre élément très riche en signification et en métaphores du président Joseph Kabila. Les Mai-Mai par leur détermination de combattre l'envahisseur pour libérer la RDC correspondent exactement aux Résistants français qui ont libéré la France sous l'occupation et l'oppression nazies. Alors qu'en France sous la mobilisation du Général Charles De Gaulle, les résistants bénéficient de l'appui total du gouvernement, au Congo, les Mai-Mai sont abandonnés à eux-mêmes, obligés souvent d'aller quémander la ration avant d'aller au front. Très

=====

souvent, ils sont à peine chaussés et le gouvernement de Kinshasa ne se soucie presque pas de leur initiative, la seule qui s'est avérée garante de la survie du Congo aujourd'hui. Qui donc devait affaiblir ceux qui défendent la survie du Congo si ce n'est celui qui veut le contrôle du Congo par les envahisseurs?

Les infiltrations des mercenaires (rwandais, ougandais, somaliens etc.) ont été longtemps documentées dans les médias, décrivant avec précision, les moindres détails qui auraient permis à un état soucieux de son peuple de traquer ces infiltrés et de prendre des mesures très appropriées pour y mettre fin. Par contre, le président Joseph Kabila n'a rien fait pour mettre fin à ces infiltrations. Bien au contraire, il a pris soin de placer aux frontières orientales des anciens officiers de commandement et des militaires du Rwanda et de Laurent Nkundabatware. Sous le mot vide de sens et servant d'outil de lavage de cerveau du peuple congolais, « le mixage » facilite l'entrée massive des ennemis du Congo sous la couverture de l'Onu. Des officiers supérieurs de l'armée congolaise, des ministres et même le chef de l'État lui-même se rencontrent régulièrement à Kigali, à Bujumbura, à Kampala ou à Dar-es-Salaam.

Les décisions rendues par la cour internationale de Justice

=====
voulant que l'Ouganda paye des compensations à la RDC pour ses crimes commis en République démocratique du Congo sont passées aux oubliettes. Bien au contraire et à la surprise générale du peuple congolais, le Président Joseph Kabila entonne l'hymne d'une coopération économique qui regroupe les pays envahisseurs qui ont génocidé des millions de vies humaines.

La fureur politique de la résurrection d'une Communauté économique des pays des Grands-Lacs, vide de sens, enfonce le couteau dans la conscience congolaise fraîchement blessée et humiliée par les mêmes ennemis du Rwanda, de l'Ouganda et du Burundi.

Le sommet des chefs d'États-Majors des armées de ces quatre pays à Bujumbura en avril dernier, ne fait pas mention des actions à prendre pour chasser Laurent Nkundabatware de l'ancienne province du Kivu. Bien au contraire on veut convaincre le gouvernement Kabila à signer l'entrée des États bourreaux du peuple congolais au Congo sous prétexte d'aller chercher les milices Interahamwe, les FDRL du Rwanda d'une part et les FNL du Burundi de l'autre. Entre temps, les infiltrations des militaires tutsis (Ouganda, Rwanda et Burundi) augmentent de vigueur, facilitées par la Monuc.

=====
Dans notre édition Grands-Lacs Confidentiel No 19 du 31 juillet 2007, nous avons annoncé comment la Monuc a facilité l'entrée au Congo des armes utilisées pour abattre des avions telles les Katyusha et les missiles SA-7. Pendant que les Congolais font confiance au Gouvernement de Joseph Kabila, dansent, boivent de la bière et courent derrière les jupons; voici une preuve de plus que Laurent Nkundabatware se prépare lentement mais sûrement avec un agenda bien précis à accomplir.

Le New York Times, dans une édition récente, annonçait au monde entier l'opération de charme initié par les médias occidentaux en faveur du mercenaire rwandais devenu maître de Goma sous le regard complaisant du gouvernement Kabila. Les journalistes occidentaux et de surcroît américains et britanniques percent les montagnes du Kivu pour aller retrouver Nkundabatware. Les églises évangéliques américaines affluent et tombent à ses pieds et lui accordent des fonds importants.

Pendant que tous ces signes qui ne trompent pas se succèdent et les infiltrations à l'Est du Congo vont bon train, Kahemba un territoire congolais à la frontière avec l'Angola est envahie et

=====
occupé par l'armée angolaise. Le comportement « Flip Flop » du gouvernement congolais dans le dossier de Kahemba doit inquiéter plus d'un observateur attentif.

Dans le nord du Congo, plus précisément à Poko et à Dungu dans le Haut-Uélé arrivent les Mbororos. Ces bergers nilotiques en provenance du Tchad et du Cameroun envahissent et occupent un grand territoire congolais sans que le gouvernement de Joseph Kabila en dise un mot. Ces « tutsis » recrutés par Museveni et Paul Kagame pour les aider à conquérir l'Est du Congo par la loi de la majorité arrivent sous prétexte d'être en quête de nouveaux pâturages et détruisent tout à leur passage, selon un habitant de Isiro en provenance de Poko rapporté à la radio. Joseph Kabila comme dans le dossier de Kahemba, l'infiltration des mercenaires dans le Kivu, ferme les yeux comme si rien n'était.

Radio Okapi citant un habitant d'Isiro qui lance un cri d'alarme rapporte : « Ils sont très nombreux et dépassent même le nombre d'habitants de ce territoire. Ils dévastent les champs et tout ce qui est dans leur passage », indique-t-il. Le chef de cette collectivité dit avoir transmis en vain plusieurs rapports à l'autorité compétente, selon cet habitant d'Isiro. « Ces éleveurs circulent librement. Il n'y a ni policiers, ni les FARDC. C'est une

=====
occupation pure et simple de notre territoire. Notre territoire est violé et aucune autorité nationale n'en parle », s'indigne-t-il.

Par ailleurs, le Rwanda et l'Ouganda renforcent des milliers des militaires pour combattre auprès de leur frère tutsi Laurent Nkundabatware, une guerre qui visent à conquérir les provinces orientales.

Cette semaine encore nos sources très fiables affirment que le président Joseph Kabila a bel et bien donné le feu vert aux ennemis de rentrer au Congo pour chercher les éternels interahamwe.

Les sources de Grands-Lacs Confidentiel révèlent qu'une stratégie conjointe est mise sur pied par des tutsis du Rwanda et de l'Ouganda pour envoyer dans la plus grande discrétion des milliers de militaires au Congo qui sont alliés à Laurent Nkundabatware. Ainsi le Rwanda a déployé neuf mille hommes et l'Ouganda mille trois cent. Leur stratégie consiste à aller commettre des crimes, des viols et des meurtres dans la population congolaise et prétendre que ces sont des Interahamwe et des FDRL, afin de légitimer leur arrivée

=====
officielle au Congo. A Masisi, on rapporte des assassinats
commis par « des hommes en uniforme » et non autrement
identifiés.

Les mêmes sources précisent que dès que les troupes du
Rwanda, de l'Ouganda et du Burundi (toutes armées
majoritairement tutsis) entrent au Congo, ils ne s'arrêter pas
là. Avec l'aide de Laurent Nkundabatware et des milliers de
troupes ougandaises et rwandaises se trouvant déjà sur le
terrain, ils vont entamer la marche de conquête de tout le
territoire national jusqu'à Kinshasa comme ils ont fait en aout
1998. Ils vont prétexte que les Interahamwe, les FDRL et les
FNL ont continué à fuir vers Kinshasa et qu'il faut les suivre.
Avec l'appui total dont ces pays bénéficient dans les médias
occidentaux; le départ des troupes rwando-ougando-
burundaises vers Kinshasa sera facilement légitimé.

Joseph Kabila doit clairement signifier par ses actes s'il est pour
le Congo ou contre le Congo. Dans la situation actuelle de
domination et d'occupation de la RDC, il n'y a pas de voie
intermédiaire entre les deux.

Le rôle primordial de Joseph Kabila, en tant que Président élu
démocratique en République démocratique du Congo est de

=====

défendre l'intégrité territoriale de ce pays tant convoité par les ennemis du peuple. Bien au contraire on le voit aller avec sa cohorte de ministres vendus pour faire des combines politiciennes auprès des mêmes criminels qui, grâce au soutien d'une communauté internationale sans scrupules ni moralité, ont tourmenté le peuple congolais pendant plus de 10 ans.

Monsieur Joseph Kabila, l'urgence s'impose de dire ouvertement au peuple Congolais si vous êtes à Kinshasa pour servir le Congo ou pour servir le Rwanda et l'Ouganda. Quoique vous disiez on ne peut le croire que lorsque c'est corroboré par vos actions.

Il est donc impératif que Joseph Kabila prenne sa responsabilité par rapport au peuple qui l'a choisi. Si son gouvernement ne peut pas prendre ses responsabilités pour les intérêts suprêmes du peuple congolais avant tout le reste, alors le peuple aura son dernier mot sur son gouvernement.

Esdras MASAN (Rédacteur en Chef/Grands- Lacs Confidentiel)

VIIème PARTIE :

=====

DIVISER POUR MIEUX REGNER :LES INSTITUTIONS ET LES
PARTIS POLITIQUES S'ENTREDECHIRENT

CHAPITRE 20 :

L'élite kasaienne entreprend «courageusement» de relire son
histoire

(Le Soft 31/05/2006)

A-t-elle décidé de dépecer vivant le leader de l'Udps, Étienne
Tshisekedi wa Mulumba? Tout porte à le croire. Même dans la
vertueuse presse de la «fille aînée de l'opposition», les écrits
contrastés sinon carrément critiques de l'élite kasaienne sont
désormais légion même sous la plume de l'excellent KGM,
Kenge Mukengeshayi du «Phare». Ne parlons pas du
«Potentiel» qui a déserté avec armes et bagages «la luta» et
c'est non sans raison.

Il n'y a que Tshipamba Mpwila, le porte-parole de Bruxelles,
certes passé conseiller en communication du «Premier ministre
désigné par le peuple souverain», le richissime homme
d'affaires greco-katangais Soriano Raphaël Katebe Katoto, qui
continue de pilonner, depuis le château classé de Bruges, dans
le nord de la Belgique, tel ce Japonais enfoui dans la forêt pour
qui la guerre mondiale faisait toujours rage alors qu'elle avait
depuis pris fin.

=====

Vaillant peuple dont le pays est si fier, réunissant parmi les meilleures intelligences du pays dans des domaines aussi variés que ceux du droit, de la médecine, de l'enseignement, des arts et de la culture, etc., le Kasaien se réveille soudain convaincu qu'il a perdu trop de temps dans une opposition anti-Mobutu et... anti-Kabila Père et fils trop contre-productive.

Au-delà d'une critique en règle de l'action du «mandat d'Étienne Tshisekedi» se profile le besoin de reprendre en main un destin.

Le jour où le Kasai se réveillera...

C'est peut-être un tournant sur la scène politique du pays et dans les rapports de force.

«Nous ne nous laisserons plus abuser».

Qui dit ça? Des intellectuels de l'espace kasaien (les deux provinces du Kasai, Oriental et Occidental).

Ils l'écrivent d'entrée de jeu dans une «lettre ouverte» à Étienne Tshisekedi wa Mulumba. Intitulée «Lettre ouverte des 13 Intellectuels du Grand Kasai à M. Étienne Tshisekedi wa Mulumba, Président National de l'Udps en prévision de l'échéance du 30 juin 2006», datée du 10 mai 2006, rédigée sur le modèle d'une devancièrè lettre ouverte des Treize Parlementaires à Mobutu Sese Seko (celle-ci datée du 1er

=====

novembre 1980, réclamant au Maréchal la démocratisation du pays, l'un de ses rédacteurs est Étienne Tshisekedi wa Mulumba).

Cette lettre, si elle ne marque pas un tournant décisif, rend compte d'un état d'esprit dans le pays, une nouvelle et forte prise de conscience dans les milieux kasaiens, historique terreau de l'opposition anti-mobutiste et... anti-kabiliste.

Cinquante fois, ces nouveaux rédacteurs - défenseurs des thèses d'une nouvelle Udps restructurée et modernisée - reviennent à la charge sur le même refrain assassin: «Ayez le courage de le reconnaître: sous votre mandat, l'Udps a échoué!»

Reconstituant des faits historiques que l'on aurait tendance à oublier qui jalonnent les chemins chaotiques de la lutte pour la démocratisation du pays - houspillant l'incurie et la dictature du leader kasaien - qui, en 24 ans d'existence de son parti, n'a organisé un seul Congrès statutaire pourtant tous les cinq ans - , jamais dans le passé, l'élite r-dcongolaise, et,... plus, kasaienne, n'avait été aussi mordante, ni ne s'était adressée aussi librement au «leader Maximo», à un Tshisekedi de plus en plus ouvertement désacralisé et ne l'avait condamné aussi systématiquement et aussi publiquement.

=====

À chacune des démonstrations, la conclusion sonne la sentence: «Ayez le courage de le reconnaître: sous votre mandat, l'Udps a échoué!»

Pas avant d'avoir fait le mea culpa - incroyable acte fort en symboles - , en «sollicitant l'indulgence de nos compatriotes d'autres provinces qui souffrent à cause des erreurs et fautes de l'Udps en particulier et des leaders originaires du Grand Kasai en général».

Puis - c'est le but d'une démarche hautement politique - d'inviter le leader de l'Udps, sans autre forme de procès: «Allons tous aux Élections telles que programmées par la Cégi», la Commission Électorale Indépendante du même abbé Apollinaire Malumalu Muholongu. Afin que le peuple souverain parle enfin et désigne ses dignes représentants.

Qu'ils soient Kasaiens ou pas, les rédacteurs de la «lettre ouverte des treize Intellectuels du Grand Kasai à M. Étienne Tshisekedi wa Mulumba, Président National de l'Udps en prévision de l'échéance du 30 juin 2006» inaugurent une saison qui ira en s'amplifiant au fur et à mesure que le leader de l'Udps rongé par l'âge et - dit-on par la maladie - ira en s'effaçant de la scène, les thèses révisionnistes et modernistes prendront d'assaut le parti de Limeté pour tenter de le réformer sinon de le faire disparaître.

=====
Les derniers affrontements entre Mubakistes et anti-mubakistes qui ont conduit Étienne Tshiskeedi à ordonner la clôture des débats au Comité national (Assemblée du parti) et la fermeture de la permanence du parti en disent long sur l'état d'esprit.

En intégralité dans «le Soft International» et nulle part ailleurs.

«Nous ne nous laisserons plus abuser».

En sollicitant l'indulgence de nos compatriotes d'autres provinces qui souffrent à cause des erreurs et fautes de l'Udps en particulier et des leaders originaires du Grand Kasai en général, nous leur disons: «Allons tous aux Élections telles que programmées par la Céci».

Monsieur le Président National,
En date du 1er novembre 1980, vous avez – aux côtés des Citoyens Gabriel Biringanine Mugaruga, Charles Dia Oken-a-Mbel, François Lusanga Ngiele, Paul-Gabriel Kapita Shabangi, Walter Isidore Kanana Tshiongo a Minanga, Célestin Kasala Kalamba ka Buadi, Oliveira da Silva Antoine Gabriel Kyungu wa ku Mwanza, Protais Lumbu Maloba Ndobu, Anaclet Makanda Mpinga Shambuyi, Symphorien Mbombo Lona, Joseph Ngalula Mpanda Njila et Edmond Ngoyi Mukendi Muya Mpandi – cités par ordre alphabétique – adressé au Citoyen Président-

=====

Fondateur du Mpr, Mobutu Sese Seko, la lettre entrée dans l'Histoire du Zaïre sous la dénomination «Lettre des 13 Parlementaires».

C'est avec beaucoup de plaisir que nous avons découvert que vous en êtes co-rédacteur avec Anaclet Makanda Mpinga et Joseph Ngalula Mpanda Njila, tous décédés. Nous avons choisi de façon expresse la date du 30 juin 2006 consacrant les 46 ans d'Indépendance du pays pour vous interpeller, vous personnellement, sur la gestion de la lutte que mène l'Udps sous la Transition voici plus de seize ans. Nous précisons d'emblée que cette interpellation procède des libertés démocratiques dont vous vous êtes fait le chantre. Nous estimons que ne pas en user est tout ce qu'il y a d'anormal car ce sera la preuve que nous, vos combattants en général et frères de sang en particulier, n'aurons pas assimilé les leçons nous dispensées par le parti, sous vos auspices.

Pour que notre démarche ne vous heurte pas, nous avons jugé utile de reprendre quelques paragraphes introductifs de la lettre du 1er novembre 1980 envoyée au Citoyen Mobutu Sese Seko à qui vous aviez dit à l'époque que «Pour la première fois, permettez-nous de faire usage de cette liberté démocratique que Vous avez publiquement reconnue. Et permettez-nous d'en user en nous adressant directement à Vous-même. Les problèmes soulevés ici ayant un caractère public, nous avons

=====

jugé bon de donner à la présente la diffusion qu'elle mérite».

«Les réflexions qui suivent ne sont ni satire ni procès. Elles sont tout simplement le résultat de nos préoccupations quotidiennes, des interrogations qui découlent tout naturellement de la confrontation de notre réalité d'aujourd'hui avec Vos déclarations publiques.

À commencer par Votre profession de foi du 24 novembre 1965 et votre discours-programme du 12 décembre 1965, en passant par le Manifeste de la N'Sele et par toutes les déclarations qui sont venues compléter ces principes de base. Vu sous ce rapport, nous préférons opter pour un langage militant, c'est-à-dire dépouillé de toute hypocrisie et de toute flatterie. Nous sommes de ceux qui attachons de l'importance à la nécessité de voir les problèmes zaïrois résolus par les Zaïrois.

C'est pourquoi nous avons choisi de rester dans le pays et, chaque fois que l'occasion nous en a été donnée, nous n'avons pas manqué d'apporter notre franche et loyale contribution à son édification. Cette option n'est pas synonyme de résignation. Elle trouve son fondement dans l'amour, dans le profond attachement à notre pays et dans l'adhésion au modèle de société que le Manifeste de la N'Sele propose à notre Peuple».

Monsieur le Président national,

=====
Nous sommes convaincus que vous vous y reconnaissez.

Monsieur le Président National,
Qui sommes-nous? Nous sommes une association momentanée constituée de 13 Intellectuels du Grand-Kasaï, tous universitaires.

Pourquoi seulement des Kasaïens? C'est parce qu'au départ, porte-étendard de la lutte démocratique contre la dictature mobutienne, nous avons accepté d'assumer la responsabilité historique de réveiller tout le peuple zaïrois, qu'il soit de l'Équateur ou du Katanga, du Grand-Kivu ou du Bas-Congo, de la Province Orientale ou du Bandundu, de Kinshasa ou de la Diaspora.

Pourquoi avons-nous opté pour l'anonymat? Essentiellement pour des raisons de sécurité, car n'importe qui – proche du Pouvoir, de l'Opposition ou de l'espace kasaïen – peut s'en servir pour nous causer du tort et vous en faire porter la responsabilité.

Nous vous assurons toutefois - le moment venu - de nous constituer en délégation pour vous consulter particulièrement.

=====
Monsieur le Président National,

Nous pouvons, avec fierté, dire que grâce à l'Udps, nous avons réussi notre mission à nous Kasaiens avec l'avènement de la proclamation de la libéralisation politique par Mobutu le 24 avril 1990, car la fin du MPR PARTI-ÉTAT est l'événement le plus important du pays après l'Indépendance.

C'est même plus important que la Révolution de Laurent-Désiré Kabila le 17 mai 1997. D'ailleurs, sans la fin du MPR PARTI-ÉTAT, personne n'aurait parlé d'Afdl, personne non plus du Rcd, du Mlc ou du Pprd.

Mais comment l'Udps a-t-elle géré les dividendes du commencement de la chute de Mobutu?

Seize ans après, nous pouvons tout de même nous permettre de nous poser et de vous poser, à vous Monsieur le Président, cette question et, par effet d'entraînement, faire le bilan des initiatives du parti, unique façon de réaliser le chemin parcouru.

Nous retenons 50 étapes:

=====

1. Proclamation de la libéralisation politique.

L'Udps a eu pleinement raison de forcer Mobutu à libéraliser l'espace politique. Mais qu'a-t-elle gagné elle-même de la libéralisation?

Seize ans après, la sentence est implacable: c'est l'Udps, sous votre mandat, M. Étienne Tshisekedi, qui court maintenant après le Rcd, le Mlc, le Pprd, les Maï-Maï, le Rcd-N, le Rcd-Kml, les Forces du futur etc., pour négocier son retour dans le processus issu du Dialogue inter-congolais, forum initié par vous et soutenu, grâce à vous aussi, par la Communauté internationale qui semble ne plus vous suivre. Ayez le courage de le reconnaître: sous votre mandat, l'échec de l'Udps aura été des plus retentissants!

2. Événements survenus sur le campus de Lubumbashi.

L'Udps a eu à appuyer les puissances occidentales – dont la Belgique – et les organisations de défense des droits de l'homme pour soutenir la thèse de la perpétration du massacre des étudiants sur le campus de l'Université de Lubumbashi.

Aujourd'hui, la vérité d'hier s'est transformée en mensonge car

=====
il n'y aura eu en définitive qu'un mort! L'une des premières conséquences de cet appui à la Communauté internationale résolue à en finir avec M. Mobutu a été la suspension de la coopération structurelle entre le Zaïre et la Belgique.

Mais, surtout, la méfiance viscérale de M. Mobutu à votre égard, si bien que ce dernier a développé envers vous une sorte de haine viscérale qui l'a habité jusqu'à sa chute le 17 mai 1997. Lorsque nous voyons maintenant comment la Belgique est de moins en moins solidaire avec nous dans le cadre de sa politique étrangère, ayez le courage, M. le Président national, de le reconnaître: sous votre mandat, l'Udps a échoué!

3. Imposition du Multipartisme à 3 (trois partis politiques).

M. Mobutu a eu à proposer le multipartisme à trois avec le Mpr, le Fcn et l'Udps. Vous vous y êtes opposé en réclamant le multipartisme intégral. M. Mobutu en a profité pour créer des partis alimentaires.

Avant l'arrivée de l'Afdl, le Zaïre comptait 450 partis politiques. S'il est vrai que ces partis ont aidé l'Udps à reprendre la Primature lors de la Cns, il est tout aussi vrai qu'ils ont été à la base de l'élection de M. Léon Kengo au même poste, dans le

=====
cadre des Accords du Palais du Peuple. Ce sont ces mêmes partis – du moins avec la moitié des rescapés – qui se sont rendus à Sun City dans le cadre du Dialogue inter-congolais. Or, si l’Udps avait accepté de relever le défi du multipartisme à trois dès 1990, elle aurait pu remporter les élections en 1991; la dynamique populaire à l’époque lui ayant été favorable. Ayez le courage en définitive de le reconnaître: sous votre mandat, l’Udps a échoué!

4. Négociations de Mbanza-Ngungu et de Gbadolite.

L’Udps a eu à rencontrer le Mpr en 1990 successivement à Mbanza-Ngungu et à Gbadolite. Il nous revient des sources dignes de foi que le parti exigeait, sous votre instigation, le partage équitable et équilibré du Pouvoir avec le Mpr; ignorant de ce fait le Fcn. M. Mobutu ayant dit non, l’Udps a renoncé aux négociations.

Depuis, le parti est resté constant dans la politique de la chaise vide dès qu’il ne trouve pas son compte. Cette politique de la chaise vide, nous en payons maintenant et inutilement le prix le plus fort. Ayez le courage de le reconnaître: sous votre mandat, l’Udps a échoué!

5. Agrément de l’Udps.

=====
Il nous revient des mêmes sources qu'en 1990, après que vous ayez rejeté le multipartisme à trois, vous avez également refusé de faire agréer l'Udps sous prétexte que le parti tirait sa légalité et sa légitimité du peuple. Il a fallu la pression d'autres dirigeants d'alors, comme MM. Marcel Lihau, Vincent M'Bwankiem et Frédéric Kibassa Maliba – remerciés plus tard en monnaie de singe - pour vous amener à céder.

Avec cette affaire d'homonymie (plusieurs partis portant la même dénomination et les mêmes signes distinctifs), vous avez créé vous-même la crise au sein du parti, crise dont vous rendez gratuitement responsables les Pouvoirs successifs de Mobutu, Kabila père, Kabila fils et le 1+4. Ayez le courage de le reconnaître: sous votre mandat, l'Udps a échoué!

6. Concertations de N'Sele.

Début 1991, réalisant la difficulté qu'il rencontrait pour obtenir le consensus, M. Mobutu a eu à organiser une série de rencontres appelées Concertations de N'Sele.

C'est au cours de ces rencontres, boudées par vous, M. Étienne Tshisekedi, que le maréchal est parvenu à élargir sa base au détriment de l'Udps, toujours active dans sa politique de la

=====

chaise vide. Au résultat, c'est le parti qui a commencé à perdre progressivement le capital de sympathie du peuple. Ayez le courage de le reconnaître: sous votre mandat, l'Udps a échoué!

7. Conférence nationale souveraine (Cns).

La Cns a été convoquée en 1991 par M. Mobutu sous la pression, évidente, des partis acquis au changement soutenus, eux, par les partenaires extérieurs: Belgique, France et États-Unis en tête.

Dès qu'elle a commencé fin juillet, elle a connu diverses infortunes dont votre nomination au poste de Premier ministre au cours de ce mois, les pillages du tissu économique et social en septembre et même sa fermeture en décembre. Réouverte grâce entre autres à la médiation du cardinal Frédéric Etsou et à la Marche des Chrétiens, la Cns a connu son moment de gloire avec votre élection au même poste. Malheureusement, elle sera fermée définitivement dans la précipitation en décembre 1992. Il nous revient des sources crédibles qu'à tout ce qui vous a été demandé par les partenaires extérieurs (Union européenne) et les partenaires intérieurs de l'Opposition, entre autres la nomination des ministres forts et expérimentés, vous avez eu à réserver une fin de non-recevoir.

=====
Conséquence: la Cns , qui n'a pu réaliser un seul des trois objectifs assignés (relecture de l'Histoire du Zaïre depuis 1960, réconciliation nationale et mise en place du nouvel ordre politique), n'a pas été non plus capable de protéger ses propres acquis, dont votre élection au poste de Premier ministre ainsi que les Résolutions et Recommandations de ses commissions spécialisées. Ayez le courage de le reconnaître: sous votre mandat, l'Udps a échoué!

8. Nomination du Premier ministre le 22 juillet 1991.

Mais, avant même l'ouverture de la Cns le 31 juillet 1991, M. Mobutu a eu à vous nommer, M. Étienne Tshisekedi, pour la première fois Premier ministre, en remplacement du Professeur Crispin Mulumba Lukoji. La solennité de cette nomination s'est traduite par le discours de circonstance prononcé par le maréchal.

Dans les heures qui ont suivi, des foules de combattants parties de tous les coins de Kinshasa ont convergé vers votre résidence pour vous dissuader d'accepter le poste et d'attendre plutôt la Cns. Or, plusieurs sources concordantes indiquent que cette nomination a été négociée avec le concours des ambassadeurs des États-Unis, de la France et de la Belgique. Ayant cédé à la pression de la rue, vous avez déclaré ne rien savoir de cette

=====
affaire. Ayez le courage de le reconnaître : sous votre mandat,
l'Udps a échoué!

9. Pillages de 1991.

Les premiers pillages du tissu économique et social ont eu lieu en septembre 1991 au moment où la Cns a connu des problèmes d'organisation interne. M. Mobutu a saisi l'occasion pour initier les concertations du Palais de Marbre I qui ont donné lieu aux Accords du Palais de Marbre I (lire point 10).

Les conséquences, elles, vont être terribles pour l'ensemble du peuple: du jour au lendemain, plus d'emplois pour le secteur privé, plus de produits alimentaires d'importation, plus de médicaments, plus de transport! Traumatisés, les opérateurs économiques – nationaux et étrangers – ont cessé d'investir. La crise, d'ailleurs, continue de produire ses effets jusqu'à ce jour. Or, pour le parti qui a fait du Progrès social l'un des objectifs de son combat aux côtés de la Démocratie, c'est un coup d'épée dans le dos. Ayez le courage de le reconnaître: sous votre mandat, l'Udps a échoué!

10. Accords du Palais de Marbre I.

Comme relevé au point précédent, c'est à cause des pillages de

=====

septembre 1991 qu'il y a eu les concertations politiques du Palais de Marbre I en octobre, desquelles sont issus les Accords du Palais de Marbre II. Alors qu'on est en pleine Cns, vous avez accepté d'être nommé Premier ministre dans le cadre desdits accords.

C'est lors de la cérémonie de prestation de serment que se produira le fameux incident de raturage du texte signé par la suite! Cet incident aura une conséquence fâcheuse: la fin des Accords du Palais de Marbre I, c'est-à-dire la fin de votre propre mandat. Ayez le courage de le reconnaître: sous votre mandat, ce fut l'échec de l'Udps!

11. Accords du Palais de Marbre II.

L'échec de l'Udps est à admettre dans la mesure où les Accords du Palais de Marbre II issus des concertations politiques du Palais de Marbre II organisées sous les auspices du ministre d'État sénégalais d'alors, Me Wade – devenu plus tard chef d'Etat – porteront à la primature M. Jean de Dieu Nguzu a Karl I Bond.

C'est le spectacle indigne auquel Me Wade a assisté qui lui a fait dire que la classe politique zaïroise n'avait pas de maturité;

=====
Udps comprise. Ainsi, les Accords du Palais de Marbre II n'ont pas permis votre retour à la Primature. Ayez le courage de le reconnaître: sous votre mandat, l'Udps a échoué!

12. Campagne pour la suspension de la coopération structurelle.

C'est également à la suite de ces accords que l'Udps et plusieurs partis de l'Opposition se lanceront dans la campagne de boycott de la coopération structurelle; ce qui aura pour conséquence d'accentuer la misère du peuple, produisant au passage le phénomène «délestage». D'ailleurs, une politique d'accentuation de la crise transparaît dans votre message du 31 décembre 2000 au peuple. Vous y dites: «..... ».

Preuve que même 10ans après, vous êtes resté dans la logique de maintien de la suspension de la coopération. Ayez le courage de le reconnaître: sous votre mandat, l'Udps a échoué!

13. Fermeture de la Cns.

La fermeture de la Cns par M. Mobutu est intervenue en décembre 1991. Des sources dignes de foi, il ressort qu'avec Mgr Laurent Monsengwo, vous avez convenu à Gbadolite avec M. Mobutu de l'élargissement du gouvernement aux membres

=====
du Mpr étant donné que ce parti s'est abstenu d'intégrer la première équipe ministérielle mise sur pied par le Premier ministre élu. Cette équipe devait démissionner le 30 novembre 1991. Or, arrivé à cette échéance, vous avez oublié les engagements pris.

Et M. Mobutu attendra six jours pour vous les rappeler au travers de la promulgation de deux ordonnances: la première vous démissionnant de vos fonctions, la seconde vous nommant formateur du futur gouvernement.

C'est en réaction que vous êtes descendu à la Cns pour annoncer la démonétisation de la coupure monétaire nouvellement émise, celle de Cinq millions de zaïres surnommée par les Kinois Dona Beija. M. Mobutu a fermé la Cns, et cette fois-là pour de bon. Et depuis, vous ne parvenez plus à y revenir, ni avec M. Laurent-Désiré Kabila, ni avec M. Joseph Kabila, ni avec le Dialogue intercongolais. Ayez le courage de le reconnaître: sous votre mandat ce fut l'échec de l'Udps!

14. Marche des Chrétiens du 16 février 1992.

Cette manifestation publique a été initiée en revendication de la

=====

réouverture de la Cns fermée en 1991 par le Premier ministre Jean de Dieu Nguz a Karl I Bond. Réprimée dans le sang par des forces armées répondant de l'autorité de M. Honoré Ngbanda – le nouveau sauveur du Congo fier de ses nouvelles amitiés avec vous M. Étienne Tshisekedi – la marche n'a jamais révélé son véritable bilan en termes de morts et de blessés ! Même si on peut lui attribuer la réouverture de la Cns, on se doit cependant de constater que la fin lamentable de ces assises en décembre 1992 n'a honoré ni les victimes, ni les organisateurs parmi lesquels le parti. Ayez le courage de le reconnaître: sous votre mandat, ce fut l'échec de l'Udps!

14. Élection Premier ministre à la Cns.

Élu par le peuple en conférence le 15 août 1992, vous n'avez pas su véritablement gouverner. Si l'on peut attribuer vos difficultés à M. Mobutu qui vous a empêché d'entreprendre les réformes nécessaires dans l'appareil de l'État, on ne peut cependant vous excuser du risque pris en défiant les partenaires intérieurs et les partenaires extérieurs avec cette affaire de ministres expérimentés. La terminologie de l'époque était ministres vertébrés.

Ce défi a eu pour conséquence d'accroître la méfiance commencée avec le gouvernement issu des Accords du Palais de Marbre I, lequel gouvernement était composé de ministres

=====
inexpérimentés sous prétexte d'être politiquement vierges. Et vous l'avez poursuivi avec le gouvernement issu de la Cns et même en 1997 avec le gouvernement du retour à la légalité. Ayez le courage de le reconnaître: sous votre mandat, ce fut l'échec de l'Udps!

15. Refoulement des Kasaiens du Shaba (Katanga).

L'élection à la Cns s'étant faite sous la dynamique d'une géopolitique mal pensée, le remplacement de M. Jean de Dieu Nguz a Karl-i-Bond par vous M. Étienne Tshisekedi a été ressenti au Shaba (Katanga) comme la défaite des Shabiens devant les Kasaiens. Un incident banal (il paraît que quelqu'un s'est avisé à faire porter à un chien ou à une chèvre une cravate) a dégénéré en épuration ethnique avec comme animateur principal M. Oliveira da Silva Antoine Gabriel Kyungu wa ku Mwanza, un des 13 Parlementaires signataires de la Lettre des 13 Parlementaires à M. Mobutu, donc un des cofondateurs de l'Udps! Comment cet homme – à l'instar de bien d'autres – avait-il quitté un parti fier de sa dimension nationale ? Depuis, le parti a perdu une de ses bases principales aux côtés du Kivu, des Kasai et de l'Équateur, à savoir le Katanga. Ayez le courage de le reconnaître : sous votre mandat, ce fut l'échec de l'Udps!

16. Pillages de 1993.

=====

En 1993, précisément les 28, 29 et 30 janvier, les ex-Faz (redevvenues l'armée légale, selon Dr François Tshipamba Mpwila de l'Udps) ont rempilé en perpétrant les deuxièmes pillages; accentuant de ce fait la misère du peuple et, dans la foulée, démotivant davantage les investisseurs.

C'est, d'ailleurs, à cette occasion que les magasins de l'avenue du Commerce, par exemple, ont remplacé les devantures vitrées par des murs pleins! La vérité cependant est que ces deuxièmes pillages ont été motivés par le refus des hommes en armes de percevoir leur paie en coupures de 5.000.000 démonétisées par vous début décembre 1992 en réaction aux ordonnances de M. Mobutu vous démissionnant de vos fonctions de Premier ministre et vous nommant formateur du nouveau gouvernement. C'est à cette occasion, rapportent certaines sources, que vous avez été acheminé par un colonel de la Dsp, sur ordre de M. Mobutu, à la résidence de l'ambassadeur des États-Unis, Mme Melissa Wells.

Ainsi, pendant que les autres dirigeants du parti et les combattants se sont retrouvés à la merci de la soldatesque mobutienne, vous, M. le Président national, vous vous êtes retrouvés en sécurité chez les Américains, vous et Madame

=====
votre épouse. Ayez le courage de le reconnaître: sous votre mandat, ce fut l'échec de l'Udps!

17. Conclave politique de Kinshasa (Cpk).

Ayant refusé d'élargir le gouvernement de la Cns aux Mobutistes pendant que vous saviez très bien que Mobutu exerçait pleinement son autorité sur l'Armée, la Police, les Services de renseignements, le Portefeuille et l'Appareil judiciaire, et vous étant retrouvé en quelque sorte à la base des seconds pillages, vous avez ainsi favorisé le dédoublement institutionnel.

Et Mobutu n'est pas allé loin pour trouver son Premier ministre : Faustin Birindwa, l'un des concepteurs de la réforme monétaire de l'Udps. Vous savez pourquoi ce stratège – initiateur du Secrétariat technique de l'Opposition politique – STOP – a cessé de croire en vous? Il faisait partie des collaborateurs directs que vous avez roulés en les oubliant de la composition du gouvernement «Accords du Palais de MarbreI» et du gouvernement «Cns». Ayez le courage de le reconnaître: sous votre mandat, ce fut l'échec de l'Udps!

18. Concertations et Accords du Palais du Peuple.

=====
Le dédoublement institutionnel imposé par M. Mobutu a produit le résultat escompté : la création de la 3^{ème} voie avec le schéma «NiCns – Ni Cpk».

Vous avez, à la surprise générale, refusé de signer les Accords du Palais du Peuple avant de vous rétracter et de le faire en avril 1994. C'est pourtant M. Léon Kengo wa Dondo qui va prendre le poste ; Mgr Laurent Monsengwo ayant été porté à la tête du Haut Conseil de la République – Parlement de Transition et M. Mobutu gardant ses fonctions de Président de la République. Ainsi, de vous trois, c'est vous qui vous êtes retrouvé sans poste! Ayez alors le courage de le reconnaître : sous votre mandat, ce fut l'échec de l'Udps!
19. Soutien apporté au Fpr et l'Apr de Paul Kagame.

En ce même mois d'avril 1994 où les Accords du Palais du Peuple ne vous placent à aucun poste, vous allez commettre un acte qui sera lourd de conséquences à partir de la guerre du 2 août 1998: l'Udps va envoyer un télégramme de félicitations à Paul Kagame pour avoir chassé du Pouvoir rwandais Juvénal Habyarimana.

Peut-être que vouliez-vous, M. Étienne Tshisekedi, vous venger

=====

de M. Mobutu; mais au moment où ce message était envoyé, vous saviez bien, très bien même que le président rwandais hutu ami du maréchal venait de mourir dans des conditions atroces; son avion ayant été abattu!

Six ans plus tard, alors que M. Mobutu est mort lui aussi et vous retrouvant cette fois en lutte contre M. Laurent-Désiré Kabila, vous vous rapprocherez du Rcd et du Pouvoir tusti rwandais. L'une des conséquences les plus terribles est la perte, par l'Udps, de la confiance des populations de l'Est du pays. Ayez le courage de le reconnaître : sous votre mandat, ce fut l'échec de l'Udps!

20. Éviction de Mgr L. Monsengwo de la présidence du Hcr-Pt.

En 1996, se sachant dès malade, M. Mobutu ne voudra pas que la succession revienne au président du Hcr-Pt, en l'occurrence Mgr Laurent Monsengwo, cela en cas d'incapacité physique ou intellectuelle de continuer d'exercer ses fonctions. On ne saura peut-être pas le genre de deal que vous avez passé avec lui: il vous promettra le départ de M. Léon Kengo de la primature pour que vous repreniez le poste. À condition que l'Udps s'investisse dans le désaveu de Mgr Monsengwo, présenté jusque-là comme l'initiateur de la 3^{ème} voie!

=====

Et vous êtes tombé dans le piège puisque même si grâce au parti le prélat catholique a quitté le Hcr-Pt, vous n'avez pas – vous – repris la primature! Et voilà comment de 1996 à 1997, le parlement zaïrois sera coprésidé par M. Anzuluni Mbembe pour le compte des Fpc/Mpr et M. André Bo-Boliko pour le compte de l'Usoral. Ayez le courage de le reconnaître: sous votre mandat, ce fut l'échec de l'Udps!

21. Rejet du consensus politique recommandé par la Banque mondiale et le Fmi.

Mais une année plus tôt, soit en 1995, prenant conscience de la catastrophe humanitaire qui s'annonce au Zaïre à la suite de la rupture de la coopération structurelle, les institutions de Bretton Woods proposent au gouvernement un crédit de Usd 9 milliards sur trois ans, à une seule condition: le consensus politique.

Le Premier ministre Léon Kengo fait des appels du pied que vous rejetez catégoriquement. Une année plus tard, la guerre de l'Afdl commence, et l'offre de la Banque mondiale et du Fmi n'aura plus de sens. Ayez le courage de le reconnaître: sous votre mandat, ce fut l'échec de l'Udps!

=====

22. Début de la guerre de l'Afdl et visite à Mobutu à Nice en 1996.

Quand la guerre de l'Afdl a commencé, l'Udps n'a pas du coup pris position. Nous pouvons supposer que c'est parce qu'elle s'en tenait à l'une des résolutions de la Cns: ne jamais recourir aux armes pour la prise du Pouvoir.

Pendant que bien des compatriotes y voient la présence des Rwandais, c'est vous, M. Etienne Tshisekedi, qui convaincra le peuple du contraire. En effet, de retour de Nice où vous avez été voir M. Mobutu malade, vous avez affirmé que l'Afdl est un mouvement des compatriotes zaïrois et Laurent-Désiré Kabila un fils digne du pays. Donc, vous avez apporté votre soutien actif à l'Afdl. Ce sera aussi un soutien lourd de conséquences, car l'Afdl tirera à son profit tous les dividendes de la lutte du parti. Ayez le courage de le reconnaître: sous votre mandat, ce fut l'échec de l'Udps!

23. Concertations de la Cité de l'Oua en 1997.

De retour de Nice en décembre 1996, très malade, M. Mobutu a organisé les Concertations de la Cité de l'Oua en 1997 en vue de la nomination du nouveau gouvernement et, par ricochet, du

=====
nouveau Premier ministre. Alors que vous vous êtes rendu à ce rendez-vous, vous avez refusé de vous asseoir avec les autres compatriotes d'autres partis politiques !

Outre la politique de la chaise vide, vous excelliez dans la politique d'exclusion qui se retourne aujourd'hui contre l'Udps. Pourtant, vous vous faites le chantre de la Réconciliation nationale. Les images passées par la télévision nationale vous ont présenté les mains en poche, debout devant la piscine, tournant le dos à la salle des réunions. Faute de solution, M. Léon Kengo wa Dondo sera reconduit comme Premier ministre. Deux mois après, l'Afdl volant de victoire en victoire, M. Mobutu va organiser une nouvelle série de concertations au terme de laquelle vous serez nommé pour la 3^{ème} fois Premier ministre. Et vous avez déclaré que c'était la victoire du retour à la légalité. Ayez le courage de le reconnaître: sous votre mandat, ce fut encore l'échec de l'Udps!

24. Nomination au poste de Premier ministre en avril 1997. Il se fait seulement que cette nomination vous a amené à revenir à vos exigences de la Cns pourtant dépassées. Vous avez exclu de votre gouvernement les Mobutistes et tous les Opposants qui ont rejoint M. Léon Kengo wa Dondo. Vous avez déclaré l'abrogation de l'Acte constitutionnel de la Transition sur lequel M. Mobutu s'est référé pour vous nommer.

=====
Et ce bras de fer s'est terminé de façon lamentable, puisque M. Mobutu va, une fois de plus, vous relever de vos fonctions. Ayez le courage de le reconnaître: sous votre mandat, ce fut l'échec de l'Udps!

25. Postes réservés à l'Afdl.

La provocation ne s'arrêtant pas à M. Mobutu, vous avez réservé à l'Afdl six postes seulement des 24 prévus. Et l'Afdl s'est déclarée non concernée. Et le gouvernement est tombé. Ayez le courage de le reconnaître: sous votre mandat, ce fut l'échec de l'Udps!

29. Prise de pouvoir par l'Afdl.

C'est à la suite de votre révocation du poste de Premier ministre pour la troisième fois que le général Norbert Likulia est nommé Premier ministre. Son gouvernement a fait près d'un mois. Et le 17 mai 1997, c'est l'Afdl qui prendra le pouvoir abandonné par M. Mobutu dès le 16 mai. Ainsi, l'Afdl est venue moissonner dans les champs labourés par le parti. Ayez le courage de le reconnaître: sous votre mandat, ce fut l'échec de l'Udps!

30. Visite manquée rendue à Laurent-Désiré Kabila.

=====
Aussitôt Laurent-Désiré Kabila à Kinshasa, vous avez voulu le rencontrer. C'est à cette occasion que les dirigeants rwandophones très actifs au sein de l'Afdl vous en ont empêché. Vous avez réagi en les qualifiant tous des Rwandais.

Ces mêmes Rwandais à qui l'Udps a envoyé trois ans plus tôt un message de félicitations pour avoir conquis le Pouvoir dans leur pays. Ironie de l'Histoire: M. Azarias Ruberwa – qui deviendra Directeur de cabinet d'un certain Bizima Karahamuheto et qui sera l'allié de l'Udps à Sun City au point de rester l'allié de l'Udps dans le «1+4» - a fait partie de ceux qui vous avez éconduit ! Qu'à cela ne tienne !

Ce qui nous a cependant toujours préoccupés, c'est l'objectif exact du rapprochement avec Laurent-Désiré Kabila. Vous saviez que vous étiez de ceux qui, sous Mobutu, avaient pourchassé ce compatriote dans ses différents maquis à l'Est. Même si vous avez attendu trois mois pour qualifier l'Afdl d'un mouvement authentiquement zaïrois dirigé par Laurent-Désiré Kabila digne fils zaïrois, vous avez toutefois réservé à cette organisation six postes seulement dans un gouvernement qui en comptait 24! Et encore, vous avez exclu de ce gouvernement les proches de Mobutu. Donc, les dirigeants

=====
rwandophones n'auraient pas eu tort de vous soupçonner de
jouer un double jeu... Ayez le courage de le reconnaître :sous
votre mandat, ce fut l'échec de l'Udps!

31. Contrainte faite à L-D. Kabila de s'impliquer dans le schéma
de la Cns.
Nous pensons ne pas avoir tort de le soutenir étant donné que
par voie de presse, vous avez enjoint Laurent-Désiré Kabila de
s'impliquer dans le schéma de la Conférence nationale
souveraine.

De façon concrète, cela voulait dire que l'Afdl se devait de vous
restituer votre mandat de Premier ministre élu et chef de
gouvernement, quitte à Laurent-Désiré Kabila de se contenter
du mandat de président régnant, sur le modèle de l'Allemagne,
de l'Italie ou d'Israël. Ainsi, la guerre menée par ce mouvement
devait se terminer par vous remettre en poste. Nous
connaissons tous la suite : l'Afdl a refusé. Et vous en avez
profité pour relancer l'Opposition. Ayez le courage de le
reconnaître: sous votre mandat, ce fut l'échec de l'Udps!

32. Pressions pour l'enquête sur les allégations des massacres
des réfugiés Hutu.

Cette opposition, l'Udps va en faire son combat principal. Dans

=====

le cadre de l'enquête sur les allégations des massacres des réfugiés hutu rwandais, vous avez, M. le Président national, joué un rôle prépondérant en ce que les médias et les organisations de défense des droits de l'Homme qui vous sont proches se sont offerts aux puissances occidentales qui voulaient régler, via cette affaire, son compte à Laurent-Désiré Kabila.

La position prise par ces organes de presse et organisations par rapport aux visites de Jesse Jackson et Madeleine Albright est connue de l'opinion: il fallait coûte que coûte présenter Laurent-Désiré Kabila en dictateur, en sanguinaire. N'avez-vous pas l'impression qu'en définitive, l'Udps aura contribué d'une manière ou d'une autre à donner des idées aux ennemis du Congo, Rwandais et Ougandais en tête pour la guerre du 2 août 1998 ? Ayez le courage de le reconnaître: sous votre mandat, ce fut l'échec de l'Udps!

33. Contestation de la thèse de l'agression au début de la guerre du 2 août 1998.

Comment d'ailleurs s'en étonner lorsque vous avez été le premier, M. le Président national, à contester la thèse de l'agression rwando-ougandaise quand la guerre du 2 août a commencé? Pour notre malheur, le Conseil de sécurité des Nations Unies a bien fini par le reconnaître, et avec lui la Cour

=====
internationale de la Haye qui a récemment condamné l'Ouganda.

En cherchant à promouvoir la thèse d'une crise armée interne aux Congolais, vous avez réussi certes à vous rapprocher du Rcd. Mais pour quel résultat? Le Rcd est aux affaires pendant que l'Udps est dans la rue. Pis, l'Udps s'est totalement coupée de sa base principale qui est l'Est du pays. Ayez le courage de le reconnaître: sous votre mandat, ce fut l'échec de l'Udps!

34. Séjour en Occident.

Aujourd'hui, non seulement que l'Udps est éjectée de l'Est, mais en plus elle est entrée en conflit stérile avec les partenaires extérieurs qui, jusque-là, constituaient son principal soutien contre la dictature de Mobutu, la dictature de Kabila Laurent-Désiré et la dictature de Kabila Joseph. Êtes-vous sûr, M. le Président national, que sans les Américains, sans les Belges, sans les Français, l'Udps aurait eu la notoriété qu'elle a pu acquérir?

Etes-vous sûr que sans ces Occidentaux, Mobutu ne vous aurait pas tué, lui qui avait la Division spéciale présidentielle, la Garde civile, le bataillon Cobra, les Hiboux...? Nous avons trouvé dans le site de l'Udps votre message de fin d'année adressé au peuple congolais.

=====

Vous y dites: «Le dialogue inter congolais sera donc le cadre que la Communauté internationale nous offre pour pouvoir poursuivre le processus démocratique initié par la CNS». C'est bien là la preuve que vous avez été solliciter le concours des Occidentaux pour la tenue du Dialogue intercongolais ! Etes-vous seulement sûr que sans les Occidentaux, l'Asd serait parvenue à ramener le fameux camp de la Patrie à Sun City?

La leçon que nous nous devons tous de tirer est que tous ceux que l'Occident a aidés et qui se sont par la suite retournés contre lui ont très mal fini: Fernando Marco aux Philippines, Saddam Hussein en Irak, Mobutu Sese Seko et Laurent-Désiré Kabila en RDC. Nous ne vous disons pas que vous devez faire le «béni-oui-oui»; pas du tout. Mais, vous devez avoir l'intelligence et la sagesse de savoir faire la distinction entre l'utile et l'accessoire. Vous donnez trop d'importance à l'accessoire. Ayez le courage de le reconnaître: sous votre mandat, nous vivons l'échec de l'Udps!

36. Dialogue inter-congolais (d'Addis Abeba à Sun City).

L'initiative de la convocation du Dialogue intercongolais vous a toujours été attribuée. Dans votre message au peuple congolais cité au point 35, il ressort de façon claire que vous avez

=====

convaincu la Communauté internationale d'aider les Congolais à restaurer le schéma de la Cns.

Sauf erreur de notre part, nous n'avons entendu aucune fois un dirigeant de l'Udps à l'étape des travaux préparatoires de Gaborone ou aux étapes d'Addis Abeba, de Sun City entre février et avril 2002, de Pretoria en décembre 2002 ou de Sun City en avril 2003 évoquer ce sujet. Nous en voulons pour preuve les 37 résolutions du Dialogue intercongolais contenues dans l'Acte Final que vous avez, vous personnellement, signé le 2 avril 2003.

Donc, vous saviez, au moment où vous apposiez votre signature, que vous avez – une fois de plus – mis une croix sur le schéma de la Cns comme vous l'avez fait en avril 1994 en signant les Accords du Palais du Peuple ayant porté M. Léon Kengo à la primature. Si alors vous n'avez pas réussi à défendre ce schéma ni devant Mobutu, ni devant Laurent-Désiré Kabila, ni au Dialogue intercongolais, pourquoi devriez-vous continuellement demander au peuple de le faire en votre lieu et place? Ayons le courage de le reconnaître : sous votre mandat, ce fut l'échec de l'Udps!

39. Commission de suivi.

=====

Prévue dans l'Accord global et inclusif, la Commission de suivie a eu pour tâches, notamment, d'assurer le suivi de l'application effective des dispositions dudit accord, de veiller à son interprétation correcte et à concilier les points de vue tout en aidant à résoudre les désaccords pouvant surgir entre les signataires. Selon cet Accord, l'Opposition politique qui s'est présentée au Dialogue inter-congolais est une composante comprenant 28 formations politiques. Chacune y est engagée à titre individuel, donc de façon autonome.

Avec la Société civile, l'Opposition politique est une composante plurielle différente de l'ex-Gouvernement, du Rcd et du Mlc qui étaient des composantes monolithiques. Avec le recul, nous nous devons d'admettre qu'en se rendant au Dialogue inter-congolais en tant que parti politique membre de l'Opposition politique, l'Udps s'est alignée sur le statut identique. Il lui revenait, de ce fait, de jouer un rôle fédérateur au moment où se tenaient les travaux de la Commission de suivi. Malheureusement, l'Udps a laissé se fissurer l'Opposition politique avec d'un côté le Groupe A et de l'autre côté le Groupe B.

C'est bien la preuve que le parti n'a nullement voulu tirer la leçon de toutes les atomisations dont l'Union sacrée et l'Udps

=====
ont été victimes surtout sous le Zaïre de Mobutu. Mais, une préoccupation nous taraude la conscience jusqu'à ce jour: puisque vous étiez si bien portant à l'époque, c'est-à-dire vous étiez en si bonne santé, pourquoi n'êtes-vous pas venu à Kinshasa au moment où se tenaient les travaux de la Commission de suivi? Les ex-rebelles, qui devaient plutôt avoir peur, eux, étaient là au grand complet. Or, Kinshasa est l'un des fiefs indéniables du parti. Ayez le courage de le reconnaître: sous votre mandat, ce fut l'échec de l'Udps!

40. Thèse d'exclusion.

Ce que l'opinion garde de la non-participation de l'Udps à ces travaux, c'est l'exclusion dont elle dit avoir été l'objet de la part de Joseph Kabila et du Ciat. Que dites-vous cependant de l'interview que Valentin Mubake a accordée au journal «Le Potentiel» paru le 9 août 2004 sous le n°3193.

Par le canal d'un journal paraissant à Kinshasa, nous avons appris que M. le président du Comité national a déclaré que: «quand nous sommes arrivés à Sun City, nous nous sommes battus non pour avoir des postes, mais pour l'avènement» du cadre politique et juridique que sont l'Accord Global et Inclusif ainsi que la Constitution de la Transition. M. Valentin Mubake a précisé que «L'Udps ne se bat pas pour des postes. Les

=====

différents postes réservés à l'Udps au gouvernement, à l'Assemblée nationale et au Sénat, nous les avons cédés à ceux qui en voulaient». Si tel est le cas, comment peut-on continuer à parler exclusion pendant qu'il y a auto-exclusion? Ayez le courage de le reconnaître: sous votre mandat, c'est encore l'échec de l'Udps!

41. Soutien apporté à la Cei.

Les premières déclarations de l'Udps par rapport à la Cei ont eu un caractère constructif. L'Udps a d'ailleurs fait des observations reprises par le Ciat et acceptées par le Parlement qui les a intégrées dans la loi organique relative portant création de la Commission électorale indépendante et la loi organique relative à l'enrôlement des électeurs. Cette dernière loi a été promulguée le 24 décembre 2004.

Elle a opté un recensement limité aux électeurs et l'établissement d'une carte d'électeur qui puisse servir provisoirement de carte d'identité. Jamais nous n'avons entendu ou lu une déclaration de l'Udps s'opposant à ce type de recensement ou de carte. Pourquoi alors avoir attendu presque quatre mois pour commencer à soulever des objections?

=====
S'il n'est que question de représentation de l'Udps au sein de la Cei, comment cela aurait-il pu se faire en dehors de l'Opposition politique puisque c'est sous le label de cette composante que le parti a participé au Dialogue inter-congolais? En consultant l'Accord global et inclusif signé par l'Udps, il ressort que c'est la partie congolaise qui a demandé «que la Communauté internationale, avec l'appui de l'ONU et dans le cadre de la MONUC, apporte son soutien actif à la sécurisation des institutions de la Transition issues du DIC...». La Cei en est une. Nous en venons à déduire que le retrait du soutien apporté à la Cei au départ doit avoir procédé de la même logique de ne pas se sentir concerné par les travaux de la Commission de suivi. Ayez le courage de le reconnaître: sous votre mandat, c'est encore l'échec de l'Udps!

42. Retournement contre la Cei et boycott du processus électoral.

L'Udps, s'étant retournée contre la Cei, a ordonné d'abord le boycott de l'enrôlement des électeurs, ensuite le boycott du référendum constitutionnel alors que l'un et l'autre constituent avec les élections les modules d'un même corps. Puisqu'il faut aller au bout de la logique, l'Udps n'a pas à revendiquer son entrée dans le processus électoral vicié.

=====
C'est vous-même, M. le Président, qui nous l'avez dit en décembre 2005 à quelques jours de la tenue du référendum constitutionnel. Votre déclaration, vous l'avez faite en ces termes: «À l'occasion du vote sur le référendum constitutionnel organisé dans le cadre d'un processus électoral et politique exclusif, vicié, injuste et manifestement non productif, l'Udps demande aux Congolais de rester à la maison pour ne pas cautionner cette trahison par leur participation au vote». En quoi ce processus est-il exclusif?

Si c'est parce que l'Udps n'y participe pas, ce n'est pas du fait de la volonté des autres. C'est l'Udps qui, nous venons de le prouver au point 40., qui a refusé de prendre les postes lui réservés. Donc, c'est l'Udps qui s'est autoexclut. En quoi ce processus est-il encore exclusif? Si c'est parce que l'Udps n'y participe pas, ce n'est pas non plus du fait de la volonté des autres. C'est l'Udps qui a boycotté dès le départ l'enrôlement des électeurs qu'elle a qualifié de vicié. Pouvons-nous comprendre alors qu'après avoir déclaré exclusif, vicié, injuste et manifestement productif ce processus, l'Udps se soit décidée le 2 janvier 2006 de le rejoindre? On peut en conclure que ce processus n'avait rien d'exclusif ni de vicié, d'injuste ni de productif. Ayez le courage de le reconnaître: sous votre mandat, l'Udps a échoué!

=====
43. «Schéma 1+4=0».

Cela est d'autant plus fondé que rentrer dans ce processus vicié par le «1+4» devait avoir pour effet logique votre acceptation de devenir vous-même Zéro. Vous l'avez bien démontré aux étudiants en juin 2005 en déclarant «En juin 2004, le peuple avait crié que le 1+4 était égal à zéro. Un an après, on doit être en dessous de zéro. Suis-je vraiment zéro pour entrer dans un tel système?».

Il est évident qu'étant pas zéro, vous ne pouvez pas rejoindre un système qui garderait un ou plusieurs membres de l'espace présidentiel actuel. Si vous le faites, c'est que vous devenez vous-même zéro. Ayez alors de la courage de le reconnaître : sous votre mandant, vous signez l'échec de l'Udps!

44. Retournement contre la Communauté internationale.

L'une des grandes interrogations et préoccupations à être les nôtres est ce retournement subit contre les partenaires extérieurs. Dès l'avènement de la Transition en avril 1990, l'Udps a été le premier et peut-être le seul parti à avoir eu des relations solides avec des partis et même des gouvernements étrangers, en particulier en Occident. Chaque année presque,

=====
vous-même, Monsieur le Président national, vous sortiez du pays à l'invitation des décideurs américains, européens etc.

Que s'est-il passé pour qu'ils aient cessé du coup de vous trouver fréquentable? Or, vous êtes très bien placé pour le savoir: le niveau de destruction du pays est tel que nous n'avons pas d'autre choix, au terme des élections libres ou non libres, transparentes ou non transparentes et démocratiques ou non démocratiques, que de nous tourner vers la Communauté internationale. Etes-vous sûr que sans l'apport des partenaires extérieurs, le Congo va se reconstruire? Nous savons, vous et nous, que c'est impossible. En retournant alors l'Udps contre la Communauté internationale, ayez le courage de le reconnaître: sous votre mandat, ce sera l'échec de l'Udps!

45. Fin de la Transition le 30 juin 2005 et retour au schéma de la Cns.

Le 2 avril 2005, à l'occasion de l'ouverture de la session extraordinaire du Comité national du parti, vous avez confirmé la fin de la Transition au 30 juin 2005 et le retour au schéma de la Cns dès le 1^{er} juillet 2005. À cet effet, vous avez évoqué l'Accord global et inclusif et la Constitution de la Transition. Nous avons seulement constaté que vous n'avez cru ni à l'un, ni à l'autre. D'autant plus que dès la première semaine du mois de

=====

juillet 2005, vous avez sollicité du gouverneur de la ville issu du 1+4 l'autorisation de tenir un meeting.

Donc, vous avez continué, vous, à reconnaître l'autorité du 1+4 pendant que vous nous demandiez, à nous Combattants, de méconnaître son existence. Par la suite, le 15 août 2005, vous avez été proclamé Président de la République avec pour Président du Parlement M. Anatole Matusila et Premier ministre M. Raphaël Katebe Katoto. Depuis, vous n'avez ni oser installer les nouvelles institutions issues de la Cns, ni dialogué une seule fois avec les autres animateurs. Nous avons compris que vous vous êtes, en réalité, moqué de nous alors que si les nôtres sont morts ou ont été blessés à Kinshasa et aux Kasai, c'est parce qu'ils ont cru, eux, au retour au schéma de la Cns. Ayez le courage de le reconnaître: sous votre mandat, ce fut l'échec de l'Udps!

46. Rapprochement avec le Ciat.

Le Comité international d'accompagnement de la Transition, Ciat, doit son existence à l'Accord global et inclusif. En déclarant l'abrogation de l'Accord global et inclusif au terme de la Transition le 30 juin 2005, c'est la fin du Ciat qui était annoncée conséquemment. Comment expliquer qu'après avoir décrété pour le 30 juin 2005 la fin de la Transition instituée par

=====

le Dialogue intercongolais et après avoir restauré le schéma de la Cns le 15 août 2005, l'Udps s'en soit allée auprès du Ciat – déjà mort et enterré – pour entreprendre des négociations, fussent-elles exploratoires, avec 1+4!

Nous donnons raison à Joseph Kabila qui, lui au moins, a fait preuve de logique. En lisant certains organes de presse qui nous sont opposés, nous découvrons que c'est au cours de ces négociations que le Ciat a posé à l'Udps une condition en contrepartie de trois propositions: l'Udps dit oui au référendum constitutionnel, et le Ciat fait rouvrir les bureaux d'enrôlement, fait nommer les représentants du parti à la Cei et à la Ham et fait mettre fin à l'homonymie des dénominations. Le parti ayant dit NIET au Ciat, en boycottant le Référendum constitutionnel, comment voudriez-vous que le Ciat réalise ses propositions? Ayez le courage de le reconnaître: sous votre mandant, c'est l'échec de l'Udps!

47. Boycott du Référendum constitutionnel.

Lorsque l'Udps a donné son mot d'ordre de boycott du Référendum constitutionnel, nous étions loin de savoir qu'au final, il s'agissait du boycott des élections, du boycott de l'avènement de la IIIème République. Car le référendum avait pour but de faire entériner la Constitution.

=====
Et la Constitution instaure les Institutions de la République. La particularité avec la Constitution soumise à référendum est qu'elle consacre la naissance de la 3^{ème} République. Comment, au niveau du parti, n'a-t-on pas perçu ces réalités? Car la première et véritable conséquence est que les membres de l'Udps ont été empêchés de s'associer à la naissance de la Nouvelle République pour laquelle ils se battent depuis 24 ans. Nous ne vous le pardonnons pas. Ayez le courage de le reconnaître: sous votre mandat, c'est l'échec de l'Udps!

48. Entrée dans le processus électoral.

C'est pour avoir peut-être réalisé, sur le tard, l'énormité de la gaffe que vous avez cherché à revenir dans le processus électoral. Ici, il se pose une question de morale: qui de la partie demandée et de la partie demanderesse pose des conditions?

De toutes les façons, ce n'est pas la partie demanderesse. Et comme dit plus haut, nous ne voyons pas le sens de cette démarche dans la mesure où les opérations d'identification et d'enrôlement des électeurs, le référendum constitutionnel et les élections sont des éléments d'un même corps. Pour avoir dit non à l'enrôlement des électeurs et non au référendum constitutionnel, l'Udps ne peut pas dire oui aux élections !

=====
Autrement, pourquoi vous limiter à la réouverture des bureaux d'enrôlement alors que vous devriez aussi exiger la reprise du référendum! C'est ça, la logique. Ayez le courage de le reconnaître: sous votre mandat, c'est l'échec de l'Udps!

49. Fin de la Transition le 30 juin 2006.

Ces temps derniers, l'Udps s'emploie à nous rappeler la fin de la Transition le 30 juin 2006. Le président du Comité national a fait la déclaration selon laquelle «L'Udps a demandé un dialogue; nous demeurons sur cette voie-là. Qu'il y ait un visiteur ou pas, que M. Tshisekedi soit reçu par tel ou pas, nous exigeons un dialogue avant le 30 juin parce qu'au-delà du 30 juin, il nous faudra un nouveau cycle politique, et à ce moment-là, il se pourrait que ce soit trop tard»!

En quoi serait-il trop tard? L'Udps va-t-elle prendre des armes? Où va-t-elle envoyer d'autres compatriotes à la mort, comme si les victimes de la dictature mobutienne, de la dictature kabilienne, des guerres de 1996 et 1998 ainsi que celles du 10 janvier, du 17 mai et du 30 juin 2005 ne suffisent toujours pas! Cette fois-ci, personne ne descendra, car ayez le courage de le reconnaître: sous votre mandat, l'Udps a échoué!

=====

50. Nouvelles négociations.

C'est pour éviter l'impasse que l'Udps propose des nouvelles négociations.

Si vous n'y avez pas encore pris conscience, nous – membres du Parti et ressortissants du Grand Kasai – sommes de plus en plus embarrassés par cette passion que nous avons pour des négociations qui cachent d'autres négociations. Comme nous le relevons dans un organe de presse qui ne nous aime pas, combien de négociations faut-il alors à l'Udps pour parvenir aux bonnes?

Ce journal se plaît à nous rappeler les négociations avec le Mprcommencées à Mbanza-Ngungu et poursuivies à Gbadolite, avant de voir le parti impliqué vainement dans les Accords du Palais de Marbre I, la Cns, les Accords du Palais du Peuple, les Concertations du Palais du Peuple, les Concertations de la Cité de l'Union africaine et le Dialogue intercongolais à ses étapes d'Addis Abeba, Sun City, Pretoria et Sun City. Nous commençons à rassembler au Petit Berger qui criait chaque fois au loup pour amener le village et s'en amuser ! Le jour où le loup a réellement apparu, personne n'a fait attention à ses cris. Il avait perdu son bétail. Ayez alors le courage de le reconnaître: vous êtes, Monsieur le Président national, à la base de l'échec de l'Udps!

=====

Monsieur le Président national,

Parce que nous pouvons nous le dire: 16 ans après, toutes les initiatives de l'Udps nous ont réussis, à nous Combattants, et particulièrement à nous ressortissants du Grand Kasai!

Nous avons identifié parmi les forces politiques et sociales qui vous distraient et qui nous distraient les partis et acteurs politiques qui se proclament des alliés de l'Udps quand ils sont en difficulté avec le Pouvoir en place mais qui n'hésitent pas à lâcher l'Udps à la première occasion. Nous en voulons pour preuve ceux qui ont soutenu le boycott des opérations d'enrôlement des électeurs, la fin de la Transition au 30 juin 2005, le retour au schéma de la Cns et le boycott du référendum constitutionnel.

Aujourd'hui, ils sont candidats pour des élections dont ils critiquaient les préparatifs à vos côtés! Nous en voulons également pour preuve ceux qui sont présents dans le système «1+4» qu'ils menacent de quitter pour les «injustices» dont ils se disent victimes de la part du Pprd mais y restent dès que leurs revendications sont soit satisfaites, soit en voie de l'être. Ils ne brandissent jamais ce genre de menace pour démontrer leur solidarité envers l'Udps.

=====
Quant aux forces sociales généralement appelés forces vives ou Société civile, elles ont fait de la lutte de l'Udps leur moyen de survie matérielle et financière. Voyez toutes ces ong, tous ces médias, tous ces syndicats qui disent défendre la Cause du Parti pendant qu'en réalité ils ramassent de l'argent à la pelle, mangeant même parfois à tous les râteliers dont celui - suprême trahison - du Pouvoir qu'ils critiquent.

Et du moment que la plupart de leurs animateurs sont d'origine kasaïenne, c'est sur le Grand-Kasaï que toutes leurs aventures rejaillissent !

Monsieur le Président national,

En réfléchissant aux causes exactes de cette crise de croissance qui fait de l'Udps une naine en dépit de son statut de «fille aînée de l'Opposition», nous avons compris, comme vous l'aviez dit à Mobutu dans la lettre du 1 ère novembre 1980, que «La crise est structurell». Donc, pour vous paraphraser, «Il ne s'agit pas d'une crise d'homme, de Cadre comme Vous ne cessez de le répéter».

=====

Vous disiez à Mobutu que «Dans les structures du MPR, même les Cadres les plus expérimentés doivent être incompetents...».

Souffrez alors, M. le Président National, que nous puissions déclarer que «Dans les structures de l'UDPS, même les Cadres les plus expérimentés doivent être incompetents». Au moins Mobutu, lui, savait organiser tous les cinq ans le congrès national du Mpr pour renouveler son mandat. Combien de congrès statutaires cependant l'Udps en a-t-elle organisé entre 1982 et 2006, au cours de ses 24 ans d'existence? Aucun!

Pourtant, les statuts, à l'article 42, en prévoient un tous les cinq ans. Cet article est ainsi libellé: «Le Congrès se réunit en session ordinaire, sur convocation de la Présidence Nationale, tous les cinq ans». Cet organe a été réduit à votre personne; ce qui vous rend davantage responsable.

Qu'est-ce qui fait alors que tous ces importants changements portés aux organes du parti aient été effectués en violation des textes qui régissent le parti?

Si déjà vous-même, Monsieur le Président national, ne

=====
respectez pas ou vous ne faites même pas respecter les textes qui régissent le parti, comment respecterez-vous ou ferez-vous respecter les textes régissant la République? Nous au moins, les 13 Intellectuels du Grand Kasaiï, savons ce que nous voulons: nous avons décidé de ne plus nous laisser mentir et de ne plus laisser mentir les populations kasaiïennes, première victime du déviationnisme caractérisant l'Udps.

C'est précisément pour cette raison que nous nous désolidarisons des actions que le parti envisage pour le 17 mai et surtout pour le 30 juin 2006. Nous ne voulons plus entendre parler du Grand Kasaiï comme fief naturel du parti. Nous enjoignons les leaders d'origine kasaiïenne, quelle que soit leur appartenance politique ou non politique, de s'abstenir désormais de s'engager dans les débats politiques au cours desquels ils se savent incapables de distinguer leurs prestations des prises de position en faveur de l'Udps.

Nous profitons de l'occasion pour demander à nos sœurs et frères d'autres provinces, victimes des erreurs et fautes de l'Udps et, par-delà le parti, des ressortissants du Grand Kasaiï, d'accepter d'aller aux élections dans les échéances fixées par la Commission électorale indépendante. La Cei , au moins, sait où elle nous conduit. Nous nous organisons de manière que tous

=====
les médias dirigés par les ressortissants du Grand Kasai – qui savent s’être enrichis démesurément mais au détriment des populations kasaiennes, obtiennent chacun une copie de ce document par courriel. Nous ne nous trompons pas sur l’usage qu’ils vont en faire.

À défaut de le publier, ils s’emploieront à lui trouver une origine autre que celle des auteurs. Nous ne voulons plus qu’ils fassent des déboires de l’Udps et du Grand Peuple des Kasai leur fond de commerce.

Nous sommes fatigués d’entendre et de dire continuellement «L’Udps vaincra» alors qu’en réalité, c’est le parti qui est totalement vaincu. Veuillez agréer, Monsieur le Président National, nos sentiments sincères.

Kinshasa, le 10 mai 2006

Les 13 Intellectuels du Grand Kasai signataires :

1. Crispin KABONGO NTALAJA
2. Raymond KALALA NSENGA
3. Emmanuel KALONJI WA NDAYA
4. Armand NKONGOLO NTUMBA

=====

5. Léon MUBENGA MULUMBA
6. Clémentine MBOMBO MUJINGA
7. Jeannot MBUYI wa MBUYIa
8. David BABADI TSHIBANGU
9. Albert MWAMBA MUKENGE
10. Floribert KABASELE NTUMBA
11. Gaspard KADIMA MUTOMBO
12. Étienne MUKENGESHAYI
13. Rose TSHIYOYI KAPINGA.

lesoftonline.net

MISE EN LIGNE LE 30 MAI | LE SOFT INTERNATIONAL N°861
DATÉ 29 MAI 2006.

© Copyright Le Soft

=====

REACTIONS DE PAUL Kapita

La province du Katanga serait-elle devenue un cimetière national ?

Filles et fils du Congo-Kinshasa ,

Chers compatriotes,

Avant d'aborder cette question d'importance capitale, une petite introduction et un bref survol historique s'imposent.

Comme du temps de nos ancêtres sous l'occupation de notre territoire national par le Roi Léopold II, suivie 80 ans plus tard (en 1960) d'un éveil de conscience nationale collectif sous l'impulsion de notre Héros national P. E. LUMUMBA, nous nous retrouvons aujourd'hui à la croisée des chemins.

Partant, et le disant à la suite du Président de l'APARECO, nous devons ensemble comme un seul homme conjuguer nos efforts afin de libérer notre pays du joug néocolonial inacceptable de Kagamé et de Museveni ; deux arbres qui cachent la forêt.

Il importe de le répéter : en soi, ce joug vaut une insulte suprême à notre endroit en tant que peuple, Etat souverain et territoire national. Bref en tant qu'homme tout court. Ceci devrait être notre préoccupation essentielle dans la mesure où

=====
cet état de choses constitue une menace évidente à notre avenir et une offense à notre dignité.

Dès lors, toute myopie temporaire de notre part sur cette question ne peut être tolérée. Elle se traduit par notre silence ou par des actions que nous mènerions tendant à cautionner sciemment ou inconsciemment le plan satanique minutieusement élaboré bien avant le dialogue inter congolais par ceux qui occupent notre pays. Et qui de temps en temps, par stratégie et pour nous distraire, font semblant de prendre parti pour nous dans certains dossiers brûlants du pays.

Nous pouvons nous amuser aujourd'hui certes, mais soyons conscient du fait que notre passé finit toujours par nous rattraper et nous répondrons tôt ou tout tard de nos actes.

S'agissant des élections, on ne le dira jamais assez, au même titre que l'ensemble des partis politiques représentatifs, Société civile (la vraie), l'Eglise catholique romaine et autres dignes cadres indépendants, l'APARECO souscrit au schéma des négociations politiques avant les élections pour éviter une parodie électorale, lourde des conséquences.

En plus, elle fait siennes les déclarations qui ont été faites tant par l'opposition que par la société civile dans sa grande majorité, auxquelles se sont jointes celles de princes de l'Eglise catholique romaine, celle de l'archi bishop KUTHINO Fernando,

=====
sans oublier la dernière intervention brillante de notre compatriote NSAKA wa NSAKA ; un des journalistes Congolais de talents qui jouissent d'une notoriété publique.

Toutes ces déclarations dénoncent le processus électoral tel que l'imposent les affairistes de la communauté international (le vocable est de Monsieur V. MUBAKE ; le Président du comité national de l'U.D.P.S.). et le complot dont notre pays est l'objet de la part de ceux qui tiennent à le mettre sous coupe réglée, à travers une mascarade électorale.

Par ailleurs, des témoignages concordants, indépendants les uns des autres établissent l'état d'apatride de Monsieur Kanambe Joseph, alias Kabila Joseph, et tant d'autres au niveau de ce que l'on appelle là-bas espace présidentiel, de la Sécurité, de l'Etat major de la fameuse armée et de la police nationale. Des tels témoignages heurtent notre conscience et nous recommandent une prise de position politique radicale et intransigeante, pour arriver à marquer un temps d'arrêt de manière à trouver ensemble un modus vivendi qui nous conduise à l'organisation des élections réellement libres, transparentes et démocratiques ; fondatrices d'un Etat de droit dans notre pays.

Tout autre schéma est d'avance voué à l'échec dans la mesure où il ne rallie pas la majorité de l'opinion nationale. Il est de ce

=====
fait porteur des germes des troubles sanglants au pays en même temps qu'il constitue un suicide politique pour ses adeptes.

Nous défendons notre pays et son peuple par devoir patriotique. C'est un principe. Ce principe est national. "Le principe national doit être et , est effectivement plus fort que la religion, que la dictature. Face à un ennemi, malgré les dissensions internes, les patriotes se regroupent".

La marche de soutien au processus électoral et à la candidature de Joseph Kanambe qui a été organisée dernièrement à Lubumbashi sort de ce cadre de l'union qui s'avère pourtant salutaire pour libérer notre pays.

Or, l'ennemi qui a choisi de nous dominer ne transige pas. Au contraire il continue de se moquer de nous lorsqu'il se retrouve avec les siens en petit cercle. Nous sommes heureux de reconnaître que pour le moment, entre nous Congolais, nous n'avons pas de problème politique qui nous oppose les uns aux autres. Et ceci reste un atout politique capital. Nous avons plutôt un défi majeur à relever qui exige de notre part l'union des cœurs et l'identité de points de vue, beaucoup d'abnégation et beaucoup de concentration spirituelle.

=====

Le Président national de l'APARECO, de même que tant d'autres leaders n'arrête d'en appeler à l'union des acteurs politiques représentatifs : filles et fils du pays ; les représentants de la société civile, des Eglises sérieuses et autres organisations socioprofessionnelles pour qu'ensemble nous puissions arriver à bouter l'ennemi hors du territoire national.

La réalité étant amère et révoltante, il appert que si toute la vérité que détient d'ailleurs l'élite locale au Katanga était portée à la connaissance du peuple katangais, ce peuple n'aurait pas marché, j'en reste convaincu. Il n'aurait pas non plus apporté sa caution politique à la candidature d'un apatride à l'élection présidentielle. Un homme, soit dit en passant, qui n'a nullement l'intention de former une requête à adresser aux instances compétentes de notre pays pour demander la nationalité Congolaise.

La province du Katanga regorge des sommités intellectuelles qui devraient jouer un rôle prépondérant dans l'information et l'encadrement de la population . Il ne lui est pas permis de se mettre en porte-à-faux par rapport à la majorité des compatriotes d'autres provinces. Le sang qui coule chaque jour au Katanga fait des victimes katangaises. Ce sang ne fait pas de victimes tanzaniennes, zimbabwéennes, ruandaises ou autres.

=====
Par égard à ce qui se passe au pays d'une part et prenant en compte ce qui vient de se passer au Katanga à travers cette marche d'autre part, nous nous permettons de poser la question de savoir si la terre katangaise était devenue un terrain de prédilection pour légitimer des complots ourdi sous d'autres cieux contre le Congo et à l'insu des Congolais.

Les faits remontent aussi bien de temps immémoriaux pendant la colonisation du Congo par la Belgique que vers les années 60. Nous en relevons quelques uns à titre indicatif :

→ Vers les années 20, le Prophète Congolais Simon KIMBANGU est traqué par le colonisateur à cause de ses convictions religieuses. Il est arrêté, torturé et condamné à mort.

Selon le Professeur KAMBAYI BUATSHIA, le 12 septembre 1921 il est arrêté à Thysville (MBANZA-NGUNGU). Condamné à mort. Il verra cette peine Commuée à perpétuité. Il sera déporté loin de chez lui à Elisabethville (LUMUMBASHI) où il mourra le 12 octobre 1951, à 64 ans d'âge.

Le Katanga : CIMETIERE national ?

→ Le 30 juin 1960, le Congo accède à son « indépendance » en catastrophe.

± Deux semaines plus tard, soit la première quinzaine de juillet 1960, le Katanga fait sécession et proclame son indépendance, bien sûr sous l'impulsion des belges.

Il sera suivi par l'Etat autonome du sud Kasai avec MULOPWE KALONJI à la tête.

Le Katanga : CIMETIERE national ?

→ Le 17 janvier 1961, comme Simon KIMBANGU le 12 septembre 1921, P.E. LUMUMBA, Maurice MPOLO et Joseph OKITO sont expédiés comme des colis de Léopoldville à Elisabethville (LUMUMBASHI) où ils vont être assassinés aussitôt après leur arrivée.

Le Katanga : CIMETIERE national ?

→ La nuit du 11 au 12 mai 1990, un commando tue à l'arme blanche des étudiants au campus universitaire de la Kassapa à Lubumbashi

Le Katanga : CIMETIÈRE national ?

→ Dans le courant de la même année, en désespoir de cause, le Président Mobutu menaçait pour la énième fois d'arrêter Monsieur E.TSHISEKEDI et de l'envoyer en prison cette fois-ci à Buluo à Likasi au Katanga.

Mais comme tout animal politique, il dût reconsidérer sa position. Sinon il l'aurait fait.

=====

Le Katanga : CIMETIERE national ?

→ Début 1992, sauf erreur de date, dans sa majorité le peuple Congolais réclame la réouverture des travaux de la conférence nationale souveraine ; conférence qui avait été fermée "avec force" par Monsieur NGUNZ'a KARL I BOND, fils du Katanga ; premier ministre à l'époque. Cette mesure irréfléchie suscita un tollé à travers tout le pays et partout en provinces la reprise de ces travaux devenait une exigence nationale. Dans le même temps au Katanga les cadres véreux du coin organisent une marche de colère contre la conférence nationale !!

Le Katanga : CIMETIERE national ?

→ Aujourd'hui, ma foi, notre pays est devenu le condominium de la coalition tutsi – et c'est de notoriété publique – avec bien sûr tout ce que cela comporte comme offense. Notamment l'aliénation de la partie Est de notre territoire, si ce n'est déjà fait ; avec le pillage de nos ressources et le dépeuplement continu de nos terres par des massacres planifiés par le monstre Kagamé, l'esclavagisme à long terme, en l'absence d'une armée républicaine et opérationnelle.

Autant des situations que couve le processus électoral que le CIAT tient à nous imposer avec la complicité de la commission électorale /P.P.R.D. de Malumalu, l'implication de Kagamé et

=====

Museveni. Mais aussi la caution de certains compatriotes corrompus.

Peuple Katangais, votre sol et sous-sol sont très riches. Paradoxalement à cet atout, vous êtes terriblement pauvre. Vous devriez vous poser la question de savoir pourquoi cela vous arrive-t-il et arrive à tous les Congolais ? La réponse est simple : notre problème est essentiellement politique et nous devrions nous y attaquer. Si ça ne va pas au Katanga ça ne peut pas aller ailleurs au Congo. Et inversement s'il y a des problèmes dans une province donnée au Congo, il va de soi qu'au Katanga les méfaits se feront sentir par la population dans une certaine mesure.

Chers compatriotes,

Le Congo reste un et indivisible

si bien que lorsque un de

ses membres est malade le reste du corps en souffre.

Soyons unis, solidaires les uns des autres, en ce moment précis de notre histoire, c'est à cette condition que nous sauverons le Congo.

=====
Un proverbe WOLOF dit : « l'homme est le remède de l'homme ». Et voici le commentaire qui s'ensuit :

Il n'y a pas d'hommes sans société et sans compassion. Pour qu'il y ait société et compassion le droit à la dignité et au bonheur des citoyens doivent présider à l'action de ceux qui dirigent la société. Ces droits sont consubstantiels à l'être humain.

Ce n'est pas avec des étrangers que nous allons construire une société où il fait bon vivre, où le droit à la dignité sera respecté. Détrompez-vous, détrompons nous, ce n'est pas avec les occupants qui se trouvent à la tête de nos institutions que nous allons prétendre exercer nos droits dans un avenir proche si ces derniers réussissent leur coup contre le Congo. C'est-à-dire nous coloniser.

A bon entendeur salut.

Paul G. KAPITA SHABANGI .

Président de la cellule d'Analyse et Stratégie de l'APARECO.

**X ème Partie : ORGANISATION DES ELECTIONS
DEMOCRATIQUES**

CHAPITRE XXIV : A propos des élections de 2006

=====

**Jamais l'Être Humain n'a aussi Souffert des Coups
Cyniques des Occidentaux comme les Congolais**

Le cardinal Etsou a mis en doute l'authenticité des résultats partiels publiés par la CEI :

« Je suis très inquiet. (...). Les résultats que nous connaissons dans plusieurs coins de la République ne semblent pas correspondre à ceux qui sont publiés. Nous savons que, dans beaucoup de coins du pays, le président sortant n'a pas obtenu les résultats qu'on essaie de faire publier comme on a fait lors du premier tour. (...) ».

« L'abbé Malu Malu ne peut pas se permettre qu'on falsifie le verdict des urnes. Je dis fermement non à toute manœuvre qui remettrait en cause le libre choix du peuple congolais (...). Je demande à la communauté internationale de s'abstenir de toute tentative consistant à imposer au peuple congolais celui qu'il n'a pas choisi comme Président (...)».

« Non a toute tentative d'imposer au peuple congolais un candidat devant juste satisfaire les appétits gloutons et prédateurs de ses commanditaires étrangers des ressources du sol et sous-sol congolais ».

Frederic Cardinal Etsou Nzabi-Bamungwabi

=====

« *La colonisation du Congo fût la plus infâme ruée sur un butin ayant jamais défiguré l'histoire de la conscience humaine* »

Joseph Conrad. Heart of Darkness: An authoritative

One hundred years ago, the novelist Joseph Conrad described the colonial plunder of Congo as "*the vilest scramble for loot that ever disfigured the human conscience*".

« *L'exploitation du Congo fut le plus grand crime contre l'humanité jamais commis dans l'histoire de l'humanité* »

Sir Arthur Conan Doyle, Letters to the press, 1909.

«*EXTERMINEZ TOUTES CES BRUTES* »: *UNE IDEOLOGIE COLONIALE AU COEUR DE L'OCCIDENT.*

Le gouverneur Olry note : « *L'exaspération des colons est portée au paroxysme. Ils ne réclament rien moins que l'extermination en masse par tous les moyens de la race indigène.* »

"Il faut être fou, pour ne pas s'inquiéter de ce qui se passe au Congo".

=====

Mgr Desmond Tutu, Prix Nobel de la paix.

Le processus électoral, financé et piloté par la communauté internationale a cessé d'être une affaire des congolais pour devenir un moyen par lequel certains pays de ladite communauté internationale justifient leur immixtion dans les affaires congolaises en s'arrogeant le droit de décider dans tous les domaines de gestion de l'Etat congolais.

C'est ainsi que la RDC s'achemine par la volonté de ces pays, vers des élections basées uniquement sur un chiffre non vérifiable et sujet à caution de 26 millions d'électeurs pour un pays, post conflit armé, où le recensement ne serait –ce qu'administratif de la population a été délibérément rejeté alors que le pays vient de vivre une guerre qui a occasionné 4.5 millions de morts, un pays où l'identification des nationaux est superbement ignorée pendant que nous reconnaissons l'existence sur le sol congolais des groupes armés étrangers qui contrôlent des parties entières du territoire national. Ce chiffre de 26 millions d'électeurs contient donc certainement des étrangers (la RDC a neuf pays voisins), des militaires et des policiers interdits de voter, des mineurs et même des personnes à multiples identifications.

=====

Toutes les propositions de l'UDPS pour adresser ces anomalies se sont butées à l'intransigeance du CIAT et pourtant ces anomalies ont une incidence directe sur le nombre total et exact des électeurs pour une élection présidentielle, sur la délimitation des circonscriptions électorales et conséquemment sur le nombre des sièges à la députation par circonscription, nombre fixé au prorata de la population dont le dénombrement reste délibérément inconnu. Le refus du CIAT de procéder avant toute chose, au recensement administratif de la population congolaise et à l'identification des nationaux tel qu'exigé par la résolution du dialogue inter congolais relative à la création de la Commission électorale indépendante « CEI » et aux tâches lui assignées dans ladite résolution, constitue le point de départ de la fraude massive mise en place pour contourner la transparence du processus électoral aussi bien à la présidentielle qu'aux législatives.

Valentin MUBAKE

Président du Comité National de l' UDPS

Dans une «Déclaration spéciale» datée du 20 juillet 2006, la Conférence épiscopale nationale du Congo (Cenco) stigmatise «les lenteurs et les hésitations incompréhensibles, les doubles

=====

jeux regrettables et les faux-fuyants inadmissibles qui, jusqu'à présent, ont empêché la nation de baliser le chemin des élections dans la paix, l'entente et la concorde nationale». Et de conclure par un constat : «Au stade actuel, en effet, toutes les conditions ne sont pas encore réunies pour la tenue des scrutins réellement transparents, libres et démocratique».

Les évêques catholiques expliquent qu'«un ensemble de données confirment les craintes de manipulation, de tricherie sinon de fraude : notamment les déclarations contradictoires sur les listes électorales et le nombre exact des électeurs, les explications embarrassées sur celui des bulletins de vote excédentaires, les suspicions sur la localisation du serveur central et sur les programmes informatiques, l'absence du calendrier électoral complet et les doutes sur la volonté réelle d'organiser toutes les échéances électorales (nationales, provinciales et locales)».

La Cenco a menacé de ne pas reconnaître la validité des élections si ces irrégularités n'étaient pas corrigées, relevant notamment des "déclarations contradictoires sur les listes électorales et le nombre d'électeurs" et "les explications embarrassées" de la CEI sur le nombre de bulletins de vote excédentaires.

=====
Pour Mgr Monsengwo, le moment n'est pas propice pour organiser les élections transparentes, libres et démocratiques ; La condition, selon la conférence épiscopale, pour la tenue des élections libres, c'était l'organisation des négociations pour vider le processus des irrégularités.

Pour l'Abbé Malu-Malu, appuyé par les institutions internationales impliquées dans l'organisation des élections, il n'y a pas d'irrégularités dans le processus. La réplique du président de la Cei a eu lieu au siège de l'Onu.

Au cours d'une conférence de presse spéciale élection qui s'est déroulée le 21 juillet 2006, au quartier général de la MONUC à Kinshasa en présence de l'abbé Malu-Malu, président de la Commission électorale indépendante, et du général Philippe Morillon, Chef de la mission d'observation électorale de l'Union européenne en RDC ainsi que des représentants des missions d'observations de l'UNOPS et du PNUD.

"Il n'y a aucune irrégularité dans l'organisation de ces élections. La liste électorale publiée par la CEI est fiable et sera affichée dans les centres de vote. Le nombre de bulletins est également connu", a déclaré l'abbé Malu Malu, en réaction à une déclaration de la Conférence épiscopale nationale du Congo

=====
(Cenco) dénonçant des "irrégularités" dans la préparation des scrutins.

Ensuite, comme pour répondre aux évêques, il a insisté sur la transparence du processus électoral: «La liste des électeurs que nous avons publiée est fiable. Nous connaissons le nombre d'électeurs (25.712.552 inscrits sur les listes, y compris les 877.673 'omis') et le nombre de bulletins pour chaque centre de vote. Nous avons les numéros des cartes d'électeurs. La transparence sera totale. Et nous serons en mesure de dénoncer les fraudes constatées».

A propos de la transparence exigée par la Cenco sur le processus électoral en cours, l'abbé Apollinaire Malumalu a dit que « la CEI n'est pas obligée de réagir à chaque opinion et ne doit souffrir d'aucune pression quelconque, sauf s'il y a violation de la loi. Or jusqu'à présent, la CEI l'a pas fait ! Tout ce qui se fait n'a rien d'irrégulier. Tout est sous contrôle. »

"La Commission électorale est le seul organe à pouvoir organiser les élections en RDC (...). Elle ne peut souffrir d'aucune pression", a déclaré M. Malu Malu, en présence notamment du chef de la Mission d'observation électorale européenne, Philippe Morillon, ainsi que de représentants de l'Onu impliqués dans le contrôle du processus électoral.

=====
"Tout est sous contrôle", a assuré M. Malu Malu, affirmant que des dispositions ont été prises pour garantir la transparence et la crédibilité de ces premières élections libres et démocratiques en plus de 40 ans dans l'ex-Zaïre.

Il a enfin appelé "à éviter de faire de la divination là où les choses sont précises".

Prenant à son tour la parole, Philippe Morillon, chef de la mission des observateurs de l'Union européenne, a affirmé que 300 observateurs sont présents depuis le mois de novembre 2005. Il a assuré que sa « mission n'est pas là pour entériner une quelconque mascarade ». Nous sommes partout où nous pouvons être et nous sommes prêts à apporter notre expérience et expertise pour que le scrutin se déroule dans la transparence, a dit encore le chef de la mission des observateurs de l'UE.

Il a dit que les tendances du résultat pourront être connues le 2 ou le 3 août 2006, à cause des dispositions prises par la loi qui autorise que le contrôle, le dépouillement et l'affichage des résultats se fassent au bureau avec le concours des

=====
observateurs nationaux et étrangers et les témoins des candidats.

Le général Morillon a assuré que la présence des observateurs européens et internationaux «garantira la régularité des opérations de dépouillement».

Ces élections, a-t-il déclaré, seront sécurisées à travers tout le pays. Plus de 113.000 policiers ont été formés en plus des forces de l'Union européenne. Des observateurs internationaux composés des Sud-africains, de la Sadec, de l'Union africaines et de plusieurs missions européennes se déploieront dans les bureaux de vote et les bureaux de liaison, en plus des témoins des partis politiques. Il n'y aura jamais de fraudes massives. S'il y a tentatives de fraude, tout est mis en œuvre non pas seulement pour les décourager, mais aussi et surtout pour les empêcher.

Ce système est unique au monde. Il a été ainsi conçu pour éviter la manipulation des résultats. A ce sujet donc, les craintes de fraude telles que exprimées par la Conférence des évêques catholiques ne relèveraient que des considérations personnelles voire partisanses du président de cette conférence.

=====

Le député européen de poursuivre: «l'engagement que je prend devant le peuple congolais est qu'il ne peut y avoir de fraude massive dans le dépouillement sans que nous en soyons témoins et que nous les dénoncions.»

Il a ajouté que : « la mission de l'Union européenne est prête à dénoncer les fraudes, fussent-elles minimales ».

Faisant le détail des mesures prévues par la loi électorale pour assurer la transparence du scrutin –urne transparente, encre indélébile, présence de témoins des partis et regroupements politiques ainsi que d'observateurs internationaux et nationaux, dépouillement séance tenante des urnes, affichage immédiat des résultats, etc. – Ali Diabacté, Directeur de la Division électorale de la MONUC, a avoué qu'une telle «somme de mesures a rarement été vue en Afrique».

Cependant, voici quelques faits parmi tant d'autres que nous ne saurons énumérer ici qui démontrent à suffisance que le processus électoral en RDC était biaisé dès le départ. Tout ce que nous sommes entrain de vivre et déplorer aujourd'hui n'est qu'une conséquence logique de l'imbroglio savamment mis en place et entretenu par la commission électorale Indépendante

=====

avec la complicité de la communauté internationale acquise entièrement pour la cause leur enfant adoptif Joseph Kabila.

Carlo de Philippi, chef de la délégation européenne écrit : " En outre l'attitude d'une partie de la communauté internationale accentue cette tendance en donnant l'impression qu'elle soutient Joseph Kabila ".

Une des conditions indispensables au bon déroulement de la mission des troupes de l'UE est que leur intervention soit apolitique. C'est la France qui devrait assurer le commandement militaire sur le terrain, jouant ainsi un rôle crucial. Mais la France ne cache nullement son soutien au président Kabila dans le cadre des élections.

Juliane Kippenberg, Coordinatrice ONG

Il sied de relever que cet imbroglio constituait le point de départ de la fraude massive mise en place pour contourner la transparence du processus électoral aussi bien à la présidentielle qu'aux législatives.

Considérant les informations contradictoires sur les bulletins excédentaires (5millions, 7,5 millions, 2,4 millions), rendues publiques par la CEI, dont il ressort à suffisance que notre

=====

fameuse commission électorale indépendante ignorait elle-même le nombre exact de bulletins de vote imprimés en Afrique du Sud.

La CEI a expliqué à plusieurs reprises que les 5 millions de bulletins excédentaires constituaient une "réserve stratégique" habituelle, correspondant à 10% du nombre d'électeurs. A cette réserve ont été ajoutés "par sécurité" 50 bulletins en plus par bureau de vote, pour permettre aux électeurs empêchés de se rendre dans leurs centres d'inscription (pour des raisons de sécurité ou de déplacement de campagne) de voter ailleurs.

« D'après l'abbé Malu Malu, les 5 millions de bulletins sont répartis dans les 50 000 bureaux de vote en raison de 650 par bureau. Mais en faisant nous-mêmes l'opération, $650 \times 50\ 000$, le résultat donne 32 millions 500 000 et non 5 millions. Comment expliquer cela ? » **Fidèle Kitenge Kasongo**, auditeur de Radio Okapi résident à Lubumbashi, 21 juillet 2006.

Quant aux bulletins excédentaires, le nombre définitif d'électeurs inscrits s'élève à 24 440 410 au lieu de 25 712 552, chiffre annoncé par la CEI après l'opération d'enrôlement et d'identification. Ce qui revoie à la baisse le nombre d'électeurs de 1 272 142 dont 292 353 personnes ont été radiées des listes pour « s'être fait inscrit plus d'une fois », a précisé Norbert Basengezi (Le deuxième vice président de la Commission

=====

électorale indépendante (CEI). Celui-ci a rappelé que ces fraudeurs ont été déférés à la justice depuis le mois de mars dernier. Il a ajouté que cette révision à la baisse, est aussi consécutive de la détérioration de certains supports de « conservation des données » parce que « altérés par des intempéries, ou tout simplement perdus ou détruits ».

Et de conclure que les électeurs lésés pourront tout de même voter sans problème sur simple présentation de leur carte d'électeur. « Des explications lacunaires qui ne situent pas la disparition subite de plus d'un million d'électeurs sur les listes », commente un expert électoral, Jacques Cartier.

Le processus électoral, « tel un bateau ivre », chemine à tout vent vers les élections attendues par tout le pays, constate l'expert précité. Les opérations d'enrôlement et d'identification ont été menées dans « un chaos généralisé » avec des techniciens insuffisamment formés dans un pays dépourvu de services d'état civil sérieux, selon notre expert qui enfonce le clou en ces termes : « à cela s'ajoutent les dimensions sous continentales de la RD Congo qui manque des structures de communications appropriées ». On mesure le caractère aléatoire des divers chiffres publiés par la CEI, conclue-t-il.

=====
On peut gager que la révision à la baisse du nombre d'électeurs inscrits n'aura pour effet que de renforcer la méfiance ambiante à l'égard tant de la CEI que de son staff.

Comme l'on peut le constater, la RDC a été embarquée dans un processus électoral aux contours très flous. Les choses n'étaient pas claires dès le départ. Notre fameux processus électoral n'était point fiable, transparent, et démocratique.

Et, pourtant Mr l'Abbe Malu Malu, président de commission électorale indépendante, avait promis que la transparence sera totale. Ali Diabacté, Directeur de la Division électorale de la MONUC, a déclaré qu'une telle «somme de mesures a rarement été vue en Afrique». Le général Morillon a pour sa part assuré que la présence des observateurs européens et internationaux «garantira la régularité des opérations de dépouillement». Le député européen de poursuivre: «l'engagement que je prend devant le peuple congolais est qu'il ne peut y avoir de fraude massive dans le dépouillement sans que nous en soyons témoins et que nous les dénoncions.»

D'aucuns n'ignorent que le général Morillon avait solennellement déclaré que : « la mission de l'Union européenne est prête à dénoncer les fraudes, fussent-elles minimales ».

=====
Peut-on affirmer que l'Union européenne avait réellement rempli sa mission en RDC conformément aux déclarations du général Morillon?

Au Premier tour des élections Présidentielles:

Plusieurs candidats à l'élection présidentielle de dimanche dénoncent des «fraudes» massives en faveur du président Joseph Kabila. Le vice-président Azarias Ruberwa exige notamment un nouveau vote «dans tous les bureaux» incriminés. Malgré ces accusations, la communauté internationale se dit satisfaite du «bon déroulement» des élections.

Bourrages d'urnes, implication des agents de la Commission électorale indépendante (CEI) «en faveur de certains candidats», «corruption d'électeurs», et falsifications des résultats affichés sur les portes des bureaux de vote après dépouillement... Azarias Ruberwa, le chef du Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD) est très clair : selon lui, les élections présidentielle et législatives de dimanche en République démocratique du Congo sont entachées de fraudes.

Le vice-président et candidat du RCD, une ex-rébellion soutenue par le Rwanda pendant la dernière guerre sur le sol

=====

congolais (1998-2003) a appelé à «réorganiser les élections dans tous les bureaux où ces fraudes ont été constatées». Et ajouté que : «la plupart de ces fraudes ont été faites en faveur du président Joseph Kabila», le favori à la présidentielle. "Les irrégularités ont été significatives à tel point qu'elles peuvent modifier l'issue du vote sur tout le territoire national", "la plupart de ces fraudes ont été faites en faveur du président Joseph Kabila", le chef d'état sortant qui, d'après les premières informations diffusées, aurait surtout été voté dans l'est du pays.

«Je ne veux pas une voix de plus que celles qui m'ont été données, mais je veux mes voix», a-t-il martelé, indiquant que le RCD constituait un dossier à destination de la CEI et de la Cour suprême de justice, en charge du contentieux électoral.

Des accusations similaires ont été formulées après le scrutin par au moins sept autres candidats à la présidentielle, à la tête de petits partis. «Tout a été fait pour porter ceux qui sont au pouvoir à la magistrature suprême», a assuré Pierre-Anatole Matusila (indépendant). «Nous avons tout un dossier que nous allons porter devant la Cour suprême», a-t-il précisé. Wivine Nlandu (Union pour la défense de la République) a, quant à elle, accusé Joseph Kabila et la majorité présidentielle d'être «**responsables de la fraude massive constatée**».

=====

« Plusieurs candidats présidents dénoncent des graves irrégularités », affiche en manchette LA PROSPERITE

Quinze candidats ayant remporté moins de 4% des voix à l'élection présidentielle du 30 juillet en République démocratique du Congo (RDC) ont dénoncé vendredi des "irrégularités massives" lors du processus électoral dans "un silence complice" de la communauté internationale.

Dans un communiqué publié à Kinshasa, ces 15 candidats ont estimé que "le déroulement des élections du 30 juillet 2006 a été entaché d'irrégularités flagrantes et massives sur toute l'étendue du territoire national, dans un silence complice du Comité international d'accompagnement de la transition (Ciat), de la Mission des Nations unies en RDC (Monuc), (...) ainsi que des observateurs nationaux et internationaux".

Le Ciat regroupe notamment les ambassadeurs en RDC des cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité de l'Onu.

"Les élections présidentielle et législatives ne réunissent pas les conditions minimales de transparence (...) et ne peuvent en aucun cas produire un nouvel ordre politique démocratique", ont-ils précisé.

=====

Parmi les « nombreux actes de fraude" répertoriés, les 15 candidats énumèrent les "procès-verbaux élaborés frauduleusement", "les électeurs soudoyés pour voter en faveur de certains candidats" et "le volume incontrôlé des bulletins excédentaires (qui) a permis le (...) bourrage des urnes à Kinshasa ».

"Nous déclarons la CEI (Commission électorale indépendante), les pouvoirs publics (...), le CIAT et la Monuc seuls responsables des conséquences dommageables qui en résulteraient", ont-ils conclu.

Le porte-parole du président de la République démocratique du Congo Kudura Kasongo, a déclaré que c'était «à la justice de trancher». Il appartenait "à la Cour suprême de justice de trancher après examen du contentieux". "Nous ne devons pas intervenir dans le processus à ce niveau", a-t-il ajouté.

Quatre agents électoraux ont été arrêtés mercredi à Kinshasa pour "faux et usage de faux" après avoir "tenté de falsifier" des procès-verbaux des résultats de la présidentielle en République démocratique du Congo (RDC), a-t-on appris vendredi de sources judiciaires.

Les personnes interpellées, dont une jeune femme, "ont été entendues jeudi" par un inspecteur du tribunal de grande

=====
instance de Kinshasa-Gombe, selon une de ces sources ayant requis l'anonymat.

Les agents électoraux en question travaillaient dans un centre de compilation des résultats de Kinshasa, où "ils auraient été pris en flagrant délit de falsification des procès-verbaux" des résultats de l'élection présidentielle du 30 juillet, a précisé cette source.

Au Second tour des election Presidentielles:

Bruxelles, 31 oct (APA) - La Commission européenne a salué dimanche soir le civisme des Congolais lors du second tour de l'élection présidentielle en République démocratique du Congo (RDC) visant à départager le président sortant et favori, Joseph Kabila, et le vice-président Jean-Pierre Bemba.

A Bumba (Equateur), la découverte d'une tentative de fraude en faveur de M. Kabila a dégénéré dimanche en affrontements entre partisans de M. Bemba et forces de l'ordre, faisant au moins un mort et un blessé.

En Ituri, deux agents électoraux ont été abattus dans la nuit par un militaire ivre à Fataki, à 60 km au nord-est de Bunia (chef-lieu d'Ituri).

=====

Ces meurtres ont suscité la colère de la population qui a «pillé et incendié trois centres de votes, comprenant 8 bureaux» dont les bulletins de vote ont été détruits, a déclaré à l'AFP Léocadio Salmeron, le porte-parole de l'ONU en Ituri.

Proclamation des Resultats Partiels par la CEI :

Le camp Bemba dénonce des « erreurs systématiques ». Selon lui, les résultats partiels affichés avantagent le Président sortant Joseph Kabila.

Lors d'un point presse, mercredi, à Kinshasa, l'Union pour la nation (UN) a annoncé que les chiffres affichés varient avec ceux des procès-verbaux en leur possession. « Au niveau du Katanga par exemple, quand on fait le calcul des résultats en annexe, bureau par bureau, l'on constate que le compte est bon.

Par contre, au niveau du résultat global, il se pose un problème de chiffres, a dénoncé Eve Kazaiba, l'une des quatre portes-parole de l'UN. Ceux-ci sont soit en moins en ce qui concerne le candidat de l'UN Jean-Pierre Bemba, soit en plus pour ce qui est du candidat Joseph Kabila. »

=====

« S'il y avait deux ou trois cas simplement, on pourrait dire qu'il y a un problème d'erreurs, mais là c'est de façon systématique, partout, dans tous les bureaux (...). Nous croyons qu'il y a une démarche de tricherie que nous ne pouvons pas accepter », a-t-elle ajouté. Cette responsable reprochait par ailleurs à la Commission électorale indépendante (CEI) que les résultats révélés concernent à 11% l'Est, largement acquis à Joseph Kabila, et à 2% le Centre et à 5% l'Ouest, où Jean-Pierre Bemba est très soutenu. « Notre souci n'est pas de dénoncer pour le plaisir de le faire, mais de dénoncer maintenant avant la date du 19 novembre pour besoin de correction et d'émettre sur la même longueur d'ondes que la CEI », a conclu Eve Kazaiba.

Bemba Gombo a contesté notamment le million de vote par procuration enregistré singulièrement dans les territoires de l'Est du pays, en dépit des dispositions légales qui restreint ce moyen de voter à 11 par bureau. « Nous avons remarqué, quand les résultats sont publiés (ndlr : par la Cei), qu'ils ne sont pas conformes aux PV en notre possession », avait déclaré Eve Bazaïba, une porte-parole de l'UN. Et d'ajouter : « et ce, de façon systématique, partout, dans tous les bureaux ». Les observateurs internationaux du Centre Carter avaient émis, à chaud, des réserves sur des « irrégularités » constatées le jour du vote mais sans mettre en cause leur incidence sur les

=====

résultats. « Tout indique que qu'on veut nous imposer Joseph Kabila », lâche un Congolais l'air désabusé.

Contrairement à tout ce que les observateurs nationaux et internationaux ont rapporté, et même ce que Vital Kamhere le secrétaire général du PPRD a pu constater sur terrain, d'après les résultats de Malumalu, il y a eu un vote massif à l'Est où le taux de participation monte jusqu'à 85% dans certaines villes. Grâce au même Malumalu, la petite bourgade de Lubero dans le Nord-Kivu a vu voter 364.517 personnes soit, plus que les villes de Matadi, Boma et Moanda réunies. C'est tout de même bluffant!

Jean-Pierre Bemba ne dit pas autre chose quand il écrit mercredi 8 novembre au président de la CEI, l'abbé Apollinaire Malumalu, pour dénoncer les « anomalies et discordances » entre les chiffres publiés par la CEI et ceux contenus dans les procès verbaux signés par les témoins des parties.

Circonstance aggravante, il y a eu des coins de la République où des témoins n'ont pas pu accomplir leur travail et où on constate des tripatouillages. « J'ai noté », écrit Bemba que « dans tous les bureaux du Sud Kivu, Nord Kivu, Nord Katanga et Maniema où les témoins pour l'Union pour la nation ont été soit interdits d'accès dans les bureaux de vote soit tout simplement chassés desdits centres, le taux des bulletins

=====
annulés est très élevé ». Pour le scrutin du second tour, il a été constaté le faible taux de participation singulièrement dans les provinces de l'Est de la RD Congo. Curieusement « le taux de participation y est très élevé », conclut Bemba.

M. Bemba a rejeté jeudi ces résultats et annoncé qu'il allait "user de toutes les voies légales" pour les contester.

« La manipulation semble provenir des taux des votants anormalement élevés à l'Est pour créditer au président sortant un avantage substantiel en nombre de voix » analyse un expert. « *La Libre Belgique* » daté lundi 13 novembre.

Me Ngondankoy Nkoy ea Loongya, dit craindre un « *affrontement armé* » entre les bembistes et les kabilistes. Il estime « *préoccupant* » que les « *électeurs omis* » aient pu atteindre le chiffre d'un million soit plus ou moins 10% de l'ensemble du corps électoral. « *Il faudra, martèle Me Ngondankoy, que Malu Malu publie les noms, les numéros de la carte d'électeur ainsi que les adresses physiques de ces électeurs litigieux* ». Pour lui, la CEI a géré les listes électorales « *dans l'opacité la plus absolue alors que la loi l'oblige à publier les listes électorales* ». Et de poursuivre : « *La déclaration du cardinal Frédéric Etsou n'est pas à prendre à la légère* ».

=====
Un juriste de l'ULB considère les événements qui se déroulent à Kin comme « *l'acte premier* » d'un coup force. « *Joseph Kabila a réussi son premier coup d'Etat* », s'est-il exclamé. « *Il est clair que Kabila a usé de moyens illégaux pour s'accrocher au pouvoir. Ne craint-il pas que ses adversaires recourent aux mêmes méthodes pour le défénestrer ?* », S'est-il interrogé.

Réponses des Occidentaux

Le silence de la communauté internationale devant des accusations portées contre Joseph Kabila tout au long de ce scrutin est on ne peut plus étonnant voire suspect. Lorsque l'on sait que la communauté internationale est constituée des pays qui sont généralement trop regardants pour des choses pareilles. Ce sont des pays qui sont bien connus pour leur rigueur dans les affaires et leur attachement aux valeurs éternelles telles que la justice, la vérité, la probité morale, transparence.

Les congolais ont du mal à comprendre que la communauté internationale n'ait point exigé une enquête pour infirmer ou affirmer tous ces allégations graves qui pèsent sur les élections présidentielles en RDC. Ce silence est considéré comme la preuve la plus irréfutable de leur soutien à Joseph Kabila que

=====
les medias occidentaux n'hésitent pas de présenter comme le favori.

La Mission d'observation électorale de l'Union européenne (MOEUE) a minimisé vendredi à Kinshasa l'incidence de l'"utilisation abusive" de listes électorales annexes lors du second tour de la présidentielle du 29 octobre en République démocratique du Congo (RDC).

Plus d'1,4 million d'électeurs ont voté sur des listes d'omis (destinées aux électeurs enregistrés mais dont le nom n'a pas été porté sur les listes électorales) ou de dérogation (permettant aux électeurs en déplacement professionnel de voter hors de leur circonscription), selon la Commission électorale indépendante (CEI).

"La Mission a constaté l'utilisation parfois abusive des registres de dérogation et des listes des omis à travers le pays", a déclaré le chef de la MOEUE, l'ex-général français Philippe Morillon, lors d'un point de presse.

"Si, cas absurde, l'utilisation frauduleuse (de ces) registres

=====
avait été en faveur du même candidat dans tous les bureaux de vote, cette incidence ne dépasserait pas 650.000 voix", a-t-il ajouté.

Tous les cas de fraudes et de tricheries dénoncés après la mascarade électorale ont une seule et simple réponse prévisible de la part des occidentaux: "Ce sont des faits minimes, des effets collatéraux d'une opération électorale qui a parfaitement réussi. Les Congolais ont massivement voté dans la dignité, la discipline et le calme".

Le Comité international d'accompagnement de la transition (Ciat), qui regroupe notamment les ambassadeurs des cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité de l'Onu, a jugé que «les opérations de vote s'étaient généralement déroulées, sauf quelques cas isolés, dans l'ordre et la sécurité».

La Victoire était programmée d'avance

=====

« Joseph Kabila gagnera les élections parce que c'est lui que la communauté internationale a choisi, on le connaît déjà, il est ouvert au dialogue et se porte garant des investissements étrangers dans ce pays. Avec lui, attend aucune surprise désagréable alors que son challenger est très autoritaire, imbu de lui et très personnel dans ses prises de décision. Il a tout d'un despote et fait peur à la communauté internationale ». C'est en ces termes qu'un avocat français du barreau de Paris qui revient d'un séjour de 10 jours en RDC où il a participé comme observateur dans le cadre de mission d'observation européenne au deuxième tour des élections présidentielles, a résumé son constat.

Poursuivant sur sa lancée, il confirme que « Bemba est toujours perçu et présenté comme un Seigneur de guerre dans l'opinion publique internationale et ne rassure personne. Il a accepté de jouer le jeu des élections, c'est par les élections que la communauté internationale a décidé de se défaire de lui ».

A la question concernant le risque d'éclatement de la violence si une partie des congolais et Jean-Pierre Bemba lui-même n'adhèrent pas aux résultats qui seront proclamés, ce dernier affirme que « les analystes de la communauté internationale sont conscients de ce risque et savent la détermination de ces

=====

derniers à contester la victoire de Joseph Kabila. Ils ont pris en conséquence toutes les dispositions nécessaires pour empêcher une manifestation contestataire large et populaire. L'Eufor oeuvrera avec l'appui de la police à limiter les violences aux alentours de la résidence de Bemba et dans les zones autour de Gombe plus prenables et faciles à maîtriser que dans les communes populaires de l'Est de Kinshasa surpeuplées qui rendraient les opérations dangereuses et risquées pour tout le monde».

Maître Guy-Louis va loin en expliquant que « les responsables de la Monuc et surtout de l'Eufor m'ont dit que la communauté internationale qui a consacré plus de 500 millions de dollars dans l'organisation des élections avait légitimement son mot à dire et ne laissera pas Bemba gâcher tout ce qui a été construit même s'ils sont conscients que c'est Joseph Kabila qui a déclenché les hostilités après la proclamation des résultats du premier tour ».

L'ONU a demandé à l'UE une force pour sécuriser les élections en RDC. Cette force de 1500 hommes, essentiellement composée des allemands et des français servirait à « **dissuader ceux qui perdraient les élections et**

=====

n'accepteraient pas cette défaite » déclare le commissaire européen au développement et l'aide humanitaire dans la Libre Belgique du 03/02/2006.

La MONUC comprend 23000 personnes en RDC dont 17000 militaires. Quelle est la raison objective de l'envoi de 1500 militaires européens qui feraient mieux que 17000 militaires de l'ONU ?

L'on est en droit de penser que cette opération soulève un coin de voile sur la mascarade électorale financée et pilotée par quelques pays de la communauté internationale et pour laquelle mascarade il devient de plus en plus clair que le résultat programmé d'avance aboutira à coup sur à de graves contestations.

Valentin MUBAKE

De nombreux observateurs et esprits avertis s'étaient interrogés sur l'urgence et la nécessité qui justifiaient l'envoi d'une nouvelle force européenne dans le pays au moment même où se trouvaient encore sur le sol congolais, plus de 17 milles casques bleus de l'ONU lourdement équipés. Certains congolais plus sceptiques avaient tout simplement exprimés d'inquiétudes sur les vrais enjeux du déploiement des forces

=====
européennes et la mission véritable qu'elles étaient venues remplir en RDC.

Mais dès son déploiement sur terrain, l'Eufor a commencé à dévoiler peu à peu au public le rôle qu'elle attend jouer, à savoir ne ménager aucun effort pour « faire accepter les résultats des élections » à tout le monde. Ses responsables iront jusqu'à « mettre en garde contre toute contestation des résultats des élections ». Une fois son rôle déroulé publiquement, il ne reste qu'un seul choix aux différents candidats aux élections et au peuple congolais, accepter les résultats des élections mêmes truqués ou biaisés sinon, ils trouveraient l'Eufor sur leur chemin.

Le lieutenant-colonel Stéphane Lescoffit, porte-parole militaire de la Monuc, a affirmé que la force onusienne avec ses 17.600 Casques bleus en RDC feraient tout pour "empêcher toute personne de recourir aux armes dans Kinshasa. Que ceux qui veulent s'opposer par la force au choix des Congolais sachent qu'ils trouveront sur leur chemin la Monuc".

=====
Son adjoint Jean-Tobie Okala a renchéri en affirmant lors d'une conférence de presse hebdomadaire que "la Monuc rappelle qu'elle ne tolérera en aucun cas des actes de violence qui pourraient perturber la suite du processus électoral".

Kabila avait lancé un « *appel au calme* » aux Congolais. Selon une dépêche de Reuters, le chef de l'Etat sortant a déclaré à cette occasion que la police et l'armée « *lui restaient fidèles* ».

De leur côté, huit missions d'observateurs internationaux, dont l'Union africaine et l'Union européenne, ont "exhorté" les candidats aux élections présidentielle et législatives à "respecter les choix du peuple" et à utiliser "les voies légales" en cas de contestation.

Quelle moquerie et quelle hypocrisie! Comment cette communauté internationale qui a toujours fustigé le système judiciaire congolais peut aujourd'hui demander aux gens d'utiliser les voies légales en cas de contestation.

=====
Depuis quand le Congo est devenu un Etat des droits ou l'on peut facilement faire valoir ces droits ? De qui se moque-t-on ?

Tout le monde est unanime à reconnaître que l'on ne peut rien n'attendre de cette cour suprême de justice qui s'est montrée trop partisane tout au long de ce processus électoral et a tout simplement fermé les yeux devant les cas de violation flagrante de la loi électorale par Joseph Kabila. Si le Congo avait une cour suprême de justice, la candidature de Joseph Kabila serait depuis longtemps déclaré « irrecevable ou invalide ».

Tout a été mis en place pour la reconduction au pouvoir de celui qui a accepté de satisfaire les appétits gloutons et prédateurs des occidentaux. Et, rien ne peut l'arrêter. La cour suprême de justice n'est qu'une des pièces de l'arsenal mis en place pour assurer à Joseph Kabila sa reconduction à la magistrature suprême de la république.

N'est-il pas dit : « Celui paie, commande » ? D'aucuns n'ignorent que Joseph Kabila est cette main qui nourrit les membres de la cour suprême de justice. Et, bien plus, il est celui qui les a établi à ces postes. S'il s'avérait que les

=====
membres de cour n'étaient pas acquis à la cause de Joseph Kabila, ils ne garderaient point leurs postes.

Compte tenu de ce qui précède, je vois donc très mal ces juges de la cour suprême d'injustice condamner les fraudes ou tricherie dont leur patron se serait rendu coupable lors du scrutin. Après tout, ils vont tous en profiter. Si Joseph Kabila triche, il le fait pour tout son clan dont les membres de la cour font partie intégrante.

C'est depuis longtemps que les occidentaux cherchent à satisfaire leurs appétits gloutons et prédateurs au Congo. Il sied de souligner que cela s'est toujours passé dans les conditions on ne peut inhumaines. Le Congo a trop souffert des coups terribles et macabres des occidentaux.

L'exploitation du Congo par le roi des belges Léopold II a laissé 10 000 000 des morts. Holocauste oublié ! La colonisation du Congo était la plus inhumaine dans l'histoire de la colonisation des peuples au monde.

=====

Après l'indépendance, c'est encore les occidentaux qui ont éliminé physiquement le tout premier premier ministre congolais qui était pourtant élu. Ils le feront assassiner parce qu'il n'était pas disposé à satisfaire les appétits gloutons et prédateurs des occidentaux. Ils le remplaceront par leur agent Mobutu Sese Seko qui installera avec la bénédiction des occidentaux une dictature sanglante et un règne sans partage pendant 32 ans.

C'est toujours et encore les occidentaux qui utiliseront le Rwanda, le Burundi et l'Ouganda des « cooperative forces » pour chasser Mobutu du pouvoir et le remplacer par Laurent Kabila. Celui-ci sera assassiné pour avoir refusé de se prêter au jeu des occidentaux.

Malgré le fait que le Congo n'est pas une monarchie, Laurent Kabila sera remplacé par Joseph Kabila, un soit-disant fils de Laurent Kabila. Tous les occidentaux se plieront pour le cas de Joseph. Par ailleurs, ils dénonceront et s'opposeront au fils d'Eyadema de prendre le pouvoir après le décès de son père. Que la civilisation occidentale est pleine des contradictions contradictoires.

Vu que leur poulain Joseph Kabila était critique et combattu à cause de ses origines floue et sa nationalité congolaise

=====

douteuse, les occidentaux décideront de le légitimer par la voie des urnes.

L'opinion tant nationale qu'internationale doit retenir que Joseph Kabila a été nommé président du Congo par les occidentaux. Il n'a jamais été élu par le peuple congolais comme président de la république démocratique du Congo. Joseph Kabila, taximan, a été choisi par les occidentaux parce qu'il est l'homme qui s'est prêté au jeu des occidentaux au détriment du peuple congolais qu'il prétend représenter. Ce peuple qui croupit dans la misère alors que son sol et son sous-sol regorgent des richesses fabuleuses.

Compte tenu de ce qui précède, le peuple congolais n'a plus d'autres alternatives que défendre par tous les moyens son pays contre des vautours et prédateurs sans foi ni loi qui ont pris son pris en otage depuis Léopold II. C'EST LA LEGITIME DEFENSE ! Le peuple congolais est en droit de se défendre s'il ne veut pas vivre éternellement sous les bottes des occidentaux et leurs collaborateurs « congolais ».

“ Dès lors qu'un individu prend conscience que les lois qui régissent sa société sont injustes et arbitraires, il a le devoir de se révolter et de les combattre. ” **(Mahatma GHANDI)**

=====

“ On peut tromper tout le peuple une partie du temps, une partie du peuple une partie du temps, mais on ne peut pas tromper tout le peuple tout le temps “, disait Abraham LINCOLN.

Pendant que l’Union Européenne fête et félicite Joseph Kabila pour sa reconduction à la tête de la RDC. Desmond Tutu, prix Nobel de la Paix déclare :

"Il faut être fou, pour ne pas s'inquiéter de ce qui se passe au Congo".

Mgr Desmond Tutu, Prix Nobel de la paix.

CONSCIENCE CONGOLAISE

KE' LAMPAM

CHAPITRE XXIII : LES RESPONSABILITES A L'ECHELLE INTERNATIONALE

**Conférence-débat tenue par Paul G. KAPITA SHABANGI
Le 19/02/2006 à Liège/ Seraing.**

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Aussi bouleversant qu’interpellant, ce thème heurte la conscience des esprits avisés et révolte tout homme épris de

=====

justice. Dans une certaine mesure il concerne tous les pays du sud potentiellement riches.

Nous allons démontrer ce soir que les trésors naturels, mieux les ressources potentielles ou exploitées du Congo sont la cause essentielle, si pas l'unique de tous les malheurs du peuple Congolais, alors qu'en toute logique elles auraient pu être la clef du développement de ce pays. Au sujet de leur exploitation, la situation est solidement documentée et l'histoire, riche en drames et crimes récurrents de tous ordres, depuis le roi Léopold II à ce jour. Ainsi que nous allons nous en rendre compte au cours de notre exposé, cette histoire est parfois maquillée dans un but inavoué.

Quiconque serait appelé à développer ce thème devant n'importe quel auditoire, ne pourra y arriver autrement qu'à travers un survol historique sur les différents épisodes que le peuple Congolais a vécus par rapport à cette question aussi douloureuse à ce jour.

Comme je l'ai soutenu, il existe des écrits de haute facture politique, qui retracent une série d'actes criminels et ignobles, actes aujourd'hui intensifiés par les cosmocrates, qui instrumentalisent et arment contre le Congo et son peuple, une race aux visées expansionnistes, afin d'avoir accès aux énormes minerais dont regorge le sous-sol congolais.

=====

Que disent-ils ces écrits :

a) Dans « Les fantômes du roi Léopold II » « Un holocauste oublié »^[1] de Adam HOCHSCHILD, l'auteur dit ceci :

1) Le fleuve Congo et son lacis d'affluents en éventail présentaient avant tout plus de 11 mille km d'eaux reliées les unes aux autres (1600 km navigables), formant un réseau de transport naturel sans grand rival sur la planète. A part l'Amazone et le Gange, le fleuve Congo est prestigieux (350 km des rapides). Sa déclivité et le volume d'eau fournissent un potentiel hydroélectrique équivalent à celui de tous les lacs et rivières des U.S.A. conjugués. Soit le 1/6 du potentiel hydroélectrique du monde.

2) Le lac Tanganyika est la plus longue étendue d'eau douce du monde. Et moi d'ajouter : il est également le plus poissonneux du monde.

3) Le lac Victoria est le plus vaste plan d'eau du continent africain. J'ajoute en plus la forêt équatoriale ; vaste et luxuriante.

4) Bien que reconnu comme colonie, les autres pays européens crurent donner leur accord à une sorte de colonie internationale, sous les auspices du roi des Belges certes, mais

=====

ouverte aux marchands de l'Europe entière. Toutes proportions gardées, la situation reste exactement la même aujourd'hui. À l'époque par ailleurs, le Congo s'est appelé par moment: Colonie financière internationale.

Je me garde de faire allusion aux nombreux minerais et au pétrole que contient son sous-sol et à la fertilité de son sol. Tel n'étant pas l'objet de mon intervention.

Et l'auteur de renchérir :

"Comme mû par un ressort, Léopold II est obsédé par le profit que générait le Congo. Profit au nom duquel il commettra sur ce vaste territoire (80 fois plus grand que la Belgique, plus grand que l'Italie, l'Espagne, la France et l'Angleterre réunies) les crimes immondes. Il va y exercer la piraterie. Mais dans ses écrits, rapports et dans ses déclarations il habillait la forme pour cacher le vrai visage de son entreprise."

"A l'époque, les français qui se disputaient le leadership du monde avec les britanniques craignaient que ces derniers occupent une portion du territoire au Congo dès lors que Léopold II y érigeait une colonie. En réponse à l'inquiétude française, sur l'établissement éventuel d'un protectorat britannique au Congo, Léopold II y remédia par la proposition suivante : "Si la France respectait mes prétentions, je lui

=====
donnerai un droit de préférence sur le Congo – ce que de nos jours, les avocats en matières de biens immobiliers appellent "droit de préemption". Par ce tour de passe-passe, il réussit à impliquer l'Allemagne, l'Amérique, la Grande-Bretagne et la France dans son entreprise."

b) Sous l'empire du monde bipolaire, Eldridge CLEAVER (un noir américain) disait :

"Il n'est pas exagéré de dire que le destin de la race humaine tout entière dépend de la façon dont l'Amérique résoudra les problèmes auxquels elle se trouve confrontée." Ceci me semble vrai à ce jour lorsque l'on voit ce qui se passe au Congo, en Irak, en Afghanistan, en Palestine et probablement en Iran dans un avenir proche ; au nom de la mondialisation.

Par ailleurs, l'administration BUSH a publié un document le 20 septembre 2002, dans lequel les U.S.A se définissent comme le bras armé de la mondialisation.

Après ce survol historique, quel est l'impact des ressources incommensurables du Congo sur le destin de son peuple, voilà 45 ans révolus d'indépendance. Pour cela, nous verrons tour à tour, les responsabilités de l'occident d'une part, la complicité et les responsabilités de certains dirigeants Congolais d'autre part.

=====

A. Les responsabilités de l'Occident :

Il découle de ce qui précède, que les responsabilités de l'occident sur le calvaire du Congo et son peuple sont lourdement engagées ; elles sont d'ordre économique; aux conséquences néfastes pour ce pays.

Franz Fanon ne disait-il pas que l'Afrique a la forme d'un revolver dont la gâchette se trouve au Congo. C'est dire que, plus que n'importe quel autre pays africain, à plus d'un titre, le Congo intéresse l'occident, de par sa position géostratégique et les richesses qu'il renferme. A telle enseigne que par moment, les cosmocrates auraient préféré voir le Congo vidé de ses habitants afin de pouvoir exploiter à l'envi ses ressources.

Ces appétits justifient la situation sociale miséreuse de son peuple, caractérisée par le revenu moyen par tête d'habitant qui fait classer le Congo parmi les pays les plus pauvres de la planète. Actuellement, 82% des Congolais vivent à raison de moins d'un dollar u.s par jour.

Nous savons également que le Nord a du développement du Sud une phobie à la limite pathologique. Il considère ce développement virtuel comme un facteur déterminant dans l'inversement des rapports qu'il entretient avec le Sud. Et ce,

=====
particulièrement dans la fixation des prix des termes de l'échange. Pratique maintes fois décrite mais qui est de mise, parce qu'elle permet au Nord de mettre sous coupe réglée la plupart des pays du Tiers monde qui accompagnent les bonnes affaires des pays du Nord.

Afin de perpétuer ces rapports de Maître assistant à l'assisté, les cosmocrates ont conçus et mis en oeuvre plusieurs mécanismes à travers lesquels le F.M.I. et la B.I.R.D agissent pour maintenir justement le statu quo dans les pays du sud.

Aujourd'hui, les choses sont d'autant plus facilitées par la nouvelle stratégie j'ai cité la mondialisation. Celle-ci favorise le juste échange entre les pays de l'OCDE d'une part, et prône dans le même temps le libre échange entre ces mêmes pays et ceux du sud d'autre part. Alors que, en termes d'atouts, les rapports de force sont incompatibles en cette matière.

Au nom de cette vision donc et, cela bien avant la PERESTROIKA, à travers l'organisation des mouvements d'agression et d'instabilité politique permanents, il va falloir étouffer à tout prix, toutes velléités d'auto disposition dans le chef des peuples des pays du Sud ; répertoriés et classés dans la catégorie des pays aux énormes potentialités. De cette manière pour continuer de se faire obéir au doigt et à l'œil, le Nord s'évertue à imposer dans le Sud des dirigeants en qui le

=====

peuple ne se reconnaît pas. C'est bien sûr le cas du Congo voilà 45 ans révolus.

Rappelez-vous que le peuple Congolais a frais dans sa mémoire : les horreurs des années 60 (l'assassinat de P.E. LUMUMBA, M. MPOLO, J. OKITO E. NZUJI, FINA et consorts), en passant successivement par les trente deux ans d'obscurantisme politique de Mobutu, émaillés d'horreurs en vies humaines (Etudiants, populations) et tant d'autres violations des droits de l'homme. Un régime immonde qui a exercé une des dictatures les plus féroces de la planète, mais qui malgré tout, des années durant, bénéficia de l'appui politique exceptionnel du Nord, à cause justement des privilèges qu'il accordait à celui-ci dans l'exploitation des minerais du pays (le pétrole de Moanda, le cobalt, etc.).

A la chute de ce régime, tous les Congolais étaient en droit de croire que l'après Mobutu sera porteur d'espoirs, dans la mesure où les paramètres politiques les rassuraient. En Effet, vers le déclin de ce régime, il n'y avait que deux forces politiques en présence à savoir : l'Union sacrée de l'opposition radicale, dirigée par E. TSHISEKEDI et les Forces Politiques du Conclave inféodées à MOBUTU. Par voie de conséquence, la démocratisation des institutions du pays était inéluctable.

Permettez-moi d'ouvrir une parenthèse à ce niveau :

=====

A l'époque du monde bipolaire, Washington avait en face de lui Moscou et Paris (depuis le Général De Gaule). Ce faisant, il ne pouvait pas se permettre n'importe quoi avec autant de facilités qu'il le fait aujourd'hui, depuis la disparition de l'URSS comme contrepoids.

En effet, sous la présidence de Bill CLINTON, Washington a décidé de déloger la France de tous les secteurs qu'ils jugeaient stratégiques en Afrique centrale. Peu après et, relayant le Président Bill Clinton, le Secrétaire d'Etat George Moose, dans une allocution devant le sénat américain en 1993, déclara sans ambages : "Nous devons assurer notre accès aux immenses ressources naturelles de l'Afrique, un continent qui renferme 59 % de cobalt, 89 % de platine, 78 % de réserves mondiales de chrome". Je ferme la parenthèse.

C'est dans ce cadre qu'il faut situer l'agression du Congo en 1996, au départ de Kigali par l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo ; AFDL (coalition du Rwanda, de l'OUGANDA, de l'ANGOLA, du BURUNDI, du Tchad et de l'ÉRYTHRÉE), dont le commandement était malicieusement confié par Kagamé et Museveni à L. D. Kabila pour amuser la galerie.

=====
Pendant sa progression de Goma vers Kinshasa, Monsieur KABILA bénéficia de la caution politique de l'opposition intérieure, sous l'impulsion du leader de l'UDPS E. TSHISEKEDI wa MULUMBA. Hélas, c'est après coup que l'opposition politique intérieure se rendra compte que l'AFDL n'était qu'un tremplin utilisé par le Rwanda afin d'exécuter fidèlement les instructions reçues de Washington. Instruction qui lui offraient du reste une aubaine pour pouvoir réaliser son vieux rêve.

Dans la même optique l'ancien Président Rwandais, Pasteur BIZIMUNGU, grisé par la folie du succès de l'AFDL dans sa progression vers Kinshasa déclarait un jour en privé : "Les Congolais n'ont aucun sens de responsabilités et ne sont animés d'aucun sens du patriotisme. De ce fait, ils ne sont pas capables de gérer un aussi grand pays avec autant de richesses qui sont gaspillées"^[2].

En mars 1997, après la chute de la ville de Kisangani l'AMFI (American Mineral Fields Inc), société du Lundin Group créée en 1995 dont le siège social est situé en Arkansas, fief du président Clinton, s'est installée à Goma. Par l'intermédiaire de l'ex-Colonel Mallants (Un sujet Belge), alors conseiller militaire de l'AFDL, cette société a réussi à signer le 16 avril 1997 trois accords avec L. D. KABILA et son mouvement. Ces accords portaient respectivement sur :

=====
Un projet de 200 millions de dollars u.s. pour l'extraction du cuivre et du cobalt à Kolwezi.

Un projet de 30 millions de dollars u.s. pour une usine d'extraction de cobalt à partir des résidus de cuivre à Kipushi.

Un projet de 550 millions de dollars u.s. pour une usine de traitement de zinc à Kipushi.

Plus ou moins deux trimestres après sa prise de pouvoir, après que ses services lui aient fait découvrir qu'il avait signé des contrats miniers léonins avec ladite compagnie, L.D. KABILA va dénoncer ces conventions. Ce revirement "spectaculaire" est l'une des causes essentielles de son assassinat en date du 16 janvier 2001 à Kinshasa, dans son cabinet de travail.

L'AFDL arrive à Kinshasa :

Comme en 1965, toutes proportions gardées, à l'avènement de KABILA à Kinshasa, le processus de la démocratisation du pays s'estompe. Les partis politiques sont interdits de toute activité. Le malaise politique est profond de la part des partis politiques.

Le 02 août 1998, va avoir lieu une seconde agression du Congo par le Rwanda. Comme celle d'octobre 1996, elle s'inscrit dans le cadre de la bataille des intérêts menée par les U.S.A. A cause

=====

des ressources du Congo, le drame humain que cette bataille a engendré fait d'elle la guerre la plus meurtrière du 20^{ème} siècle. Son impact sociopolitique est un sinistre, un crime contre l'humanité (± 5 millions des morts, des usines cannibalisées avant d'être démontées, des banques dévalisées, la faune et la flore détruites).

Le seul instrument et gros bénéficiaire qui est utilisé dans cette entreprise macabre s'appelle Kagamé.

A ce niveau, une question mérite d'être posée : celle de savoir pourquoi Kagamé a-t-il été utilisé et non pas un autre Chef d'Etat en Afrique centrale ?

La réponse est simple :

D'abord Kagamé est antifrçais et pro anglo-Saxon. Ensuite Washington considère le Rwanda comme pays bouchon à partir duquel il peut, le cas échéant, opérer sans accroc en Afrique centrale.^[3]

C'est également dans ce cadre que le dialogue dit inter congolais va être organisé à Sun City (R.S.A.). Mais au bout du compte, les Congolais dignes de ce nom ont compris que ce forum n'a été qu'un bluff politique, qui va servir de tremplin à Kagamé pour pouvoir imposer des rwandais à la tête des institutions du Congo.

=====
Ceci est aujourd'hui justifié par le fait que la situation n'a pas changé d'un iota, depuis la fin des travaux de ce fameux dialogue. Si bien que les Congolais disent : "Avant le dialogue inter congolais égale après le dialogue inter congolais."

Voilà 5 ans révolus, grâce au soutien de l'Union européenne et consorts, Kanambe Joseph Hyppolite, alias Kabila Joseph trône à la tête du Congo. Les ressources de ce pays restent toujours la cause essentielle des conflits et drames qui s'enregistrent sur son territoire, afin d'empêcher l'instauration d'un Etat de droit.

Au nom de ces ressources donc, dont le pillage dans le sang, par le Rwanda et l'Ouganda, pour le compte de X et Y pays du nord, a fait l'objet d'une condamnation par le rapport de l'ONU, la communauté internationale ferme les yeux et tait le génocide Congolais. Génocide qu'elle se permet, pas plus tard que le lundi 13 février 2006 –pince-sans-rire - de mettre sur le compte d'une guerre civile.

Puisque le Rwanda est impliqué dans ce drame, un petit commentaire sur les rwandais me paraît légitime.

Depuis les années 80, les tutsi Rwandais ont réussi à infiltrer les officines de Washington, Bruxelles et Paris. Ces métropoles constituent des lobbyings à travers lesquels les Tutsi

=====

accréditent une thèse mensongère d'insécurité dont ils seraient l'objet de la part des Hutu à partir du Congo. Ce qui est incompatible avec les incursions que Kagamé continue d'organiser dans l'Est du Congo pour semer la désolation grâce à l'opportunité lui offerte par la décision de l'Exécutif américain et le concours de ce dernier, en vue de réaliser son vieux rêve à savoir : occuper le nord et le sud Kivu afin de s'approprier les ressources de cette partie du Congo.

Et aux fins d'y demeurer éternellement, les Tutsi ont inventé une identité d'une tribu qui n'existe pas au Congo : BANYAMULENGE. Or, à ce sujet, dans "Crimes organisés en Afrique centrale", H. Ngbanda écrit à peu près ceci à la page 292 :

L'**Honorable Mwami Ndarasimba** est le grand chef coutumier de la collectivité de **Bifulero**, collectivité dont les "**Banyamulenge**" prétendent être originaires ; il est donc leur chef coutumier ! Devant le parlement zaïrois au mois d'août 1996 il déclare :

"Mulenge est une localité de chez moi. L'ancêtre de cette montagne est pygmée et son nom est Mulenge. Comment pouvez-vous expliquer qu'un Tutsi puisse avoir un ancêtre pygmée ?".

=====
"J'ai fait à peu près dix ans en Europe. Et j'ai été inscrit à la Sorbonne Paris IV. Pendant ce temps, j'en ai profité pour lire un certain nombre de livres d'histoire. J'ai réussi à trouver toutes les tribus du Zaïre. Oui ! Le belge a pris soin de faire cela ! Mais sauf les soi-disant "Banyamulenge". Et en la conclusion :

"Je lance un défi à la communauté internationale et à tous ceux qui soutiennent les Tutsi qui sont venus du Rwanda pour envahir notre pays et pour falsifier notre histoire. Je lance alors un défi que la tribu "Banyamulenge" n'existe dans aucun livre d'histoire de 1800 à 1967."

Certains Banyarwanda qui étaient réellement convertis au christianisme ont dénoncé la supercherie de leurs frères de tribu au sujet de l'identité "Banyamulenge." Tel est le cas d'une prophétesse rwandaise Mariamu qui habitait à Kabela, une localité de FIZI. Elle avait réuni autour d'elle une centaine de rwandais tutsi qui avaient dénoncé le mensonge de leurs frères et avaient refusé de se faire appeler "Banyamulenge, parce qu'ils estimaient que c'était un péché de mentir."

Et en 1995, lorsque les premiers affrontements ont commencé entre les Rwandais Tutsi et les Bembé zairois, elle prophétisa sur le sort qui frapperait le Rwanda s'il persistait à mener la guerre contre la RDC^[4].

=====
Dernièrement, le parlement était en session extraordinaire pour débattre de la loi électorale. Afin de pouvoir positionner les Rwandais dans tous les rouages de l'Etat Congolais, monsieur Ruberwa avait été plaider à Washington et auprès de l'Union Européenne en faveur de la proportionnelle comme mode de scrutin aux élections en perspective au Congo. À l'issue du débat en commission, le parlement a rejeté cette disposition en faveur du scrutin à listes ouvertes.

Le CIAT (Comité international d'accompagnement de la transition) a joué le même rôle.

* Dans le même temps, pendant que pour la énième fois dans l'Est de la RDC, nos compatriotes de Rutshuru et de Masisi dans le Nord Kivu, sont menacés par le général Nkunda Batware, le Représentant de la mission de l'ONU au Congo (la MONUC) conseille plutôt de négocier avec ce «hors-la loi », qui est en plus sous mandat d'arrêt international au lieu de le faire arrêter.

* Bien plus grave le même Représentant de l'ONU est intervenu auprès des autorités de la transition en faveur de la reconnaissance par celles-ci du territoire de MINEMBWE en tant que juridiction administrative dont devront bientôt devenir autochtones et originaires les "Banyamulenge".

=====

Fin janvier 2006, Monsieur Louis Michel, le commissaire européen au développement, tel un prêtre est descendu à Kinshasa pour aller admonester ses ouailles afin d'imposer le mode de scrutin à listes bloquées aux élections. Arguant de ce fait que toutes les minorités devraient se retrouver dans les institutions ! A la question de savoir quelles étaient ces minorités ? Monsieur Michel avait sa bouche cousue ! C'est à prendre ou à laisser conclura-t-il !!

De deux choses l'une, ou Louis Michel pose un faux problème ou il défend les Tutsi. Comment pouvons-nous comprendre cette préoccupation qui n'en est pas une. "Dans un pays de quatre cents cinquante minorités, on voit mal par quel bout tiendrait cet argument que les occidentaux par Louis Michel veulent imposer au peuple congolais."

B. La complicité du Sud.

Les organisations pour la défense et la protection des droits de l'homme n'arrêtent de dénoncer des situations insoutenables dans l'Est du Congo, à Kinshasa, à l'Equateur, au nord Katanga et au Kasai.

Auparavant, en décembre 2004 et le 28 décembre 2005, dans son rapport, la société civile en Province du Sud Kivu; Membre de Société pour les Peuples Menacés, fait état de la localité de KASETI qui est menacée de disparition par le Rassemblement

=====
Congolais pour la Démocratie ; RCD. Elle déclare en substance :
"De son sous-sol riche en or, le parti politique RCD a fait
démolir ce village protégé pendant longtemps par la Sominki
jadis MGL, pour y chercher de l'or au bénéfice de Kigali."

Parmi les "dirigeants" Congolais.

Autant sous l'apartheid l'Afrique du Sud a connu des perfides
parmi les cadres noirs, notamment le général Charles SEBE,
autant le Congo connaît des cadres du genre Charles SEBE
parmi ses fils. Notamment Mobutu, Nendaka et j'en passe qui
ont exécuté servilement tous les coups devant permettre
l'hypothèque de la postérité et le bradage du patrimoine
national au nom du pouvoir, pour le compte de leurs mentors.

Dans la génération post-indépendance, nombreux sont les
membres de l'actuelle équipe au pouvoir à Kinshasa qui se
comportent textuellement comme Charles SEBE.

Revenant au mode de scrutin dont je viens de parler, avant
Louis Michel, les sénateurs et députés du P.P.R.D. (parti au
pouvoir) ont été l'objet d'une vaste campagne de pression et
de menace durant le week-end du 21 au 26 janvier, de la part
des représentants des autorités rwandaises au pouvoir. Parmi
eux il y a le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint
du P.P.R.D.

La complicité des congolais au pouvoir, procède de leur manque

=====

d'assises populaires. Cette réalité politique les rend allergiques à l'instauration d'un Etat de droit qui suppose des lois et règlements qui sont au dessus de tout le monde. Ce faisant, ils se complaisent dans le "Struggle for life" afin de mieux assurer, selon eux, leurs lendemains par plusieurs sortes de prédation, aussi longtemps qu'ils sont au pouvoir.

Cet état des choses -il faut bien le souligner- favorise les médiocres. Et, en politique, médiocre ne signifie pas insuffisant, il signifie quiconque aux assises populaires nulles, mais qui s'accroche au pouvoir au nom et pour le compte d'un peuple qui ne se reconnaît pas en lui.

Dans ce cas, il n' y a rien qui puisse supposer un quelconque lien entre ce type de dirigeants et le peuple qu'ils prétendent diriger.

À titre indicatif, l'exécution par le pouvoir, du budget de l'exercice 2004 sous-tend clairement cette prédisposition à la prédation de la part des hommes du pouvoir à Kinshasa.

L'exécution du budget de l'exercice 2004.

Le tableau ci-après en dit long :

Sur ce tableau, les dépassements qui se dégagent de l'exercice budgétaire 2004 permettent de conclure qu'on a affaire aux personnes politiquement irresponsables et aux assises populaires nulles.

=====

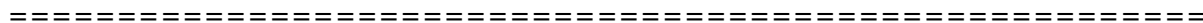
Exécution du budget 2004 : [En Francs Congolais (FC.)]			
	Dépenses prévues	Dépenses effectuées	Dépassement
1. Présidence de la République	8.844.604.376,15	16.724.723.019,50	7.880.118.643,35
2. La vice- présidence chargée de la Commission politique	739.705.709,79	1.475.944.535,06	736.238.826,79
3. La vice- présidence Eco fin	786.230.172,14	6.003.621.686,39	5.117.391.514,25
4. La vice- présidence en charge des questions sociales et culturelles	759.560.298,79	1.538.520.607,64	778.960.408,85
5. vice- présidence de la reconstruction	761.296.328,18	1.024.229.975,20	262.933.647,18

=====

La problématique des ressources du Congo appelle une solution essentiellement politique certes. Cependant, à mon humble avis, celle-ci ne viendrait pas simplement d'éventuelles négociations politiques, elle nécessiterait en plus une organisation sociale par les victimes au niveau de chaque continent. Et pour y arriver, les peuples respectifs des pays du sud devraient exercer pleinement leur droit à l'autodétermination ; condition sine qua non à tout développement. Alors, et alors seulement, l'éveil de la conscience nationale et de l'esprit patriotique, aujourd'hui étouffés par le nord avec la complicité de ses hommes de main qui trônent à la tête de la majorité de ces pays, forcerait certainement le Nord à modifier sa vision politique globale sur le Sud en général, l'Afrique Centrale en particulier.

De cette manière, et paraphrasant , le Congo se dotera de dirigeants dignes qui vont faire de ce pays le centre du rayonnement de l'Afrique tout entière. Il n'en serait pas autrement des autres pays du Sud.

Je vous remercie.



VIIème Partie :
NOUVELLES DIVISIONS ADMINISTRATIVES
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONCO

Etude des nouvelles divisions administratives
(Constitution du 18 février 2006)

présenté par

Joseph M. Kyalangilwa

Chimiste & Métallurgiste E.I.Br.

Président du Great Lakes Forum International (Suisse)

Ancien Président de la Commission Politique

Administrative et Juridique

De l'Assemblée Régionale du Kivu (1982-1987)

Président Honoraire de la Société Civile du Sud-Kivu (1987-2006)

PROVINCES (Dénomination)	CAPITALES et Langues	SUBDIVISIONS ADMINISTRATIVES	SUPERFICIES Km ²	HABITANTS
------------------------------------	--------------------------------	---	---------------------------------------	------------------



=====				
1. Bas-Uele	Buta (Kiswahili- Lingala)	Ville de Buta <u>Communes de :</u> 1. 2.. 3... <u>Territoires de :</u> 1. Aketi 2. Bambesa 3. Buta 4. Ango 5. Bondo 6. Poko	148.331	a) 350.96 b) 1.093.84
2. Equateur	Mbandaka (Lingala)	Ville de Mbandaka <u>Communes de :</u> 1. Mbandaka 2. Wangata <u>Territoires de :</u> 1. Bikoro 2. Lukolela	103.902	a) 536.78 b) 1.626.60

		<ul style="list-style-type: none"> 3. Basankusu 4. Makanza 5. Bolomba 6. Bomongo 7. Ingende 		
3. Haut-Katanga	Lubumbashi (Kiswahili)	<p>Ville de Lubumbashi</p> <p><u>Communes de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> 1. Annexe 2. Kamalondo 3. Kampemba 4. Katuba 5. Kenya 6. Lubumbashi 7. Ruashi <p>Ville de Likasi</p> <p><u>Communes de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> 1. Panda 2. Kikula 3. Likasi 4. Tshituru 	132.425	<p>a)</p> <p>1.307.1</p> <p>b)</p> <p>3.960.9</p>

=====

		<p><u>Territoires de :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Kambove 2. Mitwaba 3. Pweto 4. Kipushi 5. Kasenga 6. Sakania 		
<p>4. Haut Lomami</p>	<p>Kamina (Kiswahili)</p>	<p>Ville de Kamina</p> <p><u>Communes de :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. .. 2. ... 3. .. <p><u>Territoires de :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Bukama 2. Kabongo 3. Kamina 4. Kaniama 5. Malemba Nkulu 	108.204	<p>a) 838.24</p> <p>b) 2.540.12</p>
<p>5. Haut-Uele</p>	<p>Isiro (Lingala)</p>	<p>Ville d'Isiro</p> <p><u>Communes de :</u></p>	89.683	<p>a)</p>

=====

		1. ;; 2. .. 3. .. <u>Territoires de :</u> 1. Dunggu 2. Rungu 3. Faradje 4. Watsa 5. Niangara		633.88 b) 1.920.66
6. Ituri	Bunia (Kiswahili)	Ville de Bunia <u>Communes de :</u> 1. 2. ... 3. ... <u>Territoires de :</u> 1. Aru 2. Irumu 3. Mambasa 4. Djugu 5. Mahagi	65.658	a) 1.399.0 b) 4.241.7

<p>7. Kasai</p>	<p>Luebo (Tshiluba)</p>	<p>Ville de Luebo</p> <p><u>Ciommunes de :</u></p> <p>1. ..</p> <p>2. ..</p> <p>Ville de Tshikapa</p> <p><u>Communes de :</u></p> <p>1. Dibumba I</p> <p>2. Dibumba II</p> <p>3. Kanzala</p> <p>4. Mangondo</p> <p>5. Mbumba</p> <p><u>Territoires de :</u></p> <p>1. Kamonia</p> <p>2. Dekese</p> <p>3. Mweka</p> <p>4. Ilebo</p> <p>5. Luebo</p>	<p>95.631</p>	<p>a)</p> <p>1.055.9</p> <p>b)</p> <p>3.199.8</p>
	<p>8 . Kasai-Oriental</p>	<p>Mbuji-Mayi (Tshiluba)</p>	<p>Ville de Mbuji-Mayi</p> <p><u>Communes de :</u></p> <p>1. Bipemba</p>	<p>9.481</p>

=====

		<p>2. Dibindi 3. Diulu 4. Kanshi 5. Muya</p> <p><u>Territoires de :</u></p> <p>1. Kabeya-Kamwanga 2. Katanda 3. Lupatapata 4. Miabi 5. Tshilenge</p>		<p>b) 2.702.43</p>
9. Kongo Central	Matadi (Kikongo)	<p>Ville de Matadi</p> <p><u>Communes de :</u></p> <p>1. Matadi 2. Nzanza 3. Mvuzi</p> <p>Ville de Boma</p> <p>Communes de :</p> <p>1. Kabondo 2. Kalamu</p>	53.929	<p>a) 1.232.4</p> <p>b) 3.734.5</p>

		<p>3. Nzadi</p> <p>Territoires de :</p> <p>1. Moanda</p> <p>2. Lukula</p> <p>3. Sekebanza</p> <p>4. Tshela</p> <p>5. Luozi</p> <p>6. Mbanza-Ngungu</p> <p>7. Songololo</p> <p>8. Kasangulu</p> <p>9. Kimvula</p> <p>10. Madimba</p>		
10. Kwango	Kenge (Kikongo)	<p>Ville de Kenge</p> <p><u>Communes de :</u></p> <p>1. ...</p> <p>2. ...</p> <p>3. ...</p> <p><u>Territoire de :</u></p> <p>1. Feshi</p> <p>2. Kahemba</p> <p>3. Kasongo-Lunda</p>	89.974	<p>a)</p> <p>658.03</p> <p>b)</p> <p>1.994.03</p>

		4. Kenge 5. Popokabaka		
11. Kwilu	Kikwit (Kikongo)	Ville de Bandundu <u>Communes de :</u> 1. Disasi 2. Basoko 3. Mayoyo Ville de <u>Kikwit</u> <u>Communes de :</u> 1. Kazamba 2. Lukemi 3. Lukolela 4. Nzida <u>Territoires de :</u> 1. Bulungu 2. bagata 3. Masimanimba 4. Gungu 5. Idiofa	78.219	a) 1.707.0 b) 5.174.7

=====

<p>12. Lomami</p>	<p>Kabinda (Tchiluba)</p>	<p>Ville de <u>Kabinda</u> <u>Communes de :</u> 1. ;; 2. .. 3. .. Ville de Mwene-Ditu <u>Communes de :</u> 1. Bondoyi 2. Musadi 3. Mwene-Ditu <u>Territoires de :</u> 1. Luilu 2. Kabinda 3. Lubao 4. Ngandajika</p>	<p>26.010</p>	<p>a) 67611 b) 2.048.83</p>
<p>13. Lualaba</p>	<p>Kolwezi (Kiswahili)</p>	<p>Ville de Kolwezi <u>Communes de :</u> 1. Dilala</p>	<p>21.308</p>	<p>a) 553.50 b)</p>

=====

		<p>2. Manika</p> <p><u>Territoires de :</u></p> <p>1. Dilolo</p> <p>2. Kapanga<</p> <p>3. Sandoa</p> <p>4. Lubudi</p> <p>5. Mutshatsha</p>		1.677.28
14. Lulua	Kananga (Tshiluba)	<p>Ville de Kananga</p> <p><u>Communes de :</u></p> <p>1. Kananga</p> <p>2. Katoka</p> <p>3. Lukonga</p> <p>4. Ndesha</p> <p>5. Nganza</p> <p><u>Territoires de :</u></p> <p>1. Demba</p> <p>2. Dibaya</p> <p>3. Dmbelenge</p> <p>4. Kazumba</p> <p>5. Luiza</p>	61.336	<p>a)</p> <p>982.34</p> <p>b)</p> <p>2.976.80</p>

=====

<p>15. Mai-Ndombe</p>	<p>Inongo (Lingala)</p>	<p>Ville de Inongo <u>Communes de :</u> 1. .. 2. .. 3. 4. .. <u>Territoires de :</u> 1. Inongo 2. Kiri 3. Oshwe 4. Kutu 5. Bolobo 6. Kwamouth 7. Mushie 8. <u>Yumbi</u></p>	<p>127.465</p>	<p>a) 583.54 b) 1.768.32</p>
<p>16. Maniema</p>	<p>Kindu (Kiswahili)</p>	<p>Ville de Kindu <u>Communes de ::</u> 1. Alungili 2. Kasuku 3. Mikelenge</p>	<p>132.520</p>	<p>a) 629.89 b) 1.908.77</p>

=====

		<p><u>Territoires s de :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Kabambare 2. Kailo 3. Kasongo 4. Kibombo 5. Lubutu 6. Pangi 7. Punia 		
17. Mongala	<p>Lisala (Lingala)</p>	<p>Ville de Lisala</p> <p><u>Communes de :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. ... 2. ... 3. ... <p><u>Territoires de :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Bongandanga 2. 2. Lisala 3. Bumba 	58.141	<p>a) 591.87</p> <p>b) 1.793.56</p>
18. Nord-Kivu	<p>Goma (Kiswahili)</p>	<p>Ville de Goma</p> <p><u>Communes de :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Gioma 	59.483	<p>a) 2.462.0</p>

=====

		2. Karisimbi		b)
		Ville de Butembo		7.460.0
		<u>Communes de :</u>		
		1. Bulengera		
		2. Kimemi		
		3. Mususa		
		4. Vutamba		
		Ville de Beni		
		<u>Communes de :</u>		
		1. Beni		
		2. Bungulu		
		3. Ruwenzori		
		4. Muhekera		
		<u>Territoires de :</u>		
		1. Beni		
		2. Lubero		
		3. Masisi		
		4. Nyiragongo		
		5. Rutshuru		
		6. Walikame		

19. Nord- Ubangi	Gbadolite (Lingala)	Ville de Gbadolite <u>Communes de :</u> 1. Gbadolite 2. Molegbe 3. Nganza <u>Territoires de :</u> 1. Bodobomo 2. Mobayi-Mbongo 3. Businga 4. Yakoma	56.644	a) 489.08 b) 1.482.07
20. Sankuru	Lodja (Tshiliba)	Ville de Lodja <u>Communes de :</u> 1. ... 2. ... 3. ... <u>Territoires de :</u> 1. Katako-Kombe 2. Lomela 3. Lubefu 4. Kole	105.00	a) 453.49 b) 1.374.23

=====

		5. Lodja 6. Lusambo		
21. Sud-Kivu	Bukavu (Kiswahili)	Ville de Bukavu <u>Communes de :</u> 1. Bagira 2. Ibanda 3. Kadutu <u>Territoires de :</u> 1. Fizi 2. Idjwi 3. Kabare 4. Kalehe 5. Mwenga 6. Shabunda 7. Uvira 8. Walungu	65.070	a) 1.666.0 b) 5.050.1
22. Sud-Ubangi	Gemena (Lingala)	Ville de Gemena <u>Communes de :</u> 1. ... 2. ...	51.648	a) 905.63 b) 2.744.34

=====

		<p>3. ..</p> <p>Ville de Zongo</p> <p><u>Communes de :</u></p> <p>1. Nzulu 2. Wango</p> <p><u>Territoires de :</u></p> <p>1. Kungu 2. Libenge 3. Budjala 4. Gemena</p>		
23. Tanganyika	Kalemie (Kiswahili)	<p>Ville de Kalemie</p> <p><u>Communes de :</u></p> <p>1. ;; 2. .. 3. ..</p> <p><u>Terrioires de :</u></p> <p>1. Kabalo 2. Manono 3. Kalemie</p>	134.940	<p>a) 819.06</p> <p>b) 2.482.00</p>

		<ul style="list-style-type: none"> 4. Kongolo 5. Nyunzu 6. Moba 		
24. Tshopo	Kisangani (Kiswahili)	Ville de Kisangani <u>Communes de :</u> <ul style="list-style-type: none"> 1. Lubunga 2. Makiso 3. Mangobo 4. Tshopo 5. Kabondo 6. Kisangani <u>Territoires de :</u> <ul style="list-style-type: none"> 1. Bafwasende 2. Banalia 3. Basoko 4. Isangi, 5. Opala 6. Ubundu 7. Yahuma 	199.567	a) 862.82 b) 2.614.63
25. Tshuapa	Boende	Ville de Boende	32.940	

=====

	(Lingala)	<u>Communes de :</u> 1. .. 2. .. 3. .. <u>Territoires de :</u> 1. Bokungu 2. Djolu 3. Ikela 4. Boende 5. Befale 6. Monkoto		a) 434.56 b) 1.316.8
26. Ville de Kinshasa	Kinshasa (Lingala)	Communes de : 1. Gombe 2. Kinshasa 3. Barumbu 4. Kintambo 5. Lingwala 6. Mont-Ngafula 7. Ngaliema 8. Bumbu 9. Kalamu 10. Kasa-Vubu	9.965	a) 2.963.9 b) 8.981.5

=====

		11.	Bandalung wa	
		12.	Makala	
		13.	Ngiri-Ngiri	
		14.	Selembao	
		15.	Kisenso	
		16.	Lemba	
		17.	limete	
		18.	Matete	
		19.	Ngaba	
		20.	Kimbansek e	
		21.	Maluku	
		22.	Masina	
		23.	Ndjili	
		24.	Nsele	
		-		

-

Notes sur le nombre d'habitants :

a) Total 25.696.964 électeurs enrôlés en 2005, citoyens âgés de 18 ans et plus, soit la tranche représentant 33% de la population.

=====
b) Population totale (77.869.688) en 2006 calculée sur base du nombre d'électeurs enrôlés en juin-décembre 2005.

Le dernier recensement exhaustif des populations effectué en République Démocratique du Congo date de l'époque coloniale. En effet, ce recensement a eu lieu en 1959 et sur base de ses résultats que l'Administration coloniale avait organisé les élections de 1960. En 1984, le régime en place avait fait effectuer des enquêtes démographiques. Celles-ci ne donnèrent que les résultats estimatifs des populations congolaises jusqu'à nos jours. C'est ainsi que n'importe qui indique n'importe quel chiffre estimatif de la population de la R.D. Congo. On s'en rendra bien compte en lisant les informations affichées sur certains sites internet. Ces sites ne se gênent pas non plus de publier les cartes administratives et ethnographiques indiquant les entités administratives et les ethnies fantaisistes. Il sera vraiment impérieux que le plus rapidement possible, l'Institut Géographique National et l'Institut National de la Statistique de la République Démocratique du Congo soient réhabilités pendant cette Troisième République commençante, pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle de la Source Officielle de fonds des cartes et des statistiques sur notre pays.

=====

A l'heure actuelle, sur base des résultats de l'opération d'identification et d'enrôlement des électeurs menée des mains de maître, sur le terrain, par la Commission Electorale Indépendante, il est plus facile de calculer par extrapolation, combien sont les populations congolaises en 2006. Il est scientifiquement admis que les populations congolaises à l'instar des autres pays d'Afrique Centrale, sont essentiellement composées de 67 % des moins de 18 ans. Les résultats de l'opération d'identification et d'enrôlement des électeurs publiés par la Commission Electorale Indépendante (CEI) en décembre 2005, indiquent comme souligné supra, que le nombre d'électeurs s'élève à **25.696.964** de citoyens congolais âgés de 18 ans et plus, soit 33% de la population. Calcul fait sur cette base, la population congolaise s'élève à **77.869.588** habitants en 2006. Si les différentes guerres d'invasion et d'occupation sauvage du pays par les troupes étrangères avec la complicité impardonnable des rebelles du R.C.D. et M.L.C. de 1998 à 2003 qui ont systématiquement massacré plus de 4 millions de civils congolais innocents, la R.D.Congo compterait près de 82 millions d'habitants aujourd'hui.

Commentaires :

=====

De par la loi portant organisation territoriale et administrative en vigueur en République Démocratique du Congo, toutes les capitales de province sont de droit Villes et tous les chefs-lieux de territoire sont de droit Cités. Selon la même loi, toutes les agglomérations urbaines de 100.000 habitants sont à ériger en villes. Chaque ville est subdivisée en communes. Les agglomérations urbaines comptant au moins 15.000 habitants sont à ériger en cités.

Cependant, durant la période de la dictature ce n'était pas les dispositions des lois qui étaient appliquées. C'était plutôt la politique injuste du clivage régionaliste éhonté qui était constamment affichée. Il y a eu donc une discrimination notoire dans le chef des gouvernements succesifs du régime. Pour s'en convaincre, le tableau ci-dessous le démontre clairement à la veille des échéances électorales en 2006.

Les divisions administratives de la R.D.Congo au 30 juin 2003

PROVINCES	VILLES	COM- MUNES	DIS- TRICTS	TERRI- TOIRES	CITES	CLLEC TIVIES	GROUPE- MENTS

HISTOIRE DE LA RDC REVISITEE
Editions du CEBADAC, 2008

Bandundu	2	7	4	18	16	98	766
Bas-Congo	2	7	3	10	7	55	358
Equateur	3	7	5	24	7	87	812
Kasaï-Occidental	2	10	2	10	6	53	456
Kasaï-Oriental	2	8	3	16	9	84	730
Katanga	3	13	4	22	22	92	504
Maniema	1	3	-	7	3	32	314
Nord-Kivu	3	10	-	6	5	17	97
Province Orientale	1	6	4	24	17	198	1.176
Sud-Kivu	1	3	-	8	6	23	184
Ville de Kinshasa	1	24	-	-	-	-	-
TOTAL	21	97	25	145	98	737	5.397

IIIème République : Sont de droit érigées en Villes

PROVINCES	NOUVELLES VILLES
1. Bas-Uele	Buta
2. Haut-Lomami	Kamina
3. Haut-Uele	Isiro
4. Ituri	Bunia
5. Kasaï	Luebo
6. Kwango	Kenge
7. Lomami	Kabinda
8. Maï-Ndombe	Inongo
9. Mongala	Lisala

10. Sankuru	Lodja
11. Sud-Ubangi	Gemena
12. Tanganyika	Kalemie
13. Tshuapa	Boende
TOTAL	13 VILLES

IIIème République : Seront érigées en nouvelles
Villes

(Plus de 100.000 habitants)

PROVINCES	LOCALITES
Lomami	1.Ngandajika
Maniema	2.Kalima
Sud-Kivu	3.Uvira
	4.Kamituga
Total	4 Villes

Les les chefs-lieux de territoire de droit à devenir Cités

PROVINCES	NOUVELLES CITES
01. Bas_Uele	1. Ango
	2. Bambesa
	3. Bondo
	4. Poko

02. Equateur	1. Bikoro 2. Bolomba 3. Bomongo 4. Ingende 5. Lukolela 6. Mankanza
03. Haut-Katanga	-
04. Haut-Lomami	1. Kabongo
05. Haut-Uele	1. Dungu
06. Ituri	1. Djugu 2. Mambasa
07. Kasai	1. Dekese 2. Tshikapa
08. Kasai-Orient.	1. Katanda 2. Lupatapata
09. Kongo Central	1. Seke-Banza 2. Luozi 3. Kasangulu 4. Kimvula
10. Kwango	1. Kahemba

	2. Popokabaka
11. Kwilu	1. Bagata 2. Gungu 3. Masi-Manimba
12. Lomami	1. Kamiji
13. Lualaba	1. Sandoa 2. Mutshatsha
³⁴ 14. Lulua	1. Kazumba 2. Dimbelenge 3. Luiza
15. Mai-Ndombe	1. Kiri
16. Maniema	1. Kabambare 2. Kibombo 3. Kindu 4. Kaïlo 5. Pangi 6. Lubutu
17. Mongala	1. Bongandanga
18. Nord-Kivu	1. Masisi 2. Nyiragongo

HISTOIRE DE LA RDC REVISITEE

Editions du CEBADAC, 2008

	3. Walikale
19. Nord_Ubangi	1. Bosobolo 2. Mobayi-Mbongo 3. Yakoma
20 Sankuru	1. Katako-Kombe 2. Kole 3. Lodja 4. Lomela 5. Lubefu
21. Sud-Kivu	1. Fizi 2. Idjwi 3. Kabare 4. Kalehe 5. Mwenga 6. Shabunda 7. Walungu
22. Sud-Ubangi	1. Budjala 2. Kungu
23. Tanganika	-
24. Tshopo	1. Bafwasende 2. Banalia

HISTOIRE DE LA RDC REVISITEE
Editions du CEBADAC, 2008

	3. Opala
	4. Yahuma
25. Tshuapa	1. Befale 2. Bokungu 3. Djolu 4. Ikela 5. Monkoto
26. Ville de Kinshasa	-
TOTAL	70 Cités

Configuration des divisions administratives de la Troisième
République

N°	PROVINCES	VILLES	COM- MUNES	TERRI- STOIRE	COLLEC- TIVITES	GROUPE- MENTS	CITES
01	Bas-Uele	1	5	6	50	325	6
02	Equateur	1	2	7	22	131	7
03	Haut- Katanga	2	11	6	20	82	6
04	Haut- Lomami	1	5	5	18	131	5
05	Haut-Uele	1	5	5	45	389	5
06	Ituri	1	5	5	45	199	5
07	Kasaï	2	7	5	20	191	5
08	Kasaï-	1	5	5	21	119	5

HISTOIRE DE LA RDC REVISITEE

Editions du CEBADAC, 2008

=====

	Oriental						
09	Kongo Central	2	6	10	55	358	11
10	Kwango	1	5	5	26	229	5
11	Kwilu	2	7	5	49	486	5
12	Lomami	3	11	4	21	196	4
13	Lualaba	1	2	5	18	147	5
14	Lulua	1	5	5	33	265	5
15	Mai-Ndombe	1	5	8	13	41	8
16	Maniema	2	8	7	34	314	7
17	Mongala	1	5	3	13	173	3
18	Nord-Kivu	3	10	6	17	97	6
19	Nord-Ubangi	1	3	4	11	127	4
20	Sankuru	1	5	6	42	415	6
21	Sud-Kivu	3	14	8	23	184	13
22	Sud-Ubangi	2	7	4	17	197	4
23	Tanganyika	1	5	6	29	122	6
24	Tshopo	1	6	7	58	263	7
25	Tshuapa	1	5	6	24	184	6
26	Ville de Kinshasa	1	24	-	-	-	-
	TOTAL	38	178	145	737	5397	149

=====

COMMENTAIRES :

Selon les dispositions de l'article 226 de la Constitution, c'est 36 mois après l'installation effective des institutions politiques que la Troisième République aura ses 26 entités provinciales. Cela veut dire que chacune d'elles aura son Assemblée et son Gouvernement provinciaux.

A notre humble avis, il serait mieux que progressivement le découpage n'attende pas la fin des 36 mois, mais que cela se fasse au cours de la période impartie. Ainsi, à l'issue de cette période de 36 mois, toutes les 26 entités provinciales doivent-elles être opérationnelles. En effet, si au niveau du Parlement national les Députés et les Sénateurs ont été élus en fonction de la représentativité de ces entités provinciales et qu'il en est de même des compositions des Assemblées provinciales, l'effectivité du découpage est déjà facilitée.

Annonçant les cinq chantiers prioritaires de son programme d'action 2006-2011, le Président Joseph Kabila Kabange, a entre autres parlé de la création d'emplois. Voilà un des secteurs formels qui créera plus de 30.000 nouveaux emplois. De ce fait, l'Etat restera comme toujours le plus important employeur du pays. Pour illustrer notre analyse, nous avons pensé au «Pouvoir judiciaire » composé de la Cour Constitutionnelle, de la Cour de Cassation, du Conseil d'Etat, de la Haute Cour militaire, des Cours et Tribunaux civils et

=====

militaires ainsi que des parquets rattachés à ces juridictions. La création de certaines de ces juridictions au niveau de chaque province, nous espérons que nos jeunes juristes qui, faute de places et de la volonté politique dans les juridictions de la Deuxième République, la plupart des jeunes juristes s'adonnent aujourd'hui soit au commerce informel, soit dans les exploitations artisanale de minerais ! Il en est aussi de même de nos jeunes économistes, ingénieurs agronomes, des ingénieurs des mines et des géologues, des ingénieurs mécaniciens et électriciens sans oublier les finalistes des ISP (Instituts Supérieurs Pédagogiques) dont certains n'ont pas trouvé mieux que d'aller enseigner dans les pays voisins où ils sont mieux rémunérés !

La base de tout ce qui ne marche pas en RDCongo demeure l'absence notoire de la volonté politique dans le chef de tous les dirigeants du pays depuis la révocation illégale en date du 5 septembre 1960 du Premier ministre Patrice Emery Lumumba et son lâche et odieux assassinat le 17 janvier 1961.

Nous fondons l'espoir, maintenant que le Peuple Congolais s'est enfin librement et démocratiquement choisi ses dirigeants et ses mandataires dans les institutions politique de la Troisième République, par notre travail dans la paix, doublé de notre patriotisme et nationalisme résolument engagés, nous reconstruirons et développerons harmonieusement et

=====
rapidement ensemble notre beau et grand pays où il y a de la place pour tout le monde épris de paix.

Fait ce 22 janvier 2007.

XXIII CHAPITRE : PROBLEMES FRONTALIERS

Conflit frontalier RDC-Angola : Les intérêts individuels priment dans l'affaire Kahemba

(Le Révéléateur 25/05/2007)

Les institutions de la IIIème République viennent d'afficher publiquement leurs contradictions dans l'affaire Kahemba. Aucun peuple ne pourra faire confiance en des institutions d'un même pays qui verraient double dans une même affaire. L'Angola a violé l'intégrité territoriale de la RDC, lirait-on entre les lignes les déclarations des membres de l'Assemblée nationale, ou du moins de la Commission qui s'est rendue sur le terrain, dans le territoire de Kahemba. Dans cette affaire, la position du bureau de l'Assemblée nationale reste tout aussi ambiguë qu'elle n'apparaît.

"Les villages dont question sont bel et bien congolais", affirme la commission parlementaire. Faux, rétorque le gouvernement. Ce sont des Congolais qui ont franchi la frontière. Jamais on n'a assisté à une telle cacophonie. Le ministre des Affaires étrangères, Mbusa Nyamwisi, un proche de Dos Santos, qui

=====

soutenait que l'Angola avait violé l'intégrité de notre territoire, a réalisé une volte-face spectaculaire. Solidarité gouvernementale et kivutienne oblige, l'homme du Grand Nord a rejoint la thèse du ministre de l'Intérieur, Denis Kalume qui soutenait même que plusieurs villages congolais s'étaient retrouvés (du jour au lendemain) en Angola.

Et tout cela avant qu'une enquête préalable ne soit diligentée. Et cherchant à maquiller la vérité, Kalume saute dans le premier avion sur Kahemba où une foule qu'il s'est mis à dos lui crie son hostilité. Dans ses bagages, le directeur de l'Institut géographique. Après une villégiature de complaisance dans les steppes des plateaux de Kahemba, l'homme convoque un point de presse. Il énonce des théorèmes et des concepts scientifiques que lui seul croit savants pour défendre et remercier celui qui a offert des chaises en plastique et payer quelque frais de mission. Les ficelles sont grosses, voire grotesques.

La société civile du Bandundu donne de la voix

Le passage en force du gouvernement dans cette affaire révolte la population de cette partie du pays. C'est un sentiment d'abandon qu'elle ressent. Ni Antoine Gizenga, ressortissant du Bandundu, ni Joseph Kabila qui avait promis de recourir à toutes les procédures pour récupérer cette portion de

=====
la RDC ne donnent de la voix. Ce qui conforte de soupçon de trahison, crié à haute voix dans le Bandundu, murmuré à l'Assemblée nationale. La Société civile du Bandundu a utilisé tous les moyens de transport possibles, mi-avril dernier, pour se rendre compte de la situation. Il a rendu son rapport, sans partie pris. En voici un extrait :

“- Il y a une barrière érigée par l'armée angolaise à la borne 21 qui se trouve au niveau de la source Kakamba sur la route qui mène à Shayimbwanda. C'est le drapeau angolais qui y flotte,

- Les bornes 20 et 22 sont encore introuvables,

- Les Angolais se sont appropriés la borne frontalière,

- Trois villages congolais sont sous occupation angolaise : Shayimbwanda, Shakadiata et Shayingi (Shahono),

- L'école primaire catholique de Shayimbwanda ne fonctionne plus. Les enseignants et le directeur ont fui parce que les militaires (angolais, ndlr) leur demandaient d'assurer les cours en portugais et de transmettre le rapport à Lova,

- Les agents de tous les services de l'administration congolaise

=====
frontalière (ANR, DGM, Police), installés à Shayimbwanda ont été chassés sans violence,

- Les familles des agents chassés sont à Shakombe où ils mènent une vie de déplacés, sans assistance,

- La police angolaise est allée à Shayimbwanda pour faire le recensement de la population congolaise, mais celle-ci a refusé,

- La police (angolaise, ndlr) est en train d'intoxiquer la population en promettant la construction d'infrastructures routières, hospitalières, scolaires, etc.,

- La délégation a remarqué que la population ressentait un sentiment d'abandon de la part de l'administration congolaise à cause de l'enclavement et du temps que prend le dénouement de cette affaire,

- La population est déterminée à demeurer congolaise,

- Nous avons trouvé des combattants congolais très engagés et prêts à aller au front ; mais mal ravitaillés,

=====

- Enfin, de toutes les déclarations enregistrées, aucune n'a contredit une autre sur l'occupation illégale de Shayimbwanda par l'armée angolaise."

Les dessous d'une précipitation

Que cache la précipitation avec laquelle le gouvernement devrait donner les conclusions de cette affaire dès lors qu'il est de notoriété publique que l'Assemblée nationale avait diligenté une enquête et que celle-ci n'avait pas rendu son rapport. Mieux encore, la Belgique et le Portugal, anciennes puissances coloniales avaient, fin avril, offert leurs services pour mettre un terme à ce conflit sur base des documents d'archives dont leurs administrations respectives disposent.

En prenant position contre la volonté de la population, le gouvernement de la RDC a perdu toute la confiance de celle-ci. C'est ainsi que les difficultés rencontrées par la Commission Lumbala à Kahemba sont tout simplement mis dans le compte des "peaux de banane" afin que la Commission soit investie par le découragement et bâcle le travail.

"L'Angola, puissance militaire régionale, se paierait-il ses efforts de guerre pour ses multiples interventions pour sauver le régime", s'interrogeait un élu de

=====

l'opposition le 14 mai, après le constat du passage en force du gouvernement dans la gestion de l'affaire.

Le bureau de l'Assemblée nationale ambigu

De report en report, la plénière consacrée à l'audition du rapport de la commission d'enquête sur l'affaire Kahemba n'a jamais été convoquée. Annoncée avec pompe, la plénière était prévue le mardi 8 mai et puis, hop, comme une bougie dans une tempête, on n'en parle plus.

Le rapport aurait disparu, exactement comme on ne peut pas le croire, dans le bureau de Vital Kamerhe qui, apparemment choqué par l'invasion de notre pays, avait soutenu la Commission. "Du cactus", indiquait un député qui ne voyait pas Kamerhe contredire Joseph Kabila ou Kalume dans ce dossier.

D'où les "manœuvres", les prétextes, les excuses, etc. Pour apaiser les élus du Bandundu, notamment Théophile Mbemba et Tryphon Kin-Kiey Mulumba, respectivement vice-président et rapporteur de la Commission, Kamerhe a assuré que le rapport n'était pas perdu. "C'est de l'huile sur les lèvres", a déclaré un député. "Même si cela se faisait, ce sera juste pour la forme", a-t-il conclu.

C'est ça, le bras de fer que le gouvernement a imposé à

=====
l'Assemblée nationale. La crise est certaine. L'Assemblée nationale peut aussi compter avec la solidarité du Sénat avec qui elle va bientôt entrer en Congrès. De l'impeachment en l'air pour haute trahison.

Aux dernières nouvelles, on apprend que le bureau de l'Assemblée nationale aurait programmé cette plénière pour la semaine prochaine. Touchons du bois. (Lire aussi interview de Roger Lumbala)

Emmanuel Makila

© Copyright Le Révélateur

Kahemba, les inquiétudes de l'ambassadeur Mawete (KGM & JAKM) 24/05/2007

L'ambassadeur extra-ordinaire et plénipotentiaire de l'Angola en RDC, Joao Batista Mawete, a eu mercredi en début de soirée un entretien amical avec le Rédacteur en Chef du Phare, Jean Kenge Mukengeshayi. Le diplomate angolais qui s'est dit grand lecteur du journal Le

=====
Phare a insisté, en rapport avec l'affaire Kahemba, sur la responsabilité des médias dans l'information et l'éducation des masses.

Sur le dossier Kahemba, l'ambassadeur angolais a noté, d'une part, l'existence du rapport des experts de la commission mixte Angola-RDC et, de l'autre, l'imminence du débat à l'Assemblée Nationale sur le rapport de la Commission d'enquête parlementaire. " Les positions des uns et des autres sont une affaire congolo-congolaise ", a indiqué Joao Batista Mawete.

L'essentiel, à ses yeux, a-t-il souligné, est que " les problèmes politiques n'aient pas de conséquences fâcheuses sur les populations ". Allusion faite aux menaces, dont certains ressortissants angolais auraient été l'objet dans les quartiers populaires de Kinshasa. "

Chaque pays a le devoir de protéger ses populations ainsi que les étrangers qui vivent sur son territoire", a-t-il dit. L'ambassadeur Mawete est revenu sur les très bonnes relations existant entre nos deux pays, rappelant au passage que beaucoup de ses compatriotes ont récemment versé leur sang pour aider la RDC à se libérer de l'occupation de certains de ses voisins. Raison pour laquelle il s'est interrogé sur les visées réelles de tous ceux qui, selon lui, entretiennent la confusion et l'agitation sur le dossier Kahemba.

Sans établir un parallélisme avec les menaces subies par

=====

certains de ses compatriotes en rapport avec l'affaire Kahemba, le diplomate angolais a lancé un appel pour que les autorités congolaises sensibilisent leurs ressortissants vivant illégalement dans les zones minières angolaises à retourner en RDC.

Pour introduire l'entretien, l'ambassadeur angolais a fait voir au Rédacteur en Chef du Phare une cassette vidéo sur une déclaration de la Société Civile du Bandundu, faite en présence du Grand Chef coutumier des Lunda M'fumu Nzofu qui est en même temps sénateur. Ce dernier, tout comme les animateurs de la SOCIBAND (Société civile du Bandundu), ont souligné deux éléments qui sont à leurs yeux importants. D'abord, il n'y a jamais eu la guerre à Kahemba. Ensuite, ont-ils souligné, aucun village de ce territoire n'a jamais été occupé par les forces angolaises. L'ambassadeur Mawete a cependant admis qu'il revenait aux seules autorités congolaises de tirer les conclusions de toutes les prises de position qui s'expriment sur cette question à l'intérieur de la RDC. " L'Angola n'est pas un Etat voyou en quête d'expansion de territoire. Il s'en tient à l'intangibilité des territoires hérités de la colonisation ", a-t-il martelé.

Jean Kenge Mukengeshayi s'est réjoui de constater que c'est la couverture inégalée, régulière et sans complaisance du dossier dossier Kahemba par Le Phare qui lui a valu le très diplomatique entretien que lui a accordé l'ambassadeur Joao Batista Mawete.

2007-05-24

=====

LA DEMOCRATIE CHRETIENNE, D.C.

Siège National:

Avenue Colonel EBeya, 7

Kinshasa - R.D.Congo

Aucun millimètre du territoire congolais n'a été subtilisé par l'Angola(Le Potentiel 20/03/2007)

Le colonel Lubiku Lusienne recommande la reconstruction des bornes frontalières. Le directeur général de l'Institut géographique du Congo (IGC) a affirmé hier lundi à Kinshasa, en rapport avec la vive controverse autour de la présence de soldats et du drapeau angolais à Kahemba (Bandundu), qu'« aucun millimètre du territoire congolais n'est occupé ». « Lorsque le problème s'est posé, j'ai fait partie de la mission sur le terrain à partir du territoire angolais. Les 4 bornes frontalières sont sur le 7ème parallèle. Le 7ème parallèle est équivalent à la frontière héritée des anciennes puissances coloniales. Aucun millimètre du territoire congolais n'est occupé », a déclaré le colonel Roger-Nestor Lubiku Lusienne au cours d'un point de presse qu'il a animé dans la salle des conférences de son institut.

=====

« En ma qualité de directeur général de l'Institut géographique du Congo, qui est l'instrument de souveraineté du gouvernement congolais en matière de cartographie, j'ai tenu à vous donner la version exacte au plan technique et scientifique », a-t-il indiqué.

Cet éminent géographe-cartographe a révélé s'être rendu, du 2 au 5 mars 2007, sur terrain pour se rendre compte de visu de ce qui se passait réellement sur cette portion frontalière querellée. Celle-ci, longue de 45 Km et signalée par quatre bornes (20, 21 ; 22 et 23), est située entre les rivières Lushiku (à l'Est) et Loango (à l'ouest).

Selon son récit, toutes ces quatre bornes sont situées sur le 7ème parallèle Sud et ont été implantées en 1891 par les anciennes puissances coloniales, les Belges au Congo Belge et les Portugais du côté angolais.

« Les coordonnées que nous avons prélevées sur la borne 21, grâce au JPS prêté par des experts angolais qui nous accompagnaient, correspondent bien aux coordonnées dont dispose l'IGC », a encore indiqué le colonel Lubiku, à propos de sa mission sur terrain. « L'IGC, en tant que dépositaire des archives de toute l'information géographique en matière de frontières, dispose de la documentation avec les coordonnées

=====

exactes des dites bornes », a-t-il souligné.

SUGGESTIONS DE L'IGC

Dans un rapport préliminaire, l'IGC a fait quelques suggestions au gouvernement, par l'entremise du ministère de l'Intérieur. L'Etat congolais est invité, dans une première phase, à reconstruire les bornes existantes, suivant les normes internationales, et des bornes intermédiaires « tous les 500 mètres », en réalisant un dégagement d'un couloir de 10 mètres pour la matérialisation de la frontière.

Dans une 2ème phase, il faudra effectuer un contrôle physique de toutes les autres bornes frontalières tout au long du territoire national et reconstruire celles qui seraient détruites.

A l'appui d'une carte dont copie a été distribuée à la presse, le DG de l'IGC a précisé que les policiers angolais se situeraient à 600 m à l'intérieur de leur territoire.

=====
Par Angelo Mobateli

Congo-Kinshasa: Affaire Kahemba - La délégation de la société civile Bandundu a rendu son rapport à la base

La Prospérité (Kinshasa)

19 Mai 2007

Publié sur le web le 19 Mai 2007

Arsène Ngondo

Kinshasa

De toutes les déclarations enregistrées, aucune n'a contredit une autre sur l'occupation illégale de Shayimbwanda par l'armée angolaise.

Nous avons trouvé des combattants congolais très engagés et prêts à aller au front, mais mal ravitaillés » : c'est en ces termes que la délégation de la société civile/Bandundu a conclu son rapport, au terme d'une mission d'enquête d'une semaine à Shayimbwanda dans le territoire de Kahemba au Sud de la Province du Bandundu. La séance de restitution a eu lieu récemment au centre Victoria Diez dans la commune de Lukolela tout en projetant les images ramenées de Shayimbwanda. Composée de six membres et chapeautée par Arsène Ngondo, président de la commission Diocésaine justice et paix/Kikwit, la commission était dépêchée sur terrain afin de

=====
s'enquérir de ce qui s'y passe réellement. Cette délégation indique avoir fait treize constats.

Entre autres : « Les bornes 20 et 22 sont encore introuvables. Il y a une barrière érigée par l'armée angolaise à la borne 21 qui se trouve au niveau de la source Kakamba sur la route qui mène à Shayimbwanda.

C'est le drapeau angolais qui y flotte »

Badylon Kawanda

Rapport de mission de la délégation de la société civile/Bandundu à Shayimbwanda

La Société civile de Bandundu, dans sa déclaration sur la situation qui prévaut à la frontière entre l'Angola et la RDC, dans le groupement de Shayimbwanda, avait prévu de dépêcher une équipe sur terrain afin de s'enquérir de ce qui s'y passe réellement. Le samedi 14 avril 2007, la Commission constituée a pu prendre place à bord de la jeep de la CDJP pour se rendre à Shayimbwanda, en passant par Kahemba.

C'est la paroisse Shamusenga qui l'a reçue. La Commission se composait de M. Arsène Ngondo, chef de délégation, Déo Kabamba, Raymond Kitako, Davin Nzwanga, le Pasteur Odon Mukashienu ; elle a été rejointe par l'Abbé Katunda, curé de Shamusenga, dont dépend pastoralement Shayimbwanda. Partie de Kahemba le lundi, la délégation a parcouru 131 kilomètres en véhicule, jusque Shamululu, où elle

=====

a dû le laisser pour continuer à pied les 80 kilomètre restants et arriver mardi à midi là où se trouve l'Etat Major de l'armée congolaise. Le même jour, l'officier de la Police Nationale Congolaise a envoyé un message aux militaires angolais basés à la source de la rivière Kakamba pour leur annoncer l'arrivée de la commission.

Les angolais ont répondu en demandant la composition de la commission, ce qui a été fait, et leur message de réponse demandait d'attendre jusqu'au lendemain matin mercredi.

Arrivée à la barrière, la délégation a constaté ce qui suit :

- Il y a une barrière érigée par l'armée angolaise à la borne 21 qui se trouve au niveau de la source Kakamba sur la route qui mène à Shayimbwanda. C'est le drapeau angolais qui y flotte
- Les bornes 20 et 22 sont encore introuvables
- Les Angolais se sont approprié la borne frontalière
- Trois villages congolais sont sous occupation angolaise : Shayimbwanda, Shakadiata et Shayingi (Shahono)
- L'école primaire catholique de Shayimbwanda ne fonctionne plus. Les enseignants et le directeur ont fui parce que les

=====
militaires leur demandaient d'assurer les cours en portugais et de transmettre le rapport à Lova

- Les agents de tous les services de l'administration congolaise frontalière (ANR, DGM, police), installés à Shayimbwanda ont été chassés sans violence.

- Les familles des agents chassés sont à Shakombe où ils mènent une vie de déplacés sans assistance.

- La police angolaise est allée à Shayimbwanda pour faire le recensement de la population congolaise, mais celle-ci a refusé

- La police est en train d'intoxiquer la population en promettant la construction d'infrastructures routières, hospitalières, scolaires, etc.

- La délégation a remarqué que la population ressentait un sentiment d'abandon de la part de l'administration congolaise à cause de l'enclavement et du temps que prend le dénouement de cette affaire.

La population est déterminée à demeurer congolaise.

=====

- Nous avons trouvé des combattants congolais très engagés et prêts à aller au front ; mais mal ravitaillés
- Enfin, de toute les déclarations enregistrées, aucun n'a contredit une autre sur l'occupation illégale de Shayimbwanda par l'armée angolaise.

La commission a terminé sa mission le mercredi après un long entretien avec l'armée angolaise, et elle a repris le chemin de Kahemba en faisant un rapport verbal aux autorités tant militaires, administratives que coutumières qui l'ont reçue sur place. Elle a passé une nuit en route, est arrivée à Kahemba le jeudi soir.

Elle est rentrée à Kikwit le vendredi 20avril.

Fait à Kikwit, le 21 avril 2007

Pour la délégation

From: Baise Nele <loimba2002@yahoo. fr> [Congo]

L'Angola n'a "jamais traversé" La frontière de la RDCongo (ministre RDC) Date: Thu, 24 May 2007 16:49:09 +0200 (CEST)

L'Angola n'a "jamais traversé" la frontière de la RDCongo (ministre RDC)AFP 23 mai. 07 - 17h09

=====

BRUXELLES, 23 mai 2007 (AFP) - La population angolaise n'a "jamais traversé la frontière congolaise", mais deux villages congolais se situent effectivement sur le territoire angolais, a reconnu mercredi à Bruxelles le chef de la diplomatie de la République démocratique du Congo (RDC), Antipas Mbusa Nyamwisi.

Depuis le mois de février, une polémique a court à Kinshasa sur le tracé de frontière entre la RDC et l'Angola, l'opposition ayant affirmé qu'une portion du territoire national avait été "vendue".

Une équipe mixte a été envoyée sur le terrain pour identifier la borne pour savoir si la population congolaise avait traversé la frontière ou si c'est la population angolaise qui l'avait fait.

"Le rapport que nous avons reçu indique que l'Angola n'a jamais traversé la frontière congolaise. C'est plutôt deux villages congolais qui se trouvent en Angola", a déclaré M. Mbusa Nyamwisi à l'issue d'une rencontre avec le ministre belge des Affaires étrangères, Karel De Gucht.

Soulignant que les habitants de cette région "ne s'occupent pas beaucoup de la questions des frontières, parce qu'il s'agit de leurs terres traditionnelles", le ministre a promis qu'une

=====
solution serrait trouvée avec l'Angola pour assurer à ces populations de pouvoir traverser la frontière sur quelques kilomètres "sans se devoir se soumettre aux mécanismes de l'immigration moderne".

La frontière contestée, héritée de l'époque coloniale, concerne le territoire congolais de Kahemba (sud-ouest), une région riche en diamants.

Deux villages sont côté angolais, à 2.370 et 600 mètres de la frontières et les autres sont en RDC, a précisé mercredi M. Mbusa Nyamwisi.

Par ailleurs, Karel De Gucht a dit avoir plaidé auprès de son hôte pour la mise en place rapide d'un "mécanisme de suivi" au sein duquel la communauté internationale pourrait accompagner la relance de la RDC, un pays qui dispose depuis 3 mois de son premier gouvernement élu après des années de guerre et de mauvaise gestion.

Pour M. De Gucht, cette instance devrait comprendre trois membres permanents du Conseil de sécurité (France, Etats-Unis, Grande-Bretagne) , la Belgique (ancienne puissance coloniale), l'Afrique du Sud et l'Angola, puissances régionales, ainsi que l'UE.

Loimba Baise Nele

=====

B) Frontières orientales

Bas - Uélé : les Mbororos chassent les congolais de leur territoire

20.03.07 Bas - Uélé : les Mbororos chassent les congolais de leur territoire (La Prospérité) Au moment où les parlementaires sont entrain de chercher des voies et moyens de trouver une solution sur l'invasion de la RDC à Kahemba au Bandundu, les Mbororos occupent les terres congolaises dans le Bas-Uélé, dans la province Orientale.

La population de Ango est entrain de vivre les affres d'une occupation sauvage des peuples venus du Tchad, du Cameroun et de la centrafrique. Ils ont amené armes et munitions qui leurs servent non seulement à la chasse mais aussi et surtout pour menacer les populations congolaises. Les frontières sont violées et la population est butée aux mêmes problèmes.

Les Mbororos sont des éleveurs et occupent des terres. Ils ne s'arrêtent pas là où ils se sont installés en violation de droits d'intangibilité mais ils commencent de plus à avancer en menaçant les Ango à quitter leurs villages. Les Ango commencent à chercher où aller dans leur propre terre afin de trouver un autre endroit pour vivre. Non seulement les

=====
Mbororos cherchent des endroits pour nourrir leurs bétails mais aussi ils pratiquent le braconnage de la réserve du parc.

La menace qui pèse sur le territoire de Bas-Uélé doit interpeller les autorités Congolaises.

Jean-Paul Ilunga

Kinshasa, 20/03/2007 (La Prospérité, via mediacongo.net)

C) Frontières de l'Est Sud-Nord Kivu et le Manièma

Julienne Kisanga <kisanga_kambale@ yahoo.com> a

écrit : Mer 05 Aou 98 - 14h32 GMT

NAIROBI, 5 aout (AFP) –

Laurent-Desire Kabila avait promis de laisser la region du Kivu aux Banyamulenge dans un accord signe le 23 octobre 1996 à Lemera, entre Bukavu et Uvira, a declare a l'AFP a Nairobi Pascal Tshipata Mukeba, ancien chef du renseignement des forces de Kabila dans le sud-Kivu (est de la Republique democratique du Congo). "Le Kivu vous sera confie quand on aura libere toute la Republique", indique cet accord, selon Pascal Tshipata Mukeba.

La rebellion militaire lancee dimanche dans le Kivu par des soldats Banyamulenge est destinee a "faire respecter cet

=====
accord", a estime l'ancien responsable des renseignements de l'Alliance au sud-Kivu.

(A Kinshasa, le president Kabila a dementi mercredi apres-midi "formellement avoir promis le Kivu aux Banyamulenge") L'accord de Lemera prevoyait egalement de donner collectivement la "nationalite" congolaise aux Banyamulenge, qui en etaient prives.

Ce texte a ete signe par Laurent-Desire Kabila qui venait de lancer le mouvement de rebellion contre le regime du marechal Mobutu Sese Seko, par Deogratias Bugera, representant des Banyamulenge, tutsis congolais d'origine rwandaise qui ont constitue le noyau dur de ses troupes, par Ndindaga Masasu et par le general Justin Kiasu, a-t-il ajoute. L'accord de Lemera a marque la constitution de l'Alliance des Forces Democratiques pour la Liberation du Congo (AFDL), qui allait chasser du pouvoir le marechal Mobutu huit mois plus tard, en mai 1997.

Parmi les quatre fondateurs de l'AFDL, le general Kiasu, un Congolais de souche comme Laurent-Desire Kabila, avait ete tue lors de l'offensive de l'hiver 1997. Ndindaga Masasu, marie a une parente du president ougandais Yoweri Museveni, etait devenu conseiller special a la securite du president Kabila, avant d'etre arrete et emprisonne en novembre 1997. Selon

=====

Pascal Tshipata Mukeba, il a ete libere il y a quelques jours et expulse du pays, "car il est considere comme un etranger". Deogratias Bugera, un Banyamulengue qui avait grandi au Rwanda, etait devenu ministre d'Etat a la presidence dans le gouvernement congolais. Il aurait quitte la RDC ces derniers jours. Selon des refugies congolais a Nairobi, "Kabila a trahi ces accords, sous la pression de la population congolaise, et c'est ce qui a provoque le nouveau mouvement de rebellion".

Selon Josue Munga, president de l'association des ressortissants du sud Kivu a Nairobi, la nomination d'un nouveau chef d'etat-major general interimaire de l'armee le 13 juillet en remplacement de James Kabarebe, officier d'origine ougandaise considere comme proche du president Museveni et du vice-president rwandais Paul Kagame, a precipite les evenements. "Il ne s'agit pas d'une revolution pour renverser le pouvoir, mais d'une occupation etrangere de l'est du Congo pour constituer un empire Hima", c'est-a-dire tutsi, a-t-il declare a l'AFP. Le Rwanda et l'Ouganda avaient soutenu l'AFDL contre le regime du marechal Mobutu, mais les relations s'etaient ensuite degradees entre Laurent-Desire Kabila et ses anciens allies.

Le 27 juillet 1998, le president congolais a mis fin "a la presence de militaires etrangers" en RDC, provoquant l'inquietude des Banyamulenge, citoyens congolais mais

=====
considerees comme des Rwandais par le reste de la population
de la RDC.

VIII ème PARTIE

DES QUESTIONS EN SUSPENS ET QUI GENENT

CHAPITRE XXIV : QUID SIT DE LA DOUBLE NATIONALITE

C'est avec la plus grande attention que j'ai lu votre courriel ou vous sollicitez la contribution de tout un chacun sur la question dite 'intouchable' de la nationalité ou de la double nationalité.

Pour ma part, je ne considère pas cette question comme 'intouchable'. Manifestement, je ne suis pas le seul. Dans l'exposé des motifs du code civil livre premier en effet, il est écrit que : « S'agissant enfin de la question de double nationalité, il importe de bien noter que, selon le vœu exprimé par les délégués au Dialogue Inter-Congolais aux termes de la résolution n° DIC/CPR/O3, cette question est renvoyée à l'examen de la prochaine législature. »

Mais cela ne signifie nullement qu'il est interdit à tout congolais d'en débattre en attendant le prochain Parlement. Cette question est tellement importante que je salue votre

=====
initiative de la mettre d'ore et déjà, à l'ordre du jour de nos discussions.

Elle mérite cependant d'être traitée avec la plus grande prudence du fait qu'elle est à la base de la première guerre dite de libération qui a provoqué la chute du régime de Joseph Désiré Mobutu, donné naissance au régime de Laurent Désiré Kabila et causé la mort de millions de congolaises et congolais qui ont eu le malheur de se trouver sur la route des forces de l'AFDL et de ses alliés rwandais ainsi que des dégâts matériels pouvant se chiffrer en plusieurs centaines de milliards de dollars américains.

Par ailleurs, elle a montré à la face du monde le mépris pour la loi et l'état de droit de la majorité de la classe politique en général et des parlementaires en particulier. Il est dommage en effet que le législateur congolais soit l'ennemi de la loi. Le comble est que même les congolais qui vivent ou résident en occident où il y a primauté de la loi et du droit ferment les yeux devant cette situation. Ces mauvais exemples risquent d'encourager tous ceux qui méprisent la loi au sein de la police, des services de renseignement et de l'armée ainsi que des groupes armés.

Ainsi pour éviter que l'histoire ne se répète indéfiniment, que la loi et le droit continue à être méprisé, que le sang

=====

continue à couler et que les destructions méchantes se poursuivent, je traiterai dans l'étude en annexe, de la cessation de la nationalité. Elle sera limitée cependant au droit congolais et au droit britannique.

Ce qui permettra de donner des éléments de réponse à la question qui se pose en filigrane de votre exemple du mutetela qui devient Sud-Africain: Est-ce que la perte de la nationalité congolaise d'origine peut mettre fin à l'appartenance tribale ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ?

Bonne réception et meilleures salutations.

Maître Samuel Utshudiema, Avocat

-Alphonse De Boncoeur Kasongo alkasongo1@yahoo.com > a écrit :

Mes chers freres membres de Lafraco, hier, j'affichais un message par lequel j'appelais votre participation/ contribution a la discussion relative a cette question "intouchable" de nationalite ou encore mieux de la double nationalite. Pour nous permettre de bien aborder la question, je vous donne ci-apres ce que la loi congolaise dit a propos de la NATION et NATIONALITE congolaise:

La nouvelle constitution de notre pays dit :

=====

Chapitre 2 : De la Nationalité Article 10 :

La nationalité congolaise est une et exclusive.

Elle ne peut être détenue concurremment avec aucune autre. La nationalité congolaise est soit d'origine, soit d'acquisition individuelle. Est Congolais d'origine, toute personne appartenant aux groupes ethniques dont les personnes et le territoire constituaient ce qui est devenu le Congo (présentement la République Démocratique du Congo) à l'indépendance.

Une loi organique détermine les conditions de reconnaissance, d'acquisition, de perte et de recouvrement de la nationalité congolaise.

L'alinia 3 de cet article indique bien que:

"est congolais d'origine, toute personnes appartenant aux groupes ethniques.....constituant ce qui est devenu le Congo".

La bonne lecture de cet alinia serait tout simplement que une personne d'un groupe tribal/ethnique donne est congolaise.

=====

EX. Tout mutetela est congolais si les batetela etaient constituees en un groupe ethnique qui a existe dans les limites du territoire reconnu aujourd'hui comme la republique democratique du Congo. Si cette lecture est correcte, alors la nationalite congolaise ne peut pas etre les effets d'une decision d'une quelconque autorite politique.

Car alors, cela reviendrait a refuser a un mutetela le droit d'appartenir a son clan, son village, a ses propres parents. D'autre part, une autorite politique ne peut pas designe un groupe ethnique a une peronne congolaise.

En d'autre termes, quelque soit la nouvelle denomination de citoyenette qu'une personne mutetela prendrait, elle lui sera impossible de ne plus etre mutetela. Ainsi si Paul Omanyama, par le councours des faits, se retrouve en Afrique du Sud et la loi Sud africaine l'autorise a devenir le CITOYEN de ce pays-la, il ne lui sera pas possible de ne plus etre mutetela. Il ne lui sera pas possible de ne plus appartenir a un clan tetela donne ou etre le produit de ses parents.

C'est ici donc qu'il faudrait faire une deuxieme lecture de notre constitution notamment: " La nationalite congolaise est UNE et EXCLUSIVE... .".

Quelque soit l'amour que la republique sud africaine a pour notre confrere Paul Omanyama, ce pays d'acceuil ne fera pas de lui un zulu ou membre de tout autre groupe ethnique sud africaine. Ne lui donnera pas un clan ni moins des nouveaux parents....

=====
C'est ca l'exclusivite d'appartenance au groupe ethnique tetela. Paul restera mutetela et ne pourra pas etre zulu. D'autre part, la constitution dit aussi qu'il existe une NATIONALITE d'acquisition individuelle.

Celle-ci donc revient de la competence d'une autorité polique. Celle-ci decide qu'une personne étrangère aux groupes ethniques installés dans les limites du territoire congolais, devient un CITOYEN congolais.

Cette autorite lui confere tous les droits y compris les droits civics. Sauf qu'elle lui sera impossible de lui designer un groupe ethnique, un clan auquel ce nouveau citoyen devra des lors appartenir.

Le congolais d'origine a tous les droits civics lui reconnus par la loi aux termes de son appartenance a la NATION congolaise. Voila mes chers freres une avenue de discussion que nous pouvons commencer a prendre sur cette liste.

Au mois d'aout 2007, ensemble avec les autres membres de la FCE, je serai de la delegation qui (re)discutera de cette question devant le parlement congolais.

Vos avis et considerations sont alors les bienvenus.

Suggestion de Me.

=====

MODIFICATIONS SUGGEREES (*Proposition de Me. Samuel Utshudiema, Avocat*)

Chapitre 2 : De la Nationalité

Article 10

La nationalité congolaise est une et exclusive. Elle ne peut être détenue concurremment avec aucune autre.

La nationalité congolaise est soit d'origine, soit d'acquisition individuelle.

Toute fois, ceux des congolais jouissant d'une nationalité d'origine qui ont adopté l'étranger comme leur seconde patrie, peuvent se faire citoyens de ces pays. Dans ce cas et tant que cela n'entraîne une duplication des droits civiques dans leurs pays d'accueil et ceux de la République Démocratique du Congo, une loi organique définira leurs droits de vote, d'éligibilité ainsi que le droit d'exercer les fonctions politiques et militaires en République Démocratique du Congo.

*Est Congolais d'origine, toute personne appartenant aux groupes ethniques dont les **personnes** et le territoire constituaient ce qui est devenu le Congo (présentement la République Démocratique du Congo) à l'indépendance.*

=====
Une loi organique détermine les conditions de reconnaissance, d'acquisition, de perte et de recouvrement de la nationalité congolaise.

RDC : Plaidoyer pour une double nationalité Bis

La nationalité se définit comme un lien juridico-politique rattachant un individu à un Etat souverain. Elle donne accès à de nombreux droits politiques et juridiques et exprime en même temps un sentiment d'appartenance à une communauté donnée. Elle apparaît donc comme l'expression d'un attachement personnel à un pays.

La double nationalité traduit, en outre, l'appartenance simultanée à deux Etats. A cet égard, elle résulte de l'application combinée de la législation de deux pays. Comment peut-on acquérir la double nationalité ? Par exemple, un enfant né dans un pays étranger qui applique le droit du sol (jus soli) se voit reconnaître la nationalité dudit pays et acquiert aussi généralement celle de ses parents lorsque l'Etat dont ils sont les ressortissants applique la nationalité par filiation (jus sanguinis). La double nationalité s'acquiert également par la naturalisation ou par effet direct du mariage etc.

=====
Cet article, tout comme celui auquel il fait suite propose la (re)lecture de la loi sur la nationalité congolaise car des voix s'élèvent de plus en plus en faveur de la double nationalité.

D'emblée, loin de moi l'intention de donner à mon plaidoyer pour la double nationalité en RDC un ton péremptoire ni de régenter la pensée collective en la matière. Mon plaidoyer ne participe que d'une simple démarche de reconnaissance d'une nouvelle catégorie des congolais d'origine ayant acquis une nationalité étrangère et désireuse de conserver sa nationalité congolaise en vue de réparer cette grave injustice dont ils sont victimes.

En effet, en vertu de la Constitution et du Code de la famille, la nationalité congolaise est une et exclusive. Cela implique que l'acquisition d'une autre nationalité s'accompagne automatiquement de la perte de la nationalité congolaise.

Nous vivons aujourd'hui dans un monde où les barrières frontalières et/ou douanières s'effondrent progressivement. Au lieu de nous enfermer dans des clivages rétrogrades, ne ferions nous pas mieux de nous inscrire dans cette dynamique ? Faisons preuve de beaucoup de circonspection et recul afin d'aborder avec fruit cette délicate question.

=====

A considérer les réactions suscitées par ce débat, on est bien en droit de s'interroger sur le bon sens des uns et des autres. Une nation se construit dans la paix, la concorde et le travail. Or, l'aigreur, la jalousie et la vengeance semblent plus peser sur la balance. Le prisme de toute cette négativité ne fait nullement avancer le débat.

On n'oubliera pas que le transfert des millions de dollars de la diaspora congolaise représente un sérum important pour le malade sous transfusion qu'est le Congo actuellement. Cela représente bien plus que l'aide à la coopération et au développement à nous allouée par certains Etats européens. N'est-ce pas une preuve du degré d'attache de ces congolais expatriés à leur pays d'origine ?

Aussi, omet-on, à dessein, de se demander comment les gens peuvent vivre, se soigner, se vêtir et étudier dans un pays où il n'existe aucune politique d'emploi ni salariale. Pourquoi se refuser à reconnaître le précieux apport de ces congolais expatriés qui, de ce fait, désamorce une redoutable bombe sociale? L'amour et le sens du devoir qui les guident les empêchent d'en tirer vanité. Cessons de mettre notre aigreur, notre rancune ni toutes sortes de frustrations sur la balance pour juger d'une question aussi cruciale que celle de la double nationalité.

=====

De même, on feint d'ignorer les efforts déployés par ces mêmes Congolais expatriés pour désarticuler les différents régimes politiques iniques qui s'installent au Congo et qui sensibilisent l'opinion internationale sur les incessantes violations des droits de l'homme.

De par sa diversité, la communauté congolaise de l'extérieur, qui compte des ouvriers, des médecins, journalistes, footballeurs, basketteurs, comptables, avocats, professeurs d'université etc. constitue une précieuse réserve en termes de ressources humaines.

Je ne vais pas me perdre dans l'évocation de grandes réalisations opérées par des fils du pays qui avaient dû se naturaliser car les exemples sont légion.

Néanmoins, je persiste et signe que pour des raisons d'Etat, on ne peut admettre à des rouages vitaux de l'appareil de l'Etat des sujets à double nationalité. Ceci permet de prévenir d'éventuels conflits d'intérêt et répond aussi à un postulat de loyauté.

En effet, quelle nationalité fera-t-on prévaloir, si en étant belgo-congolais on se trouvait nommé ambassadeur du Congo en Belgique ? De quelle autorité répondre, la Belgique où on vit et dont on est aussi ressortissant, ou le Congo dont on est l'émissaire ?

=====

Mon plaidoyer ne vise que les Congolais qui auraient automatiquement perdu leur nationalité congolaise du simple fait de l'acquisition d'une autre nationalité. Il s'agit donc d'une situation distincte des cas dénombrés à l'Est du Congo.

Pour ne citer que la législation française, dont la loi congolaise pourrait s'inspirer, elle n'exige pas qu'un Français ayant acquis une nationalité étrangère renonce à sa nationalité française, sous réserve des traités internationaux ni non plus l'inverse. Par ailleurs, en vertu du principe de souveraineté, la France considère le binational comme son ressortissant titulaire de l'ensemble des droits et obligations attaché à sa nationalité française, qu'il s'agisse d'un Français ayant acquis une nationalité étrangère ou d'un étranger devenu français.

En revanche, cette reluisante médaille présente un revers, à savoir, un Français binational ne peut faire prévaloir sa nationalité française auprès des autorités de l'autre Etat dont il possède aussi la nationalité lorsqu'il réside sur son territoire. Ce binational est, en règle générale, considéré par cet Etat comme son ressortissant exclusif si bien que la protection diplomatique de la France ne peut s'exercer contre l'autre Etat dont dépend le binational et réciproquement pour l'Etat étranger qui ne peut faire bénéficier de sa protection le binational sur le territoire français.

=====

La législation congolaise en matière de nationalité est une matière relevant du droit civil. Or, les initiés savent que le Code de Napoléon est l'outil de référence, par excellence. Ceci vaut pour la famille juridique romano-germanique à laquelle appartient aussi le Congo.

Pour votre gouverne, le principe de l'unicité et l'exclusivité de la nationalité, en tant que survivance de la présence belge au Congo, découle de la conception Napoléonienne en matière de nationalité. Cette conception considérait la multipatridie comme une tare, et une menace pour la sauvegarde du principe de l'appartenance du citoyen à la Nation et la sécurité juridique en raison de la création des situations juridiques transnationales. Cependant cette conception est largement battue en brèche par le jeu combiné de la liberté de circulation des personnes et des flux migratoires induits par la globalisation.

La bi-nationalité s'impose donc comme une réalité incontournable.

Si ceux-là mêmes qui nous ont apporté la civilisation et les lois ont rejoint une conception en harmonie avec les récentes évolutions socio-économiques, pourquoi ne ferions-nous pas de même ?

=====
Plusieurs pays se sont déjà ouverts à la double nationalité. C'est entre autres le cas de l'Israël, Maroc, Etats-Unis, Canada, Australie, Pays-Bas, Grande-Bretagne, France, Belgique, Espagne, Luxembourg etc.

Plus proche de nous, on peut citer, non sans intérêt, la controverse suscitée par les candidatures à la députation congolaise de deux sujets belgo-congolais, à savoir Richard Ilunga, Représentant en exercice du PPRD au Benelux et Mboyo, alias Pele Mongo.

Au regard de la loi en vigueur au Congo, ces candidatures n'auraient pas dû être acceptées par défaut de nationalité requise. Ces deux cas ne sont pas uniques en leur genre. D'où l'actualité et l'importance de la problématique de la double nationalité. Quelle saignée grise que de ne pas stimuler le retour de tant de cerveaux expatriés !

Aussi curieux que cela puisse paraître, le pays est dirigé à 30 % par des personnes détenant aussi une autre nationalité. Ne se sentent-elles pas interpellées ?

En conclusion, la double nationalité se présente tel un moyen de ne pas devoir trancher entre deux pays d'où l'on vient, où on a ses racines par exemple et entre le pays d'accueil qui nous a littéralement tout donné. Le choix pour l'un ou l'autre n'est ni

=====
évident ni aisé. La double nationalité entre alors en scène
comme un compromis, un moyen de rattachement entre deux pays
que l'on considère siens (attache émotionnelle et personnelle).

La Cellule AISBL, le Copec et le PDC d'Endundo José
s'investissent dans le combat pour l'adoption de la double
nationalité au Congo.

Daniel Mutambayi wa Ntumba Katshinga
La Cellule aisbl (Bruxelles)
Fait à Bruxelles, le 25 Mai 2006

NATIONALITE (suite)

Objet : LA QUESTION DE LA NATIONALITE

Chapitre Premier

LA QUESTION DE LA NATIONALITE

" C'est ici que le rôle de tous devient très important pour
laisser passer les temps des émotions vers ceux de la raison "
Tshidibi Ngondavi

La "question de la nationalité" est certainement le problème
le plus douloureux et le plus complexe auquel le Congo a été
confronté en 40 ans d'indépendance. Il s'agit du problème
central qui explique, pour une large part, les guerres que notre
pays a connues en 1996 et en 1998.

=====
Les interventions étrangères qui ont eu lieu pendant ces deux guerres ont trouvé dans la revendication nationalitaire d'une partie de la communauté nationale un moyen de maquiller leur propre implication.

La résolution de ce problème en respectant le Droit et l'équité revêt une importance capitale si l'on veut voir le Congo retrouver la paix.

I.1. Etat des lieux

A vrai dire, le problème de la nationalité concerne les populations d'expression kinyarwanda de l'Est du Congo, dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, que l'on désigne sous l'appellation de "Banyarwanda "(Hutu et Tutsi).

Ces populations peuvent être classées en trois catégories : les autochtones du Bwisha, les immigrés de vieille souche des hauts plateaux de l'Itombwe, et les transplantés de Masisi.

I.1.1. Les autochtones du Bwisha

A l'époque pré-coloniale, le sultanat du Rwanda couvrait une partie de la province congolaise actuelle du Nord-Kivu.

Omer Marchal écrit à cet effet : " Cette année-là (en 1910) aboutirent les conventions, en cours depuis 1906, entre les Belges, les Anglais et les Allemands, dont la conclusion

=====
enlèvera au Rwanda tout le Bwysa, le Gishari, le Rucyuro, l'île Ijwi, et la moitié occidentale du lac Kivu " (1).

En fait la convention du 11 août 1910, qui a définitivement déterminé les frontières la colonie du Congo Belge et le protectorat allemand du Rwanda-Urundi, stipulait que les indigènes du sultanat du Rwanda qui se trouvaient à l'Ouest de la nouvelle frontière, c'est-à-dire au Congo (Goma et Rutshuru essentiellement), avaient le loisir de se transporter avec leurs biens, meubles et leurs troupeaux sur le territoire allemand, c'est-à-dire le Rwanda, endéans un délai de 6 mois (2).

Ceux qui restèrent au Congo, en fait la très grande majorité, furent érigés en collectivité secteur de Bwisha, à la tête de laquelle fut placé un notable local, le Mwami Daniel Ndeze.

I.1.2. Les immigrants de vieille souche des hauts plateaux de l'Itombwe. Il s'agit des pasteurs Tutsi installés sur les plateaux de l'Itombwe (Sud-Kivu) depuis l'époque pré-coloniale. Il est difficile d'établir avec certitude la date de leur arrivée en ces lieux, dans la mesure où l'Afrique pré-coloniale ignorait la tradition écrite. Bien d'auteurs affirment que leur présence sur ces plateaux serait antérieure à l'arrivée du colonisateur. Pour le professeur Déogratias Mbonyikebe, chercheur au Groupe d'études des mentalités et des environnements sociaux (C.E.M.E.S), ils seraient venus " du Rwanda ancien vers la fin

=====
du XVIIIème siècle sous le règne du Mwami Gahindiro " (3).
Gaspard Gagika parle d'eux comme d'une " immigration
séculaire des Rwanda au Congo " (4).

Le fait que, selon Jean-Claude Willame (5), l'Etat indépendant du Congo (EIC) avait accordé aux Tutsi de l'Itombwe une entité administrative autonome en 1906, entité qui fut confirmée par le colonisateur en 1910, avant d'être supprimée en 1933, tend à prouver que cette population disposait d'un ancrage sur le territoire qu'elle occupe, et ce bien avant l'arrivée du colonisateur.

Leurs descendants ont pris le nom de " Banyamulenge " pour s'affirmer face à un début d'ostracisme qui, dans les années 60-70, tendait à les assimiler aux réfugiés Tutsi du Rwanda que la Croix-Rouge avaient placé les camps dans certains villages du Sud-Kivu. En 1979, le gouvernement zaïrois a créé à leur profit la collectivité de Bijombo. Mais ils doivent leur notoriété grâce à la guerre (la " révolte des Banyamulenge ") qu'ils ont déclenchée en réaction à une épuration ethnique dirigée contre eux par le pouvoir du Maréchal Mobutu en 1996.

I.1.3. Les transplantés de Masisi

Dans le but de mettre en valeur le fertile territoire de Masisi d'une part, et de décongestionner le Rwanda surpeuplé d'autre

=====
part, l'autorité coloniale belge décida le transfert des populations rwandaises vers le Congo. C'est dans ce cadre que fut crée la Mission d'Immigration Banyarwanda (MIB) en 1934.

En 1938, le pouvoir colonial mit en place la commission n°128/T.F.R.1 du 02 novembre qui désigna M.Etienne Declerk, substitut du Procureur du Roi près le Tribunal de première instance à Bukavu, en qualité de Délégué chargé de négocier un ACTE DE CESSION, au profit de la Colonie, des droits que les autorités coutumières Bahunde possédait sur un terrain de 349,1 km². M. Declerk servit comme avocat des chefs Bahunde. Les négociations aboutirent en 1939, et le 13 novembre de cette année-là, fut signé " l'Acte de cession des droits indigènes " entre la colonie représentée par M. Amédée Van Cleemput, Assistant de l'Administrateur de territoire de Masisi, et les autorités coutumières Bahunde représentées par M.Declerk et le Grand chef Bahunde, M.André Kalinda. Le prix du territoire ainsi cédé était de 35.000 F de l'époque (6).

De 1930 à 1954,la Belgique transféra dans le Masisi des milliers de Banyarwanda Hutu et Tutsi, qui, aujourd'hui, ont fini par devenir majoritaires (80 % de la population).

Deux faits démontrent que le pouvoir colonial, en procédant

=====
à ces transferts de populations, accordait aux immigrants le statut de citoyens du Congo-Belge :

- lorsque les immigrants arrivaient au siège du district du Nord-Kivu, ils remettaient leur carte du Rwanda-Urundi et les autorités leur délivraient des livrets de citoyens du Congo-belge;

- les immigrants furent organisés " coutumièrement " sur les terres où ils étaient installés. Ainsi chaque village était dirigé par des notables locaux. A un moment, il fut même créé une chefferie coutumière pour les Banyarwanda transplantés : la chefferie de Gishari à la tête de laquelle fut placé Wilfried Bucyanayandi. Aujourd'hui, des questions structurelles se posent dans le Masisi en défaveur des Bahunde :

LA NATIONALITE CONGOLAISE EST MENACEE DE PARTOUT.

Mbangu Mangala <mangalambangu@ yahoo.com> wrote:

Kasonga

Je pense que maintenant vous avez des outils bien faconnés afin d'exposer à notre Assemblée Nationale, ce que les citoyens de Diaspora entendent par la Nationalite Congolaise. Je felicite des auteurs de ces articles et les renvoie à relire ce qui suit comme merite de leur pensee intellectuelle.

=====
En effet:

Nous lançons ce cri d'alarme pour les hommes de bonne volonté qui peuvent aider le Congo à retrouver sa nationalité. Depuis l'avènement de Mobutu, on a vu un virage à une destination inconnue; mêmes les :

1. belges et occidentaux ne s'attendaient pas à ça. Car tout le monde s'attendait à pacifier le pays en éloignant les politiciens apprentis de certaines sources de pouvoir pouvant les aider à continuer l'anarchie au pays.

2. Tout d'un coup, Mobutu propulsa au pouvoir un étranger au nom de Bisengimani, comme son Directeur du Cabinet du Président de la République; il resta à ses cotés pendant 12 ans. Entretemps, on a vu les sociétés à tendances rwandaise se multiplier au pays avec les capitaux de Mobutu, C'EST-A-DIRE congolais. Toutes ces sociétés fonctionnaient avec le label présidentiel. En conséquence les congolais ne savaient pas ce que leur président faisait, ils étaient éloignés des affaires de leur propre Pays, au niveau local et international jusqu'aujourd' hui, cela pendant 32 ans.

3. La réaction des congolais était que Mobutu soit mis hors d'état de nuire. Voilà que conscient de cette menace populaire, Mobutu entrepris les démarches pour désarmer le pays. Très malin et riches des moyens que le pouvoir lui donnait; il

=====
tribalisa tout le pays à tous les niveaux. Les conséquences les congolais commencèrent à se haïr et à se maudire. Ainsi profita-t-il pour licencier tous les militaires en disant que ce sont des baluba, ses soi-disant adversaires. On a vu des mongo, gombe, bakongo, shabiens, kivutiens, kisanganiens, bandudouiens... tous mis à la retraite force au nom des baluba. Le pays est reset sans armée et sans défense.

4. Voila Kabila qui arrive avec d'autres étrangers (rwandais, burundais et oundouais) derrière. Ils prennent le pouvoir, ils changent de nationalité, ils s'installent... plus tard ils vont se laisser élire au nom des congolais par les congolais. Mais le pouvoir élu par les congolais, au lieu de servir les congolais continuent à nuire aux congolais et favoriser les étrangers. Les congolais abusés malignement, ont cru résister, mais l'ennemi n'est pas bête, il est trop malin. On peut dire que les congolais ont tué les autres congolais au nom de la loi sans savoir qu'ils faisaient le travail pour les étrangers.

5. Aujourd'hui, on voit comment diabolique est apparu cet esprit de nuire et d'arracher ce que les congolais possèdent encore, à savoir sa NATURELLE NATIONALITE. LES NON CONGOLAIS AU POUVOIR menacent et tuent; ils confèrent aux congolais qu'ils aiment leur propre nationalité congolaise. A titre d'exemple, un gbwaka, un mongo, un libindja, un gombe, bundja, lokele, un dishi, un malemba kulu, un kabongo, un

=====
mutandu, muyombe, msimanyimba, un musingombe, un buta, un mushi, un nande... deviennent congolais de par la volonté de l'occupant; cela au su et au vu du Président élu par les congolais pour les congolais. Tandis que ceux qui confèrent la nationalité n'étant pas congolais, attirent beaucoup d'autres nationalités étrangères à gouverner le pays avec leur propres nationalités respectives, en s'appelant aussi congolais. Sic! DOUANES, IMPOTS, TAXES, TELEPHONES, ADMINISTRATION PUBLIQUE, JUSTICE, AMBASSADES, ONU, SONT GERES PAR LES ETRANGERS au nom du Congo; pendant que les congolais ne savent rien de leur propre pays.

6. Au lieu de s'occuper de cette histoire si grave au pays, on distrait le peuple en lui parlant des sottises. On menace les congolais qui ont acquis une double nationalité qui ne sont pas au pouvoir; tandis que tous les dirigeants en ont trois ou cinq dans leurs poches. Les étrangers qui en ont dix sont félicités et décorés. LES ETRANGERS NE DOINENT PAS DONNER LA NATIONALITE CONGOLAISE AUX CONGOLAIS!

7. A quand l'Etablissement du peuple dans ses droits? A quand le respect du peuple meurtri? Nous demandons au parlement de revoir la chose et de donner au peuple congolais sa dignité. Nous demandons aux agences internationales d'instruire des occupants à libérer les âmes et consciences meurtries du Peuple congolais.

=====

PROFESSEUR MANGALA

Alphonse De Boncoeur Kasongo <alkasongo1@yahoo.com>
wrote:

Mes chers freres et soeurs,

Voila aumoins une discussion qui va aider tous les congolais surtout ceux de l'etranger. La discussion sur la double nationalite nous a toujours engage a une MAUVAISE lecture de notre (nos) constitution(s).

Les prescrits de l'article 10 de notre constitution libellent (comme le dit tres bien mama Kisanga) que: EST CONGOLAIS D'ORIGINE TOUTE PERSONNE APPARTENANT AUX GROUPEES ETHNIQUES... ..etc... En faisant une bonne lecture de cet article de notre loi supreme on comprend tres bien que l'Etat ne decide pas des groupes ethniques auxquels doivent appartenir les citoyens congolais. C'est plutot les groupes ethniques qui definissent l'Etat congolais (Etat-Nation) . Le meme article signifie que l'Etat ne peut pas donner la NATIONALITE congolaise car celle-ci est du domaine des ethnies. Le principe de son exclusivite devrait etre autrement defini. Peut etre que l'on ne peut pas etre Mupende et Mwana Kanyoka au meme moment.

Le contraire serait de donner au l'Etat le pouvoir d'attribuer des tribus (groupes ethniques) aux personnes

=====
etrangeres a qui il (l'Etat) donne la NATIONALITE congolaise. En d'autres termes, quand un Francais accepte de prendre la NATIONALITE congolaise, l'Etat a le devoir de lui designer au meme moment un (son) groupe ethnique. Ne le faisant pas, la NATIONALITE de ce nouveau congolais ne s'inscrit pas dans le cadre de la loi: EST CONGOLAIS LES PERSONNES APPARTENANT AUX GROUPE ETHNIQUES... etc...

La question que nous pouvons nous poser est alors celle de savoir qu'est ce qu'un etranger devient quand il adopte/ se fait adopter par une seconde patrie? C'est ici qu'il faut alors faire intervenir le concept CITOYENNETE. On devient citoyen d'un pays a la suite d'une decision politique/immigrati on. Dans ce cas, l'Etat n'a pas a definir un groupe ethnique auquel le nouveau CITOYEN appartient. On est citoyen congolais, citoyen americain, etc...

L'Etat, sur la base de la theorie de l'act contraire, peut tres bien retirer la CITOYENNETE qu'il (Etat) aurait accorde auparavant a une personne etrangere. Notez ici que l'Etat, meme congolais, n'a pas autorite de conferer la NATIONALITE (qui est du domaine de l'ethnie au Congo ou par le fait d'etre ne aux USA pour ce qui est des USA) et par consequant n'a pas de base juridique pour la retirer.

En aucun cas, il sera possible a l'Etat congolais de retirer a un mutetela le droit d'etre mutetela et lui enlever ainsi le fait qu'il appartient a ses parents batetela, a ses grands parents

=====
batetela, a son groupe ethnique tetela. Ni meme aux USA, l'Etat americain ne sera jamais en mesure de dicter aux natifs americains les lieux de leurs naissances ou alors changer ces lieux ou encore au pire leur nier leurs lieux de naissance en faisant d'eux de non-americains.

Quand un congolais d'origine accepte de se faire adopter ou adopte une seconde patrie, il ne prend pas la NATIONALITE de ce pays-la, mais plutot la CITOYENNETE. Il devient CITOYEN DE CETTE SECONDE PATRIE. Il a le droit de vote et d'etre vote. Il ne detient donc pas DEUX NATIONALITES, mais plutot UNE SEULE NATIONALITE et UNE CITOYENNETE.

Il est vrai que quand on a la NATIONALITE, on a egalement la CITOYENNE du meme pays. Mais le contraire ne devrait pas etre vrai. Ainsi quand on detient la NATIONALITE CONGOLAISE, on est egalement CITOYEN CONGOLAIS (Etat-Nation) . On exerce tous les droits fondamentaux reconnus aux CITOYENS. Les droits que l'Etat suspend en cas de probleme avec la justice (notez encore ici que l'Etat ne suspend pas ton appartenance ethnique quelque soit le crime que l'on commet).

La rationalite alors serait que quand une personne de NATIONALITE DONNEE (congolaise) accepte la CITOYENNETE d'un autre pays et exerce ainsi ses droits fondamentaux ici, elle perde le privilege d'exercer les memes droits dans son pays d'origine. Ceci tout simplement pour eviter un conflit d'interets qui serait a la base d'un simple vote. par exemple, supposez qu'un senateur americain d'origine congolaise se retrouve dans

=====

une situation dans laquelle il doit voter pour les interets americains. ceux-ci peuvent etre conflictuels aux interets congolais. Doit il aussi voter pour la cause du Congo? C'est ici que l'EXCLUSIVITE DE LA CITOYENNETE (exercice des droits fontamentaux) fait du sense.

La loi devrait ainsi definir/limiter les fonctions/droits que devrait exercer une personne qui a la NATIONALITE congolaise (generalement d'origine) et qui detient la CITOYENNETE d'un autre pays. Aux USA par exemple, on ne peut devenir president, vice president americain, president du congres ou ministre des affaires etrangeres, directeur de cia, Fbi, etc.. que quand on possede la NATIONALITE des USA (etre ne ici aux USA).

Une fois de plus, je vous felicite tous pour cette discussion sur nos droits, nous congolais de l'etranger. Il est de notre devoir de faire prendre conscience de nos droits. La FCE se prepare pour descendre a Kinshasa une fois de plus et discuter ENCORE avec les legislatureurs congolais quant a la lecture de cet article 10 de notre constitution.

Bonne fete de travail a tous,

Alphonse Kasongo

Nous ne devons pas nous compliquer la vie. ***On doit remettre en question purement et simplement le principe de***

=====
l'exclusivite de la nationalite congolaise. La constitution et la loi sur la nationalite devraient etre revisees.

Quand une exception (comme le^propose Sam) touche plus de 95% (a confirmer) de congolais, il y a un probleme de consistance. L'exception devrait alors devenir la regle. On peut toujours empecher les autres personnes qui ne sont pas de Congolais d'origine d'avoir la double nationalite. PAr ex, quand une personne veut acquerir la nationalite congolaise par naturalisation ou par option, on peut bien edicter que cette personne ne peut avoir la double nationalite et doit prealablement renoncer a sa nationalite ou ses autres nationalites.

Dans ce cas, l'exception ne concerne qu'une minorité de Congolais. Je pense que cette solution est acceptable et politiquement et juridiquement. Elle a le merite de satisfaire aux avantages de la double nationalite pour les congolais d'origine d'une part et d'autre part d'apaiser les inquietudes de ceux qui sont pour le principe de l'exclusivite et contre la double nationalite.

Merci

Karl Kalela

Alphonse De Boncoeur Kasongo

<alkasongo1@yahoo.com> wrote:

=====

Bien cher Maitre Sam,

Votre contribution au debat sur la double nationalite nous aide a voir les choses du cote plus du Droit et cela est une tres bonne chose. Je recois bcp de reactions de nos confreres meme ceux qui sont au parlement actuellement sur cette question. Je suis certain qu'avec votre aide, nous arriverons a faire tous une bonne lecture de cet article 10 de notre constitution.

Une fois de plus merci mon frere et ne te fatigue pas.
Alphonse Kasongo.

samuel UTSHUDIEMA <[samutshudiema@ yahoo.fr](mailto:samutshudiema@yahoo.fr)> wrote:

PROPOSITIONS D'AMENDEMENT DE LA CONSTITUTION

Chapitre 2 : De la nationalité

Article 10:

Sans préjudice de l'article 11, la nationalité congolaise est une et exclusive. La nationalité congolaise est soit d'origine, soit d'acquisition individuelle. Est Congolais d'origine, toute personne appartenant aux groupes ethniques dont les personnes et le territoire constituaient ce qui est devenu le Congo (présentement la République Démocratique du Congo) à l'indépendance.

Une loi organique détermine les conditions de reconnaissance, d'acquisition, de perte et de recouvrement de la nationalité congolaise.

=====

Article 11 :

Sans préjudice de l'article 10, tout Congolais d'origine appartenant aux groupes ethniques dont les personnes et le territoire constituaient ce qui est devenu le Congo (présentement la République Démocratique du Congo) à l'indépendance peut exceptionnellement posséder plus d'une nationalité.

II. PROPOSITIONS D'AMENDEMENT DU LIVRE PREMIER DU
CODE DE LA FAMILLE

Chapitre 1er: Des dispositions générales.

Article 1er :

Sans préjudice des articles 4 et 7, la nationalité congolaise est une et exclusive. Elle est soit d'origine, soit acquise par l'effet de la naturalisation, de l'option, de l'adoption, du mariage ou de la naissance et de la résidence en République Démocratique du Congo.

Est Congolais d'origine, toute personne appartenant aux groupes ethniques dont les personnes et le territoire constituaient ce qui est devenu le Congo (présentement la République Démocratique du Congo) à l'indépendance.

Chapitre 2 : De la nationalité congolaise d'origine

Article 4 :

=====
Sans préjudice de l'article 1er, les personnes appartenant aux groupes ethniques et nationalités dont les personnes et le territoire constituaient ce qui est devenu le Congo (présentement la République Démocratique du Congo) à l'indépendance peuvent posséder plus d'une nationalité.

Section 1 :

Des Congolais par appartenance

Article 6 :

Est Congolais d'origine, toute personne appartenant aux groupes ethniques et nationalités dont les personnes et le territoire constituaient ce qui est devenu le Congo (présentement la République Démocratique du Congo) à l'indépendance.

Article 7 :

Sans préjudice de l'article 1er, tout Congolais d'origine appartenant aux groupes ethniques et nationalités dont les personnes et le territoire constituaient ce qui est devenu le Congo (présentement la République Démocratique du Congo) à l'indépendance peut posséder plus d'une nationalité.

Chapitre 4 : De la perte, de la déchéance et du recouvrement de la nationalité congolaise
Section 1 : De la perte de la nationalité congolaise

Article 26 :

=====
Sans préjudice des articles 4 et 7, toute personne de nationalité congolaise qui acquiert une nationalité étrangère perd la nationalité congolaise en vertu des dispositions de l'article 1er de la présente Loi.

Ainsi fait à Sunderland au Royaume-Uni, en date du 8 septembre 2007

Par Maître Samuel Utshudiema
Avocat près la Cour d'Appel de Kinshasa
Monsieur Alphonse,

Merci de votre réaction positive.

Loin de moi l'idée de vouloir monopoliser la parole ou plutôt le clavier et en attendant d'autres propositions en la matière, j'ai l'avantage de vous communiquer en pièce jointe une autre version beaucoup plus courte. Dans le fond, elle ne diffère en rien des versions précédentes. Il s'agit tout simplement d'une autre formulation pour étendre le choix de membres du forum et de toute personne que la question intéresse. J'ai le regret par ailleurs de signaler une erreur dans l'étude précédente. Dans le premier point intitulé 'Note Explicative' et le troisième point intitulé 'Des Amendements du Code de la Famille', en lieu et place de l'article 5, il y a lieu de lire article

=====
Je vous souhaite une bonne reception.
En attendant de vous lire, meilleures salutations.
Maitre Sam

Alphonse De Boncoeur Kasongo
alkasongo1@yahoo.com > a écrit :
Bien cher Maitre Samuel UTSHUDIEMA

Je vous remercie tres sincerement pour cette contribution
vraiment positive.

Je demande a tous les autres freres et soeurs d'y apporter la
leur pour que nous puissions arriver aux conclusions de cette
discussion.

Une fois de plus merci Maitre.
Alphonse Kasongo

**DEBATS HOULEUX : INTERVENTIONS
PERTINENTES VENANT DE LA COMMUNAUTE
CONGOLAISE A L'EXTERIEUR**

samuel UTSHUDIEMA <samutshudiema@ yahoo.fr>

wrote:

Bonjour prof Al,

=====

En complément à ton intervention du 10 octobre 2007 à l'attention de monsieur Kiantede Nzogu, je me donne le droit d'ajouter que l'argumentation qu'il utilise pour contrer notre thèse est en contradiction flagrante avec la logique et la loi congolaise sur la nationalité d'une part et que d'autre part, elle repose sur une mauvaise appréciation du rapport qui existe entre l'appartenance tribale et la nationalité congolaise.

Dans l'intervention de monsieur Kiantede en effet, il est écrit que : « La fausseté de ce raisonnement réside dans le fait qu'être Tetela et être Congolais relèvent de deux ordres différents de faits. Quelqu'un peut rester Tetela (identité tribale, née d'une ascendance biologique ou d'adoption) tout en n'étant plus Congolais (identité étatique, née d'une procédure légale). » Avant de me pencher sur son raisonnement, il y a lieu de rappeler les termes de la constitution et de la loi en relation avec la notion de congolais par appartenance.

Au troisième alinéas de l'article 10 de la Constitution, il est écrit que : « Est Congolais d'origine, toute personne appartenant aux groupes ethniques dont les personnes et le territoire constituaient ce qui est devenu le Congo (présentement la République Démocratique du Congo) à l'indépendance. » Pour sa part, l'article 6 du livre premier du Code de la Famille prévoit que : « Est Congolais d'origine, toute personne appartenant aux groupes ethniques et nationalités dont les personnes et le

=====

territoire constituaient ce qui est devenu le Congo (présentement la République Démocratique du Congo) à l'indépendance. »

La lecture attentive de ces deux dispositions permet de voir que l'appartenance tribale est la condition sine qua non pour être reconnue comme faisant partie d'un type particulier de congolais d'origine, à savoir les Congolais par appartenance tribale.

Ces deux articles montrent qu'il y a d'un côté l'appartenance tribale et de l'autre, la nationalité congolaise d'origine. L'appartenance tribale est un fait sociologique alors que la nationalité congolaise d'origine est un fait juridique et que la nationalité congolaise par acquisition est un acte juridique.

Il est regrettable que monsieur Kiantede ait pu laisser croire qu'un tetela est congolais «née d'une procédure légale.» Un tetela en effet, n'accompli aucune formalité pour devenir congolais. Il est tout simplement congolais d'origine.

Il n'est pas congolais par acquisition. La nationalité congolaise d'un tetela n'est pas le résultat d'un acte juridique. C'est le produit d'un fait juridique. Le simple fait de naître ou d'être tetela suffit amplement à être considéré comme étant congolais d'origine. L'appartenance tribale précède et permet la reconnaissance de la nationalité congolaise. C'est un fait qui débouche sur le droit d'être congolais. C'est une situation de fait qui crée une situation de droit.

=====

De ce fait, si on peut considérer comme vrai que : « ... être Tetela et être Congolais relèvent de deux ordres différents de faits...», il est hasardeux cependant, de laisser croire que le premier peut subsister dès que le second aura disparu.

Si par ailleurs, il est vrai que ces deux statuts appartiennent à deux ordres différents, il est tout aussi vrai que ces deux statuts sont intimement liés et que l'un permet la reconnaissance de l'autre, l'appartenance tribale permet la reconnaissance de la nationalité congolaise.

En effet, une lecture approfondie de la Constitution et de la loi montre que le constituant et le législateur ont voulu que l'appartenance tribale permette la reconnaissance de la nationalité congolaise d'origine. Ils ont mis la tribu au cœur de la nationalité congolaise d'origine. Ce qui est un outil de défense efficace. Il y a lieu d'en tenir compte lors de la perte de la dite nationalité.

La volonté commune du constituant et du législateur est que tout tetela soit reconnu comme étant congolais d'origine, c'est-à-dire congolais par appartenance. S'il est vrai que tout tetela est juridiquement congolais d'origine, il n'est pas certain que tout congolais d'origine est juridiquement tetela.

C'est pourquoi, à moins que le concerné n'en décide autrement, je suis d'avis qu'il y a lieu de statuer au préalable

=====
sur la cessation de son appartenance tribale avant de statuer sur la perte de sa nationalité congolaise.

Il est illusoire en effet, de parler de la perte de la nationalité alors que la personne est tetela et se revendique comme tel et qu'en plus d'ailleurs, ni monsieur Nzogu, ni toi et ni moi ne nient son appartenance tribale. Or le fait que la personne est tetela devrait lui donner plein droit de demeurer congolais d'origine. Car il est logiquement et juridiquement impensable d'être tetela et ne pas être congolais. C'est une aberration logique et légale d'envisager un tetela non congolais. In fine, le caractère tribal de la nationalité congolaise rend factice la perte de la nationalité congolaise. C'est purement et simplement une perte théorique que tout tribunal véritablement indépendant aura de sérieuses difficultés à constater et prononcer.

Maître Sam

Alphonse De Boncoeur Kasongo <alkasongo1@yahoo.com> a écrit : Bien cher Kiantede,

Je suis tres heureux que tu soutiens que cette discussion EST LA NOTRE (a nous tous). Oui c'est vrai. Le debat nous concerne tous.

La peur que comporte votre raisonnement est la base de la politique d'exclusion qu'adopte notre pays comme vous l'avez tres bien demontre ci-bas. Si la loi est claire, Rwandais,

=====
ougandais ne seront pas en mesure de se faire passer pour Congolais d'origine. C'est ici que je ne suis pas de votre avis quand vous dites:

"La fausseté de ce raisonnement réside dans le fait qu'être Tetela et être Congolais relèvent de deux ordres différents de faits. Quelqu'un peut rester Tetela (identité tribale, née d'une ascendance biologique ou d'adoption) tout en n'étant plus Congolais (identité étatique, née d'une procédure légale)."

Mon frere, il faudrait relire les prescrits de l'article 10 de notre constitution. Cet article souligne: EST CONGOLAIS D'ORIGINE: Les personnes appartenant aux ETHNIES qui se sont RETROUVEES DANS LES LIMITES du territoire congolais... ma comprehension est qu'il faut qu'il y est ETHNIE. Et que ces ethnies se RETROUVENT DANS LES LIMITES du territoire congolais. Les ethnies a cheval sont soit au Congo ou soit encore dans les pays voisins (pas au Congo).

Les personnes de ces ethnies ne peuvent pas etre a la fois au Congo et dans les pays voisin. Voyons, supposons que nous enlevions le concept ETHNIE, alors la lecture de l'article 10 serait: EST CONGOLAIS, TOUTE PERSONNE SE TROUAVNT AU CONGO le 30 juin 1960. or, ceci serait alors une grande source de la peur que vous exprimez dans votre text ci-apres.

La solution (du moins d'ares moi) se trouve dans la separation des concepts : " NATIONALITE et CITOYENNETE. Nous devrions etre en mesure de trouver une solution sur cette

=====

base-la.

Voila,

Al

Kiantede Nzogu <kiantede_p_nzogu@yahoo.com> wrote:

Chers frères d'Outre-Lomani,

Je m'excuse de m'immiscer dans votre débat sur la DOUBLE NATIONALITE CONGOLAISE, mais je crois que ce débat nous concerne tous.

J'ai tendance à prendre la position du frère Emanuel ELOKO Owanga, et de repousser les raisonnements des frères Kasongo et Utshudiema.

En effet, ces plaideurs de la double nationalité en faveur les Congolais dits d'origine qui auraient pris des nationalités étrangères (perdant de ce fait la nationalité congolaise, qui est une et exclusive), se basent sur un raisonnement enraciné dans la valorisation de la dimension ethno-tribale. Ils disent en substance qu'un Tetela ne peut être déchu de la nationalité congolaise parce qu'il est Tetela, identité que la perte de la nationalité lui enleverait. C'est le raisonnement de votre co-provincial le professeur Mwayila Tshiyembe chantre d'un Congo fait de l'apposition des nations pré-coloniales.

Nous sommes contre cette vision anachronique et statique, et contre ce raisonnement qui est est spécieux, dangereux et faux. La fausseté de ce raisonnement réside dans le fait qu'être Tetela et être Congolais relèvent de deux

=====
ordres différents de faits. Quelqu'un peut rester Tetela (identité tribale, née d'une ascendance biologique ou d'adoption) tout en n'étant plus Congolais (identité étatique, née d'une procédure légale). La dangerosité absurde de ce raisonnement qui bas la nationalité congolaise sur le fait tribal, est facile à comprendre si l'on transfère votre cas à vous Tetela (Ana-Mongo, et de ce fait habitant exclusivement le Congo) à des ethnies qui vivent à cheval de nos frontières, telles celles des Lunda (RDC, Angola, Zambie), Bemba (RDC, Zambie), Ngbandi-Yakoma (RDC, Centrafrique) , Hema (RDC, Ouganda), Kakwa (RDC, Ouganda), etc. Autant il est clair que les membres de ces ethnies dont les villages parentaux sont en RDC sont nos compatriotes, autant il est clair que leurs frères et souers d'ethnie relevant de villages situés sur les pays voisins ne sont pas Congolais! Depuis que l'Etat de type européen a été créé chez nous, et surtout depuis qu'à l'indépendance notre Etat s'est inscrit dans un ordre de droit autre que nos droit coutumiers tribaux, c'est le principe de TERRITORIALITE, dans ses dimensions politiques et culturelle, qui doit primer sur celui de l'ETHNICITE, dont le fondement est devenu surtout culturel (vidé de ses dimensions plus politiques et juridiques de l'époque anté-coloniale).

Cette croisade pour la double nationalité me semble donc être un combat spécieux.

=====
Et je n'ose croire que ladite croisade n'ait, à titre involontaire peut-être, des conséquences politiques criminelles, à savoir:

(a) donner un soutien et une voie de sortie à la fraude qui, en RDC, a consisté à exclure les Congolais de la diapsora des élections, tout en permettant à des "Congolais" ayant des nationalités étrangères (donc juridiquement étrangers) de se faire élire comme membres des organes de l'état congolais, fraude ayant consisté à n'annoncer cela à l'électeur qu'après coup et à couvrir l'escroquerie par un "moratoire" dont la limite de temps est largement dépassée;

(b) couvrir les tentatives du Rwanda et de l'Ouganda d'injecter "ad aeternam" leurs citoyens en mission de subversion en RDC, au motif qu'ils appartiennent à des ethnies présentes aussi au Congo; et

(c) couvrir le véritable embrouillamini avec perte de repères que l'aventure de l'AFDL a introduit au Congo, en confondant l'objectif noble de renverser la dictature de Mobutu, avec le désordre politique et juridique qui a consisté à une récupération de la nationalité congolaise non seulement par tous les exilés de retour qui avaient déjà des nationalités étrangères (cas des Kabila, qui pouvaient à tout le moins émettre un décret couvrant leur retour, et déclarant leur renonciation à la nationalité tanzanienne) , mais aussi par de véritables étrangers en mission de destruction de la RDC (TEL JAMES KABAREBE, actuel chef d'état-major des armées

=====
rwandaises, après avoir avoir dirigé les armées congolaises, au titre usurpé de "Congolais de retour dans son pays"). La question de la double nationalité est, en RDC, une question de conformité au choix du droit pris par les Pères de l'indépendance en 1960. Les nations pré-coloniales sont dépassées comme sujets de référence du droit chez nous. Ce sont des références culturelles, dont le rôle politique, à mon avis très négatif, doit d'ailleurs être évalué avec sévérité.

Même à l'époque pré-coloniale et coloniale l'on pouvait changer d'appartenance tribale: Kasongo Mwanza a quitté le Maniema, où des démêlés avec son père l'avait discrédité, et est devenu un héros au Sankuru, sous son nouveau nom de Ngongo Lutete. Nous ne vous le disputons pratiquement plus, à part dans quelques joutes obscures d'historiens, reconnaissant le fait que c'est chez les Tetela que ce Musonge de père et Kusu de mère a trouvé les moyens pour réaliser ses ambitions politiques héroïques et pour créer son destin social et familial!

Losaka efula!

Nzogu bin Kyantede P R

VOICI LA PROPOSITION DU MAITRE UTSHUDIEMA

=====
File name: Amendements_ Kasongo_par_ Ma_tre_Utshudiem
a_C.doc | File type: application/ msword Download File – Need Help?

DES AMENDEMENTS KASONGO I. NOTE EXPLICATIVE

=====
Cette étude comporte un nombre de propositions en rapport avec le toilettage juridique à faire en vue de l'assouplissement du principe de la mono-nationalité consacré par la Constitution et la loi sur la nationalité actuellement en vigueur en RDC. Il ne s'agit pas d'un passage à la multi-nationalité pour tous les types de Congolais. Mais de donner à la législation actuelle une certaine flexibilité et augmenté sa cohésion. L'assouplissement du principe de la nationalité unique et exclusive est la troisième voie entre la présente loi et la double, triple voir quadruple nationalité. Elle peut avoir l'avantage de satisfaire dans une certaine mesure, les partisans des deux camps et de mettre la RDC au diapason des pays comme l'Allemagne et l'Autriche qui contrairement à la France, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis d'Amérique n'ont pas opté pour la pluri-nationalité.

Par ailleurs, l'intérêt pratique de cette étude réside dans le fait qu'elle indique les voies et moyens de rendre l'application de la loi congolaise sur la nationalité plus facile et efficiente d'une part et d'autre part, elle restaure l'harmonie avec la notion de Congolais par appartenance dont la perte de la nationalité peut être pratiquement considérée comme illogique et illégale tant que l'appartenance tribale est intacte. Il est bon d'avoir une loi. Mais il est meilleur de la mettre réellement en pratique. Une loi qui n'est pas effectivement appliquée est plus nuisible que bénéfique. C'est un chien de garde en papier incapable de protéger les faibles et mordre les puissants. C'est

=====
un épouvantail qui ne protège pas le champ et ne chasse pas les oiseaux audacieux.

Dans cette étude, un type particulier de Congolais d'origine acquiert le droit de conserver leur nationalité d'origine en plus de leur nationalité d'emprunt. Il s'agit des Congolais par appartenance.

=====

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO PROVINCE DU
NORD-KIVU - COMMUNAUTE HUNDE**

Tél. : - 0853117865, 0810634108 ;
E-mail : kipfungarb2007@ yahoo.fr ;

Goma, le 03/08/2007

**MEMORANDUM DE LA COMMUNUATE HUNDE A SON
EXCELLENCE MONSIEUR LE SECRETAIRE GENERAL DES
NATIONS UNIES**

Nous, chefs coutumiers et notables Hunde originaires des territoires de Masisi, Rutshuru, Walikale, Nyiragongo et Goma en province du Nord-Kivu et Kalehe en province du Sud-Kivu, saisissons l'occasion .des agitations orchestrées autour de la sécurité à l'Est de la République dont Kitshanga, Nyamitaba, Nyanzale, Sake, Rutshuru ... afin de dénoncer pour la énième fois le complot ourdi par le Rwanda et ses ressortissants installés au Congo contre notre pays en général et le peuple Hunde en particulier et qui nous menace, nous, notre peuple, nos institutions coutumières, notre patrimoine foncier et notre appartenance au peuple congolais.

Nous tenons tout d'abord à préciser que notre objectif ici n'est pas de nous opposer à la jouissance des droits des

=====
populations avec lesquelles nous vivons et que nous avons accueilli en qualité des réfugiés ou immigrants. Notre but est de dénoncer le complot ourdi par les dirigeants du Rwanda leur pays d'origine qui les utilise pour revendiquer à tort une partie du territoire congolais correspondant exactement à notre territoire, y injecter une partie de sa population dont des militaires démobilisés et actifs, et entretenir une rébellion permanente au sein de la classe politique congolaise dans le but de fragiliser le pays et créer ainsi les conditions qui lui permettront d'arriver à la balkanisation du Congo. Les preuves que le Rwanda vise à balkaniser le Congo abondent. Il y a d'abord la lettre adressée au Secrétaire Général des Nations Unies par un groupe des hutu et tutsi en 1981 pour réclamer un référendum d'autodétermination sur les territoires de Kalehe, Idjwi, Walikale, Rutshuru, Masisi, Goma et Nyiragongo. L'un des signataires, Monsieur Stanislas RUGIRASHEBUJ Ran était Président des réfugiés au Congo comme s'il y avait un temps après lequel un réfugié devient national sans aucune condition légale. Il y a ensuite les déclarations répétées des autorités rwandaises de Habyarimana à Kagame revendiquant une partie du territoire congolais. La dernière est celle du ministre rwandais Mazimpaka diffusée en kinyarwanda sur les ondes de la Radio officielle du Rwanda à la veille des élections du 30 juillet 2006 peu après une interview de monsieur Nkunda. Il y a aussi des nombreux écrits, officiels et privés, de hutu et tutsi où ceux-ci revendiquent une partie du territoire congolais,

=====
comprenant notamment les territoires que nous habitons depuis la nuit des temps et où le colonisateur a eu le tort d'amener successivement en 1937 et 1952/1954/1959/ 1965/1972/ 1994 et jusqu'aujourd' hui car serait congolais, tout ressortissant d'un pays voisin au kivu et surtout le rwandais qui foule ses pieds sur le territoire congolais.

Nous ne pouvons pas ne pas rappeler les dernières manœuvres tentées par Monsieur MPIRIKANYI FORONGO Secrétaire Général de l'ONG ACODRI du 08 au 11mai 2006 à KICHANGA visant à implanter clandestinement dans le Masisi, des sujets Rwandais se trouvant actuellement à KILOLIRWE, BURUNGU, KAHE dans le parc de Virunga, dans les champs de particuliers et MUSHAKI au prétexte qu'ils sont congolais. Bien plus, les 46 000 autres familles rwandaises refoulées de la Tanzanie et dont la plupart sont des militaires et que NKUNDA voudrait nous amener est une provocation insupportable.

Les dirigeants rwandais et leurs relais locaux ne se limitent pas à des écrits et à des déclarations. Profitant de la rébellion que le RCD a lancée en 1998, le Rwanda a entrepris d'injecter chez nous sa propre population qu'il présente comme des congolais qui s'étaient réfugiés au Rwanda lors des guerres qui ont endeuillé notre contrée entre 1987 et 1996. Même les réfugiés rwandais venus chez-nous en 1959 que le HCR par sa

=====

lettre du 03 juillet 1965 adressée à Monsieur le Gouverneur BENEZETH MOLEY avait installés à Bibwe (Masisi) et à Ihula (Walikale) et qui sont volontairement rentrés au Rwanda à leur propre demande(cfr lettre du 22/06/1995 en annexe) ont été ramenés au Congo au prétexte qu'ils sont congolais. Les autorités rwandaises qui avaient prémédité leur coup ; les avaient placés dans des camps de réfugiés dès leur arrivée au Rwanda. A l'époque, nous avons noté que ni le HCR qui, pourtant s'était occupé d'eux dans les camps même de Bibwe et Ihula, et qui les avait rapatriés chez eux n'avait pas protesté. Il en est de même à la Belgique qui a administré le Rwanda jusqu'à son indépendance en 1961, et de tous les pays comme la Grande Bretagne, les Etats-Unis d'Amérique et tous les autres qui aujourd'hui soutiennent le Rwanda et ses ressortissants dans leurs aventures expansionnistes et génocidaires n'ont exprimé aucune protestation.

Profitant de la rébellion du RCD dont ils sont initiateurs, ils ont entrepris de nous déstabiliser en nous excluant des services administratifs, militaires, et autres de notre propre pays. Même nos chefs coutumiers n'ont pas été épargnés. Ceux-ci ont été suspendus abusivement, interdits de rentrer en fonction quand ils étaient réhabilités ou remplacés par des personnes étrangères à nos coutumes. Et pourtant à leur arrivée au pays, ils avaient prêté serment de respecter nos institutions coutumières ainsi que nos us et coutumes. Depuis des lustres

=====
ils ont refusé, armes à la main, de payer leurs redevances coutumières alors que celles-ci sont payées jusqu'aujourd' hui partout ailleurs, même entre les gens de même tribu. Jusqu'à leur rébellion eux - même s'étaient d'ailleurs acquittés de cette obligation gage de paix, et de cohabitation entre ayant droit fonciers coutumiers et ceux que ceux-ci ont reçus sur leurs terres.

Actuellement, ils cherchent à installer sur nos terres de Kalehe, Masisi, Walikale, Rutshuru, ceux `de leurs frères qu'ils ont fait venir du Rwanda, de l'Ouganda, de la Tanzanie avec leur bétail, Ils vont jusqu'à exiger que d'autres qui seraient encore dans des camps à BYUMBA et KIBUYE au Rwanda viennent les rejoindre. Leur arrivée permettra d'augmenter leur nombre en vue de réaliser la conquête de notre territoire comme ambition. Si cela venait à se réaliser, ce sera la troisième fois au moins que les autorités rwandaises remplissent ces camps de leurs citoyens qu'ils amènent au Congo au motif que ce sont des congolais. Une fois que les camps sont vides, ils recommencent la même opération et déversent le contenu des camps déjà pleins au Congo. Si ces gens sont réellement des réfugiés congolais, qui les avait reçus au Rwanda comme réfugiés ? Et quelles en sont les preuves ? Qu'avaient-ils fuit au Congo ? Quand ? Quelles sont leurs collines au Congo et leurs chefs coutumiers ?

=====
Nous savons pour notre part que ceux que le Rwanda nous amène sont ses propres citoyens et que seul une petite parmi eux avait été réfugiés chez-nous et sont volontairement rentré chez-eux en 1994 à la victoire du FPR. Pour preuve ils jetaient leurs cartes d'identité zairoises à la frontière avant de regagner leur pays natal qui les accueillait sans la moindre formalité.

En `effet, à défaut d'une victoire militaire, ils envisagent comme ils l'ont exprimé en 1981 dans leur lettre adressée au Secrétaire Général de l'ONU, de faire organiser un référendum d'autodétermination sur nos territoires, opération que l'arrivée des infiltrés venus du Rwanda est destinée à faciliter. La contestation par eux des résultats des élections présidentielles avant même leur publication a pour objectif de leur permettre de créer un Etat à eux sur nos terres qu'ils comptent soustraire de l'autorité du gouvernement congolais. Ils ont déjà mis en place leur armée composée des militaires rwandais actifs et démobilisé ainsi que des éléments de FARDC de la 8e Région' militaire qui paradoxalement ne les contrôle pas. Ces éléments qui ont refusé le brassage tuent, pillent, violent et vont jusqu'à s'attaquer aux éléments des unités brassées qu'ils provoquent, humilient à longueur des journées avec la complicité de certains officiers supérieurs corrompus.

A Sake, où les derniers incidents se sont déroulés, des éléments de cette armée déguisés en `agents du service public

=====
chargés du péage routier fonctionnant à son temps sous la supervision de la province ont porté leurs uniformes militaires et pris part aux affrontements qui ont fait des nombreuses victimes parmi les civils. Malgré la promesse faite aux autorités de la 8^{ème} Région militaire, ces insurgés continuent à roder autour du village de Sake tuant tout Hunde et laissant passer tout autre personne.

Réunis à Nyamitaba, Laurent Nkunda et ses complices ont longuement critiqué les hutu de Masisi qui sont au nombre de ceux qui avaient voté pour le président de la république, Ils avaient par la suite invité les hutu à conclure un pacte avec eux sous la supervision de NKUNDA en vue de défendre ce qu'ils appellent leur territoire. Quelques jours après, ce malin Laurent Nkunda rendra visite au Mwami Bashali de la chefferie du même nom, pour remercier à travers sa personne la communauté Hunde dont les jeunes avaient sauvé des tutsi encerclés et menacés d'extermination par les Hutu au monastère de Mokoto lors de la période sombre de la guerre. Toute personne avertie comprend que cette entreprise est destinée à monter nos communautés les unes contre les autres et saper ainsi la paix qui se rétabli petit à petit chez-nous et permettre ainsi la réalisation de leurs desseins. Nos parents ont accueilli hutu et Tutsi réfugiés et immigrés sans distinction quand ceux-ci fuyaient chacun en son temps la mort certaine au Rwanda. Nous sommes prêts à vivre avec ceux d'entre eux

=====

qui veulent vivre chez nous dans la paix et ne sommes nullement opposés à ce que la nationalité congolaise leur soit accordée individuellement et sur demande. Nous disons bien « accorder » car il est clairement établi à travers des documents annexés à la présente qu'ils sont bel et bien rwandais ou l'étaient encore jusqu'il y a peu. En effet, comme tout réfugié, tous les réfugiés rwandais que le HCR a eu à gérer chez nous, ils n'étaient pas congolais, excepté ceux qui avaient individuellement obtenu la nationalité congolaise s'il y en a d'ailleurs. Il en est de même pour les immigrés qui étaient reçus chez nous comme rwandais et identifiés comme tel. Il était clairement dit qu'ils n'avaient aucun droit foncier coutumier, politique et étaient contraints de prêter serment d'allégeance à nos autorités, de s'engager à respecter nos us et coutumes ou invités à regagner le Rwanda leur pays en cas de refus de se soumettre à ces principes.

Nous constatons d'une part que l'octroi de la nationalité à tous les hutu et tutsi sans distinction ni précision a permis au Rwanda d'injecter un grand nombre de ses citoyens. Même les ex-FAR Interahamwe refusent de rentrer chez eux avec l'espoir de se faire naturaliser congolais. Ils affirment comme leurs frères réfugiés et immigrés qu'ils sont sur leurs terres. Nous constatons d'autre part qu'ils sont plus attachés au Rwanda qu'au Congo, ce qui permet au Rwanda de continuer à déstabiliser notre pays à travers eux. C'est pourquoi, nous

=====

conseillons aux autorités du Congo notre pays, d'opter pour une politique de naturalisation individuelle organisée de manière à inclure le plus grand nombre de hutu et tutsi réfugiés et immigrés réellement et sincèrement attachés au Congo, prêts à le servir. Ceci permettra la déchéance de la nationalité congolaise de ceux d'entre eux qui auront trahi le Congo par la suite.

Nous exprimons ici notre disponibilité à aider le Congo notre pays à démontrer que, contrairement à ce qu'affirment les autorités rwandaises et leur population que c'est le Congo qui a perdu du territoire au profit du Rwanda et que le hutu et tutsi installés au Congo qui font cette fausse affirmation sont venus chez-nous comme des réfugiés et des immigrés comme peuvent l'attester la Belgique et l'ONU qui ont vécu cet événement. Les autorités congolaises ont l'obligation de nous protéger, nous et notre territoire. Nous exprimons notre opposition à toute entreprise destinée à nous détacher de notre pays, nous et notre territoire et affirmons ici notre détermination à nous défendre si d'aventure nos autorités et la communauté internationale, l'ONU et l'Union Africaine laissent faire le Rwanda et ses ressortissants installés chez-nous se faisant ainsi leur complice conformément à notre constitution (voir les articles 63 et 64). Nous nous opposons à tout transfert par le Rwanda de sa population vers nos territoires au prétexte mensonger qu'elle est congolaise.

=====
Par ailleurs, nous demandons à la Belgique, notre puissance coloniale, de prendre le courage d'avouer clairement le statut des immigrés et réfugiés qu'elle avait amené ici chez nous depuis les années 1937.

A la victoire du FPR en 1994, des nombreux tutsi sont rentrés au Rwanda, non pas pour s'y réfugier, mais pour s'y réinstaller en tant que citoyen rwandais. Le fait que les autorités rwandaises les aient installés dans des camps et que leur armée ait détruit toute les archives du territoire de Masisi et celle relative au Kivu au Ministère de l'intérieur à Kinshasa, prouve bien que le Rwanda a planifié son action. Nous invitons ceux de hutu et tutsi, immigrés et réfugiés qui sont réellement attachés au Congo notre pays de refuser catégoriquement à continuer à se faire le relais de la politique suicidaire rwandaise dont la conséquence inévitable sera de provoquer leur rejet par les populations congolaises.

Nous exprimons ici notre disponibilité de vivre avec ceux d'entre eux qui aspirent à la paix, à la cohabitation pacifique des peuples au respect des convenances sociales, et qui sont prêts à renoncer à l'ingratitude, au mensonge et à la tricherie qui caractérisent le comportement des valets des dirigeants de Kigali. Nous invitons certains de nos compatriotes originaires de toutes les provinces du Congo à cesser de se faire manipuler

=====

par les autorités de Kigali et leurs valets locaux. Nous exprimons ici notre refus catégorique à accepter une fois de plus la triste expérience que nous avons vécue sous le RCD où nous et nos populations avons été victimes d'assassinat, viol, vol et autres brimades de la part de l'armée rwandaise avec la complicité de nos compatriotes dont ils se sont séparés à la formation du gouvernement de transition. Tous le monde a remarqué qu'à cet instant là, les tutsi se sont taillés la grosse part du quota réservé au RCD avec un vice président, neuf généraux, des ministres et des vice-ministres, que les hutu n'ont reçu qu'un seul poste ministériel alors que toutes les autres communautés étaient oubliées. Nous sommes prêt à nous opposer à toute entreprise visant à nous faire revivre cette expérience. Nous exprimons notre opposition à toute action organisée à parti de chez nous et dont l'objectif serait de mettre en cause le processus électoral en cours ainsi que l'expérience démocratique que les citoyens congolais ont salués.

Nous invitons les membres de toutes les communautés réunis au sein de notre « Baraza la wazee » dont les Hutu et Tutsi, à joindre leurs efforts aux nôtres pour faire: triompher la démocratie, la paix, la cohabitation pacifique entre nos communautés.

En ce qui concerne les revendications de Laurent NKUNDA et son CNDP, il s'agit ici d'un voleur criant au voleur. Après avoir massacré la population de Kisangani et Bukavu, violé

=====
leurs femmes et filles, pillé les biens de ses populations et détruit le tissu économique de ces deux provinces (Province Oriental et Sud-Kivu) en brûlant à son passage les boutiques, magasins et marchés ; Monsieur Laurent NKUNDA ne cesse pas avec son aventure meurtrière et d'envahir le territoire congolais dont Masisi, Walikale, Rutshuru, Nyiragongo et Goma.

Aussitôt installé à Masisi et Ruthuru en province du Nord-Kivu, comme d'habitude, Monsieur NKUNDA, non seulement il a tué, pillé et traumatisé jusqu'à ce jour la population qu'il prend en otage, mais aussi il crée une bande des terroristes constituée d'une grande partie par des étrangers dont lui-même et quelques aveugles nationaux. Cette organisation s'appelle le CNDP dont il se sert pour :

- Chasser la population autochtone de leurs champs et villages au profit de ses partisans étrangers soit disant réfugiés ;
- Brûler la population vive dans leurs villages disant qu'il poursuit les Interahamwe qu'il n'a pas pu poursuivre pendant le règne du RCD ;
- Rançonner les paisibles populations contraintes de vivre avec lui car prises en otage ;
- Monter les populations les unes contre les autres faisant voir aux unes qu'elles sont recherchées par les autres pour les exterminer pour leur appartenance soit raciale ou tribale, il s'agit ici de véhiculer la haine tribale pour se tirer des profits personnels ;

=====

- S'ériger en chef de l'Etat dans une partie de notre pays (Nord-Kivu) en

- Percevant des impôts et taxes ;
- Hissant un drapeau de la République du Volcan en chantier par lui ;
- Imposant un hymne en Kinyarwanda pour sa psedon-république ;
- Chassant les chefs administratifs, coutumiers et même sécuritaires au profit des hommes de son choix devant lui donner rapport et non plus au gouvernement ni local, ni central ;
- Procédant au recrutement des hommes de troupes qui, en grande partie sont les enfants et mobilisés rwandais pour ne citer que ceux-là.

Pour dévier la vigilance de la communauté internationale, par vous et notre gouvernement, qu'il prend en témoin, Laurent NKUNDA ne cesse de vous écrire de manière menaçante comme il est de coutume pour tout rwandais qui se respecte ; vous faisant voir que lui et sa famille (tribu) sont hais et menacés de mort alors qu'en réalité c'est lui et son association de malfaiteurs le CNDP qui s'organisent pour exterminer le peuple qui les avaient accueillis alors que réfugiés et immigrés officiels et clandestins depuis 1959 à ce jour.

Nous tenons par la même occasion à dénoncer et condamner l'attitude de certaines Agences de presse écrite qui

=====

se compromettent par des analyses partisans de la situation sécuritaire et politique à l'Est du pays. Après avoir avalé l'hameçon irrésistible pour tout incivique au coté de Monsieur NKUNDA BATWARE dit MIHIGO ; Monsieur BELHAR MBUYI Editeur Directeur en chef du Journal ECHOS DES GRANDS-LACS n'a pas hésité à cracher sur sa propre Nation et ainsi la trahir devant NKUNDA. Dans son 12^e numéro du vendredi 29 juin 2007, monsieur BELHAR MBUYI décide de dévoiler sa vraie image en s'inscrivant sur la liste des insurgés et ennemis de la démocratisation de notre pays. L'attitude de monsieur BELHAR ne rassure plus les congolais de l'accompagnement des médias pour la démocratisation en cours en RDC notre pays.

Vu l'expérience de ce monsieur et son âge, il devrait savoir qu'on n'a pas besoin d'être journaliste pour savoir que le travail noble journalistique ne se fait pas dans un quartier général d'une partie prenante pour X ou Y affaire, encore moins lorsqu'il s'agit d'une question aussi importante touchant la souveraineté d'un pays qui est le sien. Ne s'agit-il pas ici d'une trahison ? Peut-etre qu'il a oublié les règles déontologiques de sa profession et dans ce cas le retour au bas de l'école s'impose pour lui.

Nous ne pouvons pas comprendre que Monsieur BELHAR peut minimiser le point de vue des milliers de congolais s'exprimant à travers leurs élus (députés nationaux), les traitant des animaux lorsqu'il dit : « Après avoir ruminé leur haine ethnique, et leur intolérance politique, un petit groupe de

=====

députés du Nord-Kivu réussissent, le 09 mars 2007 à pondre un document... ».

Le demandant de porter uniforme et d'aller gagner le front à KITSHANGA, Monsieur BELHAR a oublié que la violence armée qu'il a choisi est réservée aux faibles d'esprit, mais encore que plus que jamais l'acquisition du pouvoir par la force en RDC est déjà bannie. A sa place, nous devrions avoir honte de nous, car il ne fait pas la fierté de la presse au Congo en faisant sa rédaction dans le quartier général de Monsieur Laurent NKUNDA qui du reste, est déjà non seulement radié des FARDC, mais aussi recherché pour les viols, pillages, assassinats et sa rébellion contre notre pays. Nous pouvons donc sans peur d'être contredit par qui que ce soit dire que monsieur DELHAR s'est trompé d'allié.

Excellence, nous ne pouvons pas ne pas exprimer notre indignation par rapport à l'utilisation abusive des concepts « **extrémiste** » et « **tribaliste** » contre nous et une bonne partie de l'opinion congolaise. **Il s'agit ici de violer notre droit d'expression.** Ce qui est étonnant est que Monsieur NKUNDA et compagnie, qui ne cessent de faire des luttes partisans ne sont jamais traités ainsi, par contre, ils sont encouragés et préférés.

Excellence, nous reconnaissons à votre représentant ici au Congo plusieurs mérites depuis son arrivée en RDC à la tête du CIAT et de la MONUC dont l'unification partielle de notre pays, l'organisation partielle des élections, le rétablissement partiel

=====

de l'autorité de l'Etat et le rétablissement de la paix dans une partie du pays à l'occurrence l'Ouest car jamais l'Est à cause de sa préférence à ce terroriste NKUNDA et sa bande.

Cependant, votre silence par rapport au statut de monsieur Laurent NKUNDA et son entreprise nous fait croire que vous le soutenez de près ou de loin lui laissant continuer son aventure sur nos peuples.

En ce qu'on sache, parmi vos nobles missions à travers votre représentant spécial, la protection des populations civiles de tous les maux d'où qu'ils viendraient en est une, mais à voir la façon dont vous laisser-faire NKUNDA au lieu de le traduire en justice à l'instar de Thomas LUBANGA, on dirait que l'Est de la RDC et précisément le Sud et le Nord-Kivu ne valent rien à vos yeux.

Lorsque nous voyons tous les moyens qui sont mis à votre disposition (les moyens diplomatiques, politiques, militaires) pour rétablir l'ordre dans ce pays, nous nous disons qu'il vous manque un peu de volonté pour soulager la population du Kivu en le débarrassant du phénomène Nkunda.

Notre gouvernement que vous avez la charge d'accompagner, n'a pas les mains propres dans l'affaire Nkunda, car même après avoir bénéficié du vote massif de la population de l'Est, il reste inerte avec un œil complice se dérobant ainsi de sa mission traditionnelle de sécuriser sa population. Nous l'avons vu envoyé certains de ses membres venir négocier avec Laurent NKUNDA à Masisi et même au

=====

Rwanda (Kigali) alors que recherché par lui. Ces négociations nous ont valu le mixage des troupes créé de toutes pièces favorisant Laurent NKUNDA au détriment du brassage qui est une disposition constitutionnelle.

Aussitôt mis en place, vous n'ignorez pas que ce mixage constitue un calvaire de la population, un le calvaire car c'est l'occasion pour Laurent NKUNDA et ses troupes de faire des règlements de comptes en opérant des enlèvements des populations civiles, en assassinant les uns et en torturant les autres. Bref, une insécurité grandissante et criante a vu le jour et ce sont tous vos efforts pour le rétablissement de la paix en RDC qui sont mis en cause.

Vous êtes d'accord avec nous, car à part Laurent NKUNDA lui-même, le gouvernement congolais, l'Assemblée nationale, la société civile, les observateurs tant nationaux qu'internationaux et la MONUC chapeauté par votre représentant spécial avaient tous reconnu l'hypothèque de la paix à l'est du pays par le mixage mis en place en faveur de NKUNDA.

Ceci nous amène à croire que NKUNDA n'agit pas seul, mais plutôt qu'il y a derrière lui tout un arsenal de sponsors nationaux et internationaux et même la MONUC qui est toujours témoin oculaire jours et nuits des actes ignobles que posent les animateurs du CNDP.

Nous constatons que, le CNDP contrairement à sa définition, à entendre ses revendications et à voir ses pratiques dans la partie sous son contrôle ; *n'est qu'un groupement de*

=====
combattants étrangers au service de certains métropoles étrangers et certains politiciens en mal de positionnement politique et surtout le Rwanda qui voudrait réaliser son rêve de régner sur l'Est de notre pays la RDC en encourageant la partition de ce dernier.

Excellence Monsieur le secrétaire général, devriez-vous déjà savoir que les populations autochtones ne sont pas contentes ni d'accord avec l'aventure des pays voisins à travers monsieur NKUNDA et que tôt ou tard, nous finirons par nous prendre en charge, vous êtes prévenu ; vous êtes aussi témoin que le peuple congolais en général et celui de l'Est en particulier, est toujours pacifique et hospitalier. La culture génocidaire et celle de la guerre civile ne sont pas propres aux Congolais que nous sommes mais, nous craignons que cela nous soit obligé par le régime actuel de KIGALI (Rwanda) ne favorisant pas la cohabitation des peuples, si vous ne faites pas quelque chose à temps.

Nous vous prions d'user de votre pouvoir pour éviter le pire au peuple congolais étant donné votre responsabilité en conduisant la plus importante mission de l'organisation des Nations Unies au monde (MONUC) à travers votre représentant spécial dans notre pays, car nous sommes déjà très frustrés de voir les étrangers (Rwandais et autres) régner sur nous en maîtres, il faut dire que c'est seulement dans notre pays où les étrangers continuent à s'imposer par tous les moyens sur les peuples qui leur ont accordé refuge. Ainsi nous vous prions de

=====
bien vouloir nous aider à rapatrier tous les réfugiés Hutu rwandais et les FDLR, mais aussi et surtout les militaires Tutsi rwandais et autres étrangers au coté de NKUNDA car tous font des exactions sur nous et nos peuples ; nous croyons que la situation similaire à celle de Kisangani nous arrive aussi au cas où les Hutu et Tutsi rwandais s'affrontent. Dans le cas contraire vous serez tenu responsable des dégâts sous toutes ses formes qu'ils commettent depuis leur arrivée jusqu'à ce jour.

Nous sommes aujourd'hui conscients de notre pauvreté imposée, de l'abandon dont nous sommes victime de la part de la communauté tant nationale qu'internationale, de l'instrumentalisation de certains d'entre nous congolais, et de la division entretenue au sein de nous par les envahisseurs afin de nous exproprier nos terres, ressources et même notre appartenance à la nation congolaise.

Mais il faut souligner que petit à petit nous prenons conscience des maux qui nous rongent et plus que jamais sommes décidés de nous prendre en charge si vous ne faites rien pour nous éviter de nous rendre justice. Les articles 63 et 64 de notre constitution de la troisième république nous confèrent les droits et devoirs de nous défendre et défendre notre pays en cas d'invasion comme c'est le cas aujourd'hui.

Ne nous mettez pas à l'épreuve car nos jeunes gens, organisés même sans moyens ni soutien quelconque, ont pu réussir à défier l'enfant préféré de la communauté internationale (NKUNDA) et jusqu'à présent sont prêts si nous

=====
les autorisons de poursuivre les groupes des malfaiteurs, nous disons le CNDP jusque chez eux au Rwanda.

Nous invitons la MONUC dont vous avez la commande à travers votre représentant spécial, d'aider le gouvernement congolais à mettre en néant ce complot qui menace la paix et l'intégrité territoriale de notre pays ainsi que le processus électoral en cours et la démocratisation en marche déjà petit à petit.

Nous invitons aussi le Conseil de Sécurité à faire une mise en garde au gouvernement de Kigali(Rwanda) et l'amener à abandonner sa politique actuelle qui compromet la paix, la concorde et la cohabitation pacifique de nos peuples et toute la région des grands lacs. Et l'aider à mettre en place une politique basée sur l'exploitation rationnelle de ses ressources et non sur l'invasion des pays voisins et le pillage de leurs ressources qui compromettent la cohabitation de ses citoyens installés dans ces pays avec les populations qui les ont reçu.

Nous ne pouvons pas ne pas dénoncer et condamner l'opération de Monsieur Nkunda en cours dans le territoire de Masisi (Ngungu, kichanga, kibabii et Mushaki) et Rutshuru, visant à pourchasser les jeunes intellectuels Hutu, Hunde, Tembo, Nande et autres citoyens encore actifs ayant refusé d'adhérer à sa bande de barbars.

Excellence Monsieur le Secrétaire Général des Nations Unies, nous sommes convaincus que vous n'êtes pas de ceux la qui pensent que poser clairement son problème est ce qu'on

=====
appel extrémisme ou tribalisme. Nous terminons en vous demandant d'user de votre autorité pour faire échec au complot dont nous sommes victimes, nous, nos populations et nos terres dont les objectifs sont de remettre en cause l'intégrité de notre territoire national et dont les actions terroristes de Mr Laurent NKUNDA sont une illustration indiscutable. Sans quoi nous serons sourds à toute voix extérieure, à toute négociation comme on en est déjà bêtement habitué chez nous au pays.

Nous sommes disposés à vous aider dans votre lourde tâche.

Pour la Communauté Hunde,

Phelicien LUANDA

Secrétaire Exécutif

Albert KYAKWIRA

Coordonnateur

I.2. Question de nationalité et conflits ethniques

Lors de l'accession du Congo à l'indépendance le 30 juin 1960, les ressortissants de toutes les catégories de Banyarwanda ci-haut citées étaient considérés comme de congolais à part entière. Ainsi, lors des élections communales ouvertes aux congolais en 1959, M.Marcel Bisukiro, Hutu de Rutshuru (Nord-Kivu) a été élu conseiller de la commune de Kadutu à Bukavu. De même, 4 Banyarwanda avaient participé à

=====
la conférence de la Table-ronde de Bruxelles qui décida de l'indépendance du Congo.

Lors des élections provinciales et nationales de 1960, plusieurs personnalités politiques Banyarwanda ont été élues. Il s'agit notamment, de Marcel Bisukiro, sénateur du Kivu, Joseph Midiburo, un autre Hutu de Rutshuru, député national du Nord-Kivu ; Cyprien Rwakabuba Shinga, Tutsi de Rutshuru, député provincial de son territoire d'origine ; Jean Ruiyereka, Tusti de Masisi, député provincial de ce territoire.

Par la suite, Marcel Bisukiro fut nommé ministre du Commerce extérieur dans le gouvernement Lumumba ; Joseph Midiburo fut porté à la deuxième vice-présidence de la chambre des députés (il sera même président de l'Assemblée nationale en 1963); Cyprien Rwakabuka et Jean Ruiyereka furent nommés respectivement ministres des Finances et de l'Education du gouvernement du Kivu.

Cette brève introduction tient à démontrer qu'avant et au moment de l'accession du Congo à l'indépendance, il n'existait ni de problème de cohabitation (Au point que Bisukiro a été élu dans une ville majoritairement habitée par les Bashi comme Bukavu), ni de problème de nationalité.

I.2.1. La question de nationalité à travers l'histoire de la RDC

=====

La loi fondamentale et la Table Ronde

La loi Fondamentale qui sert de première constitution au jeune Etat du Congo n'a pas défini la nationalité congolaise. Cependant, la résolution n°2 de la Table Ronde de Bruxelles, antérieure à l'indépendance, a reconnu comme congolais tous ceux qui avaient déjà été reconnus comme tels par la colonie. Comme nous l'avons dit plus haut, des délégués Banyarwanda, dont des fils des transplantés, siégeaient à cette Table Ronde en tant que congolais.

En outre, la loi électorale n°13 du 23 mars 1960 réservait l'exercice des mandats politiques " aux seuls congolais ".. Même si cette loi ne portait pas expressément sur la nationalité, elle n'en réglementait pas moins l'une de ses conséquences les plus importantes : le droit d'élire et, surtout, d'être élu au niveau provincial et national. Or, comme nous l'avons démontré plus haut, plusieurs Banyarwanda ont été élus et ont accédé à de hautes responsabilités de l'Etat en 1960.

La constitution de Luluabourg

C'est dans la constitution dite de Luluabourg de 1964 que, pour la première fois, les Congolais vont définir leur nationalité. Au terme de l'article 6 de cette constitution, est déclaré

=====

congolais au 30 juin 1960, toute personne dont un des ascendants est ou a été membre d'une tribu ou d'une partie de tribu établie sur le territoire du Congo avant le 18 octobre 1908 (date de la cession de l'EIC à la Belgique).

Logiquement, cette définition de la nationalité a deux conséquences :

1.° les Banyarwanda de Rutshuru, dont le territoire a été définitivement reconnu au Congo en 1910, et les Banyamulenge du Sud-Kivu, établis sur les plateaux de l'Itombwe avant 1908, sont congolais au titre de la nationalité d'origine.

2.° les descendants des transplantés, arrivés sur le territoire congolais entre 1930 et 1954 perdent leur statut de congolais qu'ils avaient jusqu'à cette date. Mais dans les faits, ils vont continuer à être traités comme congolais lors des recensements et des élections.

La constitution de 1967

La première constitution de l'ère Mobutu n'aborde pas en détails la nationalité. Tout au plus, elle précise en son article 46 que la question est régie par la loi.

=====

Loi n°002 du 05 janvier 1972

Le 5 janvier 1972 fut promulguée la loi n°002 portant nationalité zaïroise. Au terme de son article premier, sont considérés comme zaïrois au 30 juin 1960 tous ceux dont un des ascendants est ou a été membre de l'une des tribus établies sur le territoire de la République du Zaïre dans ses frontières du 15 novembre 1908 telles que modifiées ultérieurement.

L'article 15 de cette loi ajoutait que les personnes originaires du Rwanda-Urundi établies dans la province du Kivu avant le 1er janvier 1950 et qui ont continué à résider depuis lors au Zaïre jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi ont acquis la nationalité zaïroise le 30 juin 1960.

Cette loi réhabilite juridiquement les descendants des transplantés de Masisi.

Loi n°002 du 29 juin 1981

Cette loi suppose que les Banyarwanda ont acquis collectivement la nationalité zaïroise uniquement à partir de 1972. Dans son exposé de motif, il est dit que la nouvelle loi annule expressément l'article 15 de la loi de 1972 qui aurait

=====
accordé collectivement" la nationalité à des groupes d'étrangers".

Au terme de son article 4, est zaïrois au 30 juin 1960 toute personne dont un des ascendants est ou a été membre de l'une des tribus établies sur le territoire de la République du Zaïre dans ses limites du 1er août 1885 (date de la création de l'EIC), telles que modifiées par des conventions ultérieures.

On peut logiquement considérer qu'à partir de cette date, les descendants de transplantés avaient perdu leur nationalité zaïroise.

Quelques observations

Nous avons décidé de nous pencher sur cette dernière loi, dans la mesure où, d'une part c'est sa formulation qui a continué d'être reconduite jusqu'à ce jour et, d'autre part, elle explique, pour une bonne part, les conflits et guerres que la RDC a connus ou continue de connaître à ce jour.

C'est à bon droit que bien de congolais soutiennent que le droit de la nationalité ressort de la souveraineté de notre pays. Nous tenons, cependant à rappeler à tous ceux qui l'auraient oublié que l'exercice de cette souveraineté admet des limites qu'imposent les règles et principes internationaux en matière

=====

des droits de l'homme. Ces règles et principes internationaux sont (entre autres):

- La Déclaration universelle des droits de l'homme

Elle stipule en son article 15 que chaque individu a droit à une nationalité. Cela sous-entend que nul ne peut être frappé d'apatridie. De même, dans le même article, elle stipule que nul ne peut être privé arbitrairement de sa nationalité. Toute privation de nationalité pour des motifs autres que le manque de loyauté envers l'Etat est arbitraire.

- La règle de non -discrimination

Elle inspire le Droit International des droits de l'homme. Elle a été consacrée par les articles 55 de la Charte des Nations-Unies, 2 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme,

2.1 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, 5 de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, et 2 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.

Au regard de cette règle, une privation de nationalité qui n'a pas pour motif des actes valant rupture de la loyauté à l'égard du pays est discriminatoire.

=====

- Les articles pertinents de la Convention sur la réduction des cas d'apatridie

La Convention sur la réduction des cas d'apatridie de 1961 fournit une interprétation qui fait autorité du droit à la nationalité garantie par la Déclaration universelle des droits de l'homme. Elle donne, en plus, des mesures précises que les états doivent appliquer afin d'éliminer les cas d'apatridie :

* Article 1:" Tout Etat contractant accorde sa nationalité à l'individu né sur son territoire et qui, autrement, serait apatride".

* Article 8, Paragraphe 1: " Les Etats contractants ne priveront de leur nationalité aucun individu si cette privation doit le rendre apatride ".

Dans la mesure où la nationalité zaïroise hier, et congolaise aujourd'hui, est une et exclusive, c'est-à-dire qu'elle ne peut pas être détenue concurremment avec une autre nationalité, les Banyarwanda qui l'ont détenue entre 1972 et 1981 étaient censés n'avoir aucune autre nationalité.

Par conséquent, en leur privant leur nationalité zaïroise, la loi

=====
n°002 du 29 juin 1981 en a fait des apatrides, ce qui est contraire à l'esprit de l'article sus-évoqué.

Article 9 : " Les Etats contractants ne priveront de leur nationalité aucun individu ou groupe d'individus du pour des raisons d'ordre racial, ethnique, religieux ou politique ".

On peut difficilement soutenir que la loi n°002 du 29 juin 81 n'a pas violé cet article, dans la mesure où elle n'a retiré leur nationalité, en ne l'accordant pas, qu'à un groupe ethnique : les Banyarwanda. Même alors, les enfants de ceux-ci, nés entre 1972 et 1981 pendant que leurs parents avaient la qualité de zaïrois, et qui auraient pu garder leur citoyenneté zaïroise, ont également été déchus de leur nationalité.

1.2.2 Conflits ethniques dans le Kivu

1.2.2.1. Première République

L'instrumentalisation de la question nationalitaire à des fins politiques a fait beaucoup de mal aux deux provinces du Kivu en particulier et au Congo en général.

Naguère paisible, le Kivu va plonger dans la haine et les affrontements quelque deux années seulement après l'indépendance.

=====
Tout commence, en effet, avec la création des 22 nouvelles provinces congolaises en 1962-1963. C'est la création de la province du Nord-Kivu qui va mettre le feu aux poudres.

Les élites politiques Banyarwanda du Nord Kivu s'opposèrent à la division du Kivu en deux provinces séparées, et refusèrent de voir leurs territoires rattachés au Nord-Kivu. Elles préfèrent rester dans la province de Kivu central (l'équivalent du Sud-Kivu actuel qui, heureux de gagner ainsi des territoires, gratifia ces banyarwanda de nouvelles promotions :

Célestin Rwamakuba fut nommé ministre des Mines, et Nvuyekure président de l'Assemblée Provinciale). Elles réussirent à arracher le rattachement des territoires de Goma et de Rutshuru au Kivu central, capitale Bukavu, obligeant les autorités du tout nouveau Nord-Kivu d'aller installer leur capitale provinciale à Kirotshe, un petit village de Masisi. Les leaders Banyarwanda obtinrent du gouvernement central le principe de l'organisation d'un référendum - qui n'eut finalement pas lieu - pour le Masisi (7).

Selon Jean-Claude Willame, " cette attitude leur valut l'hostilité des politiciens du Nord-Kivu qui, en 1965, déclenchèrent une " chasse " aux rwandais dans toute

=====
l'administration locale " (8). Cet épisode fut accompagné de
brimades et d'évènements sanglants.

Ces événements douloureux sont connus dans l'histoire
sous le nom de " massacres du Kanyarwanda " ou de " révolte
du Kanyarwanda ".

Ils ont été décrits ainsi : " Maisons incendiées, pillages,
massacres de villages, les soldats qui avaient en tête le mot "
rebelles ", ne devraient alors épargner personne " (9). Au cours
de sa comparution devant la Commission des assassinats et
violations des droits de l'homme de la Conférence nationale
souveraine, Monsieur Boji, ancien gouverneur du Kivu central,
évoqua " l'ardeur " du gouverneur du Nord-Kivu de l'époque,
Moleyi Benezeth, et des autorités territoriales de Goma, à
arrêter de soit-disant " mulelistes " qui étaient en réalité des
zaïrois d'origine tutsi. Selon M.Boji : " Beaucoup de détenus ont
été jetés dans le lac vert après d'horribles tortures" (10).

1.2.2.2. De la Transition à nos jours

Le lancement du processus de démocratisation par le
Maréchal Mobutu le 24 avril 1990 a réveillé les passions
ethniques longtemps contenues par l'autoritarisme du parti
unique.

a) L'accréditation à la CNS

Au Kivu, le discours ostraciste à l'encontre des Banyarwanda

=====

gagne rapidement du terrain. Au point que les ressortissants du Nord-Kivu et du Sud-Kivu parvinrent à faire débarquer tous les délégués Banyarwanda de la Conférence nationale souveraine pour cause de " nationalité douteuse ". Après une rude bataille, seuls quatre Hutu purent participer à ce forum historique. Parmi les exclus, un prince de l'Eglise catholique, Monseigneur Kanyamachumbi, mais aussi l'ancien député et ministre Rwakabuba Cyprien.

En fait, c'est au Nord-Kivu que le discours anti-Banyarwanda prend source. Pourtant, comparée à beaucoup d'autres, la province est plutôt prospère. Mais il s'y pose un problème des terres dans le territoire de Masisi où la densité atteint 101 habitants au kilomètre carré (recensement de 1984). Les pasteurs Tutsi de Masisi ont développé un cheptel bovin qui atteint alors 400.000 têtes de bétail, ce qui nécessite de larges étendues de terres de pâturage dans une province qui a cédé une partie de son territoire au Parc national des Virunga.

b) Calculs politiques sur fond d'arithmétique ethnique

Le fait que les violences aient commencé à Walikale, un territoire à faible densité (6 habitants au kilomètre carré) et où la présence des Banyarwanda n'était pas significative, démontre le rôle de l'instrumentalisation politique des problèmes ethniques par les leaders de la région. Dans le Nord-

=====
Kivu, en particulier, certains politiciens craignaient pour leur propre carrière politique devant le nombre important des Banyarwanda qui, selon eux, étaient à même de remporter la majorité des sièges lors des confrontations électorales.

L'exemple en est donné par le gouverneur de l'époque, Jean-Michel Kalumbo Mbogho, qui présentait ainsi l'arithmétique ethnique de sa province: "Les Hutu et les Tutsi constituent la moitié de la population du Nord-Kivu à raison de 40% Hutu, 10% Tutsi. L'autre moitié étant constituée des Nande 40%, Nyanga 4%, Hunde 3%, Tembo 2% et autres 1% " (11). Poursuivant sa déclaration, M.Kalumbo ajoutait:" Récemment, nous avons entendu parler d'une réconciliation entre Hutu et Tutsi (..). Comme l'union fait la force, les Hutu et les Tutsi feront un très grand chiffre démographique qui décrochera la majorité des sièges dans les organes délibérants des collectivités, des zones, des villes, de la région et de l'assemblée nationale " (12)

1.2.2.3. De la rhétorique à la violence

Les affrontements proprement dits commencent le 20 mars 1993 à Ntoto (Walikale), deux jours après le passage dans cette localité de M. Bamwisho, vice-gouverneur de province, qui y a tenu un discours incendiaire.

Sous le titre " violences ethniques dans les zones de Walikale et de Masisi ", un journal écrivait : " Plusieurs sources

=====
dont la Caritas du secteur katoyi rapportent que samedi 20 mars 1993 un incident meurtrier s'est produit au marché de Ntoto dans la zone de Walikale. Des paysans de la tribu Nyanga armés de fusils de chasse ont surgi sur le marché en tirant sur les hommes. Il n'y aurait eu aucun survivant. Le lendemain le drame se serait poursuivi, les assaillants sont passés de village en village pour tuer et incendier les maisons des membres des communautés Hutu et Tutsi" (13).

Pour ce qui est du bilan, le même journal cite les sources de Caritas de Katoyi " qui avancent le chiffre de 500 morts dans la seule localité de Buoyi dans la zone de Walikale. Le commissaire de zone, Katsuva Terya, reconnaît la mort de 500 personnes dans la seule localité de Ntoto " (14). Quant aux causes des conflits, le journal écrit : " Les Hunde et les Nyanga refusent aux Hutu et aux Tutsi la nationalité zaïroise", et précise : " Depuis le déclenchement du processus démocratique, les rapports entre les habitants de la zone de Masisi et Walikale sont devenus difficiles suite à l'exploitation politicienne de la question de la nationalité " (15).

Au terme d'un rapport établi par Monseigneur Faustin Ngabu, évêque de Goma, il ressort que le premier bilan de ces massacres fait état de 3000 morts et de nombreux disparus. " Les victimes de ces affrontements sont presque tous membres de la communauté Hutu-Tutsi ", indique le rapport, qui dénonce

=====
" la légèreté frisant la complicité de l'administration régionale. Des chefs de groupement au gouverneur de la région, les autorités politico-administratives ont voulu ignorer la tragédie de leurs administrés " (16).

Cinq mois plus tard, on apprend, par le canal des organismes humanitaires, que les affrontements interethnique dans le Nord-Kivu ont fait " près de 7000 morts et provoqué l'exode de 200.000 personnes " (17). Dans un rapport daté du 13 juillet 1993, l'organisation britannique Oxfam affirme que ces affrontements sont " voulus par les autorités locales "(18). Ce chiffre est confirmé par un rapport de Human Right Watch qui dit : " En mars 1993, des zairois de diverses origines ethniques attaquèrent les Banyarwanda du Nord-Kivu. En quelques semaines, les violences provoquèrent la mort de près de 7000 d'entre eux et l'on estime à 300.000 le nombre de personnes ayant été forcées de fuir " (19).

1.2.2.4.L'immixion des données exogènes. Cette situation déjà complexe, va se compliquer davantage avec l'arrivée de près de 2 millions de réfugiés Hutu rwandais dans la région en 1994. Ces réfugiés, qui haïssent les Tutsi de leur pays, vont retourner les Hutu congolais et s'allier aux milices Maï Maï Ngilima des Bahunde et Banyanga pour s'attaquer aux Tutsi congolais. Les militaires zairois envoyés dans la région

=====
dans le cadre de l'" Opération Mbata " pour calmer la situation, vont se mêler à la persécution des Tutsi dont ils convoitent le cheptel bovin. Résultat : des milliers de morts, plus de 350.000 vaches massacrées, et des centaines de milliers de personnes expulsées vers le Rwanda (20).

De passage dans la région, M. Roberto Garreton, rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, résume ainsi la situation : " Les Banyarwanda sont l'objet de discrimination du fait de l'origine de leurs ancêtres auxquels on dénie le caractère de zaïrois autochtones, bien que leur nationalité leur ait été reconnue de 1960 à 1981. De ce fait, on leur dénie le droit d'avoir une nationalité, on les prive de leurs biens, on les chasse de leurs foyers et on les expulse en terre étrangère (21).

1.2.2.5. La légalisation de l'irrationnel

La situation va empirer à cause des conclusions qu'élabore une commission parlementaire dépêchée dans la région. Présidée par M. Vangu Mambweni ma Busana, elle va recommander le nettoyage du Congo de tout élément Munyarwanda. Cette Commission va alarmer l'opinion en cultivant des peurs irraisonnées des Tutsi qui prépareraient un " Royaume hamitique " qui couvrirait le Rwanda, l'Ouganda, le Burundi, le Kenya, la Tanzanie et la RDC. Un membre de la commission, M.Rémy Kalegamire, Havu du Sud-Kivu, qui a

=====

dénoncé cette dérive et expliqué qu'il existe bien des Banyarwanda congolais, fut déchu de son mandat de parlementaire et de sa nationalité zaïroise.

En application des recommandations de la commission Vangu, le parlement de transition vota une série de résolutions le 28 avril 1995 qui exigeaient l'expulsion sans conditions et sans délais de tous les réfugiés et émigrés (c'est-à-dire y compris les Banyarwanda congolais, selon l'entendement de ces résolutions grandiloquentes) ; l'annulation des titres fonciers des émigrés ou des transplantés ; et l'interdiction de toutes les associations des Banyarwanda.

Décidé d'appliquer ces résolutions, le commissaire de zone d'Uvira, M. Shweka Mutabazi, ordonna l'inventaire des propriétés des Banyamulenge de sa juridiction (22). Dans le même temps, des milices Bafulero, sous les ordres de M. Anzulumi Bembe, vice-président mobutiste du parlement, se mirent à attaquer les villages des Banyamulenge et à les chasser, avec l'aide des soldats des forces armées zaïroises. La violence s'était ainsi répandue au Sud-Kivu.

1.2.2.6. La culture de la violence s'installe durablement
Mais les Banyamulenge résistèrent contre cette épuration ethnique (23).

=====
La conjonction de cette résistance avec l'intervention militaire du Rwanda provoqua la première guerre en septembre 1996. Après la victoire de la coalition Rwanda-Ouganda-Burundi-AFDL, tout le territoire national est calme et observe avec attention les premiers pas du nouveau pouvoir, sauf les deux Kivu qui continuent de brûler.

" Le Kivu, Nord et Sud, continue de suivre une trajectoire incertaine et même chaotique selon certaines sources. D'une part, les affrontements armés se poursuivent entre l'armée de l'AFDL et des bandes armées hétéroclites (Maï Maï, Interahamwe, reliquat des ex-forces armées rwandaises, mouvements basés à la frontière entre le Kivu et l'Ouganda, .) alimentées par le sentiment d'opposition à tout ce qui est allochtone", écrivent G.Villers et J.-C Willame (24) qui précisent que les affrontements opposent ceux qui se concédèrent comme "congolais authentiques" à ceux qu'ils qualifient de "gens de nationalité douteuse ", c'est-à-dire essentiellement les Tutsi.

Dans le Nord-Kivu en particulier, le comportement triomphaliste et irresponsable du nouveau gouverneur, M.Léonard Kanyamuhanga, Tutsi de Rutshuru, qui nomme chefs coutumiers dans les territoires de Rutshuru, Nyiragongo et Masisi, des Tutsi qui n'en avaient pas le droit, en remplacement de véritables chefs n'est pas pour calmer les

=====
esprit. En outre, le mauvais traitement infligé à certains de ces vrais chefs, c'est le cas du chef Chabongo des Batembo, par des militaires de l'AFDL, ont provoqué la colère des populations.

Au Sud-Kivu, la situation n'est guère reluisante. La coalition des diverses milices (Maï-Maï, interhamwe et ex-Far), ayant une forte base à Muhuzi,, attaquent les plateaux de l'Itombwe où habitent les Banyamulenge. Même la ville de Bukavu a été attaquée le jeudi 11 décembre 1997. Pendant l'attaque, la "Radio Patriote", une radio clandestine extrémiste, demande à la population d'intercepter tout Tusti et de l'acheminer auprès des miliciens qui s'occuperaient eux-même de leur expulsion vers le Rwanda.

A Bukavu même, les ressortissants des autres ethnies dénoncent la " Tutsification " excessive de l'administration et du commandement militaire, ainsi que le comportement hautain et triomphaliste de ceux qu'il considèrent toujours comme des " Tutsi rwandais ".

De leur côté, les Banyamulenge se considèrent comme une ethnie menacée d'extinction. Le 24 février 1998, 7 chefs coutumiers de cette communauté adressent un mémorandum à Laurent-Désiré Kabila, dans lequel ils dénoncent un nouveau plan "d'extermination totale et systématique de l'ethnie Banyamulenge"(25).

=====

Le même jour, 300 soldats Banyamulenge, mutés dans d'autres provinces par Kinshasa, se mutinent à Bukavu et gagnèrent Uvira car ils tiennent à rester près pour les protéger. Ils regagnent Bukavu après que le chef d'Etat major, James Kabarehe, leur eut promis l'amnistie au nom du président Kabila. Le 29 avril 1998, trois meneurs du groupe des mutins soit condamnés à mort.

La non-résolution de la question de la nationalité, la persistance, voire l'amplification des affrontements ethniques, ainsi que la conjonction de ces faits avec la volonté, de plus en plus claire, du Rwanda, qui ne croit plus en Kabila (au point de boycotter le sommet sur la sécurité qui était prévu à Kinshasa les 15 et 16 mai 1998), de " faire des opérations coups de poing en territoire congolais afin de détruire les sanctuaires " des interahamwe et ex-Far qui avait attaqué Gitarama, provoquant le déplacement de 5000 personnes, vont provoquer la deuxième guerre, suite logique de la première.

A l'issue d'un reportage à Bukavu, Jeune Afrique Economie (du 1er au 14 juin 1998, p.114) écrit : " La Radio Patriote joue au Kivu le rôle de la tristement célèbre Radio Mille collines au Rwanda. Elle intoxique la population et accroît la méfiance des Banyamulenge. La peur de l'autre a atteint un niveau tel qu'une

=====
étincelle peut mettre le feu à la région des Grands Lacs " (26).
Nous sommes à seulement deux mois du 2 août 1998.

1.2.3. La paranoïa de l'exclusion

1.2.3.1. Une politique d'exclusion systématique

L'ostracisme dont les Banyamulenge ont été ou sont encore victimes dans le Kivu, relève d'une politique d'exclusion systématique, fondée sur la négation de leur appartenance à la nation congolaise. Cet ostracisme n'est pas originellement le fait de populations kivutiennes, d'habitude paisibles et accueillantes. Elle découle plutôt des manipulations politiciennes par certaines leaders politiques et de la " société civile "des larges couches de populations.

Ainsi, M.Léonard Kambere Muhindo a écrit un article intitulé:"Les données géographiques et sociologiques le prouvent: les Hutu pseudo-autochtones du Nord-Kivu sont également rwandais à 100%", dans lequel, il affirmait:" Le comportement des Hutu constitue donc un danger pour le Zaïre (27).

Dans une déclaration rendue publique le 20 octobre 1996, les " représentant de la communauté de Ngweshe, zone de Walungu (Sud-Kivu) " à Kinshasa affirment ne pas connaître " au Kivu une tribu appelée " Banyamulenge " et, affirment que " ceux qui ainsi s'autoproclament, sont des rwandais " (28).

=====

A cette négation de leur appartenance à la nation congolaise s'ajoute une politique de haine et des appels à l'extermination.

Ainsi, au mois de mars 1993, au début de la guerre de Masisi, le gouverneur du Nord Kivu de l'époque, Jean-Pierre Kalumbo Mbogho, déclarait que les autochtones devraient recevoir " l'aide de forces armées zaïroises pour exterminer les Banyarwanda ". En novembre 1995, le Général Eluki Monga Aundu, alors chef d'Etat major de l'armée, déclarait que les Nyanga, les Tembo, les Hunde et les Nande avaient raison d'expulser les Banyarwanda. En mai, Christophe Matomupenda, gouverneur intérimaire du Nord-Kivu, disait: " Nous devons attaquer et attaquer encore les immigrants maintenant ", avant de dire aux Tutsi zaïrois déplacés à Goma, le 12 avril 1996 : " S'ils ne veulent pas s'en aller, on ne peut pas leur garantir la vie ", ajoutant qu'ils avaient " le choix entre l'expulsion et la mort ". Tout ceci permit au rapporteur spécial Roberto Garreton d'écrire que " la classe politique en général et un certain nombre de secteurs de la société civile adoptent à l'égard des Banyarwanda une dangereuse attitude de rejet " (29).

Cette politique d'exclusion a été systématisée par l'adoption par le parlement de transition des résolutions visant l'expulsion de tous les Banyarwanda du Kivu.

Mais le discours de haine a été amplifié à l'extrême par le

=====

gouvernement de Laurent Désiré Kabila tout au long de la deuxième guerre. Au point que répondant aux vœux d'un certain nombre de victimes, la justice belge a lancé un mandat d'arrêt international contre M. Yerodia Ndombasi, alors ministre des affaires étrangères (30). Tous les journaux proches du pouvoir ont rivalisé d'ardeur dans la diffusion de la haine du "Tutsi hégémoniste".

1.2.3.2. Cultiver la peur par la manipulation

Les pouvoirs de Mobutu et de Laurent-Désiré Kabila ont eu ceci en commun de susciter et de maintenir des peurs irraisonnées en agitant le spectre du "Tutsi hégémoniste" qui voudrait amputer l'Est de la RDC pour créer un empire Hima qui s'étendrait, selon les visions les plus maximalistes, de l'Erythrée au fleuve Zambèze !

Dans un article intitulé "le zaïrois appelé à identifier l'ennemi Tutsi", un quotidien de Kinshasa rapporte les propos du professeur Nyabirungu pour qui les Tutsi sont "prêts à imposer l'empire Hima-Tutsi" (31). Dans une tribune signée "CATS-TA" non autrement identifiée, il est fait état d'"un début de concrétisation du projet machiavélique de création de l'Etat des Grands lacs" (32). Evoquant un possible retour de Kengo wa Dodo aux affaires sur recommandation du FMI et de la Banque Mondiale, un autre quotidien écrit qu'il s'agit là d'"une occasion propice de concrétiser sinon d'accélérer le plan

=====
diabolique de l'empire Hima-Tusti "et cela " vu l'origine de
M.Kengo wa Dongo " (33).

Pour connaître l'origine de ce fantasme, " l'Investigateur ",
un journal proche du pouvoir du président L.D Kabila, écrit sous
le titre " Hima-tutsi : empire de la terreur ", que la lettre
d'information de la coalition démocratique ougandaise avait fait
état de l'existence d'un plan visant à établir une dynastie tutsi
en Afrique orientale. " Ce plan a été conçu en 1962 et gardé
ultra-secret par les tutsi jusqu'à sa découverte à Nyamitaba "
(34). En fait, toute cette architecture grand-guignolesque
repose sur une lettre qui aurait été écrite en anglais (sic) par
les tutsi congolais en 1962 et qui aurait été traduite en français
par un certain Mugabo Ayad à Mweso (Kivu) le 31 mars 1980.

A l'analyse, il semble bien que cette lettre constitue la
première réplique congolaise des " Protocoles des sages de Sion
", ce faux formel conçu au XIXème siècle dans le but d'attirer la
haine populaire vers une communauté indexée.

Une ébauche de solutions

" Je suis né quelque part ; laissez-moi ce repère "Maxime
Leforestier

Devant l'ampleur des conséquences sur le terrain de
l'utilisation à des fins politiques de la question de la nationalité,
des personnalités congolaises ont eu à formuler, par le passé,

=====

des propositions dans le but de résoudre ce problème.

1.2.4.1. Quelques propositions des personnalités congolaises :

La lettre des évêques du Kivu

Dans un message pathétique adressé " aux chrétiens catholiques du Kivu, aux réfugiés et aux hommes de bonne volonté", l'archevêque et les évêques de la province ecclésiastique du Kivu, font le constat suivant : " Chacun, là où il habitait, se sentait chez lui, car personne n'était considéré comme étranger, sauf quand les politiciens ont commencé à mettre en cause la nationalité d'une partie de la population d'expression rwandaise". Ils dénonçaient " l'égoïsme qui s'exprime par ci par-là sous la forme de tribalisme ou d'intolérance ". Pour l'archevêque et les évêques, "la nationalité zaïroise devraient être reconnue d'office aux Banyarwanda natifs du pays et à tous les immigrés rwandais et burundais qui se trouvaient sur le territoire congolais avant le 30 juin 1960 ". Cette déclaration fut signée à Goma le 9 mars 1995 par leurs excellences Nosseigneurs Munzihirwa, Archevêque de Bukavu et Administrateur Apostolique de Kasongo; Kataliko Emmanuel, Evêque de Butembo-Beni, Ngabu Faustin, Evêque de Goma; Gapangwa, Evêque d'Uvira (35).

=====
Les " pères de l'indépendance"

Dans une déclaration de 9 pages lue par Yvon Kimpodi, ancien président du Sénat et président de l'Ordre des pionniers de l'indépendance, qu'entouraient des personnalités telles que Justin-Marie Bomboko et Léon Engulu, les pères de l'indépendance " reconnaissent comme zairois à part entière, les Tutsi et les Hutu possédant avant le 30 juin 1960, l'identité des sujets congolais conformément à la loi en vigueur à l'époque " (36).

L'accord de Lusaka

L'accord de Lusaka pour un cessez-le-feu en République démocratique du Congo résout le problème de la nationalité en stipulant en son article 3 consacré aux principes de l'Accord, au point 16:" Les parties réaffirment que tous les groupes ethniques et nationalités dont les personnes et le territoire constituaient ce qui est devenu le Congo (présentement la RDC) à l'indépendance, doivent bénéficier de l'égalité des droits et de la protection aux termes de la loi en tant que citoyens ".

Etant donné que la jouissance de la citoyenneté est une qualité essentiellement liée à la détention de la nationalité, c'est de celle-ci qu'il s'agit dans ce texte.

Bien plus, selon un spécialiste, en signant l'Accord de

=====
Lusaka, le gouvernement de la RDC a consacré le " principe des nationalités qui reconnaît le droit à toute nationalité (entité humaine homogène située sur un territoire donné en dispersée sur plusieurs territoires) à se rassembler ou à s'intégrer à un autre Etat " (37).

En d'autres termes, deux conséquences découlent de l'Accord de Lusaka en ce qui concerne la question de la nationalité. D'abord, la nationalité congolaise est reconnue à tous ceux qui étaient établis sur le territoire de la RDC au 30 juin 1960, c'est-à-dire y compris tous les Banyarwanda décrits aux points 1.2.1 ; 1.2.2 et 1.2.3. Ensuite, toute communauté qui ne se sentirait pas à l'aise dans la nation congolaise, aurait le droit à s'ériger en Etat indépendant ou de s'intégrer à un autre Etat. Les Congolais doivent gérer cette question avec beaucoup d'intelligence.

1.2.4.2. Les solutions de Congo Fraternité et Paix
" Que tous ceux qui cherchent obstinément à définir la nationalité par le sang - et non par le sol -, qui opposent obsessionnellement l'identité à l'humanité, y songent un instant: le résultat ultime de cette démarche, c'est le Rwanda !
". Jean-François Khan

La nationalité se définit comme " l'appartenance juridique et politique d'une personne à la population constitutive d'un Etat "

=====
(38). En RDC, elle a été au centre des mystifications de tous ordres au point de se retrouver à la base de deux guerres. S'il est juste d'accorder une importance réelle à la nationalité congolaise, il importe, cependant, de la démystifier, de façon à ce que les Congolais cessent d'y accorder une signification excessivement exagérée.

De 1964 à nos jours, la définition de la nationalité congolaise s'est basée sur les principes suivants :

- L'appartenance à des tribus sensées avoir habité sur le territoire national avant la colonisation pour définir la nationalité d'origine ;
- Cette nationalité d'origine se transmet par le droit du sang;
- L'unicité et l'exclusivité de la nationalité congolaise;
- Des restrictions aux capacités de citoyens naturalisés, exprimés en termes de " petite naturalisation " et de " grande naturalisation ".

Le fait qu'il soit difficile de dire avec exactitude quelle " tribu "(terme assez difficile à définir) habitait effectivement le territoire national avant la colonisation ouvre en partie, la porte

=====

aux interprétations multiples des lois congolaises sur la nationalité. De même, les restrictions aux capacités des congolais naturalisés ont cultivé dans le subconscient collectif des congolais d'origine, le sentiment que ceux-là étaient condamnés à demeurer des citoyens de seconde zone, sans droits politiques. D'où la tentation de remettre perpétuellement en cause la nationalité d'un concurrent politique lors des échéances électorales ou des nominations politiques.

Congo Fraternité et Paix propose, pour sa part, la démolition totale de cette architecture juridique, héritée de la première République, dont le seul mérite est d'avoir plongé le pays dans deux guerres. En attendant l'élaboration, pour une fois d'un vrai code de la nationalité congolaise, à laquelle Congo Fraternité et Paix entend contribuer, nous proposons un modeste et partiel type de loi sur la nationalité.

Nos propositions s'articulent autour des points ci-après :

- La définition citoyenne de la nationalité en remplacement de la définition tribale, qui a prévalu jusqu'aujourd'hui. Le lien d'attachement à la nation étant individuel, nous ne voyons pas l'importance de l'intermédiation de la tribu dans la définition de la nationalité.

- La généralisation du principe du droit du sol dans

=====
l'obtention de la nationalité congolaise. Cependant, l'attribution de la nationalité congolaise aux enfants nés au Congo et remplissant certaines conditions, n'est possible que si le requérant manifeste personnellement sa volonté de devenir Congolais après qu'il ait atteint la majorité ;

- La suppression de la quasi-totalité de restrictions aux capacités de citoyens naturalisés, ainsi que des notions de " petite naturalisation " et " grande naturalisation " qui tendent à maintenir une discrimination perpétuelle à l'endroit des congolais naturalisés ;

- L'introduction du principe de double nationalité pour les personnes qui le désirent. A cet effet, il est prévu la possibilité, pour les Congolais qui avaient perdu leur nationalité congolaise suite à l'obtention d'une nationalité étrangère, de la réintégrer par la déclaration sans perdre leur seconde nationalité.

Nous rejetons vivement la définition de la nationalité d'origine par la filiation à l'une des tribus ayant habité le Congo en 1885 que nous trouvons grotesque et saugrenue pour ces raisons :

- la notion de " tribu " est difficile, scientifiquement, à cerner ;

=====

- personne ne sait avec exactitudes combien de " tribus " il y a actuellement en RDC, et à plus forte raison, au 19ème siècle !

- cette notion n'est pas suffisante, est incomplète et laisse des possibilités de conflits comme ceux que la RDC connaît actuellement (39).

- C'est une absurdité que de vouloir définir la nationalité des citoyens du 21ème siècle en fonction du mouvement migratoire (du reste pas très bien connu) de leurs ancêtres au 19ème siècle !

L'option de la double nationalité s'explique par le soucis de ne pas exclure de la nation congolaise tous les enfants des congolais nés et grandis dans les pays occidentaux qui les ont intégrés dans leur nationalité, soit d'office soit sur demande. Ayant évolué dans des conditions d'études bien meilleures par rapport à celles de la mère patrie, ils peuvent apporter à la RDC une pierre supplémentaire à l'édification de son développement. De même, nous n'avons aucun intérêt à fermer la porte à tous ceux de nos compatriotes qui, tout au long des 36 ans des dictatures de Mobutu et Laurent-Désiré Kabila, ont fini, pour une raison ou une autre, par acquérir la nationalité de leur pays d'accueil.

=====
Posons, avec Evariste Boshab, les questions suivantes : " Va-t-on affirmer que les Congolais de la diaspora qui, par la force des choses, pour faire face à la loi de la sélection naturelle, ont dû prendre d'autres nationalités, aimeraient moins leur pays d'origine ? " " Si les juifs américains, russes, ou fallasha, peuvent rentrer dans leur mère patrie, tout en gardant les nationalités acquises, apporter leurs multiples et diverses expériences dans l'édification d'un Etat hébreu fort respectable, pourquoi pareil exemple ne ferait-il pas des émules ? Qu'y a t-il d'offusquant à cela ? (40).

Restant dans la logique anti-discrimination, nous ne prévoyons aucune ségrégation à l'endroit des binationaux, à la notable exception de l'exercice de la fonction de chef de l'Etat pour les naturalisés.

Nous avons prévu la possibilité des obligations militaires pour les personnes ayant acquis la nationalité congolaise dans la mesure où de plus en plus des voix s'élèvent (le cahier des charges de la société civile de Kinshasa, l'idée du président Laurent- Désiré Kabila de généraliser le service national à tous les jeunes congolais au sortir des humanités) pour instaurer le service militaire obligatoire.

=====
Nous nous sommes limités, dans le modèle proposé, à définir la nationalité à l'origine, la nationalité par la naissance et la nationalité acquise. Le seul souci qui nous anime est de permettre l'éclosion d'un Congo ouvert, la suppression des discriminations de tous ordres, et l'intégration plus efficace de tous ceux qui optent pour la nationalité congolaise.

Pour éviter toute utilisation abusive de la nationalité en vue de diviser le peuple congolais en deux catégories - ceux qui ont tous les droits et ceux qui n'en ont pas - et de discriminer les Congolais nés d'un seul parent congolais ou ceux ayant acquis la nationalité congolaise par leur naissance sur le sol congolais, nous n'avons prévu comme restriction aux droits des congolais naturalisés que l'exercice de la fonction de chef de l'Etat.

Cette disposition devra être renforcée et clarifiée dans la loi électorale par un article du genre: " Pour être candidat à la présidence de la République Démocratique du Congo, il faut être congolais de naissance ". Il faudra éviter, coûte que coûte, les conceptions du genre:" pour accéder aux fonctions politiques, il faut être congolais de père et de mère " qui ont été proposées par la Consultation nationale de février-mars 2000. Il s'agit ici :

- De considérer le lourd tribut payé par la RDC et son peuple à cause des ambitions de ceux qui, à défaut d'un discours

=====
politique valable, ont toujours recouru à l'origine des ancêtres des concurrents pour les exclure de la compétition politique;

- D'assumer notre histoire au cours de laquelle des congolais dont l'un des parents était étranger ont combattu jusqu'au sacrifice suprême pour la grandeur du Congo.

A l'exemple de Jean-Pierre Finant (né d'un père belge et d'une mère Muboa), membre suppléant du Mouvement national Congolais-Lumumba (MNC/L) à la conférence de la Table-ronde politique, député national de Kisangani et député provincial du territoire de Bondo, premier gouverneur de la Province Orientale et père de la regrettée Tantine Abeti Masikini. Il fut exécuté en février 1961 par les sécessionnistes du Sud-Kasaï qui, à l'instar de leurs semblables Katangais, étaient, eux, des congolais de père et de mère.

Dans tous les cas, l'histoire récente de la RDC devrait inspirer les Congolais d'éviter toute sorte de discrimination, surtout en matière politique, et de laisser, en définitive, le peuple seul opérer souverainement son choix.

1.2.4.3. Modèle d'une loi sur la nationalité

" Vous diviserez le pays en héritage par le sort pour vous et pour les étrangers qui séjourneront au milieu de vous, qui engendreront des enfants au milieu de vous ; vous les

=====
regarderez comme autochtones parmi les enfants
d'Israël ".

Ezéchiel 47 : 21 – 23

Quelques définitions utiles (41)

Nous avons estimé nécessaire de précéder le modèle proposé par quelques définitions qui vont permettre la compréhension du texte présenté.

En ce qui concerne le modèle lui-même, pour bien marquer la différence avec les anciennes lois sur la nationalité, nous avons évité le plus possible de recourir à la terminologie employée jusque là dans le droit congolo-zaroïs de la nationalité.

- Jus soli (droit du sol) : élément de rattachement à la nationalité congolaise par la naissance sur le territoire congolais.

- Jus sanguinis (droit du sang) : élément de rattachement à la nationalité congolaise par la filiation à l'égard d'un ou deux parents congolais.

=====

- Acquisition de la nationalité : elle se caractérise par le passage d'une nationalité étrangère à la nationalité congolaise. Elle engage pour l'avenir et n'a pas d'effets rétroactifs.

- Attribution de la nationalité : la nationalité congolaise est attribuée lorsqu'une personne est réputée congolaise à la naissance, peu importe la date à laquelle la nationalité congolaise lui est effectivement reconnue. Elle est rétroactive à la naissance.

- Déclaration : mode d'acquisition de la nationalité congolaise. Une personne qui remplit les conditions requises a le plein droit de devenir congolais en souscrivant une déclaration.

- Naturalisation : mode d'acquisition de la nationalité congolaise par décret. Elle ne constitue pas un droit, mais est soumise à la décision discrétionnaire de l'autorité publique qui peut la refuser même si les conditions de son obtention sont réunies.

Section I : Des règles générales

Article 1 : Il existe une nationalité congolaise en République Démocratique du Congo.

=====

Article 2 : La nationalité congolaise est reconnue, s'acquiert ou se perd selon les dispositions de la présente loi.

Article 3 : Nul ne peut être privé de sa nationalité arbitrairement, pour des motifs politiques, ethniques ou raciaux.

Article 4 : Les termes " majorité " et " minorité " s'entendent au sens de la loi congolaise.

Article 5 : Au terme de cette loi, la possession d'état de congolais est la situation d'une personne qui se considère de bonne foi, comme congolaise, et qui est traitée comme telle par l'autorité publique. Cette personne exerce, en conséquence, les droits et les devoirs attachés à la qualité de congolais, alors qu'elle n'est pas congolaise.

Section II : De l'attribution de la nationalité congolaise à la naissance

Paragraphe 1 : Des congolais à l'origine

Article 6 : La nationalité congolaise est accordée à l'origine

=====
aux personnes qui, au 30 juin 1960, étaient considérées
comme citoyens de statut congolais par la colonie du Congo
belge ou qui, à cette date, avaient la possession d'état de
congolais.

Paragraphe 2 : Attribution de la nationalité congolaise par la
filiation

Article 7: Est congolais à la naissance l'enfant dont l'un des
parents au moins est congolais

Paragraphe 3 : Attribution de la nationalité congolaise dans
des situations particulières

Article 8: Est congolais à la naissance l'enfant né au Congo

- De parents inconnus ;
- De parents apatrides ;
- De parents dont la nationalité ne se transmet pas.

Section III : De l'attribution de la nationalité congolaise
pour les enfants nés au Congo de parents étrangers

Article 9 : L'enfant né au Congo de parents étrangers

=====

acquiert de plein droit la nationalité congolaise de naissance à sa majorité si dans l'année de sa majorité :

- il a sa résidence au Congo,
- il a eu sa résidence habituelle au Congo pendant une période continue d'au moins 10 ans,
- il manifeste sa volonté de devenir congolais en se faisant enregistrer auprès de l'autorité compétente

Section IV : De l'acquisition de la nationalité congolaise

Paragraphe 1: Des modes d'acquisition de la nationalité congolaise

Article 10 : La nationalité congolaise s'acquiert par la déclaration ou la naturalisation. Toute acquisition de la nationalité congolaise par un mode autre que ceux prévus par le présent article est nul de plein droit.

Paragraphe 2 : De l'acquisition de la nationalité congolaise par déclaration

=====

I. Acquisition de la nationalité congolaise pour les conjoints des Congolais

Article 11 : une personne étrangère qui épouse un(e) congolais(e) peut acquérir la nationalité congolaise si elle remplit les conditions ci-après :

- Etre marié avec une personne de nationalité congolaise par un mariage valide. Lorsque le mariage est déclaré nul par une décision émanant d'une juridiction congolaise ou d'une juridiction étrangère dont l'autorité est reconnue en République Démocratique du Congo, la déclaration faite par le conjoint qui a contracté le mariage de bonne foi reste valable ;

- Etre marié avec une personne de nationalité congolaise depuis au moins un an. Ce délai est supprimé, lorsque naît, avant ou après le mariage, un enfant dont la filiation est établie à l'égard de deux conjoints ;

- Etre en situation régulière sur le territoire de la République Démocratique du Congo ;

=====

- La communauté de vie ne doit pas avoir cessé entre les conjoints au moment de la déclaration ;

- Le conjoint doit avoir conservé sa nationalité congolaise à la date de la déclaration.

II. Acquisition de la nationalité congolaise par les personnes ayant la possession d'Etat de congolais

Article 12 : Une personne qui a jouit, d'une façon constante, de la possession d'état de congolais, peut réclamer la nationalité congolaise par déclaration si les conditions ci-après sont remplies :

- la possession d'état de congolais doit être non équivoque,
- la possession d'état de congolais doit être continue,
- la souscription de la déclaration deux ans au plus tard après la découverte de l'extranéité de l'intéressé.

III. Acquisition de la nationalité congolaise par les descendants de congolais installés à l'étranger

Article 13 : Les descendants de congolais qui ont perdu la

=====
nationalité congolaise lorsque la République démocratique du Congo consacrait le principe de l'unicité et l'exclusivité de la nationalité congolaise peuvent réclamer la nationalité congolaise par déclaration.

Article 14 : Ils sont, toutefois, tenus de prouver qu'ils ont conservé ou acquis avec la République Démocratique du Congo des liens manifestes d'ordre culturel, économique ou familial.

IV. Réintégration par déclaration

Article 15 : Les personnes qui étaient congolaises de naissance et qui ont perdu la nationalité congolaise en raison du mariage avec un étranger ou de l'acquisition volontaire d'une nationalité étrangère peuvent être réintégrées dans la nationalité congolaise par déclaration.

Paragraphe 3 : De l'acquisition de la nationalité congolaise par naturalisation

Article 16 : Pour acquérir la nationalité congolaise, le demandeur doit remplir les conditions ci-après :

=====

1. Etre majeur ;

2. Résider en République Démocratique du Congo au moment de la demande de naturalisation ;

3. Justifier d'une résidence habituelle en République Démocratique du Congo pendant les Cinq années qui précèdent le dépôt de la demande ;

4. Avoir en République Démocratique du Congo le centre de ses attaches familiales : le conjoint et les enfants mineurs ou légalement adoptés par le demandeur doivent résider au Congo;

5. Avoir en République Démocratique du Congo le centre de ses intérêts matériels ;

6. Etre de bonne vie et mours ;

7. Justifier de son assimilation à la communauté congolaise, notamment en parlant au moins l'une des langues nationales congolaises ;

8. Etre reconnu sain d'esprit.

Des effets de l'acquisition de la nationalité congolaise

=====
Article 17 : L'acquisition de la nationalité congolaise n'a aucune incidence sur la nationalité d'origine du demandeur sous réserve des lois de son pays d'origine. Cependant, seule la nationalité congolaise est prise en compte sur le territoire congolais.

Article 18 : Les effets de l'acquisition de la nationalité congolaise jouent, quel que soit le mode d'acquisition, par déclaration, naturalisation ou réintégration

Article 19 : La personne qui acquiert la nationalité congolaise est assimilée au congolais d'origine. Elle jouit de tous les droits, à l'exception de l'exercice de la fonction de chef de l'Etat, et est tenu à toutes les obligations attachées à la qualité de congolais à dater du jour de l'acquisition.

Article 20 : L'acquisition de la nationalité congolaise n'engage que pour l'avenir. Elle n'a pas d'effets rétroactifs.

Paragraphe 1 : Effet collectif

Article 21 : L'enfant dont l'un des parents acquiert la nationalité congolaise devient congolais de plein droit :

1. S'il est mineur ;

=====

2. S'il n'est pas marié ;

3. S'il a la même résidence habituelle que ce parent ou s'il réside alternativement avec ce parent en cas de séparation ou de divorce ;

4. si son nom est mentionné dans le décret de naturalisation ou la déclaration

Article 22 : L'enfant légalement adopté par un couple dont l'un des conjoints acquiert la nationalité congolaise devient congolais de plein droit aux mêmes conditions qu'à l'article 21 de la présente loi.

Paragraphe 2 : Congolisation des noms

Article 23 : La personne qui acquiert ou recouvre la nationalité congolaise peut demander la congolisation de ses noms si elle estime que leur apparence, leur consonance ou leur caractère étranger peut gêner son intégration dans la communauté congolaise.

Article 24 : La personne qui acquiert ou recouvre la nationalité congolaise peut demander la congolisation des noms de ses enfants mineurs bénéficiaires de l'effet collectif.

=====

Paragraphe 3 : Obligations militaires

Article 25 : Les personnes ayant acquis la nationalité congolaise quel que soit le mode d'acquisition, doivent se soumettre aux obligations militaires congolaises prévues par la loi.

Article 26 : Lorsqu'un congolais assujetti aux obligations du service national a simultanément la nationalité d'un autre Etat, et qu'il réside habituellement sur le territoire de la République Démocratique du Congo, il accomplit ses obligations au Congo.

N.B : Les articles traitant de la perte de la nationalité doivent respecter tous les instruments juridiques internationaux pertinents, notamment : la déclaration universelle des droits de l'homme, la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, et la convention sur la réduction des cas d'apatridie.

Congo Fraternité et Paix reste disposé à apporter son expertise dans sur les points ci-après : la procédure de déclaration, les empêchements à prévoir à l'endroit des demandeurs de la nationalité congolaise par déclaration ou par naturalisation, les conditions de recevabilité de demandes de naturalisation, la procédure d'instruction des dossiers, la preuve et le contentieux de la nationalité.

=====

Pour éviter des faux-fuyants ou des blocages ultérieurs par des personnes irresponsables et extrémistes, Congo Fraternité et Paix propose que le modèle ainsi présenté, du moins ses idées maîtresses, soit adopté au niveau du Dialogue national comme résolution à couler sous forme de loi.

" Les politiciens tergiversent souvent entre la popularité et les principes. Seuls ceux qui savent faire preuve de courage pour défendre leurs principes méritent leur place dans l'histoire "

" Gérald Ford

Notes

:

(1) Omer Marchal, " Au Rwanda,, la vie quotidienne au pays du Nil rouge", Ed. Didier Hatier, Bruxelles, 1987, p.14

(2) Le Moniteur belge, édition du lundi 21 au mardi 22 août 1911

(3) Professeur Déogratias Mbonyiikebe, " Les conflits inter-ethniques dans leur contexte historique et socio-anthropologique. Cas des populations de l'Itombe au Sud-kivu (zaïre) ". Actes du colloque national de la société civile tenu à Kinshasa du 22 au 26 août 1994.

(4) Gaspard Gagiga, " Cette immigration séculaire des

=====

Rwanda au Congo ", in Bulletin trimestriel du Centre d'études des problèmes sociaux indigènes, 1956, p.10.

(5) Jean-Claude Williame, " Banyamulenge et Banyarwanda. Gestion de l'identitaire dans le Kivu ", éd. Cedaf, Bruxelles 1997, p.84

(6) Kabuya Lumuna Sando, " Conflits à l'Est du Zaïre ", Kinshasa, 1997, P.P 80-81

(7) Jean -Claude Willame, " Les provinces du Congo. Structures et fonctionnement ", in cahiers économiques et sociaux, collection d'études politiques, n°03, octobre 1964, pp36 et sv

(8) Jean-Claude Willame, " L'ONU au Rwanda ", éd. Labor, Bruxelles 1996, p.130

(9) Les dossiers du CRISP, Congo 1965, pp.79-80.

(10) Conférence Nationale Souveraine, Rapport de la commission des assassinats et violations des droits de l'homme, 1ère partie, Kinshasa,1992, p.117

(11) Le soft n°153, jeudi 17 juin 1993, p.12

=====

(12) Idem

(13) Le soft n°138 du jeudi 15 avril 1993, p.6

(14) Idem

(15) Ibidem

(16) Le Soft n°153 du jeudi 17 juin 1993, p.12.

(17) Le soft n°169 du vendredi 13août 1993, p.1.

(18) Idem

(19) Human Right Watch " Zaïre : Transition, guerre et droits de l'homme ", p.21

(20) Human Right Watch et Fédération internationale des droits de l'homme " Zaïre : violence à l'encontre des Tustsi, forcés de fuir ", juillet 1996.

(21) Commission des droits de l'homme des Nations Unies, rapport sur la situation des droits de l'homme au Zaïre E/CNA/1997/6/Add.1 du 16 septembre, 1996.

=====

(22) " Inventaire des parcelles et terrains sis à Uvira appartenant aux ressortissants rwandais et burundais ", lettre de Shweka Mutabazi, bureau du commissaire de zone, adressée au chef de service de l'Urbanisme et habitat/zone d'Uvira

(23) Jeune Afrique Economie du 13 au 16 novembre 1997, p.14

(24) G.Villers et J.C. Willame, " République Démocratique du Congo. Chronique politique de l'entre deux guerres", Cedaf-L'Harmatan, Bruxelles-Paris, 1998, p.238.

(25) Jeune Afrique Economie du 1er juin 1998, p.112. Pour de plus amples informations lire G. Villers et J.-C Willame, op.cit.

(26) Idem

(27) La Référence plus n°851 du 2 octobre 1996, pp.4-5

(28) La Référence plus n°864 du 24 octobre 1996, pp.2.

(29)Rapport sur la situation des droits de l'homme au Zaïre. Mission dans le Kivu septentrional. ; pp15-29.

=====

(30) Voir " Le Potentiel " n°1964 du 8 juillet 2000 et n°1967 du 12 juillet 2000

(31) La Référence Plus n°872 du novembre 1996

(32) La Référence Plus n°875 du 13 novembre 1996

(33) La Tempête des tropiques n°1749 du 22 juin 2001

(34) L'investigateur n°2, novembre 1998

(35) Philippe de Dorlodot, " Les réfugiés rwandais à Bukavu au Zaïre. De nouveaux palestiniens ? ", L'harmattan, Paris 1996, pp.168-171

(36) La Référence Plus n°889 du 7 décembre 1996, p.4

(37) Professeur Ntumba Lwaba Lumu, " Nationalité : L'Accord de Lusaka contrarie fondamentalement la législation congolaise ", in le Potentiel n°2000 du 5 janvier 2000, pp.4,12.

(38) Paul Lagarde, " La nationalité française " Dalloz, 3ème édition, Paris 1998

=====
(39) Célestin Kabuya Lumuna Sando, " La nationalité au Congo : les omissions fatales et les révisions risquées ", in Le Potentiel n°1818 du 10 janvier 2000

(40) Boshab Evariste, " Sur le chemin du Dialogue inter-congolais : Quelques pistes de la ré fondation d'un Etat concordataire ", Médias pour ma paix, Kinshasa, 2000, p.57.

(41) Inspirées de Véronique Baudet-caille, " La nationalité ", Ed.Ash, Paris 2000

=====

CHAPITRE XXV : LA LOI FONCIERE

Les chefs coutumiers constituent-ils un pouvoir concédant au Congo ?

Une question particulièrement importante est ressortie des échanges qui ont eu lieu ce dernier temps. En ce moment où se pose le problème de la prédation de nos ressources, il est important de savoir si les chefs coutumiers sont habilités à accorder des concessions à ceux qui viennent leur proposer des pacotilles.

Diverses spéculations sont entendues sur pareilles perspectives. La pertinence ou non de ces spéculations dépend de la réponse à la question posée en guise de titre. Un regard sur les politiques foncières successives dans notre pays depuis l'époque léopoldiennes s'avère utile.

Sommaire :

- I. L'accès à la propriété foncière sous le règne de Léopold II 1
 - I.1. Un cas d'extorsion des terres par le biais des soit disant "Traités d'amitiés" avec des chefs coutumiers. 1
 - I.2. Naissance du Domaine de la Couronne- 2
- II. L'accès à la propriété foncière durant la période coloniale- 3
- III. Conséquence de l'indépendance : la loi Bakajika- 4
- IV. L'accès à la propriété foncière dans l'après Mobutu- 5

=====

I. L'accès à la propriété foncière sous le règne de Léopold II

Lorsque les agents de Léopold de Saxe Combourg, fait roi des Belges, arrivaient au Congo, il existait déjà deux types de propriétés, à savoir les terres occupées par les indigènes et celles, très rares, occupées par des colons hollandais, portugais et anglais, en vertu des ententes conclues avec des chefs locaux.

I.1. Un cas d'extorsion des terres par le biais des soit disant "Traités d'amitiés" avec des chefs coutumiers.

Une des premières démarches des agents léopoldiens dans le domaine foncier était la conclusion des traités dits d'amitié avec des chefs locaux, au nom du roi des Belges. Fort de ces traités et de la reconnaissance internationale de l'ÉIC, à travers l'Actes de Berlin, l'administrateur général du Congo décrétait non valide, par son ordonnance, du 1^{er} août 1885, toute concession qui viendrait à être obtenue par un tiers, de la part des autorités traditionnelles. Les concessions obtenues avant le 1^{er} juillet de la même année sont toutefois déclarées valides. Seules les terres vouées aux usages vitaux, à savoir, la culture, la chasse et l'habitation étaient restées de la compétence des chefs coutumiers.

Pour A. Conan Doyle

«Léopold II était un homme riche, mais pas assez pour supporter les dépenses nécessaires au développement du territoire du Congo. Il voulait tirer des richesses du Congo, et non point se ruiner. Il exigea donc qu'un rendement maximal

=====
fût tiré de la colonie. Le premier grand changement fut la mise en place du régime domanial, qui consistait à nationaliser tout territoire qui n'avait pas encore été colonisé. Les terres furent octroyées à l'État et les employés de l'État furent chargés de leur exploitation. Les indigènes et les Européens établis en dehors des lieux historiques de colonisation (à l'embouchure du fleuve Congo) se voyaient ainsi dépossédés de jure de leur propres terres.

Ensuite, le territoire fut divisé en deux zones économiques : la zone confiée à des entreprises concessionnaires et la zone domaniale, qui était la propriété de l'Etat indépendant du Congo, et donc de Léopold II.

Dans le sillage de l'Association Internationale Africaine (AIA),...qui sera remplacé par " l'Association Internationale du Congo" (1878),...on a permis au roi d'intensifier sa conquête du bassin du Congo par l'entremise de Stanley dont il s'était approprié les services à partir de 1878 (. ...)>

En plus d'un travail de reconnaissance, de création de poste, d'assemblage de bateaux à vapeur, Stanley se devait d'obtenir par n'importe quels moyens des contrats d'exclusivité avec les chefs autochtones. C'était en fait des contrats d'exploitations de leurs terres par l'AIC et même pire : ces "traités" cédaient à l'association créée par le roi, la souveraineté de leurs territoires et permettaient à l'AIA de

=====

proclamer ces territoires "états libres". Dès 1882, des affrontements entre ces postes et les populations engendrèrent des répressions sanglantes de la part des groupes armés de Stanley et des agents de l'AIC.

À peine commençait l'exploitation intensive de l'ivoire, du caoutchouc naturel et autres produits des terres domaniales réservés à l'Etat, entendez à Léopold de Saxe Combourg, le roi des Belges, les agents léopoldiens, se heurtèrent déjà dès 1891, aux premiers actes de résistance de chefs locaux et des Arabes, dont l'autorité s'étendait en fait sur près d'un tiers du territoire congolais. Le grand chef M'siri des Bayeke au Katanga, a été de ceux-là.

I.2. Naissance du Domaine de la Couronne

Pour A. Conan Doyle :

« (...) Le roi Léopold II décréta lors de la création en 1885 de l'EIC que les terres vacantes, appartenaient à l'état. Il allait s'agir d'une confiscation pure et simple de la quasi-totalité des terres de la région.

(...)A partir de 1890, plusieurs décrets stipuleront le partage du Congo en 2 zones pour l'acquisition de l'ivoire : la première destinée aux sociétés privées et la deuxième, bien plus vaste, était considérée comme le domaine privé du roi

=====
(...) Un décret secret, les agents devaient prendre les mesures"nécessaires pour conserver à la disposition de l'état les fruits des terrains domaniaux[du domaine privé], notamment l'ivoire et le caoutchouc". Il existait un véritable bras de fer entre les sociétés de Thys et les agents de l'EIC, qui allaient jusqu'à obliger les Africains à leur vendre et à eux seuls cet ivoire sous peine de punition. Le roi exerçait régulièrement des pressions sur le gouverneur général comme on peut le lire via un extrait d'une lettre envoyée à Wahis en avril 1892 : "Il importe d'activer promptement...le développement bien nécessaire de nos récoltes d'ivoire et de caoutchouc. L'Etat ne peut maintenir son existence qu'au moyen de très larges et très fructueuses récoltes".

Une lettre de Wahis aux commissaires de district illustre bien les résultats de la pression exercée par les autorités de l'EIC : "...Celui qui dans ces parages achèterait du caoutchouc, inciterait ainsi les indigènes à exploiter le domaine privé, et il s'associerait à un délit prévu par la loi. Pour mettre fin à une telle exploitation illicite, le commissaire de district devra de préférence punir les principaux délinquants, c'est à dire les indigènes eux-mêmes et les mettre administrativement et judiciairement en demeure de livrer à l'Etat le caoutchouc récolté sur le domaine privé. Cela le dispensera probablement de poursuivre devant les tribunaux ceux qui achètent le

=====

produit; car il est désirable de ne leur intenter des poursuites que si l'on ne parvenait pas à maintenir les indigènes dans la légalité...»

Nous pouvons ainsi conclure que dès la mise en train de l'État Indépendant du Congo, la puissance publique a pris à main la régulation du droit foncier. Le décret d'État devint un moyen de légitimation de la propriété du sol. L'extorsion de leurs pouvoirs de mise en valeur ou de cession des terres héritées de leurs ancêtres, au moyen de la signature des traités dits d'amitié avec la couronne belge, n'avait laissé aux chefs tribaux qu'un pouvoir symbolique.

II. L'accès à la propriété foncière durant la période coloniale

Le 20 août 1908, le parlement belge acceptait l'offre royale de prise en charge de la gestion du Congo. La Belgique prenait alors la responsabilité juridique de la colonie.

Le 18 octobre 1908 : la Loi sur le Gouvernement du Congo belge dite la Charte coloniale a été signée. Elle fixait le statut administratif et politique du Congo, avec un roi qui légifère en collaboration avec le ministre des colonies et avec l'assistance d'un conseil colonial. Des pouvoirs locaux ont été reconnus à un gouverneur général, qui gouverne par voie d'ordonnances.

=====
Cette sorte de constitution qui modifia les structures de la Colonie qu'on allait alors appeler Congo-Belge, dans ces articles I et II consacra l'autonomie financière du Congo-Belge. Au terme de ce texte, c'est le gouvernement belge, surtout le Gouverneur général qui représente la Belgique et est le vrai responsable de l'administration de la colonie via le Ministère des colonies, lequel est en charge de l'administration du territoire congolais. C'est alors au Ministre de la Colonie que revient la charge d'accorder des concessions territoriales aux compagnies, de les prolonger, de les suspendre ou de les révoquer, sous le contreseing du Gouverneur général du Congo-Belge.

L'article 15 de la Charte coloniale conditionnait, toute fois, l'attribution des concessions d'une certaine étendue à l'avis du parlement belge. Nous sommes alors très loin de la compétence des chefs traditionnels, dans les concessions minières surtout. En plus des compétences étatiques reconnues à ces institutions, trois sociétés concessionnaires, dites compagnies à charte, avaient reçu le pouvoir d'explorer des ressources, d'administrer et voir de concéder une partie des terres leurs cédées par l'État colonial, il s'agit de la Compagnie spéciale du Katanga (CSK), du Comité national du Kivu et de la Compagnie des chemins de fer des Grands-Lacs africains (CFL).

=====

G. TONDEUR, dans une étude consacrée à l'agriculture nomade au Congo belge, réalisée pour le compte de la FAO, précise que :

«Le régime foncier primitif n'a pas été altéré par la colonisation. En effet, la politique coloniale belge s'inspire du respect des institutions traditionnelles indigènes. Il en résulte que le régime de propriété du sol précédemment décrit est resté en vigueur. Les autorités coutumières restent compétentes pour la répartition des terres de culture entre les ressortissants du clan ou de la tribu. Nous rechercherons donc les formes améliorées d'agriculture qui soient applicables sans bouleversement des institutions indigènes. Une agriculture intensive serait difficile à intégrer d'emblée dans ce cadre. Elle s'accorderait mal avec le degré d'évolution de la société. Autrement dit, il faut tenir compte du facteur humain, lequel ne peut être modifié que par une action lente et progressive.»

Il faut toutefois signaler que le régime foncier traditionnel n'a pas été altéré par la colonisation, dès lors que les chefs locaux gardaient le pouvoir de répartition des terres agricoles aux membres de leurs clans. Quoiqu'il en soit, l'accès à la grande propriété agricole ou industrielle relevait de l'État colonial.

=====
III. Conséquence de l'indépendance : la loi Bakajika

L'exode massif des Belges et autres étrangers, consécutivement aux troubles post-indépendances a provoqué un phénomène de friches industrielles, des fermes et autres propriétés foncières abandonnées. Mais, repartis leur mère patrie, nombre des gens tenaient à garder la haute main sur leurs propriétés restées au Congo. Aucune politique interne de remise en valeur n'était facile dans ces conditions. C'est pour réduire la contradiction entre un pouvoir de décision expatrié et des propriétés demeurant au pays qu'une initiative de déblocage, aux relents nationalistes, fut entreprise.

Le 06.06.1966 : Un projet de loi initié par le député Bakajika est promulgué, devenant ce qu'on appellera loi Bakajika. Celle-ci précise que "le sol et le sous-sol appartiennent à l'état congolais." Ce dernier a reçu le pouvoir d'y accorder des concessions, pour besoin de mise en valeur.

Tout en introduisant une disposition qui permettait de débloquer la situation, la loi Bakajika a reconduit dans l'essentiel le régime foncier mis en place par le colonisateur. Elle a consisté en des textes qui ont annulé toutes les cessions et les concessions accordées par l'ÉIC, l'État colonial belge et tous les autres pouvoirs concédant. Les anciens bénéficiaires des concessions avaient l'obligation d'introduire de nouvelles demandes dans un délai déterminé, faute de quoi, leurs propriétés devenaient des biens abandonnés, ce qui donnait

=====
droit à l'État de les céder à d'autres requérant pour la remise en valeur.

Cette loi a permis à l'État congolais d'accorder des concessions, plus particulièrement sur des propriétés dites abandonnées, dans l'espoir de relancer la production économique.

Une rupture radicale est intervenue avec une ordonnance-loi signée le 20 juillet 1973 et publié au journal officiel le 1^{er} avril 1974. Ce texte révisait littéralement le régime foncier congolais. En rapport avec la spécificité de la loi Bakajika, l'ordonnance de 1973 attribuait le sol à l'État comme propriété exclusive, inaliénable et imprescriptible, abolissant, en conséquence tout appropriation privative du sol.

Des critiques n'ont certes pas manqué. C'est ainsi que bien des milieux financiers ont développé une méfiance chronique vis-à-vis de tout projet d'investissement agricole nécessitant des immobilisations. La loi congolaise se posant en antithèse de la politique ivoirienne en la matière, a donné lieu à de petits investissements temporels et conduit à des attitudes de dissimulation des profits. S'ajoutant aux effets de la terreur politique provenant des mesures fréquentes de confiscation générale des biens, la loi Bakajika qui a redonné la terre à l'État congolais n'a pas permis de drainer l'investissement agricole. Des initiatives importantes furent observées, tout de même, sur le plan minier, notamment la SODIMICO et la SMTF au Katanga, la SODIMIKI au Kivu.

=====
Encore une fois, nous voyons qu'en matière foncière le pouvoir de concéder était loin des milieux coutumiers, aussi bien sous l'emprise de la loi Bakajika que sous l'emprise de l'ordonnance-loi du 20 juillet 1973.

IV. L'accès à la propriété foncière dans l'après Mobutu

En 2002, le Congo a entrepris une réforme de sa politique foncière. Celle-ci distingue les conditions particulières auxquelles doivent se soumettre les régimes perpétuels et celles qui régissent les régimes ordinaires ; elle pose des conditions particulières pour des concessions minières, ainsi distinguées des concessions forestières. Elle va plus loin en énumérant les types de taxes auxquelles sont assujettis les exploitants, ainsi que les outils de gestion du foncier.

Quant à ce qui est des instances habilitées à en assurer l'attribution aujourd'hui, notre frère Alphonse Ndjate, a dans son intervention, bien précisé les clauses constitutionnelles en la matière : «Je voudrais juste verser au débat ces quelques articles de notre Constitution pour nous édifier davantage sur ce sujet :

"Article 9

L'État exerce une souveraineté permanente notamment sur le sol, le sous-sol, les eaux et les forêts, sur les espaces aérien,

=====
fluvial, lacustre et maritime congolais ainsi que sur la mer territoriale congolaise et sur le plateau continental."

"Article 123

Sans préjudice des autres dispositions de la présente constitution, la loi détermine les principes fondamentaux concernant :

...

3. le régime foncier, minier, forestier et immobilier..».

Au regard de ce qui précède, je suis tenté de penser que si les normes congolaises en matière de gestion foncière sont encore loin d'être parfaites, elles progressent au moins. Le régime instauré par la Charte coloniale a représenté un progrès par rapport à la jungle léopoldien, la loi Bakajika a permis à l'État congolais de contrôler le processus de redistributions des propriétés abandonnées par les coloniaux fuyards, l'ordonnance de Mobutu en 1973 a révisé radicalement le régime foncier colonial ; la réforme du régime foncier congolais en 2002, est venue définir des règles spécifiques à chaque type de concession. À chaque étape, depuis la "signature" des traités dits "d'amitié" avec la couronne belge, les chefs traditionnels ont perdu toute compétence en matière d'attribution des concessions.

Lambert Opula. , Montréal, Québec, Canada.

=====

SUPPLEMENT "NOUVEAUX HORIZONS"

Honoré Ngbanda : « J'accuse la classe politique congolaise » Par Freddy mulumba kabuayi

Prophète de malheurs, oiseau de mauvais augure ou aigri ? Honoré Ngbanda, ancien Conseiller spécial de Maréchal Mobutu, chargé de la Sécurité, réfute tous ces qualificatifs. Ou ces accusations. Il affirme être tout simplement un analyste et un réaliste. Il refuse de faire la politique d'autruche pour le bien de son pays, comme il le dit lui-même. Dans une longue interview qu'il a accordée au Journal Le Potentiel, à Bruxelles, il n'évite aucune question. Il parle de sa candidature à la présidence de la République et de sa non participation aux élections. Il épingle en passant, parfois avec des mots durs, la Communauté internationale. Il s'attarde longuement sur le pouvoir en place avant de critiquer sévèrement la classe politique congolaise. Il ne se disculpe pas, reconnaissant d'une certaine façon sa part de responsabilité dans la gestion calamiteuse du pays. Enfin, dans cette première partie de l'interview, il est convaincu que les Eglises et sa plate-forme, l'Apareco, mènent un même combat.

Pourquoi ne vous êtes-vous pas présenté à l'élection présidentielle en RDC comme tout le monde s'y attendait?

=====
Un ministre belge vient de déclarer dans votre journal que les leaders congolais qui refusent de s'engager dans le processus électoral en cours en RDC, sont opposés au bonheur du peuple congolais. La prétention d'une telle déclaration n'a d'égale que la cécité politique de son auteur et son mépris à l'endroit de l'élite congolaise !

C'est depuis le début du processus que je dénonce le vice de procédure de ces élections, car dans l'Accord global et inclusif, l'organisation des élections dépendait de la réalisation des 5 préalables qui constituaient en fait le programme du mandat des deux années du gouvernement 1+4. Or, comme tout le monde le sait, aucun de ces 5 préalables n'a été réalisé pendant les deux premières années de la transition, ni durant la prolongation d'une année qui s'en est suivie après l'échéance du 30 juin 2005. Et malgré cet échec cuisant, le CIAT a imposé ces élections au peuple congolais dans les conditions que nous connaissons tous et cela, dans le seul but de profiter de ce cafouillage pour nous imposer leurs hommes, qui sont par-dessus le marché des étrangers.

Et lorsqu'ils ont déclenché ce processus électoral, nous n'avons cessé de dénoncer des nombreuses irrégularités qui ont émaillé toutes les étapes. Tenez, le recensement a été purement et simplement ignoré, tandis que l'identification qui constitue la base même du processus a été elle aussi éliminée du programme, alors qu'elle constitue l'étape fondamentale pour la

=====
solution de la crise identitaire que nous connaissons à l'Est du pays. L'opération d'enrôlement des électeurs faite à la sauvette a amplifié la crise en facilitant justement aux étrangers l'acquisition frauduleuse et massive de la nationalité congolaise. C'est comme si on transfusait à un séropositif du sang contaminé par le virus VIH sous prétexte de le soigner !

C'est tout ce que vous avez comme récrimination ?

Autre fait plus grave : suite au refus systématique de Joseph KABILA et Azarias RUBERWA de mettre sur pied une armée nationale congolaise telle que le recommandait l'Accord global et inclusif, la situation d'insécurité à l'Est de la RDC ne fait qu'empirer chaque jour. Et curieusement, les troupes européennes envoyées en RDC soit disant pour sécuriser les élections, se sont déployées plutôt à l'Ouest du pays au lieu de s'implanter à l'Est où les milices étrangères commanditées par Kigali et Kampala sèment la mort et chassent les Congolais dans les forêts, loin de leur terre natale, pour prendre leur place pendant le vote !

Enfin, j'ai produit des preuves sur le trafic de cartes d'électeurs, sur la manipulation des ordinateurs lors de l'enregistrement des résultats d'enrôlement, j'ai signalé des cas de fraude en provenance du Rwanda, avec l'arrestation à la frontière d'une Rwandaise en possession de kits trafiqués, j'ai publié

=====
dernièrement les documents secrets de l'Union Européenne dans lesquels M. Carlo De Filippi (Ndlr : Représentant permanent de l'Union européenne en RDC), expose sans fioriture les détails du plan macabre de la Communauté internationale autour de ces élections en faveur de Joseph KABILA. Quelles preuves de plus voulez-vous que je vous donne pour vous convaincre de la dangerosité du schéma dans lequel le CIAT mène tout le peuple congolais, comme une vache que le boucher amène à l'abattoir ?

Comment puis-je m'engager dans les élections alors que mon pays est sous occupation étrangère ? Comment puis-je accepter de m'engager dans la course à la présidence avec l'agresseur et l'occupant qui ont tué plus de 5 millions de mes compatriotes, et qui continuent de piller sadiquement les richesses de mon pays ? N'est-ce pas là une manière de reconnaître indirectement son identité douteuse et son statut usurpé ? N'est-ce pas là une meilleure manière de me faire son complice des crimes et du complot contre mon peuple ?

Je suis pour l'organisation des élections qui apporteront une véritable solution de paix, de démocratie et de stabilité pour mon pays et pour mon peuple. Par contre, je sais que le processus électoral en cours, quel qu'en soit le résultat, va mettre le feu aux poudres et empirer la situation de crise dans mon pays. En plus, accepter de concourir aux élections arrangées d'avance, c'est donner du crédit au complot qui vise à imposer des étrangers à la tête de notre pays. C'est une

=====

lourde responsabilité que je refuse de prendre devant l'histoire!
Car je sais que demain l'histoire me donnera raison.

ROLE NEFASTE DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE

Quelle est votre analyse de l'intervention de la Communauté internationale dans la situation politique en RDC ?

Vous n'avez qu'à vous référer aux deux notes officielles et confidentielles de M. Carlo DE FILIPPI, notes que j'ai rendues publiques pour faire comprendre aux Congolais le rôle nocif et machiavélique que joue aujourd'hui la Communauté internationale dans notre pays. J'ai plusieurs autres notes plus compromettantes sur le rôle de l'UE en RDC. Mais je ne suis pas là pour provoquer des scandales. Je ne fais pas non plus du voyourisme politique. Cependant, je continue à prévenir la classe politique congolaise sur le rôle néfaste de la Communauté Internationale dans notre pays..

Regardez bien autour de vous, dans tous les grands conflits planétaires, la Communauté internationale est impuissante parce que divisée en elle-même. Regardez le conflit du Moyen Orient, le sommet du G8 tenu dernièrement en Russie, la Communauté internationale a apparu très divisée et incapable d'arrêter la violence meurtrière au Liban. Regardez le dossier nucléaire de la Corée du Nord, le Conseil de sécurité des Nations unies est bloquée quant à la sanction à prendre contre l'entêtement des dirigeants politiques nord-coréens qui

=====
continuent de narguer l'ONU. Regardez le dossier nucléaire de l'Iran où Téhéran toise par-dessus l'épaule Washington incapable d'influer sur une décision contraignante au sein du Conseil de sécurité de l'ONU. Partout, la Communauté internationale est bloquée dans son mécanisme, sauf en RDC ! Les Congolais devraient se demander pourquoi cette particularité congolaise.

Un autre fait particulier mérite de retenir l'attention des Congolais : c'est pour la toute première fois depuis la fin de la Deuxième guerre mondiale que les troupes combattantes allemandes sortent pour une opération militaire de grande envergure en dehors de leur territoire national. Et comme par hasard, c'est la RDC qui est leur première destination ! Pourquoi ?

Nous ne devrions jamais perdre de vue le sacro-saint principe qui détermine le comportement des nations : tout le mécanisme de fonctionnement de la Communauté internationale est fondé essentiellement sur les rapports d'intérêts entre les puissances qui dirigent le monde d'aujourd'hui. Dans tous les conflits que j'ai cités ci-dessus, les intérêts de ces puissances sont en conflit permanent, et ce phénomène, loin de constituer un simple facteur de blocage, constitue un élément d'équilibre et de pondération dans la recherche des solutions. Mais malheureusement, en ce qui concerne la RDC, il y a une totale convergence d'intérêts entre

=====

presque toutes les puissances qui pèsent sur le fonctionnement des institutions internationales. Vous n'avez qu'à regarder les contrats léonins signés avec des firmes occidentales, des réseaux de pillages et leur ramification, pour comprendre ce que je vous explique ici. Autrement, comment pouvez-vous comprendre que les responsables de l'ONU qui détiennent la presque totalité des rapports accablants sur les pillages scandaleux de notre économie par les plus hauts responsables de nos institutions politiques, ainsi que les rapports des massacres et des génocides dont ils sont auteurs, comment comprendre que ces mêmes autorités soutiennent un schéma visant ouvertement à maintenir les mêmes hommes au pouvoir, avec des vœux pieux de les voir corriger leur gestion après les élections ?

Certaines personnes pensent que vous êtes en négociation pour rentrer au pays. Et c'est cela qui explique votre silence.

Décidément, les gens trouvent toujours à redire sur moi ! Certains estiment que je parle trop, tandis que d'autres prétendent que je me suis tu parce que le président Gbagbo m'a demandé d'arrêter mon combat à la suite de la mission de She Okitundu à Abidjan. Comme vous voyez, une chose est certaine : mon combat gêne beaucoup de gens ! Et comme je viens de vous le décrire, beaucoup de grands intérêts sont en jeu dans la crise congolaise. Je subis toutes sortes de

=====
pressions, ma vie est aujourd'hui sérieusement menacée : en plus de Kigali et de Kinshasa, certains lobbies financiers étrangers ont mis ma tête à prix. Je suis très conscient du danger que je cours chaque jour. Mais je crois en Dieu qui me protège, car il connaît la juste cause pour laquelle je me bats.

Les commentaires auxquels vous faites allusion proviennent des services spéciaux de l'ANR et des agents politiques du PPRD. Ces messieurs passent maintenant leur temps à élaborer toutes sortes de bobards pour démoraliser les combattants patriotes ainsi que le peuple congolais qui se réveille et qui s'engage de plus en plus dans ce combat patriotique. Sachez une chose : je ne peux pas négocier mon retour au pays avec qui que ce soit ! Et moins encore avec l'agresseur et l'occupant étranger ! Ils ont choisi de bloquer illégalement toutes mes résidences pour empêcher mon retour au pays, parce qu'ils savent très bien que je n'irai jamais résider dans un hôtel de Kinshasa. Mais le jour arrive où les hommes qui occupent par la force mes résidences sortiront d'eux-mêmes, et précipitamment !

Si je devais négocier mon retour au pays, je l'aurais déjà fait avec les émissaires de Laurent Désiré Kabila depuis 1999. Non, ceux qui pensent cela, sont malheureusement ceux qui réfléchissent en fonction de leurs propres intérêts égoïstes. Je ne cherche ni poste, ni argent, ni honneur. Je me bats uniquement pour la souveraineté, l'unité, la stabilité et le

=====
développement de mon pays. C'est tout. Et ces objectifs-là sont, malheureusement pour eux, incorruptibles !

Pillage scandaleux des richesses congolaises

Quelle est votre opinion au sujet des contrats léonins signés par le pouvoir en place avec les sociétés minières étrangères ?

Vous venez de toucher à la clé du mystère du soutien inconditionnel des lobbies financiers internationaux à Joseph Kabila! Cet homme a découvert le tendon d'Achille des grandes puissances occidentales : leurs intérêts matériels ! Et il y a concentré toute sa stratégie et il a réussi c'est vous dire rassembler tous les vautours autour d'une grand'messe de partage du butin RDC.

J'aime parler avec des preuves à l'appui. Si je vous dis que le soutien aveugle de la Communauté Internationale à Joseph Kabila tient au partage du butin du pillage organisé en RDC, ce que je détiens des éléments probants.

Le cadre de cette interview ne m'offre pas assez d'opportunité pour exposer ce volumineux dossier que nous entendons débiller pendant une longue période, à cause de son importance, de sa complexité et de son important volume. Cependant, je voudrais me contenter de donner ici des indications au peuple congolais, en attendant les détails du dossier.

=====
Parlons d'abord de la Gécamines qui représente 30% de réserves mondiales de cobalt, et 10 % de réserves mondiales de cuivre. Selon le rapport accablant de l'ancien Pdg de la Gécamines d'origine belge, M. Crem, presque toutes les réserves minières de l'Etat dont l'évaluation (avec un cours de cuivre de 8300 USD/Tonne) est chiffrée à 300 milliards de dollars américains sont totalement bradées sans aucun profit pour l'Etat et le peuple congolais. En effet, l'on a précipité le morcellement de la Gécamines malgré les cris d'alarmes d'expert, dont le rapport parlementaire Lutundula constitue un exemple probant. L'opération de la mise à mort de la Gécamines commencée par Laurent-Désiré Kabila en offrant les plus beaux morceaux du butin au Zimbabwe pour « services militaires rendus », cette opération fut héritée et bien achevée par son successeur Joseph Kabila. Ce dernier a distribué des dizaines de mines du groupe public à des firmes étrangères dont particulièrement Global Entreprises Corporate et la firme belge Kinross-Forest qui financent par ailleurs la campagne du PPRD. Ces deux sociétés ont conclu des contrats mirobolants sur Gécamines-Kolwezi en violation flagrante des recommandations des experts de la Banque Mondiale et de la Commission Lutundula. Je ne peux clore ce volet sans signaler qu'en ce jour, 29 sociétés nébuleuses, nées de la joint-venture entre la Gécamines et la société française SOFRECO se partagent les dépouilles du géant économique congolais !

=====
Parlons maintenant de Tenke-Fungurume. Selon les experts, c'est la plus importante réserve au monde avec ses 7 millions de tonnes de cuivre de réserves prouvées, et ses 1,5 million de tonnes de cobalt de réserves prouvées. Ce qui lui donne un potentiel valorisé à 90 milliards de dollars américains, soit 50 années de budget actuel de la RDC. Or le gouvernement de Joseph Kabila a cédé 83% de droits miniers de ce trésor national à PHELS DODGE contre une remise de..., tenez-vous bien, 15 millions de dollars !

Y a-t-il encore d'autres faits ?

Quant à la MIBA, à l'instar de la Gécamines, elle n'a pas échappé aux griffes des vautours. Je possède plusieurs documents accablants sur le pillage de ce patrimoine d'Etat. Mais je vais me limiter aujourd'hui à vous signaler seulement trois contrats léonins que Joseph Kabila a fait signer par son homme de main Gustave Luabeya Tshikala avec ses différents « partenaires » occidentaux et africains, qui sont obligés de le soutenir politiquement, pour protéger les intérêts communs acquis.

Primo, il y a d'abord le protocole d'accord signé le 6 septembre 2005 entre la MIBA et le géant sud africain du diamant, DE BEERS, représenté pour la circonstance par M. William Frederick MCKECHNIE. Ce protocole stipule au point 5 à la page

=====

9 : « La MIBA nomme par le présent document DE BEERS en tant qu'opérateur exclusif de la MIBA en vue de diriger et de mener des travaux de recherche minière relatifs à des diamants au sein des zones des projets. Ladite nomination entrera en vigueur jusqu'à ce que tous les droits et titres de la MIBA sélectionnés par DE BEERS à cet effet aient été cédés à la Nouvelle Société ». Comme vous pouvez le constatez, c'est DE BEERS, et non plus la MIBA, qui aura l'exclusivité des recherches de diamants sur notre sous sol, avec tout ce que cela comporte comme conséquences sur les intérêts de l'Etat congolais! Et le résultat de ces recherches ne sera connu de l'Etat congolais que selon le bon vouloir de DE BEERS, le droit de regard de la MIBA étant plutôt nul, tel que le stipulent les points 8.1.1 et 8.1.2 de cet accord : « La MIBA souhaite que des membres de son personnel soient effectivement associés aux opérations que DE BEERS, en sa qualité d'opérateur, entreprendra au sein des zones de projets. DE BEERS consent à coopérer avec la MIBA à cet égard à condition que des personnes proposées par la MIBA dans le cadre d'un détachement auprès de DE BEERS remplissent les conditions pour ledit détachement... ». Ces deux extraits du protocole d'accord vous donnent l'idée de ce qu'est devenu l'Etat congolais aujourd'hui, pour autant qu'on puisse encore parler d'Etat. Au point 10.6 du document, la MIBA cède, dans le cadre de la nouvelle société créée en joint-venture, 51% de parts à DE BEERS et ne conserve que la part minoritaire de 49% !

=====
Secundo : il y a ensuite le protocole d'accord signé en septembre 2005 entre la MIBA et DGI MINING LTD enregistrée au n°649877, British Virgin Islands, ayant son siège social sis Palm Grove House, P.O. BOX 438, Road Town, Tortola, représenté par Mr. GERTLER. Dans ce contrat, la MIBA cède 50% de sa part à son partenaire dans le cadre d'une autre Nouvelle Société qu'elle crée avec lui.

Tertio : il y a enfin le protocole d'accord signé en septembre 2005 entre la MIBA et la firme russe NIZHNELENSKOYE, représentée par Mr. Vladimir KICHKIN, et une autre firme russo-canadienne I&L CANADA LTD avec siège à Antibes Drive, APT 1704 North York, ONTARIO M2R3N8, représentée par M. Leonid KHALFINE. Et comme d'habitude, la MIBA cède dans le cadre d'une énième nouvelle société créée, 50% de sa part à ses partenaires russes.

Comme vous pouvez donc le constater aisément, Joseph Kabila a réussi à satisfaire les vautours de tous les camps d'intérêts en les associant au festin de la répartition du butin. Comment les bénéficiaires d'une telle manne peuvent-ils donc prendre le risque de perdre un si précieux allié et partenaire à la tête de la RDC ?

Il est donc clair que les intérêts économiques étrangers liés à l'exploitation des ressources minières justifient le choix de

=====

la Communauté internationale du maintien du statu quo politique en RDC en faveur de Joseph Kabila, de manière à ne pas altérer les équilibres construits ces dernières années à travers les concessions minières. L'arrivée des troupes allemandes en RDC constitue le dernier maillon manquant de la chaîne pour boucler la ceinture. Tout le monde est à table, le repas peut donc être servi ! C'est à l'élite congolaise de comprendre où se situe maintenant sa responsabilité.

La liste des crimes économiques est longue. Je dispose des dossiers encore plus graves sur le trafic au sommet de l'Etat des matières stratégiques pour la sécurité internationale! Mais avec le bouclier des complices qui s'est constitué autour de Joseph Kabila pour étouffer toutes les révélations des scandales et des crimes contre la RDC et le peuple congolais, je suis obligé de prendre des précautions pour que ces dossiers extrêmement sensibles parviennent à remuer les bonnes consciences dans le monde, parce qu'il y en a encore, afin de nous aider à empêcher ce processus de mise à mort de l'Etat congolais. Dans l'entre-temps, nous procéderons méthodiquement à la divulgation des autres crimes économiques commis par le pouvoir en place, pour que cette fois, l'indifférence et la léthargie de la classe politique congolaise soient ébranlées!

Liban et RDC : mêmes similitudes

=====

Quelle est votre analyse prospective après les élections et votre préoccupation pour la stabilité du pays ?

Si ces élections que nous impose la Communauté internationale avaient jamais lieu, elles ne résoudreont cependant aucun problème de la crise congolaise actuelle. Bien au contraire, elles nous conduiront vers une implosion certaine. Et ceci pour deux raisons majeures. Primo. Le mensonge. Depuis le début de ce processus, la Communauté internationale ne cesse de mentir au peuple congolais en lui faisant croire que les élections mettraient instantanément fin à toutes ses misères ainsi qu'au conflit identitaire et à la velléité d'annexion d'une partie de la RDC par ses voisins de l'Est. Or, vous savez très bien que rien de tout cela n'arrivera. Et lorsque le peuple se rendra compte de la supercherie... imaginez vous-même la suite. Secundo, la séduction politique. La Communauté internationale a fait croire au peuple congolais que les élections lui permettront de se choisir, pour la première fois, ses dirigeants politiques de son choix. Quel tableau séduisant pour un peuple privé de sa liberté fondamentale depuis près d'un demi-siècle ! Cependant, vous savez comme moi qu'une grosse machine extérieure a mis en place une fraude électorale à grande échelle pour faire passer Joseph Kabila dès le premier tour des élections, parce qu'il n'aurait aucune chance de fraude si jamais il devait s'engager pour le deuxième tour. Et pour preuve, comme ce fut le cas au référendum où aucune disposition procédurale n'avait prévu le

=====
rejet du projet référendaire, dans le calendrier électoral en cours, aucune date n'a été prévue non plus pour le deuxième tour de l'élection présidentielle. La similitude ne vous frappe-t-elle pas ? Attendez donc de voir la suite du feuilleton !

C'est cela votre thèse ?

Quel qu'en soit le résultat donc, ces élections vont nous conduire vers des tensions plus graves et incontrôlables. La promesse d'argent à déverser au Congo et la présence des troupes européennes n'y changeront malheureusement rien ! J'entends des voix se lever pour me taxer de prophète de malheurs ou d'oiseau de mauvais augure. Il n'en est rien. Il s'agit d'une simple analyse prospective et réaliste de la situation. Je ne peux pas faire la politique de l'autruche comme les représentants des pays membres du CIAT. Ils font la même analyse que moi, mais ils tirent une conclusion différente.

Rappelez-vous que le rapport de M. Carlo de FILIPPI dit clairement que les élections en cours ne résoudront pas la crise congolaise. Mais au lieu de s'arrêter et de poser les préalables afin que ces élections apportent la solution à la crise, les membres du CIAT préfèrent plonger leurs têtes dans le sable pour ne pas voir la réalité, et organiser les élections vaille que vaille pour justifier les fonds investis.

=====

Pour illustrer la thèse que je développe au sujet des conséquences du processus en cours sur la stabilité de la RDC, je voudrais inviter instamment la classe politique congolaise à bien observer ce qui se passe actuellement au Liban. Il y a vingt ans, la Communauté internationale avait commis la même erreur qu'elle est en train de répéter aujourd'hui en RDC. Il y a 20 ans, la Communauté internationale avait prétendu avoir résolu le problème de la crise libanaise. Et pourtant, elle avait occulté le problème fondamental de la souveraineté du Liban sur son territoire national. Elle avait fait semblant d'ignorer la réalité et avait ainsi laissé le Liban sous l'occupation syrienne qui, elle, a continué de manipuler les milices des Hezbollah pour les intérêts propres à la Syrie. Et parce que le Liban n'a jamais disposé d'une armée nationale capable de contrôler l'étendue du territoire national, le peuple libanais vient d'être rattrapé 20 ans après, par son histoire! Le Liban est revenu à la case départ ! Et 20 ans après, la Communauté internationale, par la voix des chefs d'Etat du sommet de G8, vient enfin de reconnaître que la paix au Liban devra passer par le recouvrement de sa souveraineté ! Et pour y parvenir, le Liban devra disposer d'une armée nationale capable de mettre fin aux activités de toutes milices qui reçoivent leurs ordres de l'étranger. Vingt ans d'efforts de reconstruction du pays anéantis en 48 heures ! Quel gâchis ! Je souhaite vivement que ce tableau du Liban puisse inspirer les représentants du CIAT en RDC., pour éviter que nous revenions à la case départ après

=====

des années d'hypocrisie et de mensonge. Le peuple congolais est réellement à bout de souffrance, nous devons donc éviter de lui donner des calmants et des somnifères, nous devons plutôt crever l'abcès une fois pour toutes afin qu'il jouisse du repos après la douleur de l'opération.

LA RISEE DE TOUTE L'AFRIQUE

Quelle est votre analyse sur la classe politique congolaise ?

La classe politique congolaise est aujourd'hui la risée de toute l'Afrique. Je voyage beaucoup, et je peux vous dire que personne en Afrique ne comprend ce qui se passe dans notre pays. Certains intellectuels africains sont même violents et méprisants vis-à-vis de notre classe politique qu'ils jugent responsable de la destruction de l'espoir de toute l'Afrique. Et je les comprends parfaitement !

Je fais moi-même partie de cette classe politique congolaise et je ne m'estime pas du tout meilleur que les autres. J'ai beaucoup de défauts et peu de qualités. Mais j'estime que la classe politique congolaise a déçu le peuple congolais et africain à cause de sa versatilité, de son inconscience, de son insouciance, de sa paresse intellectuelle et de sa corruptibilité.

Nous avons en RDC de grands intellectuels dans tous les domaines. Mais comment expliquer que cette élite congolaise se laisse corrompre, avec l'argent de son propre pays, par des

=====
étrangers moins compétents et sans expérience ? Comment comprendre que cette élite se fasse corrompre par ses agresseurs pour leur faciliter la réalisation de leur plan d'annexion et d'exploitation de son pays ? Comment expliquer la léthargie intellectuelle de cette élite face à toutes les révélations qui lui sont faites ? Permettez-moi de vous rappeler quelques cas: à travers les notes secrètes de M. Carlo DE FILIPPI, j'ai stigmatisé le projet de débauchage de certains leaders politiques par Joseph Kabila ; quelques jours après, les leaders congolais cités dans le document se font quand même débaucher, mais la classe politique est restée muette ! Dans le même document, le diplomate européen a prédit la stratégie de Joseph Kabila de multiplier les candidatures de complaisance pour justifier la mascarade électorale et son élection au premier tour. Quelques jours après, des candidatures de complaisance sont déposées par des leaders congolais grâce à l'argent - caution de Joseph Kabila ; et ensuite, une longue liste de personnages congolais apparaît dans une alliance avec ce que d'aucuns appellent la « majorité présidentielle », comme si le président actuel était issu d'une élection démocratique. Car ailleurs, quand on parle de la « majorité présidentielle », comme ici en France, on se réfère plutôt à la majorité issue de dernières élections présidentielles!

Vous êtes très dur à l'endroit de la classe politique congolaise...

=====

L'élite congolaise porte aujourd'hui la pleine responsabilité de l'enlisement de la crise en RDC. Des hommes politiques aux hommes d'affaires, des professeurs aux étudiants et aux élèves, des autorités religieuses aux fidèles des églises, des officiers généraux et supérieurs de l'armée aux soldats, des parents aux enfants..., nous portons tous, à des degrés divers certes, la responsabilité de la descente en enfer de notre mère patrie.

Il y a une autre chose aberrante que j'ai descellé dans le comportement de l'élite congolaise : c'est la peur des critiques. Cette peur engendre chez l'élite congolaise une série d'autres comportements caractériels que sont la versatilité et son corollaire le suivisme. J'ai souvent entendu de la part des leaders congolais des réflexions du genre : « tu risques de nager contre le courant » ! Qui a dit que l'on doit toujours nager dans le sens du courant ? Et si le courant allait vers les cataractes alors... ? J'ai toujours estimé que le rôle principal d'un leader n'est pas celui de suivre l'opinion du peuple, mais plutôt de montrer au peuple la bonne direction à suivre, quitte à se faire critiquer voir même rejeté par lui, pour un moment. Car le leader est celui qui est censé voir ce que le peuple ne voit pas, sinon il ne peut pas être leader. Sa récompense vient avec le temps car le peuple finira par découvrir que la vérité était du côté du leader. Et c'est cela qui tisse, à travers le temps, un lien de confiance entre le peuple et son élite dirigeante.

=====

J'invite donc humblement toute la classe politique congolaise, toute tendance confondue, à une certaine élévation et à un dépassement de soi. Nous ne construirons jamais ce beau pays si chacun de nous continue à regarder son nombril comme étant le centre du monde. Nous devons nous sublimer pour accéder au niveau indispensable de la communauté d'intérêt, au niveau où chaque élite devrait mourir afin que de nos cendres communes jaillisse le fondement d'une nation puissante et prospère au cœur de l'Afrique.

PROPOS RECUEILLIS PAR FREDDY MULUMBA K. ENVOYE
SPECIAL A PARIS

**Le pedigree du plus célèbre immigré clandestin de la
RDCongo, Joseph Kabila**

Je suis le Major Eric Lenge de la GSSP, ancien garde corps de Joseph Kabila, je fus le seul Congolais parmi les 50 Zimbabwéens qui composaient sa première ceinture de sécurité rapprochée et membre de l'Unité Delta chargée des missions secrètes pour le compte de personnel de Joseph Kabila.

Je suis en exile suite au deuxième faux coups d'état du 11 juin 2004 monté de toute pièce par Joseph Kabila lui-même avec l'aide de son homme à tout faire Monsieur Katumba Mwanke

=====
celui qui est cité dans tous les dossiers de corruption et de détournement d'argent du contribuable Congolais. Allez sur google et chercher les documents sur le Rapport Lutundula, ONG NIZA(L'Etat contre le peuple), panel d'experts de l'ONU, Banque Mondiale, FMI. Vous allez voir que le nom de l'actuel bras droit de Joseph Kabila est cité clairement dans tous ces rapports d'enquête.

Les Congolais avaient des doutes quand j'avais fait des révélations sur Joseph Kabila, sur son appartenance à la religion Musulmane, le fait qu'il soit toujours marié avec Mme Luttegarde Kigeri et qu'ils ont un enfant de 11 ans à Kigali,.....Et, vous avez eu la preuve de la véracité de mes révélations, le mariage de Joseph Kabila a été reporté à trois reprises, sans alibi valable. Le monstre de Joseph Kabila a même fait assassiner la pauvre épouse du chef de sa maison civile afin de justifier le dernier report de son mariage pour cause de deuil; Résultat, il n'y avait aucun Chef d'Etat Etranger à son mariage bidon.

J'ai décidé une fois de plus de rompre mon silence pour faire la démonstration que Joseph Kabila est vraiment un imposteur d'origine rwandaise, c'est le plus célèbre immigré clandestin de la RDCongo.

Les Congolais doivent avoir à l'esprit le faux curriculum vitae de Mobutu imaginé par les services secrets belges et américains,

=====

un simple secrétaire que les occidentaux ont présenté comme journaliste et vaillant soldat. Ses origines douteuses n'ont été découvertes que 32 ans après; En effet, la différence d'âge n'est que de 8 ans entre Mobutu et sa mère Maman Yemo, il a même tué un léopard à l'âge de 12 ans...Bref, une vraie fable ridicule.

Voici, quelques années plus tard, les mêmes occidentaux veulent nous servir les mêmes mensonges avec Hyppolite Kanambe alias Joseph Kabila. Tout est faux en lui: Nom, prénom, date et lieu de naissance, père, mère, frères et sœurs, diplômes, état civil....

Grâce à la photo truquée de Joseph Kabila garde du corps de Kagame, diffusée sur Internet par les services de presse de Joseph Kabila afin de discréditer la vraie photo, celle qui n'a jamais été démentie depuis 3 ans. Le peuple congolais est actuellement outillé pour examiner les photos qui circulent sur Internet. Le peuple congolais sait examiner une photo en comparant les projections d'ombre et de lumière de chaque objet sur une photo, la superposition d'objets; Le peuple sait examiner la forme du visage, du nez, des oreilles et des yeux(La forme du crâne, du nez, des yeux et des oreilles ne change pas tout au long de vie sauf en cas d'accident ou de chirurgie esthétique); L'importance du contour du visage,

=====
présence ou absence des lignes droites sur un corps humain ou
d'un objet....

Merci beaucoup Messieurs de la presse au service de l'imposteur Joseph Kabila pour le travail que vous avez fourni en démontrant de manière académique que votre propre photo trafiquée montrant votre patron comme garde du corps de Paul Kagame, est un faux. Le peuple congolais n'a plus rien à envier à l'inspecteur Derrick.

Je vais demander au peuple congolais de bien examiner toute les photos ci-après en ayant à l'esprit toutes les notions rappelées ci-haut:

Ci-bas la vraie photo de Joseph Kabila garde du corps de Paul Kagame;

Quand j'avais vu cette photo pour la première fois, j'avais compris pourquoi Joseph Kabila m'avait lui-même donné les notions essentielles pour être un bon garde du corps!!! J'ai appris le métier de garde du corps chez Joseph Kabila, mon professeur et patron.

=====
Cette photo authentique fut balancée sur Internet depuis trois ans par un sujet Rwandais non-identifié. Malgré les efforts des services d'espionnage et de contre - espionnage de Joseph Kabila, cette photo circule toujours, d'où il fallait introduire une photo bidon très grossièrement trafiquée pour brouiller les pistes. Un vrai calcul génial, mais à double tranchant.

Ci-bas la photo grossièrement truquée par les services de Joseph Kabila lui-même .

La suite de ma démonstration de l'imposture de Joseph Kabila est sous forme de question au choix multiple. Notez bien que toutes ces photos sont disponibles sur le site officiel de Joseph Kabila <http://www.presidentrdc.cd/>

Question 1.

Ci-bas, Mlle Jaynet Kanambe alias Jaynet Kabila la jumelle de Joseph Kabila

Photo n° 1: Photo n° 2(Gros plan de profil)



A - La morphologie de cette demoiselle est celle d'une :

1. Bantoue 2. Nilotique 3. Pygmée 4.Soudanaise 5.
Arabe

B - De quelle ethnie appartient probablement cette demoiselle?:

- 1- Luba 2- Hutu 3-Tusti 4- Ngwandi 5-
Lunda

Question 2.

=====
La femme sur les deux photos ci-bas, c'est la fameuse Maman Sifa, une Congolaise du Maniema de religion Musulmane comme Laurent Désiré Kabila, l'une de ses multiples femmes illégitimes. Elle se présente aujourd'hui comme étant l'épouse légale de LD Kabila profitant du décès de celui-ci; Et, pourtant, la seule femme avec laquelle Laurent Désiré Kabila s'affichait en public fut la célèbre artiste musicienne Tshala Mwana. Bizarrement Maman Sifa possède une milice de plus de 3.000 hommes pour se protéger contre son présumé fils biologique Joseph Kabila!

Regardez bien la forme de des oreilles de Maman Sifa, la forme de sa tête, la forme de ses lèvres et surtout la forme se son nez(Son nez est plat et très court, les ailes du nez sont larges). Son visage ne ressemble pas du tout à Joseph Kabila, ni à sa sœur jumelle Jaynet Kabila.

=====

Photo n° 3

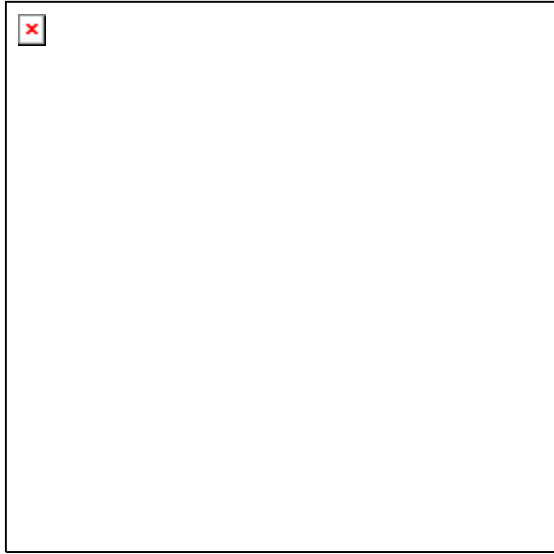
Photo n° 4

Photo n° 5. Ci-bas la photo de Laurent Désiré Kabila en compagnie d'une femme X, présentée comme étant Maman Sifa, visiblement une de ses nombreuses femmes illégitimes, habillée en pagne africain probablement dans le maquis à Fizi dans les années 60.

Regardez bien la forme du visage de cette dame en pagne africain, son nez est allongé et les ailes du nez sont très courtes, ses oreilles sont décollées. Elle a une poitrine avec des seins bien dessinés; Vous remarquerez avec moi la ressemblance époustouflante avec Joseph Kabila.

Photo n°5

=====



Rappel:

Examinez bien la forme des ailes du nez de ces deux dames.

Examinez bien l'aplatissement du nez de la Maman Sifa.

Examinez bien la longueur de nez des deux dames.

A- Pensez-vous que cette dame habillée en pagne est la même personne que celle qui est sur les deux premières photos?

1-Oui

2-Non

=====

B- Pensez-vous que cette dame en page sur la photo n° 5 est la vraie mère biologique de Joseph Kabila?

1-Oui

2-Non

Question 3.

Photo n° 6. Cet homme se présente aujourd'hui comme étant le fils biologique de LD Kabila et de la Maman Sifa. Avant de répondre à cette question je vous prie d'aller chercher sur google la bande sonore du dernier discours de Joseph Kabila à l'ONU le 22 septembre 2004, vous allez entendre distinctement le vrai accent Kinyarwandais de Joseph Kabila; Il dit:.. pays des Grands "Racs"... à la place de Grands Lacs.



A- La morphologie de cet homme est celle d'un:

1. Bantou 2. Soudanais 3. Nilotique 3. Pygmée 4. Arabe

=====

B- Quelle est l'ethnie probable de cet homme?

- 1.Kongo 2. Yaka 3.Tussi 4. Hutu 5. Ngwandi

Question 4

A - Ne pensez-vous pas que sur la photo n° 5 la tête de Joseph Kabila a été greffée sur le corps d'une des multiples compagnes de LD Kabila?

1. Oui
2. Non

B- Si la réponse est NON et que la femme en pagne africain ne soit pas Maman Sifa, pensez-vous qu'elle soit la vraie mère biologique de Joseph Kabila et de sa soeur Jumelle?

- 1-Oui
2-Non

Question 5

Trouvez-vous la moindre ressemblance entre Joseph Kabila et Laurent Désiré Kabila?

1. Oui
2. Non

Question 6

Trouvez-vous la moindre ressemblance entre la jumelle de Joseph Kabila et Maman Sifa

1. Oui

=====
2. Non

Question 7

Photo n° 7. Ci-bas la photo de Joseph Kabila(Flèche blanche) à votre gauche, l'âge probable de ce jeune garçon est d'environ 5 à 6 ans; Et, à l'autre extrémité de la photo, sa soeur jumelle Jaynet Kabila. Entre les deux jumeaux, nous voyons trois enfants présentés comme étant ceux d'un ami de Laurent Désiré Kabila en Tanzanie, selon la presse présidentielle.

Remarquez bien la différence de taille entre Joseph Kabila et sa soeur jumelle, les jambes de Joseph Kabila ne touchent pas le sol, tandis que celles de Jaynet Kabila sont bien posées sur le sol. La différence de taille entre les deux est probablement d'une ou de deux têtes, soit environ 25 Centimètre en moyenne. Jaynet Kabila semble plus âgée que son frère Joseph Kabila. Admettons que cette différence soit normale chez les jumeaux.

Photo n° 7

Photo n° 8. Ci-bas: Les enfants biologiques et adoptifs de Laurent Désiré Kabila, selon la presse officielle. De gauche à droite:1. Umaneo Josephine Kabila 2. Cecile Mafika Kabila 3.Zoe Kabila 4. Maman Sifa Mahanya 5. Fifi Kabila 6. Selemani Kanambe 7. Joseph Kabila Kabange 8. Jaynet Kabila Kyungu 9. Anina 10. Tetia.

=====

Remarquez bien sur la photo ci-bas la différence de taille entre Joseph Kabila(N° 7) et sa sœur Jumelle Jaynet Kabila(N° 8); Joseph Kabila paraît plus grand d'environ 5 centimètres par rapport à Jaynet Kabila. L'âge probable de Joseph Kabila et de Jaynet sur cette photo est d'environ 9 à 10 ans.

Photo n° 8



Trouvez-vous la moindre ressemblance entre la femme sur la photo n° 8 celle qui porte un enfant et la femme en pagne africaine sur la photo n° 5 ?

=====

1-Oui

2-Non

Question n° 8

Pensez-vous que Maman Sifa a reçu de l'argent pour se présenter comme étant la mère biologique de Joseph Kabila?

1-Oui

2-Non

Question n° 9

Le fait que Maman Sifa entretienne sa propre milice de plus de 3.000 hommes pour se protéger de son supposé fils biologique, ne constitue t-il pas un casus belli?

1-Oui

2-Non

Question 10.

Que pensez-vous du fait que LD Kabila et Maman Sifa soient tous les deux Musulmans et que Joseph Kabila ait produit une carte de baptême protestant.

1. Les Parents Musulmans peuvent baptiser leurs enfants chez les Protestants.

2. Les parents Musulmans ont l'obligation d'enseigner l'islam à leurs enfants.

3. Joseph Kabila a produit un faux certificat de baptême.

=====

Question 11.

Que pensez- vous du fait que Joseph Kabila ait signé un décret présidentiel acceptant sa propre demande de démission de l'armée un an après qu'il ait envoyé la dite demande à lui-même, sans passer par le conseil des ministres, ni par le Haut conseil de la défense.

1. Ce décret est illégal, la RDCongo n'est pas une Monarchie.
2. Une auto-acceptation de sa propre demande de démission est une vraie désertion.
3. La dictature est en marche.
3. Toutes les réponses sont bonnes.

Question 12.

Que pensez-vous du fait que déjà vers la fin novembre 2000, Joseph Kabila racontait à son entourage lors des soirées bien arrosées à Lubumbashi qu'il était capable de tuer son père pour sauver le pays?

1. Il était au courant des préparatifs de l'assassinat de LD Kabila.
2. Dans la culture africaine un enfant peut dire tout haut qu'il peut tuer son propre père.
3. Un enfant peut devenir un grand ami des vrais assassins de son propre père.

Question 13.

=====
Le nom de Katumba Mwanke le bras droit et le véritable numéro deux du régime Kabiliste apparaît quasi dans tous les rapports(Lutundula, NIZA, Panel d'experts de l'ONU, Banque Mondiale, FMI...) sur les crimes financiers commis depuis que Joseph Kabila est au pouvoir.

1. Ce Monsieur opère pour son propre compte.
2. Ce Monsieur opère pour le compte de son patron.
3. Joseph Kabila n'est pas au courant de tous ces rapports.

Question 14.

Qui fut le chef militaire des troupes rebelles de l'AFDL qui ont massacrées 35.000 civils à Mbandaka et près de 200.000 réfugiés Hutus Rwandais à l'Est de la RD Congo en 1996-1998, ces crimes ont été qualifiés de crimes de guerre et de génocide par tous les Rapports (Emma Bonino, Roberto Garreton, Christopher Harland, Aldo Adjelo, Carla Delponte) de l'ONU et de l'Union européenne.

1. Etienne Tshisekedi
2. Joseph Kabila
3. Jean-Pierre Bemba
4. OLenga Nkoy
5. Honoré Ngbanda

Question 15.

Les Rwandais furent brûlés vifs à Kinshasa et à Lubumbashi en 1998-1999 à cause d'une personnalité politique faux grand ami

=====
et traître de Laurent Désiré Kabila et actuel Tonton du petit Joseph, il avait donné l'ordre d'éradiquer avec méthode " la Vermine" Rwandophone du Congo:

1. Olenga Nkoy
2. Etienne Tshisekedi
3. Yerodia Abdoulayi Ndongbasi, Vice-Président et membre du PPRD parti de J. Kabila
4. Antoine Gizenga
5. Diomi Ndongala

Question16.

Nous savons que le journaliste d'investigation Franck Ngyke était au bout de son travail d'enquête sur le parcours criminel des troupes de l'AFDL commandées par Joseph Kabila, il avait aussi des preuves du fameux dont de Joseph Kabila aux enseignants Tanzaniens pendant qu'en RDCongo les enseignants étaient en grève. Nous savons aussi que le Journaliste Bapwa Mwamba fut assassiné à cause de son dernier article très critique sur Joseph Kabila et l'Abbé MaluMalu président de la commission électorale de la RDCongo.

Qui est-le probablement commanditaire ces assassinats politiques ?

1. Olenga Nkoy
2. Etienne Tshisekedi
3. Honoré Ngbanda

=====

4. Kutino

5. Joseph Kabila

Question 17.

Photo n° 8, Ci-bas on voit le Vice-Premier Ministre et Ministre Fédéral belge des Finances

Monsieur Didier Reynders Président MR parti de Louis Michel, entrain d'offrir un grand cadeau au chouchou de la maffia internationale l'imposteur Joseph Kabila le 04 juin 2006 le jour de son anniversaire à Lubumbashi, et cette date était prévue pour enterrer sa vie de jeune garçon!

Photo n° 9 Ci-bas, après déballage de ce grand colis, voici le contenu du cadeau qui se précipite pour embrasser langoureusement Joseph Kabila probablement sur la bouche!

Le "cadeau" qui s'apprête à embrasser Joseph Kabila est:

1. Mlle Olive Lembe.
2. Mme Gisèle Madaila la Secrétaire d'Etat belge d'origine congolaise.
3. Mlle Abije Ngaba.

Question 18.

Dans ma lettre ouverte j'avais affirmé que Joseph Kabila a six copines chacune avec un enfant rien qu'à Kinshasa. Nous

=====
savons que Joseph Kabila a délaissé la nièce de son Ministre de l'Intérieur Théophile Mbemba pour épouser Olive Lembe. Il nous revient de Libre-Ville que Joseph Kabila avait déjà pré doté une nièce d'Omar Bongo le Président gabonais.

La raison principale de son mariage avec Olive Lembe est:

1. La recherche frénétique des liens de sang avec le Congo.
2. Une opération marketing avant les élections.
3. Faire oublier ses origines Rwandaises.
4. Toutes les réponses son bonnes.

Question 19.

Parmi les personnalités politiques ci-bas: Qui a bénéficié directement de l'assassinat de Laurent Désiré Kabila?

1. Etienne Tshisekedi
2. Olenga Nkoy
3. Joseph Kabila
4. Jean-Pierre Bemba
5. Eugène Diomi Ndongala

Question 20.

Dans ma lettre ouverte, j'ai révélé que Joseph Kabila a commandé près de 200 litres d'acide afin de dissoudre probablement le corps de son défunt père adoptif Laurent Désiré Kabila, pour éviter un test ADN, seul examen diagnostic légal de paternité biologique.

1. Cette hypothèse est probable.

=====
2. Joseph Kabila est un fabricant de savon lessive, "le coq" et de sabuni ya makwanza.

3. Joseph Kabila fait des expériences chimiques dans la cave du Palais de la Nation.

Fin du test

Si vous avez correctement répondu à cette série de questions, vous allez conclure avec moi que Joseph Kabila est vraiment un imposteur Rwandais.

Le peuple Congolais doit tout faire pour mettre un terme à cette honte et à cette abomination qui nous est imposée par la mafia occidentale.

Je reviens de la Cour Pénale Internationale (CPI), où j'ai été entendu par le Procureur Luis Moreno Ocampo et je peux vous garantir que les jours de liberté de Joseph Kabila sont comptés. Les experts du procureur de la CPI m'ont aidé dans l'analyse des photos de famille de Joseph Kabila. Ces experts m'ont conseillé d'aller voir un expert physionomiste qui travaille en privé pour avoir une preuve officielle de la supercherie de Joseph Kabila.

L'un des experts de la CPI m'a recommandé le Cabinet de Monsieur Philippe Wolf qui est un grand expert français en la matière et l'un des meilleurs en d'Europe, il travail pour le

=====

gouvernement français, mais aussi en privé, malheureusement ses honoraires dépassent largement mon budget; C'est pourquoi je demande aux Congolais de la diaspora de réunir les moyens nécessaires pour déposer toutes les photos officielles de Joseph Kabila et de sa famille chez un expert reconnu pour analyse et certification de l'imposture. La survie de notre nation en dépend.

Un ami Lieutenant de la garde présidentielle de Joseph Kabila GSSP qui vit depuis une semaine en exil, m'a fait une révélation monstrueuse: Lors de la fête de mariage de Joseph Kabila avec Olive Lembe, toutes les hôtesse d'accueil ainsi que les serveuses ne parlaient que l'Anglais et le Swaili de la Tanzanie, et certaines avaient un accent Kinyarwandais. Mon ami s'était trompé de toilette, et il s'est retrouvé dans les toilettes pour femmes, où il a surpris une des hôtesse avec un petit flacon qu'elle apprêtait à dissimuler dans sa petite culotte. Il a interpellé l'hôtesse en question, mais curieusement c'est lui qui a été arrêté et il n'a eu la vie sauve en s'évadant de la prison.

Mon ami le Lieutenat pense que cette hôtesse était chargée, au même titre que certaines d'autres, d'empoisonner des personnalités politiques et militaires bien ciblées. La mort suspecte du Chef d'Etat Major Général des Forces Terrestres de la RDCongo le Général Sylvain Buki ne m'étonne pas. Je conseille à tous les invités de ce mariage bidon d'aller se faire

=====

examiner d'urgence par précaution à l'hôpital chez un toxicologue.

Mon Avocat est un membre de la Loge, et des cercles influents d'Europe(Ordre de Malte... et Rotary club), ce dernier m'a révélé que sur l'initiative de la Belgique, les pays occidentaux vont mener une politique très dure contre les Congolais de la diaspora; Il s'agit d'une vraie politique d'élimination administrative: Tracasseries administratives, filatures et écoutes téléphoniques pour surveiller les activistes et les hommes politiques, piratage des ordinateurs à l'aide des Chevaux de Troies et enregistrement des numéros IP pour lire les e-mails; Tracasseries fiscales, judiciaires, les Congolais dont les noms figurent sur les fichiers de saisi seront pris pour cible par les Huissiers de justice, les demandeurs d'asile politique ne seront plus régularisés, les bénéficiaires des prestations sociales seront radiés petit à petit, ceux qui travaillent auront beaucoup du mal à conserver leur emploi, les étudiants réussiront très difficilement,.....Beaucoup feront de la dépression et seront poussés au suicide.....L'élimination administrative totale des Congolais de la diaspora est bien en route.

Chers compatriotes nous n'avons plus d'autres choix que de lutter à mort pour notre survie en tant que peuple. Le boycotte des élections est une politique des faibles et des peureux. Je

=====
préconise des fortes actions dissuasives qui peuvent empêcher la tenue de ces élections bidons. Il vaut mieux un chien congolais à la présidence de la RDCongo que la marionnette de fabrication belgo-française Joseph Kabila.

KABILA DOIT PARTIR A TOUT PRIX.

Que Dieu bénisse le RDCongo.

Major Eric Lenge.

NB: Les électeurs de l'Est du pays sont des Rwandais ou moitié Congolais moitié Rwandais pour la plus part, ils ont pris la place des 5 millions de nos morts ; Ces gens voteront tous sans exception pour leur frère de sang le Tutsi Rwandais Joseph Kabila. Il ne faut pas rêver, le pays a déjà été vendu depuis très longtemps. Les vrais Kivutiens sont prévenus, vous n'aurez plus que vos larmes pour pleurer dans les meilleurs des cas.

Merci à mon ami Abdel Karimi de m'avoir aidé à rédiger cet ultime message à mes frères et sœurs Congolais.

REQUIEM POUR UN MARTYR: LOUIS BAPUA MWAMBA

O pauvre Bapuwa Mwamba, O Tatu Louis. Désormais illustre par le martyre subi.

=====

Tu t'es dit "Congo belle patrie me voici Je quitte la douce France je rentre au dur Pays. J'abandonne ma famille et mon douillet confort. A mon peuple de nouveau je lie mon sort!"

Et ils t'ont donné la mort! Tu nous a dit "Je prends mon courage à deux mains. A cet exil si long aujourd'hui je mets fin. Je quitte la gare je prends l'Histoire et son train.

Au milieu de mon peuple je me veux témoin."

Et tu n'as pas vu le matin! Tu t'es endormi et tu rêvais sans doute. Aux écrits futurs, à la suite de ta route. Au flambeau à porter de la liberté. Tu t'es endormi en repos du guerrier

Et tu ne passeras pas l'été! Tu t'es dit "Mes neveux me font bouclier. Mes écrits me protègent mon statut est sacré. Je suis scribe et de moi Pharaon a besoin!" La cruauté cependant refuse tout témoin. Et ils t'ont donné la mort!

Tu nous a dit "Le Maréchal est bien mort. Les hiboux sont partis j'arriverais à bon port. Mon passeport est sésame je verrai bien l'aurore!"

Mais le fleuve a ses crocos la nuit est carnivore

=====

Et ils t'ont donné la mort!

Malheur au pays qui dévore ses enfants. Qui se ferme à l'avenir en tuant son présent. Malheur à des urnes rouges du sang innocent!

Maudit est le Pharaon qui défie le sacré. Qui absout l'assassin et fait taire le lettré: Maudit est le pouvoir qui ne veut se limiter!

Mauvais est le Vizir qui égare le Sultan. L'homme de cour qui égorge l'impertinent. Et fait pacte avec renard hibou et serpent! O arrogants qui vous croyez égaux des dieux. Apprentis sorciers qui vous dites maîtres du feu. D'autres avant vous ont péri car orgueilleux!

Le léopard a dû fuir et le lion mugissant. Médite dans son mausolée la dure loi du sang. Si le lionceau déjà se rêve léopard méchant. La jungle et l'Histoire ont mille pièges béants!

Vous faites une veuve et quatre orphelins. De la mort de leur oncle des neveux furent témoins. Le passif s'alourdit à la balance de vos actes. Avec le diable avez-vous donc fait pacte?

Hypocrites assassins, vous vous cachez? De votre lâcheté,

=====
réclamez donc paternité! Par forêts et savanes pourquoi vous
allez. Promettant pour tous sécurité et liberté?
Echec à qui croit imposer le Silence. En brisant l'encrier avec sa
lance.

A son offense répondra l'intransigeance! Taisez-vous! dites-
vous? Nous crions de plus belle! Vous imposez la censure? Nous
y serons rebelles! Et vivra Bapuwa par nos plumes qu'il inspire
Et vous mourrez de honte dans vos palais impies!

Vous êtes pleins d'or et croyez tout corrompre? Nos âmes
seront d'un métal qui ne peut se rompre. S'il nous faut rester
dans l'exil et le froid. Nous mourrons dans l'honneur en portant
notre croix!

O pauvre Bapuwa Mwamba O vieux Louis. Désormais illustre
par le martyre subi. A tes cendres et aux tiens notre réconfort
Et malédiction à ceux qui t'ont donné la mort!

Nzogu Bin kyantede P R, ce lundi 17 juillet 2006, à Paris, en
France.

=====

CHAPITRE XII : **Crimes de NKUNDA , du RCD-GOMA et des troupes rwandaises en République Démocratique du Congo**

=====

-

Chers compatriotes,

Il est inadmissible que Joseph Kabila et la Communauté Internationale tente d'effacer d'un revers de la main les souffrances du peuple congolais en réhabilitant Laurent Nkunda. Lisez les témoignages et extrait de rapports suivants, les congolais ne peuvent pas accepter un gouvernement qui gratifie des criminels en activités et crache sur toutes les victimes congolaises. JOSEPH KABILA, GIZENGA, RUBERWA, NKUNDA, KAMERHE, SERUFULI, ONDEKANE, KALUME, etc...doivent être poursuivis pour leurs crimes et leurs complicités de crime.

RDC : 5 MILLIONS DE MORTS ET 60 MILLIONS D'OTAGES ça suffit ! -RDCONGOLIBRE-

Crimes de NKUNDA , du RCD-GOMA et des troupes rwandaises en République Démocratique du Congo

Extraits

Les forces dissidentes du RCD-Goma sous le commandement du Colonel Mutebutsi et du Général Nkunda, mai-juin 2004

Le 26 mai 2004, un officier mutin, le Col. Jules Mutebutsi, s'est soulevé contre l'armée gouvernementale nouvellement créée. Avec un autre dissident, le Gén. Laurent Nkunda, et – selon un rapport de l'ONU – avec l'appui d'officiers de l'armée rwandaise,

=====
Mutebutsi a mené ses forces à Bukavu dont il a pris le contrôle le 2 juin 2004.¹⁷

Les mutins sont allés de maison en maison à Bukavu, violant et pillant. Bon nombre de femmes et de filles qui craignaient d'être violées se sont enfuies pour se cacher. A Kadutu, un quartier de Bukavu, une centaine de femmes et de filles ont trouvé refuge dans une église du coin, portant sur elles des couches supplémentaires de vêtements pour décourager les violeurs potentiels.

Le 3 juin, les combattants ont fait irruption dans une maison où se cachaient quatre adolescentes. Ils ont trouvé les filles, leur ont réclamé de l'argent et ils les ont ensuite violées, chacune à plusieurs reprises. Dans un autre incident survenu le même jour, six soldats mutins du RCD-Goma ont violé une femme sous les yeux de son mari et de ses enfants, tandis qu'un autre soldat violait sa fille de trois ans. Après le viol, les combattants ont pillé la maison, emportant la plupart des biens de la famille.

Dans un autre cas, le 4 juin, six combattants ont violé deux fillettes de trois ans qui se cachaient avec dix autres femmes et filles. Ils auraient déclaré aux femmes,

=====
"Nous allons vous montrer que ces filles sont des femmes comme vous."¹⁸

Cent soixante-neuf femmes et filles qui avaient subi des violences sexuelles lors des combats de mai et juin ont cherché de l'aide au Centre Olame entre juin et septembre 2004. Cent dix-sept ont dit avoir été attaquées par des combattants des forces de Mutebutsi et de Nkunda.¹⁹ Cinquante-huit victimes de violences sexuelles commises en mai et juin avaient demandé de l'aide à l'hôpital de Panzi à la fin juillet, selon les déclarations du personnel.²⁰

Les forces dissidentes sous le commandement de Nkunda, basées dans la région de Goma, se sont également livrées à des actes de violence sexuelle dans des villages à l'extérieur de Bukavu les jours qui ont précédé leur attaque de la ville. Léonie W.,²¹ une femme d'âge moyen de Minova, une petite ville située sur la route menant de Goma à Bukavu, a décrit les abus sexuels commis sur ses nièces à la fin mai:

Ma sœur aînée a été tuée dans une balle perdue. Ses trois filles ont été violées dans les champs, elles avaient treize, quatorze et dix-huit ans. Celle de treize ans est décédée. Quatre hommes l'ont violée. Ils lui ont écarté les bras et les jambes et l'ont maintenue par terre. Au départ, j'étais avec elle mais je me suis cachée dans un bananier et j'ai regardé ce qui se passait. Après cela, elle a commencé à vomir du sang, nous l'avons emmenée à l'hôpital de Kirotshe mais elle est morte

=====
deux jours plus tard. Nous avons une dette de 18\$ envers l'hôpital mais nous ne savons pas comment nous la paierons. Mes deux autres nièces ont été emmenées à Bunia par l'Eglise pour recevoir des soins médicaux. Elles avaient été violées ailleurs; quand elles sont rentrées à la maison, elles avaient déjà été violées.²²

Le 30 mai 2004, trois femmes qui se trouvaient dans la ville de Katana, à une trentaine de kilomètres au nord de Bukavu, ont été violées par des soldats de Nkunda. L'une d'entre elles a été violée par cinq combattants. Les hommes ont aussi systématiquement pillé les maisons à Katana et dans les environs.²³ Selon les habitants de Minova, les soldats de Nkunda ont violé d'autres femmes et d'autres filles lorsqu'ils se retiraient de Bukavu pour se replier sur Minova.²⁴ Dans l'un des cas, ils ont violé une mère et son enfant de huit ans. La fillette est décédée des suites de ses blessures quelques jours plus tard.²⁵ Une autre femme a été violée par quatre combattants.²⁶ Certaines avaient trop peur pour dormir dans leurs propres maisons la nuit et d'autres ont fui à Goma, une plus grande ville, en quête de sécurité.

Interrogé à propos des nombreuses accusations de viol mettant en cause ses soldats, le Général Nkunda a nié avoir entendu parler de cas de ce genre.²⁷

=====
Aucune enquête ni aucune arrestation de soldats n'a été rapportée pour les crimes commis à Bukavu.

Témoignage: Massacre des officiers congolais à Kavumu, le 2 août 1998

Ce dimanche 2 août, je suis à mon bureau du Quartier Général de la 222ème Brigade d'Infanterie lorsque j'apprends qu'une réunion tenue à Cyangu, la veille, avait regroupé tous les grands officiers de la Brigade ainsi que d'autres venus d'Uvira et de Goma. Nous venons de toucher notre solde et personne ne nous rapporte ce qui s'est dit dans ladite rencontre. Les collègues m'ont chargé d'aller recouvrer les créances auprès de certains soldats du bataillon de Nyangezi, à 25 km au Sud de Bukavu, envers la mutuelle des officiers. Dès que j'y arrive, je suis frappé par la quantité inhabituelle d'armes lourdes déployées partout, au bord de la route, dans les bananeraies et derrière les maisons, sur ordre du Commandant du bataillon local, un munyamulenge du nom de **Budurege**. Je constate tout de suite que seuls les Banyamulenge sont armés, ce qui me surprend également au plus haut point.

La nuit est déjà tombée quand je décide de rentrer à Bukavu; je demande un véhicule au Commandant Budurege. Il refuse et essaie plutôt de me convaincre de passer la nuit à Nyangezi. Une sorte d'intuition me dit de quitter cette localité au plus tôt.

=====

Heureusement un taxi-bus arrive et le chauffeur accepte de me prendre jusqu'à Bukavu. Vers vingt heures, des amis viennent me prendre pour m'amener partager une verre à la Kermesse. Nous n'étions pas encore arrivés Place de la Poste où se tient la kermesse quand nous entendons des rafales d'armes automatiques venant de tous les coins de la ville. Nous demandons des nouvelles par talkie-walkie aux officiers, mais personne ne peut nous répondre de manière satisfaisante. Quelques instants après, nous sommes aux environs du QG quand plusieurs soldats en formation de combat arrivent à pied, revenant du centre-ville. Ils nous apprennent que le **Commandant Brigade Tshapul Mpalanga** est en résidence surveillée, sans rien nous dire d'autre. Nous jugeons préférable de passer tous ensemble la nuit au Q.G. Je fais libérer les soldats détenus dans les cachots du QG et ordonne à tout le monde de se tenir prêts à toute éventualité.

Un peu plus tard, le **Commandant Sion Malekera** m'appelle au Motorola et demande qu'on lui envoie, par porteur, les dossiers qui sont sur la table de son bureau. Je lui réponds que personne n'osera sortir pour s'exposer parce que nous continuons à entendre des fusillades de plus en plus proches. Il nous explique alors que le régime a changé et que le nouveau président de la République est attendu, avec les membres du nouveau gouvernement. Ceux-ci viendront par Cyangugu au

=====
Rwanda. Il nous conseille ensuite de rentrer chez nous mais nous n'en faisons rien.

Vers le milieu de la nuit, le **capitaine Bolika Mavungu**, chargé de la logistique pour la ville de Bukavu, nous réjouit et nous apprend que les soldats rwandais sont dans la ville et que nous devions, le lendemain, nous rassembler à l'aéroport de Kavumu pour y accueillir des renforts en hommes et en matériel de guerre en provenance de Kinshasa en vue de parer à l'attaque des rwandais.

Je lui dis tout de suite mon scepticisme face à l'avenir immédiat, lui faisant comprendre que je dois, avant toute chose, mettre ma famille en lieu sûr. Nous partons avec sa camionnette chez moi et je prends ma femme et mes enfants pour les déposer à Bagira, chez ma soeur. Après cela, nous décidons de nous rendre, cette nuit-là même, à Kavumu, pour voir les préparatifs d'accueil des renforts attendus au lendemain. Arrivés au village de Miti, des gens que nous ne voyons pas à cause de l'obscurité tirent sur nous, embusqués dans les bananeraies. L'un des soldats qui nous accompagnent à l'arrière de la camionnette, est blessé.

Nous ripostons, et sans nous arrêter à Kavumu, nous fonçons vers l'hôpital de la Fomulac, à Katana, pour y laisser le blessé. Nous reprenons le chemin de l'aéroport; nous y retrouvons le

=====
Commandant de bataillon Mutshapa, le **Commandant de la logistique Juvénal Kachungunu** et quelques autres officiers. **Bolika** explique les raisons de notre arrivée tardive en insistant sur les tirs que nous venions d'essuyer à Miti et notre détour par Fomulac-Katana. Kachungunu dit à Mutshapa de lui donner deux ou trois compagnies de soldats pour qu'il aille voir qui tire à Miti, mais ce dernier refuse, arguant que le Commandant Brigade a donné ordre à tout le monde doit rester à l'aéroport. Fatigué, je m'endors tant bien que mal dans la cabine de l'Hilux avec le **lieutenant Bilembo**. Pendant ce temps, les autres officiers s'en vont se divertir dans la cité toute proche, malgré la gravité de la situation, laissant les centaines de soldats passer le reste de la nuit chacun à sa guise.

Lundi 3 Août, il est sept heures du matin, nous attendons toujours les ordres et les renforts. Le Commandant Bolika prend un canon 7.5 et quelques soldats à bord d'un camion; il veut aller voir qui nous a tirés dessus la nuit dernière, à Miti. Sur place, la population nous dit qu'il y a effectivement des soldats Tutsi qui ont passé la nuit dans les bananeraies et qui se sont dirigés, très tôt, vers Chivanga, à l'entrée du Parc national de Kahuzi-Biega. De retour à Kavumu, nous apprenons que le Commandant Tshapul vient d'envoyer un ordre nous intimant de venir l'attendre à Amsar, à une quinzaine de kilomètres de Bukavu, avant Miti. Nous embarquons dans tous

=====
les véhicules disponibles et rebroussons le chemin vers Bukavu. Arrivés à Amsar, nous y rencontrons le Commandant Brigade à la tête d'une compagnie entière du 106ème Bataillon sous le commandement du **Capitaine Musemenge**.

Tshapul nous informe qu'il n'a pas encore la communication avec Kinshasa. Bolika, Bilembo et moi décidons d'aller demander de l'essence aux prêtres du couvent de Murhesa, très proche de l'endroit où nous nous trouvons avec le Commandant Brigade. En cours de route, nous sommes alertés par des paysans qui nous affirment que des soldats suspects circulent dans les environs. Effectivement, quelques temps après, alors que nous sortons de chez les prêtres, nous tombons dans une embuscade de soldats rwandais qui canardent notre véhicule; ils sont une trentaine. Notre camionnette est criblée de balles mais miraculeusement aucun de nous trois n'est blessé. J'ai eu le temps de dégainer ma kalachnikov et de tirer dans le tas.

A Amsar, des soldats nous attendent pour nous dire que nous devons rejoindre le Commandant Brigade et tous les autres à l'aéroport. Arrivés à Kavumu, nous sommes étonnés en voyant Tshapul qui essaie d'obliger un groupe d'officiers de déposer leurs armes. La plupart obtempèrent à l'exception de son Secrétaire particulier, **Epelela** et du Chef Logistique, Juvénal Kachungunu; ils lui tournent le dos et s'en vont. C'est ce geste qui les aura sauvés.

=====

En effet, sur la piste d'atterrissage, un groupe de soldats, pour la plupart des rwandais, fait face à un autre composé principalement de congolais. Entre les deux groupes, se tient Tshapul, entouré de Sion Malekera, **Thierry Ilunga, Kilofuka** et de Mutshapa. Deux infirmiers militaires se trouvent dans le groupe des congolais; Tshapul leur demande d'ôter leurs blouses, les fixe au bout de deux bâtons en appelant au calme. Il avait senti que la tension commençait à monter et que les soldats congolais se doutaient maintenant de quelque chose. Puis tout se passe très rapidement. Le groupe des Rwandais ordonne aux congolais de garder les mains en l'air, ayant déjà déposé leurs armes sur instructions de Tshapul. Les rwandais ramassent les armes, et ordonnent à tous les soldats désarmés de s'allonger à même l'asphalte de la piste. Nous sommes fouillés l'un après l'autre; un de ces salauds s'empare de ma montre et des 640 francs congolais* qui m'avaient été remis à Nyangezi pour la mutuelle des officiers.

Nous sommes tous couchés sur le dos, les mains sous la nuque, exceptés Tshapul, Malekera, **Kilopoka**, Ilunga et Mutshapa ainsi que trois officiers de l'APR que je n'avais jamais vus et que je ne reverrais plus jamais.

Le **Commandant Kifuita** , Chef du Personnel de la Brigade, se met à pleurer, suppliant qu'on lui laisse la vie en échange d'un sac plein d'argent qu'il a laissé dans sa voiture, à quelques

=====
mètres de là. Le Commandant Eric, rwandais, **fils de Kasongo Kayijamahe, propriétaire de l'hôtel Tanganyika** de Bukavu, sort son pistolet et tire une balle dans l'oreille de Kifuita ; celui-ci s'écroule.

Nous ne bronchons pas et restons couchés pendant que Tshapul, Ilunga et Malekera se retirent au milieu de la piste d'aviation. Après quelques instants de conciliabule, ils reviennent. Ils nous ordonnent de nous relever, ce que nous faisons avec empressement. Nous sommes divisés en trois groupes, les officiers d'un côté, les ex-FAZ de l'autre et les kadogos*, au milieu. Obéissant à je ne sais quel instinct, je me mets dans le groupe des kadogo, ce qui ne m'est pas difficile à cause de ma petite taille.

Tshapul nous dit de nous déshabiller et de jeter nos vêtements loin de nous. En un clin d'oeil, nous sommes tous en caleçon. Nouveau conciliabule autour de Tshapul, pendant lequel, les rwandais nous obligent à chanter des chants religieux. Cela dure une quinzaine des minutes, puis Tshapul et ses hommes reviennent. Il doit être environ onze heures.

De nouveau on sépare, par catégories, le groupes des officiers : les chefs de peloton, les chefs de section, les infirmiers, les administratifs... Moi je reste toujours dans le groupe des kadogos. On nous ordonne de chanter la chanson militaire «Tunapangia wajinga»*, une chanson qu'on apprend aux soldats en formation. Tshapu ne dit rien, même quand un

=====

des officiers rwandais nous dit de faire notre prière car notre dernière heure est arrivée.

Le Commandant Eric dit à un autre officier rwandais de faire avancer quarante kadogo avec leurs armes : le massacre commence. On débute par les officiers. Eric lui-même donne les ordres : il fait sortir les officiers des rangs par groupe de dix, fait signe aux Kadogo qui tirent dans le tas. **Quatre vingt-six officiers meurent en moins de cinq minutes.** Ensuite, ils nous regroupent ensemble, ex-FAZ non officiers et Kadogo et nous ordonnent de continuer à chanter.

Un rwandais passe au milieu des cadavres avec son revolver et tire sur tout officier qui semble encore en vie. Ensuite, il s'avance vers nous. Il est rejoint par un jeune soldat de l'escorte de Tshapul. Ce dernier pointe du doigt les ex-FAZ et toute autre personne qui ne lui plait pas. A chaque fois que le jeune homme montre quelqu'un du doigt, le Rwandais lève son pistolet et l'abat. Arrivé devant moi, le jeune soldat me pointe du doigt puis se ravise immédiatement et désigne celui qui est à mon côté. Il m'a bien regardé dans les yeux et un éclair est passé dans son regard, comme s'il m'avait reconnu. La piste n'est plus qu'une mare de sang, un amas de cadavres. L'holocauste a duré une trentaine de minutes. On nous dit de nous rasseoir par terre.

Une demi-heure après, un soldat munyamulenge, de la famille du **Vice-Gouverneur Benjamin Serukiza**, avec qui j'avais souvent partagé un verre m'attire à côté pendant que

=====

les autres ont le dos tourné. Il me fait monter dans sa Land-Rover et me remet une tenue militaire qui était sous le siège du conducteur. Il me dit de faire comme si j'étais son garde du corps en me confiant que j'avais de la chance car nul ne devait échapper au carnage. Quand il se rend compte que les autres sont distraits, il m'amène à l'écart et m'enferme dans un des containers vides de l'aéroport en promettant de venir me chercher plus tard.

Il revient effectivement à la nuit tombée, me fait sortir et m'informe que les corps ont été enterrés au bord de la piste, d'autres brûlés à l'essence. Tshapul, Ilunga et Malekera sont déjà rentrés à Bukavu. L'officier me remet dans le groupe des soldats restés vivants à l'aéroport, en assurant qu'il reviendrait me prendre.

Quelques heures après le départ de mon « sauveur », un officier tutsi passe et demande à tous ceux d'entre nous qui savent lire et écrire de lever la main. Une fois de plus, une force inexplicable m'empêche de le faire. D'autres lèvent leurs mains espérant trouver ainsi le salut. Ils sont écartés du groupe et rangés à part. Parmi eux, ceux résidant à Bukavu sont triés et amenés devant les hangars de la Régie des Voies Aériennes.

Moins de cinq minutes plus tard, de longues salves de mitraillettes crépitent, suivis de cris horribles. Je profite de l'obscurité et de la distraction de l'unique gardien resté pour nous surveiller et je m'éclipse discrètement dans les champs de

=====
manioc jouxtant la piste; je rampe jusqu'au bord d'un ruisseau où je reste étendu toute la nuit sans bouger ni faire le moindre bruit. Durant tout ce temps, les fusillades continuent du côté des hangars de l'aéroport.

Aux premières lueurs de l'aube, je m'avance prudemment à travers champs et bananeraies jusqu'à Kavumu village. Je pénètre dans un enclos, fonce dans une hutte d'où sort de la fumée; un vieux assis devant un feu de bois est surpris, et prend peur, en voyant un soldat faire irruption chez lui, tout sale. Je le tranquillise, prend place au coin du feu et me mets à lui expliquer ce qui m'est arrivé.

Le vieux est pris de pitié; il a entendu toutes les fusillades de la veille et de toute la nuit. Il m'offre l'hospitalité et me prie de rester caché chez lui jusqu'au jour où je pourrais juger de partir sans peur.

Deux jours après, le mercredi 5 août, je décide de partir. Je ne peux aller en tenue militaire; le vieux me donne des vêtements sales, un vieux manteau en lambeaux et un chapeau en paille fatigué. Il me prête une houe ébréchée et m'accompagne jusqu'à Kazingo, à l'entrée de Bagira. Il récupère la houe et rebrousse chemin. C'est ainsi que, déguisé en cultivateur, j'arrive à Bagira le soir, affamé, assoiffé, exténué. Aujourd'hui encore tous ceux à qui j'ai raconté mon histoire m'appelle «May-May », celui qui est invulnérable aux balles.

=====

Une semaine après la «libération de Bukavu», le lundi 10 août, tous les soldats de la garnison sont convoqués à une prise d'armes au Camp Saïo. Je m'y rends. Tshapul sursaute en me reconnaissant au moment où je le salue. Il tente de m'intimider sous prétexte que je me présente sans arme à la parade. Je lui demande par quel miracle je pouvais encore avoir un fusil après ce qui s'est passé à Kavumu. Il me fait signe de ne jamais rien dire à personne. Après la prise d'arme, il m'ordonne de monter dans son véhicule et me dépose devant la place de l'Indépendance. Il me remet trois billets de cent dollars et m'assure que je peux toujours lui demander n'importe quel service, il le fera.

Après plusieurs semaines, j'ai su que Juvénal Kachungunu et Epelela avaient réussi à s'enfuir, faisant le pied de Kavumu jusqu'à Kindu en passant par Bunyakiri. De Kindu, chef-lieu du Maniema, le **Général Kalume** qui y commandait l'armée régulière, les avait mis dans un avion militaire jusqu'à Kinshasa.

Tous les officiers présents à Bukavu avaient été au courant des préparatifs de la guerre; certains ont assisté aux réunions préliminaires qui avaient eu lieu à Cyangugu, au Rwanda. Les quatre-vingt-six officiers tués à Kavumu ont payé de leurs vies leur refus de trahir le pays en cautionnant l'agression rwando-ougandaise contre leur patrie. Ils ont été tués parce qu'ils n'ont

=====
pas obéi aux ordres de Tshapul qui dépassaient le cadre du
coup d'Etat non sanglant planifié !

UN RESCAPE DE MASSACRE DE KAVUMU

***EXTRAIT- Rapport MARS 2005 / En quête de justice :
Poursuivre les auteurs de violences sexuelles commises
pendant la guerre au Congo/ HUMAN RIGHTS
WATCH***



LE CORPS DES FEMMES CONGOLAISES COMME CHAMP DE BATAILLE

Extrait d'un recueil de témoignages

=====

**des exactions subies par les femmes congolaises
(« CAUSE NATIONALE »)**



Le viol a été largement utilisé comme arme de guerre par l'agresseur. L'âge des victimes va de 1 an à 86 ans couvrant toutes les catégories socio-professionnelles et **toutes les ethnies de cette partie Est du Congo, à savoir les Balinga, Bangubangu, Bazoba, Babembe, Babuyu, Babwari, Bafuliiro, Bahavu, Bakusu, Baluba, Bashi, Banyindu, Barega, Batembo, Bavira, Bazimba**... Parmi les types de viols pratiqués, on peut citer les viols collectifs, les viols individuels, les viols forcés entre victimes parfois de la même famille, les

=====
viols avec introduction d'objets dans les parties génitales, et les coups de feu dans le vagin. **Voir photo 1**

Voici quelques témoignages de victimes :

1. ***"J'étais dans mon champ entrain de couper du bois quand j'ai vu surgir à l'autre bout du champ quatre hommes armés. Ils m'ont demandé de me déshabiller et de m'offrir à l'un d'eux. Ce que j'ai refusé. Alors ils m'ont prise, m'écartelant les jambes et les liant, l'une à un pied d'arbre, l'autre à un autre tronc. Ils m'ont inséré la tête en diagonale entre deux bâtons, de telle sorte que je ne pouvais m'asseoir, au risque de m'étrangler. Je suis restée dans cette position et l'un des assaillants m'a pénétré fortement par derrière dans le vagin et l'autre m'a plongé son pénis dans la bouche jusqu'à la gorge...J'ai été récupérée par des voisins qui avaient suivi de loin mon drame. Ils m'ont trouvée évanouie et toute ensanglantée..."***
2. ***"Quand les agresseurs sont arrivés dans le village, j'ai entendu quelques instants après les cris perçants de ma voisine. J'ai regardé par la fenêtre et j'ai vu des hommes tenant chacun un fusil. Aussitôt, j'ai voulu m'enfuir pour me cacher mais un groupe de trois a débarqué chez nous. Mon mari faisait semblant de dormir...Ils m'ont saisie sans***

=====
ménagement. L'un d'entre eux m'ayant maîtrisée, un autre a pris mon pilon de pili pili(piment rouge) et me l'a enfoncé plusieurs fois dans le vagin, comme s'il pilait. Ce calvaire m'a semblé durer une éternité d'enfer...puis ils sont sortis précipitamment. Pendant deux semaines, tout coulait par le vagin. J'ai été opérée, voyez-vous même...(la dame soulève sa blouse)...Je fais mes besoins dans un sachet relié à mon ventre ouvert sur le côté. Ils ont aussi tué mon mari et mon fils."

3. Une autre victime dit : ***"...Ils ont pris ma bouteille d'eau, que j'avis posée à côté de moi et me l'ont enfoncée dans le vagin, en m'ordonnant de m'asseoir. L'un d'eux m'a tenu, en pesant de tout son poids, de façon à faciliter la pénétration de la bouteille. J'ai abondamment saigné, à cause de la déchirure vaginale."***

Nombre de ces viols ont été accompagnés des actes de torture, surtout en cas de résistance des victimes. 71,7 % des enquêtées ont ainsi été torturées au moment de viol, surtout lorsqu'elles opposaient une résistance. Elles ont été battues, blessées à coup de machette ou ont vu leurs organes génitaux mutilés ou brûlés, à l'aide d'un plastique enflammé et dégoulinant. Des femmes violées ont été tuées avec un coup de

=====
fusil tiré dans le vagin. Une femme, dont la fille de 17 ans a été torturée à mort sous ses yeux raconte :

4."...ma fille a refusé d'obéir à l'ordre de se déshabiller. Ils lui ont alors demandé de choisir entre le viol et la mort. Elle a opté pour la mort. Alors, ils se sont mis à la torturer, en lui coupant les seins un à un avec un couteau, puis les oreilles et ensuite ils lui ont complètement ouvert le ventre...au bout de quelques temps, ma fille a rendu l'âme... j'étais impuissante, je n'ai pas pu la protéger. Depuis lors je ne peux rien faire, j'en suis malade, traumatisée à l'extrême..."

5. Une autre victime déclare : **" J'étais dans mon champ et m'apprêtais à rentrer déjà quand ces hommes sont sortis de leur cachette, m'ont ligotée sur un tronc d'arbre couché. Ils m'ont lié les jambes en position écartée, à deux autres troncs d'arbre. Ils m'ont tous violée à tour de rôle. Ensuite, ils ont pris l'une des bananes que j'avais cueillies pour me l'enfoncer, la remuant plusieurs fois dans le vagin...en m'insultant en kinyarwanda que quatre hommes ne suffisent pas pour moi il en faut dix...J'étais baignée dans le sang quand les amies m'ont déficelée. Jusqu'aujourd'hui, je suis sans**

=====
traitement parce qu'il est coûteux. J'ai encore de fortes douleurs au bas ventre...."

6. La planification de ces viols ne fait aucun doute. Le viol est utilisé comme une arme de guerre par les soldats rwandais dans le but de détruire la Congolaise et partant le Congo. Les agresseurs venaient avec un objectif précis : terroriser, piller, violer puis se retirer en emportant les biens volés(bétail, récoltes, ustensiles de cuisine, appareils,radios, outils aratoires etc...) Des villageois ont été réquisitionnés parfois pour transporter les biens volés lorsqu'ils étaient lourds comme le déclarent ces témoins :

"Ils arrivent en groupe dans l'après-midi ou à la tombée de la nuit, envahissent tout le village, s'introduisent en petits groupes dans les cases et terrorisent les gens ...les uns violent les filles et les femmes pendant que les autres emballent les biens à emporter. Et au signal de départ, les agresseurs désignent parmi les habitants, ceux qui vont transporter le butin. Ils quittent aussitôt le village. C'est ce qui fait penser à une certaine organisation".

=====
Enfin par sa loi n° P6_TA-PROV(2008) 0022, le Parlement européen reconnaît les viols sur les femmes du Kivu et la loi est votée ce 17/01/2008 et propose son aide à ces femmes en détresse.

Situation en République démocratique du Congo et le viol comme crime de guerre (B6-0022, 0030, 0035, 0037, 0043 et 0044/2008)

Résolution du Parlement européen du 17 janvier 2008 sur la situation dans la République démocratique du Congo et le viol comme crime de guerre.

Le Parlement européen,

- vu ses résolutions précédentes sur les violations des droits de l'homme dans la République démocratique du Congo (RDC),
- vu la résolution de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE du 22 novembre 2007,
- vu le statut de Rome de la Cour pénale internationale adopté en 1998, et en particulier ses articles 7 et 8 qui définissent le viol, l'esclavage sexuel, la prostitution forcée, la grossesse forcée et la stérilisation forcée ou toute autre forme de violence sexuelle comme des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre et les assimile à une forme de torture et à un crime de guerre grave, que ces actes soient perpétrés systématiquement ou non durant des conflits internes ou internationaux,

- =====
- vu le vingt-quatrième rapport du secrétaire général des Nations unies sur la mission des Nations unies dans la République démocratique du Congo, du 14 novembre 2007,
 - vu la déclaration de la mission des Nations unies en République démocratique du Congo (MONUC), du 27 juillet 2007,
 - vu la publication de l'organisation "Human Rights Watch" intitulée "Nouvelle crise au Nord-Kivu", d'octobre 2007,
 - vu la publication de l'organisation "Human Rights Watch" intitulée "En quête de justice: poursuivre les auteurs de violences sexuelles commises pendant la guerre du Congo", de mars 2005,
 - vu le rapport d'Amnesty International pour l'année 2007,
 - vu le plan d'Action Humanitaire 2008 pour la République démocratique du Congo, soutenu par les Nations unies, du 11 décembre 2007,
 - vu les « nouvelles et analyses humanitaires » du Bureau des Nations unies pour la coordination des affaires humanitaires, du 13 décembre 2007,
 - vu l'article 115, paragraphe 5, de son règlement,
- A. considérant que la guerre et les troubles à l'Est de la RDC ont généré des violences sexuelles à l'égard des femmes, perpétrées, à grande échelle et à un niveau alarmant, par des groupes rebelles armés, ainsi que par des forces gouvernementales, armées et de police ;

=====
B. considérant que, à l'Est de la RDC, des femmes sont systématiquement attaquées à une échelle sans précédent et que, selon le sous-secrétaire général des Nations unies pour les affaires humanitaires, la violence sexuelle dans la RDC est la plus grave au monde ;

C. considérant que des viols sont également commis dans les camps de personnes déplacées, où de nombreux civils se sont réfugiés pour se protéger des combats qui ont amené plus de 400 000 personnes à quitter leurs foyers et villages pour la seule année 2007 ;

D. considérant que, d'après le représentant spécial du secrétaire général des Nations unies en RDC, les atrocités contre les femmes prennent la forme de viols, de viols collectifs, de l'esclavage sexuel et du meurtre, qui ont des conséquences profondes notamment en portant atteinte aux femmes tant physiquement que psychologiquement ;

E. considérant que selon le plan d'Action Humanitaire 2008 pour la RDC, il y a eu 32353 viols enregistrés durant l'année 2007, ce qui ne constitue probablement qu'une partie du chiffre total ;

F. considérant que la résolution 1325(2000) du Conseil de sécurité des Nations unies souligne la responsabilité de tous les États pour mettre fin à l'impunité et pour poursuivre les responsables de crimes contre l'humanité et les crimes de guerre, notamment ceux qui impliquent des violences sexuelles et d'autres violences à l'égard des femmes et des filles,

=====
G. considérant que le viol semble être utilisé comme moyen pour humilier les femmes devant leurs familles et leurs communautés et détruire ainsi l'intégrité, le moral et la cohésion de ces communautés ;

H. préoccupé par le fait que les femmes et les filles qui sont victimes de viol subissent dans une large mesure la discrimination sociale et le rejet de la part de leurs familles et communautés, alors que les coupables restent impunis, ce qui explique aussi pourquoi seule une partie des viols est signalée par les victimes ;

I. profondément préoccupé par l'insuffisance des efforts déployés pour mener des investigations approfondies sur ces crimes, par l'absence de mesures de protection des témoins, des victimes et des familles des victimes, le manque d'informations concernant les affaires et l'absence de soins médicaux appropriés pour les victimes;

J. considérant que la nouvelle loi sur la violence sexuelle adoptée par le parlement de la RDC en 2006, conçue pour accélérer les poursuites en cas de viol et imposer des sanctions plus sévères, a eu jusqu'à présent peu d'effet ;

K. considérant la déclaration commune du Rwanda et de la RDC, signée à Nairobi le 10 décembre 2007, pour une solution globale à la présence de groupes armés au Kivu, qui sont responsables de violences sexuelles et d'autres violations des droits de l'homme ;

=====
L. considérant que les nombreuses années de conflit armé ont engendré directement et indirectement 4 millions de victimes directes et indirectes et provoqué le déplacement d'au moins 1,5 million de personnes, la plupart étant des femmes et des enfants, ainsi que la destruction de l'infrastructure socio-économique de la RDC ;

1. condamne résolument le recours au viol comme arme de guerre et rappelle que la Cour pénale internationale est , tout comme la RDC, compétente pour juger ces actes;

2. demande instamment, en particulier, que les coupables de violences sexuelles à l'égard des femmes soient dénoncés, identifiés, poursuivis et punis conformément au droit pénal national et international ;

3. demande au gouvernement de la RDC de mettre fin à l'impunité et de mettre en œuvre la nouvelle loi adoptée par son parlement condamnant les violences sexuelles, qui prévoit des sanctions plus sévères pour leurs auteurs ;

4. exhorte la communauté internationale à prendre toutes les mesures nécessaires pour aider les autorités nationales compétentes à enquêter sur ces actes et à poursuivre les coupables,

5. demande à l'Union européenne d'allouer des fonds substantiels pour fournir une aide médicale, juridique et sociale aux victimes d'abus sexuels et donner plus de pouvoir aux femmes et aux filles pour empêcher de nouveaux abus sexuels ;

=====

6. demande à toutes les forces en présence dans les conflits qui se déroulent dans l'Est de la RDC de respecter les droits de l'homme et le droit humanitaire international, de mettre fin à toutes les attaques contre les femmes et d'autres civils et de permettre aux agences humanitaires de venir en aide aux victimes ;

7. demande à l'Union européenne et aux Nations unies de reconnaître le viol, la grossesse forcée, l'esclavage sexuel et toute autre forme de violence sexuelle comme crimes contre l'humanité, crimes de guerre graves et comme une forme de torture, qu'ils soient ou non perpétrés de manière systématique ;

8. demande à tous les pays membres des Nations unies d'envoyer du personnel à la mission de maintien de la paix de la MONUC pour assurer le suivi de toutes les plaintes pour abus sexuel et exploitation sexuelle, en particulier celles qui concernent des mineurs, et de traduire en justice le plus vite possible les auteurs d'abus sexuels; demande dès lors que soit renforcé le mandat de la MONUC du point de vue de la protection des civils contre les violences sexuelles;

9. demande aux Nations unies, à l'Union africaine et à l'Union européenne ainsi qu'aux autres partenaires de la RDC de mettre tout en œuvre pour instaurer un mécanisme de surveillance efficace permettant de rassembler des preuves sur les violences sexuelles en RDC et d'apporter une aide et une

=====
protection efficaces et adéquates pour les femmes, en particulier à l'Est du pays ;

10. exprime sa profonde préoccupation face au fait que la violence sexuelle cause un immense exode rural et souligne que la violence sexuelle systématique et une "culture de la violence sexuelle" générale détruisent tous les réseaux sociaux et représentent une véritable menace à l'échelle nationale;

11. se félicite de l'ouverture de la conférence sur la paix, la sécurité et le développement à Goma (Nord-Kivu) et espère que la cessation des hostilités durant la conférence soit la première étape de l'établissement de la confiance entre les belligérants; exhorte les participants à aborder la question de la violence sexuelle à l'égard des femmes et des filles et à s'engager à traduire les responsables en justice;

12. demande à la Commission d'apporter son aide, notamment financière, pour la tenue d'une conférence pour la paix au Kivu en vue de permettre à la population de participer à la recherche de solutions durables;

13. invite le gouvernement de la RDC et la MONUC à garantir un niveau approprié de sécurité pour les membres des organisations humanitaires;

14. charge son président de transmettre la présente résolution à la Commission, aux gouvernements des États membres de l'UE, aux gouvernements de la RDC et des pays des Grands lacs, aux institutions de l'Union africaine et au secrétaire général des Nations unies.

=====

LES MASSACRES :

Extrait (« CAUSE NATIONALE »)



La liste des massacres perpétrés **contre** le peuple congolais par les militaires rwandais est malheureusement longue, très longue. En voici quelques uns :

- L'évêque de Bukavu dans une lettre pastorale, avait informé la communauté nationale et internationale que ***la folie meurtrière et destructrice de l'agresseur est sans limite : La paroisse de Burale, la plus ancienne de NGWESHE au nord de Bukavu a été complètement rasée et dans un rayon de 5 km tout autour les maisons et les champs ont été détruits et brûlés, le bétail amené au Rwanda. Même sort pour :***

****Les paroisses de KALONGE, de BUNYAKIRI, et tant d'autres.***

****Le Lycée KAMANGALA près de Bukavu fût systématiquement détruit et le matériel didactique***

=====
amené au Rwanda. Les filles du lycée furent violées par des soldats tutsis sidéens et celles qui opposaient une résistance, furent égorgées à la baïonnette.

Il y eut des massacres à CHIMPUNDA (KADUTU), IRSAC-LUIRO, KATANA, KASIKA , KITUTU où on avait dénombré plus de 2000 morts ;

De KAMANYOLA à KAVINVIRA : plus de 3974 morts ;

A BUTEMBO : plus de 400 morts ;

A KALEMIE et MOBA : plus de 900 morts ;

A KALUNDU et KIGONGO : plus de 107 morts ;

A MAKOBOLA : plus de 700 morts ; ici l'armée tutsie avait obligé la population à se regrouper dans les maisons en paille, après quoi, ils ont mis le feu à ces maisons. **C'est ainsi qu'une grande partie de la population a été brûlée vive, ceux qui tentaient de résister, ont été abattus, et ceux que le feu avait épargné une partie du corps, ont été achevés à la baïonnette. SANS COMMENTAIRE.**

A KISANGANI : voici un extrait du témoignage du massacre du 14 mai 2002 :

"Les prisonniers sont arrivés dès le premier jour dans l'après-midi, les mains liées derrière le dos, attachés l'un à l'autre par une corde, ils avançaient en file indienne les yeux bandés.

Trois cents mètres après le pont, ils sont entrés dans la forêt par un petit sentier qui descendait vers la rivière. Les soldats avaient bouclé la zone et nous interdisaient d'approcher. Je

=====
voulais aller aux champs, un militaire m'a vu et m'a crié : viens ici, toi, avec ta bêche. Je les ai suivis en contrebas vers la petite plage. Ils étaient tous là. Rien que des papas, accroupis. Certains pleuraient, d'autres criaient, tentaient de se débattre. Ils les ont tous tués l'un après l'autre, en leur coupant la gorge, la tête au-dessus d'un trou creusé dans le sable pour y faire couler le sang. S'ils résistaient trop ils les abattaient d'une balle. Après,

*ils leur ouvraient le ventre avec un couteau, vidaient les tripes, mettaient les pierres à la place, chargeaient les corps dans des sacs qu'ils jetèrent à la rivière. Il y avait là des notables, des gens connus dont j'ai vu les visages. Ceux-là, ils leur ont coupé la tête pour qu'on ne puisse pas les reconnaître. Ils mirent alors les têtes dans de grands sacs en plastique. Avec ma bêche, j'ai creusé un grand trou où les têtes furent enterrées. Le lendemain, l'ouverture des vannes d'un barrage tout proche, en amont, provoqua la remontée inattendue des corps à la surface. Piroguiers et riverains commencèrent à retirer les corps mutilés souvent étêtés des eaux. **Bilan : 200 morts...**"*

Voici la liste des bourreaux de Kisangani: Laurent NKundabatware n° Mécano 414655 K,

Gabriel **Amisi** (alias **Tango Fort**)n° 414654 K, Bernard **Byamungu**, Richard **Mungura**, Franck **Kamindja**, Sadam Ngongo **Makuba**, Charles **Kansimpiri**, Claude Drakelema **Kazini**, Christian **Ndayabo**, Alexi **Munyakazi**, **Muhindo**

=====
Santos, **Bizimana, Mulolo Chimeshuma, Mulunda** Mpiana,
Innoncent, Clémence...

Les massacres de MBANDAKA : 1300 morts dont voici la liste des bourreaux : James KABAREBE (Commandant James) qui se disait Congolais avec de grands parents originaires de Rutshuru(Nord-Kivu) aujourd’hui chef d’état major de l’armée rwandaise ;

Et les Commandants suivants : Jackson Nkurunziza, Richard, Joseph, Wilson, Cyiago, Godfrey Kabanda, David.

Dans *l’Ituri, 350 éleveurs ont été abattus à la mitrailleuse, leurs vaches ont pris le chemin du Rwanda et de l’Ouganda*. Le même scénario a été utilisé dans la plaine de la RUZIZI où plusieurs éleveurs ont été abattus et leur bétail emporté au Rwanda : en tout **30 000 vaches. Cette liste de massacre n’est pas exhaustive.**

Toute la ligne de démarcation qui allait de Pweto, Manono, Kabalo, Lubao, Lusambo, Busungu, Bumba, Lisala, Gemena, Zongo fût malheureusement jalonnée des faits de massacres , des populations condamnées à l’errance, et d’une effervescence des maladies vénériennes incurables du fait des viols en masse pratiqués comme une arme de guerre.

Ces gens ont brisé des vies, des familles entières et ont révélé leur vrai visage, celui des tueurs génocidaires, froids,

=====
sataniques, sans âme contre des populations congolaises, sans arme, qui n'ont rien à voir avec les problèmes internes du Rwanda.

KISANGANI 2002

V. LA REPRESSION

Une réponse officielle appropriée à la mutinerie aurait dû intégrer la volonté d'identifier et de traduire en justice les auteurs de tueries et autres crimes.²⁵ A la place, le RCD a déchainé sa propre violence. Après avoir repris le contrôle de la station de radio et effectivement mis un terme à la mutinerie, les troupes du RCD se sont rendues coupables de tueries aveugles de civils, d'exécutions sommaires de personnels civils et militaires, de nombreux viols, violences et pillages à grande échelle. Ils n'ont pas rencontré de résistance armée au cours de leurs opérations, par conséquent, aucun de leurs crimes ne peuvent être présentés comme « dommage colatéral » des opérations militaires.

La structure de commandement

Selon trois différentes sources militaires au sein du RCD interrogées par Human Rights Watch, plusieurs des plus hauts-gradés du RCD dont le commandant de la Septième Brigade, Laurent Nkunda, se trouvaient à Goma au moment de la mutinerie et venaient tout juste d'achever un programme d'entraînement au camp militaire de Gabiro au Rwanda. (Goma,

=====

dans l'extrême-est du Congo près de la frontière rwandaise est le centre politique du RCD et abrite le siège de son bras armé, l'ANC). Selon ces sources militaires, les commandants Richard Mungura, chef de la police militaire, Franck Kamindja, responsable de l'aéroport de Bangboka et Christian Ndayabo, S5 (chargé de l'éducation morale et civique) de la Septième Brigade, tous s'exprimant en kinyarwanda, ont mis en place pendant la mutinerie une structure de commandement d'urgence pour reprendre le contrôle de la situation en l'absence des officiers de haut rang. Des sources militaires ont expliqué à Human Rights Watch que les officiers s'exprimant en kinyarwanda soupçonnaient les officiers congolais appartenant à d'autres groupes ethniques de soutenir la mutinerie, suspicion apparemment alimentée par la tentative d'embuscade de Mungura alors qu'ils se rendaient à une réunion avec Ngwizani ; par conséquent ceux-ci furent exclus du processus de décision.²⁶ Les loyalistes auraient en particulier soupçonné les soldats et officiers originaires de la province d'Equateur voisine et les soldats ayant servi dans l'armée gouvernementale de Kinshasa sous les anciens présidents Mobutu Sese Seko et Laurent Kabila.

Selon des sources militaires, la structure de commandement d'urgence a pris contact avec Goma et aurait reçu ses instructions du commandant Balthazar, le G2 (chargé des renseignements militaires et de la sécurité au commandement central de l'ANC). Alors qu'ils attendaient des

=====
renforts de Goma, ils ne pouvaient compter que sur leurs propres gardes militaires pour les protéger.

Selon un responsable du RCD, cette structure d'urgence a ordonné à Ngwizani d'arrêter près d'une dizaine d'officiers, dont Ibuka, Mabele, Mwamba, S3 de la Septième Brigade chargée des opérations ; le chef de bataillon Bosele Tshutshuhe du Bureau 2 (renseignements militaires et sécurité); Os Mabusu, pseudonyme du commandant chargé de la prison militaire attaquée par les mutins ; le commandant Ogi [position inconnue] et Nyembo-Kilonda, chef de compagnie au commandement central.²⁷ Deux femmes furent également arrêtées : la soldate Florence Mobeyi et Marie Bagalet, qui travaillait comme secrétaire au siège de la police. Les officiers furent d'abord gardés dans divers lieux de détention de Kisangani, dont l'entrepôt de la compagnie de fret aérien GomAir, puis furent transférés dans un conteneur métallique à l'aéroport de Bangboka puis exécutés, à l'exception de Mabele qui a réussi à s'échapper.

Vers 11h00 le 14 mai, deux avions en provenance de Goma arrivèrent sur l'aéroport de Bangboka, amenant les officiers qui prirent ensuite la tête des opérations, écrasant la mutinerie et dirigeant les représailles contre les civils.²⁸ Parmi eux se trouvaient le commandant Bernard Biamungu de la Cinquième Brigade, un ancien chef Mayi-Mayi.²⁹ En avril 2001, Biamungu avait été condamné à Goma pour avoir donné ordre à son garde-du-corps de frapper un policier : Mwetombe

=====
Kamwizi, qui avait arrêté la voiture de l'officier pour permettre à des écoliers de traverser la route à un passage-piéton, était décédé ; le Conseil de guerre opérationnel du RCD avait jugé et condamné Biamungu à dix ans de prison.

L'ancien Rapporteur spécial des Nations Unies sur le Congo, Roberto Garreton, avait classé cette affaire comme un « décès consécutif à des tortures » dans son rapport d'août 2001 devant l'Assemblée générale de l'ONU, mais n'avait pas nommément cité Biamungu.³⁰ En novembre 2001, Biamungu avait été officieusement remis en liberté. Selon des observateurs internationaux basés à Goma, les gardes de la prison prétendaient qu'il se trouvait à l'hôpital général de Goma pour un traitement médical, mais en janvier 2002, Biamungu suivait un entraînement militaire au Rwanda.³¹

Autre officier également arrivé de Goma, Gabriel Amisi - connu sous le pseudonyme de Tango Fort - Adjoint au Chef d'état-major chargé de la logistique, a été impliqué par des observateurs internationaux et une source locale à Goma d'avoir sommairement exécuté un soldat nommé Joe Lona Bifuko et d'avoir torturé plusieurs détenus de la prison militaire G2 à Goma, en 2001.³² Figuraient encore dans le groupe Laurent Nkunda, commandant de la Septième Brigade s'exprimant en kinyarwanda ainsi qu'au moins trois officiers, s'exprimant eux aussi en kinyarwanda, habituellement basés à Goma et inconnus à Kisangani.³³ Les officiers ont débarqué avec deux bataillons, soit environ 120 hommes, pour la plupart

=====
rwandais ou congolais d'origine rwandaise semble-t-il. Un des bataillons est resté posté à l'aéroport tandis que l'autre gagnait le commandement central en ville.³⁴

Selon des témoins interrogés par Human Rights Watch, Biamungu, Nkunda et Amisi semblent avoir été présents sur la scène de nombreux crimes exposés dans ce rapport, en situation d'en être informés et, dans certains cas, les ont dirigés ou y ont participé. Les officiers cités plus haut, arrivés de Goma, ont dirigé les tueries et autres crimes perpétrés le 14 mai et les jours suivants ; les commandants locaux Mungura, Kamindja, Charles, Claude, Christian et Santos ont également joué un rôle important, rapporté ci-dessous.

=====

**Quelques actes d'une barbarie sauvage que le
Rwanda et l'Ouganda ont fait subir au peuple congolais
sur son territoire entre 1997 et 2008**



=====

Meurtres, viols et pillages dans le quartier

residential de Mangobo

Kisangani, qui compte 600.000 habitants, est administrativement divisée en communes : Makiso, Tshopo, Mangobo, Kisangani et Lubunga. Chacune de ces communes abrite des dizaines de quartiers plus petits. La commune de Mangobo, foyer de groupes de jeunes que les mutins avaient cherché à rallier à leur cause, comme les Bana Etats-Unis, fut l'une des principales cibles de la répression. Pratiquement dès leur arrivée de Goma, les commandants du RCD se sont dirigés vers Mangobo et ont lancé une vague de tueries, viols et pillages.

Le 14 mai et pendant plusieurs jours consécutifs, les troupes du RCD ont tué de nombreux habitants de la commune de Mangobo. L'Eglise et les organisations non-gouvernementales ont dressé la liste d'au moins vingt-et-une qui auraient été tuées à Mangobo. Le nombre total des victimes n'a pas encore été établi mais les témoins interrogés par Human Rights Watch ont formellement soutenus que ceux qui furent abattus à Mangobo étaient des civils désarmés.³⁵ Leur assassinat devra faire l'objet d'une enquête pour crimes de guerre.

Peu après son arrivée le 14 mai, le commandant Biamungu a dirigé ses troupes dans Mangobo. Selon une personne qui l'accompagnait, Biamungu était responsable de l'opération. Voici ce que le témoin a rapporté :

=====

Quand nous sommes arrivés à Mangobo, Biamungu a ordonné au bataillon d'ouvrir le feu. Nous avions quatre véhicules. Il ne s'agissait que du bataillon (acheminé de Goma) parce qu'ils n'avaient aucune confiance dans les troupes locales . Il n'y a pas eu de résistance armée à Mangobo. Biamungu s'est adressé aux troupes en kinyarwanda. Il leur a dit : « Parce qu'ils ont tué mes frères rwandais, aujourd'hui les Congolais vont payer. Tirez sur tous ceux que vous verrez ». ³⁶

Un second témoin a également vu Biamungu partir pour Mangobo ce jour-là. Il a d'abord vu Biamungu avec d'autres diriger les opérations depuis une tente dressée à l'aéroport. Le témoin a déclaré :

Il (Biamungu) était le chef des opérations - Je le dis parce qu'il a reçu un appel de la télévision nationale demandant la permission d'émettre et qu'il l'a refusée. Avec lui, se trouvaient les commandants Richard, Faustin, Santos, Bizimana, tous des Tutsis qui n'utilisent que leurs prénoms.... J'ai été menacé de mort par Biamungu.

A ce moment là, Biamungu a dit : « Allons à Mangobo ». Il était environ 14 heures. Ils sont montés dans un camion gris - Santos, Biamungu, and Bizimana. ³⁷

Selon des sources des Nations Unies, les forces du RCD-Goma ont effectivement encerclé la commune de Mangobo vers midi, le 14 mai. ³⁸

=====

Meurtres

Le premier civil qui aurait été tué le 14 mai à Mangobo serait un étudiant à l'université de 23 ans, Raymond Temba. Un témoin du meurtre a raconté :

Vers 11h00, nous avons vu cinq soldats sur la route. Leur chef, j'en suis sûr, était rwandais. Il parlait à la radio avec d'autres commandants en kinyarwanda. Le chef a donné un coup de pied dans la porte et il est entré chez Temba.

Raymond faisait la lessive au-dehors. Il est rentré à l'intérieur et ... (le commandant rwandais) lui a demandé en swahili où se trouvait le propriétaire de la maison. Ensuite, le (commandant rwandais) s'est précipité dans la chambre de Raymond. Raymond le suppliait, « S'il vous plaît, ne tirez pas ». Le commandant a alors fait feu sur Raymond. Et puis il est parti.³⁹

Raymond est décédé pendant son transfert à l'hôpital.

Catherine Tshiko, une marchande de légumes de 89 ans du marché principal de Mangobo, rentrait chez elle quand elle a croisé un groupe de soldats du RCD. Selon un témoin, « Ils l'ont vue et l'ont giflée. Elle est tombée. Ils ont ramassé des pierres et ont commencé à les lui jeter à la tête ».⁴⁰ Quand les proches ont appris la nouvelle du décès, ils sont venus chercher le corps mais n'ont pas pu le trouver. « Les mêmes soldats avaient emmené le corps de (Mme Tshiko) », a indiqué le témoin. « Jusqu'à aujourd'hui, on ne sait pas où il a été emporté ».⁴¹ Selon une source qui accompagnait le

=====

commandant Biamungu à Mangobo, ce dernier a chargé un officier parlant le kinyarwanda, le commandant Santos, de ramasser les cadavres dans Mangobo et de les transporter jusqu'à une brasserie désaffectée près de la rivière Tshopo, l'UNIBRAS. « Il [Santos] a fait quatre voyages dans son Land Cruiser à double plateau pour (transporter les corps) », a assuré ce témoin.⁴² Il a ajouté que, dans la nuit du 15 mai, « Biamungu avait donné ordre de s'occuper des corps à l'usine... les cadavres (qui se trouvaient) à l'UNIBRAS ont été précipités directement dans la rivière (Tshopo) ». ⁴³

Vers 15h00 le 14 mai, les soldats du RCD ont tué quatre hommes qui rentraient de leurs champs aux abords du quartier de Matete à Mangobo où ils avaient bu du vin de palme. Trois des victimes, Ernest Mongbanga Lingule, son beau-frère Isaac Isabo Lotika et un cousin, Camille Mongamba, vivaient Avenue Fataki dans le quartier de Matete; le quatrième n'a pas été identifié. Selon un témoin :

Les soldats les ont forcés à s'allonger sur le sol et les ont abattus sur le champ. Mon parent a été touché dans le dos et il y avait aussi des balles devant. Les soldats ont ensuite tourné les talons, laissant leurs victimes saigner jusqu'à la mort .⁴⁴

Un second témoin de la même tuerie a déclaré :

J'étais en vélo et j'avais un peu de nourriture que je venais d'acheter. Une femme m'a prévenu de ne pas continuer parce que les soldats me tueraient. J'ai fui dans la forêt et je m'y suis caché par peur.

=====
Il y avait deux hommes arrivant du champ. Je les ai vus marcher en direction de cinq ou six militaires. Les soldats ont demandé à ces hommes pourquoi ils ne les saluaient pas. Ils ont dit aux hommes de s'asseoir. Les soldats avaient déjà regroupé (volé) de nombreuses bicyclettes. Un autre soldat qui était leur chef est arrivé, il était Tutsi, il a dit : « Qu'est-ce que vous attendez ? Tuez-les ! » Un des soldats a abattu les deux hommes là où ils étaient assis. Sur place. A ce moment là, deux autres sont arrivés de la forêt. Ils ont tiré sur les garçons et les ont tués.⁴⁵

Constant Ebo, un menuisier de soixante-cinq ans, se trouvait hors de sa maison sur l'Avenue Bolingoli dans le quartier de Segama à Mangobo vers 16h00 le 14 mai. Un témoin a décrit comment il avait été tué par des soldats du RCD :

Trois soldats l'ont vu et lui ont demandé de l'argent. Il a rétorqué : « Où un grand-père comme moi trouverait de l'argent à vous donner ? » Ils l'ont tué sur le champ, sans aucune sommation. Une balle l'a atteint sur la gauche de la poitrine. Il s'est effondré, bel et bien mort.⁴⁶

Plus tard, toujours le 14 mai, les soldats du RCD ont essayé de voler puis ont tué un père de famille de 46 ans, Thomas Luwembo, ainsi sa mère de 66 ans, Agnès Lofutu, qui tous deux vivaient près d'un camp militaire. Selon un témoin :

Ils ont arrêté (Luwembo) et ont commencé à le frapper avec leurs armes. Ils étaient six militaires, dont un Rwandais. Ils disaient : « Donne-nous de l'argent, si tu nous obliges à te

=====

mener à notre commandant tu mourras ». Il a dit qu'il n'avait pas d'argent, qu'il était sorti boire et avait tout dépensé. Il a essayé de rentrer chez lui et ils ont dit, « Tu vis si près du camp, tu dois être un militaire (un soldat mutin) ». Ensuite ils ont tiré deux balles sur lui. Ma grand-mère a tenté de les arrêter, mais ils ont aussi tiré sur elle.⁴⁷

Dans une affaire similaire, cinq soldats - deux Congolais et trois parlant le kinyarwanda - ont tenté le 15 mai vers 16h00 de voler une femme de soixante-dix ans, Béatrice Mbutu, dans le quartier de Walendu à Mangobo. La petite-fille de Mme Mbutu, Lucy Lisaga, 16 ans et d'autres jeunes filles qui se trouvaient dans la maison ont cherché refuge dans la pièce du fond, craignant d'être violées ; mais la grand-mère est restée dans la pièce de devant. Voici ce qu'a relaté un témoin des faits :

Les soldats ont commencé à réclamer de l'argent, s'exprimant en swahili. Ils disaient « Donne-nous de l'argent, sinon on te tuera ». Ils étaient en uniforme, certains portaient des bérets verts, d'autres des rouges. (Béatrice Mbutu) a répondu : « Je n'ai pas d'argent, si vous me tuez vous ne serez pas plus riches parce que je n'ai rien ». Aussitôt, un soldat congolais l'a tuée d'une seule balle dans l'estomac.⁴⁸

Beatrice Mbutu est morte sur le coup. Dès que les soldats furent partis, Lucy a commencé d'appeler à l'aide. Les soldats entendant ses cris sont revenus et ont tiré sur elle. Elle est morte deux jours plus tard.⁴⁹

=====

Viols

Les soldats du RCD ont violé des femmes au cours de leurs représailles contre la population civile de Kisangani comme ils l'ont fait ailleurs.⁵⁰ La plupart des victimes de viols sont trop effrayées ou trop honteuses pour dénoncer le crime. Une femme violée a expliqué aux chercheurs de Human Rights Watch qu'elle n'avait même pas parlé du viol à son mari ou à ses proches parce qu'en faire état signifierait un divorce certain. Néanmoins, les chercheurs de Human Rights ont pu rassembler les preuves de trois différents incidents concernant au total huit femmes et les organisations locales de défense des droits humains ou d'aide humanitaire en ont enregistré d'autres.

Vers 13h00 le 14 mai, sept soldats ont ordonné à une mère de deux enfants âgée de 22 ans et à cinq autres femmes de les aider à transporter des biens qu'ils avaient volés dans des maisons du quartier jusqu'à l'aéroport voisin de Simi-Simi. Une fois là-bas, l'officier - qui parlait kinyarwanda avec un soldat et sawhili avec les autres - a dit aux soldats : « Répartissez vous les femmes, couchez avec elles et après, tuez-les ». Voici le récit de l'une d'elles :

Quand ils nous ont séparées, le commandant n'a pas voulu de femme mais tous les autres en ont pris une... Une des femmes a réussi à s'enfuir. Ensuite, les cinq (qui restions) avons été violées. Ils nous ont violées dans la brousse. Le soldats qui

=====
était avec moi était violent parce que je ne voulais pas (me laisser faire).

Alors quand le soldat avec lequel j'étais a eu fini, il a dit à son ami (dont la victime désignée avait fui) de venir prendre sa place. J'ai commencé à pleurer.⁵¹

Le second soldat a pris pitié d'elle quand il a compris qu'elle avait un petit bébé et lui a dit de fuir en vitesse sous peine d'être tuée. Cette victime ignore ce qui s'est passé avec les autres femmes.⁵²

Dans un autre cas, cinq soldats ont arrêté une jeune maman de vingt ans près du marché central de Mangobo, vers 16h00 le 15 mai et lui ont ordonné de transporter le butin de leurs pillages jusqu'à l'aéroport de Simi-Simi.⁵³ Voici le récit de la victime :

Nous sommes arrivés à l'aéroport de Simi-Simi vers 19h00. Ils me disaient qu'ils allaient me tuer. A l'aéroport, le Rwandais qui commandait a donné ordre aux soldats congolais de me tuer. L'un des soldats congolais m'a prise à part et m'a dit, « Ma soeur, je ne veux pas te tuer, si tu couches avec moi, je te sauverai ».

Quand j'ai refusé, un autre soldat a commencé à me frapper. Le soldat qui voulait coucher avec moi m'a arraché mes vêtements et m'a violée. Les autres soldats étaient en train de boire à côté. Quand il a eu fini de me violer, il m'a dit de courir. Je n'avais qu'un tout petit vêtement pour me couvrir. J'ai couru en direction de la ville où je suis arrivée vers 20h30.⁵⁴

=====
Dans un troisième exemple, un jeune femme de dix-huit ans était venue consoler des voisins après la mort d'un de leurs proches tué par des soldats du RCD. Plusieurs soldats qui se trouvaient encore dans la maison l'ont emmenée dans une chambre et l'ont violée. Un témoin a rapporté que la fille, qui avait dix-sept ou dix-huit ans, venait juste de commencer l'université. Il a raconté : « Je les ai vus l'emmener dans la maison, plus tard elle m'a dit qu'elle avait été violée ». ⁵⁵

Les viols à l'aéroport se sont produits à proximité des casernements militaires où les officiers avaient installé leur poste de commandement, ce qui laisse penser que les violeurs ne craignaient aucun châtement de la part de leurs supérieurs s'ils s'étaient faits prendre.



Pillages et Extorsions

De nombreux soldats du RCD ont pillé ou extorqué de l'argent et des biens aux civils pendant la répression. Comme décrit ci-dessous, les soldats ont tué des civils qui ne voulaient ou ne pouvaient pas leur tendre l'argent ou les articles réclamés et ont violé et tué certaines des femmes qu'ils avaient forcées à transporter le butin de leurs pillages jusqu'à leurs casernements. Dans d'autres cas, les soldats se sont accordés pour épargner des personnes menacées de mort en échange

=====

d'argent. Un homme de 42 ans, père de huit enfants, a raconté :

(Trois) soldats sont entrés dans notre maison et ont intimé à tout le monde d'aller dans le salon et de se coucher. Ils parlaient swahili avec un accent rwandais et ressemblaient à des Rwandais. En entrant, ils ont demandé en swahili : « Où est l'argent ? » Ensuite ils ont parlé kinyarwanda entre eux... L'un d'eux a dit « Tuez-les » en swahili. L'un des garçons qui s'était réfugié dans notre maison a dit « Ne nous tuez pas » et leur a donné de l'argent, 18.000 FC (72 USD). Ils ont vu l'argent et ont dit : « Partons ».

Quand ils sont partis, je suis allé regarder par la fenêtre. Il y avait d'autres soldats et je les ai vus transporter des radios, des matelas, des postes de télévision et même des animaux comme des canards, des vélos, beaucoup de choses. A environ 200 mètres plus loin ils pillaient une autre maison.⁵⁶

Une famille avait fui sa maison dans le quartier de Walendu le 14 mai après qu'un proche eut été tué par des soldats du RCD. Quand elle est revenue le lendemain, elle a trouvé sa maison pillée. « Tout avait disparu », a dit un de ses membres. « Ils ont volé tous nos vêtements, nos casseroles, faitouts, assiettes, matelas, toutes les choses de notre ménage, la radio, notre valise, les chaussures - tout était parti ».⁵⁷

Les soldats ont volé le père d'une victime qui rentrait de l'hôpital. Voici son récit : « Nous avons rencontré trois soldats qui ont tiré sur nous à plusieurs reprises et nous ont ordonné

=====

de descendre de notre mobylette. J'avais 3.500 FC (environ 14 USD) dans ma poche pour acheter du sang pour mon fils à l'hôpital. Ils ont pris l'argent dans ma poche et ont disparu avec la mobylette qui n'a pas été retrouvée à ce jour ».⁵⁸

Les soldats du RCD ont également volé un véhicule et pillé des biens appartenant aux Jésuites qui travaillent à l'église de Mangobo. Vers 14H00 le 14 mai, les commandants Santos et Bizimana, s'exprimant en kinyarwanda et accompagnés de sept à huit soldats ont arrêté le Père Xavier Xabalo, soixante-deux ans, qui conduisait une femme blessée à l'hôpital. Le groupe avait déjà pillé des magasins à Mangobo. Le Commandant Santos a insulté le Père Xabalo et les soldats l'ont arrêté et lui ont volé sa montre, son sac et 3.000 FC (environ 12 USD). Ils ont confisqué sa camionnette à plateau grise et l'ont chargé avec le butin de leurs pillages qu'ils ont ensuite déposé dans une petite maison proche de l'aéroport de Simi-Simi.⁵⁹ Selon un témoin, Biamungu était également présent à l'aéroport à ce moment là.⁶⁰

Peu après, Santos, Biamungu et Bizimana se sont dirigés dans un camion gris vers l'église jésuite. Un témoin de la scène a déclaré que les soldats avaient fait feu abondamment et sans discrimination, obligeant le Père Guy Verhaegen, soixante-quinze ans, à ramper pour se mettre en sécurité. Le Commandant Santos a demandé au Père Verhaegen où se trouvait le téléphone satellite et comme le père, entendant mal, désignait le téléphone public, Santos l'a frappé si fort que le

=====
religieux en a reculé de plusieurs mètres. Les soldats ont volé une moto, une radio Kenwood avec transformateur, un téléphone satellite, un ordinateur portable, une télévision, une radio ondes courtes et de nombreux autres articles. Les pères ont ensuite publiquement dénoncé les pillages et plusieurs choses leur ont été rendues.⁶¹

Victimes non-apparentes : les enfants traumatisés

Un père dont le fils aîné fut parmi les premiers à être tués à Mangobo a déclaré aux chercheurs de Human Rights Watch: « J'ai un autre fils encore jeune. Nous n'avons pas pu le consoler depuis le jour où il a vu son frère saigner à mort. Il est maintenant traumatisé et souffre de crises de tremblements. Parfois, il s'évanouit ». ⁶²

Les représentants d'organisations médicales internationales présentes à Kisangani ont indiqué aux chercheurs de Human Rights Watch qu'ils s'occupaient de nombreux enfants traumatisés par la violence dont ils furent témoins à la mi-mai. Une organisation qui assurait une assistance à une trentaine de ces enfants a noté que nombre de familles étaient trop pauvres et trop effrayées pour rechercher un tel soutien. ⁶³

Exécutions sommaires au pont de la rivière Tshopo

La rivière Tshopo est un affluent dont le cours coule parallèle au fleuve Congo dans la région de Kisangani pour le rejoindre quelques kilomètres en contrebas de la ville. Son lit étroit et

=====
son cours rapide au nord-est de Kisangani ont été jugés idéal pour l'implantation d'une centrale hydro-électrique et d'un barrage de retenu, d'une station thermale et d'une usine de traitement des eaux. Un petit pont métallique qui enjambe les deux rives de la Tshopo, à peine assez large pour un véhicule à la fois, est utilisé par les fermiers qui apportent leur production au marché et par les soldats allant et venant du camp militaire de Kapalata. (Voir Figure 1)

Les soldats du RCD ont choisi ce site, légèrement à l'écart du centre-ville, comme lieu pour les exécutions sommaires en espérant semble-t-il pouvoir les garder secrètes. Mais de nombreux témoins ont vu on entendu ce qui se passait et au moins deux victimes désignées ont survécu pour raconter les massacres. Dans les jours qui ont suivi les exécutions, la rivière elle-même a révélé les secrets de leurs auteurs en chariant sous les yeux effarés des riverains et des observateurs internationaux des dizaines de corps demi-nus, marqués par les traces de coups ou décapités, les bras toujours liés à hauteur des coudes.⁶⁴

Les tueries des 14 et 15 mai

En début d'après-midi le 14 mai, les habitants ont vu des soldats boucler un large périmètre autour du pont. L'un d'eux a raconté l'opération :

... Les véhicules déposaient les soldats... tous les quelques mètres le long de la route, sur toute la route menant à l'usine

=====

de traitement des eaux à un kilomètre et demi plus loin... Au pont, ils en ont déposé quatre-vingts... Ils ont fait deux voyages, déposant environ 200 soldats au total. Ils ont fermé le pont, refusant de laisser quiconque traverser. A 16h00, il y a eu une famille qui voulait aller enterrer quelqu'un décédé de la malaria mais elle n'a pas été autorisée à franchir le pont.⁶⁵

Les témoins ont rapporté qu'ils avaient vu trois commandants du RCD superviser ce déploiement : Gabriel Amisi (Tango Fort), Laurent Nkunda et Bernard Biamungu. « On observait les mouvements militaires quand on vu les trois officiers arriver », a déclaré un témoin. « Tango Fort était juché sur une moto Jaguar. Les autres sont arrivés en camions. Vers 16h30, les officiers ont tenu réunion pendant une trentaine de minutes ».⁶⁶

Les enquêteurs de Human Rights Watch se sont procurés les numéros des plaques d'immatriculation des véhicules utilisés pour l'opération.⁶⁷

Vers 20h00, les témoins ont vu plusieurs véhicules arriver au pont. Voici ce qu'a déclaré l'un d'eux :

Il faisait nuit et je ne pouvais voir que les phares avant des véhicules quand ils se sont arrêtés juste avant le pont pour déposer des gens. Les phares sont restés allumés quand ces gens ont traversé le pont principal à pied en direction de l'autre rive. Il y a eu ainsi une trentaine de rotations pour déposer des personnes de cette manière... Ces mouvements ont duré de 20h30 jusque vers 23h30.⁶⁸

=====
Les témoins ont également indiqué avoir entendu des coups de feu malgré le bruit de la rivière, plus fort qu'habituellement du fait que les portes du barrage avaient été ouvertes en début de soirée. « A 23h00, nous avons entendu le premier tir de revolver », a déclaré un témoin. « Après le deuxième puis le troisième tir, j'ai commencé à compter et j'ai entendu dix-huit coups de feu tirés par un revolver, à intervalle de quelques minutes. Le bruit provenait du pont ». ⁶⁹ Human Rights Watch n'a aucun élément prouvant que les commandants Nkunda, Amisi et Biamungu étaient encore présents sur le pont lors des exécutions.

Un soldat s'exprimant en lingala et qui avait participé aux tueries a raconté plus tard à une connaissance que son groupe venait de Goma avec Tango Fort. Selon son interlocuteur local, il a dit : « Mon ami, jeudi soir on a tué plus d'une centaine de vos officiers sur le pont ». ⁷⁰ Selon un villageois, d'autres soldats auraient raconté avoir reçu l'ordre de tirer sur les officiers de police mais d'utiliser d'autres moyens pour mettre à mort les commandants militaires. Comme il leur demandait comment des soldats pouvaient tuer leurs officiers, ils ont répondu qu'ils auraient été eux-mêmes exécutés s'ils avaient refusé. Ils lui ont assuré qu'un soldat de leur groupe qui avait refusé d'obéir avait été tué le premier. ⁷¹

Le lendemain, le pont est resté fermé mais des dizaines de témoins ont vu les soldats essayant apparemment de nettoyer le sang. ⁷² Ce soir là vers 19h00, d'autres soldats sont venus sur

=====

le pont. A 23h00, le commandant Mungura, agissant sur ordre de Nkunda selon un témoin militaire, est arrivé et au même moment trois Land Cruisers et le véhicule volé aux prêtres de Mangobo se sont arrêtés sur le pont, avec à leur bord vingt-huit prisonniers qui avaient été gardés à l'aéroport.

Selon un soldat présent, les soldats qui tuaient les autres sur le pont venaient tous de Goma ; voici ce qu'il a déclaré :

Il y avait un cordon de soldats sur le pont. On a pris les prisonniers attachés et on les a menés sur le pont. Biamungu, Mungura, Santos, S3 Lubutu [l'officier qui dirigeait les opérations à Lubutu], Franck [Kamindja, commandant de l'aéroport de Bangboka] étaient présents. Biamungu dirigeait les opérations, il frappait les prisonniers. Puis il a ordonné de tuer les prisonniers à la baïonnette et de les jeter dans la rivière. Ils étaient attachés et baillonnés. Certains ont été tués à la baïonnette, d'autres ont eu la nuque brisée. Ils les plaçaient dans des sacs et les jetaient dans la rivière. Les deux femmes prisonnières n'étaient pas là.⁷³

Quand les tueries furent achevées, les tueurs s'en furent boire tandis que Biamungu et les autres se rendirent dans l'immeuble de la Présidence du RCD.⁷⁴

Les preuves du massacre et les tentatives de les dissimuler

A partir du 16 mai et pendant les deux journées qui suivirent, les pêcheurs et autres riverains ont vu des corps dans la

=====
rivière, masculins et celui d'une femme au moins.⁷⁵ Un habitant de la commune de Tshopo qui a traversé le pont à pied s'est souvenu :

J'ai compté trente corps et sacs mortuaires (bodybags) entre le barrage et les petits rapides et douze au-delà des rapides. La plupart des cadavres étaient en sous-vêtements et beaucoup avaient été décapités. Sur le pont, il y avait encore de nombreuses traces de sang malgré les tentatives de les recouvrir de sable et dans le petit champ de maïs sur la gauche de la berge, l'odeur était insupportable.⁷⁶

D'autres cadavres sont apparus le 17 mai et un témoin en a dénombré dix-sept, dont celui d'une femme. Il n'a pas compté les sacs contenant les cadavres. Quand les soldats se sont aperçus que les cadavres attiraient une foule de spectateurs sur les bords de la rivière, vers 8h30 du matin, ils ont commencé à tirer en l'air, ont fermé le pont et sollicité de l'aide par radio.⁷⁷

Deux véhicules sont rapidement arrivés en renfort. Les soldats ont donné ordre à deux véhicules de la MONUC et à d'autres appartenant à des organisations non-gouvernementales (ONG) internationales qui se trouvaient dans le secteur de partir immédiatement (ONG) et ont bloqué les accès au pont.

Selon un soldat qui l'accompagnait, Mungura est arrivé avec des renforts, agissant une fois de plus sur ordre de Nkunda qui l'avait appelé par radio dans le camp de Ketele pour lui dire de se rendre au pont avec toutes les troupes qu'il pourrait rassembler. Mungura a regroupé une trentaine d'hommes et est

=====
arrivé au pont où les civils essayaient de tirer les cadavres hors de l'eau.⁷⁸ Voici ce qu'a déclaré un des soldats présents :

Les commandants Biamungu, Mungura, Christian de la Cinquième Brigade, le commandant Frank [Kamindja] et deux autres officiers rwandais que je n'ai pas reconnus à l'aéroport se trouvaient là. Biamungu a ordonné de tirer en l'air pour disperser la population. Ensuite, le commandant Biamungu a ordonné au commandant Christian d'aller chercher quelques personnes pour aider à ensevelir les cadavres.

Nous sommes allés au marché voisin et avons trouvé vingt-sept jeunes hommes. L'un des deux Rwandais venus de Goma a expliqué qu'ils devaient ensevelir les corps et qu'ils seraient payés 150 dollars US.

Nous avons retirés neuf cadavres de la rivière et les avons placés dans un camion. Ensuite nous sommes allés à l'aéroport de Bangboka. Le propriétaire du camion a été laissé au Kilomètre 13 pendant que nous continuions vers l'aéroport. C'était un vieux camion Leyland de l'UNIBRAS.

A l'aéroport de Bangboka, nous avons vu quatre avions de la MONUC. Nous avons caché le camion derrière un bâtiment. Plus tard (quand les officiers de la MONUC furent partis) nous avons jetés les corps dans une fosse commune qui avait déjà été creusée tout au bout de la piste. Alors que nous mettions les corps (dans le trou), d'autres soldats sont arrivés avec treize hommes entravés - des policiers que je connaissais pas. Il était

=====

près de 22h00. Après ça, nous sommes allés boire et manger au poste militaire jusqu'à 2h00 du matin.⁷⁹

Dans les jours qui suivirent, des cadavres ont continué d'être trouvés dans la rivière au-delà de Kisangani : une vingtaine à Yakossu à vingt-cinq kilomètres en amont ; vingt autres à Vananonge, quatre vingts-dix kilomètres plus loin ; et dix cadavres à Yanliambi, à quelque 150 kilomètres de Kisangani.⁸⁰



=====

Autres sites de massacres

Pendant et après le 14 mai, les soldats du RCD ont tué d'autres soldats, des policiers et des civils au camp militaire de Ketele, à la base militaire de l'aéroport de Bangboka et à la brasserie UNIBRAS.

Peu après avoir repris le contrôle de la station de radio, le commandant Ibuka a donné ordre à tous les policiers de regagner leurs casernes et leurs postes.⁸¹ Lui-même a été arrêté peu après et se serait trouvé parmi les premiers exécutés.⁸² Mais à ce moment, des dizaines de policiers suivaient ses ordres et ont regagné leurs casernements et postes. Vers la mi-journée, la Septième Brigade de la police militaire interrogeait des policiers passant d'un poste à l'autre, arrêtant quiconque avait déserté son poste aux premières heures de la matinée, pour échapper aux mutins ou parce contraints de les rejoindre.

La police militaire a emmené à pied ceux qu'elle arrêtait, mains liées dans le dos, jusqu'au camp de Ketele, la caserne militaire la plus proche du centre-ville. Selon des témoins, plusieurs policiers de ce groupe ont été immédiatement emmenés vers un lieu isolé dans l'enceinte du camp, se sont vus ordonner de s'asseoir et de tourner le dos à leurs gardiens. Les gardes les ont alors aussitôt abattus, même quand ils pleuraient en proclamant leur innocence.⁸³

=====
Les soldats du RCD ont exécuté des policiers sur la base militaire de l'aéroport de Bangboka. Human Rights Watch a interrogé un soldat (voir son témoignage ci-dessous) qui a vu treize policiers entravés, escortés jusqu'à la fosse commune située en bout de piste puis sommés de descendre dans la tombe- il a ensuite quitté les lieux et n'a jamais revu les prisonniers, ce qui le laisse penser qu'ils ont été exécutés.⁸⁴ Un autre témoin a fait état de scènes similaires à l'aéroport, mais a assuré qu'elle s'était passée la nuit précédente. Il a vu des soldats parlant le kinyarwanda qui gardaient un groupe d'une dizaine de soldats détenus assis sur le sol. Il a déclaré que vers 23h30 le 14 mai, il avait vu des soldats donner ordre aux policiers de marcher vers une décharge proche. « Je ne pouvais pas voir ce qui se passait à la décharge à cause de la nuit », a expliqué ce témoin, "mais j'ai distinctivement entendu les prisonniers sangloter, hurler et implorer miséricorde pendant qu'ils étaient tués. Je me souviens d'un qui négociait avec les soldats : « Pourquoi devez-vous me massacrer ? au moins, tuez moi d'une balle ». ⁸⁵

En au moins une occasion, les soldats du RCD ont déversé des corps de leurs victimes militaires directement dans le fleuve Congo. Un témoin a vu un officier jeter trois cadavres de soldats dans le Congo, non loin du centre de Kisangani.⁸⁶

Dans l'après-midi du 14 mai, trois soldats du RCD se sont faits déposer à la brasserie UNIBRAS par des vélos-taxis et ont

=====
refusé de payer les jeunes cyclistes. En revanche, ils les ont obligés à pénétrer dans une villa du complexe de l'UNIBRAS où une dizaine de soldats se pressaient dans le salon. Les soldats ont donné ordre aux trois jeunes gens de s'allonger sur des bâches plastique ensanglantées et leur ont dit qu'ils allaient bientôt être tués. L'un des trois a eu la vie sauve grâce à un soldat congolais qui le connaissait mais, plus d'un mois après, au moment où les chercheurs de Human Rights Watch se trouvent à Kisangani, les autres étaient toujours portés disparus plus d'un mois plus tard.⁸⁷

Les détentions et le traitement des détenus



=====

Au cours de la reprise en mains qui a suivi la mutinerie, les autorités du RCD ont arrêté des dizaines de soldats et de policiers dont le sort reste inconnu. Selon un témoin bien placé pour suivre le déroulement des événements, « au moins dix personnes ont été arrêtées avant l'arrivée (des officiers de Goma)... dans la soirée, il y en avait facilement plus de trente... Ça, ce ne sont que les officiers de l'armée, mais beaucoup d'officiers de police ont été également arrêtés par la suite, sans motif précis ». ⁸⁸ Comme mentionné plus haut, au moins certains de ces soldats et policiers arrêtés ont été sommairement exécutés à Kisangani, mais selon des témoins, plusieurs hauts gradés arrêtés ont été envoyés à Goma pour interrogatoire, notamment Ngwizani envoyé là-bas le 18 mai. ⁸⁹ Les commandants Nyembo-Kilonda et Ibuka figuraient au nombre de ceux qu'un témoin a vus dans la cellule de détention du poste de commandement central de la Septième brigade à Kisangani, vers 17h00 le 14 mai. Nyembo étaient en sous-vêtements. A peu près au même moment, le témoin a vu Biamungu hors de cette cellule, frappant de ses poings et de ses pieds des soldats arrêtés et attachés les coudes dans le dos: "Biamungu disait aux prisonniers qu'ils allaient bientôt être décapités » a déclaré le témoin. « Je l'ai également vu donner un coup de poing dans l'estomac de Marie Bagalet, secrétaire dans la police. Il a ordonné qu'elle soit emmenée dans un Land Cruiser blanc avec quatre autres soldats ». ⁹⁰

=====

Dans un document manuscrit communiqué à Human Rights Watch, le commandant Mabele, qui a survécu aux exécutions sur le pont de Tshopo en réussissant à s'échapper, a assuré que soixante-trois soldats du RCD et un nombre indéterminé de policiers du détachement provincial de la police nationale à Kisangani avaient été sommairement exécutés.⁹¹ Parmi la quinzaine de cadres de l'armée et de la police qu'il a cités au nombre des victimes, figuraient les officiers détenus Nyembo-Kilonda et Ibuka. Mabele ayant fui vers un village reculé, loin de Kisangani, Human Rights Watch n'a pas été en mesure de s'entretenir avec lui.

Le 15 mai, Jean-Pierre Lola Kisanga, porte-parole du comité exécutif du RCD-Goma et responsable du département Culture et Communications du mouvement, a déclaré à un journaliste que les autorités du RCD avaient arrêté un dizaine d'insurgés, « dont un ancien général et un capitaine (des anciennes Forces armées zaïroises) ». ⁹² Trois jours plus tard, il a indiqué à un autre journaliste que les autorités du RCD avaient arrêté dix-sept partisans des insurgés, se référant aux jeunes gens qui avaient manifesté pour soutenir la mutinerie. ⁹³ Depuis, le RCD-Goma n'a fait aucune déclaration concernant les personnes arrêtées.

L'attitude du RCD

Au fur et à mesure que les informations sur les tueries se répandaient et que les critiques internationales s'élevaient, le

=====

RCD a commencé d'évoquer une commission d'enquête internationale et a dépêché à Kisangani sa propre mission d'établissement des faits, composée de quatre de ses dirigeants et dirigée par Jean-Pierre Lola Kisanga.⁹⁴

Afin de minimiser l'ampleur des exactions, Kisanga a observé que « il y avait eu des morts des deux côtés... »⁹⁵ En juin, il a annoncé que la commission d'enquête avait dénombré quarante-et-un décès lors des événements de la mi-mai : quatre Rwandais lynchés par la foule, « dix-sept civils tués par des balles perdues et onze mutins qui s'étaient noyés en tentant de fuir en canot ». Kisanga a balayé les nombreuses informations faisant état de corps flottant dans la rivière, assurant que les morts étaient « des mutins qui avaient essayé de fuir en canot et s'étaient noyés ».⁹⁶ Le RCD a remis les conclusions de cette enquête à Mme Asma Jahangir, Rapporteur spécial des Nations Unies pour les exécutions extra-judiciaires, arbitraires et sommaires.

Etant donné la responsabilité évidente des forces du RCD dans les massacres, il est peu probable que les familles des victimes ou les victimes elles-mêmes aient cherché à contacter la mission d'enquête du mouvement. La mission quant à elle n'a peut-être pas cherché à collecter des informations auprès de ces personnes : sur une vingtaine de rescapés des tueries ou leurs proches interrogés par les enquêteurs de Human Rights Watch, personne n'avait été contacté par cette mission. En

=====
outre, les proches de plusieurs officiers portés disparus qui recherchaient des informations sur leur sort ont vu leurs maisons pillées par les soldats du RCD. Le responsable du RCD qui a révélé cette information à Human Rights Watch a indiqué que la nouvelle de ces agressions avait découragé d'autres familles de réclamer des investigations sur leur proche disparu.⁹⁷

Dans un communiqué daté du 17 mai, le RCD a démenti que des troupes rwandaises ou même que des renforts de ses propres armées aient été envoyés à Kisangani pour mater la mutinerie. Il a seulement reconnu que les commandants Gabriel Amisi et Laurent Nkunda avaient été envoyés de Goma à Kisangani et indiqué que leur contribution avait permis « la répression de l'insurrection armée du 14 mai ».⁹⁸

25 Voir : "L'Est du Congo dévasté - Civils assassinés et opposants réduits au silence", Rapport de *Human Rights Watch*, vol.12, no.3 (A), mai 2000. Les autorités du RCD assurent qu'elles appliquent la législation congolaise. Celle-ci autorise les autorités à détenir une personne sans charge pendant 48 heures et, une fois l'accusation prononcée, à la garder encore deux semaines en prison avant de les transférer à la prison centrale. Les représentants de l'autorité peuvent arrêter des personnes pour des raisons liées au conflit armé, mais ils sont alors tenus par les dispositions du droit international humanitaire. Notamment, le processus judiciaire doit être

=====

régulier et respecter les droits de l'accusé à être informé sans délai des crimes dont il est accusé, la présomption d'innocence jusqu'à preuve de la culpabilité et le droit de choisir son défenseur, etc. Le RCD a conservé les institutions judiciaires existantes et l'essentiel de leur personnel. Le RCD a omis de payer régulièrement les nombreux fonctionnaires du gouvernement, notamment les magistrats. Dans une situation économique de plus en plus désespérée, le personnel judiciaire exige fréquemment des pots-de-vin pour faire son travail et les citoyens doivent payer pour obtenir justice. Selon de nombreux détenus, les membres de leur famille ont dû payer pour recevoir l'autorisation de leur rendre visite ou de leur apporter à manger et les prisonniers ont dû payer également pour bénéficier d'un meilleur traitement. Les gardiens seraient parfois réticents à libérer leurs prisonniers parce qu'ils perdraient une partie de leurs revenus.

26 Entretiens avec Human Rights Watch, Kisangani

27 Ibid.

Cas d'atteintes aux droits humains commises par les forces fidèles au Brigadier Général Laurent Nkunda et au Colonel Jules Mutebutsi

Les deux commandants renégats ont prétendu avoir pris le contrôle de Bukavu pour mettre un terme aux massacres de Banyamulenge mais leurs propres forces ont également tué des

=====
civils et se sont rendues coupables de violences sexuelles et de pillages généralisés.

Alors que les soldats de Nkunda se rendaient de Goma à Bukavu, ils ont attaqué de nombreux villages sur leur chemin. Selon des sources locales, dans la ville de Minova ils auraient tué deux femmes et une fillette alors qu'à Babamba, ils auraient tué trois autres personnes. A Bukavu, des soldats rebelles ont tiré sur un homme de cinquante-cinq ans chez lui au cours du pillage de sa maison; l'homme serait décédé plus tard à l'hôpital. Plusieurs autres meurtres de civils ont été dénoncés pendant la période où ces commandants avaient le contrôle de la ville.

Selon des informations provenant de sources internationales et locales, les troupes dissidentes allaient d'une maison à l'autre, violant et pillant. Bon nombre de femmes et de fillettes craignaient tellement d'être violées qu'elles sont parties se cacher. Dans le quartier de Kadutu, une centaine de femmes et de filles ont trouvé refuge dans une église locale, portant sur elles de nombreuses couches de vêtements pour décourager les violeurs potentiels.

Le 3 juin à Bukavu, des soldats ont violé une mère et sa fille de trois ans dans le centre de la ville. La mère a été violée par six soldats sous les yeux de son mari et de ses autres enfants tandis que sa petite fille était violée par un autre soldat. Après le viol, les soldats ont pillé la maison, emportant la plupart des biens de la famille.

=====

Une organisation locale a rapporté douze cas de viol commis du 2 au 4 juin, notamment de trois fillettes de trois ans et de cinq adolescentes. Dans l'un des cas, le 3 juin, des soldats ont fait irruption dans une maison où se cachaient quatre adolescentes. Ils ont réclamé de l'argent, ont demandé à quelle ethnie elles appartenaient et les ont interrogées pour savoir où se trouvaient les troupes pro-gouvernementales. Toutes les quatre ont été violées à plusieurs reprises.

Dans un autre cas, douze femmes et filles avaient trouvé refuge ensemble dans la même maison. Le 4 juin dans la soirée, six soldats sont entrés dans la maison. Ils ont dit aux femmes: "nous allons vous montrer que ces filles sont des femmes comme vous". Ils ont alors violé deux fillettes de trois ans et n'ont pas violé les autres.

Un témoin a décrit un cas typique de pillage commis par les troupes dissidentes :

"Le jeudi 3 juin, deux soldats banyamulenge sont venus chez moi. Ils ont braqué leur arme sur ma tête et ont exigé de l'argent. Nous étions cinq hommes dans la maison et mes petites sœurs étaient dans la pièce arrière. Ils ont réclamé des téléphones et 100\$ à chacun des hommes. Je leur ai donné 75\$ et un téléphone parce que j'avais entendu dire qu'il y avait eu d'autres meurtres... Ensuite, ils ont enfermé les hommes dans une

=====
pièce et sont allés dans la pièce des filles. Ils ont attaqué ma sœur de dix-sept ans. Je l'ai entendue crier... Un soldat est revenu dans la pièce et a dit: "Le calme ne reviendra à Bukavu que lorsque vous considérerez que les Banyamulenge sont des Congolais. Mbuza Mabe a tué nos mères, nos sœurs et nos oncles. Nous vous confions ce message..."

Human Rights Watch a expliqué en détail dans un rapport antérieur que les brutalités à l'encontre des civils, et plus particulièrement la violence sexuelle, fait partie intégrante de la guerre à l'Est de la RDC.³ Les soldats responsables d'actes de violence sexuelle ont commis des crimes de guerre. Pourtant, ceux qui se rendent coupables de telles exactions doivent rarement répondre de leurs actes. Aussi longtemps que le climat d'impunité persistera à l'Est de la RDC, les femmes et les filles continueront d'être prises pour cibles, comme l'illustrent les événements de Bukavu.

En tant que commandants de ces forces dissidentes, le Général Laurent Nkunda et le Colonel Mutebutsi ont la responsabilité de prévenir, d'investiguer et de punir les exactions perpétrées par leurs troupes et ils sont donc responsables des crimes de guerre commis.

L'implication du Rwanda

Le Rwanda a été le principal soutien du RCD-Goma depuis que le mouvement a entamé sa rébellion contre le

=====

gouvernement congolais en 1998. Le Général Nkunda a été formé au Rwanda et entretenait des liens étroits avec les Rwandais tout en servant dans les rangs du RCD-Goma. En octobre 2002, le Rwanda a retiré ses troupes de RDC mais les témoignages continuent à mettre en avant l'implication ininterrompue des forces rwandaises dans l'Est de la RDC. Le 21 avril 2004, une patrouille de la MONUC au Nord-Kivu a été arrêtée par 400 soldats rwandais et priée de retourner à sa base.⁴ Le Rwanda a nié la présence de ses troupes dans l'Est de la RDC.

L'activité dissidente d'éléments du RCD-Goma soulève une nouvelle fois la question de l'étendue du soutien politique et militaire rwandais apporté aux groupes de la région Est de la RDC. A Bukavu, des sources locales ont affirmé que des éléments de l'armée rwandaise étaient présents lors des récents événements. Elles ont prétendu avoir identifié des commandants qu'elles connaissaient de l'occupation rwandaise précédente et ont également déclaré avoir pu reconnaître les véhicules, armes et uniformes utilisés par l'armée rwandaise. Suite à ces informations, le Président Kabila a accusé le Rwanda de collusion avec les rebelles qui tentaient de s'emparer de Bukavu. Le gouvernement rwandais, en colère, a rejeté ces accusations et a fermé ses frontières avec la RDC le 6 juin.

=====

-Kivu: des soldats de l'armée de RDC portent des uniformes rwandais

AFP, 18 juil. 07 - 15h50

Excellence Monsieur l'Ambassadeur et Cher Aîné,

(1) Je vous écris après la vile et mensongère attaque de notre compatriote Tutsi "Mwangachu", qui continue à désinformer les gens sur une soi-disant identité entre Bashi et Banyaruanda.

(2) En effet, les deux peuples Shi et Ruanda sont géographiquement voisins et leur mise sur orbite culturelle et politique (étatique) dans la région des Grands-Lacs est contemporaine. Cependant, s'il y a des similitudes formelles entre leurs royaumes, des profondes divergences caractérisent les choix de société opérés dans les deux cultures voisines.

(3) La plus fondamentale de ces différences est le fait que la féodalité rwandaise avait une double base économique et "raciale" (éleveurs Tutsis dominant les agriculteurs Hutus), alors que la féodalité Shi a mêlé les peuples et "races", faisant de chacun le seul sujet du Mwami (comme dans le Buganda aussi), dans une économie où chacun était à la fois agriculteur et possesseur de vaches.

=====

(4) Le Rwanda a payé d'un génocide, et d'un contre-génocide anti-Hutu (j'ose affirmer ce que tout le monde sait!), la non-liquidation de ce passé féodal de discrimination "raciale". Aidons, par notre combat, ce peuple voisin et (mauvais) frère à liquider enfin, dans la vérité et l'humilité, ce système anachronique, et devenu déstabilisant pour toute la région, de domination d'un groupe minoritaire sur la majorité.

(5) Je mets "race" entre guillemets, car Tutsis et Hutus sont tous des Negro-Africains, et parlent une même langue bantoue; mais les idéologues de la suprémacie Tutsi ont conçu les choses, dans les temps anciens comme actuellement, en ce terme "fascisant" et non scientifique de "race". Le fond du problème est politique, comme la propagande de Paul Kagame et de son régime militariste le démontre. Ce régime est un outil mercenaire que des intérêts mafieux internationaux, principalement (mais pas exclusivement anglo-saxons) ont essayé d'utiliser pour étendre leur main-mise sur l'Afrique centrale.

(6) Nous devons défendre nos intérêts vitaux comme nation, ainsi que la cause de la vérité des faits. Notre compatriote Tutsi "Mwangachu", comme beaucoup des propagandistes de la

=====

mouvance kagamiste, est un fieffé menteur et un adepte de la désinformation. S'il y a une ethnie au Congo qui a toujours su résister à l'expansionnisme Tutsi Rwandais, malgré quelques inévitables brebis galeuses, c'est bien les Bashi, tous leurs sept royaumes confondus. C'est la principale leçon identitaire que, descendant des forestiers "arabisés" du Maniema, j'ai dû intégrer en naissant et en grandissant à Bukavu, dans le giron culturel de ces montagnards valeureux!

(7) Vraiment, en ces temps de périls, la RD Congo a beaucoup à apprendre du barrage séculaire, et toujours victorieux, que ces sept royaumes Shi de nos monts orientaux ont opposé à l'expansionnisme vers l'ouest des Tutsis rwandais (les Burundais ont toujours été moins expansionnistes, historiquement)

(8) Il est venu le temps des batailles décisives pour la survie de la nation multiethniquie que le destin nous a donnée! Ouvrons l'oeil, et livrons avec courage et lucidité le bon combat: celui de notre légitime défense face à des agressions caractérisées et répétées!

(9) Même si je n'en partage pas tous les détails (diversité démocratique oblige), j'ai très grand plaisir à lire vos analyses, Excellence Monsieur l'Ambassadeur. Surtout en ces temps de confusion où la désinformation des "ceux d'en face" veut

=====
s'emparer des esprits faibles et des personnes cupides, le message perfide et mensonger di soi-dsant "Mwangachu" étant un exemple parmi tant d'autres.

Avec mes déférentes salutations,
Nzogu bin Kyantede P R

Albert Kisonga <akisonga@hotmail.com> wrote:

Je me rejouis que davantage de Congolais comprennent maintenant en quoi consiste exactement le problème des Fdlr.

1. 13 ans après son arrivée au pouvoir, le Fpr refusetoujours toute idée de réconciliation nationale. De ce fait, Kigali oblige des milliers des Hutu voulant rentrer chez eux de demeurer au Kivu.

2. Il y a deux ans, des miliciens hutu faits prisonniers avaient déclaré qu'après être rentrés au Rwanda, il leur avait été demandé par les autorités de retourner au Congo, après avoir reçu armes, munitions et tenues. Leur présence au Congo devait avoir pour but d'assurer l'exploitation du coltan et comme Rasta ou Mundundu qui sèment la terreur au Kivu. Non

=====

seulement que ces milices doivent empêcher la paix d'y revenir mais elles doivent aussi obliger les populations indigènes à fuir en abandonnant leurs terres de manière à ce qu'elles soient repeuplées par des Rwandais.

3. Du reste, tout le monde sait bien que pendant l'occupation militaire rwandaise du Kivu sous couvert du RCD, l'armée rwandaise ne s'était jamais préoccupée de combattre les milices hutu qualifiées de "génocidaires" .

4. Un compatriote venant de Goma nous a demandé de cesser notre naïveté à propos des Fdlr. Quel est l'intérêt de ces derniers de commettre des exactions contre les populations congolaises dont ils bénéficient de l'hospitalité ? Au contraire ces gens ont tout à gagner, et d'abord leur sécurité, à être correct avec les populations du Kivu au sein desquelles ils vivent.

Evidemment, étant donné les moyens de propagande dont il dispose, le gouvernement de Kigali charge les Fdlr des crimes que des milices armées par lui commettent au Kivu, suivant sa pratique habituelle d'attribuer ses propres tueries à ses victimes.

Le plus inquiétant c'est la faiblesse de la politique de communication de Kinshasa, à moins qu'il ne s'agisse d'une complicité. Autrement, les preuves de la politique de déstabilisation menée par le Rwanda au Kivu abondent. Plus

=====
d'une fois, la Monuc a arrêté des soldats rwandais, aussitôt renvoyés chez eux sans que Kinshasa ne pipe mot. Les milices de Nkunda sont habillées de l'uniforme de l'armée rwandaise. C'est une fois de plus la Monuc qui a dénoncé cette situation. Même le plus idiot d'entre nous Congolais doit comprendre que Nkunda n'a ni l'argent ni les armes pour lever et entretenir une armée.

L'actuel bon comportement des militaires congolais face aux soldats rwandais démontre que si le Congo le veut, il a les moyens humains et matériels pour faire échec aux visées de ses voisins de l'Est. On ne peut exclure que le comportement du Chef de l'Etat que j'ai moi-même qualifié de haute trahison, soit une ruse. Si c'est le cas, je me serais trompé, comme d'autres compatriotes, de bonne foi. En ce qui me concerne, je n'hésiterais pas à présenter mes excuses au Chef de l'Etat.

Maintenant, il ne faudra pas attendre pour décider des mesures urgentes à prendre pour faire du Kivu un bastion de l'armée congolaise. C'est au moins la moitié de l'armée qui doit y cantonner. Evidemment la logistique doit être à la hauteur. Au lieu d'acheter des centaines des 4x4 aux parlementaires, cet argent devrait soutenir l'effort de guerre.

De toute façon, Kagame et Museveni, qui sont tributaires d'une culture militariste, ne pourront jamais comprendre un autre langage que militaire.

=====

KINSHASA, 18 juil 2007 (AFP) - **De nombreux soldats de nouvelles brigades de l'armée de République démocratique du Congo (RDC) au Nord-Kivu (est) portent des "uniformes rwandais"**, a déploré mercredi la Mission de l'ONU en RDC (Monuc) au cours d'un point presse à Kinshasa.

La Monuc "s'inquiète du port d'uniformes étrangers, plus précisément rwandais, par les troupes des brigades mixées", a déclaré le major Gabriel de Brosses, porte-parole militaire de la Mission.

Cinq brigades "mixées", constituées pour moitié d'ex-soldats insurgés ralliés au général déchu tutsi congolais Laurent Nkunda et d'éléments des Forces armées de RDC (FARDC), ont été déployés au Nord-Kivu.

Le processus de "mixage" avait débuté en janvier à la suite d'un accord entre Kinshasa et Nkunda, pourtant visé par un mandat d'arrêt international pour crimes de guerre, à la suite de violents combats entre ses hommes et l'armée régulière.

"Au lieu de porter les tenues des FARDC, un nombre croissant de soldats des brigades mixées portent des uniformes rwandais dépourvus d'insignes de nationalité" (...) alors "qu'un lot d'uniformes en dotation dans les FARDC est disponible", a souligné le major de Brosses.

=====
La Monuc "souhaite que tout risque de confusion soit évité et que les unités utilisent leurs tenues réglementaires", a-t-il poursuivi.

Du 1er janvier au 15 juillet 2007, la Monuc a rapatrié dans leur pays, sur base du volontariat, 322 combattants étrangers, presque tous Rwandais et parmi lesquels 103 combattants, majoritairement tutsis, ayant déserté les rangs de l'ex-général Nkunda.

La Monuc s'est déjà alertée de "l'augmentation considérable" du nombre d'hommes issus des troupes loyales à Nkunda parmi les combattants rapatriés.

Les Rwandais rapatriés issus des rangs de Nkunda ont expliqué à la Monuc qu'ils avaient été recrutés dans différentes préfectures du Rwanda depuis début 2007, avec la promesse d'avoir un emploi civil en RDC.

Selon des sources militaires occidentales, Nkunda disposait avant le mixage d'un maximum de 3.500 hommes. Or il en a fourni 7.000 pour constituer les brigades mixées et affirme avoir encore 2.000 hommes.

Depuis la mi-janvier, les violences contre les civils ont décuplé au Nord-Kivu, où plus de 130.000 personnes ont fui leurs villages, victimes d'attaques de rebelles hutus rwandais,

=====
de miliciens locaux et aussi de militaires des brigades mixées,
"en toute impunité", selon l'ONU.

La Monuc s'est en outre mercredi "fortement" inquiétée "**des tentatives déplorables de détournement ou de prise de contrôle de l'assistance humanitaire internationale perpétrées par divers acteurs, y compris, dans le Masisi (Nord-Kivu), par le Congrès national pour la défense du peuple (CNDP), le mouvement politico-militaire de Laurent Nkunda**".

CHAPITRE XIII : A QUI LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO ? : NE DORMEZ PAS SUR VOS LAURIERS !!!

Je suis une fonctionnaire dans le système des Nations-Unies depuis 17 ans et ce que je viens de découvrir comme complot contre la RDC mon pays d'origine est très grave.

1. Selon un document ultrasecret d'une association des Multinationales reunies au sein de US-UE Corporation, l'espace de l'afrique centrale n'appartiendrait plus aux Africains du fait qu'il regorge des ressources extrêmement stratégiques (Forêt,eau, ressources minières et minerales) et vitales pour l'avenir de l'Humanité.

=====
2.Ce document révèle que les études géopolitiques et stratégiques réalisées ainsi que les projections sur l'avenir montre que l'avenir de l'humanité se joue en Afrique Centrale:

- Production d'oxygène nécessaire à la respiration de l'humanité pendant que les autres forêts primaires telle que l'Amazonie sont actuellement entrain d'être détruites pour les remplacer par des paturages

- Le rechauffement de la planète(terre) par l'effet de serre dû à la pollution atmosphérique entraîne ineluctablement la fonte des glaciers des pôles nord et sud avec comme conséquence la montée du niveau des océans et la disparition certaine de certains pays et villes dont le relief est soit au niveau de la mer (Londres, New York, certaines îles de l'océan indien telles que les Maldives, les CHAGOS où se trouve la base militaire américaine de Diego gracia) ou en dessous du niveau de la mer(Pays-bas, certaines parties de la Belgique, certaines régions de l'Indonesie et de la Malaisie, le Bangladesh).

Il faudra donc trouver le moment venu, la terre d'accueil des millions de populations dont les terres auront disparu sous eau par ces inondations dont aucun système de digues fait de mains d'hommes ne saura contenir.Voyez comment les digues de New Orleans aux USA ont cédé pendant le Cyclone.

L'espace de prédilection pour l'installation de ces sinistrés occidentaux c'est l'Afrique Centrale donc la RDC !!!

- La pollution de l'environnement a atteint un point de non retour en occident. Tout est pollué: l'eau,l'air,le Sol. Cette

=====
pollution contamine toute la chaîne alimentaire. Les animaux, les végétaux, les fruits de mer.

Tout est contaminé. Ce qui fait que les gens ne boivent plus l'eau de robinet en occident (phosphates et calcaires++++), les fruits et légumes sont infestés de pesticides, le lait et la viande contaminés (souvenez-vous de l'explosion nucléaire de Tchernobyl, l'épidémie de vaches folles et des poulets à la dioxine). Cette pollution fait le cancer devient une des premières causes de mortalité en Occident. L'espace vierge de pollution sur la planète c'est l'Afrique Centrale donc la RDC !!!

- L'expérimentation et les essais nucléaires dans le Pacifique par les puissances occidentales (Atoll de Bikini par les USA, île de Muroroha par la France) dont les explosions se faisaient dans des puits de plus de 3000 mètres de profondeur ont fragilisé l'écorce terrestre. Nous assistons actuellement aux conséquences incalculables de cette folie humaine :

Les régions de moyen-orient (Turquie, Iran, Pakistan...) et de l'extrême Orient (Chine et Japon) et les îles de l'océan indien et du Pacifique sont de plus en plus fréquemment frappés par les tremblements de terre de forte puissance dévastatrice. Les Volcans qui étaient éteints depuis des siècles se réveillent (le Pinatubo aux Philippines, les Volcans en Indonésie). L'effondrement et le glissement de l'écorce terrestre crée des tremblements de terre sous-marins qui engendrent des TSUNAMI en surface (rappelez-vous les conséquences du dernier Tsunami en Indonésie et en

=====

Thaïlande). La région épargnée de ces conséquence c'est l' Afrique Centrale donc la RDC !!!

- Le rechauffement de l'atmosphère crée la circulation d'air chaud dont le contact avec l'air froid au niveau des mers crée des vents extrêmement violents(Cyclones) qui devastent tout sur leur passage. Reppeliez-vous dernièrement qu'une ville des USA(New Orleans) a été inondé et devasté par un cyclone les mois passés. La région des caraïbes et du Golfe de Mexique sont les régions les plus exposées. Les confins de l'Océan indien

Subissent des moussons très violents. La région exempte de ces phénomènes c'est l

Afrique centrale donc la RDC !!!

- Dans les siècles à venir l'humanité se battra pour le contrôle de l'eau surtout l'eau douce. Pendant que l'occident et les autres pays industrialisés ont pompé et continue à pomper les eaux douces de leurs nappes phréatiques et dont les reserves en projection ne sauraient

Depasser l'an 2030 avant de s'épuiser la région d'Afrique centrale donc la RDC renferme à elle seule 13.8% d'eau douce du monde encore inexploitée. Or vous savez que les reserves mondiales en Hydrocarbures sont entrain d'être épuisées(echéance 2033). Voyez la flambée des cours de l'or noir actuellement(le baril de petrole a franchi le plafond mythique de

=====

\$75.00). L'eau douce dont le traitement n'est pas compliqué sera utilisée comme

matière première pour la production de future carburant à base d'hydrogène liquide qui fera fonctionner les matériels roulants et volants quand il n'y aura plus de pétrole qui est une source d'énergie fossile facilement épuisable. L'eau douce est en réserve en Afrique Centrale donc en RDC !!!

- Les cours d'eau de l'Afrique centrale donc de la RDC peuvent permettre l'érection des centrales hydroélectriques dont la puissance intégrée peut suffire à alimenter toute l'Afrique et l'Europe occidentale. Vous savez que les centrales nucléaires sont décriées actuellement(l'Allemagne a terminé de fermer les siennes). La guerre de l'énergie électrique se jouera encore en Afrique Centrale donc en RDC !!!

- L'agriculture du future aura suffisamment besoin d'eau douce pour l'irrigation des sols arables et/ou désertiques. Les Israéliens et les palestiniens se battent depuis des années pour le contrôle des eaux du Jourdain, du lac des Tibériades et des montagnes de Shebat à la frontière avec la Syrie. C'est ça la véritable cause de la guerre israélo-palestinienne qu'on ne dit pas. Le bassin du fleuve Congo est la deuxième après celui de l'Amazonie en réserve d'eau dans le Monde. La déforestation sauvage en Amazonie a sensiblement réduit la pluviométrie et beaucoup des cours d'eau sont desséchés actuellement. En plus de cela il y a la pollution de l'eau du bassin de l'Amazonie par les métaux lourds tel que le

=====

mercure qui decime la faune et la flore fluviales. La guerre de l'eau se passera encore en Afrique centrale donc en RDC !!!

Cher(e)s ami(e)s

Voici quelques informations qui poussent à croire la RDC est un pays autement stratégique sur l'échiquier mondial et que la "communauté internationale" ne laissera pas aux peuples qui habitent cette région benie de Dieu de disposer seuls de leurs destins.

Que le peuple congolais ne se trompe pas:

- Selon les orientations politiques occidentales, la RDC ne sera plus dirigée par un vrai congolais, un patriote, un nationaliste qui risquerait de mettre en peril les intérêts mondiaux en RDC.

- Depuis l'indépendance de ce pays, les occidentaux qui contrôlent la politique mondiale, n'ont jamais voulu q'un Congolais pur sang accède à la magistrature suprême de ce pays. En assassinant Lumumba, il ont placé Kasa-Vubu de père Chinois(anciens travailleurs du chemin de fer Kin-Matadi) puis Mobutu de père Centrafricain. M'Zee Kabila, un congolais 100%, nationaliste, a été lâchement assassiné puis remplacé par un étranger au nom

originel d'Hyppolite Kanambe Matuare actuellement au nom d'emprunt de Joseph Kabila.

=====

- Le schema politique actuel cherche à placer Hyppolite Kanambe Matuare comme Président legitime de la RDC. Beaucoup de gens ne le savent pas même ceux ou celles qui battent campagne pour son élection qu'une fois élu et toujours selon le plan secret des occidentaux, une il y aura des concertations politiques à l'issue desquelles le Président Hypollite

Kanambe(Joseph kabila) nommera sans coup ferir son frère de sang Azarias Ruberwa comme Premier Ministre au nom de l'union nationale(les banyamulenge se disant toujours exclus). C'est pourquoi Hyppolite Kanambe s'est présente comme candidat indépendant pour avoir les mains libres au moment de passer à l'acte et ceci permis par la constitution dont un des articles stipule que le Président de la République peut choisir le Premier ministre soit dans la majorité parlementaire soit une personnalité en dehors de la majorité(Azarias Ruberwa). Ce plan est certain et véridique!!! C'est pourquoi même les revendications sur Minembwe ont été mis en sourdines.

Cher(e) ami(e)s

je suis loin du pays de mes origines(je suis actuellement de nationalité Américaine) mais cette terre de mes ancêtres me tient toujours à coeur.

=====

Même si je n'ai plus le droit de voter dans mon pays d'origine, j'estime que je ne peux laisser passer de telles informations obtenues de sources sûres ici aux USA sans les partager avec mes frères et souers de sang.

C'est à votre libre arbitre d'en tenir compte ou pas. l'avenir de l'Afrique et de la RDCen dépend.

Votre soeur de sang

Dorcas Lokendo
Washington D.C.
USA

CHAPITREXIII : A NOUS LES RICHESSE DU CONGO :

Les aveux occidentaux

Sur les élections en RD Congo, deux occidentaux passent aux aveux !

17.07.06 (CultureK)

Les auditeurs de la RTB a affirmé, sans ambages, que la mission de l'Eufor au Congo rentrait dans le projet de la mise sous tutelle de ce pays pour avoir accès à ses richesses. (Ce que les congolais avertis ne cessent de dire depuis toujours !) Bien que dans son interview, Mr Louis Michel (par Marise Jacob) ait qualifié les accusations de ce genre de ridicule, le

=====

commissaire européen au développement a reconnu que certaines entreprises européennes exploitent de manière indue les richesses du Congo. Il s'est expliqué en alléguant que dans un contexte de non-existence de l'Etat, cette exploitation était possible. D'où toute l'importance que revêt pour lui les élections pouvant conduire les Congolais à avoir un gouvernement contrôlé par un parlement responsable. « Si les choses se passent bien », a-t-il avoué, les élections pourraient mettre fin à la souffrance des congolais même si elles étaient organisées dans la précipitation ! (Nous sommes en plein dans une lecture réductrice de la crise congolaise à la crise de légitimité politique. Et pourtant, elle est anthropologique ; plus éthique que politique !)

I. Un argumentaire apparemment cohérent

Analyser les deux interviews permet de voir sur fond d'une information suffisante sur le fonctionnement des réseaux d'élite au Congo et sur la façon dont la campagne électorale y est organisée donnerait un peu plus raison à l'allemand qu'à Mr Louis Michel. Tenez. En lisant les différents rapports sur l'exploitation illicite des ressources du sol et du sous-sol congolais, un constat se dégage : « les amis exploiters » le font sous couvert et ou avec la complicité des autorités gouvernementales et en retour accompagnent celles-ci dans l'implantation de leurs partis politiques et/ou financent leur campagne électorale. Donc, « si les choses ne se passent pas

=====
bien », ce sont les mêmes autorités prédatrices qui se retrouveront aux commandes du pays demain avec leur majorité parlementaire.

Au regard du déroulement de la campagne électorale sur le terrain congolais, les choses sont loin de se passer convenablement. En dehors des candidats dont les partis et des candidats qui n'ont pas pignon sur rue et qui « saisissent tous les prétextes pour dénoncer la campagne électorale » (Marie-France Cros, *Contestation et crainte des élections*, dans

« La souffrance du peuple Congolais » devient de plus en plus un fonds de commerce pour ses bourreaux d'hier et d'aujourd'hui. On en parle sans une analyse sérieuse des procédés et méthodes qui la pérennisent. On fait comme si le fonctionnement à plein régime des réseaux d'élite au pouvoir n'était pas pour beaucoup dans la crise éthique dont le Congo souffre depuis plus de trois décennies.

Nous appelons de tous nos vœux, sur les chaînes des radios et des télévisions belges francophones, un débat contradictoire entre Mr Louis Michel et certains représentants des forces congolaises acquises à la cause d'un autre Congo comme Bana Congo, Apareco, Calcc, C2R, Toponi Congo, etc. Cela permettrait aux contribuables belges, aux congolais résidant en Belgique et autres européens de se faire une idée

=====

exacte sur les enjeux réels des futures élections au Congo. La façon dont les choses se passent actuellement sur la RTL-TVI favorise l'audition d'un ou deux sons de cloches belges ou occidentaux. Le jour que ces radios et télévisions deviendront capables de faire entendre plusieurs sons de cloche (des congolais et des occidentaux) sur notre pays, les écailles tomberont des yeux de maints européens. Sera-ce une façon de couper la branche où ces radios et télévisions sont assises ou une façon de tester leur capacité de donner une information objective ? L'avenir nous le dira.

Pourquoi entretenir de la confusion ?

Guy De Boeck CongoForum 26/12/2006

Provinciales : le Combat des Chefs...

5.481 chefs coutumiers candidats pour 58 sièges ! C'est ce qu'annonce le « Journal du Citoyen » n° 63 à propos des représentants de l'autorité traditionnelle au niveau provincial. Et l'on cite un peu partout des incidents et contestations du plus haut pittoresque...

Je crois utile d'essayer d'aider nos visiteurs à y voir un peu plus clair dans cette bouteille à encre. Elle découle en fait d'une

=====
série de manipulations de l'autorité coutumière, dont les plus anciennes ne datent pas d'hier...

Léopold II ou « le Vieux Nègre et la Médaille ».

L'Afrique n'est pas vide à l'arrivée des colonisateurs. Qui pis est, non seulement on ne peut pas nier la présence d'un certain nombre d'individus sur les terres à coloniser, mais on ne se trouve même pas en mesure d'éviter de faire état de leur organisation en entités Pourquoi ? Par respect des faits ou de leur dignité d'hommes ? On peut bien sûr tenir des propos élevés sur la dignité humaine. On ne s'en est pas fait faute, mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Le problème immédiat auquel il faut faire face c'est que l'on n'est plus au XV^e siècle (heureuse époque, durent penser certains) où il suffisait qu'un peuple ne soit pas chrétien pour qu'il n'aie aucun droit, si ce n'est celui de se convertir, et où le simple fait de brandir la croix suffisait à légitimer l'acte du conquérant. La légitimité du colonisateur, d'où viendra-t-elle ? (Il reste bien entendu qu'il s'agit de la légitimité reconnue par les autres nations coloniales. Ce que le Nègre peut bien en penser, on s'en bat l'oeil !)

Elle ne pourra venir que d'un "suicide juridique" de l'entité indigène pré-coloniale, qualifié de "ralliement, pacification, demande de protection, protectorat, etc..." par lequel l'entité

=====
indigène "passe le flambeau" à l'autorité coloniale, lui abandonne en bonne et due forme tout (si possible) ou partie de sa souveraineté, lui concède en toute propriété des terres et leurs sous-sol, etc.... Nous ne nous proposons pas ici de poser les multiples questions que soulève la valeur juridique de tels "traités"¹². La teneur de ceux-ci était d'ailleurs bien moins importante que le fait même qu'ils aient été signés, prouvant ainsi que le candidat colonisateur "occupait réellement" le terrain sur lequel il émettait des prétentions. (C'était une exigence formelle de l'Acte de Berlin). Si vous voulez prouver que vous êtes allés quelque part, le mieux est encore d'en ramener l'attestation autographe de la main de l'autochtone. Sans le savoir, les dignitaires africains se voyaient investis du rôle de contrôleurs d'une sorte de "rallye-paper" dont les résultats concrets s'évaluaient dans les chancelleries occidentales.

Ce qui importe, pour notre propos, c'est de souligner le fait que coloniser impliquait non pas la négation, mais au contraire l'affirmation des entités dont on se proposait de prendre la place. Bien plus, le colonisateur avait tout à gagner à ce que ces entités soient vastes et à ce que ceux qui les dominaient y aient un pouvoir étendu. Mieux valait, en

¹² Citons en pourtant quelques uns, de manière non exhaustive: Un Etat a-t-il le droit, justement, de se "suicider"? On l'a contesté. / La partie africaine comprenait-elle, au moins à peu près, de quoi il retournait ? / Le signataire africain ("Chef") avait-il bien juridiction sur les terres qu'il "cédait" ? / La coutume l'autorisait-elle à procéder à de telles aliénations ? / N'y a-t-il pas eu, dans la suite, un abus du colonisateur quant au sens très vaste donné à des formules des plus vagues comme "arborer son drapeau et accepter sa protection" ? / Convenait-il de donner aux accords aliénant ou concédant des terres le sens "à l'Européenne" (perpétuité) qu'on lui a donné. N'aurait-il pas fallu plutôt se référer à l'usage dominant chez les peuples bantous (pour la durée de la vie des parties contactantes) ? Etc... etc...

=====
effet, soumettre des Chefs importants, exerçant leur pouvoir sur de vastes étendues, susceptibles d'aliéner de nombreux hectares d'un trait de plume. Et il fallait aussi que le Chef aie précisément ce pouvoir d'aliénation.¹³ En fait, comme ce qu'on attendait de lui était qu'il obtienne de ses administrés tout ce qu'il plairait au colonisateur de demander, on aimait autant voir en lui le dépositaire d'un pouvoir absolu. Et ici aussi, le colonisateur s'est souvent montré du plus haut comique: les officiers et administrateurs se plaisent à souligner la grande importance des dignitaires dont ils reçoivent la soumission ... quitte à annoncer plusieurs fois le ralliement de groupes importants ou, comme cela survint durant la campagne Ngwana dans l'EIC, à traiter Mpania Mutombo, un chef auxiliaire des esclavagistes, lui-même d'origine Songye et commandant un ramassis indécis de desperados du Kasai de "grand chef de tous les Baluba"¹⁴. Les métropoles, parfois, n'étaient d'ailleurs pas en retard de pantalonnades sur leurs représentants locaux: on vit l'EIC de Léopold II d'une part, le gouvernement et le Parlement français d'autre part, s'empoigner verbalement avec une rare violence sur des questions de hiérarchie coutumières à propos du "traité Makoko" !¹⁵

¹³ C'est d'ailleurs le point le plus douteux: la Terre est le plus souvent vue, soit comme le propriété, d'abord des Ancêtres, ensuite de la collectivité, soit comme un élément, au même titre que la pluie, l'air ou le soleil.

¹⁴ BAONI

¹⁵ Les Français avaient signé un des fameux "traités" avec Ilo, "Makoko" des Tio (dits Teke au Congo- Kin), tandis que Stanley faisait de même avec le Ngaliema, chef local. L'un et l'autre traité attribuaient au colonisateur signataire le contrôle, stratégiquement et commercialement essentiel, du pool de Kinshasa. Cf. VANSINA Jan : "Makoko Ilo" in Les Africains, tome X, pp. 152 ss, Paris/Dakar, Présence Africaine, 1979

Il fallait cependant éviter d'aller trop loin. Il fallait qu'il soit clair pour chacun, constamment, que les entités indigènes n'avaient rien de comparables aux nôtres, qu'elles étaient différentes, inférieures, subordonnées. C'est pourquoi des mots aussi dangereux que "Nation" ou "Etat" se devaient de passer à la trappe. Pour que cela soit clair en permanence dans la pensée de chacun, il importait de disposer de l'instrument adéquat de la pensée correcte: un vocabulaire adapté qui rendrait désormais cette hiérarchie évidente.¹⁶

Aussi les "sauvages" (par opposition aux "civilisés") n'ont-ils pas de lois mais des coutumes ¹⁷, pas de religion avec un clergé mais des superstitions ridicules entretenues par des sorciers barbares, pas d'état ou de peuples, mais des tribus et des ethnies..., pas de magistrats, de rois ou de présidents, ni d'assemblées délibérantes mais de vagues "Chefs" entourés de non moins vagues "conseillers, notables ou Anciens" ... toutes gens sur qui on s'empresse d'ailleurs de faire planer les pires suspicions: polygames et paillards jusqu'au priapisme, tyranniques et cruels à faire pâlir le Marquis de Sade, imbibés de bière et de chanvre tous les jours que Dieu fait et manifestant une gourmandise gloutonne pour la chair de leurs semblables... Le "Chef", qui

¹⁶ La création, pendant la période coloniale, de tout un appareil conceptuel et du vocabulaire "spécifique" qui l'accompagne, est peut-être ce qui, dans la réalité, s'est le plus rapproché de la "newspeak" d'Orwell dans "1984" : rendre la subversion impossible faute de mots pour la penser.

¹⁷ Le terme même de "coutume", je le concède, est emprunté au droit européen. Mais, précisément, il y désigne la forme juridique la plus inférieure qui se puisse trouver, "ce qu'on fait quand il n'y a vraiment pas moyen de trouver la moindre ligne de droit écrit. Pour qu'une chose ait lieu "suivant la coutume du lieu" il faut vraiment qu'on soit descendu à des vétilles.

=====

ne se serait peut-être pas reconnu aisément dans ce portrait dont le moins qu'on puisse dire est qu'il n'est pas flatté, est en effet désormais promu au douteux honneur de servir d'échelon inférieur à l'administration coloniale¹⁸. Le vocabulaire spécial que l'on élabore au sujet des entités coutumières servira à en montrer le caractère "différent" (Non-Blanc, donc inférieur). Le portrait inquiétant que l'on fait des détenteurs de l'autorité coutumière servira à justifier qu'on encadre et surveille avec soin d'aussi suspects personnages.

C'est dans ce contexte que l'administration Léopoldienne va établir deux règles qui, d'une certaine manière, sont toujours en vigueur.

- 1) Le « Chef » doit désormais fonctionner comme le rouage inférieur, local, de l'administraton.
- 2) Il est désigné suivant les règles traditionnelles, mais doit être accepté et reconnu par l'administration, qui pourra le destituer s'il se livre à des actes « qui répugnent aux gens civilisés »(lisez : s'il ne se montre pas docile). L'acceptation était symbolisée par la fameuse MEDAILLE que portait le chef reconnu.

¹⁸ Au Congo Belge, on attend de lui qu'il cumule des fonctions de : collecteur d'impôt, sergent recruteur, organisateur de corvées et auxiliaire local de la justice... On s'étonnera que sa popularité en ait souffert...

=====

Congo Belge : Faux chefs, demi-chefs et super chefs

Au Congo belge, à tort ou à raison, le colonisateur était si bien persuadé du contrôle qu'il exerçait sur ce qui était ethnique ou tribal, que pendant longtemps les associations à base ethnique furent les seules associations indigènes autorisées. On va d'ailleurs en profiter aussi pour manipuler quelque peu les ensembles indigènes, quand ceux-ci semblent trop grands ou trop petits. Des entités trop grandes pourraient être difficiles à maîtriser, et de trop petits, trop difficiles à contrôler. On va donc assister, en même temps qu'à un véritable travail de recherche sur les sociétés indigènes, à un travail de clichage et de classification qui prendra souvent l'allure de grands travaux de remembrement et de ravalement de l'Afrique indigène.

Ici, trois faits importants doivent être cités :

- 1) D'une part, les chefs ne se sont pas bornés à subir passivement les inventions du colonisateur. Et, comme ils étaient exposés à la destitution ou même à de sanctions personnelles comme responsables de leurs administrés, il arriva fréquemment que le vrai chef d'un village soit clandestin, laissant un homme de paille parader pour le compte des Blancs (avec la fameuse médaille) tout en tirant les ficelles derrière le décor.

=====

On a tout lieu de penser que cette situation était connue des Blancs, qui préféreraient laisser faire, car on retrouve fréquemment, dans des documents missionnaire et jusque dans des rapports officiels, des expressions telles que : « Excellente collaboration des deux Chefs, le médaillé et l'autre... »

- 2) D'autre part, s'ils ont parfois découpé des territoires trop étendus à leur goût en chefferies rivales, en vertu du bon vieux « diviser pour régner », les colonisateurs ont aussi introduit, là où au contraire la dispersion en petites chefferies leur semblait gênante, la notion de « chef de secteur », sorte de « super-chef » chargé de surveiller ses confrères. Cette situation est totalement ubuesque, puisqu'elle introduit d'autorité un échelon de pouvoir absolument étranger à la coutume dans un domaine qui d'autre part continue à se définir comme « régi par la coutume ancestrale ». Comme cette institution est absurde, elle s'est bien sûr maintenue !
- 3) Enfin, le développement des villes a multiplié les lieux où l'on cohabite entre ethnies différentes. Dès lors que l'on atteint un certain niveau de bigarrure ethnique, il devient évidemment absurde de parler de « la coutume du lieu ». Les territoires urbains

=====
seront donc « extra-coutumiers ». Malheureusement, certains conflits découlant des rapports coutumiers ne peuvent être arbitrés que par des responsables coutumiers. Exemple : tous les litiges découlant du paiement de la compensation matrimoniale ne peuvent être réglés par un magistrat européen pour qui, en l'absence de loi, ces notions n'existent tout simplement pas ! On se vit donc forcé de doter les « centre extra-coutumiers » de « Chefs de centre » chargés de régler e genre de problèmes. D'où l'existence de cet autre être étrange et paradoxal : « le chef coutumier de centre extra-coutumier » !!!

Le Guide, Chef de tous les Chefs

A peine le Congo était-il indépendant, qu'en 1962 on s'empressait de publier une nouvelle carte ethnographique "officielle" (d'ailleurs basée pour une bonne part, comme les précédentes, sur des travaux de missionnaires et d'administrateurs coloniaux). Et ceci est à première vue étonnant! D'une part parce que, en 1962, on n'aurait pas été en peine pour trouver une (longue) liste de choses plus urgentes à faire qu'une telle publication. D'autre part parce que la classe nouvellement au pouvoir, celle des "hommes

=====
politiques congolais", qui sort en droite ligne des "évolués" de la fin de la colonie, est en principe une classe "moderniste", qui regarde de fort haut les "passéistes" et les "sauvages" des milieux coutumiers et sont, en particulier, hostiles à l'autorité des Chefs. Alors ?

On allait bientôt connaître la constitution de Luluabourg et ses 21 "provincettes". Et il est clair que la chose a une dimension, immédiate et au ras du gazon, de désir des hommes politiques de se tailler des "chasses gardées" où ils puissent dire à la majorité des électeurs (car, hélas! ces "passéistes coutumiers" de la brousse ont le droit de vote!) "Je suis de votre tribu, votez pour moi", puis "Il vous faut un Ministre (sous-provincial!) de votre tribu, pensez à moi", variante bantoue ad hoc du célèbre "Je vous ai compris!".

Mais il y a plus. "L'indépendance, a écrit Frantz Fanon, ce n'est pour certains que le transfert aux élites locales des passe-droit hérités de la colonisation". Et le paysan Kongo ne croyait pas si bien dire, qui surnommait les politiciens bourgeois "*Bamindele ba biso*", c'est à dire "*Nos Blancs à nous*". Parce que ce que la bourgeoisie africaine n'a pas manqué de comprendre, c'est que la manipulation ethnique est un attribut du pouvoir.

"Soumise à la fonction de fournir la main d'oeuvre bon marché au secteur moderne, la société majoritaire au point de vue des hommes qu'elle englobe, dite traditionnelle, ne l'est plus, elle

=====
est pseudo-traditionnelle, c'est à dire d'une traditionalité transformée, déformée, soumise"¹⁹.

"Parler de l'Afrique traditionnelle en bloc, c'est au fond avaliser la thèse colonialiste de l'absence d'histoire de l'Afrique, comme s'il n'y avait pas en fait des sociétés et des cultures africaines avec leurs structures et leurs conflits intérieurs différents. Ici, au contraire, l'aspect massif de l'affirmation confond dans une nuit grise toute l'Afrique rurale en un magma sans contours nets"²⁰.

Par la conjonction d'une carte ethnique très compliquée (près de quatre cents groupes), d'importants mouvements de population en direction des centres industriels imposés par le colonisateur, d'affrontements politiques très durs entre des positions extrêmes et... d'un goût national pour une certaine éloquence politique riche en hyperboles et formules amphigouriques le Congo ex-belge fut, à ce point de vue, l'un des endroits où, suivant l'expression populaire, on pédala le plus allègrement dans la choucroute. A force de proclamer que tout adversaire était un épouvantable "tribaliste" (c'est un défaut, quand il s'agit d'aimer la tribu des autres) tout en se disant soi-même "profondément attaché aux valeurs traditionnelles"... (Lesquelles? ... Celles de la tribu? .. Oui, mais alors... Mais non, celle-là, c'est la mienne, enfin, celle de mes

¹⁹ Samir AMIN: "*Sous-développement et dépendance de l'Afrique noire*", préface à BOUBACAR BAMY : "*Le Royaume du Waalo*", Maspero, Paris, 1972

²⁰ Yves BENOT, "*Indépendances africaines*", Paris, Maspero, 1974 page 55.

=====
électeurs... Chut!) on ne tarda pas à atteindre l'état de confusion intégrale que le bon peuple qualifie de "potopoto", terme qui a l'origine désigne une boue argileuse, à base de latérite, qui vous enlise la plus puissante roue de camion en moins de deux et jusqu'au moyeux.

Cette macédoine n'est due qu'à un simple fait: on a essayé d'utiliser comme facteur de regroupement quelque chose (l'ethnisme) qui avait été élaboré comme facteur de division. On n'organisera pas forcément partout un cirque aussi dément que dans nos exemples. Mais ce sera, au moins dans le principe, la situation habituelle des régimes néocoloniaux. On voudra bien, j'espère, me pardonner de me citer moi-même: *"Les chefs d'état africains passent tous facilement, quand cela fait leur affaire, des vues les plus jacobines sur l'union nationale au respect scrupuleux des plus infimes particularismes. La société "moderne" opaque pour le petit peuple et les structures traditionnelles inadaptées et souvent dominées par des dignitaires acquis au régime sont des lieux où ils se sentent à l'aise: il y a longtemps que les dés y sont pipés en leur faveur. L'intégration des traditions dans une société modernisée, démocratique tout en restant authentiquement africaine, voilà ce qui leur donne vraiment froid dans le dos!"*.²¹

D'un point de vue strictement idéologique, le régime Mobutu établit le dictateur comme « le Grand Chef de tous les chefs ».

²¹ Guy DE BOECK , « *Langues et démocratie en Afrique noire* » DP, 1984, page 53.

=====
L'administration indirecte des Blancs peignait en noir les courroies de transmission inférieures du système colonial. Le Guide, lui, a peint aux couleurs de la coutume « authentique » l'ensemble du mécanisme néocolonial.

Comme son régime était encore plus franchement tyrannique et répressif que la colonie, il va sans dire que toutes les mesures de prudence des chefs restèrent en place, et qu'en maints endroits on continua à avoir « un homme de paille » en évidence, et un véritable chef qui alla parfois jusqu'à se cacher dans la forêt. La pratique eut même plutôt tendance à croître et embellir !

Résultat final.

Si l'on tient compte de tout ce qui précède, on doit commencer à se douter de la manière dont on est arrivé à la situation que je décrivais au début de cet article.

Sur le papier, n'est toujours vraiment chef que celui qui est « reconnu par l'autorité », qui est aujourd'hui le Ministère de l'Intérieur. Mais celui-ci n'a parfois connaissance que du faux chef, et il est notoire que des parties importantes du pays ont passé des années sans qu'il y exerce aucun contrôle. Il a dû advenir aussi qu'un chef étant mort et son successeur choisi dans les formes, on se soit demandé qui il fallait en avertir. Kinshasa ? Le « mouvement rebelle » le plus proche ?

=====
L'occupant rwandais ? L'ONU, tant qu'à faire ? Ailleurs, par contre, des chefs « reconnus » soit par le régime Mobutu soit par un « belligérant », mais imposés et non choisis, se cramponneront au papier qui leur donne acte de cette désignation comme si leur vie en dépendait... et peut-être n'ont-ils pas tort de penser qu'elle en dépend !

Après plus de cent ans de tripatouillage et de manipulation, ce beau désordre n'a rien d'étonnant !

© Guy De Boeck CongoForum 26/12/2006

MALGRE TOUT CELA, L'AVENIR DE LA RDC, SOUS KABILA FILS, RESTE INCERTAIN :

R. D. CONGO : L'HORIZON S'ASSOMBRI
(Par Albert Kisonga Mazakala)

Je propose de mener cette réflexion en six points :

1. La nature du pouvoir à Kinshasa

Le pouvoir en place à Kinshasa constitue-t-il une dictature ? Je ne le crois pas. Une dictature est un pouvoir totalitaire qui accapare tout l'espace politique. Par conséquent, il n'admet pas d'opposition, et encore moins de contestation. Ce n'est pas

=====

cette réalité là qui découle de l'observation objective sur le terrain.

Certes, on peut déceler des tendances dictatoriales dans la gouvernance kabilienne. La première est cette propension à monopoliser le pouvoir financier. L'argent, justement, fut la base de la dictature de Mobutu. Le Président Joseph Kabila octroie des bourses, fait des dons, sans préciser l'origine des fonds. Aurait-il gagné à la loterie ? Non, ce sont des fonds publics qu'il manie à sa guise. Lorsqu'il en fait bon usage, comme l'octroie des bourses, il faut s'en féliciter. Toutefois, c'est une méthode qui est source d'abus, ou plus exactement, qui procède de l'abus des pouvoirs. Les fonds publics doivent être gérés dans le cadre des procédures budgétaires. En vertu des pouvoirs qui sont les siens, le Chef de l'Etat a la possibilité d'intervenir pour orienter les dépenses de l'Etat, fût-ce pour honorer des promesses électorales ou tout simplement récompenser des partisans.

Une autre situation qui pourrait faire craindre une tendance dictatoriale est celle des arrestations arbitraires ciblées, dont celles des pasteurs Ngoy, Kouthino ou de Me Thérèse Nlandu. Heureusement pour cette dernière, qui a recouvert la liberté. Kouthino pour sa part demeure emprisonné. Il y a pire : les condamnés du procès de l'assassinat du Président Laurent Désiré Kabila demeurent en prison, en dépit de l'accord politique intervenu à Sun City pour amnistier les crimes politiques.

=====
Certes, le Chef de l'Etat ne s'était pas trouvé dans une position facile, du fait de la campagne lui déniait non seulement sa nationalité mais aussi sa filiation. Amnistier les condamnés aurait donné à ses détracteurs la preuve qu'il ne serait pas le fils de son père et aurait pu dresser sa propre famille contre lui, en commençant par la veuve éplorée, sa propre mère, une pauvre femme qui ne pourrait comprendre que le fils pardonne aux assassins présumés de son père.

Mais les sentiments de sa famille ne sauraient constituer une raison d'Etat, et Joseph Kabila est Chef de l'Etat. En choisissant de violer des accords auxquels il a souscrit, même avec la bénédiction d'une Cour suprême toute à sa dévotion, il a commis le parjure. Pour autant, son régime n'est pas encore une dictature.

Il y a certainement plus de libertés politiques à Kinshasa que dans la plupart des pays de la région. La libre expression journalistique dans la capitale congolaise en est la preuve parlante. Toutefois, un des problèmes aussi est constitué par l'insécurité. Certains collaborateurs du Chef de l'Etat sont accusés de disposer des milices privées et peuvent donc, Dieu seul sait s'ils s'en privent, menacer la vie des tiers. Les commanditaires présumés de l'assassinat du journaliste Franck Kangundu se trouveraient dans l'entourage du Président. La faiblesse du pouvoir, comme conséquence de la corruption, est telle que le Président de la République est loin de tenir réellement toutes ses troupes en main. La preuve est que

=====

lorsque des éléments de sa garde prétorienne avaient décidé d'en finir avec Jean Pierre Bemba, qui à ce moment recevait chez lui les ambassadeurs occidentaux, ils s'étaient passés de l'aval du Président.

Quant à l'affaire BDK (134 tués par les forces de l'ordre), l'usage disproportionné de la force doit naturellement être condamné, surtout que là où l'on attend que les armes de l'Etat défendent les frontières nationales, elles brillent par leur silence. Toutefois, on ne peut manquer de noter qu'il y eut également 10 morts, policiers et militaires. Jusqu'à présent, je n'ai pu obtenir des témoignages objectifs de ces événements malheureux. Toutefois, étant donné le militarisme de l'idéologie du BDK, qui qualifie ses partisans des « Makesa »(vaillants soldats), on peut en déduire que ces policiers et militaires ne seraient pas morts de paludisme. Il y eut donc affrontement.

Or, même dans les pays les plus démocratiques, on ne peut s'attaquer sans risques aux forces de l'ordre, même lorsqu'on pense qu'elles agissent illégalement. Je n'ose pas imaginer le sort de ceux qui oseraient tirer sur la police aux Etats-Unis, en Angleterre ou ailleurs. Par conséquent, sur ces tristes événements, je ne me sens pas en mesure de me prononcer objectivement. Je sais que nombreux auront difficile à comprendre ma position, mais je m'efforce de rester équilibré et surtout de ne pas succomber à la psychose.

Il en va de même des affrontements de Kinshasa. La responsabilité devrait en être attribuée à Jean Pierre Bemba,

=====
qui avait manifestement tenté un coup de force. La preuve est qu'il fit venir de l'Equateur des guerriers et des armes traditionnels, dont des flèches empoisonnées, en plus de la constitution des dépôts d'armes disséminés dans plusieurs quartiers de la capitale et dans certains coins de l'arrière pays.

2. LES AMBITIONS DU RWANDA

Beaucoup d'analystes pensent que les Etats-Unis n'ont pas de politique africaine propre. Celle-ci serait influencée par l'Angleterre. Or, on dit que l'Angleterre n'a jamais complètement avalisé la malice de Léopold II qui, grâce à l'appui de Bismarck, parvint à faire accepter l'existence de l'Etat indépendant du Congo, devenu plus tard le Congo belge. Bien avant la colonisation, les monarques tutsi du Rwanda avaient échoué dans plusieurs tentatives d'annexion territoriale au détriment des peuples du Kivu. A noter que les dirigeants actuels du Rwanda, outre le fait qu'ils représentent la frange la plus dure du TIP (tutsi international power), ont été formés en Ouganda, un pays anglophone. Ils n'ont donc pas beaucoup de difficultés, usant de génocide comme fonds de commerce et aux prises avec une démographie galopante, à trouver une oreille attentive dans les pays anglo-saxons dans le but de faire du Congo le déversoir de l'excédent de la population rwandaise ou, plus simplement, que le Kivu lui soit attribué.

Tout ce qui se déroule au Kivu depuis 1998 procède du même schéma qu'au Kosovo, heureusement jusque là sans

=====

atteindre les mêmes résultats. Les populations sont soumises à la terreur, grâce aux Interhamwe et autres milices entretenues par le Rwanda, pour les obliger à fuir leurs terres afin que celles-ci soient repeuplées par des Rwandais. L'objectif est que dès que cette nouvelle population atteint une certaine masse critique, on demande l'organisation d'un référendum devant déboucher sur l'indépendance puis l'annexion au Rwanda.

Certes, la résistance des populations du Kivu et le patriotisme de Laurent Désiré Kabila avaient pu mettre en échec, provisoirement, les ambitions rwandaises. Mais il sied également de signaler certaines erreurs stratégiques du TIP. Entre autres, le massacre des évêques et prêtres catholiques et la tentative de déstabiliser la France de l'intérieur. Le Vatican n'a pas d'armée mais jouit d'une influence mondiale, même aux Etats-Unis. La France a les moyens et la volonté de contrer les ambitions rwandaises au Congo mais elle ne trouve pas, aujourd'hui comme hier, des interlocuteurs crédibles, un pouvoir local solide et efficace. Quoi qu'il en soit, l'Hexagone ne pourra admettre, à moins d'y être contraint, de voir le Rwanda ou l'Ouganda, l'autre larron, mettre le grappin sur une portion du territoire congolais.

Toutefois, notre pays se trouve dans une position de faiblesse extrême, en raison de la mal gouvernance et surtout de l'absence d'une contre stratégie. La supériorité militaire rwandaise est factice parce qu'elle ne repose pas sur une capacité technologique ou industrielle quelconque. La véritable

=====

force du TIP réside dans l'efficacité de sa politique de communication, laquelle utilise notamment les femmes, l'arme fatale. Sur le plan de la communication, nous sommes nuls. Il faudrait non seulement que le pays envoie à l'étranger des diplomates dotés des moyens et capables de convaincre les interlocuteurs occidentaux et autres, mais que le Congo forme aussi des « hirondelles » à larguer dans l'arène. Les milliers des femmes congolaises mariées à des Blancs ne servent qu'à fabriquer des enfants. Si cela change, le Rwanda échouera. Quant j'étais journaliste à Kinshasa, j'avais reçu le coup de fil d'un belge marié à une congolaise, qui avait trouvé mon adresse dans ***Demain le Congo***. Cet homme me disait son désarroi de ne savoir quoi faire pour le Congo alors que son frère marié à une Tutsi cotisait pour le Fpr.

3. **LA DISSIDENCE INTERIEURE**

La dissidence interne semble prendre des proportions alarmantes. Elle contribue non seulement à saper la cohésion nationale mais à entretenir la confusion. Il me semble que cette dissidence, grosso modo, puisse être circonscrite à l'Equateur et au Kasai. A l'Equateur, pour des raisons évidentes. Avec Ileo et Bomboko dès 1960, Adoula et surtout bien sûr Mobutu, l'Equateur a joué un rôle prééminent depuis l'indépendance. Le lingala est devenu quasiment la langue nationale, qu'on le veuille ou non. Aussi, beaucoup de ces compatriotes n'ont pas accepté l'arrivée de l'Afdl au pouvoir et surtout la tentative du

=====
swahili de vouloir ravir le leadership au lingala. Or, c'était clairement le projet de l'Afdl. Si Laurent Kabila et ses parrains ne s'étaient pas brouillés, l'anglais et le swahili auraient été promus au même statut que le français, donc bien au-delà du lingala, et encore plus du kikongo et du tshiluba.

J'ai souvent entendu des protestations à Kinshasa du fait que les nouveaux dirigeants s'exprimaient en swahili. En fait, la longévité au pouvoir de certains de leurs ressortissants avait fini par faire croire à nos compatriotes de l'Equateur, à tort évidemment, que le pouvoir leur revenait légitimement et que la langue qui les identifie (le lingala) était quasiment la langue nationale. Leur frustration est compréhensible mais semble moins cristallisée que chez les Kasaiens.

Par contre, la dissidence kasaïenne paraît plus forte que jamais. En fait, lorsqu'on parle du Kasaï, il s'agit principalement des Lubakas. C'est dans ce segment de la population que s'expriment les propos les plus venimeux et les plus injurieux envers le pouvoir de Kabila. Je ne m'arrête pas aux délires d'un certain représentant de l'Udps dont tout le monde constate qu'il frise la démence. En même temps, je me félicite du ton apaisant marquant la lettre à M. Mara Basaula de M. Félix Tshisekedi publiée avant-hier. Certes, M. Tshisekedi fils aurait pu nous démontrer comment, sans avoir jamais pratiqué la démocratie en son sein pendant deux décennies et après une

=====
gestion ne reposant que sur les ukases de son chef, l'Udps allait instaurer la démocratie et l'Etat de droit. Ce n'est qu'une remarque mais au moins, l'absence d'injures, dont son père n'a pas l'habitude de se priver, témoigne d'une autre culture.

Moi-même j'ai publiquement accusé M. Joseph Kabila de haute trahison. Mais à aucun moment je n'ai usé des injures ni des propos pouvant être considérés comme tels. Cela ne m'empêche pas de dénoncer, à chaque fois, son implication dans la prédation, la corruption et maintenant la fragilisation de l'édifice national au profit de l'ennemi.

Il est le Chef de l'Etat, élu de surcroît. Même avant d'être élu, il n'y avait pas d'autre Chef d'Etat que lui, pour paraphraser Katumile Masire. Dès lors qu'on accepte que le Congo est un Etat, on doit aussi accepter qu'il a un chef, qu'on l'aime ou qu'on le déteste. Si on se considère citoyen de cet Etat, il y a forcément une attitude qu'on doit adopter. On doit dénoncer les dérives, condamner les abus tout en faisant la part des choses. Autrement, à quoi servirait l'intelligence humaine lorsqu'on ne peut faire le distinguo entre les personnes et l'Etat, entre le régime et le pays ? On ne devrait jamais vouloir jeter l'enfant avec l'eau du bain. Réclamer le statut d'un peuple civilisé comporte des devoirs, dont celui de l'usage d'un langage de civilisé. Du reste, injurier un Chef de l'Etat de surcroît ne peut que choquer ses partisans, ce qui n'est certainement pas la meilleure façon de cultiver la paix des cœurs au sein de notre Nation.

=====
C'est depuis près de deux décennies que j'appelle mes compatriotes kasaiens à se ressaisir. Personnellement, je comprends leurs frustrations. Ils aiment le pouvoir mais celui-ci leur échappe. Au lieu de déverser leur bile de la manière qu'on voit, ils devraient chercher à comprendre pourquoi, alors qu'ils ont probablement le plus grand nombre de cadres, le pouvoir leur échappe toujours. J'ai suivi sur le Net les initiatives, que j'approuve, pour faire traduire en justice les auteurs du pogrom des Kasaiens au Katanga. D'abord évitons l'abus de langage : il ne s'agit pas de génocide. Ensuite, on ne peut passer sous silence l'élément déclencheur, comme dans le génocide rwandais. En l'espèce, il s'agit de l'initiative, après l'élection de M. Tshiesekezi à la CNS , qui avait consisté à habiller deux chiens de cravates, l'un avec le nom de Nguz et l'autre de Kyungu, et à les promener dans les rues de Lubumbashi. Les auteurs de cet acte, des Kasaiens, sont à condamner au même titre que les exécuteurs du pogrom.

4. LE PROBLEME DE MOBA

On croyait le problème des « Banyavyura » enterré. Il refait surface. Alors que la plupart étaient rentrés au Rwanda et que d'autres avaient émigré au Kivu, ceux qui s'étaient réfugiés en Zambie veulent rentrer à Moba. Comme ces gens ne font rien au hasard, il faut bien dire que l'opération a été planifiée. La population locale ne veut pas les voir revenir et s'est livrée à des débordements, notamment aux dépens de la Monuc. C'est

=====

une erreur, une de plus, à mon sens, dans le climat d'exacerbation du sentiment anti-Monuc au Congo. Le Chef de l'Etat lui-même, sans se gêner, avait critiqué le rôle de la Monuc comme si son gouvernement ne se considérait pas responsable de la sécurité de ses propres citoyens. D'après le peu que j'en sais, l'Ambassadeur Swing n'est pas pro rwandais. D'après mon grand frère et ami feu l'Ambassadeur Thomas Kanza, qui partagea de longs mois la même chambre avec lui à Harvard et qui me recommanda auprès de lui, l'Ambassadeur Swing est congophile. Je comprends cependant la difficulté de sa tâche lorsqu'on a en face des dirigeants qui n'ont en tête que la recherche de l'argent et ne se préoccupent point, si non accessoirement, de l'intérêt public. ***M. Swing, jusqu'à preuve du contraire, est un allié du Congo. Malgré ses insuffisances manifestes, si la Monuc partait aujourd'hui, le Nord Kivu au moins serait directement annexé par le Rwanda.***

La question de la stratégie anti-rwandaise, donc concernant la situation de Masisi, de Minembwe et de Moba, est difficile, dans la mesure où l'opinion congolaise est intoxiquée, divisée. J'ai lu dans le journal ***Le Phare*** un article d'un compatriote kasaien qui légitime pratiquement une éventuelle guerre de Nkundabatware en faveur de ses compatriotes dits « Banyavyura ». C'est aussi l'impression qu'on retire des écrits d'un certain nombre de nos compatriotes du Kasai, dont Kapinga Tumba, le plus régulier sur la toile. ***Ne faudrait-il pas***

=====
également rappeler que M. Etienne Tshisekedi, leader de l'Udps, refusa de condamner l'agression rwandoburundaise contre le Congo, la considérant comme « un conflit interne à l'Afdl ». Pire, il se rendit à Kigali et, à la télévision rwandaise, fit un discours établissant des similitudes entre le tshiluba et le kinyarwanda, dans le cadre d'un projet destiné à établir le leadership de ces deux groupes ethniques.

Sur Moba, la réaction de la Monuc , représentative de l'opinion internationale, a été de dénoncer « l'appel à la haine » à travers certaines radios (allusion à radio Mille collines au Rwanda de triste mémoire). En réalité, la situation n'est pas facile entre une population traumatisée par la brutalité et les assassinats des personnes avec lesquelles elles avaient vécu en bonne intelligence et qui, brusquement, s'étaient levées en armes contre elles et l'amorphie d'un gouvernement aphone ou complice. On a appris, depuis lors, que les autorités congolaises ont ouvert des enquêtes pour châtier les coupables, c'est-à-dire ces autochtones refusant la présence des réfugiés. On est sur un baril de poudre.

Cette attitude des autorités témoigne de l'irresponsabilité vis-à-vis des populations congolaises. En même temps, Kinshasa n'est pas en mesure de résister aux pressions internationales sur une question sensible comme celle « des

=====
minorités », pierre d'angle de la politique étrangère américaine. La chose ne se complique pas seulement dans le fait que les réfugiés sont mus par l'esprit de conquête mais également dans leur refus de s'intégrer à la population locale. Cependant, des alternatives sont possibles, par exemple en cherchant à les installer sur d'autres sites, dans d'autres provinces. Mais pour cela, il faut que le gouvernement, en mobilisant les forces vives de la Nation , élabore une véritable stratégie.

5. LA BATAILLE DU NORD

Je souscris en tous cas quant à ses conséquences, à l'analyse publiée sur la toile quelques jours passés, d'un compatriote soupçonnant Kinshasa, en voulant paraît-il livrer bataille aux forces rwandaises au Nord Kivu, de chercher en fait à faciliter la tâche au Rwanda. En envoyant son armée à une défaite annoncée, Joseph Kabila chercherait à donner au Rwanda le prétexte pour accomplir son forfait.

Pour se défendre contre ses agresseurs, le Congo ne manque pas de moyens. Il manque de politique. Par le passé, je pensais que l'incurie des autorités était seulement la conséquence de la corruption, de l'amateurisme et de l'incompétence. Depuis, je suis plutôt porté à penser à une politique consciente de trahison en faveur du Rwanda. En effet, si le Chef de l'Etat en a la volonté, il peut, par quelques décisions qu'il est le seul à pouvoir prendre, bâtir une armée forte. Pour

=====
cela, il lui faudrait trouver une formule pour éloigner de l'armée des personnes sans formation et compétence militaires mais dont la présence au sein de la grande muette ne sert qu'à faire des affaires et à récompenser des amitiés. Il s'agit d'exécuter la résolution de la Cns prise il y a 13 ans sur la tenue des états généraux de l'armée.

Une armée vaut ce que valent ses officiers, c'est bien connu. Le soldat congolais devenu la risée du monde est le même qui avait battu les Allemands à Tabora et les Italiens à Gambela et Saïo. Il suffit qu'il soit bien encadré. Il est extrêmement curieux que les dirigeants congolais s'abstiennent de s'inspirer de l'exemple de l'armée zimbabwéenne aux effectifs 6 fois inférieurs à l'armée rwandaise et opérant loin de ses bases, laquelle était néanmoins parvenue à bloquer une armée rwandaise sur-équipée et adossée à ses bases. Son secret fut avant tout la bonne organisation de sa logistique, assurée notamment par des officiers d'origine britannique. Naturellement, les autorités devront, en même temps, assainir l'atmosphère générale liée à la gouvernance pour que les soldats envoyés au front soient convaincus de risquer la mort pour la patrie et non pour l'enrichissement des dirigeants.

Les lois règlements militaires devraient enfin pouvoir s'appliquer, spécialement à l'encontre des déserteurs et des détourneurs des biens et argent de l'armée en temps de guerre. Les médias devraient être pleinement utilisés pour mobiliser l'opinion nationale car il s'agit de défendre le pays et

=====
l'avenir de ses enfants. A ce jour, M. Nkundabatware s'est doté d'une radio, laquelle déverse sa propagande à longueur des journées. On se retrouve avec le même scénario qu'au Rwanda dans les années de la guerre : d'un côté, il y avait « **radio Muhabura** » du Fpr et de l'autre « **radio mille collines** » du régime hutu. Personne n'a jamais tenu compte, au sein de l'opinion internationale, du rôle de « radio Muhabura » dans le développement de la haine entre les deux ethnies, alors qu'elle ne le céda en rien à sa rivale.

L'addition des conditions pré rappelées donnerait au Congo les moyens de vaincre militairement ses ennemis et de restaurer la paix dans la région. Si non, notre avenir demeurera sombre. Dans la situation actuelle, le Rwanda se permet impunément de massacrer nos concitoyens sur notre territoire, de piller nos richesses et d'y entretenir l'insécurité. S'il arrive que leurs opérations échouent, les agresseurs se replient tranquillement chez eux pour recommencer par la suite. L'ennemi ne court absolument pas le risque du moindre dommage sur son sol. Dans ces conditions, nous ne pourrions pas éternellement résister.

6. **CONCLUSION**

Pour mériter de conserver et de consolider notre Nation, nous devons nous battre et construire la cohésion interne face

=====

à une politique intelligente et brutale à la fois visant à démembrer notre pays et à nous asservir. L'affaire ne devrait pas concerner les seuls dirigeants mais toutes les forces vives de la Nation. Je pense particulièrement à la conférence épiscopale, un organisme dont l'audience auprès de la population est très forte. Il y a quand même aussi au sein de certains partis politiques un potentiel de patriotisme qu'il faut lever. La diaspora congolaise, malgré sa disparité et les contradictions qui la minent, ne devrait pas rester les bras croisés.

Nous devons avoir tort, lorsqu'on parle du Kosovo, des Palestiniens ou des Kurdes, de croire que ça n'arrive qu'aux autres. Se souvient-on d'un article triomphaliste publié par un Rwandais en 1997 dans lequel il disait que le petit Rwanda avait conquis le grand Congo? Prenons garde à ce que notre avenir ne soit celui de l'apatridie ou de la servitude.

Albert Kisonga Mazakala

Un bref aperçu historique pourrait nous être utile pour comprendre certains faits qui bouleversent le Congo l'Afrique centrale.

Dans les pages qui suivent, nous voulons attirer l'attention des Congolais sur les conflits armés qui ravagent le Rwanda et le Burundi depuis plus d'un siècle. Et ces conflits à caractère

=====

racial et ethno-politique en provenance du Rwanda-Urundi se sont étendus sur le territoire congolais (RDC) depuis 1996 jusqu'à nos jours. La petite poignée de l'élite congolaise non avertie ayant naïvement comploté et saboté l'acte de notre souveraineté lors de l'invasion belge immédiatement après l'acte de l'indépendance en 1960, cette même élite congolaise, toujours non avertie, complotent encore naïvement aujourd'hui contre son propre pays depuis les invasions et l'occupation étrangère depuis 1996.

Au sujet du Rwanda et du Burundi : le conflit Hutu-Tutsi : Tout observateur attentif constate que loin d'être des simples concitoyens partageant la même langue et le même territoire national, les Hutu et les Tutsi au Rwanda-Urundi sont des héritiers de deux concepts idéologiques et culturels opposés qui les contraignent à l'exclusion mutuelle et à la soif de domination qui engendrent une multitude de stratégies politiques dont : la désinformation, la propagande, la ruse et l'usage de la violence qui déstabilisent massivement leurs pays et, actuellement le Congo et une grande partie de l'Afrique sub-saharienne depuis 1994. Mais ce sont réellement ces groupes sociaux qui sèment la terreur en Afrique centrale et pourquoi?! Migration des peuples et insécurité en Afrique centrale. Lors de la traite des noirs et les guerres d'occupations dites de « civilisation » islamiste ou catholique, les occidentaux, les Assyriens et les Philistins (Arabes, berbères, Sarazins) et leurs milices nomades Chamites avaient joué un grand rôle dans la dévastation, la

=====
persécution et dans la poursuite des populations en Afrique. Et suite à l'invasion et à l'occupation de l'Éthiopie par les Mamelouks et leurs archers Nilo-Chamites (ou Nilotiques), les populations dites Bantu africaines se sont dirigés vers le centre et sud du continent africain. Dispersion des tribus bantu lors des razzias des esclavagistes en Afrique centrale. Depuis la fin du XV^e, on estime qu'au moins 50 millions de personnes ont été transportées aux Amériques entre la fin du XVe et le milieu du XIXe siècle. Plusieurs Africains ont péri lors des opérations de captures et les expéditions sanglantes. En Afrique centrale les populations craignaient des attaques menées au 15^eme siècle par les Arabes à l'est, les Sabéens et les Portugais à l'ouest et au centre-sud du continent tout en redoutant la traite des esclaves. Certains esclaves affranchis, tel que Tipo Tipo, ont participé aux déportations de leurs semblables par les Arabes et leurs milices Nilo-chamites.

Les communautés bantu formèrent Ujijilia (actuel Ujiji) à Yaazania du nord (actuel Tanzanie); comme centre sacerdotal. Ujijilia tombera aux mains des Assyriens et les Arabes au 17^eme siècles de notre ère et deviendra un centre de traite des esclaves appelé Ujiji en Tanzanie. Les groupes de rescapés qui avaient échappé au massacre, migrèrent vers les collines du Rwanda ou étaient installé une importante colonie des prêtres bantu. Ils sont appelés Humth (Hutu) à cause de la région montagneuse du Rwanda et du Burundi qu'ils ont choisi. Le mont est tiré de langue égyptienne ancienne. Là au Rwanda se

=====

formera une dynastie sacerdotale, dominé par un culte religieux monothéiste ultra-orthotoxe et opposé à toute pénétration d'autres religions à savoir l'Islam et le Catholicisme. Le centre de Buzi-Hura actuel Bujumbura, la capitale du Burundi était formé bien avant le 15 ème siècle, il fut renforcé par les fuyards, après la dévastation de Ujijilia en Tanzanie au 17 èm siècle. C'est dans ce pays (le Bouroundi) qu'on a découvert les emblèmes des trois étoiles de David qui sont repris dans le drapeau actuel du pays. Buzi dont le nom est repris comme dans Buji-Mayi au Kasai et A-Bouzi à l'équateur en République Démocratique du Congo, était prêtre, sacrificateur. Au milieu du 19 ème siècle, Buzi-Hura tomba entre les mains des Allemands qui renversèrent la dynastie Humth (Hutu) pour imposer la minorité Hamite (tutsi) et former, comme en Egypte antique, une autre dynastie, celui des Bergers Hamites Tutsi, adorateurs de la Vache. À l'issu des massacres perpétrés à l'endroit des prêtres Hutu au Rwanda par les Hamites Tutsi sous l'égide allemande en 1853 et 1894, ces bergers Hamites avaient chanté un cantique célébrant cette invasion et la razzia. Ce cantique, traduit en langue française par l'Abbé Alexis Kagamé, fut critiqué par Théodore Papadopoullos de razzia dans son œuvre «Poésie dynastique du Ruanda.» La colonisation allemande mit fin au culte religieux autochtones des prêtres Bantu dans cette partie du continent africain. Ainsi, les Hamites introduisirent le culte de la Vache, longtemps réprimé par les

=====
prêtres Hutu au Rwanda-Urundi. Les Hutu majoritaires furent ainsi opprimés sous l'aristocratie tutsie basée sur la hiérarchie des castes (Lire aussi dans Melchior Mbonimpa (1993 ; 1994) et Jean-Pierre Chrétien (1985)). Le reste des prêtres Hutu de Buzi-Hura (actuel Bujumbura) sont allés rejoindre les coreligionnaires du Mont Guilgal (actuel Kigali la Capitale du Rwanda) pour former un état sacerdotale qui était le reflet de Luanda (capitale de l'Angola), ville sacerdotales de l'Ouest. Ces rescapés (Rois et prêtres Hutu) seront systématiquement renversés et progressivement assassinés par une véritable conquête intérieure de la minorité Nilo-chamite (tutsi) sous l'égide allemande et sous la colonisation belge. Les noms Rwanda, Luanda, Lunda et Moanda répartis en Afrique centrale ont été des centres sacerdotaux et ont la même signification qui signifie : «Dieu soit loué». Cette manière de composer les noms théophores d'inspiration religieuse explique en gros pourquoi les Hutu du Rwanda et du Burundi ont des noms qui rappellent Dieu (Imana ou Imanu en langue des Hutu), tels que AkizImana, HabyarImana, etc. Le Rwanda fut le dernier centre sacerdotal connu par les écrivains de l'histoire contemporaine. C'est grâce à son isolement dans les collines et à son éloignement des côtes océaniques que ce pays avait gardé la pratique de la religion monothéique bantu jusqu'à la conquête allemande en 1853. Le culte du Dieu unique des Hutu au Rwanda ancien.

=====

Le Rwanda était une terre sainte des Agandas (Rwanda-Urundi- Ouganda), comme Luanda l'était pour le royaume Kongo. Les trois pays Ouganda, Rwanda et Burundi formaient un seul territoire Bantu. Les prêtres Hutu du Rwanda sont ceux qui avaient quitté Luanda en Angola à cause de la persécution portugaise et ont pris deux directions : Les plus conservateurs avaient tenté de rejoindre le Nord-est en suivant la direction du soleil (orientale) et les autres ont suivi la côte atlantique. Ce sont ceux qui avaient formé Mwanda au Congo-Zaire, au Kabinda, au Congo Brazzaville, et au Gabon (Gabon). Les noms, la langue et la culture de ces peuples montrent les traces d'une veille culture africaine depuis l'Egypte antique. Les Hutu offraient la vache à leur Dieu comme sacrifice et mangent sa chaire.

Louis de Lager du clergé d'Albi, auteur du livre : Le Rwanda ancien (1958), décrit ce culte religieux ancien dans ces termes : « Le Rwanda ne connaît et ne révère qu'un seul Dieu non idéal, abstrait, théorique, mais vivant, concret et pour ainsi dire de chaire et Os. Imana. Il rappelle Zeus de l'Olympe et tantôt Yahvé Elohim des patriarches. » Il continue en disant : « Les parents ont coutume, comme les anciens Juifs, de donner un nom ou un prénom, emprunté à un trésor ou inventé de toute pièce pour la circonstance. On peut relever une trentaine, peut-être plus qui son théophores, soit le nom de Imana qui entre explicitement dans la composition... Ce mot est composé pour évoquer soit une opération d'Imana, soit un acte

=====

de culte du fidèle vers son Dieu». Les prêtres de Liangombé (Bantu Hutu) offraient des sacrifices sur le mont Guigal (devenu Kigali). Rappelons que Guilgal dans l'histoire des égyptiens-israélites, fut l'un des premiers campements après la traversée du Jourdain. (Jos. 4 :19-24). C'est à Guilgal que la royauté de Saul fut proclamée et confirmée (1 S. 11 :15) Guilgal était aussi la montagne des Holocaustes où Saul, impatient, offrit le sacrifice à la place du prophète Samuel (1S. 13 :4-15). Les prophètes noirs d'origine égyptienne stigmatisèrent Guilgal dans plusieurs passages des écritures comme lieu des sacrifices.(Os.4 :15, 9 :15, 12 :12, Amos. 4 :4, 5 :5) . Nous pensons que c'est dans cet ordre d'idées que les prêtres Hutu avaient donné le nom Guilgal à leur lieu de culte situé sur les collines.

Nous allons illustrer cela par le texte qui suit, tiré des différents auteurs, tels que Paul del Perugia (1978) et Louis de Laggar (1959) qui ont écrit sur le Rwanda de cette époque ancienne avant l'arrivée des esclavagistes et de leurs milices Nilo-Chamites tutsi dans la région des grands lacs africains. Les deux auteurs décrivent le culte du religieux du Rwanda ancien et affirment la présence de ces prêtres Sacrificateurs Bantu qui étaient Humth ou Hutu.

Paul del Perugia décrit le culte religieux du Rwanda ancien dans son livre intitulé: Les Derniers rois mages (1978): en disant :« Les prêtres décident suivant des normes secrètes, avec des soins précautionneux, après d'astucieuse élimination,

=====
ils sélectionnent parmi les millions de bêtes à cornes huit vaches laitières parfaites aucune cicatrice, sans avortement, etc. suivies de quatre génisses et de quatre vaillants taurillons. De moutons viennent encore huit brebis, mère de quatre immaculés. Pendant ce temps, un troisième groupe de prêtres envisagent l'ordre humain et sélectionne à travers le royaume huit familles ruandaises capable de présenter un garçon et une fille exemple de deuil. Ces enfants abritent en eux un peu de l'avenir du genre humain. Pour qu'ils soient symboliques, la mort d'aucun parent ne doit les couper de leur ligné...pour se rendre au mont Guilgal (Kigali)». Ce rituel pratiqué par les prêtres Hutu que décrivent ces auteurs rappelle un monothéisme ancien en Afrique.

La dynastie Sacerdotale Hutu du Rwanda

Au sujet de la dynastie Hutu, tous les observateurs s'accordent sur la domination des principes religieux dans la gestion du royaume au Rwanda et au Burundi anciens sous la dynastie Hutu. Paul del Perugia (1978) souligne que la dynastie Hutu était sacrée selon les normes religieuses, elle fonctionnait comme dans les temps anciens. C'est ainsi qu'il déclare :

« Elle possédait à Mushonghi un gisement de fer sacré dont les affleurements se prolongeaient très loin au fond de la terre. Les forgeront prêtres y confectionnaient une grande quantité d'objets rituels repartis par catégories et par aires : cinquante-

=====

six objets de fer en sept paires de huit, ayant chacun un sens ésotérique ».

Le culte de la Vache comme divinité des Tutsi (Nilo-Hamites)

Avec l'arrivée des nomades Tutsi, un autre culte a vu le jour dans la région : le culte de la vache. Ainsi, les deux cultes sont décrits de manière très claire par les historiens et les écrivains allemands et Belges. L'un est nommé Liangombé ce qui signifie: mangeurs de la vache (culte des Hutu qui offrent la vache à leur Dieu et qui mangent sa chaire) et l'autre est son opposé, c'est-à-dire, les adorateur de la vache (culte des Tutsi et des Masaï qui considèrent la vache comme un animal divinatoire et ne buvaient que son lait et son sang); Ce qui était à cette époque l'objet principal de la séparation entre les deux peuples Hutu et Tutsi sur le plan spirituel et culturel.

Paul del Perugia (1978) poursuit en expliquant : « La conception Hamite (Tutsi) de Dieu fut copiée sur celle de Hutu (Humth) Bantous. Imana le Dieu Bantou, leur offrait un avantage capital. L'africain rend un culte instinctif et quasi - perpétuel à la vie, c'est à dire à cette force qui, sous mille formes concordantes, maintient le monde au-dessus du néant. De même que les Hamites avaient accepté le tambourin et le magnifièrent en tambour, de même ils oublièrent leur dieu propre pour s'incliner devant Imana (Dieu Bantou). Ainsi il délaissèrent jusqu'à leur propre langue dont on retrouve,

=====

quelques fragments dans le Ghééz éthiopien, Leur amour du pouvoir était si dévorant qu'ils se convertirent à la philosophie Bantoue. En acceptant dans ses grandes lignes la religion majoritaire, les Hamites évitèrent toute guerre de religion. Ils virent même qu'au point de vue politique, Imana le Dieu Bantou, leur offrait un avantage capital.»

L'Infiltration des Nilo-hamites et le renversement de la dynastie Hutu. Mgr. belge Léon Classe qui fut archevêque du Rwanda écrivait en 1922 :

«La population du Rwanda est formée de trois races : les Batutsi (...), les Bahutu ou le peuple, les Batwa ou pygmées... Les Batutsi ne sont pas des Bantu, ce sont, si vous voulez, des négroïdes : c'est le peuple de l'Afrique qui possède le plus fort indice hamitique. Autrefois, longtemps avant l'ère chrétienne, il y eut d'Asie Mineure de fortes migrations de peuples qui passèrent en Égypte puis envahirent et peuplèrent l'Abyssinie, et, peu à peu, s'écoulèrent vers le sud. Là est l'origine de nos Batutsi. »

En effet, ces archers Nilo-Chamites et leurs aliés arabes (Philistins) avaient joué un grand rôle dans la persécution et la dans la poursuite des populations en Afrique.

=====
Paul del Perugia (1978) ajoute :« Au jour de la bataille, la cour présentait un aspect saisissant. Depuis le lever du soleil, le roi, sauf les rois nommés Kigueri et Mirambué (Tutsi) - la reine mère se tenaient, chacun sur son trône, dans une immobilité absolue. Autour d'eux, serviteurs, courtisans, fonctionnaires se mouvaient silencieusement à leur gré, mais ni le roi ni la reine mère, en qui s'incarnait le pays, ne devaient bouger d'un fil jusqu'à l'issue du combat »

Les Tutsi (ou Hima-Tutsi, Nilo-Hamites) :

Les Tutsi sont un peuple guerrier issu des berges nomades. Le mot Tutsi tire ses origines, d'une part, de TUTIS (le général romain) qui était à la poursuite des communautés noires égyptiennes de la Nubie et de l'Éthiopie, et d'autre part, de Touti-Hotep, un commerçant Assyrien basé à Maguedo qui avait l'autorisation de Pharaon de faire entrer des traîneurs des vaches venant de la Palestine, de l'Inde et de Tibet en Égypte. En effet, le nom Tutsi fut attribué aux descendants de Cham qui venaient de l'Orient, pour entrer en Égypte avec leurs vaches sous tutelle de Touti - Hotep qui avait l'autorisation de Pharaon. Comme les Égyptiens n'acceptaient pas la présence de ces bergers nomades dans leurs villes à cause de leur caractère instable et violent, pour franchir les frontières égyptiennes, les Cananéens, les Philistins et les Indus

=====

caucasiens qui traînaient ces vaches devaient s'identifier au nom de Touti-Hotep en Égypte. C'est ainsi que les Égyptiens ont commencé à désigner les chamites (bergers nomades et traîneurs des vaches) qui venaient en Égypte du nom de Touti (Pierre Montet: 1959) Ce mot Touti (Tutsi) attribué à ce peuple Nilo-chamite veut dire, ceux dont l'occupation permanente est de conduire les bétails au pâturage.

Ils furent aussi appelés Anak qui signifie peuple élancé au « cou long » (Deut. 9:1-2). Ils ont pénétré l'est du continent africain en suivant le Nil. Certains historiens les regroupent sous le terme de « Nilotique. » Franz Stuhlmann, un des experts le plus écoutés de l'administration allemande avant 1914, énoncé par Joseph-Arthur de Gobineau, dans son essai sur les inégalités dans la race humaine (livre qui inspira Hitler), parlait en 1853 et 1855 de la migration des Chamites/hamites comme « peuples venus d'Asie septentrionale par l'Arabie jusqu'au proche orient » pour entrer par petites vagues en Égypte des Pharaons noirs. Selon les historiens, ils auraient progressé vers l'Est du continent en suivant le Nil. C'est ainsi qu'ils sont parfois désignés sous le nom de «Nilo-Chamite ».

En effet la présence des nomades Hamites est tardivement signalée en Afrique de l'est, notamment au Rwanda-Urundi. Paul Del Pérugia (1978) déclare à ce sujet:

«Le Hamite ...ne gravit que très tard, à la fin du XVII è siècle, la zone inter-lacustre (...).

=====

A l'est du continent africain, la pénétration des bergers nomades Tutsi (Nilo-chamites) dans les communautés Bantu était facile à cause de la main d'œuvre qu'il pouvait offrir comme berger. Leur présence permettait, d'une part, aux prêtres et aux pèlerins d'avoir une main d'œuvre bon marché et de s'approvisionner en animal pour les sacrifices. Cela permettait, d'autre part, aux ennemis de cette communauté bantu d'utiliser ces nomades Hamites contre leurs hôtes dans les expéditions sanglantes et la razzia. Pour les nomades Tutsi, ces invasions leur permettaient d'accroître leurs troupeaux et des pâturages. Des tous les massacres, seul celui du Rwanda a été décrit par les Bergers Tutsi sous l'égide allemande à l'extrême fin du 19 ème siècle. D'autres sont cachés ou écrits par des personnes du dehors.

La disparition des prêtres du Rwanda

Comme les autres conquérants, après les Arabes, l'Allemagne avait aussi fait usage de ces bergers nomades Hamites tutsi au Rwanda pendant sa conquête, pour occuper cette partie hostile au catholicisme romain. L'occupation allemande et les massacres des Hutu de 1853 et 1894 avaient conduit à la rédaction de la plus célèbre poésie dynastique de prouesses des Tutsi, alliés de l'empire Byzantin au Rwanda et au Burundi, traduite de la langue ruandaise en français par l'Abbé Alexis Kagamé. Pour Théodore Papadopoulos auteur Grec, il qualifie ces actes d'une razzia inhumaine

=====

appliquée sur la race des prêtres Hutu (Humth). Dans ce texte intitulé Poésie dynastique du Rwanda on lit ce qui suit:

C'est ainsi qu'il arriva dans le Buzi et le bouleversa.

Il n'y laissa pas même un bébé. Au jour où il chassa le sans corne qui s'était rendu fameux. Et avait ravagé le peuple du Rwanda. De ces coups qu'il reçut, il ne se releva pas
A toi les vaches ô l'exalté. Dont le pays ne dit que louange.
Tu razzias les Bovidés du Gishili: Et conquis la race de cette région;
Il nous enrichit de myriades de vaches enlevées au Bugahe du Ndrwa.

Ce n'est pas un hasard si Alexis Kagame, séminariste à Kabgayi entre 1929 et 1941, entama à cette époque des recherches qui ont fait de lui le premier historien tutsi du Rwanda. Il fut encouragé dans cette voie par le chanoine français De Laeger (d'origine flamande). Il publia en 1943 et en 1947 les deux volumes de son histoire dynastique *Inganji Kalinga* (Tambour dynastique triomphant). L'œuvre d'Alexi Kagame (voire celle de Paul Kagame) ne peut pas être détachée de ce contexte idéologique qui a marqué toute la dynamique politique et historique du Rwanda. Auteur dans les années quarante d'un poème qui magnifiait conjointement l'esclavagisme et la colonisation, il défendait jusqu'au bout le rôle éminent des Tutsi définis comme «hamites». (Voir aussi I. LINDEN, p. 200, et dans la Revue belge de philologie et d'histoire, 1980, I, p. 119-

=====

123.)

A travers cette poésie on retrouve les traces d'un massacre. Si pour les Allemands le projet avait des raisons politiques et spirituelles, cependant pour les nomades Tutsi, c'était de s'accaparer des richesses et des terres appartenant aux Rois et prêtres Hutu, notamment les vaches destinés aux sacrifices, tel que le dit le dernier strophe de cette citation. Il y a eu dans tout le continent africain des massacres aussi graves à l'endroit des populations Bantoues, comme ceux que décrivent Raïmondo et Adam Hochschild. Tous ces événements étaient annoncés bien avant par les prophètes. Sous la colonisation allemande, puis belge, les Tutsi décrits comme des Aryens, étaient considérés comme les représentants de la race blanche (aryenne ou assyrienne) en Afrique. Selon cette conception raciste belge et allemande, les Tutsi seraient donc d'une « race supérieure » aux Bantu. Dans leur tradition, les Tutsi se reconnaissent comme étant des guerriers et défenseurs des frontières de l'empire romain et byzantin qu'ils chantent avec fierté dans leurs poésies dynastique. (Voir : Théodore Papadhópoulos dans, Poésie dynastique du Rwanda, p.11. de l'Abbé Alexis Kagamé). En effet, l'idéologie hamitique se traduit en Afrique, notamment en Afrique de l'Est (Rwanda-Urundi, Érythrée et Somalie), par l'illusion d'une migration «galla» vers l'Afrique, telle que l'a encore défendue J.H. Specke venu de l'Inde en 1863, lors de son voyage en Afrique de l'Est.

=====
Les Allemands Oscar Baumann et le Comte von Götzen parlent «des pasteurs ou bergers guerriers hamites au Rwanda, venus assujettir une tribu de nègres bantous, les agriculteurs sédentaires Wahutu». Les deux Allemands évoquèrent également le caractère guerrier et la «nature nomade des hamites Tutsi ». Léon Classe (futur évêque du Rwanda) en 1902 notait que : «les Batousi (donc les Tutsi)... Sont des hommes superbes, aux traits fins et réguliers, avec quelque chose du type aryen...». Le père François Ménard quant à lui écrira en 1917 : « le Mututsi (c'est-à-dire un Tutsi) est un Européen sous la peau noire».

Les missionnaires participèrent très activement à l'enracinement de cette conception fasciste de l'ordre racial au Rwanda-Urundi. Ainsi, sous l'influence allemande, les tutsi furent hissés au pouvoir par la force, la majorité Hutu fut opprimée pendant plusieurs années jusqu'à l'avant-veille de l'indépendance du Rwanda-Urundi en 1962.

Les implications racistes ou fascistes, les manipulations culturelles et religieuses, voire la falsification de l'histoire ainsi entretenues autour des peuples d'Afrique sont plus que évidentes. En Afrique centrale, l'idéalisation de l'ordre rwandais lu comme un triomphe d'une hiérarchie ou supériorité de la race hamite dite aryenne (ou indo-européenne) sur la majorité Bantu par l'usage de violence fut dès lors, jusqu'à l'avant veille de la décolonisation, le principe clé de la gestion

=====
coloniale allemande et belge. Cette politique est la base de toutes les frictions qu'on observe depuis plusieurs décennies au Rwanda-Urundi.

Mais il importe de souligner que cette politique d'infiltration et d'imposition de la minorité hamite au -dessus des populations Bantu dans ces pays voisins (Rwanda-Urundi- Ouganda) préparait surtout l'infiltration des hamites tutsi par les Belges, l'imposture et la tragédie que nous déplorons au Congo aujourd'hui. L'aliénation de l'élite congolaise et l'instauration de « l'hégémonie hamite tutsi » ou «hima-tutsi » au Rwanda-Urundi et en Ouganda s'inscrit dans la stratégie de l'assujettissement continu des peuples en Afrique, de la falsification de l'histoire pour brouiller les cartes afin de faciliter la confusion programmée autour de l'identité des peuples. Depuis 1930, il y eut une transplantation clandestine des populations rwandase tutsi vers les mines du Katanga et du Kivu par les colons belges. Après l'indépendance du Congo et l'élimination du gouvernement de Lumumba, les belges imposèrent barthélémy Bisengimana Rwema, un exilé tutsi rwandais comme chef du cabinet du régime néo-colonial sous Mobutu pour préparé la montée de l'hégémonie Tutsi au Congo dans la malice.

Les buts poursuivis sont l'exploitation des ressources du Congo, l'anéantissement et l'extermination de sa population, au besoin par les Congolais eux-mêmes, car ils ignorent l'histoire

=====
authentique. Seuls les esprits avertis et éclairés sont en mesure de cerner les profondeurs des évènements qui secouent les populations en Afrique centrale.

Cette guerre pour le Congo est avant tout spirituelle et raciale avant d'être un conflit géopolitique et économique. Les Congolais étant encore trop naïfs et ignorants des véritables enjeux, complotent contre eux-mêmes par l'entremise d'une petite poignée de leur élite nationale, notamment dans l'assassinat de Lumumba, l'instauration du néo-colonialisme sous Mobutu et ils soutiennent aujourd'hui le processus de la destruction de leur propre pays depuis les invasions des pays étrangers en 1996.

La falsification de l'histoire, les implications racistes, culturelles et religieuses, mêlées aux falsifications délibérées des données anthropologiques ainsi entretenues autour des peuples d'Afrique centrale ne sont plus à démontrer. Le renversement de sens du mot Chamite, de plus en plus employé, sous l'influence des philosophes et anthropologues allemands, sous la forme hamite, pour désigner ces archers Tutsi qu'ils considèrent comme «des Africains supérieurs», des «Noirs blanchis» selon eux, a eu plusieurs conséquences : la ségrégation, la manie des classements et des étiquetages des groupes sociaux ; impunité ; infiltration, encouragement des crimes des masses à l'endroit des communautés Bantu

=====

d'Afrique; la politique des guerres et la menace croissante de l'hégémonie minoritaire chamite en Afrique centrale.

L'on peut lire dans certains manuels coloniaux confidentiels, des illustrations contradictoires aux enseignements catholiques qui sont moins dissimulées que dans la littérature de propagande.

Depuis 1928 une véritable ségrégation fonctionnait au Rwanda dès le niveau primaire. Les instructions de Mgr Léon Classe aux différentes missions du Rwanda sont particulièrement claires : «L'école des Batutsi doit avoir le pas sur celle des Bahutu...Elle prépare l'avenir en nous gagnant les futurs chefs, en gagnant les parents et le gouvernement (...) Il faut tendre que l'école de Mututsi n'ait dans son locale que les Batutsi». (Lire dans De Lager, Rwanda, Kabgayi, p. 354-524 (Instructions à Rulindo).

Sous la colonisation allemande et belge, les élèves batutsi bénéficièrent de tous les privilèges. Les rangs des privilégiés s'ouvrirent donc à beaucoup de familles tutsi qui en avaient été précédemment tenues à l'écart par les grands lignages proches des dynasties régnantes (Hutu), tandis qu'ils se fermaient à des familles Hutu qui furent des maîtres avant l'infiltration des Tutsi dans leur pouvoir traditionnel.

=====

En 1959, au Rwanda, 43 chefs sur 45 étaient des Batutsi et 549 sous-chefs sur 559. Au Burundi, entre 1929 et 1954, le taux des chefs Bahutu passa de 10% à 0, celui des chefs Batutsi augmenta de 26% et au niveau des sous-cheferies la «tutsification» apparut la plus spectaculaire.

Ces exaltations des peuples hamites ont subi d'énormes critiques par des historiens avertis qui rappellent les origines, la culture, la religion et l'évolution politique et sociale de chaque peuple en Afrique. Cheik Anta Diop a mis à nu la falsification délibérée de l'histoire des peuples africains qui sert d'une confusion programmée pour détruire la vie des populations.

Pour illustrer très brièvement la nature des conflits ethno politiques au Rwanda-Urundi entre les Hutu et les Tutsi jusqu'à nos jours, il importe de tenir compte de ces réalités sociales et spirituelles historiques:

Au Rwanda, les envahisseurs hamites, soutenus par l'église catholique sous l'égide allemande, avaient procédé par la ruse depuis la fin du XVIIIe siècle à une véritable conquête militaire intérieure pour asseoir une dynastie tutsi et ont fait disparaître peu à peu par la violence armée tous les rois et prêtres Hutu : les derniers d'entre eux furent massacrés, comme nous l'avons mentionné plus haut, à l'extrême fin du XIX e siècle comme nous l'avons mentionné plus haut. Dès 1920,

=====
sous la colonisation allemande, on pouvait donc observer la cristallisation d'une aristocratie tutsie bénéficiant d'un monopole politique, malgré les nuances encore nombreuses d'une région à l'autre. Plus tard, la politique coloniale belge ne fera que renforcer cette tendance jusqu'à l'avant veille de l'indépendance en 1962.

Cette politique est à la base de toutes les frictions qu'on observe dans cette partie du continent africain.

Au Burundi, la dynastie des Tutsi, instaurée depuis la fin du XVIII e siècle est d'origine métissée (Hutu-Tutsi) par des mariages d'infiltration par la ruse au sein du pouvoir aristocratique des Hutu. Cette tactique avait joué, au profit des princes du sang, un rôle d'arbitre entre grands lignages Tutsi et Hutu (Julien Gorju, Mgr., 1938 : p.7-11). Ces derniers (les Hutu) avaient donc conservé au sein même du système politique une grande influence sur tous les plans. Notamment l'unification autour du roi est restée très marquée par la dimension RELIGIEUSE de l'institution monarchique et, sur le plan militaire, elle a consisté non à détruire (selon la tendance hamite, au Rwanda par exemple) des principautés préexistantes, mais à refouler des royaumes voisins en cas d'agression. Avec le temps, les clivages ethniques et religieux devenaient de plus en plus apparents au Burundi, tandis qu'au Rwanda ils prenaient une ampleur sans mesure. Les bases d'un antagonisme entre les Hutu et les Tutsi au Burundi ne s'y sont

=====
manifestés qu'à la fin des années cinquante en relation
précisément avec le processus radical de «l'aristocratie tutsi»
rwandaise qui s'était infiltrée, puis avait renversé et détruit le
pouvoir aristocratique Hutu.

L'idéalisation de l'ordre rwandais lu comme un triomphe d'une
hiérarchie des races, fut dès lors, jusqu'à la veille de la
décolonisation, le principe clef de la gestion coloniale belge.
Cette politique est en cours dans la région dite des grands lacs
africains avec toutes les conséquences qui en découlent.

Cette politique de ségrégation et de différenciation entre la race
sémite bantoue et la race hamite dite nilotique fut renforcée
sous la colonisation allemande, puis belge par les missionnaires
belges, pendant la colonisation belge au Rwanda-Urundi. Pour
les colons Allemands, puis belges, les Tutsi étaient une
représentation de la race Aryenne ou Assyrienne en Afrique.
Les deux puissances coloniales ont hissés les Tutsi au rang des
«seigneurs » et elles ont exclu les Hutus majoritaires et
maîtres, et les ont placés au rand des «vassaux. » L'ont parle
dès lors de la «hiérarchie des castes au Rwanda-Urundi» et de
la «suprématie aristocratique» des hamites Tusti.

L'Allemagne cède le Rwanda-Urundi aux belges

L'Allemagne ayant perdu la seconde guerre mondiale,

=====

va également perdre ses colonies en Afrique. Elle confia ainsi le Rwanda-Urundi qui lui appartenait à la Belgique. Sachant que le Congo était sous la domination et le contrôle du roi des belges depuis la conférence de Berlin(1884-1885) sous l'instigation de Fürst Bismarck; puis depuis 1910 devenu colonie belge.

En 1959, lors d'un vote populaire qui donna naissance à la «Révolution Sociale», la ségrégation raciale, l'aristocratie des Tutsis et la hiérarchie des castes établies par les Allemands et les Belges au Rwanda-Urundi furent abolies par la majorité Hutu longtemps opprimée. Le roi Tutsi Kigeri fut déchu. La majorité Hutu s'empara alors du pouvoir par les élections démocratiques lors de l'avènement de l'indépendance en 1962; Grégoire Kayibanda (un Hutu) fut élu premier président du Rwanda indépendant. Le refus de la minorité hamite tutsi d'être gouvernée par un Hutu (Muntu) mis le feu aux poudres. La lutte pour le pouvoir et le cercle vicieux des massacres inter-ethniques reprirent depuis lors au Rwanda. Le président Kayibanda instaura ainsi un régime de répression et d'exclusion des Tutsi. L'élite Hamite Tutsi minoritaire se souleva violemment, préféra l'exil au compromis. Pour l'élite tutsi, il était

=====
impensable que le pouvoir change de camp. La violence et les massacres interethniques endeuillèrent le Rwanda-Urundi, (comme autrefois au 19ème siècle avec les massacres des Lévites Hutu orthodoxes sous l'égide allemande). De nombreux Tutsi du Rwanda-Urundi se sont exilés dans les pays voisins (Congo-Zaire, Ouganda, Tanzanie, Kenya), en Europe et en Amérique du Nord pour préparer un retour brutal au Rwanda –Urundi. Les Tutsi tentèrent à maintes reprises, pendant les années soixante et soixante dix, de renverser le régime Hutu pour réinstaurer la hiérarchie des castes, mais sans succès.

Le retour brutal fut enclenché en octobre 1990, immédiatement après la chute du mur de Berlin, pour renverser les régimes des présidents Hutu du Rwanda et du Burundi en vue d'instaurer à nouveau la dynastie et la domination Tutsi. Ce conflit demeure jusqu'à nos jours et s'était enflammé depuis 1990 avec le déclenchement de la guerre des Tutsi (du Front Patriotique Rwandais) à partir de l'Ouganda, soutenu par le président Museveni (d'appartenance ethnique Hima-Tutsi), menée par le Général Rwigema(exilé Tutsi rwandais en Ouganda), puis Paul Kagame (exilé Tutsi rwandais en Ouganda et actuel

=====

Président du Rwanda) à partir de l'Ouganda, pour renverser les régimes Hutu du président Juvénal Habyarimana (au Rwanda) et du président Cyprien Ntaryamira (Burundi) par un double assassinat le 6 avril 1994. Au Burundi, avant l'assassinat du président Ntaryamira, son prédécesseur Melchior Ndadaye fut assassiné par les milices Tutsi.

Ce double assassinat du 6 avril 1994 déclencha une violence accrue et désespérée de la majorité Hutu qui était contrainte de céder le pouvoir encore une fois à la minorité hamite Tutsi par la force. Plus de 500 000 Tutsi et Hutu rwandais furent massacrés. Un grand nombre des rwandais se sont réfugiés dans les pays voisins, notamment au Congo dans le Kivu. Il importe de noter qu'entre 1959 et 1994, de nombreux massacres avaient eu lieu au Rwanda-Urundi dans ce contexte de haine ethnique et des conflits ethno-politiques de lutte pour le pouvoir.

L'actualité dramatique connue de tous

Après 1994, pour venger les massacres des Tutsi, la guerre des Tutsi contre les Hutu au Rwanda-Urundi s'est étendue sur le territoire congolais sous forme d'une guerre d'invasion et d'occupation meurtrière, causant la mort de

=====

plus de 800 000 réfugiés Hutus rwandais et faisant plus de quatre millions des victimes Congolaises, avant de se transformer en une guerre panafricaine avec des conséquences sur tous les plans. Les troupes hamites du Rwanda sous le président Paul Kagame, celles du Burundi sous le président Pierre Buyoya avec l'aide de l'Ouganda sous le président Youweri Museveni ont occupé le Congo de 1996 à 2003 et ont massacré plus de 4 millions de Congolais avec le soutien massif des puissances extérieures sous le regard du monde entier. Le but est de saboter le processus démocratique entamé lors des assises de la Conférence Nationale Souveraine en 1991, de conquérir le Congo, d'exterminer la population congolaise à l'est et d'avoir l'accès aux ressources naturelles en imposant un président Tutsi chamite qui va dominer les Bantous en Afrique centrale par la violence permanente. Comme dans le passé, les esclavagistes et les conquérants internationaux se servent des Tutsi et des Congolais aliénés et ignorants pour envahir l'Afrique centrale pour l'exploiter sans réserve et massacrer la population.

Ainsi, d'après de nombreuses études et réflexions profondes, entre autres, celles menées par les historiens et Égyptologues africains, cette difficile cohabitation entre les Bantous et les chamites (nomades Nilotiques) est une émanation d'un conflit d'ordre spirituel de grande

=====

envergure qui mérite toute notre attention. D'où la guerre des nations au Congo dans l'indifférence et le silence absolu. Car, les enjeux poursuivis dans cette première guerre mondiale africaine sont énormes. Et l'élite congolaise ne s'en aperçoit pas encore !

L'élite congolaise a une très grande responsabilité . Elle doit prendre la destinée de son pays en main pour éduquer les masses, cesser de comploter naïvement contre nous-mêmes pour servir les intérêts des étrangers et rétablir la souveraineté nationale avant que cela ne soit trop tard.

=====

POSTFACE

1-UN claims Rwanda is abetting Congo rebels

A draft UN report has bolstered allegations that the government of Rwanda has been supplying arms and even child soldiers to Tutsi rebels whose military surge in the Democratic Republic of Congo has displaced 250,000 people since August.

The deeply sensitive document has been drawn up by a panel of experts appointed by the UN secretary general. Parts of it were presented to members of the 15-nation UN sanctions committee in New York yesterday, sources close to the authors told The Independent. The report's leaked conclusions will be an acute embarrassment for the Rwandan President, Paul Kagame, who has repeatedly denied charges that his government has been supplying arms and soldiers to the rebel faction of Laurent Nkunda, which would be in flagrant violation of a UN arms embargo.

The report, when it is made public, could also prove politically toxic to Western nations that have been taking President Kagame's claims at face value to justify the continuation of financial aid to his nation. Britain is among the leading donors.

The findings of collaboration with the Tutsi rebels by the Rwandan government came on the same day that some of its leaders as well as officials from the Congolese government

=====

were meeting in Nairobi to try to negotiate a ceasefire. Those talks, according to the UN representative there, were already faltering. The Tutsi rebels are led by General Nkunda, a former Congolese army general, who has said he is trying to protect the Tutsi minority.

Additionally, the UN document is said to cite evidence that Congo's army has been at the same time assisting the Hutu-led militia who are part of the chaos, which some 17,000 UN peacekeepers have been unable to quell.

The report, one UN official confirmed late yesterday, will be presented to a full meeting of the UN Security Council on Monday, at which point it will become public. It could lead to a UN resolution seeking to punish the Kagame government for its actions with economic sanctions.

UN sources said proof that Mr Kagame was behind Mr Nkunda's rebellion would be a key step and should enable the international community to put an end to the clandestine support. President Kagame made a low-profile visit to London last week, but it was not known whether government officials confronted him with the findings of the UN panel, which is empowered to investigate breaches of the arms embargo.

President Kagame continued to deny supporting Mr Nkunda during a meeting in Kigali last month with the Foreign

=====

Secretary, David Miliband, and the French Foreign Minister, Bernard Kouchner.

Fighting in eastern Congo stems from the 1994 genocide in Rwanda when many of the military forces from the Hutu majority fled across the border. Nearly fifteen years later, however, it is being fuelled by a battle for control of rich mineral resources in the region. It is the illegal exploitation of those minerals that has helped to finance the new Tutsi advances.

Most embarrassing for Mr Kagame are the allegations not only that his government has channelled arms to the rebels but also, on at least one occasion, delivered soldiers to him – some of whom have been child recruits.

The UN report also alleges that some of the military bombardments have been launched from inside Rwandan territory.

In Nairobi, the UN envoy Olusegun Obasanjo denied that the peace talks between the rebels and the Congo government had collapsed. But he said that progress has been hampered because rebel representatives have not had the political authority to negotiate meaningfully.

On the ground, the UN force is waiting for reinforcements which have been authorised by the security council. But it is expected

=====

to take six months before the additional 3,000 troops arrive. The European Union is divided on proposals for a "bridging force" in anticipation of the additional UN peacekeepers.

"The problem is that we are being asked to carry out tasks that are not feasible," said Hiroute Guebre Selassie, the head of the UN mission in North Kivu province which is struggling to deal with the humanitarian crisis triggered by the rebel advance.

The UN force has come under criticism for failing to protect civilians from rebel attack despite the presence of the largest peacekeeping mission in the world. But Ms Selassie said that the conflict was evolving on such a large scale in dense forest and, "the expectations of the people is one thing, but MONUC (the UN force) has to do things that are feasible."

2- Richard Dowden: Britain should cease its one-sided support of Rwanda

When United Nations experts revealed in a recent report the links between the Rwandan government and the forces of Laurent Nkunda, the Tutsi warlord of Eastern Congo, the Dutch government cut its direct budget support for Rwanda in protest. Should Britain do the same?

Paul Kagame, Rwanda's clever and combative president has been a favourite of Britain's Africa ministers going back to Clare

=====

Short and Lynda Chalker before her. Rwanda's government receives tens of millions in direct budget support from Britain. Tony Blair is its adviser. It is not hard to see why. The previous Rwandan government organised the 1994 genocide, so when Kagame overthrew it and set up a new government in Kigali he was seen as the good guy by the US and Britain. Their guilt over the decision to pull out the UN force in Rwanda as the genocide began reinforced their moral support for Kagame.

When his fighters pursued the remnants of the old Rwandan army into Congo, Britain and the US did not ask too many questions. Nor did they question when Kagame's army and their Ugandan allies, turned that pursuit into a full-scale attack on their vast neighbour, Congo, that ended in the overthrow of Mobutu Sese Seko, the corrupt old Congolese dictator.

Kagame, a visionary leader and a formidable man of action, is warmly welcomed in London and Washington. For them, at last, here was an African leader who spoke their language of progress and could deliver. Rwanda's education and health systems are good. Kagame says he wants to create a new Rwanda where Hutu and Tutsi allegiances would be forgotten. Britain is prepared to pay for that.

Kagame does not, however, believe in too much democracy. Parliamentary elections last September were described by the EU observer team as lacking in transparency. There was "an

=====
absence of real political opposition". Kagame does not tolerate one.

But it is his behaviour in eastern Congo that causes most disquiet. Kagame argues that Rwanda will never be safe as long as the genocidaires – those who killed in 1994 – are on the loose in Congo. In 1998, when the government he installed in Congo began to support them and the rump of the old Rwandan army camped there, Kagame and the Ugandans invaded again. Britain and America kept quiet.

This time their intervention triggered a terrible war in which some say five million people have now died. They had all miscalculated the political reaction from other African rulers and the Congolese, who objected to what they saw as a Western-backed rogue state rampaging around the continent. The Rwandans and Ugandans were stopped but they set up local Congolese allies in the border zones. Most of these were Congolese Tutsis. And the genocidaires were able to recruit and rearm as well – sometimes with support from the Congolese army.

The war that had threatened to tear Congo apart has become limited to a vicious battle for the Kivus; eastern Congo and Uganda and Rwanda's borderlands. The Tutsi population was now under threat, seen as a fifth column for the Rwandans. Its self styled protector in North Kivu is the flamboyant but

=====
murderous Laurent Nkunda, a Congolese Tutsi and once a member of Kagame's army.

In November he carried out a massacre of some 150 people at Kiwanja. Kagame denies he is a Rwanda proxy but the UN report shows he uses Rwandan banks and has had direct support from the army. It also shows how Nkunda's forces operate out of Rwandan territory and recruit soldiers from its army.

The argument that this is about protecting Congo's Tutsi minority is undermined by Nkunda's grab for the region's wealth. Local people have been forced to mine gold, diamonds, cassiterite and other minerals that abound in Kivu and export them through Kigali, the Rwandan capital. What had begun as an apparently defensive military operation to protect Rwanda and Uganda from genocidal gangs in Congo seemed to be turning into a violent imperialism aimed more at looting the area than bringing peace.

On paper the solution is simple. The rump of fighters who carried out the genocide now operating in eastern Congo, and Nkunda's forces must both disarm or be disarmed. The two states – and Uganda – must make this happen and make peace. There is no major issue between the states of Congo, Rwanda and Uganda, but nor is there trust between them. Outsiders must help build that trust and Britain, a medium-

=====
sized player in the region, must not been seen as backing one side or the other. It is time to tell Kagame that if he does not rein in Nkunda, Britain will not fund his government.

The writer is Director of the Royal African Society

3.- « A vous, Congolaises et Congolais du terroir ou du pur sang »

D'abord vous n'apprendrez pas quelque chose d'inédit en vous rappelant que, justement, le Congo-Belge ne date que de 1885, une décision prise à la Conférence de Berlin et aucun Africain n'y participa.

Il en est de même de l'existence du Congo-Brazzaville (une des parties de l'ex-AEF et d'une partie du Congo-Portugais inclu dans l'Angola actuel).

Quant au Ruanda, il n'a jamais été une colonie Belge, elle était colonie allemande come l'était aussi l'Uganda.

C'est depuis 1919, à la défaite de l'Allemagne (1ère guerre mondiale) que ces deux colonies d'Allemagne, et comme sanction contre la perdante Allemagne lui furent retirées et tombèrent sous la protection de l'ONU, laquelle ONU les confia à la Belgique pour les administrer "colonialement" , mais toujours comme "Protectorats de l'ONU".

=====
Les Congolais (Kinsasa) et les Ruandais comme les Urundais étaient donc administrés par les Belges, mais ils ne faisaient pas partie d'un même pays, bien que la gestion de l'économie des trois pays (Congo-Belge, le Ruanda, l'Urundi) était la même et le Ruanda et l'Urundi profitaient largement des richesses du Congo -Belge. Une seule Banque, "La Banque du Congo-Belge et du Ruanda-Urundi" gérait les avoirs des trois entités.

Exactement comme ceux qui faisaient partie de l'AEF d'un côté comme de l'AOF de l'autre côté ils n'étaient pas censés faire partie du même pays à part le "leur" pays métropolitain, la France.

Les Tutsis, les Hutus et les TWA n'ont jamais appartenu au Congo-Belge, ils appartenaient au Ruanda et à l'Urundi.

Comme les Wolofs, les Toucouleurs, les Peuls n'ont jamais appartenu au Congo-Brazza ('AEF), ils appartenaient au Sénégal (AOF).

Si les les Bantus sont appelés HUTUS au Ruanda et à Urundi, les bantus du Congo-Belge , on ne les a jamais appelés HUTUS, ils portent les appellations liées à leur regroupement territorial précis et pratique culturelle précise que les Européens ont dénommé TRIBUS, alors qu'en fait, pour certains d'entre eux ce sont des peuples déjà affirmés bien avant la colonisations,

=====

comme les Kongo (voir l'Espace Kongo réparti en RDC en Angola, au Congo-Brazza et au Sud du Gabon), le Luba , le Kuba, le Mongo ..etc, tous catalogués comme Bantus...(Là aussi l'intellectuel africain s'était fait avoir en faisant sienne cette appellation de "tribu").

Les jeunes du Congo-Belge apprenaient l'existence des peuples nilotiques au Nord-Est de leur pays colonisé, mais cette appellation de nilotique, (comme celle de Bantu), est une appellation générique, différentes tribus faisant et font partie des nilotiques, selon leur emplacement territorial et selon leur pratique culturelle portent des appellations différentes et peuvent donc être rangées dans ces nilotiques.

Et en RDC, il n' y a jamais eu dans les livres d'Histoire de la colonisation de l'existence au Congo-Belge des nilotique appelé Tutsi. Les écoliers apprenaient que les Tutsis, peuple nilotique sont au Ruanda et à l'Urundi

Quant aux TWA du Ruanda et du Burundu, au Congo-Belge, on les arrangeait dans les Pygmées, mais un pygmée de la province de l'Équateur et un pygmée de la Province Orientale chacun porte son nom de regroupement territorial et culturel différent et bien précis.

=====
Enfin la notion d'ethnie, disons, la conscience ethnique, en RDC est récente, justement, lorsque a commencé les revendications de Tutsis sur la nationalité congolaise

Quant à l'historique de la présence des Tutsis dans l'actuelle RDC, celle-ci date de 1959 au moment où a commencé les guerres tribales entre les Hutus et les Tutsis au Ruanda.

Réfugiés en République du Congo-Léopoldville, ils eurent les statuts de réfugiés politiques de l'ONU au Congo en 1962, à l'Indépendance du Ruanda où le pouvoir devenait aux HUTUS qui en étaient privés bien avant la colonisation et défavorisés pendant la colonisation.

C'est Mobutu, DICTATEUR, par démagogie et par manipulation à laquelle il n'eut pas la présence d'esprit d'éviter qui avait pris un décret d'accorder la nationalité zaïroise à tous les Tutsis se retrouvant au ZAIRE.

Lors de la Conférence Nationale Souveraine (1990), les Zaïrois a qui la parole libre était rendue avait fait observé que l'acte d'acquisition de la nationalité doit être le résultat d'une démarche individuelle.

En conséquence ils annulèrent souverainement cette nationalité zaïroise accordée aux Tutsis d'autorité et collectivement par Mobutu. Il était laissé aux Tutsis comme à tout étranger habitant le Zaïre, à l'époque, d'entreprendre les

=====
démarches individuelles d'acquisition de cette nationalité . Et c'était amplement logique.

Avec Laurent-Désiré KABILA, constatant la faiblesse de l'Armée congolaise et aidés par les pays voisins de la RDC comme le Ruanda et Uganda, les Tutsis se dénommant "Banyamulenge" devenant "Tutsis Congolais", ces "Tutsis Congolais" qui n'ont jamais existé pendant la colonisation et avant que Mobutu ne leur accorde la nationalité zaïroise, ils se mirent à forcer et à se forger la nationalité congolaise par les armes.

Quand à la dénomination "ETHNIE", nouvelle dans le langage congolais et qui fait florès aujourd'hui, les Congolais en dénombre aujourd'hui plus de 400.

Si les Tutsis habitant la RDC se considéraient citoyens congolais, ils seraient donc une de ces 400 ethnies et toutes minoritaires, l'une par rapport aux autres, prises deux à deux, par exemples

Comment alors si justifierait la prétention d'une de ces plus des 400 ethnies, à savoir Tutsi, se croyant discriminée par les autres et de partager le gâteau congolais en deux, la moitié à l'ethnie tutsie et la moitié aux 399 autres ethnies ?

Ce genre de questionnement, l'intellectuel africains sûr de son modernisme le trouverait dépassé, "périmé", car "il faut construire l'Afrique ensemble".

=====
Il est souvent de bon aloi de s'interroger et de se perdre en conjecture devant ce qui se en RDC, depuis son indépendance, car scella a toujours eu beaucoup de résonance en Frisquet et dans le monde et le plus souvent, malheureusement, de façon négative. Alors tout le monde se fait le malin plaisir de faire la leçon aux Congolais de la RDC

Mais s'il y a un pays en Afrique qui a réussi amplement en matière de cohabitation entre tribus et ou ethnies, il semble que laRDC doit être celle-là.

A moins que peut-être il serait plus facile de vivre en Citoyens frères entre 400 ethnies que entre 3 ethnies comme au Ruanda, voire ailleurs..

Avec un peu d'effort d'analyse, l'intellectuel africain objectif à l'esprit posé comprendra aisément que les Tutsis voudraient résoudre le problème de cohabitation haineuse entre Tutsis et Hutus au Ruanda et qui se pose et qui s'est toujours posé au Ruanda, sur le dos des Congolais.

Malheureusement chez les Congolais il manque cruellement de voix faisant autorité pour faire comprendre cela à la communauté internationale.

Les Belges connaissent parfaitement ce problème, mais comme ils ont toujours le réflexe revanchard contre les Congolais ils se sont souvent frotté les mains de joie dès que la

=====
RDC a des difficultés. Et cela remonte à l'époque des mutineries de l'ancienne Force Publique coloniale congolaise qui épousa les Belges à fuir précipitamment leur ex-Colonie, en ce jour dit du 7 juillet 1960.

Au Ruanda il y a eu toujours de pouvoir totalement ou à dominante monoethnique , tutsi ou hutu, ce qui n'a jamais été le cas en RDC , même s'il n'est pas à exclure le favoritisme et le réflexe régionaliste isolé et individuel des uns ou des autres. Il n' y a jamais eu en RDC un régime politique ethnique ou tribal.

Et, ce que les Congolais n'acceptent pas que les causes qui ont tissé la haine entre les Tutsis et les Hutus au Ruanda, les "Tutsis" qui se disent "congolais" l'exportent en RDC..

Enfin, comme mots de la fin, soyez bien rassuré que je suis un des "panafricanistes" agissants, peut-être, sans bruit, sans l'image, de ma part, mais il m'arrive de déplorer que chez nombre d'entre nous, notre panafricanisme est brandi lorsqu'il faut exige d'un pays africain donné d'être accueillant pour tous les Africains à n'importe quelle condition et il est mis en mal chaque fois qu'il nous est demandé de faire le même dans notre propre pays.

Tout cela , c'est humain, pourquoi pas, mais prendre les armes pour exiger une nationalité d'un autre pays africain voisin en y

=====
semant morts et désolation... , aucun pays africain n'est prêt à l'accepter.

Et alors pourquoi la RDC devrait-il l'accepter ?

Mais tout cela mon frère me laisse dans le cortex quelque chose de triste et d'amer, car si La RDC avait une armée digne de ce nom et si elle n'avait pas été rongée par une effroyable entreprise humaine de corruption, l'on n'en serait peut-être jamais là où en sont les Congolais de la RDC.

Fraternité
Albert KISUKIDI

À ce que je sache (et je sais de quoi je parle!), il n'y a pas un seul groupe ethnique du Kivu qui est en conflit armé contre un autre; sinon, les deux n'auraient qu'à aller régler leur problème devant les tribunaux ou une instance étatique donnée. Au Kivu, chaque groupe ethnique a une langue, un territoire, une histoire et des traditions. Les rencontres interethniques ont lieu dans les villes et ce qu'on appelait "centres extra-coutumiers" durant la colonisation. S'il y a manifestations des luttes inter-ethniques, c'est en villes qu'on les observe parce que les gens se "battent" pour des postes de la fonction publique et des rares entreprises privées ou para-publiques; pas dans les villages. Admettons qu'il existe un groupe ethnique appelé Tutsi en RDCongo. Eh

=====
bien, tout conflit se ferait sur son territoire contre des demandes étatiques inacceptables, par exemple. Disons même que toute une province soit le territoire d'un groupe ethnique donné. Si ce groupe se rebelle contre l'État, la guerre ne peut pas quitter son territoire parce que le but est de libérer ce territoire de la domination de l'État. Ainsi, par exemple, le Katanga a beau être proche du Kasai, mais les guerres secessionnistes n'ont jamais quitté le Katanga pour envahir une autre province; ceci depuis les années de l'indépendance. Dans ces circonstances, on aurait observé la "guerre" des Banyamulenge à Mulenge et non partout en RDCongo... Comment expliquer que Kabarebe commandant des troupes "banyamulenge" en 1996 et 1998 soit aujourd'hui le chef d'État major de l'armée rwandaise?

Aujourd'hui, les agressions sexuelles utilisées comme armes de guerre ont lieu dans des villages; pas vraiment dans les grandes villes qui semblent -- comparaison n'est pas raison -- relativement calmes.

Mastaki

4- R.D.C.: L'HORIZON S'ASSOMBRIT (2^{ème} Partie)

Avec la tournure qu'avaient pris les débats suscités par ma réflexion parue il y a une semaine, je m'étais senti obligé de me retirer de la discussion. Certains compatriotes m'ont demandé,

=====

au contraire, d'ignorer la basse qualité de certaines attaques et de continuer à alimenter les débats. J'accepte.

Encore une fois, je nous rappelle que notre pays, comme la plupart des pays d'origine coloniale, fut fondé par des étrangers. Ces derniers n'avaient certainement pas agi dans une démarche altruiste de « civilisation ». Mais le fait est que tous nous sommes fiers de notre pays, objet de tant de convoitises de la part des étrangers et de certains voisins.

S'il faut inclure la période de l'Etat indépendant léopoldien, la colonisation aura duré de 1885 à 1960, soit 75 ans. Certains analystes estiment que la véritable colonisation débuta plus de 10 ans après la première guerre mondiale, dans les années 30. C'est à partir de ce moment que la Belgique s'engagea dans un effort de construction de sa colonie. Quoi qu'il en soit, 75 ans n'équivalent qu'à trois générations, en considérant 25 ans pour une génération.

La culture ayant bâti nos pays est cette culture de conquête née sur le continent européen et qui, à la création du Congo, avait déjà franchi l'étape de la traction animale pour entrer dans le machinisme. Il est clair que le choc des cultures s'était effectuée en notre défaveur, vu que, pour des raisons qu'on parviendra peut être à expliquer un jour, notre culture n'avait pas pris la même orientation que les autres dans son évolution historique. Aussi, assurer la gestion d'un Etat vaste conçu sur des normes étrangères à notre culture, trois générations seulement après être entré en contact avec la

=====

culture européenne, fut un défi titanesque que nos aînés ayant lutté pour l'indépendance décidèrent néanmoins de relever très courageusement.

Malheureusement, nos dirigeants perdirent le contrôle des événements dès l'accession à l'indépendance, à la suite du sabotage des forces néo-colonialistes. Autrement, l'idée des pères de l'indépendance, en particulier de Patrice Lumumba, était de cheminer avec des Blancs de bonne volonté ayant choisi de devenir citoyens de notre pays, pour bâtir une nation multiraciale au cœur de l'Afrique. Dans une discussion avec les leaders du **Cerea** (Centre de regroupement africain) à Bukavu en Mars 1960 à Bukavu, Patrice Lumumba avait posé la pathétique question suivante à ses interlocuteurs : « Qui d'entre nous serait assez fou pour croire que nous pouvons diriger ce pays sans l'aide des Blancs ? ».

Ceci pour dire que, si nous voulons nous donner les meilleures chances pour bien gérer notre pays, il importe de rester dans la philosophie de ses fondateurs, c'est-à-dire son unité. En effet, les contradictions que nous connaissons au niveau national sont probablement plus fortes encore à l'échelle des provinces. C'est pourquoi il est dangereux pour notre pays et chimérique de penser vouloir consolider les provinces au détriment de l'unité nationale.

Sur le plan du management, c'est pendant la période coloniale, c'est-à-dire celle de la forte unité territoriale, que le Congo fut le mieux géré. L'administration congolaise avait la

=====

réputation d'être la meilleure d'Afrique. Nous avons l'économie la plus performante. Jeunes fonctionnaires, nous avons, en 1961, effectué à trois un voyage en Afrique de l'Est britannique après avoir économisé trois mois de salaire (feu Jean Pierre Titi, Casimir Mbagira et moi). Nous avons pu constater que notre niveau de vie était comparable à celui des fonctionnaires anglais.

Je crois que la plus grande faute de Mobutu est celle, pour des raisons politiciennes, d'avoir autorisé la résurrection de la territoriale des originaires en 1980, mettant un frein à l'élan de brassage favorisé par une territoriale nationale. Les exemples sont légion où les territoriaux performants, par leur gestion nationaliste et compétente, impulsèrent le sentiment national congolais.

Je connais personnellement trois grands gouverneurs, Koyagyalo au Katanga, Khonde Vila Kikanda au Nord Kivu et Mwando Simba au Sud Kivu, qui furent adulés par leurs administrés. La remise de la territoriale aux originaires fut le signal du retour au tribalisme des provincettes. En effet, quoi qu'on en dise, à titre d'exemple, les rivalités entre Lubakats et Hembra au Katanga, entre Bena Mpuka et Bakwa Kalonji chez les Lubakas, entre Eswe et Ekonda chez les Tetela, entre Nbgaka et Ngbandi à l'Equateur, entre Yombe et Kongo au Bas Congo sont très vives et pourraient rapidement dégénérer si le face-à-face entre ces tribus n'était pas tempéré par le fait de se diluer dans l'ensemble congolais.

=====

Je prends seulement l'exemple de ma province, le Bas Congo Les différences culturelles entre le Mayombe et le reste sont frappantes. La musique Yombe, l'une des meilleures de notre pays (le Kintueni) n'a rien à avoir avec le reste des Ne Kongo. Le régime alimentaire des Yombe est plus comparable à celui des Tetela et des Lokele que de leurs co-régionnaires. Ils mangent le riz et le plantain, alors que dans mon village, on ne mange le riz que le jour du nouvel an. Ils ignorent parfaitement le fufu et la chikwangue. Les Kinois savent comment les femmes Yombe s'enfuyaient au marché à la seule vue des chenilles, alors que c'est la base alimentaire dans la Lukaya et les Cataractes. Avec les Suku du Bandundu, je parle le Kikongo alors que pour converser avec mon frère Yombe, je dois recourir au « Munu kutuba (le Kikongo ya leta)».

Lors de ma dernière rencontre avec feu Augustin Dokolo, pendant un vol Bruxelles-Kinshasa, mon interlocuteur, originaire des Cataractes comme moi, m'avait dit avec insistance : « Petit frère, si jamais tu gagnes un jour de l'argent, ne t'aventure pas à investir chez nous. Je fus obligé, comme tu le sais, à déplacer mon ranch du Bas Congo vers le plateau des Bateke, à cause de la jalousie de nos frères ». Je fus également témoin de la destruction systématique du cheptel de M. Gilbert Kiakwama dans sa ferme près de Tumba. Les habitants tuaient les bêtes plus par jalousie que pour voler. Par contre, feu Henri Takizala, originaire du Bandundu, n'eut pas à se plaindre de sa ferme située à Marungu, près de Moba

=====

au Nord-Katanga. Ce sont les Rwandais qui l'ont détruite pendant la guerre, en massacrant les bêtes pour leur consommation et en emportant le reste dans leur pays.

La morale dans cette affaire est que tribalisme et régionalisme ne sont pas des facteurs de progrès. Plus nous tarderons à comprendre cette vérité, plus nos mentalités tarderont à changer. Les entreprises étrangères aux résultats performants notamment dans nos pays ne sont dirigées ni par des membres de la tribu des propriétaires ni par des gens qui viennent nécessairement de la même région qu'eux. Il est extrêmement affligeant que certains partisans du tribalisme se recrutent au sein des élites instruites et, en plus, vivant dans des pays occidentaux.

La meilleure hypothèse pour notre pays est que si un jour il connaît à nouveau un gouvernement patriote fort, celui-ci devrait reprendre l'œuvre de brassage des populations là où Mobutu l'avait laissée. Par exemple, il y a des endroits où les gens se marchent sur les pieds à cause de la surpopulation alors qu'il existe ailleurs des vastes espaces inoccupés. Le rôle du gouvernement serait d'installer des colons sur ces espaces afin d'en favoriser le développement et le brassage des populations. Par ailleurs, il serait dans l'intérêt national, à mon humble avis, d'opérer une révision constitutionnelle sur la base de la discrimination positive devant réserver un quota d'élus locaux aux non originaires. Apparemment, il semble qu'au niveau des administrateurs de territoires, les fonctionnaires

=====
soient encore nommés par le gouvernement central. C'est une bonne chose mais il faut éviter les écueils du passé. Les fonctionnaires en délicatesse avec la loi doivent être jugés et sanctionnés sur place, pour que la population voit de ses yeux que les mauvais sont punis et les bons récompensés. C'est la seule façon d'asseoir la crédibilité de l'Etat dans l'inconscient collectif.

Je n'ai pas suivi attentivement les résultats des élections au niveau des provinces. Mais j'ai pu noter que M. Takizala, le frère de l'illustre disparu, a été élu député à Lubumbashi. Il y a lieu de s'en féliciter. En 1960, le tout premier Président de l'Assemblée provinciale du Kivu-Maniema fut un assistant médical Ne Kongo, élu avec le plus grand nombre de voix de préférence dans toute la province, M. Matundu Nzita, qui termina sa carrière comme directeur général de la Fonames. Le Dr Matundu est un Mumboma, originaire de Songololo. Je ne parle pas de la province orientale où certains élus, à commencer par Patrice Lumumba, n'étaient pas des originaires.

Je pense honnêtement que nous aurions plus de mérites aux yeux de la postérité à préserver ce pays tel qu'il nous fut légué par le colonisateur qu'à vouloir le modifier pour satisfaire des appétits de pouvoir ou tout simplement pour affiner des égoïsmes. Je dis à mes propres frères Ne Kongo dont certains sont tentés par le sentiment sécessionniste qu'ils sont dans l'erreur. Car, en effet, un des arguments invoqués est le fait qu'avec Inga, le Bas Congo dispose d'un potentiel de richesse

=====

hydroélectrique extraordinaire. Mais personne ne pense aux convoitises suscitées au Moyen-Orient par les eaux du fleuve Congo. Je viens encore de lire aujourd'hui un article parlant du projet des 'Pipelines du roi Salomon » consistant à amener les eaux du fleuve Congo en Israël. D'autres projets de ce genre existent à l'égard de la Libye ou de l'Afrique du Sud. Si le Congo venait à éclater, l'un des ces funestes projets pourrait se concrétiser, rendant obsolète le potentiel d'Inga.

Une famille unie est toujours plus forte. Le Congo aussi ne peut être plus fort que dans l'unité.

Albert Kisonga Mazakala

5.- LES ENSEIGNEMENTS DU PROFESSEUR KAMANA

Passage intéressant de son Interview du Professeur Kämana au Journal Potentiel(RDC)

« Le Professeur Kä MANA : Le Congo est encore à inventer »

Kä Mana n'est plus à présenter. Philosophe et théologien congolais, il est connu pour ses analyses acérées. Dans l'entretien qu'il a eu avec Le Potentiel au lendemain de la publication du gouvernement Gizenga, il fait une place d'honneur aux impératifs et enjeux de notre futur. « Ce que nous avons vécu au cours des élections qui se sont succédé, devrait nous conduire à des interrogations

=====

fondamentales sur nos capacités à gagner la bataille de l'avenir à partir de la situation politique, économique, sociale et culturelle qui est la nôtre », a-t-il dit d'entrée de jeu.

Professeur Kä Mana, avec la publication de la liste des membres du premier gouvernement de la troisième République, on peut considérer que le processus électoral est terminé et que maintenant commencent véritablement les batailles du redressement et de la reconstruction de notre pays. Comment voyez-vous notre avenir ?

VOUS faites bien de poser la question en termes de vision de notre avenir. L'important est effectivement dans les impératifs et les enjeux de notre futur. Ce que nous avons vécu au cours des élections qui se sont succédé devrait nous conduire à des interrogations fondamentales sur nos capacités à gagner les batailles de l'avenir à partir de la situation politique, économique, sociale et culturelle qui est la nôtre. Sur la base de ces interrogations, il faudra imaginer les stratégies d'action pour poser les conditions les plus favorables de la construction d'une nouvelle société chez nous.

=====

A votre avis, quelles sont ces interrogations fondamentales à partir desquelles nous devrions maintenant imaginer la construction de l'avenir ?

Je voudrais que nous considérions avec lucidité ce que les élections ont été et à quels résultats elles ont abouti. A mon sens, notre processus électoral est la preuve qu'il est impossible de bâtir une véritable démocratie dans le cadre d'une société enfermée dans un formatage néo-colonial et enserrée dans l'étau néo-libéral comme l'est notre pays. Je crois que nous comprenons maintenant qu'après avoir organisé leur première stratégie de s'emparer de la République du Zaïre par la guerre, les maîtres du formatage néo-colonial et de l'étau néo-libéral ont déployé une deuxième stratégie de pacifier l'espace conquis avec des hommes dont ils ont structuré l'esprit pour leur confier le pouvoir dans une paix factice. Ils ont garanti la légitimité de cette paix qui est la leur par une admirable opération d'aveuglement de notre peuple à travers des élections spécieuses.

C'est ainsi qu'une classe politique issue de la guerre d'invasion de notre pays par le Rwanda et l'Ouganda se trouve aux commandes de l'Etat avec la caution d'un processus électoral que des observateurs internationaux ont qualifié, en toute bonne foi, de fiable et de transparent. Notre peuple lui-même a contribué à crédibiliser le système en le dotant de tout

=====
l'appareillage d'institutions étatiques modernes, depuis la présidence de la République jusqu'aux structures policières locales. Des Congolaises et des Congolais ont trouvé là l'opportunité de se donner une place au soleil. Nous avons ainsi collaboré nous-mêmes à la mise sur pied d'un ordre néo-colonial qui nous plongera dans un esclavage néo-libéral destiné à faire du Congo une petite nation exploitable et corvéable à merci. Cela avec un gouvernement formaté pour ce type de besogne.

La question que je me pose est celle-ci : comment avons-nous pu en arriver là ? Comment un peuple comme le nôtre, avec toutes nos capacités de réflexion et nos énergies d'orgueil national, a-t-il pu ne pas voir que la défaite militaire du système mobutiste nous a conduit à la défaite politique dont la troisième République et la transition qui l'a précédée ne sont que des pénibles manifestations ? Cette question me conduit à une autre : pouvons-nous, dans le cadre de notre défaite militaire et politique qui a conduit à la troisième République, imaginer un avenir qui soit autre chose que celui que préparent pour nous les maîtres de notre formatage néo-colonial et de son étau néo-libéral ? Ou plus exactement, comment devons-nous être et que devons-nous faire pour sortir de l'ordre de la défaite, résister aux enjeux de fond de l'ordre politique actuel et poser dès maintenant les bases de la nouvelle société de liberté, de prospérité, de dignité, de bonheur et d'espérance,

=====

cette société que nous devons bâtir pour que notre pays puisse vivre à la hauteur de ses atouts naturels et humains ? Je pose ces questions parce que je les considère comme capitales pour notre avenir. Tant que nous serons, d'une manière ou d'une autre, sous le joug d'un règne qui n'est pas celui de notre liberté fondamentale, il faudra continuer la bataille de notre indépendance. Depuis l'accession du pays à l'autodétermination, nous ne nous sommes pas encore véritablement autodéterminés.

La troisième République n'a pas changé les ressorts de cette situation inacceptable. Nous devons maintenant imaginer des stratégies fertiles pour la vie d'un peuple libre et créateur de sa propre destinée. Tels sont les enjeux de notre destin maintenant.

Vous décrivez la situation qui est la nôtre aujourd'hui et vous pensez en même temps que nous trouverons dans cette situation des personnes et des forces sociales pour orienter autrement notre destin. De quelle manière cela sera-t-il possible ?

Je suis convaincu que notre défaite ne conduira pas à la ménopause de notre imagination politico-économique ou à la paralysie de notre génie socioculturel. Les forces néo-coloniales nous ont vaincu en 1960 en nous accordant une indépendance

=====

de parodie. Elles ont inventé et formaté Mobutu pour vider de sa substance tout l'appareil de notre Etat et toute notre volonté de démocratisation de nos institutions. Dans le nouveau contexte de la mondialisation néo-libérale, ces forces viennent encore de nous vaincre. Nous avons un système inventé et formaté pour conduire la nouvelle phase de privation de notre liberté comme nation capable de conduire son destin. On peut considérer cette deuxième phase de notre défaite comme une calamité. Je ne cède cependant pas à cette tentation. Il ne s'agit pas d'une calamité, il s'agit d'un défi, et tout le problème est de construire une intelligence sociale capable de relever ce défi. Nous le pouvons et nous le devons.

Comment imaginez-vous cette intelligence et comment pensez-vous qu'il soit possible de la mettre en place dans les conditions politiques que vous qualifiez vous-mêmes de formatage néo-colonial et d'étau néo-libéral ?

Nous pouvons faire de nos faiblesses le fondement d'une nouvelle force d'action. C'est dans ce paradoxe que réside la clé de notre avenir.

Je ne vous comprends pas, professeur Kä Mana...

Je m'explique. Aujourd'hui, la troisième République est divisée en trois grandes forces dont nous connaissons maintenant

=====
pratiquement les contours. Nous avons d'abord la majorité présidentielle. Quelles sont ses faiblesses ? En profondeur, elle est l'émanation d'une volonté étrangère. Celle-ci a imposé au pays les responsables politiques de son choix. Nous avons validé leur choix par les élections et nous sommes entrés dans le système dont le péché originel sera toujours celui d'être issu d'une logique anti-démocratique d'invasion étrangère. De par cette origine, la troisième République sera toujours dépendante de ceux qui l'ont fabriquée de l'extérieur et l'ont formatée pour fonctionner dans le cadre de la mondialisation néo-libérale.

Et vous pensez que cette faiblesse peut devenir une force, si je reprends les termes du paradoxe dont vous parlez vous-même ?

C'est une possibilité envisageable, même si elle n'est pas la plus probable. Ce qui est le plus probable, c'est l'enlisement dans la médiocrité néo-coloniale et la soumission aux impératifs du néo-libéralisme mondialisé pour des intérêts de pouvoir et de jouissance à court terme. Si cette ligne s'impose, nous aurons un pouvoir sans vision ni ambition, une dictature molle et endormeuse, un despotisme tropical à visage plus ou moins humain que les parrains étrangers protégeront pour qu'il protège lui-même leur intérêt dans un espace pacifié. Le pays ne profitera pas de cette politique destinée à museler son génie

=====

de liberté créative. Il sera ruiné d'année en année, comme le fut le Zaïre de Mobutu.

Mais il existe une autre possibilité, qui exige un peu d'intelligence : ce sera celle d'apprendre à jouer à fond la carte du néocolonialisme et du néolibéralisme quand on est porté par les forces néo-coloniales et néo-libérables. La logique est simple : organiser la nation de telle manière que les intérêts néo-coloniaux et les attentes du système néo-libéral puissent, dans une certaine mesure, assurer les bases d'un minimum de prospérité pour les populations, afin que celles-ci puissent satisfaire les exigences essentielles en matière de santé, d'éducation, d'infrastructures de base et de dignité humaine. Il existe en effet un art de se servir du néocolonialisme et du néolibéralisme pour utiliser « l'argent des Blancs » au service de son propre peuple.

Si Mobutu avait été intelligent, il aurait développé cet art et le Zaïre n'aurait jamais été un enfer. J'ai en esprit le système de Félix Houphouët-Boigny il y a quelques décennies et celui de Blaise Compaoré aujourd'hui : ces hommes sont la preuve qu'on peut utiliser le peu d'argent que nous laisse le système mondial pour construire quelque peu nos pays. Plus pauvre que le Zaïre de Mobutu, le Burkina de Compaoré s'est pourtant doté d'infrastructures supérieures à celles de notre pays. Potentiellement beaucoup plus riche que la Côte d'Ivoire

=====

d'Houphouët, le Zaïre de Mobutu a sombré dans la misère quand la Côte d'Ivoire était présentée comme un miracle. Où s'est située la différence entre ces deux pays : dans la disproportion de l'intelligence entre les dirigeants et les peuples respectifs de ces pays.

D'un côté, un chef a su s'entourer d'une élite qu'il a formée pour une gestion intelligente du néocolonialisme, en donnant au peuple le sens de l'utilisation intelligente de ses richesses ; de l'autre, il y a eu un autocrate fanfaron, le nôtre, qui a utilisé à ses seules fins l'immense richesse de son pays, en s'entourant d'une classe prédatrice incapable de gérer l'ordre colonial au profit de la nation. En étudiant attentivement la Côte d'Ivoire d'Houphouët-Boigny et le Zaïre de Mobutu, j'en suis venu à la conclusion qu'il existe un bon usage du colonialisme dans certaines conditions d'intelligence politique et sociale. Ce bon usage consiste à développer en soi, quand on est chef, le sens de sa propre grandeur et le souci de la grandeur de sa nation. Issu de la famille des chefs traditionnels, Houphouët-Boigny possédait ce sens et ce souci de la grandeur. Il en a tiré profit pour devenir un grand sage que le Chef du système néo-colonial français venait consulter. Déterminé par le complexe de ses origines modestes, Mobutu n'est jamais parvenu à s'imposer comme un sage. Bien au contraire, il est devenu la caricature même du despote nègre, incapable de travailler pour le bien de son peuple.

=====

J'aimerais aujourd'hui dire au camp de l'AMP : « prenez conscience du fait que vous êtes dans la nasse du système néo-libéral et néo-colonial ; apprenez à utiliser votre intelligence pour que les miettes qui tombent de la table de vos maîtres puissent au moins servir votre propre peuple ».

Ne trouvez-vous pas que c'est peu comme projet politique ?

Pas du tout. Au début, on croit que c'est peu. Puis, d'année en année, on atteint suffisamment d'assurance intérieure pour apprendre le sens de l'organisation et de la créativité. A la fin, on produit un miracle, comme Houphouët-Boigny, avec sa Côte d'Ivoire.

J'imagine que ce n'est pas à ce destin que vous pensez pour le Congo ?

Je ne suis pas membre du camp présidentiel et je suis opposé de tout mon être au projet que ce camp incarne et propose à la nation aujourd'hui. Je suis d'autre part opposé à l'aventurisme de la violence militaire et des guerres comme celles qui ont ruiné la nation pour nous conduire à la maudite transition politique. Je ne veux pas de solution armée et je ne veux pas non plus d'un gouvernement qui donnera au monde entier

=====
l'image d'une équipe sans intelligence dans la situation néo-coloniale et néo-libérale dont je suis convaincu que nous devons impérativement sortir.

Comme le gouvernement sera incapable de nous sortir de cette nasse, autant lui indiquer le chemin du bon usage du néo-colonialisme et du système néo-libéral.

Avez-vous l'impression que l'équipe gouvernementale qui vient d'être mise sur pied pourra suivre cette voie de l'intelligence ?

Les Lulua du Kasai disent : « Mapassa mpa tua amuena pa luanda », les jumeaux, c'est quand on les voit dans le panier qu'on sait qu'ils sont là. Je ne veux pas juger ce gouvernement sans l'avoir vu à l'œuvre. Mais je sais tout de même qu'il est mal parti et qu'on peut dès le départ douter de l'intelligence stratégique de ceux qui l'ont constitué. Pourquoi ?

Un : le temps qu'on a mis à élaborer ce gouvernement prouve que les acteurs de l'AMP sont incapables de réfléchir dans l'urgence et de penser aux intérêts supérieurs de l'Etat avant les intérêts inférieurs des partis et des individus. Les tractations de l'ombre ont révélé un manque de responsabilité de la part des décideurs.

=====

Deux : la composition du gouvernement a montré à quel point le chef de l'Etat et son premier ministre sont sourds aux attentes de la nation. Toutes les personnes qui réfléchissent sur le destin du pays avaient préconisé une équipe restreinte, composée de personnes dont la compétence est avérée, capables de penser aux exigences de la reconstruction nationale avant tout autre intérêt. Au lieu de cela, on a une assemblée gouvernementale vraiment éléphantinesque au lieu d'avoir un gouvernement. On a des personnes dont les fonctions se chevauchent dans une incohérence fastidieuse ; des ministres dont on ignore sur quelles bases de compétence ils sont nommés ; des militants qui se trouvent récompensés tout simplement parce qu'ils sont militants, sans aucune autre lettre de noblesse. Là, on zingue dans le Ginzengisme comme marre politicienne, sous l'œil d'un président de la République qui donne l'impression de n'avoir aucune autorité sur ses lieutenants.

Trois : la constitution du gouvernement s'est faite sans considération pour la représentativité de chaque région du pays dans les instances dirigeantes. Cela signifie qu'il ne s'agit pas du gouvernement de la nation. Tout le monde le dit aujourd'hui : le drôle de couple Kabila-Gizenga a accouché d'une nouvelle division du pays entre les régions acquises au président et au premier ministre d'un côté, et de l'autre des régions qui ne le sont pas. Le président et son premier ministre

=====
ont ainsi forgé un pays divisé contre lui-même. Je crains que ce pays ne s'effondre un jour ou l'autre entre leurs mains.

Je peux conclure que vous ne croyez pas en la possibilité du bon usage du néocolonialisme et du néolibéralisme par nos dirigeants actuels.

Concluez plutôt que ce bon usage n'est pas ma ligne de vision politique ni mon option pour la construction du futur de la nation.

Quelle est votre ligne ? Quelle est votre option ?

J'aimerais d'abord parler de la deuxième force politique du pays : celle qui se désigne par l'expression d'opposition constitutionnelle. Je voudrais, comme je l'ai fait pour l'AMP, montrer en quoi cette opposition a des faiblesses qu'elle peut transformer en force d'intelligence pour transformer notre pays.

De quelles faiblesses s'agit-il ?

La faiblesse de croire au système politique tel qu'il veut fonctionner dans la troisième République. En même temps, la faiblesse de croire à la bonne volonté des maîtres du monde pour qu'ils pacifient le jeu politique dans notre pays. Si on ajoute à cela **l'absence d'un leadership clair et crédible** qui mettrait au service de l'opposition constitutionnelle une masse de militants vraiment organisée et déterminée, on ne peut pas

=====

ne pas voir que nous sommes devant une coquille vide qui ne servira qu'à cacher la nudité de notre dictature naissante par le cache-sexe de quelques déclarations aussi stériles qu'intempestives.

On l'a vu après les massacres du Bas-Congo, que je considère comme le fondement sanglant de la troisième République, exactement comme la pendaison spectaculaire de **Kimba, Mahamba, Anani et Bamba** par Mobutu fut l'inauguration de sa deuxième République de barbarie. Qu'a fait l'opposition dite constitutionnelle après la tragédie du massacre des membres de Bundu dia Kongo ? Elle a, si l'on peut dire, « aboyé » une condamnation lyrique et tonitruante du crime et pris la décision d'organiser une journée de deuil national. Le pouvoir de la troisième République a vite réagi par des menaces de représailles, en indiquant clairement qu'il n'était pas question de laisser à l'opposition un quelconque champ d'action concrète. Cela veut dire que l'opposition constitutionnelle risque de n'être qu'une opposition de la salive. Autant dire une opposition pour rien du tout.

Et vous pensez que cette faiblesse peut devenir une force, selon la logique de votre paradoxe ?

Oui, si l'opposition constitutionnelle décide de devenir une opposition intelligence.

=====

Dans quel sens ?

Dans la mesure où il lui faut dès maintenant insérer sa dynamique dans les réseaux politiques internationaux des mouvements qui luttent pour les droits humains et qui voient bien le jeu que joue la fameuse communauté internationale dans notre pays. Isolée, l'opposition constitutionnelle ne peut rien du tout. Liée à d'autres forces d'action dans le monde, elle peut se faire entendre. La même démarche d'intelligence devra la conduire à fonder sa stratégie sur l'alliance avec la société civile congolaise et avec les églises pour disposer d'une force crédible dans l'opinion publique.

Au lieu de s'engager précipitamment dans **la politique de la salive**, elle devrait refonder sa crédibilité en organisation une démarche de proximité auprès des citoyens, surtout maintenant où notre peuple commence à voir qu'il a été abusé dans sa crédulité par des politiciens qui ne travaillaient que pour leur intérêt. Le temps est propice pour une éducation politique en profondeur de notre peuple. Cette éducation est possible dans le cadre juridique et sociopolitique des institutions de la troisième République, si les acteurs de l'opposition constitutionnelle se décident à agir plus en profondeur pour former l'esprit de notre peuple en vue de prochaines échéances

=====
électorales, au lieu de jouer aux grenouilles qui gonflent face aux éléphants de la dictature.

L'intelligence de l'opposition constitutionnelle devra être dans la réorganisation de tous les partis de l'opposition à partir de leurs bases locales, de manière à éviter la prochaine fois les fraudes qui ont permis à l'AMP de rouler nos populations dans la boue des mystifications électorales. Pour ce faire, il faudra un esprit de sacrifice de la part de leaders, afin qu'ils soient capables de constituer un fonds important pour la réorganisation de leurs partis, l'éducation du peuple, la mise sur pied des projets de développement au service de la nation et la préparation de prochaines échéances. Sans cela, tout ce qui pourra se faire sous le label de l'opposition constitutionnelle ne servira à rien. Un conseil à donner à cette opposition qui n'est pas la mienne : il conviendra d'agir de telle manière que le peuple se rende compte que les membres de l'opposition constitutionnelle sont meilleurs que les caciques du gouvernement et de tout notre système du pouvoir. Il faut gagner la bataille du sérieux et de la moralité avant les prochaines élections. En plus, il faut des projets sociaux labellisés « opposition constitutionnelle », des projets impressionnants et visibles, portés par des hommes dont tout le monde verra qu'ils sont au service de leur peuple. C'est la seule voie de l'intelligence. Elle sera différente de l'agitation de

=====

buffle enragé que Jean-Pierre Bemba veut imposer comme
marque à l'opposition constitutionnelle.

Au lieu de s'agiter, il faut réfléchir, s'organiser, monter des
projets et les réussir partout dans le pays, travailler plus que le
gouvernement dont nous ne tarderons pas à percevoir bientôt
les limites et les incompétences.

**Vous prodiguez des conseils à une famille politique que
vous affirmez n'être pas la vôtre. Peut-on savoir
pourquoi ?**

Nous sommes devant des enjeux de la construction de l'avenir
de la nation. Il est utile que même nos mauvais choix puissent
être récupérés et rectifiés tant qu'il est possible de s'en servir
pour sauver la nation. L'opposition constitutionnelle est, de
mon point de vue, un mauvais choix idéologique dans le
contexte d'un pouvoir de mystification et de prestidigitation
pouponné par des forces de l'ombre qui ne travaillent que pour
leurs intérêts. Le mal étant déjà fait, nous devons chercher la
voie de l'intelligence pour le faire concourir, d'une manière ou
d'une autre, au bien de la nation et à la construction de notre
avenir à tous et toutes.

=====

Etes-vous en train de donner raison à Etienne Tshisekedi et à l'UDPS de s'être mis à l'écart du processus qui a conduit à la troisième République ?

Tshisekedi a vu le vrai problème, mais il n'a pas su lui donner une solution juste. Il a saisi le jeu profond des forces de l'ombre qui possèdent notre pays entre leurs mains. Il a perçu la dimension nocive des élections organisées par ces forces. Il a compris qu'on voulait lui faire jouer le rôle du dindon de la farce. Il a eu raison de refuser ce rôle. Dans ce sens, il a évité le piège du ridicule. Au fond, il a su ce qu'il ne fallait pas faire, mais il n'a pas imaginé ce qu'il fallait faire, faute d'un profond sens de créativité politique. Demander aux militants de ne pas aller aux élections, ce n'est pas proposer un projet politique. Or, ce qu'il fallait, c'est un projet politique qui aurait permis de dénoncer les mascarades et les mystifications du pouvoir non pas en abusant de la salive, mais en organisant nos populations autour des initiatives locales de transformation sociale guidées par l'idée d'une politique à la base, une politique de créativité, de responsabilité et de dignité, coupée de l'inutile jeu des politiciens manipulés par des forces de l'ombre. Parce qu'il n'est pas un parti organisé et formé à la discipline de la créativité dans la réflexion et dans l'action, l'UDPS a manqué l'occasion historique de devenir une opposition novatrice, une force innovante dont la réussite spectaculaire en matière de politique citoyenne locale aurait montré à tous et toutes comment on

=====
peut vivre et s'imposer sans être des caniches de la politique politicienne et de ses agitateurs de foire. J'en veux à Tshisekedi et à son parti de ne pas avoir fait ce qu'il fallait faire. Déjà au temps de Mobutu, quand le pouvoir était à sa portée face à la déliquescence du système du Mpr, Tshisekedi a montré le même aveuglement face aux enjeux des actions à entreprendre : il a manqué d'imagination et d'organisation, il a manqué de créativité et d'engagement ; il s'est réfugié dans un admirable courage et n'a voulu rien de plus que la primature. Nous savons tous que le courage ne suffit pas pour produire un projet politique national. Nous savons aussi qu'on ne peut pas changer un pays à la dérive en travaillant sous les ordres de celui qui orchestre cette dérive. Le Leader de l'UDPS, lui, ne le savait pas. Aujourd'hui, il est temps d'imaginer ce que Tshisekedi n'a pas pu imaginer, il faut organiser ce qu'il n'a pas pu organiser, il faut faire ce qu'il n'a pas pu faire.

Quoi exactement ?

Une opposition intelligente, cohérente, innovante, déterminée à produire un projet politique crédible, hors de toute compromission avec ce qui se passe aujourd'hui dans notre pays. Une opposition responsable et consciente de ses responsabilités comme force capable de se doter de ses propres moyens d'action grâce à l'engagement de ses militants. Une opposition qui travaille le cœur, les entrailles, l'imagination

=====
et l'intelligence de la nation, pour ouvrir les yeux de tous et toutes, en vue d'un Congo qui cesse d'être insignifiant et ridicule pour devenir la grande nation que nous rêvons de construire. Pour moi, cette opposition dont je parle a un défaut, c'est de ne pas encore exister. Ou plus exactement, de n'exister que dans la tête des personnes sans liens entre elles ni principes communs d'action. Depuis la fin du processus électoral, beaucoup de personnes savent que la troisième République est une triste comédie. Nous savons tous et toutes, au fond de nous-mêmes, qu'elle est mal partie et qu'elle fait fausse route. Le problème est de faire de cette connaissance, de ce désenchantement, une force d'action communautaire avec des ancrages locaux porteurs de nouveaux rêves et de nouvelles espérances pour notre peuple. Je sais que quelque chose est en train de se structurer petit à petit dans nos consciences et qu'un nouveau mouvement prendra bientôt corps. Je ne sais pas encore qu'elle forme il prendra. Je ne sais pas encore qui seront ses leaders.

Je sais seulement qu'il représente, dans son inexistence même, ce dont nous pouvons rêver de plus fécond et de plus créatif, hors des sentiers battus de la politique politicienne. Je suis porté par ce rêve et je sais que nous sommes de plus en plus nombreux à être portés par ce rêve magnifique et désirable. Il faudra maintenant lui donner corps dans une nouvelle politique d'engagement responsable.

=====

Vous pensez vraiment que l'incarnation de ce rêve est possible à court terme ?

Il y a tellement de personnes qui sentent et vivent déjà ce rêve au fond de leurs quêtes qu'il est impossible qu'il ne prenne pas corps. Contrairement à ce que l'on peut croire, il ne s'agit pas seulement des personnalités qui sont hors du système du pouvoir actuel avec ses princes et ses opposants constitutionnels. Partout, dans l'AMP, dans l'UN, dans la société civile, dans les églises, dans les mouvements des jeunes et les associations des femmes, on trouve des personnes qui rêvent d'un Congo libéré du formatage néo-colonial et de l'étau néo-libéral. Une sorte de souffle transversal relie ces personnes dans le même refus de la mystification que représente la troisième République. Il existe ainsi une forme de République intérieure nourrie par nos quêtes profondes de liberté, de dignité, de bonheur et de prospérité communautaire, loin de toutes les chaînes de l'esclavage politicien que nous vivons maintenant et que nous nous cachons à nous-mêmes, par honte, par désespoir ou par simple faiblesse humaine. Cette République intérieure, ce Congo des profondeurs de notre âme est une immense force de créativité. C'est à cette force que j'appartiens, dans l'espoir qu'un jour ou l'autre, il émergera de nos âmes pour nous rassembler tous et toutes dans la lumière de nouvelles institutions. Je vis avec la conviction que le Congo est encore à inventer.

=====

A quelles conditions pensez-vous que nous inventerons ce nouveau Congo ?

Un travail de fond devra être fait pour mettre en lien, en réseau, en synergie et en ordre d'action toutes les forces sociales qui portent le rêve du nouveau Congo et que ce rêve nourrit en profondeur. Dans la diaspora congolaise, ce travail se fait timidement, mais fermement. Même s'il n'a pas encore atteint la hauteur d'organisation et de décision en mesure de l'imposer comme force politique d'action à la base de notre société, il se structure déjà. Dans le pays même, nombreuses sont des personnalités déjà disposées à s'engager dans une nouvelle orientation politique. Il existe maintenant des franges de nos populations qui sont déçues par le système actuel. Il est dommage que les leaders qui étaient dans la campagne électorale ne pensent pas à lancer dès maintenant une nouvelle campagne pour mobiliser toutes ces forces. On dirait qu'ils n'ont travaillé que dans la perspective d'une campagne à court terme, sans imaginer que l'action politique est une action à long terme, qui exige du souffle et de l'imagination pour engager les forces sociales dans une longue marche pour transformer leur destin. Pour moi, les conditions psychiques et émotionnelles pour l'émergence d'une nouvelle politique sont là. Il reste à poser les bases d'une action qui soit mobilisatrice autour de quelques personnalités qui auraient le courage

=====

d'appeler le peuple à entrer dans une démarche de rationalité organisatrice et d'engagement mobilisateur pour le rêve d'un nouveau Congo.

Connaissez-vous de telles personnalités ?

Je sais qu'elles existent et j'en appelle aujourd'hui à leur sens du courage politique et de l'intérêt national.

Entretien avec **Freddy Mulumba Kabuayi** (du Journal Potentiel RDCongo)

Références bibliographiques

Adama Gaye, 2006. CHINE-AFRIQUE : le dragon et l'autruche. Ed. Harmattan, 294p.

Albert Jacquard, 1978. ELOGE DE LA DIFFERENCE : la génétique et les hommes. Ed. du Seuil, 217p.

ALGOUD, F. M., 1996. Histoire de la volonté de perversion de l'intelligence et des mœurs (du XVIème siècle à nos jours). Les oppositions à celles-ci : Vers Dieu ou vers la Bête ?Edit. de CHIRE, 531p.

Alister McGrath The Twilight of Atheism: the rise and fall of disbelief in the modern world, Londres 2004.

Anonyme- Mission Babault au Kivu, Géographie, LXI.2, Paris 1934. P. 142-146.

=====
Arthur de Gobineau, *Essai sur l'inégalité des races humaines*,
œuvres complètes de Gobineau, Tome I, Gallimard, 1983.

Cheikh Anta Diop, *Antériorité des civilisations nègres: mythe ou
vérité historique ?* Présence africaine, Paris, 1967.

Bernard Ugeux, 2006. *Traverser nos fragilités*. Les éditions de
l'Atelier. 157p.

Boniface, P. 2007. *La Chine va dominer le monde : 50 IDEES
RECUES SUR L'ETAT DU MONDE* . Ed. Armand Colin. 265p.

Braeckman C., Gasibirege, S., Gerard-Libois, J. Kestergat,
Vanderlinden, J., Van der Steen, D., Verhaegen, B. et Willame,
J.-Cl., 1989. *Congo-Zaïre: la colonisation- l'indépendance- le
régime Mobutu et demain?* Collection GRIPP informations,
166p.

Buana Kabue, 1975. *L'Expérience zaïroise : du casque colonial
à la toque de léopard*, Ed. Afrique biblio Club, 271p.

Burume L., 1968. *Le mariage chez les Bashi* in cahiers des
religions africaines n° 4.

Burume Lwigulira L. 1974. *HISTOIRE « Six derniers règnes »
antérieurs à 1980 et CULTURE des BASH au Zaïre* (Imp. à
CEDI), Centre Protestant d'édition et de diffusion. Dépôt légal
n° 001291 (Ière Trim. T3056-1M 5C.90), 216p.

Cahen, L., 1954. *GEOLOGIE DU CONGO BELGE*, Liege, 1954,
cl, 577 pages, - 5 -, endplates replaced, small two inch crack
along front board, ovg,

=====
Cheik Anta Diop, L'Unité culturelle de l'Afrique, Éd. Présence africaine, Paris, 1982.

Cheik Anta Diop, Nations nègres et culture, Tome I., Éd. Présence africaine, Paris, 1954.

Cheik Fita, 2002. Peuple mokonzi : que dis-tu ? Ed.civique et développement.

Chrétien, Jean Pierre, 1996. Ethnicité et politique. Les crises au Rwanda et au Burundi depuis l'indépendance, in : Guerres et conflits en Afrique noire, Paris, Presses Universitaires de France, 1996.

Chrétien, Jean Pierre, 1985. Hutu et Tutsi et Rwanda et au Burundi, in Elikia M'Bokolo et Jean Loup Amselle, Au cœur de l'ethnie : « Ethnies, tribalisme et État en Afrique », Éd. La Découverte, Paris, 1985.

Classe, Léon, Mgr.,1922. «Le Rwanda et ses habitants» in, Congo, 1922.

Classe, Léon, in Missions d'Afrique des pères blancs, septembre 1902.

Chrétien, Jean Pierre,1982. Féodalité ou féodalisation du

=====

Burundi sous le mandat belge, in : « Études africaines offertes à Henri Brunschwig », Paris, 1982.

Cleire, R. 1949. L'étude des langues Bantoues. Quelques problèmes. A.F.E.R. 20-21, 1949, p.81-94.

Colle, P. 1921. L'organisation politique des Bashi, Congo, II,5. Bruxelles 1921.

Commission Vangu-Mambweni, HCR-PT 1995: Guerres à l'est du Zaïre, repères et enjeux. Édition Sceco, Kinshasa, 1995.

Corbisierf, 1933. L'histoire et les coutumes Bashi. Mémoire, Anvers 1933.

-Les Bashi(organisationsociale) Bulletin des juridictions indigènes, XX,7.Elisabetville(Lubumbashi),1952, 9p.

Crawford Young, 1965. INTRODUCTION A LA POLITIQUE CONGOLAISE. Edit. universitaires du Congo, 391p.

CTCPM (CELLULE TECHNIQUE DE COORDINATION ET DE PLANIFICATION MINIERE " C.T.C.P.M."), 7^{ème} niveau Immeuble GECAMINES, Bld du 30 juin - B.P.10.496 KIN I - KINSHASA / GOMBE - République Démocratique du Congo,

Dany-Robert Dufour, 2005. ON ACHEVE BIEN LES HOMMES. » De quelques consequences actuelles et futures de la mort de Dieu. Ed. DENOEL, 351p.

De Heusch, L. 1958. « Essai sur le symbolisme de l'inceste royal en Afrique » Bruxelles, Université Libre de Bruxelles, Institut de sociologie Solvay, P.247-254.

=====
De Heusch, L. 1966. Le Rwanda et la Civilisation interlacustre. Etude d'anthropologie historique et structurale. ULB. Institut de Sociologie, 471p.

Délégation de l'Union des populations du Cameroun (U.P.C.). Unité africaine ou Néo-colonialisme ? 16p.

Dumoulin, P. s.j., 1934. Histoire moderne Edit. AD. WESMAEL-Ch., 458p.

Egoroff, J. A., 1948. SERVICE GEOLOGIQUE LÉOPOLDVILLE, 1948, afb, 145 pages, illustrations, - 3 -, \$ 45 [Contents: Ressources minérales du Congo ; Deux aspects l'érosion au Congo ; Un trait de géographie physique au Bas-Congo ; Contribution à l'étude de la faune malacologique des terrasses de la région des lacs Edouard et Kivu, more....]

Epstein, M. et Bardon, S., 2007. CHINE : *L'envers du miracle*, pp. 37-40.

Fabry, J. 1980. TESTAMENT SPIRITUEL : Proverbes du Congo, 82p.

Faure, J.-P., 1997. Les Services de renseignement français : histoire et organisation pg.30-35. In *Historia*, « LES SERVICES SECRETS FRANÇAIS EN ACTION » p.29-77. *Historia* n°602, fév. 1997.

François, Ménard, F. Ménard, «Les Barundi» (Archives des pères blancs, Rome), cité par J. Gahama dans, *Le Burundi sous administration belges*, Paris, 1983.

G.A. von Götzen, Correspondance parue dans la *Norddeutsche Allgemeine Zeitung*, 11 mai 1893, *Durch Afrika von Ost nach West*, Berlin, 1865, p. 186-188.)

=====

Gabriel Ringlet, 1990. ELOGE DE LA FRAGILITE : l'actualité à fleur d'Évangile, Ed. Duculot, p.153.

Génon 1954. Titres fonciers, territoire de Kabare. Doc. 5619/21 ? 16.01 du 0 octobre 1954. Archives de Kabare.

- Droit foncier coutumier, Bugule, territoire de Kabare, Doc. 145/21. 16.01 du 4 avril 1955. Archive de Kabare.

Glaser, A. et Smith S., 1997. Ces messieurs Afrique. T.2. Ed. Calmann-Lévy.

Gorju, Julien Mgr.: „Face au royaume hamite du Rwanda, le royaume frère de l'Urundi», Bibliothèque du Congo, N.S. No. 3, Bruxelles, 1938.

GRIP, 1997. CONFLITS EN AFRIQUE : Analyse des crises et pistes pour prévention. La Communauté internationale : quelles responsabilités ? Edit. Complexe, 293p.

Hiernaux, J. 1853. Les caractères physiques des Bashi ? mémoire de l'Institut royal colonial belge. Section des sciences naturelles et médicales, XXII, 5. Bruxelles, 47p.

Hiernaux, J., Les caractères physiques des populations du Rwanda et de l'Urundi, Bruxelles 1954. La classification biologique déboucha sur des entreprises sophistiquées de mensurations. En 1950,-1951, une enquête anthropologique de l'IRSAC d'Astrida menée par Jean Hiernaux examine 879 personnes, sur une population estimée alors à 4 millions d'habitants pour l'ensemble du Rwanda-Urundi. Lire aussi dans J. Hiernaux, Les Caractères physiques des populations du Ruanda et de l'Urundi, Bruxelles, 1954.

Hombert, A.T., 1848. Vocabulaire des Banyabongo, territoire des Bashi, **in** Bulk P.G. Les recherches linguistiques au Congo

=====

belge. Mémoire de l'Institut royal belge, Section des Sciences morales et politiques, Bruxelles. 261p.

Human Right Watch, 2000-20006. International Rescue Committee, 2001-2006.

Jonathan Sacks, 2004. La dignité de la différence. Pour éviter le choc des civilisations. Ed. Bayard, 320p.

Jones, L., Mathieu, P. L., and Strenger, H., 1960. GRAVIMETRIE: RESULTATS SCIENTIFIQUES DES MISSIONS DU SYNDICAT POUR L'ETUDE GEOLOGIQUE ET MINIERE DE LA CUVETTE CONGOLAISE ET TRAVAUX CONNEXES, Tervuren, 1960, pb, 46 pp., 3 annexe, 13 figs., 2 cartes

Kagame, Alexis Abbé, in: Théodor Papadopoulos, Poésie dynastique du Rwanda et épopée acritique, Éditions Les Belles Lettres, 95 Bvl Raspail, Paris VI.

Kalala Budimbwa , 2007. KALALA Report : Révision des contrats miniers , cinq cas d'études : CHEMAF, KINGA MIABO TAILING, TENKE FUNGURUME, KINROSS-FORREST/KCC, GLOBAL ENTREPRISE CORPORATE (GEC). Valorisation des concessions de la Gécamines et nécessité de révision des contrats pour protéger les intérêts de la République Kinshasa, sept. 2006. OSISA, 8p.

Kennes, Erik : « La situation des Tutsi : une nouvelle identité pour une stratégie de conquête », CEDAF, Afrika Institut/Afrika Museum Club WACO, 28-08-2000.

=====
Kham Voraphheth, 2005. Patrons réussissez votre Chine !
L'Harmattan, 429p.

LABARTHE Gilles, 2007. « L'or africain, pillages, trafics et
commerce international » - Editions Agone - Collection
"Dossiers noirs" - 224 pages -

Lanotte, O. ,Roosens C. et Clément, C., 2000.La Belgique et
l'Afrique central (de 1960 à nos jours) : Le contexte
international- La Belgique face au Congo/RDCongo, au Rwanda
et au Burundi- Quelles perspectives d'avenir. Edit. complexe.,
380p.

Le Vif Express. 25^{ème} année, N°32, l'Express N°2927 ; Août
2007.

Lefebvre, V., 1952. La Belgique et le Congo, au milieu du
XXème siècle. Imprimerie Prov. de Charleroi, 639p.

Linden I., La Revue belge de philosophie et d'histoire, I, p.119,
123, 1890.

Louis De Lagger, Le Rwanda, Kabgayi, Bruxelles, 1959.

Ludo MARTENS, 1987. Pierre Mulele ou la seconde vie de
Patrice LUMUMBA.. *EPO Dossier International*.Ed. EPO., 384p.

Manahl, Christian R.,2000. From Genocide to General War: The
breakdown of International Order in Central Africa, 2000.

=====
Marc Aicardi de Saint-Paul, «La Chine et l’Afrique entre engagement et intérêt », *Géopolitique africaine*, n° 14, Paris, printemps 2004.

Marguerite A. Peeters, 2001. Hijacking Democracy, Ed. American Enterprise Institute Press 250 pages Memory and Millenium in ed. T. Bradshaw Grace and truth in the secular Age, Grand Rapids 1998, p. 284

Maroger, G., 1938. L’Europe et et la Question coloniale : revendications coloniales allemandes , aspirations coloniales polonaises, Librairie du Recueil Sirey, 461p.

Masson, P.1966. TROIS SIECLES CHEZ LES BASHI 2nd. Edition. La presse congolaise s.c.a.r.l. (Bukavu) ,199p.

Mats Berdal & David M. Malone, Greed and Grievance. Economic Agendas in Civil Wars. International Development Research centre, Lynne Rienner Publishers, Boulder & London, 2000.

Mbonimpa, Melchior, Hutu, Tutsi, Twa : pour une société sans castes au Burundi, L’harmattan, Paris, 1993.

Mattelart, A., 1967. Géopolitique du contrôle des naissances. Editions universitaires, 258p.

Mazrui, A. A. et C. Wondji, 1998. Histoire générale de l’Afrique : L’AFRIQUE DEPUIS 1935. Edit. Présence africaine/Edicef/UNESCO, 639p.

Mbonimpa, Melchior, Ethnicité et démocratie en Afrique : L’homme tribal contre l’homme citoyen ? L’Harmattan, Paris,

=====

1994.

Mbonimpa, Melchior, La « Pax Americana » en Afrique des grands lacs, Vents d'Ouest, Hull, 2000.

Mbonimpa, Melchior, Idéologies de l'indépendance africaine, L'Harmattan, Paris, 1989.

Menard, François, « Les Barundi » (Archives des pères blancs, Rome), cité par J. Gahama, Le Burundi sous administration belge, Paris, 1983, p. 275.

Mendiaux E., 1965. L'Afrique sera chinoise, 328p. Ed. SINECO.

Montet, Pierre, L'Égypte et la Bible, Neuchâtel, Éd. Delachaux et Nestlé, 1959.

Mulago, V. 1956. L'Union vitale bantu ou le principe de cohésion de la communauté chez les Bashi, les Banyarwanda et les Barundi, Anale Lateansi, XX, Rome Vatican, 1956p. 61-263 ; cfr. Aussi Rythmes du monde IV, 2-3p. 133-141.

-Dialectique existentielle des Bantu et sacramentalisme, in « Aspec de la culture noire », Paris 1958,p. 146-171.

- Le pacte de sang et la communion alimentaire, pierres d'attente de la communion, eucharistique, in »Des prêtres noirs... » Paris, 1956, 171p.ss.

=====
Muzigwa K., 2003k. Quelques pistes de réflexion sur les origines et causes d'échecs scolaires en hausse chez l'enfant issu de l'immigration subsaharienne en Belgique, 17pages.

Muzigwa K. 2008e. **DEVELOPPEMENT DURABLE EN RD Congo**:BIODIVERSITE ET PRODUCTIONS (AGRO-PASTORALE, PECHE ET AQUACULTURE) (*Préalables pour tout investissement, recherche et exploitation dans ces secteurs*), Sept. 2008. Editions du CEBADAC, 875p.

Muzigwa K. J.-G.,Tshibuabua-Kapy'a K.B-J. et Kapita S.P. 2006. *REFERENDUM CONSTITUTIONNEL EN RDC : Une démocratie au rabais ?* Leçons et mises en garde des patriotes congolais avertis, Editions du CEBADAC Center, 549p.

Muzigwa K. J-Gr., 2008b. LA SAGA DE LA QUESTION MINIERE EN RDC (*débats et critiques de l'intérieur et de l'extérieur relatifs aux contrats léonins*) « Quid sit de la révision des contrats miniers, en ce moment ou la Chine veut sa part du gâteau en échange d'énormes infrastructures que lui demande Kinshasa ?» Editions du CEBADAC, 624 pages.

Muzigwa K., 2008a. POURQUOI LA CHINE S'INTERESSE, DE PLUS EN PLUS, A L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE? « *Commentaire et analyse des Communiqués du 17/01/2006 du Gouvernement chinois*, 23pages.

Muzigwa K., 2008. *Que veut le peuple congolais ?*: DOLEANCES, ACCORS ET MEMOS DU PEUPLE CONGOLAIS par la voie de la Société civile, Ethnies, tribus, ONG, ASBL et Organisations ponctuelles de la RDC: Editions du CEBADAC Center, 909pages.

Muzigwa K.J.-Gr. et J. F. Sambwa P. 2003. Francophobie et/ou Anglophilie» Cebadac EDITION (Ière édition), 255p.

MUZIGWA, K. 1994b. LES ENJEUX DE L' ECODEVELOPPEMENT. *Quel Avenir pour la Biodiversité du Zaïre ! P.U.L.* 362p.

=====

MUZIGWA, K. et DIEMBY, L. 1993. Rôle des facteurs géophysiques, climatiques, environnementaux et physico-chimiques dans le processus de reproduction des poissons téléostéens des zones tempérées et tropicales. *Afr. Hydrobiol. and Aquac. Rev. an.*, Vol. **24** (1) 106 - 169. Mai, 1993.

Muzigwa, K., 2008d. LA CRP* AU CHEVET DE LA DEMOCRATIE DANS DES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT : *l'éducation pour et par les valeurs humaines, le modèle Lipman, bien défendu en Belgique par Claudine Leleux* (Texte réflexif), 7p.

Muzigwa, K.J.-Gr., 2003. QUELLE ECOLE CITOYENNE POUR LA RDCongo ? *Journal de l'Ensegn.public*, 12pages.

N'galamulume, Jean-Oscar, 1983. RDCongo : La part de responsabilité ? Ed. J. Dieu-Brichart, 72 p.

N'gbanda Nzambo Ko Atunda, H., 1996. Ainsi sonne le glas ! « Les derniers jours du Maréchal Mobutu. Ed. Gideppe, 449p.

N'gbanda Nzambo Ko Atunda, H., 2004. CRIMES ORGANISES EN AFRIQUE CENTRALE : Révélation sur les réseaux rwandais et occidentaux. Ed. DUBOIS, 456p.

Natalis, E. et Dubois G., 1965. La langue swahili (2^{ème}Partie). Edit. F.U.L.R.E.A.C., 98p.

Ndaywel è Nziem, I., 1998. Histoire générale du Congo. De l'héritage ancien à la République démocratique. Editions Duculot, 955p.

OSISA, 8p. Etudes publiées avec le soutien de la Fondation Open Society, Initiative for Southern Africa.

=====
Paul Del Perugia, Les derniers rois mages, Éd. Phébus, Paris, 1978.

Poutier , Roland, La guerre au Kivu (Congo): Un conflit multidimensionnel, Afrique contemporaine, no. 180, 1996.

Pilipili, K., 1982. Histoire des relations belgo-américaines au lendemain de la Ière guerre mondiale (1918-1919).Dissertation présentée par K.G. Pilipili en vue de l'obtention du grade de docteur en Philosophie et lettres, Thèse de doctorat. 291p.

Prigogine, A. ,1956. CONCENTRATION DES MINERAIS DE WOLFRAM ET DE NIOBIUM-TANTALE AU CONGO BELGE ET AU RUANDA-URUNDI, Bruxelles, 1956, pb, 191 pages, 19 figs., 29 tableau, 1 planche, - 5 -

Raimondo Luraghi, Histoire du colonialisme. Édit. Marabout Université, 1964.

Rapport de l'ONU sur l'exploitation illégale des ressources de la République Démocratique du Congo (2001 - 2005).

Reytjens, François, L'Afrique des grands lacs en crise, Rwanda, Burundi, 1988-1994, Paris, Karthala, 1996.

Reytjens, François, Le problème se trouve au Rwanda, La Libre Belgique, Bruxelles, le 11 Août 1998.

=====
Rosmant, H. 1950. Malice des blancs. Revue générale belge, 59, Bruxelles p.695-707.

Roy, 1924. Notes sur les Banyabungu. Congo, Bruxelles, 1924, II, 327-347 ; 1925 I, 1

Salmon J. 1952. Enquête en Chefferie Ngweshe (province d'Ikoma), Territoire de Kabare, de Doc.1518/A.O./01 du 13 juin 1952.

Sara Svage, Sylvia Collins-Mayo, Bob Mayo et Graham Cray Making sense of generation Y: the world view of 15-25 years olds [Comprendre la nouvelle génération J : la vision du monde des 15-25 ans].

Sasserath, J., Le Rwanda-Urundi, étrange royaume féodal, Bruxelles, 1948, p. 27-28.

Schürings, Hilgarde, Verdeckte Fronten. Hintergrund des Konfliktes in Ost Zaire (Congo), in Blätter für deutsche und internationale Politik.

Sendwe, K. P., 2003. La Loi fondamentale belge du 19 mai 1960 relative aux structures du Congo. Bruxelles C.A.U.A., 47p.

Sophier, A. 1949. Notes sur l'organisation et la procédure judiciaire coutumière des indigènes du Congo belge, Africa XIII, 1 Londres, 1949, p. 25-42.

Specke, J.H., Les sources du Nil, trad., Paris, 1865, p. 214-215

Théophile Obenga, Origine commune de l'Égyptien, du Copte et des langues négro-africaines, Éd. L'Hamarttan, Paris, 1993.

=====

Théophile Obenga, *Les Bantu : Langue, peuple, civilisation*, Éd. Présence africaine, Paris, 1985.

Stanley, H. M., 1954. *UNION MINIERE DU HAUT-KATANGA*, Monograph, Brussels, 1954, pb, 154 pages, - 3 -

Tala-Ngai, F., 2001. *R.D.C. de l'an 2001: DECLIN ou DECLIC?* Edit. Analyses sociales, 220p.

Théophile Obenga, *Le Zaïre, civilisations traditionalistes et culture moderne*, Ethiopiques nr. 11, revue socialiste de culture négro-africaine, juillet 1977.

Théophile Obenga, *Peuple Bantu, migration, expansion et identité*, Ciciba, Éd. L'Harmattan, Paris, 1989 (dépôt légal : Libreville, Gabon) Théodore Papadhópoulos, *Poésie dynastique du Rwanda et épopée acritique*, Éditions Les Belles Lettres, 95 Bvl Raspail, Paris VI.

Tome XXXIX – Fascicule II, 1969, p. 233-240. Ed. au siège de la société Musée de l'homme, Place Trucadero, Paris XVIème. 1969.

Transparency International (2005): *Global Corruption Report 2005*.

=====
Tull, D.M. (2005): Stabilisierungsstrategien in "Failing States",
Das Beispiel Nord-Kivu (DR Kongo), SWP-Studie, Berlin,
Februar 2005.

Turner, Thomas, War in the Congo, Foreign Policy in Focus,
Vol.5, No. 6, 2000.

USGS (2005): The Mineral Industry of Congo (Kinshasa),
Minerals Yearbook 2004.

Van Zuylen, Baron Pierre, 1959.L'échiquier congolais ou le
Secret du Roi. Edit. Dessart, 505p.

Vereinte Nationen (2005): Bericht der VN-Expertengruppe zur
Einhaltung des Waffenembargos, vom 13.12.2005.

Vereinte Nationen Sicherheitsrat (2002): Bericht S/2002/1146.

Vereinte Nationen Sicherheitsrat (2003): Bericht S/2003/1027.

Vereinte Nationen Sicherheitsrat (2006): Bericht S/2006/53.

Villers, A. 1961. Nous les avons libérés de l'esclavage. Edit. Le
Rond-Point (Bruxelles), 237p.

Weltbank (2005): The Democratic Republic of the Congo
Transitional Support for Economic Recovery Operation (TSERO),
Program Document (PGD).

=====
Weltbank (2006): Democratic Republic of the Congo, Agricultural Sector Review.

Weltbank (2006): Mining Sector Review: DR Congo „Mining as a Source of Growth“, Concept Note.

Weltbank (2006): Presentation for July 7, 2006, Partner’s Meeting, Supporting Growth in DRC.

Wikipedia.org (2006): Eintrag über “Inga-Falls”, 09.08.2006.

Willaert M.. 1945. Coutumes des Bashi, Bulletin des juridictions indigènes, XIII 4, Elisabethville (Lubumbashi), 1945, p. 109-120 ; cf. archives du Congo belge, 1945, 16p. (cité par lui-même dans l’introduction de ce livre).

World Bank, Global Development Finance. Mobilizing finance and Managing Vulnerability, 2005, pp. 140 et 26.

Yandesa Mavuzi M. 2001. Histoire et Numismatique des monnaies congolaises, des origines à l’an 2000. Edit. du Congo 338p.

Yerodia Abdoulaye Ndombassi, 2004.

- Rapport sur les assassinats et violation des droits de l’homme : Livre 2 (élaboré à partir des travaux de la Conférence nationale souveraine, au palais du peuple), 216p.

- Rapport sur les biens mal acquis (Annexes), 146p.

- Rapports 1960-1992. sur les Assassinats, les violations des droits de l’homme et les biens mal acquis. Index de noms, 128p.

- Rapports sur les biens mal acquis. QUI EST QUI ? Qui a fait quoi ? (Tshilenge wa Kabamba, Président et Mende O, Rapporteur) 224p.

=====
Zajtman, A. (2005): Chinese demand boosts DR Congo mines,
BBC News.

Zapf, M. (2006): IWF und Weltbank wollen 2007 Geldhahn
aufdrehen, Financial Times.

Ziegler, J. 2008. « LA HAINE DE L'OCCIDENT » Ed. Albin Michel
304p.

SITES INTERNET:

"China's African Policy", 12 January 2006,
www.fmprc.gov.cn/eng/zxxx/t230615.htm#